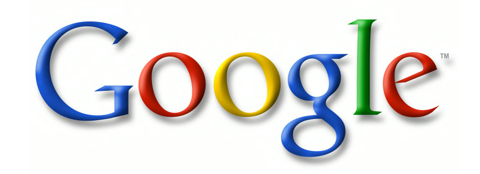
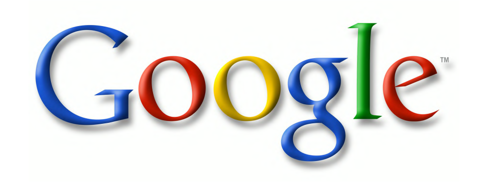







STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891



HISTOIRE

DES

COMTES DE POITOU

778-1204

PAR

ALFRED RICHARD

ARCHIVISTE DE LA VIENNE
MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

TOME SECOND

1126-1204

PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

1903

HISTOIRE

DES

COMTES DE POITOU

778-1204

PAR

ALFRED RICHARD

ARCHIVISTE DE LA VIENNE

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

TOME SECOND

1126-1204

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1903

HISTOIRE

DES

COMTES DE POITOU

778-1204

PAR

ALFRED RICHARD

ARCHIVISTE DE LA VIENNE

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

TOME SECOND

1126-1204

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

—

1903

LES

COMTES DE POITOU

XVI. — GUILLAUME LE TOULOUSAIN

VIII[e] COMTE — X[e] DUC

(1126-1137)

La maladie à laquelle succomba Guillaume VII fut de courte durée, car son fils aîné, Guillaume VIII, ne se trouva pas à ses obsèques ; il devait alors séjourner dans quelque partie reculée du duché d'Aquitaine, et n'arriva à Poitiers qu'après le décès de son père. Le jour même, au milieu d'une extrême affluence de peuple, il se rendit à Montierneuf ; les religieux vinrent au devant de lui en grande pompe et le conduisirent dans leur salle de chapitre où se trouvait la sépulture du comte. En la voyant, le jeune Guillaume éprouva une très vive émotion ; au souvenir du passé glorieux de celui qui reposait sous cette dalle, il fut pris d'une grande tristesse et ses larmes coulèrent en abondance. Les personnes de sa suite lui prodiguèrent à l'envi les consolations ; les religieux se joignirent à elles, mais cette sollicitude ne leur fit pas négliger leurs intérêts ; avant que le nouveau comte quittât le monastère, ils lui présentèrent leurs chartes de fon-

dation et en sollicitèrent la confirmation. Guillaume, accédant à leur requête, renouvela toutes les concessions qu'ils tenaient de son père et de son aïeul. A côté de lui se trouvaient Aimeri, vicomte de Thouars, son beau-frère, Vulgrin Taillefer, comte d'Angoulême, Renoul, abbé du Dorat, Robert le Bourguignon, Chotard de Mortagne, Guillaume d'Apremont, Guillaume de Fors, Hervé de Mareuil et son frère Guillaume Achard (1).

Il est à croire que Guillaume venait du Midi et qu'il arriva à Poitiers avec l'escorte de Vulgrin et de Robert ; ces derniers avaient eu récemment maille à partir avec le comte défunt et ils cherchaient à profiter des changements qui ne pouvaient manquer de se produire à la cour comtale ; la présence du vicomte de Thouars, qui se trouvait à Montierneuf avec quelques-uns de ses chevaliers, n'avait probablement pas aussi d'autre but. Le nouveau comte avait alors vingt-sept ans ; c'était un homme d'une taille de géant, mais, en même temps, à cette haute stature il joignait des formes élégantes et un abord séduisant. Toutefois, chez lui l'intelligence n'avait pas suivi le développement du corps, entretenu par un appétit formidable qui lui faisait prendre à ses repas la nourriture qui aurait pu suffire à huit personnes. Il était passionné pour les luttes guerrières, et si ses vassaux, plus pacifiques que lui, désiraient vivre en paix, il les contraignait à le suivre dans ses continuelles expéditions (2). Sa nature physique éclaire d'un jour lumineux les diverses phases de son existence (3).

(1) *Gallia Christ.*, II, instr., col. 353; Arch. de la Vienne, copie du XII[e] siècle, orig., Montierneuf, n° 43. Au XVIII[e] siècle, cette charte a été imprimée en placard, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression, mais avec ce titre : Charta secundæ confirmationis et augmentationis fundationis Monasterii Novi Pictavensis. Elle porte par erreur Wuillelmus, comes Engolismensis, au lieu de Wulgrinus. D. Fonteneau (XIX, pp. 185-189) place cet acte au 11 avril, jour de Pâques; rien n'autorise cette détermination précise, car on lit simplement dans les formules finales, au milieu de divers synchronismes, qu'il fut passé en 1126, indiction IV, l'année où la fête de Pâques tomba le 11 avril, « quando fuit Pascha tertio idus aprilis », l'an premier du gouvernement du comte. Il y a plutôt lieu de s'arrêter, mais sans affirmer aucune certitude, à l'opinion de Besly, qui met après Pâques la première visite de Guillaume VIII à Poitiers.

(2) *Annales Cistercienses*, I, p. 208; *Bolland.*, II vol. febr., p. 453. Bien que ce dernier texte soit sujet à caution dans plusieurs de ses parties, il ne paraît pas qu'il y ait lieu de révoquer en doute le portrait qu'il trace de la personne de Guillaume VIII, portrait bien d'accord avec tous les actes de ce prince.

(3) Les historiens n'ont pas attribué de surnom ou de qualification spéciale à Guil-

Son père lui avait laissé une situation embarrassée du côté de l'Auvergne; avant qu'il pût y porter remède, l'horizon ne tarda pas à s'assombrir de nouveau. Les querelles ayant recommencé entre le comte d'Auvergne et l'évêque de Clermont, ce dernier, agissant comme il l'avait déjà fait précédemment, se tourna encore vers le roi de France.

Louis le Gros, heureux de pouvoir affirmer une seconde fois sa suprématie, s'empressa d'intervenir; il convoqua ses grands vassaux et, avec une nombreuse armée, formée des contingents amenés par les comtes de Flandre, d'Anjou et de Bretagne, ou envoyés de Normandie, il pénétra au mois de juin en Auvergne et brûla Montferrand, qui lui avait opposé une vive résistance et dont il ne put venir à bout que grâce à l'habileté d'Amauri de Montfort. Il avait mis la main sur tout le pays quand apparut Guillaume, qui, à la tête d'une armée rassemblée à la hâte, accourait au secours de son vassal. Le roi s'était installé à Clermont afin d'éviter les chaleurs de l'été, car on était alors en plein mois d'août, lorsque le comte de Poitou déboucha avec ses troupes à proximité de la ville; dès que, du sommet des hauteurs, le vaste campement du roi de France lui apparut dans la plaine, il jugea la lutte impossible. Toutefois, après s'être bien rendu compte qu'il ne pouvait triompher par l'emploi des armes, il n'abandonna pas la partie et chercha, par une négociation habile, à faire reconnaître ses droits, que le roi avait ouvertement violés.

Il disait donc qu'en sa qualité de suzerain direct du comte

laume VIII, pourtant il n'est aucun de ses prédécesseurs qui ait plus expressément que lui-même réclamé un signe distinctif dans la série des comtes de Poitou du nom de Guillaume. La croix tracée par lui au bas d'une charte de Saint-Jean-d'Angély, de l'année 1131, est placée au milieu des lettres de la légende suivante qui la cantonnent : « S. Willelmi ducis Aquitanorum illius qui Tolosana matre natus est » (*Gallia Christ.*, II, instr., col. 470; D. Fonteneau, XIII, p. 225). Une signature identique se remarque au bas d'un acte du chartrier de la même abbaye de l'an 1136, qui débute par cette formule : « Ego Willelmus, Aquitanorum dux, ille videlicet qui Tolosanæ matris filius fui » (*Gallia Christ.*, II, instr., col. 470; Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 472). En donnant à Guillaume VIII le surnom de Toulousain, nous ne faisons, à ce qu'il nous semble, que nous conformer à la volonté qu'il a si clairement manifestée.

S. Willelmi tanorum	ducis Aqui illius
qui Tolosa natus	na matre est

(D. Fonteneau.)

S. Wlli tanorum	ducis Aqui illius
qⁱ Tolosa natus	na matre est

(Gallia Christiana.)

d'Auvergne c'est devant lui qu'aurait dû être porté le désaccord régnant entre le comte et l'évêque de Clermont, et même, que si ce dernier avait recouru à la cour du roi, c'était à lui, le duc d'Aquitaine, qu'appartiendrait la mission de soutenir devant cette cour la cause de son vassal. En conséquence, Guillaume, arrêtant toute hostilité et portant l'affaire sur le terrain juridique, allait jusqu'à offrir au roi de lui donner des otages afin d'assurer l'exécution de la sentence de sa cour, exécution dont lui-même se chargerait.

Cet appel à la législation féodale était habile ; elle intéressait à la cause du duc d'Aquitaine tous les grands vassaux du roi, dont les contingents constituaient son armée, et qui, pouvant à un moment donné se trouver dans la même situation que leur pair, avaient tout intérêt à se prémunir contre les usurpations du pouvoir royal. Louis le Gros, mis en cause, ne put se dispenser de consulter ses barons, qui se rangèrent unanimement du côté du duc d'Aquitaine. En conséquence, le roi l'admit à lui prêter serment de fidélité, obligation dont Guillaume ne s'était pas encore acquitté et accepta ses otages ; en même temps il assigna jour au comte d'Auvergne et à l'évêque de Clermont pour faire juger leur différend par sa cour, laquelle se tiendrait à Orléans en présence de Guillaume (1).

On voit que le comte de Poitou, duc d'Aquitaine, avait d'abord vu se tourner contre lui les principaux vassaux du roi de France, soit que ceux-ci fussent en mauvais termes avec lui, soit qu'ils le jalousassent ; un seul, Guillaume Cliton, comte de Flandre, lui était réellement attaché, et son influence ne fut sans doute pas étrangère à l'heureuse issue de l'affaire d'Auvergne. C'était son compagnon d'armes et son contemporain d'âge, deux motifs pour que des liens étroits se fussent noués entre eux. Cliton venait en ce moment d'échapper à un complot formé contre sa vie, grâce à la révélation qui lui en avait été faite par une jeune fille, son amie. Redoutant pour celle-ci les périls auxquels elle pouvait être exposée à la suite de cet acte, il l'envoya au

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*, pp. 108-110. M. Molinier, l'éditeur de Suger, place, ce nous semble avec raison, l'expédition de Louis le Gros en l'année 1126, mais il se trompe, ainsi que M. Luchaire (*Louis VI le Gros*, p. 170), en reconnaissant dans Guillaume VII l'adversaire du roi de France ; notre comte était, comme on l'a vu, décédé au commencement de cette année 1126.

comte de Poitou qu'il chargea de la bien marier, ce que celui-ci exécuta ponctuellement (1).

Après sa prise de possession du pouvoir, soit avant, soit après son expédition d'Auvergne, Guillaume fit la visite de ses domaines, mais il ne reçut pas partout l'accueil qu'il était en droit d'espérer. C'est ainsi qu'après avoir passé une journée dans le château de Talmond, où il s'était rendu avec une suite peu nombreuse, il en était reparti laissant derrière lui Hugues le Brun de Lusignan et quelques autres barons; soit qu'une querelle se soit engagée entre eux et Guillaume de Lezay, co-seigneur de Talmond, ou pour toute autre cause, ce dernier se saisit des compagnons du comte et se flatta de les retenir en captivité. Guillaume, ne pouvant les délivrer de vive force, en fut réduit à négocier avec son vassal et dut s'arrêter pendant quelques jours à Longeville, domaine des religieux de Sainte-Croix de Talmond. Tout porte à croire que l'affaire se résolut par le paiement d'une bonne rançon que se fit donner Guillaume de Lezay; quant au comte, il lui fallut payer les frais de son séjour à Longeville, lequel n'avait pas été sans causer de grands préjudices aux moines. Pour les indemniser, il leur accorda, sur leur demande et en présence de plusieurs particuliers du pays qui remplaçaient pour le moment sa cour ordinaire, le droit de prendre à l'avenir leur chauffage dans sa forêt de Jard (2).

L'affaire de Talmond n'est qu'un épisode qui a dû se produire plus d'une fois dans la vie de ces seigneurs, on pourrait presque dire de ces soudards, généralement peu endurants, chez qui on passait rapidement des paroles aux actes de la plus extrême violence; les compagnons de Guillaume s'en tirèrent à bon compte, il aurait pu leur arriver pis.

Le comte, au début de son gouvernement, se montra favorable aux églises ou du moins à quelques-unes d'entre elles. C'est ainsi que, faisant un voyage en Saintonge avec sa femme Aénor, peu

(1) Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, IV, p. 480.

(2) *Cart. de Talmond*, p. 226; B. Fillon, *Notice sur Saint-Cyr*, p. 45. Cette charte qui, par exception, porte une date précise, fut donnée l'an de l'Incarnation 1126, indiction IV, l'année où mourut le comte Guillaume de Poitou. Ces indications confirment les conjectures qui ont été émises plus haut au sujet de la détermination de l'année où est mort Guillaume VII.

après la mort de Guillaume le Jeune, il confirma tous les dons que son aïeul et son père avaient faits à Saint-Vivien de Saintes et fit apposer son sceau au bas de l'acte, en présence de Robert de Rancon, d'Hugues de Doué et d'Hugues Tireuil (1). Peut-être même est-ce à ce voyage que, résidant avec sa femme dans l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, il donna son approbation à la donation d'une dîme sise à Pont-l'Abbé, qu'un certain Loer avait faite à cette abbaye (2).

On le voit encore en 1127, lorsqu'il fut à Saint-Jouin-de-Marnes assister aux funérailles de son beau-frère Aimeri, vicomte de Thouars, assassiné par quelques-uns de ses vassaux, se joindre à sa sœur Agnès, la veuve d'Aimeri, pour obliger ses neveux, Guillaume, Guy et Geoffroy, à faire un don important aux moines de Saint-Jouin qui avaient bien voulu consentir à ce qu'Aimeri eût sa sépulture dans leur monastère. Le jour de la cérémonie, alors que les enfants du vicomte venaient de poser à terre la civière qui portait le corps de leur père, ils firent abandon à l'abbé Simon des droits ou coutumes de fromentage que les vicomtes de Thouars étaient dans l'usage de percevoir sur les hommes de Saint-Jouin (3).

On peut croire qu'en se montrant ainsi généreux dans les affaires de l'Eglise, Guillaume subissait l'influence du légat Girard, l'évêque d'Angoulême, qui, brouillé avec son père, avait su par contre prendre sur lui une influence prépondérante, soit en flattant ses goûts, soit en l'amnistiant de ses méfaits. Le prélat l'avait entre autres amené, non seulement à vivre en bonne intelligence avec Vulgrin, mais encore à seconder celui-ci dans ses entreprises. Giraud de Blaye s'étant emparé de la quarte partie du château de Montignac et en particulier de la tour, Vulgrin fut l'y assiéger, accompagné du comte de Poitou, qui, dans la circonstance, se trouva entrer en lutte avec plusieurs de ses vassaux : Itier de Villebois, Bardon de Cognac, Geoffroy de Rancon, Hugues le Brun de Lusignan et beaucoup d'autres barons, tant du Poitou que de la Saintonge, qui avaient solidement fortifié le

(1) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 467.
(2) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 82.
(3) *Cart. de Saint-Jouin-de-Marnes*, p. 34.

château et livrèrent souvent combat aux forces combinées des deux comtes. Mais enfin, lassés par la mort de plusieurs d'entre eux et par la longueur du siège, ils firent une sortie de nuit qui leur réussit et prirent la fuite. Le château de Montignac faisait partie du domaine épiscopal d'Angoulême; Vulgrin, lorsqu'il en fut devenu maître, reconnut bien le droit de propriété de l'évêque, mais il retint pour lui la possession directe du château et se contenta d'en rendre hommage à Girard, puis il y construisit une tour élevée et très forte et entoura la place d'une solide muraille (1).

Il est possible que Girard,qui pouvait bien avoir été l'instigateur de cette campagne,ait été peu satisfait de voir Vulgrin s'adjuger la part du lion. Toujours est-il que l'accord entre le comte de Poitou et celui d'Angoulême ne dura pas longtemps. Vulgrin et son ami Robert le Bourguignon,continuant à agir ensemble,reprirent à Guillaume les châteaux de Chabanais et de Confolens dont son père, Guillaume VII, s'était précédemment emparé sur Jourdain Eschivat. On se rappelle que Robert le Bourguignon devait épouser la fille de Jourdain, mais, on ne sait pour quel motif, il renonça à cette union et partit pour la Terre Sainte,où il devint en 1135 grand-maître des Templiers. Sur le conseil de Vulgrin, il abandonna sa future femme et la terre de celle-ci à Guillaume de Matha, frère de Robert,seigneur de Montberon, ce que voyant, le comte de Poitou pensa récupérer les deux châteaux. Un jour, se trouvant à Limoges, dans la cour de Saint-Martial, il se vanta publiquement de faire cette entreprise sans que le comte d'Angoulême osât s'y opposer. Instruit de ces propos, Vulgrin se rendit dans les châteaux et y installa de solides garnisons, tant d'hommes de pied que de cheval, puis, se tenant sur place, il attendit la venue de Guillaume, qui se garda bien,ainsi qu'il s'en était vanté, de venir l'attaquer. Du reste, celui-ci n'avait pas de chance avec le comte d'Angoulême.Ce dernier, ayant un jour levé une troupe considérable, se transporta à Blaye, qui, depuis la destruction de ses remparts par Guillaume le Jeune, était resté sans défense, et entreprit de fortifier la ville à nouveau ; le comte de Poitou chercha

(1) *Hist. pontif. et comit. Engol.*, p. 47.

bien à s'y opposer, mais ce fut toujours sans succès, et il eut le chagrin de voir se relever cette forteresse, plus redoutable qu'auparavant (1).

Guillaume était aussi peu réfléchi que prompt dans ses décisions, et il cédait facilement à l'inspiration du moment aussi bien qu'aux suggestions instantanées. On le verra, vers 1128, donner le domaine de Fontaine-le-Comte à deux personnes en même temps, alors que, quelque temps auparavant, il avait agi de la même façon pour l'église de Charron en Aunis. Cette église, sise dans une forêt marécageuse, qui appartenait au comte de Poitou, était une succursale de celle de Marans, dépendance de l'abbaye de Maillezais. Or, le comte, étant en déplacement de chasse dans ces régions, fit don de Charron à Aimeri, abbé de Fontgombaud, qui se trouvait dans sa compagnie et lui avait fait remarquer l'état de délabrement de l'édifice aussi bien que l'abandon du domaine. Les moines de Maillezais protestèrent. Sur le conseil des évêques de Poitiers et de Saintes, l'abbé de Fontgombaud se rendit vers Guillaume, qui se tenait pour le moment à Charron, et le supplia d'arrêter la revendication des moines de Maillezais afin qu'il pût jouir de sa donation en toute sécurité. Le comte le promit, et le jour suivant il vint à Maillezais, accompagné du prieur de Fontgombaud ; là il se rendit au chapitre et, sur sa prière, l'abbé et les religieux renoncèrent à toutes leurs prétentions. Telle était la version que l'abbé de Fontgombaud produisit à l'audience qu'Amalvin, archidiacre de Saintes, tenait à Tonnay avec Henri, abbé de Saint-Jean-d'Angély, Pons, prieur de Saint-Eutrope, et autres, devant qui la contestation entre les deux abbés avait été portée. Ce à quoi répliqua Thibaut, abbé de Maillezais, en disant que lorsque le comte de Poitou vint dans le chapitre de son abbaye et qu'il eut prié Pierre, son prédécesseur, et ses religieux de confirmer le don qu'il avait fait à Fontgombaud, lui Thibaut, qui se trouvait présent, et toute la communauté, protestèrent, et, ne voulant pas s'exposer aux violences du comte, ils sortirent du chapitre sans donner de réponse à sa demande; il offrait de prouver ses dires par le témoignage de trente moines et plus s'il le fallait. L'abbé de Fontgombaud

(1) *Hist. pontif. et comit. Engol.*, p. 45.

n'ayant pu fournir aucune attestation de la concession que lui auraient faite les religieux de Maillezais, mais ayant seulement produit le témoignage de deux laïques sans autorité, l'archidiacre le débouta de sa demande et adjugea Charron à Maillezais (1).

C'est durant le voyage que Guillaume fit à cette époque en Bas-Poitou que, se trouvant à Fontenay, comparut devant lui Pierre Tronel, qui avait enlevé aux religieux de Maillezais une partie des redevances de l'église de Mouseuil. L'évêque de Poitiers avait excommunié Tronel pour ce fait; puis, afin d'avoir raison de lui par les voies de droit, il l'avait cité pour produire ses moyens devant sa personne et la cour du comte. L'évêque et Guillaume, qui vivaient alors en parfaite intelligence, pressèrent Tronel de questions, mais, celui-ci ne leur faisant que des réponses évasives, qui semblaient témoigner de sa culpabilité, le prélat et le comte adjugèrent d'un commun accord à l'abbaye de Maillezais tous les produits de l'église de Mouseuil, avec défense à toute personne d'élever à l'avenir à ce sujet la moindre revendication (2).

Guillaume se trouvait à Maillezais durant cette même année 1128, alors que vint le trouver Pons, prieur de Saint-Eutrope de Saintes, accompagné de quelques personnages de la même région, et en particulier de Geoffroy Pichambert, prévôt de la cité de Saintes. Le prieur lui représenta les franchises qui avaient été concédées à son monastère et aux hommes qui en dépendaient par son père, le précédent comte, et lui demanda de les confirmer, ce qu'il fit bénévolement (3).

Lors de ses tournées de chasse, Guillaume ne pouvait manquer de se rendre à Sainte-Gemme, qui, placé au centre d'une contrée où abondait le gibier de toute nature, attirait souvent les comtes de Poitou, surtout depuis le jour où Guy-Geoffroy, afin de satisfaire ses besoins religieux, avait édifié dans ce lieu un petit monastère; Guillaume le Jeune ayant de son côté richement doté cette maison, Guillaume VIII ne pouvait rester en arrière. Se trouvant donc à Sainte-Gemme, le 1er janvier de l'année 1127 ou

(1) Lacurie, *Hist. de Maillezais*, preuves, p. 248.
(2) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 464.
(3) *Arch. hist. de la Saintonge*, II, p. 267.

1128, il confirma les dons que ses prédécesseurs avaient faits à cet établissement; il y ajouta ensuite, en faveur du prieur, Garnier de Montmorillon, un domaine nommé l'Houmée, avec les eaux et les canaux qui étaient contigus. Hugues, l'oncle du comte, l'accompagnait dans ce déplacement, où l'on ne voit avec eux que des seigneurs voisins, Hélie de Brau et Pierre de Flazais, accompagnés de Geoffroy, le viguier, et de veneurs. Guillaume se trouvait dans l'église du prieuré lorsqu'il fit cette donation, et il l'affirma symboliquement en posant sur l'autel le livre des évangiles (1).

L'influence de Montierneuf sur le comte de Poitou était toujours grande, et les religieux ne se gênaient pas pour en user au mieux de leur communauté. C'est ainsi qu'en l'année 1127 ils obtinrent de lui qu'il concédât à leur prieuré de la Chapelle-Moulière une certaine étendue de bois comprise dans la forêt voisine de Moulière (2), puis, en 1129, ils se firent confirmer la possession du domaine de Pont-l'Abbé, en Saintonge, qu'ils tenaient de la générosité de Guy-Geoffroy et de Guillaume le Jeune, et sur lequel les prévôts du comte élevaient toutes sortes de prétentions. En cela ils furent chaudement appuyés par l'évêque de Poitiers, qui se trouvait aussi présent lorsque l'acte fut passé, ainsi que Pierre, son archidiacre, l'abbé du Dorat, les prieurs de Montierneuf et de Saint-Eutrope de Saintes, et quelques seigneurs, tels que Guillaume d'Apremont, Guillaume Maingot, Hugues de Doué et Geoffroy de Pons (3).

C'est vers cette époque qu'il convient de placer l'abandon, fait par Guillaume et sa femme aux mêmes religieux de Montierneuf, des droits coutumiers que les comtes de Poitou possédaient sur les terres de Gelais et de la Chapelle, sises dans le ressort de la prévôté de Montreuil-Bonnin; ces terres avaient appartenu à deux moines, Thibaut de Loin et Aimeri Brun, qui en avaient fait don à l'abbaye lors de leur profession religieuse. Quant aux coutumes, qui devaient être très dures, vu qu'à cause d'elles le domaine se dépeuplait, elles faisaient sans doute partie du douaire de la

(1) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 463.
(2) *La réformation générale des forests et bois de Poictou*, 1667, p. 57.
(3) D. Fonteneau, XX, p. 197; Champollion-Figeac, *Doc. hist.*, II, p. 12.

comtesse, car on voit que ce fut celle-ci qui, tout d'abord, y renonça, en présence de Pierre Boreau, prévôt de Montreuil, et d'André de la Haye, chevalier. La comtesse Aénor avait avec elle son petit enfant, à qui l'on avait donné le surnom d'Aigret, « acer », qu'avait déjà porté son grand-oncle, et qui, n'ayant pas encore un an, ne pouvait donner de vive voix son consentement à la donation, mais, pendant que sa mère dessinait sa croix au bas de l'acte, on lui fit apposer ses doigts sur le parchemin. Aimeri, vicomte de Châtellerault, père de la comtesse, se chargea de présenter l'acte à la ratification de Guillaume, qui traça aussi sa croix en présence de l'archidiacre Hervé, de Guillaume Forton, et de Raoul de Mauléon (1). Quelque temps après, le prévôt de Montreuil, subissant la pression du comte, renonça à tous les droits dont il jouissait sur ces domaines à raison de son office (2).

Au commencement de l'année suivante, 1130, Guillaume, prieur du chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers, obtint du comte qu'il confirmât l'abandon, que Guillaume VII avait précédemment fait à son église, de toutes les bonnes ou mauvaises coutumes qu'il possédait dans la localité de Vouillé, à l'exception de certaines d'entre elles qu'il se réserva, comme l'avait fait son père; il étendit même cette franchise au lieu de Neuillet, que le chapitre possédait tout auprès. La comtesse Aénor ne fut sans doute pas étrangère à cette générosité, car elle apposa sa croix au bas de l'acte qui l'attestait, à côté de celle de son mari; Savari de Mauléon, Hervé de Mareuil, et des chanoines de Sainte-Radegonde y comparaissent en même temps en qualité de témoins (3).

(1) Arch. de la Vienne, orig., Montierneuf, nº 44; D. Fonteneau, XIX, p. 211.

(2) D. Fonteneau, XIX, p. 201.

(3) Arch. de la Vienne, orig., chap. de Sainte-Radegonde, nº 4. Cet acte, rongé par la pourriture, a aussi perdu le sceau en cire blanche qui y était encore appendu au temps de Besly, « emprint de l'effigie du duc à cheval, l'espée nue en la droicte « et le bouclair en la gauche » (*Hist. des comtes*, preuves, p. 462). Bien qu'il porte la date de 1129, il appartient sûrement à l'année 1130 et très probablement au mois de mars. Il est dit en effet qu'il fut passé sous le pontificat d'Innocent II; or, ce pape ne fut élu que le 13 ou le 14 février 1130 et le jour de Pâques tomba cette année le 30 mars; c'est entre ces deux dates qu'il convient de placer la charte de Guillaume VIII.

Dans la collection de D. Fonteneau (XXIV, p. 35), il se trouve encore une charte, qui renferme les mêmes dispositions que celle de 1130 et que le savant bénédictin a considérée comme originale; les chanoines de Sainte-Radegonde l'ont, dit-il, opposée de tout temps aux seigneurs de Montreuil-Bonnin avec qui ils avaient des difficultés au

A cette époque, l'influence de la comtesse Aénor sur son mari est indéniable ; c'est elle qui le sollicite pour accorder certaines faveurs à des établissements religieux, et le comte le reconnaît volontiers. C'est ainsi que, lorsqu'il concéda aux religieuses de la Trinité une portion déterminée de la forêt d'Argenson, qui serait désormais annexée à leur cour de Secondigné, il déclara qu'en ce faisant il se rendait aux instances de la comtesse, sa chère épouse (1).

Bien que l'on n'en ait pas la preuve absolue, il est à croire que Guillaume ne resta pas étranger aux attaques qui furent dirigées contre Geoffroy Plantagenet, le nouveau comte d'Anjou. Le père de ce dernier, Foulques V le Jeune, était parti au printemps de 1129 pour Jérusalem, dont il devait bientôt être proclamé roi, et avait abandonné ses états à Geoffroy, son fils aîné. Une ligue se forma parmi les seigneurs de la région pour profiter de la jeunesse de ce comte, mais Geoffroy, avec cette décision et cette énergie qui furent généralement le propre des comtes d'Anjou, se mit rapidement en campagne, avant que les confédérés aient eu rassemblé leurs forces. Il commença par réduire le comte de Laval, puis il se tourna contre le vicomte de Thouars, Aimeri VI, et vint l'assiéger dans sa place forte. Pleins de confiance, les gens

sujet de la terre de Vouillé. L'écriture de l'acte, qui avait absolument le caractère du xiie siècle, était grosse et magnifique, et, au bas, pendait, à une bande de cuir blanc à double queue, un sceau de cire blanche, sans contrescel, que D. Fonteneau fit dessiner (LXXXII, n° 63) ; c'est le même que celui dont Besly a donné la description reproduite plus haut. D. Fonteneau avait attribué à cet acte la date d'octobre, vers 1095, sous laquelle il est placé dans la table imprimée de ses manuscrits. Nous ne saurions partager l'opinion du savant bénédictin, car cet acte n'est pas du xie siècle, mais bien du xiie. En effet, si on y lit qu'il fut dressé au mois d'octobre, sans indication d'année, sous le pontificat du pape Urbain II, qui décéda le 29 juillet 1099, on y rencontre, parmi les assistants, Guillaume, fils du duc, qui aurait confirmé l'acte par sa signature. Or, ce dernier n'était peut-être pas encore né, car c'est seulement en cette même année 1099 que le fils de Guillaume le Jeune et de Philippie vint au monde à Toulouse. De plus, dans le même acte, et sans que D. Fonteneau indique un changement dans l'écriture, il est dit que la concession de Guillaume le Jeune fut renouvelée par son fils et par Adh..., la femme de ce dernier. Ces mentions sont absolument contradictoires, et il en ressort pour nous que l'acte authentique de 1130, celui que nous possédons encore, fut refait peu après cette date, mais sous une forme quelque peu différente, particulièrement dans les formules, afin de faire remonter les libéralités qu'il contenait au père de Guillaume VIII, à qui elles étaient peut-être dues ; c'est celui que D. Fonteneau avait considéré comme un original datant de 1095.

(1) D. Fonteneau, XXVII, p. 71. Bien que le consciencieux bénédictin déclare avoir transcrit cet acte sur l'original, celui-ci présente certaines particularités qui pourraient faire émettre quelques doutes sur son authenticité, telles que la mention de l'abbesse Elisabeth qui, selon le *Gallia*, aurait eu une remplaçante en 1120, c'est-à-dire avant le mariage d'Aénor, et le nom « d'Ainoridis », attribué à cette dernière.

du vicomte faisaient de fréquentes sorties, mais un jour ils tombèrent dans une embuscade, où périrent un grand nombre d'entre eux ; le reste se précipita en désordre du côté de la ville, dont une porte fut ouverte pour les recevoir. Il faisait nuit ; les assiégeants, mêlés avec les fuyards, pénétrèrent à leur suite dans l'enceinte. Le vicomte, abandonnant celle-ci à l'ennemi, se retira avec quelques chevaliers dans le donjon, mais, sentant bientôt que la résistance lui était impossible, il se rendit au comte d'Anjou qui le reçut à composition ; une des conditions imposées fut la démolition de la grosse tour, toutefois le vainqueur en conserva debout une certaine portion, afin qu'elle portât témoignage du châtiment qui avait été infligé au vaincu.

Les seigneurs de Parthenay avaient cette fois encore lié partie avec les vicomtes de Thouars, à l'égard de qui ils se trouvaient dans un état de sujétion bien évidente, mais qui n'a pas encore été clairement définie. Geoffroy, après le succès de son attaque sur Thouars, se dirigea sur Parthenay ; le seigneur de ce pays, Guillaume Larchevêque, redoutant, en cas d'insuccès, un sort plus rigoureux que celui qui avait été fait au vicomte de Thouars, se hâta d'envoyer au comte d'Anjou des négociateurs, qui traitèrent avec lui de la paix et réussirent à obtenir des conditions assez favorables.

Après la réduction de ces deux adversaires, Geoffroy se retourna vers un de ses principaux vassaux, Thibaut de Blazon, qui était l'âme de la ligue montée contre lui. Il remonta vers l'Anjou, et s'empara assez facilement de Blazon, qu'il incendia et dont il ruina totalement les dépendances ; mais, malgré cet échec, Thibaut ne se considéra pas comme vaincu. Il avait épousé Mahaut, fille de Guillaume, seigneur de Mirebeau, qui possédait en ce lieu une puissante forteresse ; il y courut, et s'y enferma avec un grand nombre de chevaliers. Geoffroy le suivit de près, et, doutant de pouvoir s'emparer du château de vive force, il se résolut à le réduire par la famine. Dans ce but, il éleva des retranchements en terre, à peu de distance les uns des autres, et il s'établit fortement sur tous les points qui pouvaient permettre l'entrée ou la sortie de la ville. Les assiégés tentèrent de déloger leurs adversaires, et plus d'une fois réussirent à les disperser, mais ceux-ci se

reformaient incontinent et reprenaient leurs anciennes positions, rendant ainsi de plus en plus étroites leurs lignes d'investissement. Thibaut de Blazon, craignant que le manque d'approvisionnements ne l'obligeât bientôt à capituler, envoya des messagers au comte de Poitou, afin de solliciter son aide immédiate (1). Guillaume se tenait prêt, et, accompagné d'un grand nombre de cavaliers et d'hommes de pied, il marcha au secours de Mirebeau. D'assiégeants, les Angevins allaient passer au rôle d'assiégés, mais Geoffroy, comprenant le danger que cette situation allait lui faire courir, fit, pendant la nuit qui devait précéder l'attaque des Poitevins, creuser autour de son camp un profond fossé dont les terres relevées formaient de son côté un épaulement formidable. Lorsqu'au matin les troupes du comte de Poitou se lancèrent à l'attaque, leur élan fut arrêté par le retranchement dont elles ignoraient l'existence.

A la suite de cet insuccès de l'armée de secours, sur laquelle il comptait pour sa délivrance, Thibaut de Blazon fut amené à adresser des propositions de paix à son adversaire; il y avait quarante jours que durait l'investissement de la forteresse et, depuis le premier jour, nulles vivres n'avaient pu y pénétrer. Il offrit donc de se rendre, en demandant seulement la vie sauve. Geoffroy, qui avait pu redouter un instant de voir sa campagne se terminer par une catastrophe, fut trop heureux des avances qui lui étaient faites; il laissa sortir les assiégés affamés, mais il garda la ville et le château dont il dépouilla son adversaire, réunit le Mirebalais à son domaine privé, et y installa des sénéchaux et des prévôts, suivant le mode angevin qui, quelques années plus tard, devait aussi prévaloir en Poitou (2).

L'expédition de Thouars et de Parthenay avait eu lieu en 1129, mais c'est seulement au commencement de l'année 1130

(1) Thibaut de Blazon avait, avec le comte de Poitou, certains liens de parenté qui n'ont pas été jusqu'ici bien clairement établis, mais qui pourraient provenir du mariage du comte Guillaume avec une fille de la maison de Châtellerault; cette alliance a été indiquée par le chroniqueur de Saint-Martin de Limoges (*Rec. des hist. de France*, XII, p. 454), qui rapporte que le vicomte de cette ville, Guy IV, avait épousé, avant 1143, une fille de Thibaut de Blazon, parente de la reine de France, laquelle était pour lors Aliénor.

(2) Marchegay, *Chron. des comtes d'Anjou*, pp. 263-266; *Chron. des églises d'Anjou*, p. 33, Saint Aubin d'Angers.

qu'advint la reddition de Mirebeau et le mauvais succès de l'intervention du comte de Poitou. Le Mirebalais était en effet en proie aux horreurs de la guerre avant que la nouvelle de la mort du pape Honorius II, arrivée le 13 ou le 14 février 1130, fût parvenue dans ces régions. Le souverain pontife était encore vivant, ou du moins il passait pour tel, alors qu'un prêtre de Cuhon, nommé Pierre de Mons, fit au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers la donation de tous ses biens. Redoutant de se rendre à Poitiers à cause des troubles, et sans doute pressé de réaliser ses intentions, il se décida à accomplir cet acte entre les mains d'un chanoine, membre du chapitre, qui remplissait en même temps la charge de prévôt de Cuhon.

Dans cette infime localité, l'un des domaines du chapitre de Saint-Hilaire, étaient alors rassemblés plusieurs petits seigneurs du pays, qui étaient venus chercher dans la maison religieuse un abri contre les entreprises des belligérants ; ils furent témoins de la donation de Pierre de Mons, ainsi que les trois frères de ce dernier, qui reçurent de lui 30 livres angevines pour renoncer à sa succession et qui étaient aussi peu soucieux que lui-même de s'exposer aux risques d'une rencontre avec des troupes armées (1).

Guillaume semble avoir pris facilement son parti de la soumission de son allié ; il fit sa paix avec le Plantagenet, lequel, satisfait de sa réussite, et ayant d'autres adversaires à dompter, en particulier le seigneur de Sablé, ne crut pas utile de s'engager dans une guerre ouverte avec le comte de Poitou. Ce dernier, libre de ses allures, trouva dans la façon d'agir de Geoffroy à l'égard de son vassal un modèle à suivre, et il ne tarda pas à l'imiter.

Au nombre des plus puissants feudataires du comte de Poitou étaient assurément les sires de Châtelaillon. Les maîtres de ce domaine avaient, avec le temps, réussi à établir leur domination sur toutes les côtes de l'Aunis, ils possédaient l'île de Ré et même avaient cherché à s'emparer de l'île d'Oléron. Dans cette expansion, obstinément poursuivie, ils n'avaient été arrêtés, comme on

(1) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 125. Guillaume étant désigné comme seigneur de Mirebeau au moment de la rédaction de la charte précitée, il en ressort que Thibaut de Blazon, quoi qu'en disent les historiens, ne fut jamais seigneur en titre de Mirebeau. (Voy. De Fouchier, *La baronnie de Mirebeau*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e série, I, p. 58).

l'a vu, que par la résistance du clergé; enfin, aussi habiles qu'entreprenants, ils avaient favorisé et considérablement développé le commerce de la région qui leur était soumise. Une de leurs filles avait, dans le temps, épousé Foulques le Réchin, le puissant comte d'Anjou, et, de cette union, leur maison avait acquis un nouveau relief; ils avaient résisté avec succès pendant longtemps à l'autorité ecclésiastique, à celle de leur évêque et même au pape. Orgueilleux de leurs richesses, ils étaient devenus un objet d'envie pour le comte de Poitou, qui ne possédait sur les côtes de l'Océan que des ports sans importance, tandis qu'à Châtelaillon venaient se pourvoir des vins de la région et du sel qu'elle produisait en abondance les pays privés de ces deux richesses naturelles.

Le représentant actuel de cette race était Isembert de Châtelaillon, marié depuis plus de quinze ans à une certaine Aeline, dont l'inconduite était notoire, et qui, dans le langage biblique du temps, était désignée comme « une fille de Bélial (1) ». Isembert, qui en toutes choses témoignait de peu d'énergie, « vir per omnia pacificus », tolérait les désordres de sa femme, et ses principaux barons déclaraient hautement qu'ils n'obéiraient jamais aux fils adultérins de leur seigneur. Cette désaffection s'était empirée par suite des agissements d'Aeline, et, dans le courant de cette année 1130, un certain nombre de chevaliers, ayant formé une ligue, s'adressèrent au comte de Poitou pour les soutenir dans leur révolte. Guillaume, heureux de pouvoir satisfaire ses instincts guerriers, se présenta inopinément le 11 août (3 des ides) devant Châtelaillon. La ville, située sur une presqu'île escarpée, était presque imprenable de vive force, tant par suite de sa position naturelle que de ses formidables fortifications; son seul point faible consistait dans le manque d'eau, celle des puits contenus dans son enceinte n'étant pas potable, et elle n'était véritablement alimentée que par un puits, placé à la base de l'escarpement. Guil-

(1) Le mariage d'Isembert avec Aeline était antérieur à l'année 1114, ainsi qu'il résulte d'une charte de l'abbaye de Saint-Maixent (A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 284), où il est dit qu'étant dans la chambre occupée par sa femme Aeline, à Font-de-Lois, en présence de sa mère Ivette (ou Julitte) et de Guillaume le Normand, Isembert apposa sa croix au bas de l'acte par lequel il restituait à l'abbaye la moitié du marais de Mouillepié, que son père lui avait jadis enlevée.

laume, imitant la tactique qui venait de si bien réussir à Geoffroy Plantagenet, se contenta d'empêcher tout ravitaillement des assiégés; il tenait la terre, et, d'autre part, des navires qu'il avait armés empêchaient la venue par mer de toute force de secours. La place tint néanmoins pendant plus de trois mois, mais enfin ses défenseurs, ne pouvant plus résister aux privations qu'ils avaient à endurer et d'autre part travaillés par la trahison, contraignirent leur seigneur à ouvrir aux assiégeants les portes de la ville, quelques jours avant les fêtes de l'Avent (1). Isembert trouva le moyen de s'enfuir ; mais, avant de s'éloigner, il plaça dans le donjon des défenseurs dont il se croyait sûr ; ceux-ci, abandonnés à eux-mêmes, se rendirent à leur tour.

Le seigneur de Châtelaillon s'était retiré dans le donjon de l'Ileau, situé seulement à deux milles de sa résidence, et qui, entouré de toutes parts d'eau et de marais, était d'une défense plus assurée que la ville; son sénéchal, Guillaume le Normand, qui y commandait, avait eu soin de pourvoir à l'approvisionnement de la garnison, tant en vivres qu'en armes défensives, si bien qu'Isembert, qui redoutait que le comte ne le fît enfermer pour le restant de ses jours dans une prison, refusa hardiment de lui livrer sa forteresse. L'événement justifia sa résistance, car, au bout de douze mois de siège, les troupes de Guillaume n'avaient pas encore pu s'emparer de l'Ileau.

On était alors à la fin de l'année 1131 ou au commencement de 1132; le comte de Poitou, occupé par ailleurs, se résigna à faire de nouvelles ouvertures à Isembert. Il restreignit les prétentions qu'il avait tout d'abord émises, et demanda seulement le partage des revenus de la seigneurie; enfin, on tomba d'accord : tous les domaines de la terre ferme, et en particulier le grand fief d'Aunis avec Châtelaillon, furent attribués au comte de Poitou, qui s'empressa de faire raser le donjon de l'Ileau; l'île de Ré resta à Isembert, qui s'y retira avec sa femme, toutefois, malgré la perte de son principal domaine, il continua à porter le titre de seigneur de Châtelaillon (2). Il mourut, fort âgé, dans son île de Ré, et fut

(1) En 1130, le premier dimanche de l'Avent tombait le 30 novembre.

(2) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 325. Dans un acte relatif à des domaines de l'Aunis de l'année 1133, Isembert et Aeline sont encore qualifiés de

enterré dans le « vestibule » de l'église de Saint-Martin de l'île d'Aix, où se trouvaient les sépultures de ses prédécesseurs (1).

Il est possible que le comte de Poitou n'ait pas pris directement part à la tentative de délivrance de Mirebeau, et qu'il se soit contenté d'y envoyer quelques contingents, car, le 3 mars de cette année 1130, il se trouvait à Poitiers, avec sa femme Aénor, sa fille Aliénor, et son fils Guillaume Aigret. Robert, le prieur de Saint-Hilaire de la Celle de Poitiers, vint le trouver un jour qu'il se tenait au milieu des siens et lui demanda de lui concéder la dîme de l'hébergement de Champot; le comte accueillit favorablement sa demande, et de plus conféra à Robert et à ses frères en religion le droit de prendre dans la forêt de Moulière tout le bois qui serait nécessaire pour l'entretien de leur monastère, ainsi que celui dont ils auraient besoin pour leur chauffage. Peut-être cet acte n'était-il que la confirmation de générosités faites précédemment au monastère de la Celle par Guillaume le Jeune, que les chanoines, dans leur obituaire, proclamaient leur ami et leur défenseur (2).

C'est à peu près vers ce même temps que l'on apprit en Poitou les événements qui avaient suivi à Rome la mort du pape Honorius II. Le jour même de son décès, il avait été procédé à l'élection de son successeur. Afin d'éviter les compétitions qui menaçaient de se produire, les cardinaux, pressentant la fin prochaine du pontife, s'étaient entendus pour se désister de leur droit électoral et l'avaient transporté à huit d'entre eux. Cinq de ceux-ci

seigneurs de Châtelaillon. Il est possible que les négociations pour la conclusion d'une paix entre eux et le comte de Poitou aient duré jusqu'à cette époque, ou mieux encore qu'Isembert, possédant, en vertu du traité intervenu avec le comte, la moitié des revenus du domaine de Châtelaillon, représentés par l'île de Ré, en ait conservé le titre seigneurial, de même façon que les possesseurs de la moitié de la seigneurie de Talmond, dont le surplus appartenait au comte de Poitou, qui prenaient toujours la qualité de seigneurs de Talmond.

(1) *Rec. des hist. de France*, XII, pp. 418-419, Richard le Poitevin. Les chartes de Saint-Maixent précédemment citées et celle de Saint-Jean-d'Angély, dont il sera parlé plus loin, nous ont permis de rectifier une erreur commise par M. Elie Berger (*Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. sixième, p. 110, n° 1), qui, trompé par le nom d'« Aliena », c'est-à-dire une femme inconnue, donné à Aeline par le manuscrit de Richard le Poitevin conservé à la Bibliothèque du Vatican, n'a pas cru à l'existence de cette dernière, et rejette par suite sur Isembert l'inconduite qui était le fait de sa femme.

(2) Champollion-Figeac, *Doc. hist.*, II, p. 13; Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 452.

proclamèrent pape le cardinal-diacre Grégoire de Saint-Ange, qui prit aussitôt le nom d'Innocent II; trois heures après, les autres cardinaux électeurs, réunis dans l'église de Saint-Marc, portèrent leurs voix sur l'un d'eux, Pierre de Léon, cardinal-prêtre, qui se désigna sous le nom d'Anaclet.

Comme celui-ci, fils d'un juif converti, comptait, grâce à la richesse et à la haute position de sa famille, de nombreux partisans dans Rome, il les fit se soulever contre son compétiteur, et, s'étant successivement emparé de vive force du palais des papes, de Saint-Pierre, et de Saint-Jean de Latran, il contraignit Innocent II à quitter Rome. Mais il s'écoula un certain temps avant que le succès des partisans d'Anaclet fût absolu, car, le 4 mars 1130, c'est-à-dire vingt jours après son élection, Innocent II occupait encore le palais de Latran, d'où, à la requête du solliciteur des affaires du Poitou ou peut-être même de l'abbé de Saint-Maixent, qui se trouvait auprès de lui, il adressait un bref aux abbés de Saint-Liguaire, de Luçon et de Nieuil, afin qu'ils excommuniassent Hugues de Rochefort et missent sa terre en interdit pour le punir d'avoir enlevé aux religieux de Saint-Maixent la dîme des essarts de la forêt de la Sèvre (1).

Le pape se retira d'abord à Pise, puis à Gênes, où il attendit les événements. Il pouvait en particulier tout craindre de la France. Pierre de Léon, après avoir d'abord étudié à Paris, avait en effet porté pendant un temps l'habit monastique à Cluny; puis ensuite, en qualité de légat, il avait séjourné en Angleterre en 1121 et en France de 1124 à 1126. Il s'était par suite acquis de nombreuses sympathies dans le haut clergé, mais sa conduite privée, assez relâchée, semble-t-il, avait indisposé contre lui un grand nombre d'évêques et le monde monacal, particulièrement les religieux de Cluny, qui, au lieu de soutenir leur ancien frère, se montrèrent des plus animés contre lui. Anaclet, sans se laisser arrêter par cette hostilité déclarée, chercha à attirer à sa cause les princes souverains, bien assuré qu'avec l'aide du pouvoir temporel il arriverait à triompher de la résistance qui pourrait se produire dans le clergé. Le 1er mai il adressa au roi de France, Louis le Gros, et à son

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 315.

fils, Philippe, des lettres dans lesquelles, après leur avoir rappelé les anciennes relations qu'ils avaient eues ensemble, il leur faisait à sa façon le récit de ce qui s'était passé à Rome, déclarant que l'élection d'Innocent II avait été subreptice et qu'en conséquence il avait excommunié ce dernier. Ce fut Otton, évêque de Todi, qui fut chargé de remettre ces missives aux souverains; il était accompagné du cardinal-diacre Grégoire, lequel était aussi porteur de deux lettres d'Anaclet, l'une adressée aux évêques de l'Aquitaine à qui il notifiait son avènement à la papauté et les informait qu'il maintenait Girard, évêque d'Angoulême, dans la dignité de légat qu'il occupait sous Honorius II, et l'autre, qui était personnelle à Girard, le chargeait, comme légat et de concert avec le cardinal Grégoire, d'avoir à éclairer les esprits sur la valeur de ses titres au souverain pontificat.

C'est à ce dernier acte qu'est due la durée relativement longue du schisme d'Anaclet en Aquitaine. Girard, déjà âgé, avait le plus vif désir de conserver la haute situation que lui avait assurée, dans ces contrées, l'exercice de ses fonctions de légat depuis vingt-trois ans. Tout d'abord, aussitôt qu'il avait eu connaissance des événements de Rome, il s'était rangé à la manière de voir de la plupart, sinon de tous les évêques d'Aquitaine. En conséquence, il avait écrit à Innocent II, lui demandant de vouloir bien lui conserver la délégation dont il était pourvu; le pape avait refusé. Innocent II, dont la piété ne saurait être mise en doute, s'était évidemment souvenu des accusations qui, à diverses reprises, avaient été lancées contre l'évêque d'Angoulême, particulièrement par Geoffroy de Vendôme. Celui-ci lui avait jadis reproché son orgueil extrême, qui le portait, entre autres, à se vanter d'avoir le droit, en sa qualité de légat, de déposer les évêques, et son amour excessif de l'argent qui lui avait fait commettre de véritables actes de simonie, acceptant parfois des cadeaux des deux mains pour faire conclure un mariage, recevant cent sous pour valider l'élection d'un abbé de Charroux, rétablissant pour une grosse somme un abbé indigne dans sa dignité abbatiale, acceptant de l'argent du roi d'Angleterre pour excommunier le comte d'Anjou, et autres méfaits.

Tout ceci était de notoriété publique, tellement que le peuple

en avait fait une chanson (1). Furieux de sa déconvenue, Girard se retourna vers Anaclet, et ce dernier, heureux de cette recrue dont il appréciait toute l'importance, s'empressa de lui accorder la faveur qu'il sollicitait. Du reste, l'anti-pape et le légat avaient eu jadis ensemble des relations personnelles, qui leur permettaient de s'estimer chacun à sa juste valeur. En effet, vers 1120, Pierre de Léon était venu dans le Poitou, en qualité de délégué du pape, pour faire exécuter la décision du concile de Reims relative à la possession de Migné par l'abbaye de Montierneuf, et Girard avait eu de son côté à parachever cette affaire litigieuse (2).

Une fois qu'il fut assuré d'être maintenu dans sa haute dignité, le légat d'Anaclet ne resta pas inactif. Avec une rapidité extrême, il répandit la lettre que l'anti-pape lui avait adressée, et écrivit au roi d'Angleterre, aux princes bretons, aux rois de Castille et de Léon, pour les attacher au parti qu'il avait embrassé. Le seul de ses correspondants qui accueillit favorablement ces ouvertures fut le roi d'Angleterre, lequel, avec tout son clergé, reconnut Anaclet. Mais, tout auprès de lui, Girard fit une conquête, d'une importance extrême, dans la personne du duc d'Aquitaine. Guillaume, tout en témoignant d'un amour immodéré pour les armes et la guerre, avait subi l'influence de Girard que, dès son enfance, il avait été habitué à considérer comme le plus éminent prélat du territoire soumis à l'autorité de son père, puis à la sienne, et de plus, comme on l'a vu, il lui avait, à son arrivée au pouvoir, accordé toute sa confiance, ce dont Girard avait profité pour obtenir de lui des actes favorables aux églises. Comme l'évêque d'Angoulême, il avait d'abord reconnu Innocent II, puis, à son exemple, il vira de bord, et, avec la fougue de son caractère, il porta à l'extrême son zèle de transfuge.

Toutefois la cause que soutenaient le comte et le prélat éprouva vers ce temps un échec sensible. Louis le Gros, au début du schisme, s'était d'abord montré irrésolu, puis enfin, sollicité par les évêques, il s'était décidé à convoquer un concile à Étampes. Saint Bernard, alors abbé de Clairvaux, fut chargé d'exposer l'affaire devant l'as-

(1) Migne, *Patrol. lat.*, CLVII, col. 62, lettre XXI de G. de Vendôme.
(2) Arch. de la Vienne, orig., Montierneuf, nos 36 et 37.

semblée; il fit l'historique des faits, discuta la valeur des prétentions des deux adversaires, pesa leurs arguments, et, en fin de compte, conclut en faveur de la légalité de l'élection de Grégoire de Saint-Ange. Le concile se rangea à son avis et tous ses membres, le roi en tête, reconnurent Innocent II pour pape légitime. Ceci se passait au mois de juillet ou d'août 1130. Girard ne s'était pas rendu à Étampes; il pressentait évidemment que la cause qu'il défendait était perdue devant les évêques de France, et, afin de ne pas s'engager ou risquer un esclandre sans sanction effective, il jugea sage de sauvegarder sa liberté d'action en restant à l'écart; n'ayant pas pris part au vote, il pouvait se considérer comme n'étant pas engagé par lui. De ce moment, il joua un rôle prépondérant dans les affaires du schisme, et cela d'autant mieux qu'il pouvait donner aux pouvoirs religieux qu'il tenait d'Anaclet l'appui de l'autorité temporelle et effective du duc d'Aquitaine.

Fort de la décision du concile d'Étampes, Innocent II prit le parti de passer en France, afin d'y recueillir des sommes suffisantes pour pouvoir lever des troupes et rentrer à leur tête dans Rome. Il débarqua à Saint-Gilles le 11 septembre. Saint Bernard et les religieux de Cluny vinrent lui apporter les témoignages de leur adhésion absolue à son autorité et se mirent à sa disposition pour son voyage de France. Il remonta le Rhône, visita Cluny, présida le 18 novembre le concile de Clermont, et enfin arriva à Saint-Benoît-sur-Loire, où Louis le Gros, sa femme et son fils Philippe vinrent s'incliner devant lui. Au même lieu il reçut les ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne, qui lui apportaient l'assurance que son autorité pontificale était reconnue dans tout l'Empire.

Les deux plus puissants souverains de la Chrétienté ayant ainsi admis la légalité de l'élection d'Innocent II, il n'y avait plus qu'à ramener les princes ou grands seigneurs dissidents : c'est la besogne à laquelle s'employa saint Bernard. Il se rendit d'abord en Angleterre, où Girard avait tout d'abord obtenu gain de cause; le succès ne tarda pas à couronner ses efforts, car le roi Henri vint, le 13 janvier 1131, se prosterner à Chartres devant le pape. En même temps, il s'adressait aux membres du clergé qui, retenus par d'anciens liens d'amitié, hésitaient à se prononcer contre

pièces l'autel sur lequel saint Bernard avait officié. En agissant ainsi, Gausbert prétendait s'ériger en défenseur de la foi orthodoxe et faire passer le saint abbé de Clairvaux au rang des schismatiques; il se conduisait à son égard de la même façon que, quarante ans auparavant, les acolytes d'Urbain II s'étaient comportés à l'égard de l'évêque de Poitiers, Isembert II, quand ils avaient renversé, dans l'église de Montierneuf, l'autel consacré par le prélat, ami de Guy-Geoffroy.

Ce fut le début de la persécution. Girard et Guillaume, ne gardant plus aucune retenue, se posèrent résolument en adversaires d'Innocent II, et le légat d'Anaclet, usant de ses prétendus pouvoirs, brisa sans miséricorde les oppositions qui se manifestaient trop ouvertement; il se fit particulièrement l'agent des rancunes du comte, et, d'accord avec lui, chassa de leurs sièges l'évêque de Poitiers, Guillaume Alleaume, et l'évêque de Limoges, Eustorge. A Poitiers, le chapitre, dirigé par son doyen et par l'archiprêtre, élut évêque Pierre de Châtellerault, grand-oncle du comte de Poitou et l'un des chanoines de la cathédrale ; à Limoges, le choix se fixa sur Renoul de Nieuil, abbé du Dorat, qui, depuis quelques années, était un des familiers de la cour du comte. On ne sait de quelle nature étaient les dissentiments qui existaient entre l'évêque et le comte de Poitiers et avaient amené ce dernier à de si violentes extrémités; il en est autrement en ce qui concerne l'évêque de Limoges. Eustorge était partisan déclaré du vicomte Adémar, qui fut un des grands batailleurs de l'époque, et avait souvent maille à partir avec son suzerain, le comte de Poitou.

Les deux diocèses se trouvèrent donc avoir chacun deux prélats à leur tête, car les évêques dépossédés de leurs sièges n'en continuèrent pas moins à résider dans le pays et à agir sur le clergé qui leur était resté fidèle. D'autre part, les nouveaux évêques n'étaient pas en possession d'une complète autorité spirituelle, car, aucun des prélats d'Aquitaine n'ayant voulu s'associer aux attentats commis contre Guillaume Alleaume et Eustorge, leurs remplaçants ne purent se faire consacrer et prirent seulement la qualité d'évêques élus.

On ignore où se retira l'évêque de Poitiers; il lui était du reste

difficile de résister ouvertement au comte. Il en était autrement d'Eustorge, qui avait toujours l'appui du vicomte et continuait publiquement ses fonctions épiscopales. C'est ainsi que, le temps des ordinations étant arrivé, Renoul de Nïeuil procéda à cette cérémonie à la Souterraine, où il était soutenu par les nobles du pays que le comte de Poitou avait gagnés à sa cause; pendant ce temps, Eustorge, réfugié en Bas-Limousin, faisait les ordinations à Uzerche. Puis bientôt il se rapprocha de Limoges et se fixa dans le bourg de Saint-Martial, en face de la ville, où siégeait Renoul de Nieuil, de sorte que ce dernier pouvait entendre chaque jour les cloches qui sonnaient en mémoire de son excommunication. D'autre part, afin de pouvoir résister aux partisans du comte de Poitou qui ravageaient ses terres, il avait fait construire le château de Chalucet, où il avait installé une solide garnison commandée par deux chevaliers (1). Une situation si troublée ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion sur les actes du comte de Poitou, si prompt à se laisser aller à des résolutions extrêmes.

Au mois de janvier 1131 était mort Henri, cet abbé de Saint-Jean-d'Angély qui, vingt-huit ans auparavant, avait été imposé aux moines et n'avait été reconnu par eux qu'à cette seule condition, c'est qu'après son décès il serait pourvu à la nomination de son successeur selon les règles canoniques. Henri avait mené une vie des plus aventureuses et il était nécessaire que la direction du monastère passât en des mains qui y maintiendraient exactement la régularité fort éprouvée par suite de l'absence continue de l'abbé; en 1125, Pierre le Vénérable, venu de Cluny pour rétablir l'ordre dans l'abbaye, avait vu sa vie menacée par les moines révoltés. Esprit inquiet, Henri ne s'était pas contenté de son abbaye de Saint-Jean; il avait été pendant trois jours archevêque de Besançon, pendant huit jours évêque de Saintes, puis il s'était retiré en Angleterre auprès du roi Henri Ier, son parent, à qui il avait acheté ou par qui il s'était fait donner l'abbaye de Péterborough; mais, chassé encore de ce lieu, il était finalement revenu mourir à Saint-Jean. Hugues de Pons lui succéda, mais, soit qu'il fût mécontent de ce

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 269, 303 et 304 (Bernard Gui, *Nomina et gesta Lemovic. episcop.;* Geoffroy du Vigeois, *Chronica*).

choix, soit pour tout autre motif, le comte de Poitou envahit le monastère le 24 juin, jour de la Saint-Jean, fête patronale de l'abbaye, qui était à cette occasion visitée par de nombreux pèlerins, en chassa l'abbé et s'empara des nombreuses offrandes dues à la piété des fidèles.

C'était un acte sacrilège que Guillaume venait de commettre et que Girard, gardien des privilèges des églises en sa qualité de légat, ne pouvait tolérer. Il était du reste prudent d'arrêter l'autorité laïque dans une voie où, sous le couvert d'une vive adhésion au schisme, elle pourrait se livrer à des violences et à des empiétements sur les établissements religieux. Il fit donc à Guillaume les plus vives admonestations, et, ce qui est un témoignage bien probant de l'influence qu'il avait sur son esprit, il amena le comte à faire une confession publique de son méfait. Celui-ci se rendit à Saint-Jean-d'Angély à la fin de juillet; là, avec une nombreuse suite, il pénétra dans la salle du chapitre, où tous les religieux étaient rassemblés sous la direction de leur abbé Hugues. Tout d'abord, il annonça que, pour indemniser l'abbaye du tort qu'il lui avait causé, il lui donnait les bâtiments, les places et le fossé que les comtes de Poitou possédaient d'ancienneté devant le monastère, qu'il lui renouvelait la possession de toutes les coutumes dont elle jouissait dans son bourg, et enfin qu'il concédait à la cour de Saint-Jean le privilège de franchise et d'asile, absolument comme si elle eût été une église. Puis, quand l'énumération de toutes ces générosités eut été faite, il sortit du chapitre, se déchaussa, et, pieds nus, tenant des verges en la main, il se rendit, en donnant les marques d'un profond repentir, jusqu'à l'autel de l'église abbatiale sur laquelle était exposé le chef du Précurseur. Arrivé en cet endroit, il se jeta à genoux, et, se reconnaissant coupable du vol qu'il avait commis, il posa sur l'autel le parchemin sur lequel étaient énumérées toutes les faveurs qu'il venait d'accorder à l'abbaye. Ensuite il traça sa croix au bas de l'acte, et, afin de donner plus de force et d'autorité aux dispositions qu'il contenait, il le remit à ses barons et aux autres personnages de son entourage, qu'il invita, pour plus de garantie, à y apposer eux-mêmes leurs croix. C'est ce que firent Renoul, évêque de Limoges, Audebert, abbé de Luçon, Maingot

de Melle, Guillaume de Mauzé, Pierre de Fors, Hugues Tireuil, et Hugues de Pons; enfin, dans la nombreuse assistance, tant de laïques que de religieux, on remarquait encore Roger, le chapelain du comte (1).

Guillaume Gardrad, l'évêque de Saintes, ne se trouvait pas à cette réunion, où l'on ne comptait, en dehors des moines de Saint-Jean, que des partisans avérés de la politique du duc et de Girard. Il se tenait dans une prudente réserve, ayant lui-même à redouter le sort des évêques de Poitiers et de Limoges; il avait du reste refusé de consacrer les évêques et les abbés intrus, et, devant les menaces du comte, il avait jugé prudent d'abandonner sa ville épiscopale. Les chanoines de sa cathédrale s'étaient conformés à sa conduite et c'est peut-être à l'éloignement de ces derniers que Guillaume Gardrad a dû de ne pas être remplacé sur son siège comme les deux évêques dont il vient d'être parlé, qui n'avaient pas rencontré dans leur clergé la même solidarité.

Quant à Girard, dont la place aurait dû être à Saint-Jean au premier rang, il était en ce moment tout occupé de mener à bien une entreprise d'une importance majeure pour lui-même.

Arnaud de Cabenac, l'archevêque de Bordeaux, était mort le 29 avril 1131 et il avait résolu de lui succéder. Il se disait que s'il pouvait joindre à l'autorité spirituelle du légat celle plus directe encore de l'archevêque sur les évêques et le clergé de l'archidiocèse, il se sentirait de force à briser toutes les résistances. N'espérant pas arriver à se faire élire suivant les formes régulières, il concentra tous ses efforts sur les chanoines de la cathédrale, et, quand il se vit assuré d'une majorité, il convoqua en sa qualité de légat tous les évêques suffragants de Bordeaux pour procéder à l'élection de l'archevêque; un seul des prélats appelés, Raymond Bernard, évêque d'Agen, se rendit à l'assemblée. Il chercha, sans pouvoir y parvenir, à empêcher l'élection de Girard; les chanoines, gagnés par les promesses du postulant, terrifiés, d'autre part, par la crainte des violences dont le duc d'Aquitaine était coutumier, cédèrent à ces diverses pressions,

(1) Besly. *Hist. des comtes*, preuves, p. 462: D. Fonteneau, XIII, p. 225. Cet acte est antérieur au 13 octobre 1131, date de la mort de Philippe, fils de Louis VI, et non postérieur, comme l'a écrit par erreur le savant bénédictin.

et, en fin de compte, élurent l'évêque d'Angoulême. Toutefois, celui-ci ne put recevoir l'onction sainte, les deux évêques qui seuls tenaient pour lui, ceux de Poitiers et de Limoges, n'ayant pas été sacrés, ne pouvaient lui administrer un sacrement dont eux-mêmes n'avaient pas été pourvus.

Sans tarder, Girard adressa aux évêques de son ressort une lettre circulaire pour réclamer d'eux l'obéissance qu'ils lui devaient désormais en vertu de sa dignité. Tous ceux qui jusqu'alors ne s'étaient pas prononcés ouvertement et se dissimulaient volontiers derrière leur archevêque se trouvèrent fort embarrassés. Saint Bernard, craignant que dans cette occurrence les évêques dépossédés, dans le désir de reprendre leurs sièges, ou ceux qui étaient encore en fonctions, afin d'éviter un sort semblable, ne se laissassent aller à un compromis, leur écrivit une longue lettre, très pathétique, dans laquelle il leur exposait la situation et les encourageait à persister dans leur attachement à la cause d'Innocent II. En ce moment, les partisans d'Anaclet tentaient une manœuvre qui pouvait leur amener les esprits irrésolus, hésitants pour un motif quelconque à prendre un parti. Ils demandaient que le différend entre les deux papes fût soumis à un concile qui, selon eux, devrait se tenir à Rome où ils étaient tout-puissants. Saint Bernard se mit résolument à la tête de ceux qui, sentant le piège qui leur était tendu, cherchèrent à le déjouer en déclarant que, du moment que l'élection d'Innocent était régulière (par cinq voix contre trois), il n'y avait pas lieu de remettre tout en suspens. Ses efforts furent couronnés de succès, car les évêques auxquels il s'adressa, ceux de Limoges, de Poitiers, de Saintes et de Périgueux, se montrèrent inébranlables dans leurs convictions. Toutefois, les prélats, sentant qu'ils ne pouvaient rester livrés à eux-mêmes, sans qu'une direction commune les guidât dans la voie d'une résistance continue aux attaques dont ils étaient incessamment menacés, se préoccupèrent de chercher autour d'eux ce guide précieux; ils se flattèrent de le trouver dans Vulgrin, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine.

Ils lui remontrèrent qu'en cette dernière qualité il ne pouvait se désintéresser de ce qui se passait dans l'archevêché de Bordeaux, voire même dans son archidiocèse, où l'évêque de Limoges,

son suffragant, avait été expulsé de son siège. Guillaume de Nanclars, évêque de Périgueux, lui écrivait : « Dites-nous, vous qui êtes notre primat, le chef dont nous voulons suivre la direction, quelle est la réponse que nous devons faire à Girard d'Angoulême, qui, sans notre concours, s'est fait introniser archevêque de Bordeaux et nous presse de lui obéir. » En même temps il le priait de faire connaître au roi de France l'état de l'archevêché de Bordeaux, afin que ce prince accordât son appui aux évêques menacés d'être jetés à bas de leur siège; pour cet effet, il lui envoyait des lettres qu'il le priait de vouloir bien communiquer au roi (1). Cet appel du clergé à l'autorité royale, tant en Aquitaine qu'en Auvergne, où il s'était produit récemment, est l'indice d'un mouvement de centralisation dont l'honneur revient tout entier à Louis le Gros, de qui le pouvoir, aux yeux des suppliants, était le symbole de la force.

Girard était donc parvenu au comble de ses désirs, et, comme il arrive toujours aux triomphateurs, il vit bientôt apparaître à ses côtés des gens pressés de solliciter ses faveurs. Les moines de Sainte-Croix de Bordeaux ne furent pas les derniers, et ils obtinrent du nouvel archevêque qu'il leur fît don de l'église de Saint-Pierre « de Benciaco » ; ce qui témoigne de leur hâte, c'est que le prélat, n'ayant pas encore eu le temps de faire graver le sceau de sa nouvelle dignité, en fut réduit à employer celui dont il usait comme évêque d'Angoulême (2). C'était Bordeaux qui devenait en France la forteresse du schisme. Outre le clergé qui s'était groupé autour de Girard, avec les archidiacres, les chanoines de Saint-André et les religieux de Sainte-Croix, on voyait encore auprès de lui Gilles, évêque de Tusculum, les cardinaux Grégoire et Romain, légats du Saint-Siège, dont la présence rehaussait encore la situation du nouvel archevêque. Mais, enflé par son succès, Girard négligea les précautions qu'il prenait ordinairement et que commandaient les animosités qu'il avait déchaînées contre lui; un jour qu'il traversait la Saintonge, qui séparait ses deux diocèses d'Angoulême et de Bordeaux, il tomba entre les mains d'Aymar d'Archiac, beau-frère de l'évêque de Saintes.

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 83.
(2) Maratu, *Girard, évêque d'Angoulême*, pièces justif., n° 34, p. 370.

Aymar, personnellement, n'avait cessé d'être hostile à l'évêque d'Angoulême, qui, quelques années auparavant, avait aidé Vulgrin Taillefer à lui enlever son château d'Archiac. Guillaume Gardrad s'empressa de faire connaître cet important événement à l'archevêque de Bourges. Comme il était à craindre que les comtes de Poitou et d'Angoulême ne tentassent, ainsi qu'ils en manifestaient le désir, de délivrer Girard de force, il le pria d'inviter les évêques de l'Aquitaine à fournir à Aymar des ressources en hommes et en argent pour qu'il pût résister aux attaques dont il était menacé ; en même temps, ce qui peint bien l'imbroglio de cette situation et la difficulté où se trouvaient les esprits de discerner sainement la vérité de l'erreur, comme Girard n'avait pas été déposé et n'avait pas perdu sa qualité épiscopale, Guillaume demandait au primat d'accorder à son beau-frère une absolution plénière pour ce fait d'avoir mis la main sur un membre du clergé et de le retenir en prison ; de plus, il le sollicitait d'excommunier tous les particuliers qui, pour délivrer Girard, useraient de violences à l'égard de son geôlier.

Après avoir ainsi pourvu aux intérêts de son beau-frère, l'évêque de Saintes étendait sa requête, et suppliait le primat d'inviter les suffragants de l'archevêque de Bordeaux, le clergé et le peuple de leurs diocèses, à refuser toute obéissance à l'archevêque intrus, d'annuler son élection, et finalement de le déposer. Il sollicitait en outre avec instance qu'on lui infligeât la punition ecclésiastique suprême, à savoir que l'archevêque de Bourges prononçât contre lui une nouvelle excommunication, et que tous les évêques, tant du diocèse de Bordeaux que de celui d'Auch, fussent invités à le frapper de la même peine, aussi bien que toute personne qui lui prêterait secours.

Cette dernière objurgation visait particulièrement les comtes de Poitiers et d'Angoulême, qui marchaient pour le moment d'accord dans la voie du schisme ; Vulgrin ayant épousé en secondes noces Aimable, une des filles du vicomte de Châtellerault, se trouvait être le beau-frère de Guillaume VIII et le petit-neveu de l'évêque intrus de Poitiers, Pierre de Châtellerault (1). Mais

(1) *Hist. pontif. et com. Engol.*, p. 56.

l'archevêque de Bourges ne se pressa pas de répondre à des sollicitations si pressantes ; c'était un temporisateur, et il attendait, pour prendre une décision, la tenue du concile que le pape avait convoqué à Reims pour la fête de saint Luc, le 18 octobre 1131. A cette réunion solennelle on compta treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques, ainsi qu'une multitude d'abbés et de moines. Son principal objet était d'assurer l'union de la catholicité contre Anaclet et Girard, le plus notable de ses adhérents. L'un et l'autre furent excommuniés par les pères du Concile, comme schismatiques, et solennellement déposés.

Sûr désormais d'être vigoureusement soutenu, l'archevêque de Bourges se conforma aux décisions de l'assemblée, qui n'étaient autres que celles que l'évêque de Saintes avait sollicitées de lui, et, ne pouvant avoir recours à la force, il se contenta d'encourager les évêques à la patience et à la résignation. Louis le Gros, qui avait profité de la réunion du Concile pour faire solennellement sacrer roi son fils Philippe, n'était pas d'humeur à entamer une guerre afin de faire exécuter les sentences que l'assemblée avait pu rendre ; il laissait au clergé lui-même le soin d'amener ce résultat. Aussi Aymar d'Archiac, se sentant isolé en face des deux puissants comtes, dut se résoudre à relâcher son prisonnier, probablement sans rançon, mais à tout le moins sous la promesse qu'il n'aurait personnellement à redouter aucune fâcheuse conséquence de son coup d'audace.

C'est à ce moment que se place une démarche tentée par Pierre le Vénérable pour mettre fin au schisme d'Aquitaine. Fort de la décision du concile de Reims, l'abbé de Cluny se flatta de réussir là où saint Bernard avait échoué, et, dans le courant de novembre ou de décembre, il se rendit en Poitou ; mais tous ses efforts pour ramener Guillaume restèrent infructueux. Du reste, il était du devoir de l'abbé de Cluny, après le grand témoignage de sympathie que lui avait donné Innocent II en venant consacrer, au mois d'octobre 1130, l'église de son monastère, de veiller au maintien de la saine doctrine dans les établissements de sa dépendance; par suite, au lieu de reprendre lors de son départ du Poitou le chemin par lequel il était venu, il passa en Anjou, parcourut la Normandie, et enfin arriva à

Paris à temps pour célébrer dans cette ville les fêtes de Noël (1).

L'année 1132 qui s'ouvrit bientôt après fut véritablement celle où le schisme atteignit son apogée ; la situation en Aquitaine était alors celle-ci : les comtes de Poitou et d'Angoulême étaient excommuniés, les évêchés de Poitiers et de Limoges comptaient deux titulaires, l'archevêché de Bordeaux et l'évêché d'Angoulême étaient possédés par un prélat interdit, l'évêque de Saintes avait abandonné sa résidence épiscopale ; l'abbé de Cellefrouin en Angoumois, nommé Foucher, avait dû quitter son monastère, et était parti pour l'Orient, où il devint évêque de Tyr et enfin patriarche de Jérusalem (2).

La qualité de légat du pape permettait à Girard d'étendre son action en dehors de son diocèse, et il ne s'en fit pas faute. Dans l'archevêché d'Auch, Geoffroy, évêque de Bazas, entra dans le schisme, et de ce fait il fut excommunié ; son adversaire ordinaire, Raymond, évêque d'Agen, avec qui il avait des contestations journalières au sujet de la limite de leurs diocèses, profita habilement de la mauvaise posture dans laquelle il se trouvait pour envahir son territoire, et même, en 1136, il incendia la ville de Bazas (3). On ne sait si Bonhomme, évêque d'Aire, ne donna pas aussi son adhésion à Anaclet ; on le voit, en effet, en 1135, sur la demande expresse du duc d'Aquitaine et avec l'assentiment de Pierre, comte de Bigorre, et des seigneurs du pays de Marsan, rétablir le culte dans l'église de Bougues, enlever celle-ci aux mains laïques qui la détenaient et la restituer à l'abbaye de la Sauve, à qui elle avait été précédemment donnée par Guillaume le Jeune, le père du duc (4).

L'évêque de Tusculum, le représentant d'Anaclet, vint fixer sa résidence à Poitiers, d'où, d'accord avec Girard, siégeant à Bordeaux, il pouvait utilement diriger les affaires de leur parti, à défaut de Pierre de Châtellerault, qui ne paraît nulle part, et qui semble, par cet effacement, justifier l'appréciation que portait

(1) Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXIX, col. 233; *Bibl. Cluniacensis*, col. 755.
(2) *Gallia Christ.*, II, col. 1047.
(3) *Arch. hist. de la Gironde*, V, p. 26.
(4) *Arch. hist. de la Gironde*, XII, p. 319. La charte qui rapporte ce fait se contentant de signaler l'année sans indiquer le jour, on ne saurait dire si cet acte est antérieur ou postérieur à la conversion de Guillaume VIII.

sur lui Guillaume Alleaume qui l'appelait « un veau gonflé de vent », comme qui dirait « un personnage en baudruche ». Le prélat italien n'eut pas de peine à se constituer un entourage qui suppléait à son petit nombre par son audace et son activité. On le voit régler, en sa qualité de vicaire apostolique, des difficultés pendantes entre le doyen de Saint-Hilaire et un sieur Briction, puis mettre d'accord les prévôts laïques de la Foye-Monjault ; dans ces diverses circonstances, il avait à ses côtés Gausbert, le doyen de Saint-Pierre, Guillaume Bouchereau, le doyen de Saint-Hilaire, maître Hilaire et maître Laurent, que l'on peut regarder comme des professeurs des écoles renommées de Poitiers, Guillaume, prieur de Sainte-Radegonde, Guillaume Jean, prieur de Saint-Nicolas, Aymar, prieur de la Foye-Monjault, Martin, prévôt de Poitiers, et Lombard, son sous-prévôt, tous adhérents au schisme (1). A ces divers noms il semble qu'il y a lieu d'ajouter celui de l'abbé même de Montierneuf, Pierre, un parent du comte de Poitou, qui était en ce moment, plus ou moins légalement, à la tête de l'abbaye (2).

Ces manières de faire des schismatiques, agissant comme s'ils eussent été pourvus légalement de l'autorité ecclésiastique, ne pouvaient manquer d'exaspérer leurs adversaires, aussi voit-on l'évêque de Poitiers, qui, du lieu de son exil, s'était une fois encore adressé à l'archevêque de Bourges, réclamer de lui avec une sauvage énergie une excommunication nouvelle contre Girard et ses adhérents. Il visait en particulier Pierre de Châtellerault, qui occupait son siège épiscopal, et Guillaume Bouchereau, le chef du parti qui lui était hostile ; il allait même jusqu'à fixer pour cet acte une date spéciale, celle de la fête de sainte Marie-Madeleine, du 22 juillet (3).

(1) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 131 ; *Gallia Christ.*, II, instr., col. 355.

(2) Ce personnage, dont l'existence n'est connue que par l'acte ci-dessus, n'a pas été inscrit dans la liste des abbés de Montierneuf, qui, au xve siècle, a été insérée dans le cartulaire de cette abbaye (Arch. de la Vienne, reg. n° 205, f° 20). Il semble résulter de cette omission que les religieux de Montierneuf n'ont pas cru devoir placer Pierre au rang de leurs abbés, vu son caractère schismatique. Sa parenté avec le comte de Poitou autorise toutes les suppositions. Il ne nous paraît pas qu'on puisse l'identifier avec Pierre de Châtellerault, qui était suffisamment pourvu par l'évêché de Poitiers, mais on pourrait peut-être reconnaître en lui Pierre de Thouars, surnommé l'Evêque, dont la femme de Guillaume VIII était la petite-nièce.

(3) Nous ne serions pas étonné que cette date du 22 juillet, qui se rapporte soit à

La lutte se continuait donc ardente des deux parts et ne pouvait manquer par suite d'amener des troubles dans le sein du clergé. Ce n'est pas seulement à Poitiers que se produisirent des désordres ; ils éclatèrent sur divers points du territoire, partout où les partisans de Girard se crurent ou se trouvèrent assez forts pour imposer leurs volontés.

A Saint-Maixent, la cure de Saint-Léger fut occupée par un prêtre schismatique, nommé Pierre de la Chaise ; celui-ci, sans tenir compte de la sujétion de son bénéfice envers l'abbaye de Saint-Maixent et des obligations auxquelles par suite il était tenu, avait cru devoir ajouter une cloche à celle qu'il lui était permis d'avoir dans son église et édifier un nouvel autel ; les moines, suivant les habitudes de la procédure en vigueur à cette époque, brisèrent la cloche et renversèrent l'autel. Ceci se passait en 1133, et l'on pourrait croire, en voyant les religieux de Saint-Maixent agir de cette sorte, qu'ils avaient chaudement embrassé la cause d'Innocent II ; il n'en était rien : ils maintenaient seulement leurs droits en face d'un intrus qui, de par son arrivée irrégulière à la tête d'une paroisse, se croyait tout permis. L'abbé Geoffroy et ses moines s'étaient tenus dans une grande réserve, et c'est ce qui résulte des indications chronologiques, apposées par leur scribe au bas des actes rédigés dans le monastère, et dont on peut faire chaque année l'instructif relevé : en 1130, il est rapporté que les faits énoncés dans la charte s'étaient passés alors que Grégoire et Pierre se disputaient la papauté (il est à remarquer qu'il n'est donné à aucun des concurrents le titre pontifical sous lequel ils s'étaient désignés) ; il est dit, en 1131, que l'acte fut fait au temps où il existait une brouille entre Grégoire et Pierre de Léon pour la même cause, en 1132, qu'il y a débat, à Rome, entre les mêmes pour la papauté et enfin en 1133, à propos d'un accord entre les religieux de Saint-Maixent et un de leurs vassaux, il est écrit qu'il fut conclu pendant qu'il régnait une scission entre l'Église de Rome et celle de Poitiers. Cette dernière énonciation est peut-être un peu plus expressive qu'il ne conviendrait, ce qui tient sans doute aux différends que les religieux avaient avec Pierre de la Chaise et qu'ils

l'année 1132, soit à 1133, correspondît à celle d'un événement mémorable de la vie de Girard, et ne fût l'anniversaire du jour de son élection à Bordeaux.

portèrent devant un légat qui se trouvait dans leur région à la fin de 1133 ; celui-ci avait évoqué l'affaire de Saint-Léger devant lui pour le troisième dimanche de carême de l'année suivante (1).

A Albi, l'évêque Humbert Giraud avait pris parti pour Anaclet. Les membres de son chapitre refusèrent de le suivre dans cette voie, puis, la passion aidant, ils se soulevèrent contre lui, s'emparèrent du palais épiscopal qu'ils démolirent de fond en comble, et enfin installèrent une garnison dans la cathédrale. On était alors dans l'année 1132. Girard, ne pouvant user contre les révoltés que des armes ecclésiastiques, les excommunia, mais sans résultat, car, un an après, en 1133, il dut revenir à la charge ; il s'adressa, en sa qualité de légat, aux abbés de Castres et de Gaillac et leur intima l'ordre d'avoir, ainsi que tout le peuple et le clergé du diocèse d'Albi, à refuser tout service aux chanoines et à se ranger du côté de leur évêque (2). Mais ces admonestations du légat de pape, précédemment si écoutées, perdaient beaucoup de leur valeur dans les circonstances présentes. Chaque parti, pour renforcer sa cause, avait recours à ces interprètes attitrés de la parole du chef de l'Église, et Innocent II, en particulier, n'avait pas négligé de s'entourer de ces précieux auxiliaires. Il avait quitté la France avant Pâques 1132, mais avant de partir il avait nommé plusieurs légats, au nombre desquels était Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, qu'il avait pourvu de la légation apostolique dans les provinces ecclésiastiques de Bourges, de Bordeaux, de Tours et de Dol, c'est-à-dire dans la circonscription ancienne de Girard, celle-là même qu'Anaclet lui avait conservée : l'évêque de Chartres devenait donc par ce fait l'adversaire direct de l'archevêque de Bordeaux (3).

La lutte d'influence entre les deux partis se continua donc en Aquitaine avec des armes à peu près égales, tandis qu'ailleurs le schisme perdait du terrain, tellement même que pendant un temps on put croire au succès définitif de la cause d'Innocent II. L'empereur Lothaire, depuis qu'il avait publiquement reconnu celui-ci comme pape, était resté plus d'un an sans pouvoir lui donner un

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, pp. 318, 320, 321, 324 et 332.
(2) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., III, p. 683.
(3) *Gallia Christ.*, II, instr., col. 370.

appui effectif, mais, au printemps de 1133, il était descendu en Italie, avait replacé Innocent sur le trône pontifical et, le 4 juin, avait reçu de lui la couronne de roi des Romains. Saint Bernard, ne doutant pas de la répercussion que devaient produire ces événements sur les sentiments des adhérents d'Anaclet, crut le moment opportun pour tenter un nouvel effort auprès du duc d'Aquitaine, seulement, comme il se savait desservi auprès de lui par Girard et ses partisans, et redoutant qu'une démarche publique de sa part n'amenât un résultat contraire à celui qu'il cherchait, il employa un moyen détourné ; pour cela il se servit d'Hugues de Bourgogne, parent de Guillaume.

Sous son nom, il adressa au comte de Poitou une lettre pressante, dans laquelle il lui remontrait les périls où l'entraînait son obstination pour une mauvaise cause, lui disant « qu'un particulier qui s'égare périt seul, mais que lorsqu'un chef d'État tombe dans l'erreur il entraîne avec lui tous ses sujets ». Guillaume ne se rendit assurément pas aux raisons exposées dans cette lettre, mais il est possible que son envoi ait amené une certaine détente dans la situation. La présence d'un légat d'Innocent en Poitou, à la fin de l'année 1133, semble en être un indice, et d'autre part celle-ci venait renforcer les influences secrètes qui agissaient sur le comte, en faisant naître dans son esprit des doutes sur la légalité de la cause qu'il soutenait.

L'un des plus actifs agents de cette action délicate fut assurément Geoffroy du Lauroux. Possédant « la science, l'esprit de liberté, une éloquence vraie, persuasive et insinuante », selon les expressions mêmes de saint Bernard, ce personnage avait tout ce qu'il fallait pour réussir auprès d'un prince dont l'esprit étroit se laissait difficilement pénétrer, du moment où il avait accordé sa confiance à quelque personne ou qu'il avait adopté une idée qui lui avait été habilement présentée.

Geoffroy du Lauroux, « de Laureolo », était un moine ou plutôt un chanoine de l'ordre de Saint-Augustin. Usant de la liberté relative de cette association, il était venu à Poitiers où, selon toute apparence, il professa dans les écoles et acquit une grande réputation. Guillaume VIII, avec toute la fougue de son caractère, s'enthousiasma de sa personne, et, afin de jouir plus parti-

culièrement de sa compagnie, il lui fit don de deux domaines importants, sis à proximité de ses rendez-vous de chasse. L'un de ces domaines, Fontaine-le-Comte, se trouvait à l'entrée des forêts qui s'étendaient de Poitiers à Lusignan, l'autre, Sablonceaux, était situé en Saintonge, non loin de la rivière de la Seudre; il renfermait, dans son enclos, une source d'eau minérale, et était séparé par la forêt de Baconeis du prieuré de Sainte-Gemme, lequel, grâce à sa situation dans un pays si propice pour la chasse, était fréquemment visité par les comtes de Poitou. Geoffroy ne s'installa pas seul en ces lieux; il y appela des chanoines de Saint-Augustin, dont il fut le directeur, et dont la communauté forma par la suite le noyau de deux abbayes placées l'une et l'autre sous le vocable de Notre-Dame.

On ne sait au juste quand Guillaume donna Fontaine-le-Comte à Geoffroy du Lauroux, mais ce qui est sûr c'est qu'il avait antérieurement disposé de cet endroit en faveur de l'abbaye voisine de Bonnevaux, qui, après la mort du comte, en revendiqua la propriété. Pour le moment, Guillaume, tout à son idée, avait donné à Geoffroy le terrain nécessaire pour construire une église, et y avait ajouté des bois et des landes qui devaient constituer la dotation du nouvel établissement; en même temps, il avait obtenu de ses fidèles, Savari de Mauléon et Hugues Jodoin, qu'ils fissent, en vue du même objet, l'abandon de quelques terres (1).

Geoffroy du Lauroux, quelle que fût son orthodoxie, ne pouvait réellement prendre ouvertement parti contre son bienfaiteur; saint Bernard avait assurément tout d'abord compris son abstention, dans l'espoir que par d'autres moyens il pourrait venir à bout de la résistance du comte de Poitou, mais la situation s'éternisait, si bien qu'un jour il lui écrivit que le repos avait eu son temps et qu'il fallait que désormais il s'employât « pour arracher une proie d'une importance extrême de la gueule du lion ». Geoffroy du Lauroux ne se serait peut-être pas laissé aller à agir, s'il n'y avait été porté que par les violentes adjurations de l'abbé de Clairvaux, mais à côté de celui-ci Innocent avait placé un homme politique, l'évêque de Chartres, qui, convaincu qu'un travail

(1) Arch. de la Vienne, orig., Fontaine-le-Comte, n° 2.

patient pouvait seul détacher le comte de la cause d'Anaclet, s'aboucha secrètement avec son ami.

Le trouble, que d'habiles insinuations, des propos tendancieux produisirent dans l'esprit de Guillaume, apparaît nettement dans l'acte de donation par lequel il fit abandon aux religieuses de Fontevrault, le 19 avril 1134, d'une redevance qui était perçue chaque année sur les juments, les bœufs et les vaches qui venaient pacager dans sa forêt d'Argenson, entre le dimanche des Rameaux et celui de Pâques, et ce, afin d'obtenir « que le Seigneur fît miséricorde à l'âme de son père et l'amenât lui-même à la vraie pénitence ». Les deniers provenant de cette perception devaient servir à entretenir de pain les religieuses établies dans le prieuré de Saint-Bibien et les frères attachés à leur service. Le jour où le comte fit cette générosité, il se trouvait à Niort; dans la salle du château où il se tenait on voyait plusieurs de ses fidèles : Aimeri, vicomte de Châtellerault, et son frère Boson, Eschivard de Preuilly, Engelelme de Mortemer, Renoul Sennebaud, Elie de Vivonne, Hugues Claret, Guillaume de la Chambre, le viguier Aymar, Hugues Tireuil, et enfin Pierre Hélie, qui se fit désigner spécialement comme l'ami du comte (1).

D'autre part, le pape lui-même profita d'une circonstance favorable pour faire montre de bonnes dispositions à l'égard du comte de Poitou. Alfonse Ier, roi d'Espagne, ayant été tué par les Maures le 17 juillet 1134 et ne laissant pas d'enfants, les Aragonais lui choisirent pour successeur Ramire, son frère puîné, qui depuis 1093 vivait en religieux dans l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. Après la cérémonie de son couronnement, les grands du royaume le contraignirent à se marier et lui donnèrent pour femme Agnès ou autrement Mahaut, la sœur du comte de Poitou, qui était, depuis sept ans, veuve d'Aimeri, vicomte de Thouars; Innocent II s'empressa de relever Ramire de ses vœux monacaux et de lui accorder toutes les facilités nécessaires pour son mariage (2).

(1) Marchegay, *Notices et pièces historiques*, p. 241.

(2) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., II, p. 693. Du mariage de Ramire et d'Agnès issut une fille, qui naquit en 1136 et fut nommée Pétronille; l'année suivante, Ramire retourna dans son couvent, abandonnant à la fois son trône, sa femme et sa fille.

Geoffroy du Lauroux, tout en agissant pour amener la paix dans l'église, selon le témoignage que lui en rendit un jour l'évêque de Chartres, ne se sentait pas assez d'autorité pour obtenir du comte de Poitou l'abandon formel de la cause qu'il soutenait avec tant d'ardeur depuis quatre ans. Il jugea que seul saint Bernard pouvait arriver à ce résultat, et, dès lors, tous ses efforts tendirent vers ce but. Profitant de ce que Girard, tout entier à l'administration de son archevêché de Bordeaux, ne surveillait plus Guillaume d'aussi près, il obtint de lui d'avoir une nouvelle entrevue avec l'abbé de Clairvaux. Saint Bernard était alors en Bretagne, où l'avait appelé la duchesse Ermengarde, qui lui avait offert Buzay, près de Nantes, pour y fonder un couvent de son ordre (1). C'est là qu'il reçut avis des bonnes dispositions du comte de Poitou; sans tarder, en compagnie de Geoffroy de Lèves, il se dirigea vers Poitiers. Mais ce n'est pas dans cette ville qu'eut lieu la conférence dont on attendait un résultat si précieux; afin d'arracher Guillaume aux suggestions de son entourage ordinaire, en particulier de son oncle, l'évêque schismatique, et du chapitre de la cathédrale, Geoffroy du Lauroux le décida à aller au devant des envoyés du pape : c'est à Parthenay, sur la route de Nantes, qu'eut lieu la rencontre.

Saint Bernard et ses compagnons prirent gîte dans le prieuré conventuel de Parthenay-le-Vieux, importante dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, situé aux portes de la ville; quant au comte, il dut réclamer l'hospitalité de son vassal, le seigneur de Parthenay. Les négociations durèrent longtemps, non point directement entre le comte et l'abbé de Clairvaux, ainsi que les choses s'étaient passées lors de l'entrevue de 1131, qui avait si mal abouti, mais par l'entremise d'intermédiaires.

Le comte n'était pas éloigné d'accepter pour bonnes les raisons que l'on faisait valoir auprès de lui, il déclarait même qu'au fond aucun motif sérieux ne l'empêchait de reconnaître Innocent II

(1) L'installation des moines cisterciens à Buzay eut lieu le 28 juin 1135 (Pétigny, *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, V, p. 224, note 1) ou le 16 juin de la même année (Janauschek, *Origines Cistercienses*, p. 35). Ermengarde, poursuivant ses aventures, avait été passer deux ans en Palestine, auprès de son frère le roi Foulques, et venait de rentrer en Bretagne. Il est possible qu'elle n'ait pas été étrangère à la désignation de Raymond de Poitiers aux gens d'Antioche.

pour pape, mais il se refusait absolument à laisser remonter sur leur siège les évêques et les abbés qu'il en avait dépossédés, disant que ceux-là l'avaient grandement offensé. La conférence menaçait de se terminer sans amener aucun changement dans la situation, lorsqu'un coup de théâtre se produisit, amené par l'ardeur que saint Bernard mettait dans la soutenance de son rôle. L'abbé de Clairvaux célébrait d'ordinaire la messe dans la vaste église du prieuré ; un jour, s'étant retourné après la consécration et voyant par la porte ouverte le comte, qui en sa qualité d'excommunié ne pouvait entrer dans le temple saint, mais assistait néanmoins du dehors à l'office divin, il eut une inspiration subite : mettant la sainte hostie sur la patène, puis l'élevant dans sa main, il se dirigea vers Guillaume, et, le visage enflammé, respirant une décision surhumaine, il lui adressa des paroles véhémentes, lui disant que c'était son Dieu qui venait à lui et qu'il n'aurait pas le courage de le mépriser comme il avait méprisé ses serviteurs.

Cette scène causa au comte une telle émotion qu'il en perdit connaissance. Revenu à lui, mais tremblant encore, il entendit saint Bernard lui ordonner de se réconcilier avec l'évêque de Poitiers, de le rétablir sur son siège, de se soumettre au pape Innocent et de ramener dans le devoir tous ceux de ses sujets que son exemple avait entraînés dans le schisme. Aussitôt Guillaume Alleaume, qui se trouvait parmi les assistants, s'approcha du comte qui lui donna le baiser de paix et qui, pénétrant avec lui dans l'église, l'amena à son siège épiscopal, lui reconnaissant par ce fait même qu'il le replaçait dans sa dignité première (1).

(1) B. Ledain, dans ses divers travaux sur Parthenay, a soutenu cette thèse que la scène de la conversion du duc avait eu pour théâtre l'église de Notre-Dame de la Coudre, sise dans l'enceinte du château de Parthenay, et non celle de Parthenay-le-Vieux. Nous ne saurions nous rendre à cette manière de voir, inspirée par un sentiment de patriotisme de clocher, et qui nous paraît absolument contredite par les faits. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que saint Bernard et le comte du Poitou venaient à la rencontre l'un de l'autre en adversaires, et que l'abbé de Clairvaux avait à se tenir en garde, aussi bien contre les violences connues de Guillaume que contre les fauteurs et les soutiens du schisme. En prenant gîte dans le monastère de Parthenay-le-Vieux, il se trouvait à l'abri, en vertu des sauvegardes ecclésiastiques. De plus, le lieu où résidait saint Bernard abritait aussi l'évêque de Poitiers, contre lequel le comte manifestait une si violente aversion que, par le seul fait de demander sa réintégration sur son siège, les négociations furent sur le point d'échouer. Si Guillaume s'était douté de la présence de l'évêque sur le lieu de l'entrevue, il se serait tenu en garde, et assurément, pas plus l'un que l'autre n'auraient voulu coucher sous le même toit ; or, l'évêque de

C'était un grand triomphe pour saint Bernard d'avoir contraint le comte de Poitou à reconnaître le pape Innocent II, et, afin de le laisser sous l'impression des événements qui venaient de se passer sans qu'aucun acte de sa part, même involontaire, vînt en diminuer la valeur, il se hâta de le quitter. L'adhésion de Guillaume n'était pas en effet le résultat d'une conviction sincère, il s'était rendu par surprise, et, si la souvenance du fait, regardé comme miraculeux, qui lui avait fait engager sa parole à saint Bernard l'empêcha de la violer, il fut loin de donner l'exemple de la soumission que l'on était en droit d'attendre de lui. Son entourage n'était pas encore renouvelé, et de là partirent des coups de force dont il ne fut que l'exécuteur.

Toutefois, c'est en évêque que Guillaume Alleaume rentra dans sa ville épiscopale, d'où s'éloignèrent à leur tour ses adversaires. Renoul de Nieuil, qui y avait sans doute attendu les résultats de l'entrevue de Parthenay, se hâta de retourner dans le Limousin, mais, au cours de sa route, il tomba de cheval et mourut des suites de sa chute. La réintégration d'Eustorge sur le siège de Limoges se fit en conséquence sans difficultés (1). Quant à Pierre de Châtellerault, on ne sait quel fut son sort; peut-être rentra-t-il simplement dans le rang et a-t-il terminé ses jours dans sa primitive dignité de chanoine de la cathédrale de Poitiers?

Quant à Guillaume, il eut de violents démêlés avec les chanoines de Saint-Hilaire et les chassa de leur résidence. Que leur reprochait-il? on l'ignore, mais les choses furent, comme on le voit, poussées à l'extrême, et saint Bernard dut encore s'interposer pour amener le comte à de meilleurs sentiments : « Qui donc a pu vous faire manquer à vos engagements? lui écrivait-il. Celui-là sera puni, et afin que la malédiction du Très-Haut ne s'appesantisse pas sur vous, faites un retour sur vous-même, vivez en paix avec vos vrais amis et rendez leur église aux clercs que vous en avez chassés (2). » Les conseils de saint Bernard

Poitiers se trouvait dans l'église où officiait saint Bernard et dans laquelle il avait pénétré de l'intérieur du prieuré, tandis que sa présence n'aurait pu être dissimulée dans l'enceinte du château de Parthenay. Les traditions invoquées en faveur de Notre-Dame de la Coudre sont relativement récentes et n'ont pas plus de valeur que celle qui place aux Châtelliers la première entrevue du comte et de saint Bernard.

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 303, G. du Vigeois.

(2) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 460; *D. Bernardi operum tomus quartus*,

furent certainement entendus, car il est permis de croire que l'instigateur de l'acte de violence du comte à l'égard des chanoines de Saint-Hilaire ne fut autre que leur doyen, Guillaume Bouchereau, qui était considéré comme le véritable chef du schisme à Poitiers; or, on voit l'année suivante, en 1136, Bouchereau donner son assentiment, avec les autres dignitaires du chapitre, à un accord conclu par l'entremise du légat Geoffroy, évêque de Chartres, entre les chanoines de Saint-Hilaire et les religieux de l'abbaye des Alleuds (1).

Le grand coup avait du reste été frappé par le retour de Guillaume à la foi orthodoxe ; il impliquait forcément la fin du schisme en Aquitaine. Girard le comprit, et un jour il quitta Bordeaux pour rentrer dans sa ville épiscopale d'Angoulême; là, se sentant mourir, il prit toutes les dispositions que lui suggérait son affection pour ce diocèse qu'il avait gouverné pendant tant d'années; il succomba enfin le 1er mars 1136, quelques mois après l'entrevue de Parthenay, repentant selon les uns, impénitent suivant d'autres (2).

1642, epist. CXXIX, p. 340. Cette lettre de saint Bernard ne peut avoir été écrite qu'après sa première ou sa seconde entrevue avec le comte de Poitou. Nous inclinons pour la seconde, c'est-à-dire pour l'année 1135, par ce motif que l'abbé de Clairvaux ne fait aucune allusion aux évêques de Poitiers et de Limoges, chassés de leur siège en 1131, à la destruction de l'autel de la cathédrale et autres faits de violence commis aussitôt après son départ à cette époque, tandis qu'en 1135 les évêques étant déjà remontés sur leurs sièges, saint Bernard a pu croire à un apaisement absolu qui aurait été troublé par un fait isolé, dont nous ne connaissons pas les causes, et enfin la rechute du comte nous paraît clairement indiquée par le mot « rursum », employé par son correspondant.

(1) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 132.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte de la mort de Girard. La plupart s'en rapportent au texte de l'Histoire des évêques et comtes d'Angoulême (éd. Castaigne, p. 51), qui dit que l'évêque, ayant célébré pieusement la messe un samedi, mourut le lendemain, jour de dimanche, 18 juin 1136 (XIV des calendes de juillet MCXXXVI). Ces indications sont de tout point inexactes. D'abord, en 1136, le 18 juin tombait un jeudi et non un dimanche; de plus Orderic Vital rapporte que Girard succomba dans l'année bissextile qui commence au 25 mars 1135 pour finir au 25 mars 1136 (*Hist. ecclés.*, V, p. 78), et enfin, ce qui enlève tout motif de doute, il est absolument certain que Lambert, abbé de la Couronne, fut élu évêque d'Angoulême le 17 mai 1136. La mort de Girard est donc antérieure à cette date, mais on a mieux que l'indication flottante d'Orderic Vital : c'est une liste des évêques d'Angoulême, récemment mise au jour, qui a été publiée par M. de Puybaudet (*Mélanges de l'Ecole de Rome*, XVII, p. 283) et par M. l'abbé Duchesne (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, p. 64), d'après le manuscrit 1127, *Vaticanus Reginae*. Il est ainsi conçu : « ij. Girardus, episcopus ac Sanctæ Romanæ ecclesie legatus, qui sedit in episcopatu annos XXXIII. Anno ab Incarnatione Domini Mo co xxxo vo, obiit autem kal. martii ». L'usage étant en Aquitaine de commencer l'année au 25 mars, la date de la mort de

Pendant que le principal fauteur du schisme s'éteignait à Angoulême dans la tristesse et l'isolement, l'homme qui, resté dans l'ombre, avait peut-être le plus contribué à son abaissement, Geoffroy du Lauroux, recevait coup sur coup des faveurs qui étaient la récompense de sa conduite. Foulques, l'abbé de Bonnevaux, s'était empressé, la pacification faite, de réclamer la propriété du domaine de Fontaine-le-Comte, se fondant sur la donation primitive qui lui en avait été faite. Geoffroy, ne voulant pas courir les chances d'un procès, s'adressa à l'évêque de Poitiers, lequel, ne tenant pas de son côté à aller à l'encontre des volontés du comte, maintint les religieux de Fontaine-le-Comte en possession du territoire sur lequel s'élevait leur monastère. Puis, ce fut le tour de l'abbé de Saint-Cyprien qui disputait aux mêmes religieux une dîme dépendant aussi de leur dotation. Cette fois, Geoffroy du Lauroux recourut au légat du Saint-Siège, qui était toujours l'évêque de Chartres ; le légat donna raison aux religieux de Fontaine-le-Comte et, de plus, confirma l'accord qu'ils avaient conclu avec l'abbé de Bonnevaux (1). Enfin, le siège archiépiscopal de Bordeaux s'étant trouvé vacant, tant par suite de l'abandon volontaire qu'en avait fait Girard que de sa mort qui suivit de si près sa retraite, Guillaume, usant de toute son influence et de son autorité de duc d'Aquitaine, amena les chanoines de Saint-André à élire Geoffroy du Lauroux, qui reçut de ce fait la suprême récompense qu'il pouvait ambitionner pour avoir tant contribué à amener la disparition du schisme en Aquitaine (2). On peut dire, en effet, qu'après la conversion du

Girard, mise dans le manuscrit du Vatican à l'année 1135, répond au 1er mars de l'année 1136, qui tombait justement un dimanche, comme le dit l'*Historia pontificum :* c'était le premier dimanche de carême.

(1) Arch. de la Vienne, orig., Fontaine-le-Comte, nos 1 et 2 ; *Gallia Christ.*, II, instr., col. 376 et 377. Le légat, pendant son séjour à Poitiers en 1136, régla aussi certaines difficultés qui régnaient entre l'abbaye de Saint-Cyprien et les religieuses de Fontevrault (*Clypeus Fontebrald.*, II, p. 473).

(2) *Gallia Christ.*, II, col. 811. Quelques auteurs ont prétendu que Geoffroy, avant son élection, était chanoine de Saint-André de Bordeaux, mais ils ne produisent aucun texte à l'appui de cette assertion, qui a dû tirer son origine de ce fait que Geoffroy était, comme on l'a vu, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin. M. l'abbé Vacandard, qui a publié dans la *Revue des questions historiques*, t. XLIII, 1888, une étude sur le schisme d'Anaclet en France, fixe, d'après des calculs sans base certaine, à l'année 1134 l'élection de Geoffroy du Lauroux (p. 115, note 3). Cette attribution est inexacte et, par suite, a été une cause d'erreurs pour les écrivains qui l'ont adoptée. Geoffroy

duc et la disparition de Girard les partisans d'Anaclet se trouvèrent sans appui et sans direction ; successivement ils rentrèrent dans le bercail (1).

A tous les adhérents du schisme dont les noms viennent d'être rappelés, convient-il d'en ajouter un autre, à savoir la femme de Guillaume VIII? Poussée par les siens, aurait-elle pesé sur les décisions de son mari, qui paraît avoir volontiers suivi son impulsion, et aurait-elle, en particulier, fait placer son oncle Pierre sur le siège épiscopal de Poitiers? La chose est possible. Un indice, qui ne paraît pas à dédaigner pour éclaircir ce mystère, semble ressortir du choix de l'endroit où la comtesse a reçu sa sépulture. Elle mourut évidemment pendant que Guillaume faisait un déplacement de chasse dans les marais du Bas-Poitou ; son corps ne fut pas rapporté à Poitiers ni même transporté à

n'a été nommé archevêque de Bordeaux qu'en 1136. La constatation de ce fait se tire de plusieurs textes; nous n'en citerons que trois qui sont absolument probants : 1° une charte du cartulaire de Saintes, de l'an 1137, ainsi datée : « Facta sunt autem hec anno ab Incarnatione Domini Mo Co xxxo viio, primo anno promotionis Gaufridi Burdigalensis archiepiscopi, xo vero anno ordinationis Willelmi Xanctonensis episcopi (*Cartul. de Saintes*, p. 155); 2° trois chartes de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, l'une de 1142, les autres de 1143, émanées de Geoffroy du Lauroux. Dans la première on lit : « Factum est autem hoc anno ab Incarnatione Domini Mo Co xLo IIo, pontificatus domini Innocencii pape II anno xo IIIo, episcopatus vero nostri anno viio, » et dans les autres : « Actum hoc anno ab Incarnatione Domini Mo Co xLo IIIo, episcopatus vero nostri anno viio. » Le premier de ces documents existe en original à la bibliothèque municipale de Poitiers, les deux autres se trouvent aux archives départementales de la Vienne. On peut encore ajouter, d'après ces divers synchronismes, que la treizième année du pontificat d'Innocent II, allant du 15 février 1142 au 15 février 1143, Geoffroy du Lauroux n'a pu être nommé archevêque de Bordeaux avant le 13 février 1136, d'autre part, comme la septième année de son épiscopat répond aux années 1142 et 1143, et cette dernière année n'ayant commencé d'après le comput ancien que le 25 mars, jour de l'Annonciation, ou le 4 avril, jour de Pâques, Geoffroy n'est parvenu à l'archiépiscopat qu'après les dates correspondantes de l'année 1136, c'est-à-dire après la mort de Girard, advenue le 1er mars.

(1) Les principaux ouvrages auxquels nous avons recouru, en dehors des textes cités, pour raconter le schisme d'Aquitaine, sont : La vie et les lettres de saint Bernard (Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXII et CLXXXV), les œuvres de Pierre le Vénérable (Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXIX), la vie de Vulgrin, archevêque de Bourges (Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 84-85), *Girard*, par l'abbé Maratu (*Bull. de la Soc. archéol. de la Charente*, 4e série, II, 1864), œuvre de panégyriste, mais que ses reproduction de textes relatifs à l'évêque d'Angoulême rendent fort utile, l'*Etude historique sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine*, par l'abbé Richard, et enfin la *Vie de saint Bernard* par l'abbé Vacandard, 1897, écrit très précieux à divers points de vue, mais avec lequel nous nous trouvons presque tout le temps en désaccord au sujet de la date à assigner aux principaux événements du schisme, dont l'auteur réduit la durée de deux années en fixant à 1134, au lieu de 1136, l'élévation de Geoffroy du Lauroux à l'archevêché de Bordeaux.

Maillezais, la nécropole des comtes, elle fut inhumée sur place, dans l'abbaye des chanoines réguliers de Nieuil-sur-l'Autise, récemment fondée par Airaud Gaissedenier. Pourquoi le choix de ce jeune établissement plutôt que celui de l'antique abbaye de Maillezais, où plusieurs des ancêtres du comte de Poitou avaient leur tombeau? Ceci peut s'expliquer par ce motif que les moines de Maillezais s'étaient rangés du côté d'Innocent II, tandis que les chanoines de Nieuil, subissant l'influence de Geoffroy du Lauroux, membre éminent de leur ordre, qui se tenait au début du schisme dans une prudente réserve, ne purent s'empêcher d'ouvrir leur église à la comtesse qui avait dû partager l'excommunication de son mari (1). Toujours est-il qu'à partir du mois de mars 1130 aucun acte authentique ne rappelle son existence non plus que celle de son fils, le jeune Guillaume Aigret (2).

Du reste, pendant cette période troublée, on ne constate la présence auprès du comte d'aucun des membres de sa famille ; s'étaient-ils retirés de lui, ou les tenait-il à l'écart, on ne le sait. En outre, durant tout le temps de son règne, il n'est nulle part fait mention de son frère Raymond. En 1135, on trouve ce dernier à la cour de son parent Henri Ier, roi d'Angleterre, qui l'avait pris en grande amitié et qui, après l'avoir instruit dans le métier des armes, lui avait conféré la chevalerie aussitôt qu'il avait été en âge. Lorsque Henri mourut, le 25 novembre 1135, c'était un adolescent qui faisait concevoir les plus belles espérances ; très beau de corps, d'une grande prestance, il tenait de son père des aptitudes spéciales pour l'art militaire, mais il ne ressemblait pas à celui-ci par un autre côté, car il était complètement illettré, bien qu'il ne dédaignât pas de faire sa compagnie de gens instruits.

(1) Arnauld, *Hist. de Nieuil-sur-l'Autise*, preuves, p. 79.

(2) Si l'on en croit Teulet (*Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 48), l'existence d'Aénor et de son fils se serait prolongée jusque vers l'année 1136. C'est la date qu'il attribue à un acte qui faisait autrefois partie du Trésor des chartes, mais qui est aujourd'hui perdu et dont il ne reste que la cote d'après l'inventaire de Dupuy. Ce seraient des lettres par lesquelles Guillaume, duc d'Aquitaine, aurait confirmé les privilèges de Saint-Vivien de Saintes et aurait fait à cet établissement plusieurs dons qui auraient été approuvés par sa femme Aénor et par son fils Guillaume, au retour d'un voyage de ce dernier au delà des mers. Cette analyse nous paraît quelque peu suspecte ; le fils du comte, même en admettant qu'il eût vécu jusqu'en 1136, n'aurait pu avoir plus de onze à douze ans à l'époque de sa mort, et c'est un âge auquel on ne voyage guère.

Il possédait une grande force corporelle et était doué d'une telle bravoure qu'un historien affirme « que les Sarrazins et mescréans, « allant en guerre contre luy et ses gens, faisoient estat de cent « hommes contre sa lance et cent autres contre son espée (1) ». C'est au moment où, perdant son protecteur, il allait peut-être être forcé de rentrer en Poitou pour y végéter, ainsi que l'avait fait toute sa vie son oncle Hugues, qu'une situation brillante lui fut offerte en Orient.

Boemond, prince d'Antioche, avait péri dans un combat en 1131, ne laissant qu'une fille en bas âge, Constance, qui n'avait alors que cinq ans seulement. La mère de la jeune princesse, Alix, prit la direction des affaires de la principauté, mais ce n'est pas entre les mains d'une femme que pouvait être laissé le gouvernement d'un État dans lequel l'état de guerre était permanent. Aussi, les grands du pays songèrent-ils à donner à Constance un époux qui serait en position de rendre les services que l'on devait attendre du chef de la principauté. En conséquence, ils s'adressèrent à l'ancien comte d'Anjou, Foulques, présentement roi de Jérusalem, et lui demandèrent de désigner à leur choix un jeune seigneur d'Occident, de grande race. Foulques leur indiqua Raymond, avec qui il avait du reste des liens de parenté. Malgré l'insuccès de la croisade de 1102, le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, avait laissé en Orient une réputation brillante, et la désignation de son fils parut d'un bon augure aux gens d'Antioche. Des délégués furent aussitôt envoyés à Raymond et lui firent des offres superbes ; il n'hésita pas à les accepter, et, au commencement de l'année 1136, il se dirigea vers la Syrie, après avoir au préalable fait appel à ses compatriotes du Poitou dont un certain nombre s'enrôla sous sa bannière (2).

(1) *Arch. hist. du Poitou*, VIII, p. 109, Lettres de Besly, publ. par A. Briquet.

(2) Voici quelques-uns de ces Poitevins dont on a pu reconnaître les noms parmi ceux des témoins d'un acte du 19 avril 1140, par lequel Raymond et sa femme Constance confirmèrent les possessions du Saint-Sépulcre à Antioche : Guillaume Brachet, Aimeri et Guillaume de Poitiers, chapelains du palais du prince, Roger de Mons, son connétable, Gautier de Sourdeval, Garent de Saône, Foulques de « Buiguin », Guillaume Fraisneau, Geoffroy de la Guierche, Pierre Armoin, châtelain, Guitier de Mocéon, Richard de Beaumont, Robert, fils de Geoffroy de la Guerche, Payen de Faye, Garnier du Bourg, Hugues de « Boleira », Abon de Bolins, Châle de Mauzé (Du Chesne, *Hist. des Chasteigners*, preuves, p. 37 ; de Rozière, *Cart. du Saint-Sépulcre*, p. 172).

Toutefois, ce n'est pas avec cette suite que Raymond se mit en route pour rejoindre l'Orient ; il lui fallait traverser l'Italie, et ce pays était encore en proie au schisme. Roger, le duc de Pouille, désormais à peu près le seul défenseur attitré de la cause d'Anaclet, ne pouvait pardonner à Guillaume VIII sa défection. Il chercha donc à arrêter son frère au passage, mais celui-ci, dûment averti, employa divers déguisements pour traverser les États de son ennemi et réussit enfin à atteindre le but de son voyage. Mais, arrivé là, ses traverses n'étaient pas terminées. Toutes les négociations dont il vient d'être parlé s'étaient engagées en dehors de la princesse Alix ; quand elle apprit que l'on allait marier sa fille et par suite l'évincer du pouvoir, elle se révolta. Le patriarche d'Antioche, un des chefs du parti national, dut user de ruse; il fit d'abord accroire à la veuve de Boemond que Raymond venait à Antioche pour l'épouser elle-même, puis, quand la vérité se fit jour et que le but du voyage du prétendant ne pouvait plus être dissimulé, il raconta que celui-ci amenait avec lui son frère Henri, lequel prendrait pour femme Alix, à qui on donnerait, en guise de douaire, deux villes sur la mer. Dans cet espoir, celle-ci se tint tranquille, mais quand elle vit que Raymond, loin de s'occuper d'elle, épousait Constance, et qu'il n'avait pas de frère, elle quitta Antioche et se joignit aux ennemis de son gendre (1).

Lorsque le comte de Poitou eut complètement abjuré ses erreurs et fait peau neuve, il ne pouvait oublier le personnage qui avait, dans toutes ces affaires, joué un rôle prépondérant. Aussi, dans le courant de l'année 1136, fit-il don à saint Bernard, qui était venu faire une tournée en Poitou, d'un vaste territoire, sis dans la forêt d'Argenson et délimité par les chemins qui conduisaient du château de Mauzé à Cramahé et du Gué d'Alleré à Benon, afin d'y construire une abbaye de l'ordre de Cîteaux ; celle-ci fut désignée sous le nom de la Grâce-Dieu. Par sa charte de concession, le comte accordait au nouvel établissement toute franchise sur le territoire qui devenait sa propriété, et permettait aux moines de prendre, tant dans la forêt que dans ses défends, appelés les Épauds, tout le bois nécessaire à leurs besoins. Guil-

(1) *Historiens des Croisades*, I, pp. 618, 635, 638, Guillaume de Tyr; Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, V, p. 99.

laume devait se trouver en ce moment dans son château de Benon, car, parmi les personnes qui assistèrent à la donation, on relève les noms de particuliers de la Laigne et de Benon, tels que Guillaume, chapelain de ce dernier lieu, et son oncle Hugues, sans compter les notables personnages de la suite du comte, à savoir : le légat Geoffroy, évêque de Chartres, Geoffroy, archevêque de Bordeaux, Guillaume, évêque de Saintes, Grimouard, abbé des Alleux, Geoffroy de Rancon, Guillaume de Mauzé, sénéchal du comte, et Geoffroy, son veneur (1).

C'est vers ce même temps que l'on peut placer un séjour de Guillaume à Saintes, durant lequel il fit traduire, devant le plaid qu'il tint dans le cloître de Saint-Macou, François, fils de Guillaume de Passavant, qui ne renonçait pas facilement aux privilèges dont ses ancêtres avaient longtemps joui. Deux bourgeois de la ville, hommes du comte, Brunon le meunier et Foulques le vendier, vinrent déclarer que François et ses serviteurs levaient, contre toute justice, les droits de la fracture de la monnaie et autres coutumes ou impôts irréguliers. François se présenta au plaid, mais, voyant qu'il ne se mettrait pas d'accord avec le comte, il se retira bientôt, disant qu'il ne pouvait dans les conditions présentes entrer en procès avec son seigneur. Parmi les assistants se trouvaient l'évêque de Saintes, son archidiacre Boemond, et Pons, prieur de Saint-Eutrope (2). Le simple relevé des noms des personnages cités dans les actes dont il vient d'être parlé suffit pour attester qu'à Saintes, comme à Poitiers, l'apaisement des esprits était dès lors un fait accompli.

Soit au début de ce voyage, soit au retour, et assurément pendant l'été, Guillaume s'arrêta à Saint-Jean-d'Angély. Il avait besoin d'argent, et, pour s'en procurer, il s'adressa aux religieux de cette abbaye, à qui la possession du chef du Précurseur amenait constamment des offrandes considérables. Il leur céda en

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, XXVII, p. 125; *Gallia Christ.*, II, col. 387. L'*Exordium Cisterciense* qui attribue la fondation de la Grâce-Dieu à Aliénor d'Aquitaine et la place au 25 mars 1135, deux allégations qui se contredisent, ne saurait être cité pour fixer la date de la fondation de la Grâce-Dieu, laquelle est postérieure à l'élévation de Geoffroy du Lauroux à l'archevêché de Bordeaux, advenue en 1136, comme il a été établi plus haut.

(2) *Cartul. de Notre-Dame de Saintes*, p. 53.

toute franchise ce qu'il possédait dans la conche d'Esnande; exempta ce bourg de l'ost, de la taille et de toute mauvaise coutume, sous la seule obligation qu'il serait célébré chaque année, dans l'abbaye, un service pour son père et pour lui, et affirma ce don par la remise symbolique d'un bâton à l'abbé Grégoire, lequel, en retour, offrit au comte un calice dans lequel se trouvaient cent onces d'or. Cet accord, préparé à Saint-Jean, fut définitivement conclu à Mauzé, sous l'ombrage des arbres qui s'élevaient dans la cour d'Eudes, frère du sénéchal Guillaume de Mauzé; l'un et l'autre y assistaient ainsi que des chevaliers voisins: Aimeri d'Epanne, Guillaume Isembert, Giraud de la Jarrie (1).

Mais Guillaume ne pouvait vivre dans le calme, il lui fallait l'animation de la vie guerrière, aussi a-t-on lieu de s'étonner de ce qu'il n'ait jamais dirigé d'expédition contre le comte de Toulouse afin de rentrer en possession de l'héritage de sa mère. On peut croire que ce n'est pas l'envie qui lui en a manqué, mais plutôt que les occasions lui ont fait défaut, et que, poussé par ses passions ou ses amitiés, il se lança dans d'autres entreprises en attendant le moment de réaliser cette dernière (2). C'est ainsi qu'au mois de septembre 1136 il fut rejoindre Geoffroy, comte d'Anjou, qui avait envahi la Normandie à la tête d'une puissante armée, dans laquelle on remarquait aussi Geoffroy de Vendôme, Guillaume, fils du comte de Nevers, et Guillaume Talvas, comte de Ponthieu. La campagne ne dura que treize jours; le 20 septembre l'armée angevine pénétrait dans le pays de Lisieux, et, le 3 octobre, elle rentrait dans le Maine, décimée par la dyssen-

(1) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 472; *Gallia Christ.*, II, instr., col. 470. Besly et le *Gallia* attribuent à cet acte la date de 1137, mais comme il y est énoncé que lorsqu'il fut rédigé les arbres avaient des feuilles il ne peut appartenir qu'à l'année 1136, Guillaume étant mort au commencement de l'année 1137. Palustre (*Hist. de Guillaume IX*, I, p. 44, note 1) a cru que le nom donné à la cour dans laquelle se tint le comte rappelait un souvenir du fils de Guillaume le Grand, le comte Eudes, tué en 1039, alors qu'il n'était, en réalité, que celui de la résidence du frère de Guillaume de Mauzé.

(2) Le roi d'Aragon ayant, paraît-il, assiégé Bayonne en 1130 ou en 1131, Besly en avait inféré (*Hist. des comtes*, p. 132) que cet événement se rattachait à une tentative faite par Guillaume VIII pour remettre la main sur le comté de Toulouse. Mais, comme le fait justement remarquer D. Vaissete (*Hist. de Languedoc*, II, p. 680, et IV, p. 222), aucun texte authentique n'autorise cette supposition. Le siège de Bayonne est simplement un épisode de ces guerres privées de seigneurs à seigneurs voisins, auxquelles le suzerain ne prenait généralement aucune part.

terie, mais après avoir couvert de ruines la région qu'elle avait traversée (1).

De retour dans ses états patrimoniaux, le comte de Poitou eut à se préoccuper d'une prise d'armes à laquelle s'était associé son adversaire habituel, Vulgrin d'Angoulême. De même que son père Guillaume VII, il avait eu à lutter contre les seigneurs turbulents du sud de la Saintonge ; il s'était emparé de la tour de Geoffroy de Pons et l'avait détruite, puis il avait réduit Raoul de Cognac, avait mis une forte garnison dans sa tour et non seulement en avait expulsé le possesseur, mais encore il avait chassé du pays ses principaux adhérents, tant nobles que bourgeois. Ceux-ci, profitant de l'éloignement du comte, parti, comme on vient de le voir, en expédition lointaine, cherchèrent à rentrer dans leurs biens et, pour cet effet, constituèrent une ligue avec les barons des châteaux voisins. Vulgrin, appelé par eux, leur vint en aide ; à leur tête, il assiégea la tour de Cognac et la serra de si près que toute sortie de la part des assiégés devint impossible. A cette nouvelle, le comte de Poitou leva des troupes ou même utilisa les contingents qu'il avait conduits en Normandie, et marcha contre les assaillants. Il se préparait à les attaquer, lorsque le nouvel évêque d'Angoulême, Lambert, et Guillaume Gardrad, l'évêque de Saintes, s'interposèrent, et, avec le concours des gens sages des deux partis, réussirent à leur faire conclure un accord, mais ce ne fut pas sans peine. Le comte de Poitou s'y prêta volontiers ; il en fut autrement de Vulgrin qui voulait à toute force combattre et n'y renonça que lorsqu'il se vit abandonné par les confédérés, qui avaient accueilli avec empressement les propositions de paix que Guillaume leur avait fait soumettre ; en effet, il rendait à Raoul sa tour de Cognac, permettait à Geoffroy de Pons de reconstruire la sienne, et remettait tous les autres barons en possession de leurs droits (2).

A la fin de l'hiver de l'année 1136, Guillaume prit une détermination bien inattendue. Il annonça son intention d'aller faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, pour effacer, a-t-on dit, le remords qu'il ressentait des actes de barbarie aux-

(1) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, V, p. 67.
(2) *Hist. pontif. et com. Engol.*, p. 53.

quels il avait pris part pendant l'expédition de Normandie (1). On peut croire aussi qu'il se préparait, par l'accomplissement de cet acte religieux, à contracter un nouveau mariage. Il n'avait pas d'héritier mâle; deux filles seulement, Aliénor et Aelith, lui restaient de son union avec Aénor de Châtellerault. Peut-être, lors de sa dernière expédition en Saintonge, avait-il été à même de se rencontrer avec Emma, qui, fille du vicomte Aymar de Limoges, avait épousé Bardon de Cognac dont, pour lors, elle était veuve; c'est sur cette jeune femme qu'il fixa son choix, et, avant de partir en pèlerinage, il se fiança avec elle. Mais les grands seigneurs du Limousin voyaient avec inquiétude cette union, car ils redoutaient de tomber sous le joug direct du comte de Poitou, et cette éventualité pouvait parfaitement se produire, Aymar n'ayant pas d'enfant mâle. Sur leur conseil et avec leur connivence, Guillaume Taillefer d'Angoulême, fils de Vulgrin, enleva publiquement Emma, et l'épousa. Cette injure faite au comte de Poitou aurait pu coûter cher aux gens du Limousin, si, comme le dit ingénument le chroniqueur qui rapporte ces faits, Guillaume VIII n'était, par la grâce de saint Martial, décédé pendant son pèlerinage (2).

En effet, pendant que ces événements se déroulaient en Aquitaine, le comte de Poitou, qui avait dû partir pour l'Espagne au commencement du mois de mars de l'année 1137 au plus tard, afin d'arriver à Compostelle au moment des fêtes de Pâques, tomba malade en route et mourut non loin du but de son voyage, le vendredi saint 9 avril, après avoir reçu la communion, ce qui témoigne qu'il était absolument rentré dans le giron de l'Église. Son corps fut transporté dans la basilique de Saint-Jacques et enseveli devant l'autel dédié à l'apôtre (3). A ses derniers moments,

(1) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, V, p. 81.

(2) Labbe, *Nova bibl. manuscr.*, II, pp. 300 et 304. Geoffroy du Vigeois, l'auteur de ce récit rapporte que le mariage de Guillaume était dès lors accompli, mais, s'il en eût été ainsi, on ne saurait comprendre, d'un côté les agissements des seigneurs limousins qui n'auraient plus eu leur raison d'être, et, d'autre, l'abandon où Guillaume, peu après son mariage, aurait laissé sa jeune femme. Aussi sommes-nous intimement convaincu qu'entre les deux parties il n'y avait que promesse de mariage ou fiançailles, et non une union formelle.

(3) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, V, p. 81; Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 432, Saint-Maixent; Leroux, *Doc. hist. concernant la Marche et le Limousin*, I, p. 70, obituaire de Saint-Martial de Limoges. Une faute d'impression de l'*Hist. des*

Guillaume fit un retour sur lui-même; il s'aperçut du vide qu'allait occasionner sa disparition, de l'état d'abandon dans lequel ses filles, si jeunes encore, allaient se trouver, de la cupidité qui allait armer contre elles tous ces barons, petits et grands, qui ne manqueraient pas de profiter de la faiblesse du pouvoir pour découper quelque morceau dans son comté de Poitou ou son duché d'Aquitaine. Il jeta donc un regard autour de lui, et, dans les grands vassaux du royaume ou parmi les barons de sa dépendance, il ne vit personne à qui il pût remettre à la fois ses états et son héritière. Une seule figure se détachait dans ce cadre confus, c'était celle du roi de France, qui avait, durant son long règne, donné assez de preuves d'énergie pour que Guillaume fût assuré qu'il saurait remplir le rôle qu'il allait lui attribuer; il appela près de sa couche tous les compagnons de son voyage et leur déclara qu'il chargeait le roi de France de marier sa fille Aliénor, l'héritière de son duché, et qu'en attendant le roi jouirait de tous ses états, avec mission de veiller à leur sécurité (1).

Lors de sa mort, Guillaume VIII n'était âgé que de trente-huit ans (2). De son mariage avec Aénor ou Aliénor de Châtellerault

comtes de Poictou de Besly fait dire par erreur à cet historien que la mort de Guillaume VIII est arrivée le 11 avril; quant à la date du III des ides, donnée par l'obituaire de Montierneuf (Arch. de la Vienne, reg. orig., n° 205), elle est aussi fautive, Guillaume ayant succombé le vendredi saint qui, cette année, tombait le V des ides d'avril. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire les opinions de nombreux écrivains qui ont admis l'existence d'un testament fait par Guillaume VIII et la continuation de sa vie après l'année 1137; ces questions demandaient une étude spéciale que l'on trouvera à la fin de ce volume (Voy. APPENDICE VII).

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*, p. 128. Pour tous ces événements, nous suivons le récit de Suger, mieux placé que qui ce soit pour être bien renseigné sur les faits qui se sont passés dans l'entourage de Louis le Gros, ce qui nous dispense de citer d'autres auteurs en référence, à moins qu'ils ne viennent ajouter quelque complément au texte de notre guide.

(2) Le nom de cette comtesse est généralement orthographié Aénor, avec les variantes d'Ainors ou Aynor; toutefois, au bas d'un acte original du chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers, daté de 1129 (Arch. de la Vienne, orig., chap. de Sainte-Radegonde, n° 4) on trouve la croix de la comtesse accompagnée du nom d'Aliénor : « S. Ali + enordis uxoris sue. » Geoffroy du Vigeois, très curieux d'étymologies, a avancé que la fille de Guillaume VIII portait le nom d'Aliénor pour ce motif que, sa mère s'appelant Aénor, elle-même se trouvait être une autre Aénor, c'est-à-dire Aliénor, « Alia Aenor » (Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 304, Geoffroy du Vigeois); malheureusement pour l'argument du chroniqueur limousin, celui-ci perd toute sa valeur par suite du texte qui vient d'être cité. Si on devait le retenir, il y aurait lieu de l'appliquer à la mère de la femme de Guillaume VIII, qui aurait la première allongé le nom de son aïeule, Aénor de Thouars. Le nom d'Aois ou Adenordis, adopté par plusieurs généalogistes, n'est pas exact; ils ont pris la forme génitive du nom pour le nom lui-

étaient issus trois enfants : un fils, Guillaume Aigret, décédé en bas âge (1), et deux filles qui lui survécurent, Aliénor, dont la naissance avait précédée celle de Guillaume, et Aelith, appelée aussi Pétronille.

Bien que Guillaume VIII fût particulièrement adonné aux œuvres guerrières,les troubadours eurent néanmoins accès auprès de lui, non point, sans doute, ceux qui, flattant les goûts de son père,chantaient la vie d'amour et de plaisir dans laquelle celui-ci se complaisait, mais les poètes vigoureux qui consacraient leurs vers à la glorification des combats aussi bien spirituels que temporels. De ce nombre était Marcabrun, qui, lors de la mort de Guillaume, après avoir célébré en quelques mots les succès de Raymond à Antioche, déclarait que le Poitou et l'Aquitaine étaient dans les larmes;et, dans une invocation hardie, s'écriait : « Seigneur, en ton lavoir donne repos à l'âme du comte, et, ici-« bas, que le Seigneur qui a ressuscité protège le Poitou et « Niort (2). »

même, ou encore ils n'ont pas tenu compte des abréviations du texte original auquel ils l'empruntaient.

(1) Besly (*Hist. des comtes*, p. 136) donne au fils de Guillaume VIII le surnom de Courageux ou de Hardy, mais ces qualifications ne sont qu'une traduction bien hasardée du terme latin « acer » s'appliquant à un jeune enfant. Cette expression a, dans cette occurrence, le sens de vif, turbulent, ce que le français du XIIe siècle rendait par le mot « aigrès ». D. Fonteneau, ne s'expliquant pas ce surnom de courageux appliqué au jeune fils du comte, avait cru devoir révoquer en doute l'existence de celui-ci (t. XIX, p. 213, notes 3 et 4) qu'il ne connaissait que par une seule charte, celle de Montierneuf, où il est appelé « acer », et il avait admis une confusion, d'ailleurs incompréhensible de la part du rédacteur de cet acte, entre cet enfant et le fils de Guillaume le Grand qui,cent ans auparavant,avait porté le même surnom, mais la charte de Saint-Hilaire de la Celle, publiée par Champollion-Figeac (*Doc. hist.*, II, p. 14), qui mentionne le jeune Guillaume avec le même surnom d'« Aigrès », dissipe tous les doutes et réduit à néant les suppositions mal fondées de D. Fonteneau.

(2) *Romania*, VI, pp. 119-129, Marcabrun, par P. Meyer. Dans la pièce AL PRIM COMENS DE L'IVERNAIL, le troubadour dit expressément que son protecteur, le comte de Poitou, lui manque, c'est-à-dire qu'il l'a perdu.

XVII. — ALIÉNOR

(1137-1204)

a. — Aliénor seule

(1137)

Les dernières volontés de Guillaume VIII témoignent d'un sens politiqueque l'on ne s'attendait pas à rencontrer chez ce prince; en remettant ses états au roi de France, il imposait à ce dernier l'obligation de veiller à leur conservation; en le chargeant de marier sa fille aînée, il était assuré que, à moins d'un acte de félonie dont il ne croyait pas Louis le Gros capable, son héritage reviendrait intact à l'époux que le roi aurait désigné. Ces dispositions n'étaient que verbales, mais elles avaient toutefois ce caractère testamentaire qui rentrait dans les pratiques ordinaires. Il n'était pas alors nécessaire qu'une disposition de cette nature, ou autre, eût été mise par écrit; il suffisait qu'elle eût été prise devant témoins, la rédaction d'un acte ayant pour objet, comme on peut le voir dans les formules inscrites en tête des titres conservés dans les chartriers de la région, d'empêcher que, dans l'avenir, les conventions passées entre particuliers ne vinssent à tomber dans l'oubli, ou que, par suite de la disparition des témoins, elles ne fussent un jour exposées à être contestées (1).

La législation était alors loin d'être fixée sur la succession aux fiefs de dignité. La femme n'étant pas apte à remplir les deux principales obligations du vassal à l'égard de son seigneur, le service militaire et le service de plaid, a dû être forcément écartée de la possession du fief à l'époque où les services, qu'était obligé de rendre celui qui le détenait, étaient personnels et effectifs. Dans une partie du Poitou, le droit de viage ou retour, c'est-à-dire la suc-

(1) « Experimento sepe didicimus quia, quod æcclesiis autentice coram testibus hodie datur vel venditur, cras vel in futuro, aperta injuria vel oblivionis culpa, quia non fuit scriptum, à posteris parentibus ipsis æcclesiis injuste denegatur, seu vi penitus offertur. Idcirco, hujus scedule scripto innotescere posteris nostris curavimus »..... (A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 232).

cession de frère à frère, avait eu pour objet de maintenir le domaine féodal dans des mains masculines, et, sans nul doute, dans l'entourage du comte, se trouvaient des gens, imbus de ce principe, qui auraient pu le faire prévaloir pour que le duché d'Aquitaine fût attribué à un collatéral à défaut d'enfant mâle. C'est ce qui s'était produit à la fin du XIIe siècle à Toulouse, où Philippie, la mère de Guillaume VIII, avait été évincée de son comté par son oncle, Raymond de Saint-Gilles, et tout récemment en Angleterre et en Normandie, où Mahaut, la femme de Geoffroy Plantegenet, avait vu, après la mort de son père Henri Ier, arrivée le 1er décembre 1135, les barons anglais et normands lui préférer Étienne de Blois, son cousin.

Guillaume eut la prescience des dangers qui menaçaient ses filles s'il venait à décéder sans avoir manifesté ses volontés; il fit donc constitution d'héritier, et en vertu du droit absolu de tester, rappelé à l'envi en tête des dispositions prises en faveur des églises (1), il arrêtait toutes les difficultés qui auraient pu se produire au sujet de sa succession. Tout d'abord, la désignation formelle d'Aliénor, comme unique héritière du duché d'Aquitaine et du comté de Poitou, maintenait l'indivisibilité de ce grand fief et écartait toute prétention à un partage qu'aurait pu émettre Aelith; il consacrait le droit d'aînesse absolu de la fille aînée et ne lui imposait la charge d'aucune attribution, même mobilière, en faveur de sa sœur. A celle-ci devaient évidemment être appliquées les pratiques en usage dans la famille des comtes de Poitou, où l'on n'aperçoit pas que les cadets aient jamais été pourvus d'aucune situation personnelle; l'abandon de la Gascogne à Guy-Geoffroy, fait en vertu de la volonté d'Agnès, ne dérogeait en rien à ce principe, ce pays n'ayant pas encore été incorporé dans les états héréditaires des comtes de Poitou.

En même temps, les vœux exprimés par Guillaume avaient pour conséquence de parer à toute velléité qu'auraient pu avoir les partisans de l'exclusion des femmes à la possession d'un fief de dignité, de faire attribuer le duché d'Aquitaine à Raymond d'An-

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, pp. 83, 102, 112, 120, 129, 139, 148, 164 ; Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 136.

tioche, le frère de Guillaume. S'il avait pour lors résidé en France, il aurait peut-être cherché à faire prévaloir cette manière de voir, et à partager à tout le moins les revenus du comté avec sa nièce, ainsi qu'il était arrivé quelque quarante ans auparavant dans la Marche, où la sœur du défunt comte, décédé sans hoirs, avait été contrainte de laisser à leur oncle commun la jouissance de la moitié des revenus du comté, à défaut de sa possession intégrale qu'il avait d'abord réclamée (1). Mais Raymond se trouvait en Orient, et, quand il fut avisé de l'ouverture de la succession de son frère, cette affaire était déjà réglée. S'insurger contre le roi de France et tenter d'entrer en lutte avec lui aurait été acte de folie ; il ne paraît pas avoir songé à cette extrémité.

Les compagnons de Guillaume VIII, après avoir procédé à son inhumation dans l'église de Compostelle, se hâtèrent de rentrer en France, et ils durent arriver à Bordeaux dans les premiers jours de mai. Geoffroy du Lauroux saisit aussitôt toute l'importance du rôle qu'il était appelé à jouer. Gardien des filles du comte, il pouvait devenir leur geôlier ou leur défenseur, suivant le côté vers lequel le porteraient ses intérêts ; d'autre part, se rappelant le caractère suprême du pouvoir royal, lequel avait été naguères invoqué par les évêques lors des troubles religieux qui venaient à peine de prendre fin, il n'hésita pas. Pour parer aux difficultés qui ne pouvaient manquer de surgir, il n'y avait qu'à se conformer scrupuleusement aux intentions qui venaient de lui être rapportées, c'est ce qu'il fit, mais en même temps il jugea qu'il ne lui était pas interdit de profiter de l'occasion, et il se disposa à conclure en quelque sorte un marché avec le roi de France : quand les Poitevins qui avaient recueilli les dernières paroles de Guillaume partirent pour Paris, ils emportaient en même temps des instructions spéciales de l'archevêque de Bordeaux.

Le temps pressait, les envoyés firent diligence, et, n'ayant pas rencontré le roi à Paris, furent le rejoindre à Béthisy, à quelques lieues au nord de la capitale, où il résidait pour le moment. Il ne semble pas que Louis le Gros ait eu, avant leur venue, connais-

(1) Voy. t. I, p. 396.

sance de la mort du comte de Poitou et de ses dispositions dernières, car, autrement, il n'aurait pas manqué de se rapprocher du beau domaine qui lui était offert et se serait rendu dans ses possessions de l'Orléanais ou du Berry. Secrète fut tenue la mission, secrètes furent les négociations. Le roi, mis au courant, tint conseil avec ses intimes, et, sur leur avis, il accepta le don qui lui était fait ; de plus, agissant tant en vertu de son droit de suzeraineté, qui lui donnait la garde de sa vassale mineure, que des volontés si formellement exprimées par le comte-duc que l'on pouvait les considérer comme un testament in extremis, voire même que les envoyés aquitains les lui avaient présentées comme ayant été déjà arrêtées dans l'esprit de leur maître avant son départ(1), il usa aussitôt des droits qui lui étaient ainsi conférés et il désigna son propre fils, le roi Louis le Jeune, pour époux d'Aliénor.

En même temps, il déclara que désormais, dans tout le ressort de l'archevêché de Bordeaux, les élections de l'archevêque, de l'évêque et des abbés se feraient suivant les règles canoniques, sans que les élus fussent tenus de rendre hommage à leur seigneur suzerain, de lui prêter serment ou de lui donner leur foi. Il spécifia que, lors du décès de quelqu'un de ces dignitaires, tout ce dont il pouvait jouir en vertu de sa qualité passerait à son successeur, en ajoutant que toutes les églises, établies dans cette province ecclésiastique, auraient l'absolue jouissance de leurs biens et de leurs possessions diverses, en un mot de tout ce qui leur appartiendrait à quelque titre que ce fût, conformément aux privilèges dont elles avaient été pourvues, et suivant les règles de la justice et des bonnes coutumes ; enfin il reconnaissait que tous les établissements ecclésiastiques et les ministres qui y étaient attachés auraient les pouvoirs canoniques les plus absolus dans toutes leurs possessions. Ces concessions devaient avoir évidemment pour conséquence, dans l'esprit de celui qui les avait

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*, p. 128. Il n'y a pas lieu de mettre en doute la parole de Suger ; l'abbé de Saint-Denis rapporte fidèlement les propos des envoyés de Geoffroy du Lauroux, mais, comme il a été dit plus haut, rien n'autorise à croire qu'en partant pour Compostelle, le comte de Poitou ait eu le pressentiment de sa fin prochaine, autrement, avant son départ, il aurait fait son testament et l'aurait confié à quelqu'un de ses fidèles serviteurs, ce qui n'a pas eu lieu.

obtenues du roi, d'affranchir totalement le clergé aquitain de la suprématie que les ducs exerçaient sur lui, grâce à la renonciation formelle de leur successeur.

Louis le Jeune donna son assentiment à l'acte de son père qui fut rédigé à Paris par le secrétaire Algrin, en présence des grands officiers de la couronne et de quelques intimes, Geoffroy, évêque de Chartres, légat du Saint-Siège, Etienne, évêque de Paris, Suger, abbé de Saint-Denis, et Girard, abbé de Josaphat (1).

Ce n'est pas fortuitement que l'évêque de Chartres se trouvait auprès du roi en ce jour solennel ; ami et confident de Geoffroy du Lauroux, c'est à lui qu'avait assurément été confiée la mission délicate de conclure avec le roi le marché dont l'héritage de Guillaume VIII était l'enjeu, c'est lui qui était l'intermédiaire attitré entre le roi de France et les prélats du diocèse de Bordeaux, qui, en échange des privilèges énormes que leur attribuait le diplôme royal, venaient apporter leur dévouement à leur nouveau seigneur, et se portaient garants de l'exécution des volontés de leur duc. Aliénor et sa sœur étaient sous la garde du métropolitain, mais celui-ci ne se contentait pas d'assurer la sécurité de leurs personnes, il veillait en même temps à ce qu'aucune tentative ne fut faite pour les soustraire au sort qui leur était réservé.

Mais ce concours, si précieux fût-il, n'était pas suffisant pour faire aboutir une entreprise jusqu'alors si bien menée ; on ne pouvait songer à faire venir à la cour de France l'épouse destinée au jeune prince, trop de dangers la menaçaient en route : il fallait aller la chercher. Aussi Louis le Gros, sans tarder, se mit-il en mesure de pourvoir à cette nécessité. Il prit soin tout d'abord d'amasser les sommes nécessaires pour subvenir à une expédition dispendieuse et qui devait l'être d'autant plus que, soucieux de ménager à son fils les sympathies de ses nouveaux sujets, il comptait défendre à ses troupes de porter sur leur chemin aucune atteinte aux biens de la terre, de fouler les pauvres gens ou de réclamer quelque subside que ce fût. Dans ce but, il promul-

(1) Brutails, *Cart. de Saint-Seurin*, p. 350 ; la date de 1138 que porte cet acte dans le cartulaire est fautive, il faut lire 1136. Voy. aussi Luchaire, *Louis VI le Gros*, annales de sa vie et de son règne, p. 265.

gua un édit, établissant dans le royaume une taxe générale et spéciale à cet objet (1).

C'était en effet une véritable armée qui allait descendre en Aquitaine ; des vassaux du roi, pris parmi les plus notables, formèrent une troupe de cinq cents chevaliers qui fut placée sous le commandement du comte palatin, Thibaut de Champagne, et de Raoul de Vermandois, cousin du roi ; les villes fournirent d'autre part un corps de fantassins, et, l'armée ainsi constituée, se mit en marche pour Bordeaux. Elle traversa d'abord les domaines du roi, l'Orléanais et le Berry, où vinrent la rejoindre les contingents amenés par Rotrou, comte du Perche, et Guillaume, comte de Nevers, puis l'on entra en Aquitaine par le Limousin.

On était à la fin de juin ; à ce moment se célébraient à Limoges les fêtes de saint Martial qui attiraient toujours dans cette ville une nombreuse affluence. Il s'y trouvait le comte de Toulouse, Alfonse Jourdain, qui fut très surpris de la venue de Louis le Jeune, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, Aubri, archevêque de Bourges, et enfin Hugues, archevêque de Tours, qui, le 30 juin, jour de la fête du saint, célébra pontificalement la messe. L'armée royale n'arriva que le lendemain, 1er juillet, mais les grands seigneurs et les chevaliers, qui étaient venus pour la fête, attendirent la venue du jeune roi. Celui-ci fit planter ses tentes auprès de la Vienne et, à raison des circonstances, l'armée prit un court repos. Louis fut reçu triomphalement dans la ville par les chanoines de la cathédrale et l'évêque Eustorge, malgré la maladie dont celui-ci était alors atteint ; puis, le lendemain, une procession, où le jeune prince tenait le premier rang, fut organisée à Saint-Martial (2).

Après ces fêtes, l'armée reprit sa route, passa par Périgueux, et enfin, le dimanche matin, 11 juillet, elle se trouva en face Bordeaux, de l'autre côté de la Garonne. On traversa le fleuve sur des bateaux et Geoffroy du Lauroux fit à Louis la remise de la ville. Le mariage royal fut célébré quinze jours après, le 25 juillet. Les futurs n'eurent que ce court délai pour faire connaissance. Du reste, à cette époque, la femme, surtout la femme noble, était

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*, p. 128.
(2) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 304, G. du Vigeois.

assez peu consultée sur le choix d'un époux ; il lui était souvent imposé en vertu de la loi féodale qui donnait au suzerain le droit de marier sa vassale mineure, et c'était toute chance pour elle si celui à qui elle était donnée possédait d'heureuses qualités.

Pendant cette quinzaine avaient afflué à Bordeaux les barons de la Gascogne, de la Saintonge et du Poitou qui venaient reconnaître leur nouveau maître, tandis que les prélats aquitains recevaient, des mains du jeune duc, la charte que Louis le Gros leur avait concédée comme roi de France et que lui-même leur renouvelait en qualité d'époux désigné de la fille de Guillaume VIII (1).

b. — Louis le Jeune et Aliénor
(1137-1152)

Malgré l'accueil favorable que Louis le Jeune avait reçu à Bordeaux et les témoignages de confiance qui lui étaient prodigués, Suger, qui avait emporté des instructions spéciales du roi, ne se sentait pas tranquille. Les grands vassaux du duc d'Aquitaine n'étaient pas venus assister à son mariage, en particulier le comte d'Angoulême, et il avait des nouvelles peu favorables sur les dispositions des barons remuants dont les domaines le séparaient du Poitou. Aussi, le jour même où leur union fut consacrée, les jeunes époux se mirent-ils en route. On repassa la Garonne, puis l'armée prit la route de la Saintonge, et ce ne fut qu'après avoir traversé le grand fossé de la Charente, qu'elle se donna quelque repos. On s'arrêta à Taillebourg, domaine de Geoffroy de Rancon, un des principaux barons du pays, qui mit son château à la disposition de Suger, et c'est là que, pour la première fois, Louis et sa jeune femme purent partager la même couche. Telle fut l'origine de la grande faveur dont le seigneur de Taillebourg devait jouir dans l'avenir auprès du roi et de la reine de France (2).

(1) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 481 ; *Gallia Christ.*, II, instr., col. 280. Voy. Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 97.
(2) *Chron. de Touraine*, éd. Salmon, p. 134 ; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 305, G. du Vigeois.

Du reste, grâce à l'imposant appareil militaire de leur escorte, le voyage se fit sans encombre, et ils arrivèrent à Poitiers où ils furent reçus au milieu des transports de joie de la population. C'est dans cette ville, la capitale de leurs états, qu'il devait être procédé au sacre du duc et de la duchesse. C'était la première fois qu'un pareil événement se produisait en Aquitaine ; il fut arrêté par les conseillers de Louis et particulièrement sans doute par Suger, qui voulaient, à l'imitation de ce qui se produisait à Reims par rapport au royaume de France, consacrer par cet acte solennel, placé sous la sauvegarde religieuse, la prise de possession du comté de Poitou et du duché d'Aquitaine par une nouvelle dynastie. La cérémonie eut lieu le 8 août dans la cathédrale de Saint-Pierre (1).

Le même jour, le jeune duc reçut la nouvelle de la mort de son père, qui le faisait roi de France. Louis le Gros avait succombé aux chaleurs excessives de l'été et était venu finir à Paris le 1er août. Suger, redoutant avec raison que des troubles ne vinssent à se produire, ainsi qu'il arrivait trop fréquemment à chaque changement de règne, se hâta de reprendre avec son pupille la route de Paris, mais ils n'y arrivèrent pas sans encombre, l'éventualité que craignait le sage conseiller s'étant déjà produite. Les bourgeois d'Orléans, dès qu'ils avaient été avisés de la mort de Louis, s'é-

(1) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, V, p. 88. Les historiens ne fournissent que bien peu de données permettant de fixer les dates des événements qui viennent d'être rapportés. On sait seulement que Louis le Jeune arriva à Limoges le 1er juillet 1127 (Geoffroy du Vigeois), que son mariage eut lieu un dimanche (Suger), qu'il fut couronné à Poitiers le 8 août (Orderic Vital). Afin de compléter et de préciser ces indications, il a fallu recourir à un élément d'information qui nous a paru assez sûr, celui du parcours journalier de la marche d'une armée composée de fantassins et de cavaliers ; il ne nous a pas paru qu'il pouvait dépasser 40 kilomètres, et même que, selon les circonstances, il pouvait être réduit à 30 ou 32, c'est-à-dire à huit lieues. En se fixant sur cette base, l'armée dut partir de Paris le 18 juin, arriver le 1er juillet à Limoges où elle séjourna, et atteindre Bordeaux vers le 9 ou le 10. Comme Suger rapporte qu'une foule de seigneurs gascons, poitevins et saintongeois assistèrent au mariage, il faut bien admettre qu'il dut se passer un certain temps avant qu'ils fussent prévenus du jour de la cérémonie ; celle-ci ne put donc être célébrée ni le dimanche 11, ni le dimanche 18 juillet. Il reste le 25, date qui concorde parfaitement avec le récit des événements et le départ précipité des jeunes époux, lequel se fit le jour même du mariage ou plutôt dans la nuit, afin d'éviter la chaleur extrême de la saison. Il fallut au moins huit journées pour arriver à Poitiers, soit le 1er ou le 2 août, et le couronnement fut aussitôt fixé au dimanche suivant 8 août. C'est au moment où les conseillers du prince prenaient cette résolution, que partaient de Paris les messagers venant annoncer à Louis le Jeune la mort de son père, arrivée le 1er août, et qui eurent la chance de le rencontrer à Poitiers.

taient constitués en commune, mais l'arrivée soudaine du nouveau roi les surprit avant qu'ils eussent eu le temps de s'organiser; ils durent se soumettre et furent sévèrement châtiés (1). La jeune reine était demeurée sous la garde de l'évêque de Chartres et rejoignit son mari à petites journées.

Lors de son mariage, Louis le Jeune, né en 1121, n'avait que seize ans ; quant à Aliénor, elle devait compter à peine un an de moins, aussi le ménage royal resta-t-il en quelque sorte en tutelle, et leur cour fut-elle sévèrement tenue, sous la haute direction des prélats confidents de Louis le Gros et particulièrement de Suger. Comme Louis VII avait été sacré roi de France du vivant de son père, en 1131, il n'y avait pas lieu de recommencer la même cérémonie; néanmoins, le Conseil jugea bon de faire reconnaître la nouvelle reine et de lui donner l'investiture religieuse. Il fut donc décidé que le couple royal se rendrait à Bourges pour y célébrer les fêtes de Noël et qu'à cette occasion il serait procédé à son couronnement. L'affluence de gens, tant de condition noble que du peuple, qui se rendit à cette fête fut énorme, et les solliciteurs, aussi bien de France que d'Aquitaine, n'y firent pas défaut (2). C'est vraisemblablement en ce lieu que le roi reçut la supplique du prieur de la Réole qui lui signalait les usurpations des seigneurs voisins des domaines du prieuré, et en particulier du vicomte de Besaumes, qui s'était emparé de localités importantes que les prédécesseurs de Louis lui avaient jadis données (3).

Le roi revenait de son voyage quand il fut avisé que de graves événements venaient de se passer en Poitou. Le vent d'émancipation, qui soufflait sur les villes du domaine royal et avait récemment amené la tentative d'organisation communale d'Orléans, s'était aussi fait sentir à Poitiers. Les bourgeois de cette ville, profitant peut-être d'une certaine hésitation dans la succession des pouvoirs occasionnée tant par la mort imprévue de Guillaume VIII que par celle de Louis VI, qui n'avait pas permis à son successeur de prendre une possession effective du patrimoine de sa femme,

(1) Suger, *Hist. de Louis VII*, éd. Molinier, p. 147.
(2) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, V, p. 102.
(3) *Arch. hist. de la Gironde*, V, p. 173.

s'étaient concertés pour établir une commune. Ils occupèrent le municipe de la ville, c'est-à-dire le palais des comtes, où de temps immémorial se rendait la justice et d'où partait le gouvernement de la cité ; puis ils envoyèrent des émissaires dans tout le comté et, grâce à l'influence légitime qu'assurait à Poitiers son rang de capitale et sa population, ils avaient amené les places fortes et même les simples fiertés à se confédérer avec elle.

En même temps, afin de se mettre à l'abri de toute tentative de répression armée, tant de la part des seigneurs voisins que des troupes royales, ils entreprirent de fortifier leur ville. Celle-ci occupait le promontoire formé par la jonction du Clain et de la Boivre, et correspondait à peu près à l'ancien Limonvm de la cité des Pictons. La superficie de la ville avait été considérablement réduite au IIIe siècle par les ingénieurs romains, qui avaient taillé une sorte de quadrilatère au milieu des maisons du versant est de la colline. Les fortes murailles qu'ils avaient élevées avaient résisté successivement aux Barbares, aux Sarrazins, aux Normands et aux rois francs, mais, depuis plus d'un siècle que l'invasion étrangère n'était plus à redouter, la cité avait débordé de toutes parts hors de son enceinte. Le long de celle-ci s'était élevé, à l'ouest, le prieuré de Saint-Nicolas construit par Agnès, faisant en quelque sorte pendant à celui de Saint-Porchaire plus anciennement établi, et dont les églises encadraient la place du Marché-Vieux ; de Saint-Porchaire, une rue commerçante menait à l'église de Saint-Didier qui avait été édifiée sous la protection du palais des comtes ; de là on descendait par le Chadeuil, « capitolium », au bourg de Montierneuf, qui s'était rapidement groupé autour de l'abbatiale, et l'on rejoignait ensuite les maisons qui continuaient la grande artère de la ville menant au pont Joubert ; l'on trouvait enfin le bourg de Sainte-Radegonde, jadis lui-même fortifié, qui était contigu au rempart, ainsi que celui qui entourait l'église de Saint-Simplicien. En ajoutant à ce vaste territoire celui qu'occupait le bourg de Saint-Hilaire, séparé de la cité par les anciennes arènes qui avaient pendant longtemps joué le rôle d'une citadelle, il se trouvait que la presqu'île entière, comprise entre les deux cours d'eau, était occupée, et que, pour la convertir en place forte, il n'y avait qu'à couper l'isthme étroit qui la terminait ;

c'est ce que firent les bourgeois, peut-être même se contentèrent-ils d'utiliser la tranchée que, plus de mille ans auparavant, les Pictons avaient établie pour compléter les défenses de leur oppidum, établi dans une position naturelle si avantageuse.

Comme les gens de la commune n'avaient pas le temps de construire des murailles, ils se contentèrent, pour le moment, d'élever le long des deux cours d'eau et de la tranchée, une enceinte en terre, surmontée de palissades ou de fortifications en bois; mais ces défenses rudimentaires, bonnes tout au plus pour protéger la cité nouvellement constituée contre un coup de main, n'étaient pas de nature à résister aux attaques de vive force d'une véritable armée. C'est ce qui arriva. Quand Louis le Jeune fut avisé de ce qu'il appelait la révolte des gens de Poitiers, il fut profondément irrité ; il ne prit pas la peine de se rendre compte si, au fond, son pouvoir se trouvait directement atteint par ces actes, il les considéra uniquement comme un outrage à la majesté royale. Il commença par demander au comte de Champagne de venir, avec ses troupes, se mettre sous ses ordres, afin d'étouffer promptement la rébellion, mais le comte ne se montra pas pressé d'obéir à cette injonction et fit répondre qu'il ne partirait qu'après avoir pris le conseil de ses barons. Ce que voyant, le roi rentra à Paris et consulta ses fidèles. Ceux-ci furent d'avis qu'il fallait agir sans tarder, avec les seules ressources dont on pourrait disposer. En conséquence, Louis se mit à la tête d'une troupe composée de deux cents chevaliers, d'archers et d'hommes de siège, et gagna Poitiers. Les barons du pays vinrent aussitôt se mettre sous ses ordres. Devant ce déploiement de forces, les bourgeois sentirent que toute défense serait inutile ; ils ne tentèrent même pas de résister et rendirent leur ville sans qu'il y ait eu effusion de sang.

Louis abolit la commune, fit relever les habitants du serment qu'ils avaient prêté en se confédérant, et, pour les punir, décida qu'il serait fait choix, dans les familles les plus notables, de jeunes garçons et de jeunes filles qui seraient dispersés par tous les coins du royaume. Cette exécution, dictée par les compagnons du jeune prince, allait avoir lieu lorsque Suger arriva. Le sage conseiller du roi n'avait pu partir en même temps que lui, ayant

été retenu dans son abbaye de Saint-Denis par la fête de son patron, qu'il avait célébrée le 22 avril, mais aussitôt qu'il avait été libre il s'était mis en route, jugeant sa présence nécessaire. Quand il pénétra dans Poitiers, les gens qui connaissaient son influence légitime sur Louis VII se jetaient à genoux devant les chevaux de son escorte, et c'est au milieu des lamentations et des gémissements du peuple qu'il rejoignit le roi dans son palais. Suger fut profondément touché de la désolation dont il était témoin, et son âme compatissante résolut d'y porter remède. Il eut d'abord avec le roi un entretien secret dans lequel, faisant appel à ses sentiments de générosité notoire, il lui exposa les raisons qui devaient le porter à la clémence plutôt qu'à la rigueur.

Louis, heureux de la venue de son conseiller, le laissa libre d'agir à sa guise. C'était le troisième jour après l'arrivée de Suger que devait avoir lieu le départ des otages. Celui-ci laissa la douleur populaire arriver à son paroxysme; dès le matin, sur la place sise devant le palais, lieu fixé pour ce rendez-vous, vinrent s'entasser les chariots de toutes sortes et les ânes que les parents devaient fournir pour le transport de leurs enfants. De la foule rassemblée sur ce point s'élevait un immense cri de douleur qui frappa vivement le roi. Il était entouré de ses principaux compagnons; Suger, prenant alors la parole devant eux, lui prêcha la mansuétude et lui remontra que faire miséricorde ne pouvait que rehausser l'éclat de la dignité royale. Le prince, semblant se rendre à cette exhortation, dit aux gens de sa suite : Venez avec moi aux fenêtres et faites savoir à ce peuple que je lui pardonne sa tentative de commune, que je fais grâce aux habitants, que leurs enfants leur seront rendus, et que j'accorde à tous une absolution complète, à condition toutefois que jamais ils ne retomberont dans une pareille faute. En un clin d'œil la joie succéda à la tristesse, les effusions aux étreintes douloureuses, et il s'éleva une acclamation immense qui récompensa Louis de sa longanimité. L'acte généreux qu'il venait d'accomplir à l'instigation de Suger lui conquit pour toujours le Poitou et ne fut peut-être pas sans influence sur les destinées futures du pays (1).

(1) Suger, *Hist. de Louis VII*, p. 150.

Les faits qui venaient de se produire étaient du reste le symptôme d'un état assez troublé, auquel il était urgent de remédier. Le roi passa donc quelques jours à Poitiers ; il confirma Guillaume de Mauzé dans les fonctions de sénéchal de Poitou, qu'il avait exercées sous le précédent comte et dont il n'avait peut-être joui jusqu'alors que par une tacite tolérance, il confia l'administration de la ville de Poitiers à un homme sûr, le prévôt Guillaume, et parcourut ensuite le comté pour installer de nouveaux agents ou maintenir les anciens, et surtout étouffer les ferments de rébellion qui pouvaient encore subsister après la tentative avortée des Poitevins. Au cours de cette chevauchée, il avait gagné le Talmondais, la contrée renommée qui pouvait procurer toutes les satisfactions que l'on recherchait alors, et dont tant de gens se contentent encore aujourd'hui, à savoir la chasse et la pêche, accompagnées des productions de toutes sortes, tant de la terre que de la mer.

Le co-seigneur du pays, Guillaume de Lezay, avait profité des derniers troubles pour mettre la main sur le château et la ville de Talmond, sous le prétexte spécieux de les conserver au roi, et il y avait installé des hommes à sa dévotion, qui les gardaient pour lui. Mais, quand l'ordre fut rétabli, il ne s'était pas pressé de restituer ce qu'il avait usurpé et, cette fois encore, il avait agi avec la duplicité qui semble avoir été le fond de son caractère, et qui, quelques années auparavant, lui avait réussi avec le comte Guillaume VIII.

Dans la ville de Talmond, les comtes de Poitou avaient toujours un personnel spécial, à qui incombait le soin de veiller à l'entretien des animaux, chevaux, chiens, oiseaux, nécessaires à leurs chasses; il s'y trouvait en particulier des faucons blancs, appelés gerfauts, dont Guillaume de Lezay, s'était aussitôt emparé et qu'il n'avait restitués qu'à grand'peine. Quant au château, il le détenait toujours, et disait ne vouloir le remettre qu'au roi en personne. La plupart des conseillers du prince l'engageaient à se rendre dans la forteresse et à déférer aux désirs de son vassal, mais Suger et son compagnon, l'évêque de Soissons, flairaient une trahison ; les agissements de Guillaume ne leur disaient rien de bon, et ils redoutaient qu'il ne méditât une embûche, encore plus

grave que la précédente. Les seigneurs de la cour, ne tenant aucun compte de l'enseignement du passé, envoyèrent en avant leurs sergents avec leurs chevaux et leurs armes, choisir des logements et acheter des vivres; eux-mêmes suivaient sans défiance en jouant et devisant entre eux. Pendant ce temps, le sire de Talmond se tenait aux aguets; s'étant posté lui-même auprès de la porte, il laissait entrer dans l'enceinte les personnages dont il espérait tirer une forte rançon et repoussait les autres. Mais il s'était trop hâté ou avait mal pris ses mesures, car ceux du dedans purent crier à leurs compagnons, qui s'avançaient sur la route, de prendre la fuite. Ce que voyant, Guillaume et ses acolytes se lancèrent à la poursuite des arrivants, blessant les uns et dépouillant hâtivement les autres.

Le roi se trouvait heureusement en arrière avec une troupe bien armée de ses Français; prenant leur tête, il se jeta résolument sur les détrousseurs qu'il mit en fuite et qui regagnèrent Talmond en désordre. Puis profitant du trouble que leur causait cette résistance imprévue et de l'embarras que leur occasionnait la garde de leurs premiers captifs, Louis ne leur laissa pas le temps de se reconnaître et attaqua de vive force la place, que sa situation et l'importance de ses défenses faisaient regarder comme inexpugnable. Il s'en empara, et ne fut arrêté que par la tour ou donjon, dans laquelle s'étaient réfugiés les bandits qui avaient échappé à la mort. La troupe royale n'avait pas fait de quartier; le roi, lui-même, punit deux chevaliers du sire de Talmond en leur coupant les pieds, supplice d'autant plus atroce qu'étant encore si jeune il manquait de force pour pour accomplir d'un seul coup cette sinistre besogne, et qu'il dut s'y reprendre à plusieurs fois. Le feu ayant été mis à la ville, l'abbaye et les églises furent incendiées. On ne sait si Guillaume de Lezay échappa à la mort et s'il fut du nombre des gens qui trouvèrent asile dans le donjon, mais, à partir de ce jour, il n'est plus question de lui (1).

(1) Suger, *Hist. de Louis VII*, p. 151 ; Lair, *Bibl. de l'École des Chartes*, XXXIV, 1873, p. 591. On est imparfaitement renseigné sur le *modus vivendi* des co-seigneurs de Talmond ; il semble résulter du texte de Suger que le donjon, autrement dit la tour, était tenu par le comte de Poitou, tandis que le seigneur de Talmond dominait dans la ville. Une sorte de donation *in extremis*, faite par Guillaume de Lezay, se trouve dans le cartulaire de Talmond (*Mém. de la Soc. des Antiq. de*

Pendant son séjour à Poitiers, le roi avait reçu la visite des principaux personnages de la région et, en particulier, de Lambert, évêque d'Angoulême, qui lui rapporta que, lorsque les rois de France se rendaient dans les pays d'au-delà la Loire, les évêques d'Angoulême remplissaient auprès d'eux l'office de chapelains. Le roi, sans approfondir l'authenticité de cette prétention, qui ne pouvait, du reste, avoir pour elle qu'une tradition bien ancienne, accorda sans opposition, au prélat, la faveur qu'il sollicitait (1).

Le caractère guerrier de l'expédition du Poitou et la rapidité avec laquelle elle avait été menée avaient empêché Aliénor de suivre son mari qui, lorsqu'il fut assuré de la tranquillité du comté, s'empressa de rentrer à Paris, mais non pour y rester à demeure, car il était dans le rôle des rois capétiens de parcourir constamment leurs états, afin d'y faire reconnaître leur autorité et de réprimer les abus sans nombre qui se commettaient. Dans le courant de l'été, il se rendit donc, cette fois accompagné de sa femme, dans cette partie reculée de l'Aquitaine où ses prédécesseurs s'étaient toujours efforcé de faire prévaloir leur domination. Le 15 août, ou peut-être seulement le 8 septembre 1138, il se trouvait au Puy, où il célébra la fête de Notre-Dame et donna l'investiture à l'évêque de Langres (2).

Il ne paraît pas que Louis VII ait pénétré, à cette époque, plus avant dans les domaines des anciens comtes de Poitou ; par suite, il serait resté étranger aux événements pénibles qui se passèrent peu après dans ces régions. Le schisme y était complètement éteint, il n'avait pas survécu à la rentrée de Guillaume VIII dans le giron de l'église, et pareillement, en Italie, il avait véritablement pris fin par la mort d'Anaclet, survenue le 7 janvier 1138,

l'Ouest (1872, p. 314); l'éditeur de ce texte lui a donné la date de 1135, que rien ne justifie.

(1) *Rerum Engol. script.*, p. 58.

(2) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 634. Cet acte ne peut être placé, ainsi que le fait D. Brial, aux fêtes de la Vierge du 2 février ou du 25 mars, qui sont celles du voyage de Louis VII en Poitou dont il vient d'être parlé, mais il ne saurait non plus, comme l'a écrit M. Luchaire, être renvoye à l'année 1139, l'évêque de Langres ayant pris possession de son siège avant le 28 octobre 1138; par suite, il appartient sûrement à l'une des fêtes de la Notre-Dame d'été (Voy. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, 2e éd., II, p. 35).

et la démission de Victor, son successeur, donnée peu après son élection. Innocent II, n'ayant plus de concurrent, convoqua un grand concile, qui s'ouvrit à Latran, au mois d'avril 1139. Là, au lieu de se montrer clément et d'effacer par sa mansuétude les traces du passé, il se laissa aller à toutes les violences d'un caractère longtemps comprimé ; en pleine assemblée, il dépouilla de leurs dignités les prélats qui avaient pu croire qu'il leur serait tenu compte de leur rapprochement sincère de la cour de Rome, et leur fit enlever leurs ornements épiscopaux. Puis, comme le principal appui de l'anti-pape avait été Girard d'Angoulême, c'est à ses actes qu'il s'attaqua principalement, interdisant toutes fonctions ecclésiastiques aux prêtres et aux ministres de toutes sortes ordonnés par lui, et déclarant que ceux qui, ayant adhéré au schisme, étaient antérieurement pourvus de certaines charges, ne pourraient jamais prétendre à un rang plus élevé. Il donna l'ordre à son légat, Geoffroy de Lèves, de parcourir toute la région qui avait été soumise à l'autorité ecclésiastique de Girard, de renverser les autels qui avait été consacrés, pendant le schisme, tant par Girard que par le pseudo-légat Gilles, évêque de Tusculum, et leurs partisans. Ces décisions, malgré les protestations de saint Bernard, qui avait prêché la pacification des esprits, furent exécutées, et même le légat, outrepassant peut-être ses instructions, fit exhumer le corps de Girard de la cathédrale qu'il avait tant enrichie, et le fit enfouir hors de ses murs (1).

Dans la véhémente sortie d'Innocent II contre les schismatiques d'Aquitaine et les mesures violentes prises contre eux, il y a peut-être autre chose que la rancune du pape, et il est possible qu'il ait obéi à une suggestion occulte, celle de Geoffroy du Laurox, qui avait à se venger des chanoines de sa cathédrale, et ne dut pas manquer l'occasion qui s'offrait.

A peine le prélat, avait-il commencé à occuper le trône archiépiscopal de Bordeaux, auquel il n'était arrivé que grâce à l'énergique pression de Guillaume VIII, que, poussé par son zèle de religieux, il avait tenté d'introduire, dans son chapitre, une ré-

(1) *Rerum Engol. script.*, pp. 51, 52. La sépulture de Girard a été retrouvée le 18 novembre 1864, le long du mur septentrional de la cathédrale. (Maratu, *Girard, évêque d'Angoulême*, p. 323.)

forme radicale. Adepte fervent de la règle de saint Augustin qu'il avait établie dans les deux monastères dont il avait été le premier directeur, il aurait voulu qu'elle fût adoptée par ses chanoines, mais sa tentative avait rencontré une vive résistance, et il avait dû réduire successivement ses prétentions jusqu'à se contenter de voir soumettre au principe qu'il préconisait les prébendes qui deviendraient vacantes pour cause de décès ou autrement. Malgré cette concession, il avait totalement échoué; ne pouvant venir à bout de ses chanoines par la persuasion, il n'hésita pas à les en punir, et, la plupart d'entre eux, ayant lors du schisme pris parti pour Anaclet, se trouvèrent naturellement atteints par les foudres d'Innocent. Loin de les calmer, cette mesure ne fit que les affermir dans leur résolution, d'autant plus que le peuple avait pris parti pour eux contre l'archevêque ; ne voulant pas céder, Geoffroy résolut de les abandonner à eux-mêmes : il jeta l'interdit sur sa cathédrale, où toutes cérémonies du culte cessèrent, et s'éloigna de sa résidence ; son absence dura cinq années (1).

Quand l'archevêque de Bordeaux s'adressa au pape, il n'était pas seulement poussé par le désir de se procurer la satisfaction de pouvoir écraser ses anciens adversaires, il lui avait en même temps demandé une autre faveur qu'Innocent s'empressa d'accorder aux prélats qui l'avaient si fidèlement servi et avaient préparé son triomphe ; par une bulle, promulguée en plein concile de Latran, il reconnut les franchises et les libertés accordées par Louis le Gros et son fils aux églises de l'Aquitaine, et les confirma (2).

Au nombre des mesures prises par Louis le Jeune pour assurer la tranquillité dans ses possessions d'au delà de la Loire, il convient de placer les libéralités qu'il fit aux Templiers dans le cours de cette année 1139. Ces vigoureux guerriers avaient établi des maisons de leur ordre sur plusieurs points du territoire, et leur appui certain, en cas de conflits, n'était pas à dédaigner. Le roi, autant par intérêt que pour répondre à ses instincts dévotieux, donna à la maison du Temple de la Rochelle, la plus puissante de la région, les deux moulins qu'il possédait dans cette

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 598, note b; *Arch. hist. de la Gironde*, V, p. 28.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, XII, p. 320.

localité, moulins dont Gaugain de Taunay avait jadis fait cadeau au Temple, et qui, confisqués par Isembert de Châtelaillon, étaient passés dans le domaine des comtes de Poitou par suite de la conquête de Guillaume VIII ; il y ajouta les maisons qu'Isembert avait possédées à la Rochelle, en les exemptant de toutes charges, excepté du tonlieu royal ; de plus, il accorda aux chevaliers le privilège de pouvoir faire voyager, tant par terre que par eau, dans toute l'étendue du royaume, les marchandises destinées à leur usage, sans qu'elles fussent astreintes à payer aucun droit, et enfin il déclara qu'ils pourraient recevoir en don des domaines de toutes sortes, sauf les villes ou les châteaux forts, sous la seule réserve du service dû au roi.

Dans les préambules du diplôme royal, qui fut délivré à Paris en présence des grands officiers de la couronne, Louis le Jeune avait spécifié qu'en faisant ces générosités il avait en vue le salut de l'âme de ses prédécesseurs et de ceux de la reine Aliénor, sa femme. Cette dernière ne se trouvait pas en ce moment avec lui, elle était à Lorris, où, le roi étant venu la rejoindre, elle reproduisit en faveur des Templiers, et dans les mêmes termes, les concessions qu'ils devaient à son mari (1).

Le 28 décembre 1140, le roi se trouvait à Orléans, où il s'était rendu pour célébrer les fêtes de Noël, lorsqu'il reçut une députation de Poitevins, qui venaient assurément s'entretenir avec lui de graves affaires, sur lesquelles on ne peut malheureusement émettre que des suppositions. On y voyait Geoffroy du Lauroux et son ami l'évêque de Chartres, Geoffroy de Rancon, Guillaume de Mauzé, sénéchal de Poitou, et quelques chevaliers de leur suite, tels qu'Etienne de Peilan, Hugues Benoît. Guillaume de la Chambre, et Hugues de Saint-Brice.

Il s'y trouvait aussi un envoyé de l'abbesse de Saintes, Guillaume Chosinang, qui venait solliciter, au nom de sa maîtresse, la confirmation d'une importante acquisition récemment faite par son monastère. Il s'agissait du change de la monnaie de Saintes, qu'un certain Normand, qui le tenait de sa femme Aleaidis, avait vendu à l'abbaye. Comme la possession de cette monnaie

(1) Champollion-Figeac, *Doc. inéd.*, II, p. 24 ; *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 25.

avait été à diverses reprises l'objet de contestations entre l'abbaye et les comtes de Poitou, l'abbesse, Agnès de Barbezieux, tante d'Aliénor, s'empressa de recourir au roi pour faire reconnaître les droits plus ou moins réguliers de son vendeur. Le prince concéda à l'abbaye le bris de la vieille monnaie, pour le cas où il ordonnerait d'en fabriquer de nouvelle, et le droit absolu du change, de telle sorte que désormais, dans toute l'étendue du diocèse, aucun particulier ne pourrait pratiquer le change sans la licence de l'abbesse. Enfin, il investit solennellement le représentant d'Agnès de Barbezieux de ce droit particulier, en lui faisant la remise d'un bâton, qui fut cousu dans le parchemin de l'acte en présence des envoyés poitevins, de Suger, abbé de Saint-Denis, de Jousselin, archevêque de Sens, de Thibaut, comte de Blois, de Raoul, comte de Péronne, de Thierri Galerant, d'Aubert de Vou, et de Blanchard de Lorris, tous personnages de la cour du roi.

Celle-ci, du reste, se trouvait au grand complet par suite de la présence d'Aliénor et de sa sœur Aelith. La reine, sollicitée par l'envoyé de sa tante, qui fut la rejoindre le même jour au lieu où elle s'était arrêtée, approuva l'achat fait par celle-ci, et confirma la concession de son mari par l'apposition de sa croix au bas de l'acte (1).

Parmi les affaires que les Poitevins avaient traitées avec le roi devait se trouver assurément celle du choix du successeur de Guillaume Alleaume, évêque de Poitiers, qui était décédé le 6 octobre 1140. On ne tomba pas d'accord, comme le prouve la suite des événements ; en effet, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque

(1) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, pp. 49, 50 et 51. M. Luchaire (*Etudes sur les actes de Louis VII*, pp. 84 et 120) a cru devoir remplacer le mot « Aurelianis », indiqué par la charte du cartulaire comme étant le nom de la résidence du roi, par celui d' « Angeliaci », qui impliquerait un voyage de Louis le Jeune en Aquitaine à la fin du mois de décembre de l'année 1140. Aucun texte n'autorise cette importante correction, et elle a même contre elle tous les textes connus, qui placent le séjour de Louis, pendant l'hiver, dans la région parisienne, son départ pour le Midi et l'Aquitaine ne s'étant effectué qu'au printemps de 1141. Nous venons d'expliquer la présence des Poitevins à Orléans et nous ajouterons, en ce qui regarde particulièrement l'abbesse de Saintes, que si le roi eût été aussi près d'elle que Saint-Jean-d'Angély l'est de Saintes, ces localités n'étant distantes l'une de l'autre que de cinq lieues à peine, il ne lui aurait pas été nécessaire de recourir aux soins d'un intermédiaire attitré, « nuncius », elle aurait négocié directement elle-même avec le prince les affaires de sa communauté.

de Chartres, étant revenus à Poitiers, convoquèrent le chapitre cathédral, afin qu'il procédât à l'élection du nouvel évêque, conformément aux règles nouvelles en la matière édictées par le pape, et leur choix se porta sur un homme d'une insigne piété, Grimouard, abbé des Alleux, frère du bienheureux Giraud de Sales, qui venait de mourir à l'abbaye des Châtelliers. Grimouard n'ambitionnait pas cet honneur ; il disait qu'il aurait mieux aimé être lépreux qu'abbé et envoyé en exil ou martyrisé plutôt que d'être évêque. Malgré sa résistance, il dut suivre les deux prélats, qui allèrent le tirer de sa retraite et l'emmenèrent à Angoulême, où l'archevêque de Bordeaux le sacra évêque le 26 janvier 1141 (1).

Soit que les conseillers de Louis VII eussent eu en vue un autre candidat pour le siège de Poitiers, soit qu'ils aient essayé de revenir sur les privilèges accordés à l'épiscopat d'Aquitaine par Louis le Gros, ils contestèrent l'élection de Grimouard et lui firent refuser l'investiture royale. Ce fut Geoffroy du Lauroux qui en porta principalement la peine, et qui se trouvait, par ainsi, bien mal récompensé des manœuvres auxquelles il s'était livré pour assurer l'Aquitaine au roi de France. Du reste, dans la circonstance, il était un peu victime de ses propres agissements, car, sans nul doute, la rédaction du traité intervenu avec Louis le Gros était de son fait ; or, dans sa pensée, cet acte avait pour objet l'abandon de toutes les prérogatives royales dans la nomination des prélats, tandis que le roi avait toujours entendu faire réserve de sa sanction suprême après l'élection du prélat et avant son sacre. Le texte du diplôme qu'il délivra est, sur ce point, assez ambigu, et il n'y aurait rien d'étonnant qu'il ait été quelque peu modifié à Paris sans que Geoffroy de Lèves, porte-parole de Geoffroy du Lauroux, se fût bien rendu compte de l'importance de la nouvelle rédaction. Toujours est-il que Grimouard, ne pouvant prendre possession de son siège, se retira dans l'abbaye de Saint-

(1) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 432, Saint-Maixent ; Duval, *Cart. des Châtelliers*, introd , p. XXI. Nous pensons que l'élection de Grimouard est postérieure au voyage de Geoffroy du Lauroux, et que ce prélat ne se serait pas exposé de gaieté de cœur à la colère du roi, en allant le trouver après avoir sacré le nouvel évêque de Poitiers, malgré sa défense formelle.

Maixent où il célébra la fête de Pâques, qui tomba cette année-là le 30 mars; le jeudi saint, il y consacra le saint chrême (1).

On peut encore voir dans la résistance du roi à la reconnaissance de l'évêque de Poitiers un effet de la jalousie des prélats français à l'égard de ceux d'Aquitaine, mais ces derniers trouvèrent des soutiens, et particulièrement saint Bernard, qui prit hautement la défense de Geoffroy du Lauroux : « Quel mal cet homme a-t-il fait? écrivait-il. Doit-on lui imputer à crime d'avoir usé de son droit, en consacrant le prêtre légalement élu par les Poitevins? »

Le pape, saisi à son tour de l'affaire, prit parti contre le roi de France, et le 20 mai 1141 il adressait au clergé et au peuple poitevins ses félicitations pour avoir choisi Grimouard comme évêque; il leur enjoignait de lui obéir, tandis qu'il recommandait à ce dernier de faire œuvre d'apôtre en s'acquittant avec soin de son devoir épiscopal. Mais Louis VII n'avait pas attendu que la bulle papale fût arrivée à sa destination pour revenir sur sa défense; il avait, pour le moment, besoin de tout le concours du peuple d'Aquitaine, et se brouiller avec les prélats pouvait amener l'échec de l'entreprise qu'il méditait; il autorisa donc Grimouard à venir s'installer à Poitiers pour les fêtes de la Pentecôte (18 mai 1141) (2).

En épousant Aliénor, Louis le Jeune avait succédé à tous les droits des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, et l'un des plus notables était sans contredit celui en vertu duquel ils réclamaient le comté de Toulouse. Dans les premières années de son règne, il eut à consolider son pouvoir, et dut attendre un moment plus favorable pour faire valoir ses prétentions sur l'héritage de Philippie; la paix régnant dans ses états à la fin de l'année 1140, il crut que le moment d'agir était venu, et il nous paraît assez vraisemblable que la présence à Orléans des chefs religieux et politiques du Poitou avait pour principal objet d'envisager la possibilité d'une campagne dans le Midi au printemps, afin que pendant l'hiver on pût en préparer les voies et moyens. Le roi quitta Paris

(1) Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 432, Saint-Maixent.
(2) Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXII, col. 547 ; *Gallia Christ.*, II, col. 1174 et 1175.

après les fêtes de Pâques et, prenant son chemin par le Limousin, il arriva devant Toulouse le 24 juin 1141.

Son armée était peu nombreuse ; le comte de Champagne lui avait encore une fois refusé ses contingents, et il est probable que Louis n'attendit pas pour agir l'arrivée des Aquitains, ses succès d'Orléans et de Poitiers devant le porter à une action prompte et décisive. Or, il rencontra de la part des habitants de Toulouse une résistance énergique, à laquelle il ne s'attendait certainement pas ; son coup d'audace ayant échoué, il ne s'attarda pas à entreprendre un siège pour lequel il n'était pas outillé, et se retira sans que l'on sache au juste s'il fit quelque traité avec Alfonse Jourdain. La campagne se réduisit en somme à une promenade militaire (1).

Il est probable qu'à son retour Louis passa par Angoulême, où, ainsi qu'il l'avait écrit à Guillaume Taillefer, il régla les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et l'évêque Lambert, et enfin il arriva à Poitiers où la reine vint le rejoindre (2). Aliénor, voulant donner à son mari un témoignage de son affection, ouvrit pour lui le trésor des ducs d'Aquitaine et en tira divers objets précieux dont elle lui fit cadeau, particulièrement un magnifique vase de béryl ou de cristal de roche. Louis, appréciant toute la valeur de ce don, ne crut pas pouvoir mieux faire que de l'affecter à un usage sacré ; dans ce but, il l'offrit à son ministre qui le mit dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis. Il fut décidé que le vase, qui était orné de gemmes enchâssées dans de l'or, serait employé aux libations durant la sainte messe. Sur son pied Suger fit graver ces vers :

Hoc vas sponsa dedit Aanor regi Ludovico,
Mitadolus avo, mihi Rex, sanctisque Sugerius (3).

(1) *Rec. des hist. de France*, XII, p. 116, Hist. anonyme, et XV, p. 636; Ord. Vital, *Hist. eccl.*, V, p. 132; D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., III, p. 718.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVI, p. 7, G. de Malmesbury ; Nanglard, *Cart. de l'église d'Angoulême*, p. 147.

(3) *Rec. des hist. de France*, XII, p. 101. Il résulte de ce texte que le possesseur primitif de ce vase était un certain « Mitadolus », qui en avait fait cadeau à Guillaume le Jeune, aïeul d'Aliénor. Cet objet précieux était encore conservé au XVIII[e] siècle dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, et est reproduit dans la planche IV de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, de Félibien, page 543, sous la lettre Z. Il offre la plus grande analogie, dans sa forme, avec un autre vase, mais celui-ci d'agathe,

Durant son séjour à Poitiers le roi fit donner une solution à un certain nombre d'affaires litigieuses qui lui avaient été soumises en cours de route, ou qu'il avait retardées pour les examiner sur place. Telle était, entre autres, la question du droit successif à la vicomté de Limoges. De tous les enfants qu'avait eus le vicomte Aymar il ne lui restait plus, dans les derniers temps de sa vie, que la célèbre Emma, alors mariée à Guillaume Taillefer d'Angoulême. Les barons limousins témoignaient, contre leur passage sous la domination de ce dernier, une répulsion aussi grande que celle dont ils avaient jadis fait preuve, alors qu'ils avaient été menacés de devenir les vassaux directs du comte de Poitou.

Aussi Aymar, déférant au vœu commun de ses sujets, appela-t-il à lui succéder ses neveux Guy et Aymar de Comborn, enfants de sa sœur Brunissende, qui héritèrent de lui en 1139. Les nouveaux vicomtes n'avaient pas manqué de rencontrer une certaine opposition, et il leur importait de ne pas compter au nombre de leurs adversaires le roi de France, leur seigneur médiat; ils réclamèrent de lui l'investiture de la vicomté, et, afin d'aplanir tout obstacle, ils lui firent un cadeau de 200 marcs d'argent, qui ne pouvait qu'être bien accueilli au moment où le roi avait à solder les dépenses de l'expédition qui venait d'avorter (1).

Louis écrivit aussi à Guy et à Josselin de Peyrat, et à d'autres nobles du Limousin, à qui il ordonna de réparer les dommages qu'ils avaient causés à l'abbaye de Solignac; en outre, il enjoignit spécialement à Gausbert « de Nobiliaco » de relâcher Josselin, clerc royal, qu'il avait emprisonné (2). Enfin il défendit à Géraud, vicomte de Brosse, d'inquiéter le bourg et l'église de Saint-Benoît-du-Sault, en lui rappelant les engagements qu'il avait pris à leur sujet avec Guillaume VIII (3).

L'abbesse de Saintes n'avait pas non plus négligé de profiter de la présence du roi en Aquitaine et des intelligences qu'elle

qui fut aussi donné à Saint-Denis par Suger, et qui est désigné dans la planche précitée sous la lettre E. La description détaillée de ces deux vases se trouve dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, de Doublet, pages 343 et 344.

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 304 et 305, G. du Vigeois.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVI, p. 4, G. de Malmesbury.

(3) *Rec. des hist. de France*, XVI, p. 3, G. de Malmesbury.

avait auprès de lui. Elle obtint donc qu'il ratifiât par un diplôme solennel, délivré dans le palais de Poitiers, en présence des grands officiers de la couronne, le sénéchal, le bouteiller, le connétable et le chambrier, toutes les libéralités qui avaient été faites à son monastère, tant par les comtes d'Anjou et de Poitou, qui en avaient été les fondateurs, que par les divers prédécesseurs de la comtesse Aliénor (1).

L'abbesse Agnès ne se contenta pas de cette faveur. Comme dans cet acte il n'était pas question des officines du change de la monnaie de Saintes et de leurs dépendances, elle profita du passage de la cour et de son arrêt dans le palais royal de Saint-Jean-d'Angély, pour s'en faire reconnaître la possession aussi bien par Louis que par Aliénor (2).

Le roi et la reine se rendirent aussi à Niort. Là vinrent les trouver les religieux de Nieuil-sur-l'Autise, à qui, sur la sollicitation d'Aliénor, le roi confirma l'acte de fondation de leur abbaye et les donations qui leur avaient été faites. La reine n'oubliait pas que sa mère avait reçu la sépulture dans l'église de ce monastère, et qu'à cette occasion certaines charges avaient été imposées aux religieux (3).

La cour se dirigeait en ce moment vers le Talmondais, où elle n'avait plus d'embûches à redouter. A Guillaume de Lezay avait succédé Hugues d'Apremont, peut-être son gendre, qui se contentait de jouir tranquillement de ses droits de co-seigneur du pays. Louis fit un séjour à Talmond même, et, en ce lieu, il confirma les privilèges du monastère de Sainte-Gemme (4).

Le retour du roi dans ses états héréditaires se fit sans doute par le pays de Thouars, son véritable chemin pour se rendre à Tours, où se tenait son armée, revenue lentement du Toulousain. Ce fut dans le camp même qu'il s'installa, et, comme il continuait à être pressé d'argent, il entra en composition avec les bourgeois de la ville qui avaient encouru des peines pécuniaires pour avoir élevé des constructions sur les murs et dans les fossés de leur

(1) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 35.
(2) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 52.
(3) *Arch. hist. du Poitou*, XIII, p. 104.
(4) Bibl. Nat., man. latin 17, 116, f° 264.

cité ; de ce chef, il obtint d'eux une somme de 500 marcs (1).

Aux quelques faits qui viennent d'être rapportés ne se bornèrent assurément pas les actes de Louis le Jeune pendant son séjour en Poitou, le plus long, peut-être, que lui et sa femme y aient fait durant le temps de leur union ; on sait seulement qu'en règle générale ils confirmèrent tous les dons que leurs prédécesseurs, les ducs d'Aquitaine, avaient pu faire aux églises et aux monastères de la Saintonge et du Poitou (2).

Malgré les largesses qu'ils avaient répandues autour d'eux, les souverains ne furent pas, après leur rentrée en France, à l'abri des obsessions des quémandeurs. L'abbesse de Saintes, en particulier, se montrait insatiable. Profitant des bonnes dispositions de sa nièce, elle s'adressa encore une fois à elle afin de mettre son monastère et les établissements qui en dépendaient à l'abri des entreprises des agents du pouvoir royal ; Aliénor, sur sa sollicitation, et après en avoir obtenu l'assentiment de son mari et de sa sœur Aelith, fit déliver à Agnès un diplôme, par lequel il était défendu aux prévôts, serviteurs du roi ou forestiers, d'exiger des religieuses tout logement, quête, procuration, ost ou chevauchée, c'est-à-dire d'acquitter ces devoirs en nature ou d'en donner la récompense en argent, et elle leur reconnaissait en même temps sur leurs hommes le droit absolu de vigerie, à savoir : la faculté de juger les cas d'homicide, de vol, de rapt ou d'incendie. Conformément sans doute à des instructions reçues, l'agent de l'abbesse de Saintes se rendit à Rome, où le pape confirma, le 11 février 1142, toutes les dispositions des actes royaux (3).

Pendant la longue chevauchée du Poitou, Aelith, la sœur d'Aliénor, s'était trouvée en contact constant avec Raoul de Verman-

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 53.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVI, p. 3, G. de Malmesbury.
(3) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, pp. 13 et 36. La bulle papale porte la date de 1141, mais elle indique aussi qu'elle a été délivrée la douzième année du pontificat d'Innocent II, laquelle n'a commencé que le 15 février 1142, et que cette année le chiffre de l'indiction était v, notion qui répond bien à cette même année 1142. Quant au diplôme émané d'Aliénor, il a été, par suite d'une faute d'impression, coté à l'année 1151 ; cette erreur de date a été reproduite dans la Table chronologique qui se trouve à la fin du cartulaire et a, par suite, mis en défaut les historiens qui n'ont recouru qu'à elle. On remarquera encore que cet acte signale la présence, à côté d'Aliénor, de son chapelain Pierre, qui remplissait aussi auprès d'elle la charge de chancelier, ce qui témoigne que déjà, en sa qualité de reine de France, elle était pourvue d'un sceau.

dois, le sénéchal du royaume, qui était en même temps parent du roi. Ils s'éprirent d'amour l'un pour l'autre, et une des premières préoccupations de Raoul fut, après le retour de la cour en France, de faire casser son mariage avec Aliénor, nièce de Thibaut, comte de Champagne. Les motifs habituels de parenté furent invoqués ; ils ne furent pas difficiles à établir, et trois évêques prononcèrent la dissolution du mariage ; aussitôt après furent célébrées les noces de Raoul et d'Aelith (1).

Le comte de Champagne, irrité de ce qu'il considérait comme une injure personnelle, porta l'affaire au Saint-Siège, qui annula la décision des évêques français et enjoignit au comte de Vermandois de reprendre sa première femme. Celui-ci refusa, d'où un conflit aigu avec le pape ; Louis, qui, à l'instigation de la reine, avait favorisé de tout son pouvoir les menées de son sénéchal, s'en prit à Thibaut de tous les ennuis qui lui arrivaient. Il avait du reste des motifs particuliers de rancune contre le comte de Champagne, qui, à deux reprises, avait méconnu ses devoirs de vassalité, en ne lui fournissant pas les troupes qu'il lui avait demandées pour ses expéditions de Poitiers et de Toulouse ; aussi, avec sa promptitude ordinaire, entra-t-il en campagne contre lui, au mois de janvier 1143, et vint mettre le siège devant Vitry. La ville fut prise et incendiée ; le feu qui la dévora gagna l'église, où s'étaient réfugiées 1,300 personnes, qui périrent dans les flammes (2).

Cette affaire occupa les premiers mois de l'année 1143 pendant lesquels le roi ne s'éloigna guère de l'Ile-de-France, mais au mois d'août on le retrouve à Tours, où il était attiré par des besoins d'argent toujours croissants ; les bourgeois de la ville, avaient, paraît-il, beaucoup de choses à se faire pardonner. Cette fois, il s'agissait du cas d'usure, pratique à laquelle ils se livraient habituellement ; pour obtenir que le roi fermât les yeux sur leurs agissements, et par suite validât leurs créances, ils lui versèrent une somme de 30,000 sous (3).

Mais la belle saison amenait le retour des voyages intéressés et

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 331, Appendice à Sigebert ; c'est l'auteur de cette chronique qui donne à la sœur d'Aliénor le nom de Pétronille.

(2) Pertz, *Mon. German.*, SS. VI, p. 452. Voy. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, II, p. 186, et les nombreux textes rappelés par cet écrivain.

(3) Giry, *Etablissements de Rouen*, I, p. 189, note 1.

les Aquitains, sous ce rapport, ne se montraient pas chiches de leurs peines. A Orléans, Louis trouva les envoyés du prieur de Saint-Eutrope de Saintes qui obtinrent de lui et de la reine l'abandon de certaines redevances auxquelles ils étaient tenus envers le comte de Poitou (1), puis, à Lorris, ce furent les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers qu'ils rencontrèrent. Toujours d'accord avec Aliénor, le roi leur permit de construire des étangs, des moulins et des bourgs à Poitiers, sous Montgorge et à pont Achard, c'est-à-dire dans la vallée de la Boivre, et il confirma le traité, qui avait été passé à cet effet entre le trésorier du chapitre et les chanoines, par la médiation de l'archevêque de Bordeaux. Il fit en même temps écrire à ce dernier, afin de lui faire savoir sa décision, et, de plus, il le chargeait de veiller à l'exécution des travaux que les chanoines allaient entreprendre et qui n'avaient pas seulement pour objet d'être utiles à l'église de Saint-Hilaire, mais qui regardaient aussi grandement la décoration et la défense de la ville de Poitiers. En effet, il est certain qu'en établissant, entre l'étang de Montierneuf et celui qui précédait le pont Achard, de vastes pièces d'eau qui garniraient en entier le vallon de la Boivre, l'approche de Poitiers se trouverait absolument interdite sur son flanc ouest, où le pont Achard, prolongé par une chaussée, deviendrait le seul moyen d'accès en ville.

La défense militaire de la cité a été de ce fait tellement assurée que, par la suite, lors des nombreux sièges qu'elle eut à soutenir, elle ne fut jamais attaquée de ce côté. Les opérations des chanoines se reliaient assurément avec celles que les bourgeois avaient précédemment entreprises, et dont l'exécution successive devait finir par établir autour de la ville l'enceinte continue dont ils avaient jeté les bases. Mais, pour le moment, ceux-ci n'étaient rien moins que rassurés sur les suites des agissements des chanoines de Saint-Hilaire ; ils pouvaient redouter que l'on n'interprétât à mal le concours qu'ils étaient invités à leur apporter, et le souvenir de la répression de 1138 était encore trop présent à leur esprit, pour qu'ils ne prissent pas garde, par tous les moyens, d'en éviter le retour. Le roi fut évidemment informé

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, II, p. 269.

par les intéressés, ou par ses agents, des préoccupations des bourgeois de Poitiers, car il prit la peine de leur écrire pour les rassurer, et, en même temps, il donna l'ordre à Guillaume, prévôt de la ville, de faciliter autant qu'il serait en son pouvoir l'exécution du vaste plan conçu par les chanoines de Saint-Hilaire, voire même de les aider de ses conseils (1).

Peu après, le pape Innocent II étant venu à mourir, son successeur, Célestin II, se montra plus conciliant, et les difficultés régnant entre la papauté et le roi de France furent successivement aplanies; c'est ainsi que, pour prendre part au règlement de ces affaires litigieuses, l'on voit se rendre à Paris, au commencement de l'année 1144, plusieurs des prélats d'Aquitaine, tels que Geoffroy du Lauroux, Bernard, évêque de Saintes, et Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, qui venait de succéder à Grimouard, décédé en 1142 (2). Louis VII avait convoqué une assemblée, qui se tint à cette date à Corbeil, afin d'arriver à conclure un accord entre lui et le comte de Champagne. Son excessive irritabilité empêcha pour le moment la solution de l'affaire, qui fut reprise et réglée définitivement quelque temps après à Saint-Denis. Aliénor, dont l'influence sur son mari était toujours grande, n'avait cessé jusqu'alors d'être très hostile à Thibaut; elle s'était même rendue à Saint-Denis pour défendre la cause de sa sœur et faire reconnaître la validité de son mariage avec Raoul de Vermandois. Saint Bernard, qui faisait partie de l'assemblée, vit sans peine qu'elle était le véritable obstacle à la conclusion de la paix; il s'attacha à la ramener et il y réussit (3).

Les rapports entre Louis et Aliénor continuaient donc à être excellents; la reine n'était pas seulement appelée à prendre part aux règlements d'affaires concernant ses états héréditaires, mais le roi lui demandait encore son assentiment, alors qu'il s'agissait d'actes intéressant directement le royaume de France, tel que celui par lequel il renonça en 1143 au droit qu'avaient ses prédécesseurs de s'approprier les meubles trouvés dans la demeure

(1) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, pp. 143-145.
(2) Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, actes inédits, p. 369.
(3) Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXV, p. 527. Voy. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, II, pp. 205 et 206, note 1.

des évêques de Paris après leur décès (1). Pareillement, le 11 juin 1144, les deux époux assistèrent, avec tout l'apparat royal, à la dédicace de l'église de Saint-Denis, et, d'un commun accord, firent à l'abbaye de nombreuses largesses (2).

Mais quand le calme régnait d'un côté, des troubles surgissaient de l'autre, et tel était le cas pour l'Aquitaine, où l'esprit mobile des populations s'accommodait mal de cette tranquillité que Suger aurait voulu voir régner dans tout le royaume. Le pays d'Aunis, en particulier, se trouvait depuis quelque temps dans un état d'anarchie absolu. Isembert de Châtelaillon était mort dans l'île de Ré, où il s'était retiré après sa dépossession par Guillaume VIII. Sa succession avait été vivement disputée ; deux de ses parents, Eble de Mauléon et Geoffroy de Rochefort, y prétendaient, et d'autre part les « enfants de Bélial », bien que désavoués par les seigneurs du pays, avaient su s'y conserver des partisans et apportaient dans la discorde des deux cousins un nouvel élément de trouble. Les uns et les autres cherchèrent à s'emparer de Châtelaillon, et, en attendant, mirent le pays à feu et à sang. Il est à croire que les fils de Bélial succombèrent dans la lutte, car, à un moment donné, Eble et Geoffroy, restés seuls en présence, se tournèrent vers le roi de France et lui demandèrent résolument de leur restituer les domaines qu'Isembert avait antérieurement possédés. Louis jugea que dans cette affaire il était plus opportun de transiger et de s'assurer une propriété certaine, que de voir perpétuellement contester des droits qui ne pouvaient s'appuyer que sur le fait de la conquête; en conséquence, il renonça au bénéfice de cette dernière, ne se réservant que la faculté de mettre une garnison dans Châtelaillon et la moitié des revenus de la Rochelle (3).

On ne sait où se trouvait le prince quand il conclut cette convention ; peut-être était-il à Poitiers, d'où a pu aussi partir la lettre qu'il écrivit aux prévôts, nobles et bourgeois de Bordeaux, pour les informer qu'ayant à cœur d'assurer le repos de l'âme de ses prédécesseurs, le roi Louis le Gros et le duc Guillaume, il

(1) Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, I, p. 36.
(2) Tardif, *Monuments historiques*, n° 469, p. 255.
(3) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 472.

avait soumis les chanoines de la cathédrale à la règle de saint Augustin. C'était le triomphe de Geoffroy du Lauroux; la paix n'avait pu se faire entre lui et son chapitre, la cathédrale était toujours en interdit; le pape et le roi avaient été sollicités de mettre fin à cette situation pénible, mais l'un et l'autre s'étaient rangés du côté de l'archevêque. Néanmoins, ce n'était pas suffisant d'avoir obtenu ces hautes approbations, il fallait encore mettre à exécution les décisions de l'autorité supérieure et amener les révoltés à s'incliner devant elles. Geoffroy mit à profit, pour cet objet, un voyage que saint Bernard était appelé à faire dans le Midi pour combattre les doctrines hérétiques qui s'y propageaient rapidement. Dans le courant de juin, le grand abbé se trouvait à Bordeaux en compagnie d'Aubri, évêque d'Ostie, un légat que le pape avait désigné pour l'accompagner dans sa mission; l'un et l'autre s'employèrent vivement auprès des chanoines et finirent par leur faire admettre le compromis que Geoffroy leur proposait, à savoir que les prébendes qui se trouvaient pour le moment vacantes seraient occupées par des chanoines de Saint-Augustin, et qu'à ceux-ci seraient aussi révervées celles qui deviendraient libres, à l'avenir, par la mort de leurs titulaires ou autrement. L'accord fut signé le 2 juillet 1145 par les parties intéressées, en présence de nombreux prélats, et en particulier de Pierre, abbé de Saint-Romain de Blaye, qui rédigea l'acte (1).

Ces difficultés de premier ordre étant aplanies, le roi pouvait poursuivre son voyage sans encombre, mais non sans avoir à s'acquitter journellement des obligations que sa dignité lui imposait. Étant donc à Saintes, après que, devant sa cour, où se trouvaient l'évêque Bernard et son archidiacre, Guillaume de Mauzé, sénéchal de Poitou, Maingot, le prévôt royal de Saintes, Geoffroy de Rancon et autres, eut été débattue une affaire litigieuse entre Pierre de Nieuil et l'abbesse de Notre-Dame de Saintes, il adjugea à cette dernière le domaine de la Faye de Botiraut (2).

A son retour, passant par Chartres, il lui fut soumis une transaction intervenue entre Guillaume, comte de Clermont, et Aimeri, évêque de cette ville, au sujet de la possession du château de

(1) *Gallia Christ.*, II, col. 814; *Arch. hist. de la Gironde*, XV, p. 28.
(2) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 79.

Montferrand. En vertu de cet accord, le château restait au pouvoir du comte, mais il devait revenir à l'évêque, dans le cas où le comte décéderait sans laisser d'héritiers directs ; en retour, ce dernier assurait à l'évêque la jouissance en ce lieu d'importants revenus. Le roi, qui se souvenait des ennuis que la longue querelle des évêques et des comtes de Clermont avait occasionnés à son père, s'empressa de valider tout ce qui avait pu se passer entre les parties (1).

Mais Louis, rentré à Paris, ne devait pas faire un long séjour dans cette ville. Il avait formé le projet de se faire couronner de nouveau à Bourges, et avait fixé le jour de Noël 1145 pour cette cérémonie, à laquelle avaient été convoqués les grands et les prélats du royaume. Dans l'intervalle, il fut avisé que le pape Eugène III était dans l'intention de solliciter les rois chrétiens pour qu'ils portassent aide au prince d'Antioche et au roi de Jérusalem, gravement menacés par les musulmans après la prise d'Édesse, survenue le 25 décembre 1144. L'entreprise que rêvait le pape correspondait aux secrets désirs de Louis VII ; profondément peiné de la catastrophe de Vitry, il avait résolu de faire en expiation un pèlerinage à Jérusalem. Les visées d'Eugène III portaient plus loin : c'était une croisade qu'il voulait. Le roi fit part de ses desseins à l'assemblée de Bourges, mais Suger, envisageant l'entreprise d'un œil froid et se rendant un compte exact, non seulement des dangers que le prince allait courir, mais encore des périls auxquels sa longue absence pouvait exposer le royaume, se déclara contre l'entreprise. Sans l'attaquer ouvertement, il proposa d'ajourner la décision à prendre, et fit décider que la question de la croisade serait portée devant une assemblée plénière, qui se tiendrait à Vezelay pour les fêtes de Pâques 1146. De part et d'autre, on se mit en mesure de se gagner des partisans, et il nous paraît que dans ces négociations le rôle d'Aliénor fut considérable.

Au jour fixé, le 31 mars 1146, la réunion eut lieu sur une colline, auprès de l'abbaye de Vezelay, et là, du haut d'une chaire improvisée, saint Bernard enflamma de sa parole ardente le zèle

(1) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, II, preuves, p. 61.

appuyée par Josselin, évêque de Soissons, confident de Suger, qui avait accompagné la famille royale dans son voyage ; deux diplômes, l'un du roi, l'autre de la reine, donnèrent satisfaction à l'abbé de Vendôme (1).

Il est possible que l'abbé Robert arrivât de la Rochelle ; il venait en effet d'obtenir d'Eble de Mauléon que ce dernier abandonnât les revendications qu'il faisait valoir contre les moines de Vendôme à propos de leurs domaines de l'île d'Oléron. L'acte avait été passé à la Rochelle, dans la maison des chevaliers du Temple, en présence de tous les prieurs saintongeois de la Trinité, de Raoul, frère d'Eble, de Savari et d'Aimeri, ses neveux, qui avaient renoncé à toutes prétentions sur les biens en litige, en tant que cela pouvait les concerner, par la remise symbolique d'un bâton entre les mains de l'abbé (2).

Montierneuf, se prévalant de ce qu'elle était en quelque sorte la basilique comtale, demanda d'être confirmée dans les dons qu'elle avait reçus des prédécesseurs de la reine. Celle-ci et son mari ne se contentèrent pas de reconnaître ces générosités, ils y ajoutèrent diverses faveurs, particulièrement le droit pour l'abbaye d'avoir un sergent chargé de percevoir pour elle la part qui lui appartenait, s'élevant à la moitié de la prestation, dans le levage du sel à Poitiers, et la faculté de faire des tranchis ou coupes de bois mort dans la forêt de Moulière ; ils lui attribuèrent aussi une rente annuelle de 20 sous poitevins, payable au début du temps de carême, pour l'indemniser de la perte qu'elle avait subie par la destruction de maisons qui lui appartenaient, sises auprès de la tour de l'étang. Cette dernière clause porte en elle le témoignage que l'entreprise de la fortification de Poitiers n'avait cessé de se poursuivre, et qu'à côté de la tour de l'étang, qui paraît devoir être identifiée avec celle que Guillaume VII avait fait élever non loin de l'abbaye, des murailles vinrent de part et d'autre rejoindre cette tour, et nécessitèrent la destruction de maisons construites dans son voisinage (3).

(1) Métais, *Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, pp. 96 et 98.
(2) Métais, *Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, p. 95.
(3) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 62 ; Arch. de la Vienne, orig., Montierneuf, n° 48.

L'église de Saint-Vivien de Saintes obtint aussi en même temps la confirmation de ses privilèges (1), puis, après avoir fait un long séjour à Poitiers, où toutes les chartes dont il vient d'être parlé furent octroyées, le couple royal, poursuivant son voyage, se rendit à Saintes où il accorda les mêmes faveurs au prieuré de Sainte-Gemme (2), mais bien que le fait ne soit pas énoncé dans les actes, ceux-ci ne furent définitivement délivrés aux intéressés qu'en échange de cadeaux importants d'argent monnayé.

On ne sait pour quelle cause certaines affaires, qui auraient dû recevoir leur solution en cours de route, en même temps que leurs similaires, ne furent terminées qu'après la rentrée du roi à Paris. C'est en effet dans cette ville que, sur la sollicitation de Geoffroy, duc de Normandie, il reconnut à Robert, abbé de Vendôme, les possessions de son abbaye situées tant en Poitou que dans les autres parties de l'Aquitaine. La reine n'assista pas à la délivrance de l'acte royal, mais peu après elle fit consigner expressément, à la suite de la dernière ligne, qu'elle lui donnait toute son approbation et qu'elle y faisait apposer son sceau à côté de celui du roi, son seigneur (3). Louis, toujours avec l'assentiment de sa femme, prit encore sous sa protection le prieuré de Lignan, membre dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux (4), puis, sur le vu des lettres de Geoffroy, évêque de Chartres, il confirma le don que Guillaume VIII avait fait à Clairvaux, en 1136, pour la fondation de l'abbaye de la Grâce-Dieu (5).

C'est à Paris que le roi avait délivré ces diplômes, mais la cour était toujours en déplacement et ce sont les actes royaux qui nous donnent connaissance des séjours qu'elle fit en divers lieux. C'est ainsi que, se trouvant à Étampes, le roi fit don, à l'abbaye de Saint-Maixent, de la forêt de la Sèvre et des terres qui en dépendaient dans toute leur intégrité, sous cette condition que les religieux seraient tenus à l'avenir, envers le roi, aux mêmes obligations que celles auxquelles les sergents et les forestiers de

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 62.
(2) Luchaire, *Etude sur les actes de Louis VII*, p. 161.
(3) Métais, *Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, p. 100; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 61.
(4) D. Martène, *Thesaurus novus anecd.*, I, col. 401.
(5) *Arch. hist. de la Saintonge*, XXVII, p. 137, abbaye de la Grâce-Dieu.

ce domaine étaient astreints, et que le service d'ost et de chevauchée que lui devaient ses habitants continuerait à lui être rendu par eux.

Plusieurs seigneurs poitevins, qui sans nul doute étaient venus recevoir des ordres ou implorer des faveurs, se trouvaient ce jour auprès du roi, et en particulier le sénéchal Guillaume de Mauzé, Geoffroy de Rancon, Giraud Berlai et Etienne de Peilan (1); on y voyait aussi un envoyé des moines de la Grâce-Dieu, qui obtint pour eux la concession de toute la terre qu'ils pourraient conquérir à Andilly, tant sur la mer qu'en eau douce (2). Enfin la reine, étant à Moret, approuva les donations que le roi avait faites à diverses reprises à Notre-Dame des Echarlis (3).

Louis, afin de ne pas être distrait de ses préoccupations de départ, avait fait savoir de bonne heure qu'en son absence le gouvernement du royaume serait confié à Raoul de Vermandois et à Suger. C'est à ce dernier que s'adressèrent les barons poitevins, qui, investis de la confiance du roi, avaient pour mission spéciale de veiller au maintien de la tranquillité publique. Le plus important de tous était assurément le sénéchal, Guillaume de Mauzé. Vers la fin de cette année 1147 il écrivait à Suger, qu'étant sur le point de partir pour la croisade, et ne pouvant s'occuper des affaires du pays avec le même soin que par le passé, il l'invitait, toute affaire cessante, à envoyer de suite à Bordeaux un homme probe et habile qui y ramènerait la paix; des partis rivaux se disputaient la ville à main armée et cette situation ne pouvait manquer d'amener des désordres irrémédiables. Il rappelait aussi au ministre que, jusqu'à ce jour, il avait fidèlement maintenu la tour de Talmond sous l'autorité du roi, mais que maintenant Eble en accaparait tous les revenus et avait déclaré à l'évêque de Poitiers que désormais il ne souffrirait pas qu'il fût perçu par le représentant du roi la moindre redevance dans cette contrée. Guillaume demandait donc, du moment qu'il ne pouvait plus veiller à la sécurité

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 345. Le 24 février 1147, le pape Eugène III délivra une bulle qui confirmait la donation faite à l'abbaye de Saint-Maixent, ce qui précise la date de l'acte royal (*Id.*, I, p. 346).
(2) Luchaire, *Etude sur les actes de Louis VII*, actes inédits, p. 378.
(3) Luchaire, *Etude sur les actes de Louis VII*, actes inédits, p. 379.

de la tour de Talmond, que Suger la confiât à un gardien éprouvé, à qui il la remettrait avant son départ (1).

Un autre ami de Suger, Hugues de Lusignan, qui devait aussi partir pour l'Orient, lui avait pareillement écrit, mais il ne se montra pas, dans sa lettre, aussi explicite que le sénéchal, ce qu'il avait à dire étant sans doute fort grave, et il se contenta d'informer son correspondant qu'il envoyait par devers lui un homme sûr, nommé Wiormand, dont les rapports devaient mériter toute confiance, et qui le mettrait au courant des affaires du Poitou (2).

Nombreux étaient du reste les chevaliers poitevins ou saintongeois qui avaient formé le dessein d'accompagner leur comtesse, et qui, avant leur départ, selon les mobiles qui les faisaient agir, comblaient de dons les établissements religieux ou leur engageaient simplement leurs biens. Parmi ceux que l'on connaît on peut citer Séguin de Richemont, Baudri de Plazay, Hugues de Trignac, Renaud Payen ou le Paysan, et Maingot de Melle (3). Le mouvement s'accentuait du reste de toutes parts et le rendez-vous des croisés français avait été fixé à Metz pour la Pentecôte (8 juin 1147). Le pape Eugène III, de son côté, était passé en France afin d'activer et de seconder les efforts de saint Bernard. Lors des fêtes de la Pentecôte, il se trouvait à Saint-Denis, où se rendirent le roi, sa mère et sa femme. Louis et Aliénor reçurent la bénédiction du pape, qui leur mit entre les mains la besace du pèlerin ; en outre, Louis prit l'oriflamme, le rouge étendard royal qui était déposé sur l'autel de saint Denis, et, agissant en toutes circonstances avec les marques de la foi la plus vive, il s'adonna avec ardeur à tous les préparatifs du voyage sacré. Ainsi, la veille du jour où il fut lever l'étendard, il passa la nuit en prières dans le monastère ; ses deux compagnes durent l'y laisser seul, l'enceinte consacrée étant interdite aux femmes (4).

Quel était en ce moment le véritable état d'âme d'Aliénor ?

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 486.
(2) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 486.
(3) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, pp. 60, 90, 99 ; A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, pp. 347, 349. La Maison-Dieu de Montmorillon, par suite de son caractère spécial secourable aux pèlerins, fut, à l'occasion de la croisade, l'objet de nombreuses générosités.
(4) *Rec. des hist. de France*, XII, p. 92, Odon de Deuil ; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 54.

Peut-être était-elle sincère dans les sentiments qu'elle affichait à l'exemple de son mari, toutefois avec moins de solidité que lui, peut-être aussi ne voyait-elle dans cette campagne, dont le but ostensible était d'aller vénérer le tombeau du Christ, qu'une diversion puissante à la monotonie de sa vie ordinaire, un changement radical dans son existence? Jusqu'à ce jour, malgré l'affection maritale que lui témoignait Louis VII, elle n'avait pu, étant donné le caractère sérieux et même solitaire du roi, jouir des agréments qui semblaient devoir être l'apanage d'une reine de France et auxquels ses goûts natifs, ses tendances héréditaires, pouvaient la porter. Si avant la mort de Guillaume VIII elle n'avait pas, à raison de sa jeunesse, pris part à la vie facile que l'on menait à la cour du duc d'Aquitaine, il y avait autour d'elle assez de gens qui en avaient goûté pour qu'on ne lui ait pas laissé ignorer ce qui se passait dans la maison de son père, et surtout de son aïeul; elle en avait l'impression d'autant plus vive, peut-être, qu'elle ne la voyait qu'à travers le prisme de son imagination, et en faisant une comparaison toute naturelle avec l'austérité de la cour de Louis VII.

Le roi, tout occupé du gouvernement de l'état et de ses œuvres de piété, emmenait bien, quand il le pouvait, la reine dans ses déplacements, mais c'est à peine si, en dix ans, Aliénor avait revu trois fois le Poitou et l'Aquitaine, le pays de ses rêves. D'autre part, son mari, inconsciemment peut-être, mais les grands de la cour de France, assurément, lui en voulaient de ne pas donner un héritier à la Couronne; à la suite d'un accident, survenu dans une première grossesse, elle était restée plusieurs années sans avoir d'enfants, ce qui avait jeté sur elle comme un voile de tristesse. Elle était tellement peinée de cette situation que, lors des conférences de Saint-Denis, en 1144, elle ne put s'empêcher d'en faire la confidence à saint Bernard.

Le saint abbé l'avait réconfortée et, la santé physique de la reine s'étant remise après la guérison de son moral, en 1145, elle mit au monde son premier né, mais c'était une fille, à qui fut donné le nom de Marie (1). La situation n'était donc pas changée quand l'annonce de la croisade éveilla dans l'esprit d'Aliénor des

(1) Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXV, pp. 332 et 527.

pensées multiples, ce qui l'amena à se faire dès le début une des plus ardentes auxiliaires de la parole de l'abbé de Clairvaux. C'est dans ces dispositions qu'elle se rendit à Metz, où cent mille personnes étaient rassemblées.

Saint Bernard lui-même a dit que ce n'était pas la foi seule qui agitait cette multitude et la poussait vers l'Orient. La détermination prise par Louis VII d'emmener la reine à Jérusalem avait eu des conséquences qu'il n'avait pas prévues ; dans les expéditions précédentes, des femmes, en plus ou moins grand nombre, s'étaient jointes à la foule des croisés, mais, sans se préoccuper de soins spéciaux pour elles-mêmes, elles avaient vécu de la même vie, souvent bien dure et bien pénible. Il n'en était pas ainsi dans la nouvelle croisade ; bien des femmes de grands seigneurs obtinrent de leurs maris de pouvoir les accompagner, et ce, dans les conditions où la reine elle-même voyagerait ; elles se faisaient suivre de leur maison, où les chambrières foisonnaient, de sorte que le camp de Metz était un véritable lieu de fêtes et de plaisirs où les jongleurs et les chanteurs trouvaient à exercer leur métier et contribuaient pour une large part à la démoralisation qui y régnait (1).

C'est dans ces conditions que s'ébranla l'expédition française. Le voyage jusqu'à Constantinople ne fut qu'une partie de plaisir, pendant laquelle Aliénor, soustraite à la surveillance jalouse de son mari et à l'œil vigilant de Suger, entourée de dames de l'Aquitaine qui l'initiaient aux mystères du jeu de la galanterie avec les troubadours et aux débats des cours d'amour, sentit revivre en elle le sang de Maubergeonne et de Guillaume VII et se donna tout entière à cette vie nouvelle.

Mais, après les fêtes prodiguées au roi de France et à l'empereur d'Allemagne par Manuel Comnène et par l'impératrice Irène, qui s'était mise par lettres en relations directes avec Aliénor, la situation changea. Les Croisés avaient pénétré en Asie Mineure ; l'ennemi était non loin, se tenant prêt à profiter des moindres fautes des confédérés ; il y avait donc lieu pour ceux-ci de veiller à leur sécurité personnelle, et, d'autre part, étant donnée la stéri-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 101, G. de Neubrige.

lité des régions qu'il fallait traverser avant d'arriver aux riches plaines de la Syrie, l'armée, afin de pouvoir vivre, avait dû se scinder en plusieurs corps. L'un deux était commandé par Geoffroy de Rancon, à qui avait été spécialement confiée la personne d'Aliénor. C'était l'avant-garde. Quarante-huit heures après le départ de Laodicée on arriva au pied d'une montage abrupte, sur le sommet de laquelle Geoffroy avait reçu l'ordre de camper et d'y attendre l'arrivée du roi. Les valets se préparaient à dresser les tentes quand Aliénor, voyant la vallée verdoyante qui s'étendait au bas de la montagne, voulut y descendre. Geoffroy essaya bien de résister, mais il eut la faiblesse de condescendre aux désirs de la reine, et assurément aussi à la pression de son entourage. Cette imprudence était à peine commise que les Turcs, qui côtoyaient les flancs de l'armée, s'empressèrent d'en profiter et se hâtèrent d'occuper les hauteurs, séparant ainsi le premier corps de ceux qui le suivaient. En tête de ceux-ci se trouvait Louis VII, marchant en pleine confiance; quand la troupe royale fut à portée, les ennemis sortirent de leur embuscade et tombèrent sur elle; sans sa vaillance personnelle, le prince aurait succombé, et, s'il mit ses assaillants en fuite, ce ne fut qu'après avoir semé autour de lui les cadavres de ses plus fidèles compagnons.

Il s'éleva alors contre Geoffroy de Rancon, auteur de cette catastrophe, un immense cri de réprobation, et même il fut question de le punir de mort, comme s'il eût commis un acte de trahison, mais Aliénor intervint pour lui et, ce qui est une preuve de l'influence dont elle jouissait encore auprès du roi, elle obtint que le malheureux exécuteur de ses désirs fût simplement privé de son commandement et renvoyé en France (1).

Enfin, après bien des traverses, l'armée arriva à Antioche. Le prince de cette ville, Raymond de Poitiers, l'y attendait avec impatience ; il avait tout préparé pour recevoir les croisés avec la plus grande munificence, et en particulier le roi et la reine, sa nièce. Les pèlerins, après les fatigues et les dangers de ce long voyage, étaient heureux de pouvoir jouir d'un repos d'autant plus attrayant que l'on était au printemps et que le sol de la Syrie

(1) *Rec. des hist. des Croisades*, I, p. 747, Guillaume de Tyr.

se parait en ce moment de tous ses charmes. Ils n'étaient pas pressés de se remettre en route, et, d'autre part, Raymond ne les engageait pas à partir. Il espérait détourner à son profit la valeur guerrière des compagnons du roi de France et reprendre au sultan turc, avec leur aide, les villes d'Alep et de Césarée. Mais Louis VII sentait bien où son oncle voulait le conduire ; il savait que le siège de places aussi fortes que celles que l'on devait attaquer ne pouvait amener de résultats à bref délai et qu'il exigerait un long stationnement dans le pays, aussi refusa-t-il d'entrer dans ses vues ; d'autre part, il était pressé d'accomplir le vœu qui avait déterminé son voyage et de se rendre à Jérusalem. Sa résolution rencontra une vive opposition de la part d'Aliénor. Celle-ci, fêtée, adulée, ne demandait qu'à prolonger son séjour à Antioche ; cette vie facile lui plaisait et elle s'appliquait à mettre en pratique dans son entourage les leçons qu'elle avait reçues en route.

Distingua-t-elle parmi les seigneurs francs ou syriens quelque personnage à qui elle accorda les menues faveurs que les troubadours, ou les adeptes des cours d'amour, recevaient de leurs dames? Le fait est possible, mais on ne saurait admettre qu'elle alla jusqu'à oublier ses devoirs d'épouse, soit en faveur de son oncle Raymond, soit avec un chef sarrazin captif, comme il a été raconté et trop souvent répété (1). Il paraît certain qu'Aliénor

(1) M. Tamizey de Larroque, dans ses spirituelles *Observations sur l'histoire d'Éléonore de Guyenne*, a à peu près épuisé la question au sujet de la prétendue inconduite de la reine de France, qu'il admet du reste. Nous ne partageons pas cette manière de voir, malgré l'accumulation de témoignages qui semblent l'autoriser ; en somme, il n'en est vraiment qu'un seul que l'on puisse sérieusement mettre en avant, et il faut avouer qu'il est grave, c'est celui de Guillaume de Tyr, qui, dans son histoire d'Outre-Mer, rapporte (*Rec. des hist. des Croisades*, I, p. 753) que la reine manqua à la fidélité conjugale, « thori conjugalis fidem oblita », ce que le vieux traducteur de cet historien interprète ainsi : « Ele n'estoit mie lors sage fame, einçois fu mout blasmée « en la terre, ne ne garda mie, si com l'en dit, à la hautesce de sa coronne, ne à la foi « del mariage. » Bien que Guillaume soit le contemporain d'Aliénor, et que même il soit mort avant elle, en 1193, il y a lieu de se demander si, au moment où il écrivait son histoire, peut-être quarante ans après les événements qu'il raconte, son jugement n'avait point été influencé par les attaques violentes dirigées contre la reine, tant par les Anglais que par les Français qui, d'un côté et de l'autre, ayant à lui reprocher son rôle politique, la poursuivaient dans sa vie privée. Elle était alors en prison, et rien ne pouvait prémunir l'archevêque de Tyr contre cette suggestion de voir dans l'incarcération d'Aliénor la punition de fautes dont elle se serait rendue coupable à l'égard de son second mari, fautes qu'il pouvait s'imaginer être de même nature que celles que le premier aurait eu à lui reprocher. Nous ne dirons qu'un mot à ce sujet, c'est que si l'inconduite de la reine avait été aussi notoire qu'on a bien voulu le dire, Louis, dont

commit des imprudences, des inconséquences même, résultat du milieu dans lequel elle vivait depuis six mois, mais rien de plus. Ce qu'il y avait de plus grave, c'était l'empire que Raymond avait pris sur elle et qui menaçait de détourner totalement la croisade de son objet. Le roi sentit le péril, et, en présence de la résistance qu'Aliénor opposait au départ, il employa la force. Une nuit, il enleva la reine, et, après s'être fait ouvrir les portes d'Antioche, il partit rapidement pour Jérusalem.

Après un assez long séjour dans la ville sainte, Louis unit ses forces à celle du roi Baudouin et ils allèrent ensemble faire le siège de l'importante ville de Damas; un premier succès couronna leur entreprise, mais il n'eut pas de suite, et, bientôt après, ils furent contraints de se retirer. Cet échec découragea les croisés; ils étaient venus dans l'espoir de livrer des batailles, tandis qu'au contraire on les appelait à s'éterniser devant une forteresse et à périr sans gloire et sans aucun profit pour la cause sacrée. Chacun de son côté chercha à regagner ses foyers.

Suger ne cessait de presser son pupille de rentrer en France, mais Louis, toujours hanté par la perspective des périls dont il voyait les Lieux Saints entourés, reculait de jour en jour son départ; enfin il annonça son retour pour le printemps de l'année 1149. Il n'avait pas attendu ce moment pour faire part à Suger de sa rancœur à l'égard de la reine, mais le sage ministre, sans prendre ouvertement parti dans l'affaire, écrivait à son pupille de patienter jusqu'à ce qu'il fût de retour dans ses états et alors l'on verrait à quelles résolutions il conviendrait de s'arrêter (1). Louis, après avoir reçu les subsides nécessaires, partit par la voie de mer et s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre, après les fêtes de Pâques. Il était installé avec ses chevaliers sur un navire, la reine avec ses femmes sur un autre, et ils devaient voyager de conserve, mais une tempête sépara les vaisseaux, et ce fut le roi qui aborda le

le caractère était jaloux et facilement porté aux extrêmes, se serait empressé de se séparer d'elle. Bien au contraire, malgre les reproches qu'il croyait avoir à lui adresser à cause de sa légèreté, de son amour du plaisir, de sa désobéissance en se prêtant aux machinations de Raymond, il continua à cohabiter avec elle pendant quatre années encore après son retour d'Orient, et c'est seulement par des motifs politiques et religieux, à ce qu'il nous semble, qu'il se décida à réclamer le divorce.

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 509.

premier, le 29 juillet, sur les côtes de la Calabre, où il attendit pendant trois semaines l'arrivée d'Aliénor.

Outre la tempête, d'autres incidents avaient marqué ce voyage. Des vaisseaux de l'empereur Manuel Comnène avaient attaqué celui que montait Louis, et ce dernier n'avait dû son salut qu'à l'arrivée d'une flotte du roi de Sicile ; quant au navire qui portait Aliénor, il avait été capturé par les Grecs, lesquels avaient toutefois dû le relâcher devant les forces supérieures des Siciliens qui l'avaient amené à Palerme (1). Lorsque les époux furent réunis, ils se rendirent à Potenza, auprès de Roger, roi de Sicile, qui les garda trois jours auprès de lui. Les émotions et les fatigues de ce voyage avaient fortement éprouvé Aliénor, qui était alors dans un état de grossesse avancée ; on dut séjourner dans le cours de la route et, quand on se remit en chemin, il fallut faire encore un arrêt de deux journées auprès du pape, qui résidait dans un de ses châteaux, et d'une journée à Rome, le 12 octobre. C'est de cette ville que le roi écrivit à Suger pour lui narrer les péripéties de son voyage ; mais il est des choses qu'il ne voulait pas confier à un messager et il invitait son ministre, afin qu'il pût s'entretenir secrètement avec lui, à devancer, d'une journée au moins, les autres amis du roi qui ne manqueraient pas de venir à sa rencontre. Dans cette entrevue, sur laquelle on n'a pas de détails, le roi conta assurément son mal de cœur à son confident, mais Suger, dûment informé, ne trouva pas le cas d'Aliénor aussi grave qu'il lui avait été d'abord dépeint, car, d'après son conseil, le roi continua de vivre avec sa femme comme par le passé (2). Peu après son retour la reine mit au monde une fille qui fut appelée Aelith, comme sa tante (3).

Il était grand temps que Louis rentrât dans ses états. Les appréhensions de Suger s'étaient en partie réalisées, et l'Aquitaine, particulièrement, était profondément troublée. Malgré sa mésaventure, Geoffroy de Rancon n'avait pas perdu la confiance du roi qui, tout en le renvoyant de Syrie, lui confia le gouvernement du

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 514.
(2) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 518.
(3) Suger, *Hist. de Louis VII*, p. 161. Les historiens la nomment aussi Aaliz ou Alix.

Poitou et lui indiqua l'emploi qu'il devait faire des revenus du duché. Il l'avait chargé, avant toute chose, d'acquitter une dette de 30,000 sous dont il était débiteur envers les chevaliers du Temple, qui, pendant la campagne d'Orient, avaient constamment mis leurs ressources à la disposition du roi; Geoffroy devait aussi pourvoir à la défense des tours et des châteaux ou villes fortes du pays. Le nouveau gouverneur s'était dirigé directement vers le Poitou, sans doute par la voie du Midi, et s'était tout aussitôt appliqué à se conformer aux instructions royales lorsqu'il en reçut de notablement différentes de la part de Suger. Celui-ci, qui avait été informé, sans doute par un envoyé de Geoffroy de Rancon, de la haute situation que ce dernier venait occuper en Aquitaine, s'était empressé de se mettre en rapport avec lui.

Le premier ministre, n'ayant reçu du roi aucun avis au sujet des missions spéciales qu'il aurait pu donner à Geoffroy, avait ordonné à celui-ci de faire payer 4,000 sous à Giraud Berlai, l'adversaire du comte d'Anjou, 500 sous à l'abbaye de Fontevrault, 1,000 sous au fils de Guillaume de Mauzé, et par ailleurs une somme de 10 livres (1). Il n'était guère possible à Geoffroy de Rancon de satisfaire à toutes ces exigences, d'autant plus qu'il entendait bien retirer un profit du maniement des grosses sommes d'argent que sa charge allait mettre à sa disposition. Entre autres, il s'était attribué le droit de toucher personnellement les produits des prévôtés, mais S. de Chizé, prévôt de l'île d'Oléron, s'y refusa, en s'appuyant sur les instructions qu'il avait reçues de Suger lui-même. Geoffroy, furieux de cette résistance, envoya dans l'île son prévôt, qui voulut contraindre S. de Chizé à lui remettre la tour dont il avait la garde et la terre sur laquelle il dominait. Celui-ci s'y refusa encore et avertit Suger des machinations qui se préparaient contre lui, tout en faisant remarquer qu'au fond il n'y avait dans cette affaire qu'une question d'argent, et que si, sur les revenus d'Oléron, on voulait payer une redevance à Geoffroy, celui-ci se tiendrait tranquille (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 501.

(2) Nous ne connaîtrons évidemment jamais toutes les délégations qui avaient pu être données tant par le roi que par son ministre sur les revenus du Poitou, mais il y a lieu de ne pas oublier celle dont se prévalait Cadurc, le chancelier du roi, qui

De Poitiers, où il s'était tenu d'abord, ce dernier s'était rendu à Bordeaux. Le prévôt que Suger y avait envoyé, à la sollicitation de Guillaume de Mauzé, était incapable de dominer la situation, et Geoffroy jugea qu'il n'était pas possible de le soutenir ; en conséquence, il s'aboucha avec l'archevêque, afin de s'entendre avec lui pour charger de cette fonction une personne notable du pays, qui aurait pour mission spéciale de relever les maisons détruites pendant les troubles et de rétablir les remparts des forteresses qui avaient été ruinés. Il convenait aussi de mettre dans la citadelle de la ville, pour sa défense, des sergents d'armes, pris soit dans le domaine royal, soit dans celui de Geoffroy de Rancon.

L'état grave révélé par ces faits demandait un prompt remède. Suger et Raoul de Vermandois résolurent en conséquence de descendre en Aquitaine, mais toutefois, comme il était prudent de ne pas s'éloigner des pays du Nord, ils convinrent de s'arrêter à Bourges, où ils donnèrent rendez-vous à Geoffroy de Rancon et à Geoffroy du Lauroux. Le gouverneur du Poitou s'excusa sur les fatigues du grand voyage qu'il lui avait fallu faire pour revenir d'Orient, et, par contre, demanda à Suger, si leur entrevue ne pourrait pas avoir lieu à Blois, lors des fêtes de la Pentecôte 1149 (1). Quant à l'archevêque de Bordeaux, il s'était rendu à Limoges et de là à Fontevrault en passant par Poitiers, où il avait reçu un message de Suger, en réponse à la demande qu'il lui avait faite de n'apporter pour le moment aucune modification à la situation présente et d'attendre le retour du roi pour faire choix d'un prévôt.

Ce qu'il ne disait pas, c'est que l'évêque de Saintes et lui-même profitaient de l'état de désorganisation du pays pour assurer leur domination temporelle sur leurs diocèses. Il avait recouru dans ce but à l'autorité spirituelle du pape, qu'il employa spécialement contre l'un des principaux fauteurs des désordres régnants, le vicomte de Gabarret. Ce personnage ravageait la terre du roi et avait même mis le siège devant la ville de Dax ; Geoffroy du Lauroux s'avança jusqu'à Mimizan, où il avait donné rendez-vous

écrivait en 1147 à Suger pour être payé des sommes qu'il avait avancées (*Rec. des hist. de France*, XV, pp. 497, 500.)

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, pp. 499, 500.

à l'archevêque d'Auch, aux évêques, et aux principaux barons de Gascogne, et là, citant devant lui le vicomte, il lui fit donner lecture des lettres papales qui, à moins d'un retour complet de leur part, le frappaient d'excommunication ainsi que ses complices, ce dont ils furent profondément émus. A Bordeaux, l'archevêque avait agi autrement; il avait pris possession de la tour Arbalesteyre, dont le gardien, Martin, était venu à mourir; toutefois, comme il n'avait pas de ressources suffisantes pour la mettre en état de défense et l'approvisionner, la forteresse ne se trouvait pas capable de résister à l'attaque qui aurait pu être dirigée contre elle (1).

Au moment où le roi de France rentrait dans ses états, une affaire, qui avait jeté un grand trouble dans les esprits en Aquitaine, venait à peine d'être assoupie; elle avait eu pour principal fauteur Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, professeur illustre des écoles de cette ville, qui, en 1142, avait succédé à Grimouard, décédé quelques mois après son élévation au pontificat. Gilbert était le plus grand philosophe du douzième siècle; il compta de nombreux disciples, et sa doctrine régna en maîtresse dans les écoles, mais elle avait par quelques points côtoyé l'hérésie, particulièrement en ce qui touchait le dogme de la Trinité. Ses conceptions avaient même été, dans un synode diocésain, relevées par ses deux archidiacres, Châlon et Arnaud Qui-ne-rit, ce dernier justifiant pleinement son surnom. Ne pouvant lutter directement contre leur évêque, les deux défenseurs de l'orthodoxie s'étaient rendus auprès du pape, qui ne put s'empêcher d'accueillir leurs protestations. En conséquence, il assigna l'évêque de Poitiers à comparaître devant une assemblée qu'il devait présider à Paris, aux fêtes de Pâques 1147; comme à ce moment l'affaire ne parut pas au pape assez instruite pour qu'elle pût être utilement traitée, il la renvoya à un autre concile qu'il vint encore diriger lui-même, et qui s'ouvrit à Reims le 21 mars 1148. Gilbert y triompha; reniant habilement ce qu'il pouvait y avoir de trop osé dans sa définition de la Divinité, et ayant solennellement déclaré que « ne saurait être hérétique celui qui veut adhérer à la vérité et suivre la doc-

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, pp. 514 et 515.

et les grands du pays à une assemblée qui devait se tenir à Saint-Jean-d'Angély, le dimanche du Bon-Pasteur (30 avril) de l'année 1150. Il avait spécialement chargé un de ses conseillers, Thierry Galeran, de se rendre en Aquitaine afin de faire les convocations; Geoffroy du Lauroux, de concert avec ses suffragants, trouva un prétexte pour ne pas y répondre, et la réunion n'eut pas lieu. Plus tard, Suger ayant invité le prélat à se rendre à Chartres, celui-ci lui écrivit de Fontevrault que, se trouvant malade en ce lieu, il ne lui était pas possible de poursuivre son voyage (1). C'étaient là des marques de désaffection ou des témoignages d'indépendance que Suger n'aurait certainement pas tolérés, s'ils s'étaient renouvelés, mais le vieux ministre mourut le 13 janvier 1151, à l'âge de soixante-dix ans (2).

Avec lui disparaissait le sage conseiller du roi, l'homme qui, à la politique violente et brutale de ses contemporains, savait opposer l'habileté de la temporisation. Grâce à lui, la désunion qui existait à l'état latent dans le ménage royal ne s'était pas produite au grand jour, et surtout ne s'était pas révélée par des faits; aux griefs plus ou moins graves que Louis pouvait avoir contre son épouse, s'était jointe une contrainte morale, issue des paroles de Raymond, qui, furieux de ne pouvoir amener le roi à seconder ses projets, lui avait fait savoir que la femme qu'il avait épousée était sa parente au degré prohibé. Cette flèche de Parthe avait porté; des scrupules étaient nés dans l'esprit du roi, scru-

(1) *Rec. des hist. de France*, XV, p. 524.

(2) La détermination exacte de la mort de Suger est d'une importance capitale pour les historiens du Poitou. Beaucoup d'écrivains, et particulièrement M. Luchaire, dans son ouvrage spécial, *Étude sur les actes de Louis VII*, p. 183, la rapportaient au 13 janvier 1152. De là était issue cette opinion, universellement admise, qu'aussitôt après la mort de son ministre Louis le Jeune avait intenté son action en divorce contre sa femme; de fait, il attendit encore plus d'un an. La date de 1151, adoptée par les Bénédictins de l'Histoire littéraire de la France (XII, pp. 373 et 413), est établie par le « Chronicon Sancti Dionysii ad cyclos paschales » (*Bibl. de l'École des Chartes*, XL, p. 278), qui la marque à l'année 1150 (vieux style). Cette date est confirmée par la mort de l'évêque de Soissons, advenue le 24 octobre 1151, lequel avait assisté aux derniers moments de son ami, et par divers documents, entre autres par une lettre du pape Eugène III, du 19 janvier 1152, énumérés dans une étude de M. Luchaire sur les recueils épistolaires de l'abbaye de Saint-Victor (*Bibl. de la Faculté des lettres de Paris*, VIII, pp. 59-61), où cet historien revient sur l'opinion qu'il avait primitivement soutenue dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1882, pp. 293-294. La date du 13 janvier 1151 est celle à laquelle s'est définitivement arrêté Otto Cartellieri, dans son savant ouvrage, *Abt Suger von Saint-Denis*, 1898, p. 174.

pules que Suger était toujours parvenu à comprimer. Après sa mort, le successeur de sa politique, Josselin, évêque de Soissons, avait pareillement réussi à rester maître de l'esprit du roi, mais il vint à succomber à son tour, le 24 octobre suivant, et personne ne vint plus contrebalancer, auprès du prince, les excitations qu'il recevait d'autre part, particulièrement de saint Bernard, qui, dans son inflexibilité monacale, n'admettait pas que, du moment où le roi commettait un acte réprouvé par l'Eglise, il n'y fût pas immédiatement remédié.

Lors de la mort de l'évêque de Soissons, Louis se trouvait éloigné de Paris. A l'automne, il avait entrepris avec la reine un grand voyage en Aquitaine. Le calme régnait pour le moment en ce pays, lequel était resté à peu près étranger à des troubles qui avaient eu pour théâtre la frontière d'Anjou. En 1148, pendant que le roi avait en Orient de pressants besoins d'argent, il n'avait pas craint d'amoindrir ses ressources en donnant l'ordre à Geoffroy de Rancon de remettre 4,000 sous à Giraud Berlai. Est-ce une dette que le paiement de cette somme devait acquitter, ou bien celle-ci était-elle une subvention destinée à quelque entreprise occulte? Giraud s'était toujours montré hostile à Geoffroy Plantagenet, son suzerain, et avait même probablement pris part en 1145 à la révolte que Robert de Sablé avait suscitée contre lui (1). De plus, plusieurs de ses voisins, entre autres Guillaume de Blazon, qui cherchait évidemment à reprendre la situation perdue par son père vingt ans auparavant, André de Doué, et Rorgues de Coussay, s'étaient ligués avec lui, et, en 1147, s'étant soulevés contre le comte Geoffroy, ils avaient ravagé le Loudunais, le Saumurois et une partie de l'Anjou.

Avant de partir pour l'Orient, Geoffroy, qui s'était croisé, avait essayé de soumettre ses vassaux rebelles, mais il n'avait pu s'emparer que de Doué et de Blazon, dont il avait renversé les murailles, Montreuil était resté intact et le départ du comte avait ensuite arrêté les hostilités (2). Mais Giraud ne se faisait pas illusion; il savait bien qu'abandonné à ses propres forces il lui serait malaisé de résister aux armes du comte d'Anjou. Il se mit toutefois à l'œu-

(1) Salmon, *Rec. de chron. de Touraine*, p. 135.
(2) Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou* : Saint-Aubin, p. 36; Saint-Florent, p. 191.

vre ; son plan était de rendre son château imprenable, et il y réussit presque. D'autre part, ce qui le rendait encore plus entreprenant, il espérait recevoir de Louis VII un appui effectif, de plus, le roi l'avait nommé sénéchal de Poitou, et, comme on le voit, mettait de grosses sommes à sa disposition (1). A son retour d'Orient, Geoffroy Plantagenet, ne pouvant tolérer que son vassal se fût en quelque sorte placé sous la sujétion directe du roi de France, ouvrit dès 1150 les hostilités contre lui. Le siège de Montreuil dura une année entière; le comte Geoffroy recourut à l'habileté d'ingénieurs qui mirent en pratique les principes de Végèce, et, aux fortifications en pierre du château, opposèrent des tours en bois au nombre de six, dont deux dominaient la plus haute tour de la forteresse, que battaient constamment des balistes lançant d'énormes quartiers de rochers. Les assiégés furent enfin contraints de capituler. Berlai et ses principaux adhérents, faits prisonniers, furent enfermés d'abord dans le château de Saumur, puis dans celui d'Angers (2).

Louis VII avait tenté une diversion du côté de la Normandie, mais le comte d'Anjou ne s'était pas laissé détourner de son entreprise, car l'essentiel pour lui était de réduire son vassal afin d'éviter de nouveaux soulèvements; le sens pratique de la forte race d'Anjou se manifestait encore dans la circonstance, car il pensait bien qu'il lui serait toujours facile de faire sa paix avec le roi de France. C'est en effet ce qui arriva. N'ayant pu arriver par l'emploi de la force à sauver Geoffroy Berlai, Louis recourut à la négociation, et il invita son adversaire à une entrevue ; elle devait avoir lieu dans une ville située sur les limites de la Normandie et de la France, où le roi s'était transporté, mais, tombé malade, il avait dû rentrer à Paris où vinrent le trouver Geoffroy et son fils Henri, alors âgé de dix-huit ans. Saint Bernard fut un des négociateurs de la paix, qui aboutit heureusement, et même, en se généralisant, elle dépassa les causes qui l'avaient motivée. Geoffroy

(1) Marchegay, *Chron. des comtes d'Anjou* : p. 283 ; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 293, R. de Thorigny.
(2) Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou* : Saint-Aubin, p. 36 ; Saint-Florent, p. 191 ; Saint-Serge, pp. 146, 147 ; Mairon, p. 87, et *Chron. des comtes d'Anjou*, pp. 282, 292, 336 et 337.

avait, en 1149, donné la Normandie à son fils, mais celui-ci n'en avait pas encore fait hommage au roi de France ; le roi se montrait disposé à accorder l'investiture du duché au jeune comte; toutefois, il exigeait en retour la délivrance de Berlai, ce à quoi le comte d'Anjou ne voulait pas entendre. Enfin, il consentit à le remettre en liberté ainsi que ses partisans et à leur restituer leurs biens, mais avec cette réserve formelle qu'il serait interdit à son vassal de reconstruire le château de Montreuil à chaux et à sable; en retour, Henri reçut l'investiture de la Normandie, dont on détacha une petite partie, entre l'Epte et l'Andelle, qui depuis longtemps avait été conquise par le roi de France, et qui fut définitivement rattachée à la couronne (1).

Ce fut à cette conférence que se rencontrèrent, probablement pour la première fois, Henri Plantagenet et Aliénor, bien qu'antérieurement il eût été question d'un mariage entre le fils du comte d'Anjou et la fille du roi, mariage échafaudé, alors que de part et d'autre on s'occupait des préparatifs de la croisade, par des gens habiles, qui voulaient, par cette union, préparer l'avènement d'une nouvelle dynastie dans le cas où Louis VII aurait succombé en Orient sans laisser d'autre postérité que cette fille (2).

La visite des comtes d'Anjou à la cour du roi de France eut

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 292. Dans le récit de ces événements nous nous sommes quelque peu écarté des historiens de l'Anjou, qui ne nous paraissent pas avoir tenu compte de toutes les données fournies par les chroniques. Ils considèrent que la guerre de Montreuil n'a duré qu'une année, or, l'histoire des comtes d'Anjou dit qu'elle persista pendant trois ans (Marchegay, *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 336), ce qui s'explique si on y rattache les sièges de Doué et de Blazon, advenus trois ans avant la prise de Montreuil ; on ne saurait, à ce qu'il semble, douter que les faits se sont ainsi passés, les seigneurs des deux châteaux précités s'étant associés à la fortune de Giraud Berlai, ayant été faits prisonniers avec lui en 1151 (Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 147, Saint-Serge), et ayant suivi son sort. Quant au voyage de Geoffroy Plantagenet à Paris, il est expressément indiqué par la chronique des comtes d'Anjou (p. 338), qui rapporte qu'en revenant de cette ville il prit imprudemment un bain dans le Loir, et en mourut, le 7 septembre 1151.

(2) Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXII, col. 575. Lorsque saint Bernard fut informé du projet d'union dont il vient d'être parlé, il écrivit au roi pour l'en détourner, lui disant qu'en ce faisant il offenserait Dieu, les futurs époux étant parents au degré prohibé par l'Eglise, la mère de la reine et le fils du comte d'Anjou étant parents au troisième degré. Il est difficile, dans l'état de nos connaissances, de contrôler l'assertion de saint Bernard, mais rien ne nous paraît s'y opposer, étant donné que l'on ignore généralement quel fut le sort des filles de maisons nobles, qui, étant pourvues pour la plupart de plusieurs noms, déroutent toutes recherches ; en somme, il n'y a aucune raison plausible qui permette d'affirmer que les vicomtes de Châtellerault ou ceux de Thouars, voire même les ancêtres de Maubergeonne, n'étaient pas alliés à la maison d'Anjou.

lieu dans le cours de juillet ou pour le plus tard au commencement du mois d'août 1151. L'accord conclu, les parties se séparèrent, Geoffroy pour rentrer dans ses états et y trouver la mort, Louis VII et Aliénor pour se rendre en Aquitaine. Lors des fêtes de Noël ils se trouvaient à Limoges; de là ils poussèrent sans nul doute jusqu'à Bordeaux et peut-être plus loin dans le Midi, enfin, remontant au nord, ils étaient le 2 février 1152 à Saint-Jean-d'Angély où ils célébrèrent, dans l'abbaye, la fête de la Chandeleur. Leur suite était nombreuse; on y voyait Geoffroy du Lauroux, assisté des évêques de Saintes et de Poitiers, les abbés de Saint-Jean, de Bourgueil et de Saint-Maixent, ce dernier parent d'Aliénor (1), le comte d'Angoulême, le vicomte de Châtellerault, Hugues de Lusignan et Geoffroy de Rancon; d'autre part, dans l'entourage proprement dit du roi se trouvaient le chancelier Hugues de Champfleuri, le bouteiller Guy de Senlis, Guy de Chevreuse, Guy de Garlande, et deux conseillers, Thierry Galeran et Adam Brulart.

Partout où l'on s'arrêtait, des affaires, pour lesquelles le jugement du prince était sollicité, étaient portées devant lui; ses compagnons s'érigeaient en cour, et, par exemple, en ce jour du 2 février, celle-ci fut présidée par Geoffroy du Lauroux. Il s'agissait de régler un différend survenu entre les moines de Maillezais et Sébrand Chabot, seigneur du petit château de Vouvant, qui réclamait la garde ou avouerie de l'abbaye, et par suite déclarait être en droit de faire comparaître judiciairement ses hommes devant lui; ses prétentions furent rejetées (2).

Là encore le roi reçut les doléances de Pétronille, abbesse de la Trinité de Poitiers, qui se plaignait que les prévôts et les officiers du roi à Chizé molestassent les hommes de son prieuré de Secondigné; il mit fin à leurs empiétements, et accorda en même temps à l'abbaye de nombreuses franchises pour ce domaine (3).

Louis, ayant ensuite continué son voyage à travers les marais de

(1) Il s'appelait Pierre Raimond et devait être sorti de la maison des comtes de l'Isle-Jourdain. Voy. D'Achery, *Spicilegium*, II, pp. 452 et 453; A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. LXXX; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 307.

(2) Lacurie, *Hist. de Maillezais*, preuves, p. 256; Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 309, et Lettres (*Archives hist. du Poitou*, IX, p. 107).

(3) Arch. de la Vienne, orig., La Trinité, n° 5.

la Sèvre, se trouvait à la tête du pont de Saint-Hilaire sur l'Autise quand il fut abordé par des moines de l'Absie qui, faisant intervenir personnellement la reine, obtinrent de lui le don de quelques terres en faveur de leur monastère. Il avait laissé en route la cour brillante qui l'entourait à Saint-Jean; en ce moment, il n'était accompagné que d'Hugues, son chancelier, qui, sur place, rédigea l'acte de donation, et de quelques seigneurs poitevins : Eble de Mauléon, Guillaume de Parthenay, et Jean de Forges, prévôt de Mervent. Lorsque la reine prononça les paroles qui confirmaient la donation, celles-ci furent entendues par deux seigneurs du pays de Talmond, Briand Chabot et Saldebreuil (1).

Le roi ne semble pas être passé à Poitiers à son retour, et, des bords de l'Autise, il dut gagner le territoire du vicomte de Thouars pour de là se diriger sur Paris, où il rentra prêt à prendre une décision radicale. Pendant ce voyage, la désaffection entre les deux époux s'était de plus en plus manifestée et l'idée d'un divorce s'était tout à fait implantée dans le cerveau du roi. Aliénor ne faisait aucun effort pour retenir son mari dans la voie où elle le voyait s'engager, et il semble même que, dès lors, elle avait une escorte distincte de celle du roi. Son séjour en Orient avait éveillé en elle des aspirations à peine autrefois soupçonnées : elle voulait jouir de la vie, et comme Louis VII était absolument réfractaire à une semblable ligne de conduite, l'incompatibilité d'humeur entre les deux époux était devenue absolue. Il n'existait d'autre part aucune trace d'une nouvelle grossesse qui pût faire espérer que la reine donnerait un héritier à la couronne; la naissance d'Aelith, après celle de Marie, faisait même redouter que, dans cette éventualité, on ne vît apparaître au monde qu'une nouvelle princesse.

Toutes ces préoccupations se heurtaient dans l'esprit du roi, qui devait être aussi travaillé par une pensée obsédante, celle de l'irrégularité de son union. Son affection certaine et très vive pour la reine l'avait pendant de longues années détourné de la rompre, tandis qu'au point de vue politique Suger avait toujours trouvé le moyen d'écarter une pareille éventualité. Mais Aliénor

(1) *Arch. hist. du Poitou*, XXV, p. 87, cart. de l'Absie.

fut aussi victime de la réaction qui se produisit après la mort du ministre, réaction qui est en quelque sorte de règle après la disparition de l'homme qui, pendant de longues années, a disposé des destinées d'un état; les parents du roi se mirent à la tête d'un mouvement, dont le but était de faire annuler son mariage, et lui remontrèrent qu'il y avait entre lui et sa femme des liens de consanguinité qui ne pouvaient faire admettre que leur union fût légale. Louis n'en était pas ignorant; Raymond le lui avait fait savoir et saint Bernard, lui-même, avait écrit dès 1143 que le fait était connu de tous, mais, nous l'avons dit, ses sentiments personnels, d'une part, la politique de Suger, d'autre part, avaient empêché jusque-là de trop en approfondir la réalité (1).

Le divorce étant donc résolu dans l'esprit du roi, Aliénor n'y fut pas opposante, et c'est vraisemblablement durant le cours de ce voyage en Poitou que les deux époux tombèrent d'accord à ce sujet. Mais, pour que cet acte eût toute sa valeur, vu la qualité des parties en présence, il était nécessaire de se conformer aux formalités légales. L'Église étant juge souveraine dans la cause, c'est à elle qu'il appartenait de procéder à l'enquête et de diriger les débats, mais, d'autre part, la solution prévue intéressant la couronne de France, il y avait lieu de convoquer, pour assister au jugement à rendre, les grands seigneurs ainsi que des barons qui seraient appelés de toutes parts: c'est ce qui fut fait. L'arche-

(1) Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXII, col. 394. Dans la lettre que saint Bernard écrivit à Etienne, évêque de Préneste, alors qu'il s'employait pour amener la paix entre Thibaut de Champagne et Louis VII, il disait, en signalant les efforts auxquels se livrait le roi pour faire prononcer le divorce de Raoul de Vermandois avec Aliénor de Champagne : « De quel droit cet homme, qui, tout le monde le sait, a épousé une femme qui lui était parente presque au troisième degré, se mêle-t-il de vouloir faire rompre un mariage pour cause de consanguinité? » Il est fâcheux que saint Bernard ne nous ait pas laissé un tableau de la parenté d'Aliénor et de Louis VII, laquelle, selon lui, devait osciller entre le troisième et le quatrième degré, et que n'ont pu arriver à établir aucun des historiens qui se sont occupés de cette question. On s'en tient généralement à l'arbre généalogique dressé par Besly (*Hist. des comtes*, preuves, page 489), qui fait remonter la parenté à Otto-Guillaume, comte de Bourgogne, et père d'Agnès, femme de Guillaume le Grand, ce qui ne peut s'accorder avec les affirmations de saint Bernard, ou encore, ce qui s'en rapproche le plus, au mariage de Guy-Geoffroy, avec Audéarde, fille de Robert, duc de Bourgogne, et petite-fille de Robert, roi de France, ancêtre de Louis VII (Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 490). Les Bénédictins (*Rec. des hist. de France*, XII, p. 117) ont dressé une généalogie qui leur fait trouver la parenté du roi et de la reine dans le mariage d'Adélaïde, fille de Guillaume Tête d'Etoupe (ils ont imprimé par erreur « Theobaldus »), avec Hugues Capet. Au fond, on ne sait rien de précis.

vêque de Sens, métropolitain de l'église de Paris, résidence légale du roi, instruisit l'affaire et fixa pour les débats un château du domaine royal, Beaugenci, qui était dans son ressort ecclésiastique. Le roi et la reine se rendirent à la convocation. Parmi les prélats qui siégeaient à l'assemblée, on remarquait les archevêques de Reims, de Rouen et de Bordeaux, ce dernier appelé à voir se briser le lien qu'il avait si puissamment contribué à former et qui, dans son esprit, devait indissolublement unir l'Aquitaine et la France. L'affaire ayant été exposée devant la cour, il n'y eut pas de débat contradictoire ; les parents du roi furent admis à faire la preuve, par leur simple serment, que le roi et la reine étaient parents à un degré prohibé, et, personne n'ayant protesté, l'assemblée reconnut l'exactitude des dires des témoins et prononça la dissolution du mariage, le 21 mars 1152 (le vendredi avant le dimanche des Rameaux) (1).

Nul de ceux qui prirent part à cet acte ne prévoyait assurément les conséquences funestes qu'il devait avoir dans l'avenir ; tout ayant été dit à ce sujet, nous n'insisterons pas, l'histoire a parlé (2).

(1) *Hist. de Louis VII*, éd. Molinier, p. 163; Salmon, *Rec. de chroniques de Touraine*, p. 135. Les historiens du XIIe siècle n'ont pas cherché à voir si, dans la dissolution du mariage de Louis VII, il y avait d'autres causes que la raison de parenté rapportée dans les textes contemporains de ce fait, mais, au XIIIe siècle, les écrivains anglais ou français ayant les uns et les autres des motifs de haine contre Aliénor, les uns voyant en elle la mère du tyran Jean-sans-Terre, les autres la cause initiale des guerres qui ne cessaient de régner entre la France et l'Angleterre et de l'amoindrissement du royaume, s'appliquèrent à noircir sa mémoire. S'emparant du récit de Guillaume de Tyr au sujet des événements d'Antioche, ils ne mirent pas en doute l'adultère de la reine, qu'ils accompagnèrent à l'envi des circonstances les plus romanesques, et voulurent y trouver la principale des raisons qui portèrent Louis VII à provoquer la nullité de son mariage. On peut suivre dans les auteurs du temps la progression constante de la prétendue culpabilité d'Aliénor, qui aurait fini par se donner au diable, et consulter particulièrement à ce sujet les écrits insérés dans les tomes XII à XV du *Recueil des historiens de France*. Il est inutile d'ajouter que le récit de la tenue du concile de Beaugenci, fait par Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* (éd. de 1644, p. 140), est de pure invention.

(2) Voy. Luchaire, *Hist. des inst. monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 1re éd., II, pp. 265-267. Bien que nous ne partagions pas l'opinion de cet historien au sujet de « l'inconduite trop notoire et trop bien prouvée » d'Aliénor, nous ne pourrions faire autrement que reproduire ce qu'il a écrit au sujet des auteurs qui ont traité cette question délicate, aussi renvoyons-nous à ce qu'il en dit, et particulièrement à la note 5 de la page 266 de son second volume. On peut aussi consulter Vacandard (*Vie de saint Bernard*, 2e éd., p. 500), relativement au rôle attribué par M. Luchaire à l'abbé de Clairvaux dans cette question du divorce, rôle qui ne nous paraît pas plus prouvé que les débordements de la reine.

c. — Aliénor seule
(1132)

Louis VII, escomptant la dissolution de son mariage, avait profité du délai qui s'écoula entre sa demande en divorce et le prononcé du jugement pour retirer les garnisons qu'il entretenait dans certaines villes de l'Aquitaine, aussi Aliénor put-elle rentrer dans ses états sans crainte de voir s'élever quelque conflit entre ses gens et les hommes du roi de France. Aussitôt que la sentence de l'assemblée lui fut notifiée, elle quitta Beaugenci et prit la route de Blois.

Les barons aquitains qui étaient venus assister aux débats étaient nombreux ; ils firent escorte à leur duchesse, mais il ne faut pas oublier que c'était la plus belle dot du royaume qui allait ainsi courir les routes, et elle ne pouvait manquer d'attirer les détrousseurs. Il s'en rencontra dès la première étape.

Le jeune Thibaut de Champagne, comte de Blois, voulut employer la force pour arrêter Aliénor et la contraindre à l'épouser, mais ses dispositions étaient sans doute assez mal prises, car la duchesse put s'enfuir de nuit, et se diriger en toute hâte sur Tours. Là, elle fut informée qu'un nouveau péril l'attendait. Pour pénétrer de la Touraine dans le Poitou, en suivant le grand chemin, il lui fallait traverser la Creuse au dangereux passage de Port-de-Piles; en ce lieu devait l'attendre Geoffroy Plantagenet, le second fils du défunt comte d'Anjou, à qui son père avait assuré par testament la possession des villes de Chinon, de Loudun et de Mirebeau ; il n'avait pas encore dix-huit ans, mais il appartenait à cette race de comtes qui savait allier la ruse à la force et ne reculait devant aucune entreprise. Celle-ci pouvait être très fructueuse, mais elle fut déjouée par la duchesse qui, secrètement renseignée, le chroniqueur dit « par son bon ange », quitta rapidement Tours et gagna Poitiers par une autre voie (1).

Il semble que la première préoccupation d'Aliénor, en prenant possession du pouvoir, fut de réagir contre le passé; immédiate-

Salmon, *Rec. de chron. de Touraine*, p. 135.

ment elle déclara nuls les actes qu'elle avait souscrits de concert avec son mari, en disant qu'elle ne l'avait fait que par contrainte. Mais ce n'était, au fond, qu'une boutade, contre laquelle les intéressés protestèrent avec ensemble. Il ne nous en est resté qu'un seul témoignage : il concerne l'abbaye de Saint-Maixent.

A la fin de l'année 1146, le roi de France et sa femme avaient donné à ce monastère la forêt de la Sèvre ; ému de la décision de la duchesse, l'abbé, Pierre Raimond, s'empressa d'accourir auprès d'elle. Il la joignit d'abord à Melle, car Aliénor ne s'était pas confinée à Poitiers, et elle l'accompagna ensuite à Saint-Maixent ; dans ces deux localités, sur le conseil des prudhommes de son entourage, la duchesse reconnut tenir pour bonne la première donation de cette forêt de la Sèvre à l'abbaye, et même elle en fit la déclaration solennelle dans l'église de Saint-Maixent, par la pose de sa main sur le missel placé sur l'autel pendant qu'elle articulait de vive voix ses volontés.

Mais l'abbé ne se contenta pas de cet engagement verbal ; il exigea plus, et, quelques jours après le mariage d'Aliénor, le 27 mai suivant, à Poitiers même, il obtint qu'il lui fût délivré une charte renouvelant la donation primitive, à laquelle le nouveau duc donna son consentement spécial, et ce, en présence de nombreux clercs, chevaliers et bourgeois, sans compter les personnages de leur suite, où l'on comptait Hugues, vicomte de Châtellerault, et son frère Raoul, Sébrand Chabot, Maingot de Melle, Hugues de Rochefort, et enfin Briand Chabot et Saldebreuil, les serviteurs dévoués d'Aliénor, qui étaient déjà dans sa compagnie l'année précédente, alors qu'elle traversait le Bas-Poitou. Il est à noter que Saldebreuil est désigné avec une qualité qui nous paraît nouvelle à la cour des comtes de Poitou, celle de connétable, et que l'acte, auquel fut apposé uniquement le sceau de la duchesse, fut rédigé par Bernard, son chancelier. La duchesse d'Aquitaine, on le voit, avait monté sa maison absolument sur le modèle de celle du roi de France (1).

Lorsqu'Aliénor et son nouveau mari agirent ainsi d'un commun accord, il y avait neuf jours que leurs noces étaient célébrées ;

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 353.

l'indépendance de la duchesse avait duré juste deux mois. Après les deux épouseurs qui avaient échoué dans leurs entreprises, il s'en était présenté un troisième qui fut bien accueilli. C'était Henri, comte d'Anjou, qui, depuis quelques mois seulement, avait succédé à son père (1). Agé de dix-neuf ans (il était né le 5 mai 1133), il comptait onze ans de moins que sa femme, et si, dans la conclusion de cette union, il devait entrer de son côté plus de calcul que de sentiment, il n'en était pas ainsi chez Aliénor. Celle-ci avait évidemment été séduite par le contraste qui existait entre le mari qu'elle prenait et celui qu'elle avait quitté. Louis VII se distinguait par sa grâce quelque peu efféminée, tandis qu'au contraire Henri avait un aspect rude, avec ses cheveux tirant sur le rouge, son visage carré, sa large poitrine et ses mains si endurcies qu'il ne se servait point de gants pour tenir un oiseau sur le poing ; au moral la dissemblance était aussi grande qu'au physique, Louis étant naturellement doux, tandis qu'Henri était violent et emporté à l'excès. Aliénor avait eu l'occasion d'établir une comparaison entre les deux hommes, quelques mois auparavant, à l'entrevue de Paris, où Henri avait accompagné son père ; elle avait une sorte d'écœurement de cet amour, un peu platonique, que Louis lui avait si longtemps témoigné au plus haut degré, elle voulait être dominée, et, comme le dit crûment le peuple, elle était de celles-là qui aiment à être battues. L'impression qui lui était restée était si vive qu'à peine le jeune comte d'Anjou se fut-il présenté qu'il fut accepté (2). Le mariage fut célébré le 18 mai 1152, à Poitiers, où, comme on vient de le voir, les nouveaux époux résidaient encore quelques jours après (3).

(1) Geoffroy Plantagenet était mort le 7 septembre 1151.

(2) Henri ne perdit pas de temps ; cependant il y a lieu de remarquer que le dimanche de la Quasimodo, 6 avril, il était tranquillement à Lisieux, en grande conférence avec les seigneurs normands. Or, comme en ce moment il y avait déjà seize jours que la nullité du mariage de la reine de France avait été prononcée, et que l'on ne peut douter qu'il n'en ait été presque aussitôt averti, il ne serait pas impossible que ce fût Aliénor elle-même qui ait fait des avances auprès de lui (*Rec. des hist. de France*, XIII, p. 293, appendice à Sigebert).

(3) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 101, 125, G. de Neubrige, et XVIII, pp. 16, 138, G. de Cambrie.

d. — Henri et Aliénor

(1152-1169)

Il était dit que la maison d'Anjou aurait toutes les chances; les membres de cette famille étaient en général admirablement doués, unissant la vigueur de l'intelligence à celle du corps, et, comme ils étaient peu scrupuleux, qu'ils vivaient à une époque où l'on faisait facilement litière des engagements les plus solennels, ils ne manquaient jamais de tirer parti au mieux de leurs intérêts des occasions qui pouvaient se présenter. Dans Henri, le nouveau mari d'Aliénor, se résumaient tous les défauts et toutes les qualités de sa race, et, généralement servi par les circonstances, il sut habilement et vigoureusement en profiter. Bien jeune encore, on peut dire qu'il subjugua la femme intelligente, voire même supérieure qu'était la duchesse d'Aquitaine, mais ce ne fut pas sans compensation, car il allait bientôt lui donner une couronne royale pour lui tenir lieu de celle qu'elle venait de perdre.

Heureuse de ne plus se sentir d'entraves, Aliénor se laissa d'abord aller à toute la fougue de son tempérament, et, ne croyant pas avoir jamais à compter avec ce jeune homme, presque un enfant, sur lequel entre tous elle avait jeté son dévolu, elle le laissa prendre peu à peu une situation prépondérante dans le gouvernement de son duché, où, quoique mariée, elle aurait pu conserver le premier rang. Deux actes seulement, conçus dans cet esprit d'indépendance, sont parvenus jusqu'à nous; ils suivirent de près la célébration du mariage, alors qu'Henri n'avait pas encore eu le temps de faire sentir qu'il était le maître. L'un est la charte de Saint-Maixent, du 27 mai, dont il a été précédemment parlé; l'autre concerne Montierneuf. Celui-ci est de la veille, du 26 mai, et émane uniquement de la duchesse, qui, désireuse d'assurer des prières aux âmes de son père et de son aïeul, confirma toutes les donations qu'ils avaient faites à l'abbaye (1).

(1) Champollion-Figeac, *Doc. hist.*, II, p. 34; Arch. de la Vienne, cart. de Montierneuf, reg. n° 206, p. 11. Les témoins de cet acte sont les mêmes que ceux de la charte de Saint-Maixent, sauf Maingot de Melle et Hugues de Rochefort, qui sont remplacés par Eble de Mauléon et son frère Raoul. A tout prendre, il pourrait même

Après la Saint-Jean, le duc Henri, reprenant certains projets de descente en Angleterre que son mariage venait d'interrompre, se trouvait à Barfleur, quand il fut averti qu'une ligue venait de se conclure contre lui. Le roi Louis avait bien voulu se débarrasser de sa femme, mais il n'était pas entré dans ses prévisions que cette mesure qui, dans sa pensée, était d'un ordre purement intime, pût être un danger pour son royaume. Certes, il n'avait pas pensé qu'Aliénor, aussitôt libre, irait se remarier avec son adversaire héréditaire, le plus redoutable de ses grands vassaux. Déjà maître, de par son père, de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, Henri, après la mort de sa mère Mathilde, devait entrer en possession de la Normandie, qu'il administrait du reste déjà, et qui se trouverait reliée par ses domaines paternels avec ce magnifique duché d'Aquitaine qui, selon les dires du temps, se composait de treize comtés (1).

D'après les règles du droit en vigueur, Aliénor, se trouvant après son divorce dans une situation de fille, c'est-à-dire d'une vassale ne pouvant disposer d'elle-même, n'aurait pas dû se remarier sans le consentement du roi; or, elle avait passé outre, et Louis trouva dans ce fait un motif plausible pour déclarer la guerre au comte d'Anjou. Il s'associa avec Eustache, fils du roi d'Angleterre, Robert, comte du Perche, Henri, comte de Champagne, et même avec le propre frère du comte, Geoffroy d'Anjou. Ce dernier, déjà fort mécontent de la portion congrue qui lui avait été attribuée dans l'héritage paternel, s'était de plus, après son échec de Port-de-Piles, vu enlever la femme qu'il avait rêvé de faire sienne, et, selon une habitude qui s'ancrera de plus en plus chez les princes angevins, il s'était tourné vers le roi de France, chez qui, par esprit de jalousie et comme conséquence d'une hostilité sourde, ils étaient assurés de trouver un accueil généreux.

n'y avoir que cet acte qui fût émané directement d'Aliénor, si l'on veut voir autre chose qu'une simple formule dans la charte de Saint-Maixent, où il est dit qu'elle fut délivrée du consentement du duc, « duce vidente, volente et concedente ».

(1) Un historien normand, Robert de Thorigny, prétend que Louis, à la garde de qui étaient restées les deux filles issues de son mariage avec Aliénor, fut extrêmement mécontent de sa nouvelle union, pour ce motif qu'il redoutait qu'elle n'eût des fils qui auraient dépouillé légalement ses filles de l'héritage de leur mère ; mais cette raison est puérile, Louis connaissait bien sa femme et ne pouvait supposer qu'elle consentirait à rester toute sa vie en état de veuvage (*Rec. des hist. de France*, XIII, p. 293).

Les confédérés se partagèrent par avance les états de leur adversaire, et ce fut Louis qui, se chargeant de l'exécution principale de leur plan, commença les hostilités. Il pénétra en Normandie et s'empara de Neuf-Marché ; Henri arriva trop tard pour sauver la place, mais, à son tour, prenant l'offensive, il entra sur les terres du roi de France. La guerre, ou plutôt les ravages dont elle était le prétexte, allait prendre une grande extension, quand des notabilités religieuses s'entremirent pour faire conclure une trêve ; elles y réussirent, et des deux côtés on se retira.

Devenu libre de ses mouvements, Henri se porta en hâte vers l'Anjou que son frère Geoffroy avait tenté de soulever ; à la fin du mois d'août, il investit le château de Montsoreau qu'occupaient, outre Guillaume, le seigneur du lieu, de nombreux chevaliers qui avaient pris parti pour le frère du comte. Le château fut enlevé de vive force, et ses défenseurs furent faits prisonniers. Geoffroy, atterré par cette déconvenue soudaine, et par d'autres insuccès qui suivirent, ne vit d'autre parti à prendre que de se réconcilier avec son frère, ce qu'il fit sans tarder (1).

Ces campagnes, quelque rapidement qu'elles eussent été menées, avaient contraint Henri de renoncer pour le moment à son expédition en Angleterre. Dans cette occurrence, Aliénor l'entraîna à visiter ses états patrimoniaux ; mais cette promenade, qui fut du reste d'assez courte durée, ne devait pas se terminer sans incidents.

Parmi les villes où se rendit le couple ducal se trouvait Limoges. La capitale du Limousin se composait dès lors de deux agglomérations bien distinctes : la cité et la ville proprement dite, cette dernière étant aussi fréquemment appelée le château ; dans la cité se trouvaient la cathédrale et l'évêché, dans la ville, l'abbaye de Saint-Martial et la demeure des vicomtes. A son arrivée, le nouveau duc d'Aquitaine fut accueilli avec enthousiasme, comme il pouvait l'être lors de sa première venue dans le pays, mais les difficultés ne tardèrent pas à surgir. Il avait été reçu processionnellement dans la ville par l'abbé de Saint-Martial, Albert, et ses moines, mais il n'y demeura pas, et, s'étant retiré sous sa tente

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 43, H. d'Huntington, et p. 184, R. de Dicet.

ou dans la cité, il fit demander à l'abbé de lui fournir les procurations ordinaires, c'est-à-dire de subvenir à ses dépenses pendant son séjour; Albert s'y refusa, déclarant qu'il n'était tenu à aucune de ces obligations en dehors de l'enceinte du château. Henri, profondément vexé des façons d'agir de l'abbé de Saint-Martial, et, d'autre part, irrité de voir éclater entre les bourgeois et les gens de sa suite des rixes où ces derniers n'avaient pas toujours le dessus, se laissa aller à la violence de son caractère et ordonna que l'on mît à bas les murs de la ville dont la construction était à peine terminée, il alla même jusqu'à faire renverser le pont établi sur la Vienne. Il aurait poussé encore plus loin les effets de son ressentiment, s'il n'en avait pas été empêché par les nouvelles qu'il reçut de Normandie, et qui lui firent précipiter son départ (1).

L'entreprise qu'il avait dû abandonner pour conclure son mariage avec Aliénor n'était autre que la conquête de l'Angleterre. Sa mère Mathilde, fille du roi Henri Ier, s'était vue privée de la couronne par son cousin Étienne de Blois, mais elle avait conservé dans le pays de fidèles partisans qui, au commencement de cette année 1152, avaient amené le comte d'Anjou à entrer dans leurs vues et l'avaient décidé à tenter le renversement d'Étienne. L'affaire avait été forcément remise, mais les armements avaient continué à se faire, et à la fin de l'année tout était prêt; c'est alors qu'Henri fut rappelé en toute hâte, et que, laissant incomplète la vengeance qu'il comptait tirer des gens de Limoges, il partit pour la Normandie; le 8 janvier 1153, il appareilla pour l'Angleterre avec vingt-six navires seulement.

Bien qu'une partie du royaume se fût déclarée pour lui, les

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 308, G. du Vigeois. Le texte de cet annaliste a été considérablement amplifié et modifié par l'auteur anonyme qui, à la fin du XIIIe siècle, rédigea la chronique de Saint-Étienne de Limoges. Il ajouta au récit de Geoffroy du Vigeois, qui rapporte simplement qu'Henri fut reçu avec grand honneur dans la ville de Limoges et comme il convenait pour tout duc d'Aquitaine qui y venait pour la première fois, des faits qui se passèrent postérieurement, lors de la première entrée de Richard Cœur-de-Lion dans cette ville. M. Charles de Lasteyrie, dans son récent ouvrage : *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, a eu tort, selon nous, d'admettre pour exactes les assertions du chroniqueur de Saint-Étienne, et, par suite, d'avancer (p. 97) qu'Henri Plantagenet vint, en 1152, recevoir à Limoges l'investiture du duché d'Aquitaine. (Voy., dans le récit des événements de l'année 1170, les explications que nous avons données à ce sujet.)

moyens du comte d'Anjou n'étaient pas suffisants pour lui assurer un triomphe rapide, et la lutte, se poursuivant avec des alternatives de succès et de revers, menaçait d'être longue quand, par un coup de chance inespéré, la situation se trouva du tout au tout modifiée. Eustache, le fils aîné du roi Étienne, celui qui avait déjà lutté contre Henri en Normandie, mourut subitement le 18 août. Des prélats anglais se mirent alors en mouvement pour mettre fin à cette guerre civile et, grâce à leur intervention, après des négociations qui ne se terminèrent que le 13 novembre, le roi Étienne adopta Henri pour son fils, le reconnaissant comme son successeur et lui assurant le royaume d'Angleterre après sa mort (1). Aliénor retrouvait donc une couronne, dix-huit mois après avoir perdu la première, et en même temps, comme une sorte d'injure suprême adressée à son précédent époux, elle avait donné, le 17 août, un fils au nouveau. Elle imposa à cet enfant le nom de Guillaume, en mémoire de ses ancêtres, et, outre que par ce fait elle rattachait la nouvelle dynastie à la précédente, elle fit parer le jeune Guillaume, dès sa naissance, du titre de duc d'Aquitaine. C'était la séparation irrévocable d'avec le passé (2).

On ne sait dans quel lieu Aliénor fit ses couches, peut-être est-ce à Angers. Il semble aussi qu'elle se trouvait dans cette résidence ou dans quelque autre localité de l'Anjou quand elle reçut la visite de Robert, abbé de Vendôme, qui venait encore une fois lui apporter les doléances de sa communauté au sujet des prieurés de la Saintonge. Afin d'arrêter la continuation des abus que commettaient ses agents, et en particulier les baillis, elle renonça, aussi bien pour elle que pour eux, à toutes les coutumes, tant de vivres que de logements ou de procurations, qu'ils exigeaient de ces maisons; en faisant cette générosité, non seulement elle fit employer les formules ordinaires de recommandations pour l'âme de son père et de sa mère, mais en outre elle spécifia qu'il serait mis dans l'acte certaines clauses qui marquent bien quelles étaient ses préoccupations du moment, car elle demanda

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 295, R. de Thorigny; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 37, Saint-Aubin; Rymer, *Fœdera*, I, p. 13.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 126, G. de Cantorbéry, et p. 296, R. de Thorigny; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 38, Saint-Aubin.

des prières pour la prospérité des armes de son très cher époux, le duc Henri, pour sa santé à elle-même, et celle de son fils Guillaume. Elle fit rédiger l'acte par Pierre, son notaire particulier, et y apposa sa croix en présence de Guillaume, le plus jeune frère d'Henri, d'Eble de Mauléon, sénéchal de Poitou, de Goslen, sénéchal d'Anjou, et d'autres seigneurs angevins, tels que Briand de Martigné et Geoffroy de Clères, d'Hugues, sénéchal de la Flèche, et d'Hervé le Panetier (1).

Dans cette charte, Aliénor agit de sa plénière autorité, sans qu'il y soit fait aucune allusion aux droits de son mari; ceux-ci n'étaient pas encore généralement reconnus, même par les personnes les plus élevées en dignité. Ainsi, le 24 octobre 1153, Geoffroy du Lauroux, s'intéressant toujours à son ancien monastère de Fontaine-le-Comte, lui fit donner un bois par des particuliers, en présence du doyen de la cathédrale de Poitiers et du prieur de Sainte-Radegonde; or, le rédacteur de l'acte, après l'avoir daté par l'année du pontificat du prélat, ajoute ce détail : « Gilbert étant évêque de Poitiers et Aliénor gouvernant présentement le duché d'Aquitaine (2). » Il y a pareillement à noter que le pape Anastase IV, qui confirma, le 29 octobre de la même année, les libertés et les immunités accordées au monastère de Notre-Dame de Saintes, indique dans la bulle qui fut délivrée à Rome, à Sainte-Marie de la Rotonde, que les concessions qu'il visait émanaient de Geoffroy, comte de Poitou, de Louis, roi de France, d'Aliénor, fille de Guillaume, comte de Poitou, et d'Aelith, la sœur de cette dernière. D'Henri il n'est nullement question (3).

C'est que Louis le Jeune continuait à joindre à son titre de roi de France celui de duc d'Aquitaine, qu'il avait pris dès le jour de son mariage. Il pouvait soutenir que ce n'était pas en qualité de mari d'Aliénor qu'il avait joui du duché d'Aquitaine, mais bien en vertu de l'abandon sans réserve qu'en avait fait Guillaume VIII à Louis le Gros, alors qu'il lui demandait de donner un époux à

(1) Métais, *Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, p. 103. Cet acte n'est pas daté, mais il se place assurément entre le 17 août 1153, date de la naissance de Guillaume, et le départ d'Aliénor pour l'Angleterre à la fin de l'année 1154.

(2) « Alienordi autem ducatum Aquitanie obtinente. » Arch. de la Vienne, orig., Fontaine-le-Comte, n° 6.

(3) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 16.

sa fille (1); si, malgré cet acte, Aliénor s'était retrouvée duchesse d'Aquitaine, ce n'était que par suite de son mariage avec le fils du roi. Louis, arguant de ces faits, pouvait donc prétendre à garder l'Aquitaine après son divorce, et s'il ne cherchait pas à faire valoir ses droits d'une manière effective, du moins il les affirmait platoniquement en maintenant son titre ducal dans les formules de sa chancellerie. Du reste, ni Aliénor, ni son mari n'avaient demandé à rendre hommage au roi de France pour le duché ; celui-ci se trouvait donc légalement sans maître, et de ce fait devait rester dans la main du roi. Cette situation dura jusqu'au mois d'août 1154.

Après son traité avec Étienne de Blois et s'être assuré de solides appuis en Angleterre, Henri songea à revenir dans ses états continentaux qu'il avait quittés depuis près d'un an et demi, et à retrouver la femme qu'il avait en quelque sorte abandonnée quelques mois après ses noces. Il repassa en Normandie vers Pâques 1154, et se rendit en Aquitaine, où des ferments de rébellion s'étaient manifestés, mais il n'y fit qu'un court séjour, car le 24 juin il était de retour à Rouen.

La longue absence du comte d'Anjou, bien qu'elle fût assez dans les usages du temps, où l'on voyait les gens de toutes conditions et surtout les seigneurs batailleurs quitter leurs demeures et leurs familles pendant des années pour aller courir les aventures, ne témoignait pas chez lui d'un profond attachement pour sa femme. Il ne se piqua pas non plus d'observer à son égard une fidélité absolue, car c'est à cette époque que l'on peut placer sa liaison avec une jeune fille, du nom de Rosemonde, au sujet de qui tant de fables ont été débitées (2).

Nous ne ferons pas l'injure à Aliénor de supposer qu'elle-même oublia durant ce temps les serments qu'elle venait à peine de prononcer, bien qu'elle eût autour d'elle les exemples les plus

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*, éd. Molinier, p. 128.

(2) Rosemonde, que l'on croit avoir été fille d'un seigneur anglais, W. Clifford, donna au moins deux fils à Henri : Geoffroy et Guillaume, qui jouèrent un rôle notable dans l'histoire de cette époque. Geoffroy fut pourvu de l'évêché de Lincoln en 1173, et comme, à cette date, il devait avoir environ vingt ans, l'époque de sa naissance répondrait à l'année 1153, c'est-à-dire au temps du long séjour qu'Henri fit en Angleterre (*Rec. des hist. de France,* XIII, p. 325, R. de Thorigny, et XVII, pp. 448-449, B. de Peterborough).

pernicieux. Dès sa séparation d'avec le roi de France, elle avait vu affluer à Poitiers les poètes faméliques, les jongleurs, les hommes et les femmes de plaisir de toute espèce. Au premier rang de ces nouveaux venus, une place à part doit être réservée à Bernard de Ventadour. C'était le fils d'un sergent et d'une fournière du château de Ventadour, qui, doué d'une vive intelligence, avait appris l'art de composer des vers auprès de son maître, le comte Eble. Grâce à son talent, il se mit très avant dans les bonnes grâces de la femme de son protecteur. Celui-ci, outré de sa conduite, le chassa d'auprès de lui ; Aliénor accueillit le fugitif, et lui donna même une place importante à sa cour (1). De mauvaises langues ont en outre affirmé qu'il s'éprit d'amour pour la duchesse et que celle-ci le paya de retour. Il est difficile de tirer des poésies de Bernard la confirmation de ce fait; rendu prudent par sa mésaventure de Ventadour, il dissimula sous des noms d'emprunt ceux des dames de ses pensées et on ne saurait dire quels sont parmi ces chants ceux qui s'appliquent à Aliénor et particulièrement si on doit y comprendre celui où il décrit les charmes d'une dame dont la beauté était d'une perfection achevée. Une seule de ces poésies amoureuses désigne expressément la duchesse; c'est celle où il envoie vers elle Ugonet, son courtois messager, avec mission de lui chanter des vers où il lui dit que, bien qu'elle soit partie au loin, il n'oubliera ni sa personne, ni les bontés qu'elle a eues pour lui, et qu'il est et sera toujours son homme. L'éloignement le rendait plus hardi (2).

La cour d'Aliénor était des plus animées ; on y voyait non seulement toutes les personnes qui s'y étaient rendues pour obtenir d'elle quelques grâces, mais encore ses nombreux parents, particulièrement ceux de Châtellerault, pour qui elle se montra fort généreuse. Outre les faveurs dont elle combla son oncle Raoul de Faye, elle donna à son cousin, le vicomte Hugues II, le fief de Beaumont, le domaine de Bonneuil-Matours et le droit de

(1) Ce fait est signalé par un des biographes de Bernard de Ventadour, aussi peut-on se demander s'il n'y a pas un rapprochement à faire entre le troubadour et le chancelier de la duchesse en 1152, nommé Bernard? En tout cas, ce dernier personnage apparaît au moment où Aliénor venait de monter sa maison, et on ne le retrouve plus après son départ en 1154.

(2) Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, III, pièce xx, p. 86.

tirer de l'arc dans la forêt de Moulière avec autant d'amis qu'il lui conviendrait ; le vicomte pourrait même être accompagné d'un veneur, qui aurait la licence de suivre la bête blessée et de se faire remplacer par un autre veneur dans la poursuite de la bête quand il serait fatigué (1).

Mais tout ce grand mouvement cessa avec le retour d'Henri, qui s'empressa d'emmener sa femme en Normandie ; le comte d'Anjou s'intéressait déjà plus à la politique qu'aux fêtes, et il se préoccupa tout d'abord de faire sa paix avec le roi de France. Celui-ci lui rendit le château de Vernon, dont il s'était emparé au début de la campagne, tandis que de son côté il versait au roi une somme de mille marcs d'argent ; enfin, il lui fit hommage pour le duché d'Aquitaine. A partir de ce jour, c'est-à-dire d'août 1154, Louis cessa de faire inscrire dans le préambule de ses diplômes le titre de duc des Aquitains, qu'il avait pris dès le jour de son mariage, et ne conserva désormais que celui de roi des Français (2).

Geoffroy du Lauroux ne fut pas des derniers à s'incliner devant le fait majeur qui venait de s'accomplir. L'année précédente, il avait publiquement porté témoignage qu'à ses yeux l'Aquitaine ne reconnaissait d'autre maîtresse que la duchesse Aliénor ; or, cette année 1154, le 21 septembre, se trouvant dans des circonstances identiques aux précédentes, il affirma avec la même netteté que le dominateur de l'Aquitaine était uniquement Henri d'Anjou (3).

Mais celui-ci ne se contenta pas d'avouer sa sujétion envers le roi de France par le débit d'une formule platonique ; il fit plus, car Louis lui ayant demandé de lui fournir le service militaire

(1) *Arch. hist. du Poitou*, VIII, p. 64.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 296, R. de Thorigny. Les historiens n'ont pas fixé jusqu'ici de date précise à l'abandon du titre de duc d'Aquitaine par Louis le Jeune, mais comme il a été établi (Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, p. 10) que ce fait s'est produit entre les dates du 1er août et du 24 novembre 1154, on doit en inférer que ce fut une des clauses, non publiques, du traité intervenu entre les deux princes ; il est même probable que la somme considérable de 1,000 marcs, versée par Henri à Louis le Jeune, fut considérée par eux comme représentant le rachat du duché d'Aquitaine. Le silence des écrivains normands sur ces particularités n'a du reste pas lieu de surprendre; ils sont coutumiers du fait, et omettent volontiers ce qui peut amoindrir la situation de leurs ducs.

(3) « Domino Enrico ducatum Aquitanie obtinente. » Arch. de la Vienne, orig., Fontaine-le-Comte, n° 7.

auquel il était astreint en vertu de sa vassalité, Henri, aussitôt qu'il fut rétabli d'une maladie grave qui avait été sur le point de l'emporter, vint avec un fort contingent rejoindre le roi dans le Vexin et l'aida à pacifier ce comté. Durant cette campagne, il fut informé que sa situation venait encore une fois de se modifier en Angleterre; le roi Étienne étant venu à mourir le 25 octobre, il avait été sans difficulté reconnu roi à sa place. Toutefois, ne voulant pas aller prendre possession de son royaume sans être entouré de l'appareil de la force, il convoqua à Barfleur ses frères Geoffroy et Guillaume, avec les évêques et les grands de Normandie qui devaient l'accompagner. Des vents contraires le retinrent au port pendant un mois ; enfin il put s'embarquer le 7 décembre ; quelques jours après, le 15, jour du dimanche avant Noël, il fut acclamé roi et couronné à Westminster avec sa femme Aliénor (1).

Les deux époux passèrent toute l'année 1155 en Angleterre; Aliénor, qui résidait souvent à Londres, mit au monde dans cette ville, le 28 février, un second fils à qui fut donné le nom d'Henri, ce qui le désignait comme devant être le successeur de son père au comté d'Anjou. Toutefois, le roi, prenant ses précautions en vue d'un avenir qui se réalisa, fit reconnaître le 10 avril, par les grands d'Angleterre, son fils premier-né, Guillaume, en qualité de futur roi de ce pays, et, à défaut de celui-ci, Henri, son second fils, enfin il fit prêter serment de fidélité à ces enfants.

Dès le début de son règne, Henri II affirmait la politique qu'il devait toujours suivre. En Angleterre, il avait peu à redouter les ennemis extérieurs et tous ses soins se portèrent vers l'administration du royaume qu'il chercha à rendre aussi centralisée que possible, ce qui ne pouvait que lui donner de la force. En agissant ainsi il conservait toute sa liberté pour veiller à la sûreté de ses états continentaux qui, formés de duchés ou de comtés n'ayant ensemble aucune cohésion, ne pouvaient, comme l'Angleterre, recevoir une organisation uniforme ; de plus, ils comptaient trop de voisins, dans leur vaste étendue, pour ne pas être exposés à des chocs fréquents. Après un séjour d'une année entière dans son royaume, Henri repassa la mer.

(1) *Rec. des hist. de France*, XII, p. 121, chron. anonyme, et XIII, p. 267, R. de Thorigny.

Le 2 février 1156 il était à Rouen, et, le dimanche suivant, il eut, sur les frontières de Normandie, une entrevue avec le roi Louis, qui, profitant de l'état de paix où se trouvait pour le moment le royaume de France, avait été faire l'année précédente un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. De retour à Rouen, il trouva dans cette ville son frère Geoffroy, qui venait lui réclamer la portion qu'il prétendait lui être due dans l'héritage paternel. Leur père, Geoffroy Plantagenet, avait assuré à Henri le comté d'Anjou, jusqu'au jour, où, par la mort de sa mère Mathilde, il entrerait définitivement en possession de la Normandie, dont il portait déjà le titre ducal ; il devait alors abandonner le comté à Geoffroy qui, en attendant, ne serait pourvu que d'une simple provision, composée des châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau. Lorsque ce dernier vit que son frère, en faisant valoir les droits de leur mère commune, avait ajouté l'Angleterre à ses précédentes possessions, il se crut fondé à réclamer l'Anjou. Henri refusa toute concession, ce que voyant Geoffroy se retira, bien décidé à revendiquer les armes à la main ce que l'on ne voulait pas lui abandonner de bonne grâce. Les mécontents ne manquaient pas et Geoffroy put espérer qu'il arriverait à ses fins, mais Henri, avec cette rapidité d'action qui lui assura tant de succès durant sa vie, était arrivé sur les lieux contentieux avant que ses adversaires fussent organisés. Le dimanche des Rameaux, 8 avril, il tint sa cour à Bourgueil, puis il s'attaqua aux forteresses de son frère. Chinon et Mirebeau, malgré la force de leurs remparts, furent rapidement emportés ; Geoffroy, terrifié, demanda la paix, qui fut signée au mois de juillet. Comme Henri ne se dissimulait pas la justesse des griefs de son frère, il se montra assez large à son égard ; il lui laissa la jouissance du château de Loudun, et lui assigna une rente annuelle de mille livres anglaises et de deux mille livres angevines (1).

Durant ces opérations, Aliénor était restée en Angleterre, retenue par une nouvelle grossesse ; cette fois elle eut une fille, à qui fut donné le nom de sa grand'mère, Mathilde, mais, dans le même temps, elle perdit son premier-né, Guillaume, qui fut mis en sépul-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 298, R. de Thorigny ; Salmon, *Supplément aux chroniques de Touraine*, p. 56, Bourgueil.

ture à Reading, aux pieds du roi Henri, son bisaïeul (1). Aussitôt qu'il lui fut possible de voyager, elle vint rejoindre son mari à Poitiers. Là ils reçurent la visite de Geoffroy du Lauroux, qui, toujours soucieux d'assurer la prospérité des établissements qu'il avait créés, obtint d'eux des lettres adressées aux prévôts de Poitiers, de Chizé, de Benon, de la Rochelle, et à tous autres prévôts et sergents de l'Aquitaine, pour qu'ils eussent à respecter les immunités accordées aux églises de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte par le comte Guillaume, père de la reine (2).

Après avoir réglé les affaires du Poitou, Henri songea au Limousin. Il n'avait eu garde d'oublier l'affront qui lui avait été fait quatre ans auparavant, et dont il n'avait tiré, à son point de vue, qu'une vengeance imparfaite. Il se rendit donc à Limoges, aux environs de la Saint-Martin (11 novembre 1156), et comme les habitants du château avaient relevé leurs murs pour se défendre contre les bourgeois de la cité avec qui ils étaient souvent en mésintelligence, il rasa les fortifications qu'ils avaient établies, se fit donner par eux une somme de 30 sous, exigea de l'abbé de Saint-Martial sept sous et sept mules, et rétablit la paix entre les deux parties de la ville (3). De plus, usant de ses droits de suzeraineté, il prit la charge de la tutelle du jeune vicomte Aymar, donna le gouvernement de la vicomté à deux de ses fidèles, Geoffroy de Neubourg, frère de Rotrou, comte du Perche, et Guillaume Pandolf, qui tinrent le pays en paix pendant près de trois ans.

Il poussa ensuite jusqu'à Bordeaux en compagnie de la reine, afin de passer dans cette ville les fêtes de Noël; ils s'y trouvaient même déjà dès le commencement du mois, car le 13 et le 21 décembre, agissant séparément, ils renouvelèrent les privilèges de l'abbaye de la Sauve (4). Pendant ce même séjour ils

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 298, R. de Thorigny.
(2) Arch. de la Vienne, Fontaine-le-Comte, l. 1.
(3) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 310. Nous reproduisons le texte de Geoffroy du Vigeois sans y rien changer, mais il serait possible que le manuscrit original de cet annaliste eut porté le mot « marcas » au lieu de celui de « solidos », qui ne nous paraît pas de circonstance.
(4) *Gallia Christ.*, II, col. 869. Ces deux actes sont marqués par les auteurs du *Gallia* à l'année 1155, mais cette date est évidemment fautive, Henri et Aliénor ayant passé la fin de cette année 1155 en Angleterre, tandis que l'on sait pertinemment qu'à cette époque de l'année 1156 ils se trouvaient à Bordeaux.

confirmèrent aussi les dons que Guy-Geoffroy avait faits jadis à l'abbaye de Maillezais (1), tandis qu'Henri, agissant vigoureusement à l'égard des barons de l'Aquitaine, qui ne cessaient de batailler entre eux, leur imposa la paix.

De Bordeaux, la cour remonta en Anjou et en Normandie sans repasser par Poitiers; c'est ce qui ressort de la chevauchée que firent les chanoines de Saint-Hilaire pour faire approuver par le roi et par la reine un important accord conclu entre eux et leur trésorier, en vertu duquel celui-ci leur abandonnait, moyennant un cens annuel de 300 sous angevins, la portion qui lui avait été réservée en 1143 dans les moulins de Pont-Achard. La reine se trouvait ce jour-là à Ruffec, près de leur domaine de Courcôme, et voyageait en compagnie de son chancelier Mathieu, de son sénéchal Raoul de Hasting, de son connétable Saldebreuil, et d'Hervé le Panetier, prévôt de Poitiers. Saldebreuil se détacha de la troupe et accompagna auprès du roi le porteur du traité, que les chanoines avaient eu soin de faire dresser en double; Henri, qui avait pris les devants, était déjà arrivé à Melle, où le reçut Châlon, évêque de Poitiers, qui avait sans doute logé le prince dans sa demeure épiscopale de l'Évêcault. Dans la suite du roi on voyait en particulier deux de ses grands amis, son chancelier, Thomas Becket, et son connétable, Richard du Hommet (2).

Geoffroy avait aussi fait partie de ce voyage, car on le trouve à Bordeaux, comparaissant comme témoin dans les chartes de la Sauve, mais il ne suivit pas le couple royal en Angleterre, préférant vivre largement, en se laissant aller à ses goûts de dépense, et jouissant des revenus que son frère lui avait constitués. Sa réputation de faste et de générosité était si bien établie que les habitants de Nantes, qui venaient vers cette époque de chasser leur seigneur Hoël de Bretagne, lui offrirent son comté. Geoffroy s'empressa d'accepter, et même Henri lui vint largement en aide pour prendre possession de la ville de Nantes et

(1) Lacurie, *Hist. de Maillezais*, preuves, p. 258. Cette charte n'est pas datée, mais comme elle est souscrite par les mêmes personnages que les deux actes de la Sauve, on est fondé à la placer à la même époque.

(2) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 160. Ces deux actes ne portent pas de date, mais ils se rattachent évidemment au voyage qu'Henri et Aliénor firent en Aquitaine à la fin de l'année 1156 et au commencement de 1157.

s'opposer aux revendications à main armée de son prédécesseur.

Le roi était donc retourné en Angleterre au commencement d'avril 1157, et il y passa l'année ; pendant ce laps de temps, Aliénor lui donna un nouveau fils, Richard, qui naquit à Oxford le 8 septembre 1157. A l'imitation des rois de France, Henri se fit couronner encore une fois avec la reine à Worchester, le jour de Pâques de l'année 1158. Au mois d'août il revint en Normandie et s'aboucha avec Louis le Jeune sur les bords de l'Epte, la rivière qui séparait leurs états ; il fut convenu dans cette entrevue, afin de consolider la paix entre les deux rois, qu'Henri, le fils aîné du roi d'Angleterre, alors âgé de trois ans, épouserait Marguerite, issue du mariage de Louis le Jeune et de Constance, sa deuxième femme. Le roi d'Angleterre se rendit même à Paris où il fut reçu avec grand honneur par le roi et la reine de France, et on lui remit la jeune princesse, qui n'avait que six mois, dont il confia la garde et l'éducation à son fidèle Robert de Neubourg. Aliénor, comme on le conçoit du reste, ne prit aucune part aux négociations qui se terminèrent par cet accord ; elle se tenait pendant ce temps en Angleterre, où, le 23 septembre, elle accoucha d'un quatrième fils qui, en souvenir de ses ancêtres d'Anjou, fut appelé Geoffroy.

Pendant son séjour en Normandie, Henri avait été avisé de la mort de son frère Geoffroy, advenue à Nantes le 26 juillet précédent ; il était âgé de vingt-quatre ans seulement. Conan, duc de Bretagne, s'empressa de mettre la main sur les possessions de Geoffroy; mais, effrayé par les préparatifs du roi d'Angleterre qui avait convoqué son armée à Avranches pour la Saint-Michel, il vint, avant que les hostilités fussent commencées, déclarer qu'il renonçait à Nantes et à son territoire, dont Henri se déclara aussitôt le possesseur, en qualité d'héritier de son frère. En conséquence, dès qu'il eut célébré la fête de saint Michel dans l'abbaye normande, il se dirigea sur Nantes, où il entra sans difficulté dans les premiers jours d'octobre, et fit reconnaître son autorité dans tout le comté (1).

Profitant ensuite de la réunion de ses troupes, il se résolut à

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 185, R. de Dicet, p. 204, R. de Hoveden, et pp. 300 et 301, R. de Thorigny.

tirer vengeance de Geoffroy, vicomte de Thouars, qui, en 1156, avait été un des chauds appuis de Geoffroy d'Anjou dans sa révolte ; le vicomte avait, à cette occasion, envahi la terre du seigneur de Montreuil-Bellay, partisan d'Henri, et participé à la défense du château de Chinon. Finalement, il avait été compris dans l'absolution donnée par le roi d'Angleterre à son frère, mais, ce dernier étant mort, Henri crut n'avoir plus de ménagements à garder, et l'on a pu voir par ce qui était arrivé aux gens de Limoges combien ses rancunes étaient profondes. Geoffroy de Thouars en sentit bientôt tout le poids. Un mardi, le roi d'Angleterre se présenta devant Thouars, sans déclaration de guerre préalable, et comme le vicomte n'était pas en mesure de pouvoir opposer une défense opportune à une si brusque agression, Henri put entrer dans la place le vendredi, c'est-à-dire trois jours après en avoir entrepris le siège. Le vicomte réussit toutefois à s'échapper et se réfugia dans ses domaines du Bas-Poitou. Aliénor, qui avait rejoint son mari après la naissance de son dernier enfant, assista à cette expédition, et, comme elle avait contre le vicomte de Thouars des raisons particulières d'animosité, elle conseilla au roi de raser les murailles du château, ce qu'il fit. Puis il donna la ville en garde à un de ses fidèles angevins, Briand de Martigné, qui gouverna le pays conquis avec le titre de connétable (1).

Henri fit, dans cette affaire, de nombreux prisonniers qu'il emmena en Normandie, afin d'en tirer rançon ; il trouva même original de se servir d'eux pour faire, sans bourse délier, des libéralités à des établissements religieux, envers qui, en général, il se montrait peu généreux. Pierre, abbé de Saint-Laon de Thouars, qui l'avait suivi, lors de sa retraite en Normandie, pour

(1) *Rec. des hist. de France*, XII, p. 301, chron. anonyme, et XIII, p. 301, R. de Thorigny ; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 39, Saint-Aubin. M. Imbert (*Hist. de Thouars*, p. 75) fixe au 16 août 1158 la date du siège de Thouars. Cette détermination, qu'il a évidemment empruntée à Berthre de Bourniseaux (*Hist. de la ville de Thouars*, p. 131, où l'on indique la date du 18 et non du 16 août), est contredite par l'ensemble des faits que nous venons de rapporter ; de plus, comme l'on sait (*Rec. des hist. de France*, XIII, p. 301) qu'Henri se trouvait avec Louis le Jeune au Mont Saint-Michel le jour de la Saint-Clément, qui tombe le 4 décembre, il est évident que c'est entre cette date et l'expédition de Nantes, qui s'était faite en octobre, qu'il faut placer celle de Thouars, vraisemblablement en novembre.

solliciter la délivrance de quelques prisonniers, obtint de lui qu'il relâchât un de ses compatriotes, Laidet Chabut, à qui, toutefois, le roi imposa l'obligation de donner à Saint-Laon son domaine de Celles, pour le tenir désormais à cens de l'abbaye (1).

La rapide conquête d'une place aussi forte que Thouars parut si extraordinaire que des bruits de trahison coururent, et l'on disait même que les défenseurs du château avaient été achetés par Henri. Quoi qu'il en soit, ce succès produisit un effet considérable dans tous les pays soumis à sa domination; de la Manche aux Pyrénées, pas un seigneur n'osait remuer. C'est par ces hardis coups de force que ce prince réussit à s'imposer à ses vassaux et qu'il serait arrivé à établir une paix réelle dans ses vastes états s'il n'avait un jour rencontré dans sa propre famille des personnes qui n'avaient d'autre souci que de la troubler.

Jusqu'à ce moment tout avait souri au roi d'Angleterre; il ne connaissait pas les revers, et cette assurance de réussir le porta à essayer d'établir son autorité absolue dans les choses de l'église : là il fut moins heureux. Geoffroy du Lauroux, le vénérable archevêque de Bordeaux, étant venu à mourir le 18 juillet 1158, les chanoines de la cathédrale se réunirent pour lui choisir un successeur sans recourir à l'ingérence de l'autorité laïque, en vertu de la déclaration de Louis le Gros, et des bulles des papes Innocent II, Lucius II et Eugène III, que leur successeur Alexandre IV venait récemment encore de confirmer par une bulle du 25 avril 1154 (2). Mais les chanoines ne purent s'entendre, et, d'un commun accord, ils transférèrent leurs pouvoirs aux évêques de la province, qui se réunirent en conclave au mois de janvier ou de février 1159. Les prélats étaient occupés à discuter les titres de divers candidats lorsque le roi d'Angleterre pénétra brusquement dans l'assemblée et voulut leur imposer le choix d'un de ses amis, Jean de Sie, écolâtre de Poitiers; tous protestèrent, mais le roi insista vivement et déclara vouloir assister au vote, dans le but non dissimulé de faire prévaloir sa volonté. Les évêques, n'ignorant pas quelle était la violence du prince et redoutant

(1) Imbert, *Cart. de Saint-Laon de Thouars*, p. 62.
(2) Imbert, *Cart. de Saint-Laon de Thouars*, pp. 57 et 59.

un éclat, gardaient le silence ; Hugues de la Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, se décida enfin à prendre la parole et, s'adressant à Henri, lui dit : « Seigneur roi, il ne nous est pas possible, à nous à qui a été confiée la mission de choisir l'archevêque de Bordeaux, de discuter en votre présence les titres des candidats; si vous restez dans notre assemblée, nous ne nous occuperons pas de l'affaire qui nous réunit ici, mais déjà je puis vous dire que notre choix ne se fixera pas sur la personne que vous avez mise en avant. » Le roi, sachant pertinemment qu'il ne pouvait absolument compter sur aucun des prélats qui se trouvaient là, dissimula son irritation et se retira. Aussitôt son départ, les évêques se prononcèrent en faveur de l'un d'eux, Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux (1).

Comment le roi d'Angleterre s'était-il rencontré à point nommé à Bordeaux pour essayer de peser, ainsi qu'il avait tenté de le faire, sur les décisions des évêques de la province? Il était, comme tous les faits de sa vie l'ont montré, d'une ambition insatiable et il ne renonça jamais à l'assouvir quand il voyait qu'une occasion favorable se présentait à lui. Or, après les succès qu'il venait de remporter, tant en deçà qu'au delà de la Manche, il se laissa aller, peut-être à l'instigation de sa femme, à revenir, pour son compte, sur cette vieille question de la succession du comté de Toulouse. Aliénor avait sans conteste hérité des droits de son aïeule, mais jusqu'à ce jour Henri avait eu des préoccupations plus urgentes, et il avait laissé dormir l'affaire. Or, à ce moment, ne trouvant plus de champ à donner à son activité, il se retourna vers le Midi, et voulut mettre à profit les difficultés dans lesquelles se débattait Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles.

Au mois d'août 1158, Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, étant sur le point de déclarer la guerre au comte de Toulouse, avait fait alliance avec Raymond Trencavel, vicomte de Béziers,

(1) *Rerum Engol. script.*, p. 59; D. Fonteneau, XIII, p. 230, note 2. Le *Gallia Christ.*, II, p. 1004, qui relate tout au long les péripéties de l'élection du successeur de Geoffroy du Lauroux, marque qu'elle eut lieu en 1158, et sur ce point il y a unanimité entre tous les historiens ou chronologistes. Nous nous trouvons pourtant en désaccord avec eux, et nous avons dû reporter cet événement à l'année 1159, car il résulte de tous les textes que le roi d'Angleterre ne se rendit pas dans le Midi pendant l'année 1158, tandis que,comme on va le voir, il s'y trouvait pendant le premier ou le second mois de l'année 1159.

avec Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, et Guillaume, seigneur de Montpellier, qui s'engagèrent à le seconder. Informé de cette ligue, Henri songea à l'utiliser pour son propre compte. Il écrivit donc au comte de Barcelone et lui demanda une entrevue. Le rendez-vous fut fixé à Blaye. Henri tint sa cour de Noël à Cherbourg avec sa femme Aliénor, qui était récemment revenue d'Angleterre, et arriva avec elle à Blaye dans le courant de janvier 1159. Le comte de Barcelone y vint de son côté, et Henri, avec son habileté ordinaire, amena promptement Bérenger à conclure avec lui l'alliance qu'il souhaitait. Il alla même plus loin, et afin de s'assurer pour l'avenir toute l'amitié du comte, il lui proposa de resserrer le lien qui venait de se former entre eux en fiançant le jeune Richard, alors âgé d'un an et demi à peine, avec Bérengère, fille du comte de Barcelone, sous la promesse que Richard serait pourvu du duché d'Aquitaine, aux lieu et place de son frère Guillaume, à qui il avait été primitivement destiné, et que la mort récente de cet enfant laissait sans maître (1). De tels engagements risquaient fort de ne jamais recevoir d'exécution, mais enfin, pour le moment, ils semblaient donner satisfaction aux intéressés, et c'est le but que visait Henri.

La coalition contre le comte de Toulouse devenait formidable, et il lui aurait été difficile de ne pas succomber sous ses coups, si le roi d'Angleterre n'avait pas voulu plus encore, et c'est ce qui le perdit. Pour enlever à son adversaire le dernier appui sur lequel il pouvait compter, il se tourna vers le roi de France. Tout d'abord il avait adressé à Raymond une sommation, pour qu'il eût à restituer à Aliénor le patrimoine qu'il détenait ; le comte refusa comme de juste. Alors Henri rentra à Poitiers où il se trouvait le mercredi des Cendres, 5 mars 1159. De ce lieu, il donna rendez-vous à ses contingents, qui devaient se réunir à Poitiers même, lors de la fête de saint Jean, le 24 juin ; mais, en attendant, il se rapprocha du roi de France et chercha à l'entraîner à prendre parti pour lui. Louis refusa, et l'on peut croire que, dans une affaire qui regardait spécialement Aliénor, il se laissa aller à sa rancune contre elle ; toujours est-il qu'il se déroba à la sollicita-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 302, R. de Thorigny.

tion du roi d'Angleterre sous le prétexte qu'il ne pouvait consentir à laisser dépouiller sa sœur Constance, femme de Raymond de Toulouse.

Les deux rois s'étaient rencontrés à Tours dans le courant de mars. Le 6, le 7 et le 8 juin ils eurent une autre entrevue à Heudicourt en Normandie, sans plus de résultat ; il entrait sans doute dans les calculs d'Henri d'endormir la vigilance de Louis VII et de l'empêcher de porter secours à son beau-frère, car, suivant les ordres reçus, l'armée anglaise était en ce moment en marche. Le 15 juin, Malcolm, roi d'Écosse, accompagné de quarante navires, débarqua en Normandie ; Henri prit alors la direction de ses troupes où se trouvaient Guillaume de Blois, dernier fils du feu roi Étienne d'Angleterre, et son chancelier, Thomas Becket, qui marchait à la tête d'un corps de 700 chevaliers équipés à ses frais. Après s'être grossie à Poitiers des contingents de l'Aquitaine et de l'Anjou, l'armée se dirigea sur Périgueux, où elle arriva à la fin de juin; cette ville était frontière du pays ennemi. Henri y attendit des nouvelles de ses alliés, qui devaient le rejoindre à Agen. Ceux-ci n'avaient pas été aussi diligents que lui ; aussi, pour distraire ses compagnons, conféra-t-il, dans le Pré l'Évêque de Périgueux, l'ordre de chevalerie au roi Malcolm, et celui-ci, à son tour, fit chevaliers une trentaine de jeunes nobles.

On apprit en ce moment que Cahors s'était soulevé en faveur du roi anglais, mais ce n'était pas assez pour que l'on pût marcher résolument de l'avant, et Henri perdit son temps à faire le siège de quelques places, dans lesquelles il entra par composition ou de force, particulièrement de Verdun-sur-Garonne; enfin il arriva devant Toulouse, où le comte de Barcelone le rejoignit au commencent d'août (1).

Mais là la situation avait changé. A la direction pleine de mollesse de Raymond, avait succédé la fermeté guerrière de Louis le Jeune qui, après avoir échoué au commencement de juillet auprès d'Henri dans une dernière tentative de conciliation, s'était jeté

(1) Le 12 août, pendant le siège d'une de ces places fortes, « Chosa », Hugues de la Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, qui avait accompagné le roi, mourut de maladie (*Rerum Engol. script.*, p. 61).

résolument dans Toulouse avec le petit nombre de barons qui faisaient sa compagnie ordinaire. Il prit dans la ville le commandement suprême ; puis, mettant à profit la lenteur de la marche de l'armée anglaise, il eut le temps de faire réparer les murailles de la ville et surtout de veiller à son approvisionnement. Henri comptait évidemment emporter cette grande cité par une attaque soudaine, comme cela lui était tant de fois arrivé, lorsqu'il avait surpris ses adversaires ; mais l'ennemi veillait, ses attaques échouèrent et il y fit des pertes sensibles, telles que Guillaume de Blois, et Aymon, le fils du comte de Glocester. Il devenait évident que Toulouse ne pourrait être enlevée de vive force et que la ville était trop bien munie de vivres pour qu'elle pût être réduite par la famine.

Henri, qui connaissait bien la faiblesse de caractère de Raymond de Toulouse, s'était imaginé que cette campagne ne serait qu'une promenade militaire, et, toujours parcimonieux de ses deniers, il n'avait engagé ses mercenaires que pour trois mois ; le terme de leur traité allait expirer et s'ils venaient à le quitter, son succès deviendrait de plus en plus problématique. Il s'arrêta à temps. Toutefois, afin de masquer son échec, il annonça hautement qu'il lui répugnait d'entrer en lutte directe avec son suzerain, ce qui aurait été d'un mauvais exemple pour ses propres vassaux, et que, se trouvant avoir en face de lui, non le comte de Toulouse, mais bien le roi de France, il renonçait à poursuivre son entreprise. Pour couvrir sa retraite, qui d'ailleurs ne semble pas avoir été inquiétée, il laissa derrière lui son chancelier Becket, qui s'installa dans Cahors, et qui, de concert avec ses alliés, continua à guerroyer. Quant à Henri, il repartit avec Malcolm, traversa le Limousin, passa par Uzerche et Limoges, où il se trouvait le 29 septembre, et enfin gagna la Normandie (1).

Le roi anglais avait hâte de rentrer dans ce duché où, pour faire diversion, les frères de Louis VII, Henri, évêque de Beauvais, et Robert, comte de Dreux, avaient pénétré. Les hostilités

(1) *Rec. des hist. de France*, XII, p. 121, chron. anonyme, et XIII, pp. 302-304, R. de Thorigny, chron. man. de la reine de Suède; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 310, G. du Vigeois; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 39, Saint-Aubin; D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, n^lle^ éd., II, pp. 808-810.

traînèrent en longueur, puis enfin, à la sollicitation des évêques, une trêve, qui devait durer jusqu'aux octaves de la Pentecôte, fut conclue au mois de décembre entre les belligérants. Aliénor, qui n'avait pas suivi son mari dans son expédition, célébra avec lui les fêtes de Noël à Falaise et repartit ensuite pour l'Angleterre (1).

Henri dut rester sur le continent, où il avait plusieurs affaires à régler. Tout d'abord, il chercha à réparer l'échec que lui avaient infligé les évêques de l'Aquitaine, au commencement de l'année. Depuis l'élection de Raymond de Mareuil à l'archevêché de Bordeaux, l'évêché de Périgueux était resté vacant ; il jeta sur lui son dévolu, et, circonvenant habilement les chanoines, il les amena à fixer leur choix sur le candidat malheureux à l'archevêché, sur Jean de Sie, qui fut élu par eux le 26 avril 1160. En même temps, un Manceau, c'est-à-dire un prêtre appartenant aux états patrimoniaux d'Henri, Hardouin, doyen de la cathédrale du Mans, fut pourvu de l'archevêché de Bordeaux, vacant par le décès de Raymond de Mareuil, advenu le 23 décembre 1159. Il n'est que trop sûr que le roi d'Angleterre pesa à la fois sur les votes des chanoines de Périgueux et de Bordeaux, pour les amener à donner leurs voix à ses créatures (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 304, R. de Thorigny ; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 310, G. du Vigeois.

(2) Les historiens varient sur le nom que portait le nouvel évêque de Périgueux. Nous croyons être le premier à reconnaître dans ce personnage l'écolâtre de Poitiers qui venait d'être évincé de l'archevêché de Bordeaux, et à fixer par suite son véritable nom. Le *Gallia Christiana*, que l'on suit généralement, rapporte que le nouvel évêque s'appelait « Johannes de Assida de Surat » et était écolâtre de Poitiers. Ses auteurs n'ont pas remarqué l'analogie que présente ce nom avec celui du candidat au siège archiépiscopal de Bordeaux, à qui la Chronique des évêques d'Angoulême (éd. Castaigne) donne le nom de « Joannes de Sœcli » et dit qu'il était écolâtre de Poitiers ; le *Gallia* appelle cet écolâtre « Sechius », d'après un manuscrit de la même chronique. Cette divergence dans la lecture de ce nom provient évidemment du mauvais état du texte original de la chronique, aussi sommes-nous fondé à déclarer que ces deux lectures sont fautives et que le manuscrit de la chronique devait porter « Joannes de Sedi » et non « de Sœcli ou de Sechi » ; il n'est pas un paléographe qui n'ait constaté dans les anciens textes, et particulièrement aux XII[e] et XIII[e] siècles, que les lettres *cl*, se suivant, ont été souvent prises pour la lettre *d*, dont les deux parties étaient distantes l'une de l'autre, et réciproquement. Dans les chartes poitevines le maître des écoles de l'église de Poitiers, particulièrement en 1157, est simplement désigné par son prénom de « Johannes », mais on rencontre à Saint-Hilaire, en 1155, un doyen appelé « Johannes de Sie » qui doit être le même personnage que celui dont le nom est ici donné dans sa forme française. Cette traduction du mot « Sedi » est prouvée par la dénomination attribuée à diverses époques à l'archiprêtré annexé à la cathédrale de Poitiers; le pouillé de Gauthier, du XIII[e] siècle, l'appelle « archipresbyteratus Sedis »,

Dans le courant de septembre 1160, il intima l'ordre à Aliénor de quitter l'Angleterre et de venir le rejoindre en Normandie avec ses deux enfants, Henri et Mathilde. Le désir de revoir sa femme n'entrait assurément pour rien dans l'acte d'Henri, mais il rêvait d'exécuter une de ces combinaisons compliquées qu'il affectionnait particulièrement. Au mois d'octobre, il fit prêter par le jeune prince hommage au roi de France pour le duché de Normandie, puis, profitant de ce que Louis VII était tout absorbé par les préoccupations de son mariage avec Alix de Champagne, il fit célébrer à Neubourg, le 4 novembre, avec l'assentiment des légats du pape qui se trouvaient alors auprès de lui, le mariage d'Henri, qui n'avait alors que sept ans, avec Marguerite, la fille du roi de France, qui n'était âgée que trois ans, bien qu'il eût été convenu à l'entrevue du mois d'août 1158 que l'union projetée des jeunes époux ne serait effectuée que lorsque Marguerite aurait atteint l'âge nubile. Mais le roi d'Angleterre en agissant ainsi avait un objet particulier en vue, qui était de mettre la main sur Gisors et les deux autres places frontières qui constituaient la dot de Marguerite et qui ne devaient lui être remises qu'après la célébration de son mariage. Trois chevaliers du Temple avaient la garde de ces places fortes; s'en tenant à la lettre de l'accord intervenu entre les deux rois, ils les livrèrent au roi d'Angleterre, seul but que celui-ci s'était proposé (1).

Louis, furieux, ne rompit pas lui-même la trêve qu'ils avaient jadis conclue ensemble, mais il excita les comtes de Champagne et de Blois à prendre les armes contre le roi d'Angleterre; celui-ci enleva à ses adversaires le château de Chaumont, en Touraine, et revint enfin en Normandie, où Aliénor l'avait attendu, et il fut

et cette forme latine a donné en français Lassye (1486), la Sée (1487), et enfin la Sie. De cet exposé, il résulte, selon nous, que les noms « de Sedi » en latin, « de Assida » ou plutôt « Dasida » ou « de Sida » (*Rec. des hist. de France*, XII, p. 392, chron. de Périgueux) en roman, et « de Sye » en français, sont absolument identiques et s'appliquent à un seul et même personnage, qui a été écolâtre de Poitiers en 1157 et 1160. (Voy. *Gallia Christiana*, II, col. 1467; Castaigne, *Rerum Engol. script.*, p. 59; Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 159, et *Dict. top. de la Vienne*, p. 151; Dessalles, *Hist. du Périgord*, I, p. 283 n.).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 206, R. de Hoveden, et p. 305, R. de Thorigny. L'un de ces templiers s'appelait Richard de Hastings, dont le nom paraît devoir être rapproché de celui de Raoul de Hasting, sénéchal d'Aliénor en 1157, et de Philippe de Hastings qui, le 2 mars 1175, se trouvait au Mans avec le roi Henri.

célébrer avec elle les fêtes de Noël dans la ville du Mans (1).

Sachant pertinemment à quoi s'en tenir sur la fragilité de ses relations avec le roi de France, et préparant peut-être quelque nouveau coup qui accentuerait leur division, Henri s'appliqua, pendant l'année 1161, à mettre en état ses places fortes et les châteaux qu'il possédait sur le continent. L'Aquitaine en particulier fut l'objet de sa sollicitude, et bien qu'il ne nous soit resté aucun témoignage pour l'affirmer, il est à présumer que c'est à ce moment que fut achevée l'enceinte de Poitiers. La tradition en rapportait la construction aux rois anglais; elle pourrait avoir raison, du moins en partie (2).

Au nombre des affaires dont le roi eut à s'occuper, il faut noter celle de l'élection de l'abbé de Saint-Martial de Limoges. Au mois de décembre, le siège abbatial étant vacant, les moines de cette abbaye avaient fixé leur choix sur Pierre du Barri, qui gouvernait déjà l'abbaye de Saint-Augustin de la même ville. Henri n'avait pas été consulté, et bien qu'il eût été jusqu'alors en bons termes avec du Barri, il s'opposa tout d'abord à ce qu'il prît possession de son abbaye, bien que le légat du pape eût confirmé l'élection. L'abbé trouva toutefois le moyen de l'apaiser, si bien que, le dimanche des Rameaux de l'année 1161, il fut donné publiquement lecture à la procession, devant le peuple et le clergé, d'une lettre reconnaissant que l'abbé Pierre possédait toute son amitié (3).

En ce moment Henri était tout auprès du Limousin, car on le voit, le 6 avril, tenir sa cour à Chinon, où Pierre du Barri avait pu aller facilement le trouver et plaider lui-même sa cause. A cette réunion où se trouvaient un grand nombre d'évêques et de grands dignitaires ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait Jean de Sie, le nouvel évêque de Périgueux qui n'était pas encore consacré, le roi sanctionna un accord intervenu entre les religieux

(1) La chronique de Saint-Aubin d'Angers (Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 39) place la prise de Chaumont en 1159, mais il semble préférable de s'en rapporter à Robert de Thorigny, dont l'exactitude est bien connue.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 306, R. de Thorigny.

(3) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 313, G. du Vigeois; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial*, p. 56, B. Itier. Nous ne saurions dire sur quoi s'est fondé M. Charles de Lasteyrie (*L'abbaye de Saint-Martial*, p. 100), pour attribuer un rôle à Louis le Jeune dans l'affaire de l'abbé de Saint-Martial; Limoges était alors comme le Poitou sous la domination exclusive du roi d'Angleterre.

de Montierneuf et ceux de Bourgueil; cet acte mettait fin à la querelle qui existait depuis nombre d'années entre les deux monastères au sujet de l'église de Migné, qui resta en la possession de Montierneuf, mais les religieux de Bourgueil reçurent, en récompense de l'abandon de toutes leurs prétentions, une redevance annuelle de huit livres, qui leur fut assignée sur le péage de Saint-Nicolas de Poitiers (1).

Rappelé dans le Dunois par les entreprises du roi de France, Henri conclut avec lui une trêve à Fréteval, lors de la Saint-Jean; libre de ce côté, il redescendit en Aquitaine, ou il avait à réprimer quelques soulèvements. Parmi les actes de vigueur qu'il accomplit dans cette campagne, on cite le siège de Castillon, près d'Agen, place extrêmement forte, dont il s'empara le 28 août, au bout d'une semaine, à l'ébahissement et au grand effroi des Gascons (2). Aliénor, qui pendant cette expédition n'avait cessé de résider en Normandie, accoucha à Domfront d'une fille, que l'on appela Aliénor, comme sa mère; c'est non loin de là, à Bayeux, que le prince tint sa grande cour de Noël (3).

Il consacra encore toute l'année 1162 à ses possessions continentales, y rétablissant l'ordre alors qu'il était troublé et se préoccupant en particulier de faire élire aux sièges épiscopaux de ses domaines des prélats en qui il eût confiance. A Poitiers, l'évêque Laurent était décédé le 28 mars 1161; la vacance du siège se perpétua longtemps, car, le 11 août 1162, il n'avait pas encore de titulaire (4). C'est seulement à la fin de cette année que le chapitre cathédral, qui avait sans nul doute opposé une résistance obstinée aux volontés du roi, se décida à élire le trésorier de l'église d'Yorck, Jean de Belmeis ou aux Belles-Mains, homme aimable, d'un commerce agréable et très lettré (5).

Au commencement de septembre, Henri eut, à Touci-sur-Loire,

(1) Arch. de la Vienne, orig., Montierneuf, nº 55; D. Fonteneau, I, p. 581. L'acte porte la date de 1160, mais il faut lire 1161 attendu que l'année 1160 ne se termina que le 15 avril, la fête de Pâques tombant le 16 avril en 1161.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 186, R. de Dicet, et p. 306, R. de Thorigny.

(3) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 306, R. de Thorigny.

(4) Arch. de la Vienne, orig., Noaillé, nº 184; Bibl. de Poitiers, man., nº 430, obituaire de l'abbaye de la Trinité, fol. 44; *Gallia Christ.*, II, col. 1179; Imbert, *Cart. de Saint-Laon de Thouars*, p. 67.

(5) L'évêque de Poitiers fut sacré par le pape Alexandre III durant le concile qu'il

une entrevue avec Louis le Jeune, où les deux rois décidèrent de soutenir la cause du pape Alexandre III, qui avait été chassé de Rome par l'anti-pape Victor et qui avait débarqué à Maguelone le 11 avril 1162. Cette communauté de vue, qui rapprocha quelque peu les deux princes et maintint la paix entre eux, permit à Henri de se consacrer tout entier à la préparation d'une affaire nouvelle. Le comte de Barcelone, Raymond-Béranger, était mort le 6 août; il avait disposé verbalement de ses états entre ses fils, et les avait placés ainsi que sa fille sous la protection du roi d'Angleterre. Il est évident que pour lui le pacte conclu à Blaye en 1159 tenait toujours, et qu'il n'avait jamais cessé de considérer Richard d'Angleterre comme le futur mari de sa fille. Grâce à la confiance de Raymond-Béranger, le roi d'Angleterre pouvait donc disposer à son gré des forces du comté de Barcelone, s'il lui convenait de reprendre ses entreprises sur Toulouse, et même il dut manifester ces aspirations par certains actes qui inquiétèrent les habitants de la ville. Ceux-ci, comptant plus sur l'aide du roi de France, dont ils se rappelaient la récente et victorieuse intervention, que sur celle de leur seigneur, écrivirent à Louis pour solliciter à nouveau sa protection. Le roi leur envoya toute assurance à ce sujet, mais il n'eut pas occasion de faire aucune démonstration militaire, Henri, voyant ses projets éventés, s'étant brusquement décidé à retourner en Angleterre. Il avait l'intention de s'embarquer à Barfleur, mais des vents contraires n'ayant cessé de souffler il dut remettre son départ et se rendit à Cherbourg, où il célébra les fêtes de Noël avec Aliénor; il quitta enfin le continent le 25 janvier 1163 (1).

Le pape Alexandre III, qui ne quitta la France que le 10 septembre 1165, par le même port de Maguelone, où il avait débarqué trois ans auparavant, ne semble pas avoir cherché à se rencontrer avec le roi d'Angleterre, à moins encore que celui-ci ne l'ait évité. Le 9 septembre il était à Déols en Berry, et le 29 à Tours. On pouvait alors espérer qu'il viendrait à Poitiers; c'est en

tint à Tours pour les fêtes de a Pentecôte de l'année 1163 (*Rec. des hist. de France*, XIII, p. 186, R. de Dicet).

(1) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, n^lle^ éd., III, pp. 828-833; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 186, R. de Dicet, et p. 307, R. de Thorigny.

ce moment qu'Aliénor lui écrivit. La reine, après avoir dit au pape qu'elle se faisait une fête de le recevoir, le remerciait d'avoir envoyé près d'elle deux légats, Henri de Pise et maître Guillaume, qui lui avaient apporté des témoignages de sa bienveillance. Elle ne faisait pas connaître l'objet de leur mission, mais il est possible que celle-ci eût rapport au cas de Pierre Raymond, l'abbé de Saint-Maixent, qui, pour des motifs que nous ignorons, avait été suspendu de ses pouvoirs ecclésiastiques et privé de la direction de son monastère. La reine demandait au pape de rétablir l'abbé, son très cher cousin, comme elle l'appelait, dans sa situation première. En outre, non contente de cette démarche, elle adressait, à peu près dans les mêmes termes, une autre lettre au cardinal Jacinthe, le conseil du pape, pour implorer son appui auprès de lui. On ne sait si elle obtint gain de cause (1).

Quoique éloigné de l'Aquitaine, Henri eut toutefois occasion de régler quelques affaires concernant cette province; ainsi il reconnut par une charte les droits de justice du prieur de la Réole (2), puis, ayant reçu la visite de deux religieux de Vendôme qui venaient réclamer contre les actes de Raoul de Faye, sénéchal de Saintonge, il ordonna à Etienne de Tours, gardien de la tour de Chinon, où se trouvait le trésor royal, de remettre à l'abbé de Vendôme la somme extorquée par le sénéchal dans une occasion récente. Sous prétexte qu'un bois, appelé de Sauzelles, faisait partie du domaine royal, et que les moines en avaient joui indûment (bien que ce bois fût compris dans la donation faite à Vendôme vers 1040 par Guillaume Aigret), Raoul avait contraint Payen, prieur de Saint-Georges d'Oléron, de lui remettre 100 livres, en deniers, et douze tasses d'argent (3).

(1) D'Achery, *Spicilegiam*, II, pp. 451-452.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, V, p. 166.
(3) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 174, l'Esvière. Le détail des exactions commises par Raoul de Faye n'est pas venu jusqu'à nous, mais on doit admettre qu'elles furent nombreuses, si l'on en juge d'après les imprécations que lui lança Richard le Poitevin : « Malheur à lui, car le jour de son châtiment est proche; le feu a dévoré sa forteresse, parce qu'elle était bondée de trésors accumulés par les violences; celui qui nous faisait tant de mal est lui-même atteint par la plus dure des persécutions » (*Rec. des hist. de France*, XII, p. 420). Bien des années auparavant, en 1156, il avait été excommunié et sa terre mise en interdit comme punition des dommages qu'il avait occasionnés aux chanoines de Sainte-Radegonde de Poitiers dans leur domaine de Jounay, et il ne fut amnistié que dans une assemblée tenue à cette époque

Bien qu'Henri, redoutant de se trouver encore en face du roi de France, n'ait pas dirigé lui-même d'opérations contre le comte de Toulouse, l'état de guerre régnait toujours entre eux. Raymond chercha bien à y mettre un terme. Au commencement de l'année 1163, il s'était rendu à Castel-Sarrazin, où, d'autre part, s'étaient trouvés plusieurs représentants du roi d'Angleterre, mais ces derniers n'avaient pas voulu conclure de trêve, si dans celle-ci ne se trouvaient compris Trencavel, le vicomte de Béziers, et le fils aîné du comte de Barcelone, qui avait dès lors pris le titre de roi d'Aragon.

Raymond n'admettant pas que le roi d'Angleterre vînt s'interposer entre lui et son vassal, le vicomte de Béziers, ne poussa pas plus loin les négociations et préféra traiter directement avec Trencavel, ce qu'il fit au mois de juin. Il se réconcilia en même temps avec la vicomtesse de Narbonne, car le plaisir l'attirait et, pour s'y donner tout entier, il lui fallait la paix. Quand il crut que celle-ci était assurée, il se retira à Saint-Gilles, laissant sans défense son comté de Toulouse. Les seigneurs aquitains en profitèrent; au mois de janvier 1164, ils ravagèrent le pays de Rodez, et, d'autre part, un prélat batailleur, Bertrand de Montault, qui, d'évêque de Lectoure, était passé, en 1162, archevêque de Bordeaux, fit une chevauchée jusqu'aux portes de Toulouse, dont il s'approcha d'un jet de pierre, rasa plusieurs châteaux, brûla des églises et emmena prisonniers plusieurs habitants du pays (1).

Henri laissa faire ses vassaux; il continuait à résider en Angleterre où il avait de nombreux sujets d'occupation. Il était particulièrement en dissentiment avec son ancien favori, Thomas Becket, qu'il avait fait élire archevêque de Cantorbéry en 1162, et qui, après la tenue du concile de Tours où il se rencontra le 19 mai 1163 avec le pape Alexandre III, avait vivement embrassé la cause des prélats anglais hostiles aux empiétements du pouvoir royal dans les choses religieuses, particulièrement à l'occasion des droits de régale et de justice, de la nomination des dignitaires ecclésiastiques, et de la limitation des motifs d'excommunication. La lutte

à Poitiers, dans la maison de l'évêque, par l'archevêque de Bordeaux (Arch. de la Vienne, orig., chap. de Sainte-Radegonde, n° 7).

(1) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nlle éd., III, pp. 834-848.

entre le roi et l'archevêque devint tellement vive que Thomas Becket, sentant ses jours menacés, dut se retirer en France, où il aborda le 2 novembre 1164 (1).

Bien qu'il semble que l'influence d'Aliénor dans les conseils de son mari fût dès cette époque très limitée, cependant elle put, par des moyens détournés, agir sur l'esprit d'Henri et entretenir son animosité contre l'archevêque de Cantorbéry. Elle avait toujours été hostile au favori, et, celui-ci s'étant mis en mauvais termes avec Raoul de Faye, pendant qu'il exerçait les fonctions de sénéchal de Saintonge, elle avait embrassé avec ardeur la cause de son oncle. Le départ de Becket ne la désarma pas. Lorsque plus tard l'archevêque, las de son exil, chercha les moyens de rentrer en grâce auprès du roi, il songea à Aliénor; or, s'étant adressé pour cet objet à l'évêque de Poitiers, celui-ci lui fit réponse qu'il ne pouvait parler à la reine en sa faveur, et qu'il ne devait compter ni sur les conseils ni sur la protection de celle-ci (2).

Au temps de carême 1165, Henri retourna en Normandie, et, le dimanche de la Quasimodo, il eut à Gisors une entrevue avec le roi Louis. Quand il fut rentré à Rouen, il donna l'ordre à sa femme de venir le rejoindre, et d'amener avec elle son fils Richard et sa fille Mathilde. Il entrait dans ses calculs de trouver un épouseur à cette dernière, et celui-ci se présenta dans la personne d'Henri, duc de Saxe. Mais l'Allemagne était alors en proie au schisme, et le roi, bien qu'il eût donné son consentement à l'union projetée, déclara qu'il garderait sa fille auprès de lui jusqu'à ce que le duc fût rentré dans le giron de l'Église. L'animadversion contre les schismatiques était du reste tellement grande en Angleterre, qu'après le départ de Réginald, archevêque de Cologne, qui était venu faire officiellement la demande en mariage de la part du duc de Saxe, les grands du royaume firent renverser les autels sur lesquels l'archevêque et ses compagnons, que le roi avait reçus à Westminster, avaient célébré la messe (3).

En effet, après l'arrivée d'Aliénor, Henri était retourné dans

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 127, G. de Cantorbéry et p. 207, R. de Hoveden.

(2) *Epistolae et vita divi Thomae*, I, p. 54.

(3) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 186, R. de Dicet, p. 216, G. de Cambrie, et p. 309, R. de Thorigny.

son royaume pour combattre les Gallois, laissant, en retour, à sa femme la surveillance de ses possessions continentales; celle-ci, qui, au mois d'octobre, mit au monde, à Angers, une troisième fille que l'on appella Jeanne, fut impuissante à arrêter les mouvements des barons du Maine et de la Bretagne, qui supportaient avec peine l'immixtion du roi d'Angleterre dans leurs affaires privées. Lorsque Henri revint sur le continent, au temps de carême de 1166, il régnait dans ces régions un grand mécontentement.

Afin de lutter plus efficacement contre le roi, Manceaux et Bretons s'étaient confédérés, mais leur union n'arrêta guère Henri, qui, ayant fait venir des contingents tirés de presque tous ses domaines de France, pénétra en Bretagne, et s'empara de la forte place de Fougères, dont la prise mit fin à la rébellion. Conan, le duc de Bretagne, qui avait fait partie de la ligue, renonça à toutes ses possessions, à l'exception du comté de Guingamp, et les transmit à sa fille Constance, qui dut épouser Geoffroy, le second fils du roi d'Angleterre. Ce dernier, étant donné le jeune âge du prince, devenait le véritable maître de la Bretagne, et, soit qu'il voulût attester le fait par un acte anormal, soit qu'il fût mu par des considérations particulières, il convoqua les barons bretons à Thouars où il reçut les hommages et les serments de fidélité de la plupart d'entre eux.

Depuis 1158 le château de Thouars était resté en sa possession; quant au vicomte, qui avait conservé ses domaines du Bas-Poitou, il faisait particulièrement sa résidence dans son château du Puy-Belliard. La garde de la forteresse de Thouars était confiée à des agents du roi d'Angleterre qui furent d'abord Briand de Martigné, puis, après la mort de ce dernier arrivée en 1160 ou 1161, Aimeri de Bernezay, sous la haute direction du sénéchal Guy de Bagneux. Or, il est possible que le vicomte Geoffroy ait cherché à profiter de l'absence d'Henri et des troubles de Bretagne pour recouvrer ses domaines, ce qui expliquerait la venue inopinée du roi, car la Bretagne n'était qu'à demi soumise. Après un court séjour en Poitou, Henri retourna dans le duché, où il prit possession de Rennes, en se rendant au Mont-Saint-Michel (1).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 310, R. de Thorigny; Imbert, *Cart. de Saint-Laon de Thouars*, pp. 64, 66, 67.

Il était facile de se brouiller avec Henri et c'est ce qui advint à l'évêque de Poitiers, qui eut avec lui des difficultés dont l'objet n'est pas connu, mais il n'est pas téméraire de supposer que ce dut être à propos de questions d'argent. La protection de la Terre-Sainte exigeait toujours de grands sacrifices, une nouvelle expédition s'imposait, mais ni le roi de France ni le roi d'Angleterre n'étaient curieux de la tenter. Ils trouvèrent plus expédient de fournir des subsides aux défenseurs de Jérusalem et, pour cet objet, ils imposèrent des taxes sur le revenu de leurs sujets. Louis VII donna l'exemple; Henri ne tarda pas à l'imiter, et pendant qu'il était au Mans, le 11 mai de cette année 1166, il fit décréter par une assemblée solennelle qu'il avait convoquée à cet effet dans cette ville et où se trouvaient trois archevêques, onze évêques, au nombre desquels était celui de Poitiers, ainsi que de nombreux barons, qu'il serait établi une taxe sur les biens et les revenus de chaque particulier pour une durée de cinq ans; cette imposition était fixée à 2 deniers pour livre pour la première année et à 1 denier pour livre pour les quatre suivantes.

Afin qu'elle fût répartie aussi équitablement que possible, chacun était tenu d'aller déclarer à sa paroisse, sous la foi du serment, ce qu'il possédait de biens meubles ou immeubles et la somme qu'il versait devait être déposée dans un tronc spécial, fermé par trois clés, dont l'une devait rester entre les mains du curé. La recette commencerait le jour de la Saint-Rémi (1er octobre) et se continuerait ensuite pendant quinze jours, puis le contenu des troncs devrait encore être accru du dixième des biens des personnes décédées pendant les quinze jours de la perception de la taxe, toutefois après le prélèvement des dettes du défunt (1).

Il y avait déjà longtemps que la présence du roi d'Angleterre à Poitiers n'avait été signalée, lorsqu'on le voit venir dans cette ville à la fin de l'année 1166 et y célébrer les fêtes de Noël; il profita de la cour plénière qu'il tint à cette occasion, comme d'habitude, pour présenter à ses vassaux du Poitou et de l'Aquitaine son fils aîné Henri, qu'il fit venir d'Angleterre (2). Aliénor n'accompagna pas le jeune prince; le 27 décembre, jour de saint Jean l'Évangé-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 128; Besly, *Evesques de Poictiers*, p. 116.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 310, R. de Thorigny.

liste, elle accoucha d'un garçon, lequel, en commémoration de la fête qui se célébrait le jour de sa naissance, fut appelé Jean. La reine avait alors quarante-quatre ans (1).

Il est aussi permis de supposer que le mari d'Aliénor s'était plu à venir prendre lui-même possession du palais qu'il avait fait reconstruire. Dès 1161, alors que son pouvoir était bien établi et qu'il avait assuré la rentrée régulière de ses revenus, il avait donné carrière à son goût de bâtisseur, qui était dans les traditions de la maison angevine. On sait qu'en Normandie il éleva de nombreux édifices, et particulièrement qu'il fit refaire à neuf la grande salle et les appartements placés devant la tour de Rouen. Ses architectes procédèrent de la même façon à Poitiers; par suite de l'achèvement de la nouvelle enceinte de la ville, commencée plus de vingt ans auparavant, les fortifications du palais devenaient moins utiles et l'on dut en renverser une partie pour édifier la vaste salle qui existe encore aujourd'hui et qui se rattachait par des bâtiments de service avec la tour Maubergeon. C'est dans cette nouvelle salle qu'il dut tenir son grand plaid, de même que, l'année suivante, à pareille époque, il rassembla ses vassaux de Normandie dans celle qu'il inaugurait à Argentan (2).

Pendant qu'Henri séjournait à Poitiers, d'où il pourvoyait à toutes les affaires de l'Aquitaine, il décida de faire une expédition

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 130, G. de Cantorbéry, p. 311, R. de Thorigny, et p. 676, chanoine de Laon. Ce dernier annaliste précise l'époque de la naissance de Jean-Sans-Terre (le 27 décembre), ce qui, rapproché de la date de 1167, fournie par R. de Thorigny, nous semble fixer cet événement à l'année 1166; il ne faut pas oublier en effet que les Anglais faisaient partir de Noël le commencement de l'année, et que Robert de Thorigny se conformait à cet usage. Sur ce point nous sommes plus affirmatif que les auteurs du Recueil des historiens de France, qui hésitent entre 1166 et 1167, et que l'Art de vérifier les dates et Natalis de Wailly, qui ne se prononcent pas, et omettent la date de la naissance de Jean-Sans-Terre.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 306, 310, 311, R. de Thorigny. C'est à la construction de la grande salle du palais de justice et au don de subsides pour l'achèvement du mur d'enceinte de la ville que nous paraît devoir être limité le contingent des rois d'Angleterre dans l'édification des monuments qui existent encore à Poitiers, et que l'on peut rattacher au XIIe siècle. Les portions de la cathédrale et de l'église de Sainte-Radegonde qui appartiennent à cette époque sont l'œuvre des chapitres collégiaux, possesseurs de ces édifices. Si Henri, Aliénor ou leurs enfants eussent cooporé à leur construction, il en serait resté trace dans les documents historiques, si nombreux à cette époque, et particulièrement dans les obituaires ou livres de fondations. Nulle part, dans les textes poitevins de cette nature, on ne rencontre les noms des princes anglais, leurs préoccupations étaient par ailleurs.

en Auvergne. Le comte de ce pays, Guillaume, était en grand différend avec son neveu dont il avait usurpé le patrimoine. Le duc-roi, sans prendre absolument parti pour ce dernier, avait obtenu du comte d'Auvergne la promesse que la cause lui serait soumise et serait jugée par sa cour, comme il convenait de la part d'un vassal. Mais celui-ci n'en avait rien fait, et, tout au contraire, suivant l'habitude prise par les gens d'Auvergne, avait porté l'affaire devant le roi de France. D'où un grand mécontentement de la part d'Henri, qui tenait à affirmer ses droits de suzeraineté, aussi résolut-il aussitôt de punir le manque de parole du comte. Il fut d'abord, avant le carême, chercher des troupes en Normandie, puis, à son retour, il s'arrêta en Limousin, à l'abbaye de Grandmont, pour laquelle il avait toujours montré un attachement particulier. Là il rencontra son ancien adversaire, Raymond de Saint-Gilles, qui, après avoir répudié sa femme Constance, venait d'épouser Richilde, veuve du comte de Provence.

Cet acte avait été vu d'un très mauvais œil par les gens de Toulouse qui, à deux reprises, s'étaient montrés particulièrement dévoués à Constance, et surtout par Louis le Jeune, qui supportait mal l'affront fait à sa sœur. Raymond pouvait donc craindre des représailles de la part du roi de France ; aussi, oublieux des services rendus, se tourna-t-il vers son ennemi. Il ne pouvait offrir à Henri de lui abandonner le comté de Toulouse, objet du litige qui régnait entre eux. Mais il existait une combinaison qui permettait de donner satisfaction aux prétentions du roi d'Angleterre, c'était de se mettre dans sa vassalité. Henri accepta-t-il ce moyen terme dès qu'il lui fut soumis, le fait est possible, mais aucun acte ne l'atteste. Toutefois, on constate qu'à partir de ce jour les hostilités cessèrent entre Aquitains et Toulousains, et Louis VII, qui eut vent des pourparlers échangés entre le comte et le roi anglais, en prit occasion pour recommencer la guerre avec celui-ci. Dans ces conditions, Henri ne put poursuivre longtemps sa campagne en Auvergne, où il avait pénétré après l'entrevue de Grandmont, et se contenta de ravager le pays (1).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 310, R. de Thorigny. Nous sommes en désaccord, au sujet des résultats de l'entrevue de Grandmont, avec D. Vaissete (*Hist. de Languedoc*, nlle éd., VI, p. 24), qui admet que les hostilités continuèrent entre le comte

Outre l'affaire du comte de Toulouse, il y avait une autre cause de dissentiment entre les deux rois. Les fonds recueillis dans chaque diocèse, en vue de la croisade, devaient être centralisés à Tours, mais, quand ils furent parvenus entre les mains de l'archevêque chacun des rois prétendit avoir le droit d'en faire la distribution. Devant l'impossibilité de s'entendre, on continua à batailler et les deux partis se firent réciproquement beaucoup de mal. Enfin, fatigués de part et d'autre de la lutte, ils convinrent d'une trêve qui, partant du mois d'août, devait durer jusqu'à Pâques. Mais Henri ne pouvait rester tranquille, et, se tournant vers la Bretagne, qui ne reconnaissait pas encore tout entière son autorité, il s'en fut soumettre le comté de Léon. Toutefois, il ne termina pas son expédition, durant laquelle il fut arrêté par la nouvelle de la mort de sa mère Mathilde ; la vieille impératrice avait succombé à Rouen le 10 septembre 1167. Elle laissait de grandes richesses, dont elle avait disposé en faveurs des églises et des pauvres ; son fils, pieux exécuteur de ses intentions, en fit scrupuleusement la distribution aux intéressés (1).

Après la cérémonie funèbre, Aliénor passa en Angleterre avec sa fille Mathilde, que, malgré l'état de schisme dans lequel se trouvaient les Allemands, Henri avait définitivement donnée au duc de Saxe ; le mariage se célébra en Allemagne au commencement de l'année 1168 (2). Quelque temps auparavant, des esprits sages avaient songé à convertir en un traité de paix la trêve qui avait été conclue entre les rois de France et d'Angleterre et qui devait durer jusqu'à la fête de Pâques de l'année 1168 ; des négociations s'ouvrirent même à ce sujet, mais elles furent brusquement interrompues par une succession d'événements qu'Henri, quelque habile qu'il fût, n'avait pas su prévoir. Il faisait porter un joug pesant à ses vassaux, et les barons aquitains, en particulier, avaient beaucoup à se plaindre de lui ; les instructions qu'il donnait à ses sénéchaux étaient sévères, mais ceux-ci, tout en veil-

de Toulouse et le roi d'Angleterre et qu'elles ne cessèrent qu'à la suite de la trêve conclue au mois d'août entre les rois d'Angleterre et de France, dans laquelle ce dernier aurait fait comprendre le comte de Toulouse.

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 310, 311, R. de Thorigny ; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 317, G. du Vigeois.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 311, R. de Thorigny.

lant aux intérêts du roi, ne négligeaient pas les leurs propres, et, de leur part, les exactions étaient nombreuses. Geoffroy de Thouars restait toujours dépossédé de sa principale forteresse et son sort devait donner beaucoup à réfléchir aux mécontents. Néanmoins, il se forma une ligue secrète dans laquelle entrèrent non seulement des Aquitains, tels qu'Audebert, comte de la Marche, Guillaume, comte d'Angoulême, Aymar, vicomte de Limoges, Aimeri de Lusignan, et le vicomte de Thouars, mais encore des Bretons comme Eudes, vicomte de Porhoët, et des Manceaux, tels que Robert de Sillé et son frère Hugues. Malgré leur nombre, les confédérés n'avaient en leurs propres forces qu'une médiocre confiance, car ils savaient quel redoutable adversaire était le roi d'Angleterre; ils se tournèrent donc vers le roi de France et, de part et d'autre, il fut convenu qu'après que la guerre aurait éclaté Louis ne conclurait aucune paix avec Henri, sans qu'ils y fussent compris.

Mais le roi de France n'osa pas rompre, aussitôt la conclusion de cet accord, la trêve qu'il avait signée avec le roi anglais; celui-ci, averti de ce qui se tramait contre lui, se hâta de prendre les devants et se rendit en Poitou. Pour s'assurer des alliés contre le vicomte de Limoges, il envoya dans la Marche des agents, qui, le 18 février 1168, remirent le château de Bridiers, près La Souterraine, à Bernard et à Foulques, vicomtes de Brosse, ennemis du vicomte de Limoges (1). De son côté, il attaqua immédiatement ses plus redoutables adversaires, les fils d'Hugues le Brun, qui, parti pour la Croisade en 1163, n'était pas encore revenu d'Orient où il avait été fait prisonnier par les Musulmans; leur château de Lusignan, placé au centre du comté, non loin de la capitale du Poitou et qui était pour elle une menace incessante, tomba promptement entre ses mains. Ce coup de force réduisit ses ennemis au silence, puis, sentant peut-être qu'il fallait donner quelque satisfaction à l'esprit public, il fit venir Aliénor, qu'il chargea spécialement du gouvernement de ses domaines héréditaires, mais en plaçant toutefois auprès d'elle, en guise de conseil et de surveillant, un guerrier éprouvé, Patrice, comte de Salisbury.

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 318, G. du Vigeois.

Comme il désirait, afin de pouvoir mettre ordre à ses affaires, que la trêve avec le roi de France se continuât pendant quelque temps encore, il se rendit auprès de Mantes où, le 16 avril, il eut une entrevue avec Louis le Jeune. Un nouveau brandon de discorde venait de s'élever entre eux : les confédérés aquitains et autres, en garantie des engagements qu'ils avaient pris avec le roi de France, lui avaient remis des otages; Henri les réclama à titre de seigneur suzerain, car les révoltés étaient ses vassaux. Naturellement Louis refusa, si bien qu'au lieu de la paix en expectative on se contenta de conclure une nouvelle trêve qui devait finir dès la Saint-Jean. Au fond, c'était tout ce que désirait le roi d'Angleterre, car il voulait avoir ses coudées franches pour tirer vengeance d'Eudes de Porhoët, qui avait refusé de lui fournir son contingent, alors qu'il partait pour soumettre le Poitou. Le succès ne cessa de favoriser ses armes; il s'empara de la puissante forteresse de Josselin et soumit tout le pays de Vannes. Cependant le temps où la nouvelle trêve devait expirer étant arrivé, il dut laisser ses conquêtes pour s'aboucher de nouveau avec le roi Louis; les deux princes se rencontrèrent à la fin de juin à la Ferté-Bernard, mais ils ne purent s'entendre, et la guerre recommença entre eux, particulièrement en Normandie.

Durant ce temps, un grave événement s'était passé en Poitou. Après que Henri eut confié le gouvernement du pays à Salisbury, celui-ci, tenant sans doute un engagement ancien, s'en fut en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. A son retour, ayant été sollicité par la reine, vers les octaves de Pâques, 6 ou 7 avril 1168, de la conduire dans un de ses châteaux, il tomba dans une embuscade que lui avaient tendue les Lusignans, qui tenaient toujours la campagne. Il mit d'abord la reine en sûreté dans le château, puis, sans prendre le temps de se couvrir de son armure défensive, et monté sur un simple palefroi, il fit tête à l'ennemi pour protéger ses compagnons. Ceux-ci le laissèrent seul; en ce moment, Guy ou Geoffroy de Lusignan, arrivant par derrière, le frappa d'un coup d'épée; le comte en mourut sur-le-champ. Son neveu, Guillaume Le Maréchal, accouru à son secours, fut aussi blessé et fait prisonnier avec plusieurs de ses compagnons. Guillaume resta quelque temps en captivité, mais la reine, aussitôt qu'elle

le put, donna des otages pour obtenir sa délivrance et, en reconnaissance de ce qu'il avait fait pour elle, lui fit cadeau de chevaux, d'armes, de deniers et de « beles robes » (1). Aliénor fit faire à la victime des obsèques solennelles et ordonna d'inhumer son corps dans l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Mais le succès de ce guet-apens n'amena pas un nouveau soulèvement en Poitou, le roi d'Angleterre avait trop bien pris ses mesures (2).

Les hostilités entre Normands et Français durèrent tout le restant de l'année 1168. Las enfin de ces luttes stériles, Henri, qui avait été tenir sa cour de Noël à Argentan, finit par se ranger à l'avis de ses sages conseillers, qui n'avaient cessé de négocier avec ceux du roi de France, et il consentit à se rendre, le 6 janvier 1169, à Montmirail où une entrevue avait été décidée. La paix entre les deux rois y fut définitivement conclue : le roi d'Angleterre abandonnait à son fils aîné, Henri le Jeune, le Maine et la Bretagne, et le jeune prince en rendit hommage au roi de France ; quant à Richard, il fut définitivement pourvu de l'Aquitaine, qui lui avait toujours été destinée depuis la mort de son frère Guillaume, et lui-même fit aussi hommage de son fief à son suzerain, le roi de France. Pour sceller cet accord, il fut convenu qu'Aelis, la seconde fille de Louis VII et de Constance de Castille, qui n'avait encore que neuf ans, épouserait Richard lorsqu'elle serait en âge, et, tout aussitôt, la jeune princesse fut remise à son futur beau-père.

Le renoncement d'Henri à ses possessions héréditaires et à ses conquêtes continentales ne laissa pas que de surprendre les esprits ; on crut y voir un effet de son excessive ambition et le bruit se répandit qu'il avait l'espérance d'être nommé roi

(1) L'expression « robe », employée par l'auteur de la vie de G. Le Maréchal, a encore aujourd'hui, dans le parler poitevin, le sens de vêtement d'homme.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 187, R. de Dicet, p. 208, R. de Hoveden, et p. 311, R. de Thorigny ; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, pp. 40, 41, Saint-Aubin ; *L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, I, vers 1615 à 1904, et vers 6458. R. de Hoveden attribue la mort de Patrice à Guy de Lusignan, Le Maréchal en accusait Geoffroy, qui, d'ailleurs, s'en est toujours défendu. Il est possible que les Lusignans aient, à la suite de ces faits, abandonné le Poitou pendant quelque temps et se soient rendus en Orient où leur père, Hugues VIII, était toujours prisonnier. L'avenir des barons poitevins fut brillant ; en 1186, Guy devint roi de Jérusalem, et, en 1192, roi de Chypre ; quant à Aimeri, il remplaça son frère sur son dernier trône, en 1194.

des Lombards. La venue fréquente auprès de lui de légats du pape Alexandre III autorisait toutes les suppositions ; le pape, dans sa lutte ardente contre l'empereur Frédéric Barberousse, cherchait partout des appuis, et la grande puissance, la science militaire du roi d'Angleterre le désignaient aux yeux des Italiens, tout comme l'avait été, cent cinquante ans auparavant, le comte de Poitou, Guillaume le Grand ; certains actes postérieurs de la politique d'Henri autorisent à penser que, pendant plusieurs années, il ne cessa de jeter les regards de l'autre côté des monts (1).

A la sollicitation du roi de France, il accorda leur pardon aux Poitevins et aux Bretons contre qui il avait pris des mesures de rigueur à la suite de leur révolte, et parmi ceux-ci dut être compris Geoffroy de Thouars, qui nous paraît n'être rentré en possession de son château qu'à cette époque, mais il s'était réservé d'agir contre ses autres vassaux d'Aquitaine. Dès le temps de carême 1169, il commença cette nouvelle expédition ; les comtes de la Marche et d'Angoulême furent successivement contraints de se soumettre, et le roi anglais vint pareillement à bout d'une foule de barons de moindre importance.

Ces grandes besognes l'occupèrent tout l'été et il ne retourna en Normandie qu'au mois d'août. Comme les légats et le roi de France ne cessaient d'insister pour amener une réconciliation entre lui et Thomas Becket, et qu'il désirait se maintenir dans les meilleurs termes avec le pape, il se rendit à la mi-novembre à Montmartre, puis à Saint-Germain-en-Laye, où il se rencontra avec l'archevêque de Cantorbéry ; cédant aux sollicitations pressantes de son entourage, Henri consentit à un rapprochement, mais il ne voulut pas donner à son ancien ami le baiser de paix, et les choses en restèrent là pour le moment. Il repartit ensuite pour la Bretagne, où il retrouva son fils Geoffroy, qui, pendant tout l'été, avait parcouru le pays afin d'y faire reconnaître son autorité et celle de son père. Henri tint sa cour de Noël à Nantes, où, devant les Bretons assemblés, il fit acclamer Geoffroy comme comte de Bretagne, sous la suzeraineté de son frère Henri, qui, lui-même, avait fait hommage du duché au roi de France.

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 131 et 132, G. de Cantorbéry, p. 312, R. de Thorigny, et p. 527, chron. de Cambray.

Enfin, au temps de carême 1170, il retourna en Angleterre, où il n'avait pas paru depuis plusieurs années, et aborda à Portsmouth le 3 mars, après avoir essuyé une horrible tempête, dans laquelle sombra le plus beau de ses navires et les quatre cents personnes de tout sexe de sa suite qu'il portait (1).

e. — Richard et Aliénor (1169-1174).

Malgré que le roi de France eût reçu au mois de janvier 1169 l'hommage de Richard, le nouveau duc d'Aquitaine, l'état de trouble dans lequel se trouvait le pays ne permit pas à Henri d'en abandonner immédiatement le gouvernement à son fils, qui n'avait encore que douze ans. Il fallait sa robuste main pour amener les barons aquitains, toujours si remuants, à accepter la domination d'un enfant sans avoir à craindre un retour de leur part. Mais enfin ce résultat fut obtenu, et quand le roi partit pour l'Angleterre, au commencement de l'année 1170, l'évolution était définitivement opérée. Toutefois le jeune prince ne fut pas abandonné à lui-même ; il avait auprès de lui sa mère, qui le tenait en quelque sorte en tutelle, et les fidèles conseillers de celle-ci. Henri, comme on le sait, vivait presque toujours séparé de sa femme ; il ne lui plaisait pas de l'avoir auprès de lui et l'occasion lui parut propice pour s'en débarrasser, tout en faisant acte de bonne politique. Pour les Aquitains, Aliénor était toujours leur duchesse ; en la voyant prendre la direction des affaires de leur pays, ils pouvaient se faire illusion et croire qu'ils avaient reconquis leur autonomie. Du reste, Aliénor ne démentit pas cette idée que l'on se faisait d'elle, et dès le premier jour elle se conduisit en souveraine.

Son premier soin fut de rendre un pieux hommage à la mémoire de Patrice de Salisbury, mort, disait-elle, pour le service du roi, pour celui de son fils Richard et le sien. A cet effet, elle fonda dans

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 312 et 313, R. de Thorigny, p. 132, G. de Cantorbéry, p. 142, B. de Peterborough, p. 188, R. de Dicet, et p. 678, chan. de Laon.

l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, où reposait le comte, un service solennel que les chanoines devaient célébrer annuellement pour le repos de son âme. En retour, elle leur abandonna, sous quelques réserves, mais avec le consentement exprès de son mari et de son fils, tous les droits et coutumes dont elle jouissait dans la terre seigneuriale de Benassais.

Cette générosité n'était pas absolument désintéressée de sa part; elle songeait aussi à elle-même, car les chanoines durent s'engager à célébrer, après sa mort, un service annuel, absolument semblable à celui qu'elle instituait pour le comte. Afin de donner plus de garantie à l'exécution de ses volontés, elle fit apposer son sceau au bas de la charte qui les contenait, en présence de l'évêque de Poitiers, d'Hugues, vicomte de Châtellerault, son neveu, de Raoul de Faye, son oncle, de ses fidèles, Saldebreuil et Hervé le Panetier, de Pierre, son chapelain, de maître Bertrand, et de plusieurs dignitaires ecclésiastiques (1).

Ces personnages, que, dès le premier jour, on rencontre aux côtés d'Aliénor, constituaient à proprement parler sa maison. Hugues de Faye ne tarda pas à occuper les fonctions de sénéchal de Poitou, Saldebreuil fut le connétable de la reine, Hervé, son panetier, et Pierre, son chapelain. On les retrouve tous, quelque temps après, quand, en son nom et au nom de son fils Richard, elle concéda aux moines de la Merci-Dieu toutes les coutumes qui pouvaient être établies sur leurs propres domaines (2). Reine et duchesse, quand elle prend une décision, elle fait connaître à tous sa volonté, qu'ils soient archevêques, évêques, abbés, comtes ou prélats, baillis, ministres et fidèles du roi et d'elle-même dans toute l'Aquitaine. Elle agit véritablement dans la plénitude de sa toute puissance (3).

(1) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 180. Cet acte n'est pas daté, mais comme il est circonscrit entre les années 1169 et 1172 au plus tard, il ne paraît que juste de l'attribuer au début du gouvernement d'Aliénor sous le nom de Richard.

(2) Cartul. de la Merci-Dieu, charte LXXXVII. L'acte n'est pas daté, mais un des témoins est Robert, abbé de Noaillé, qui vivait à cette époque.

(3) Un écrivain anglais, Gautier Map (*De Nugis curialium*, éd. de la Cambden Society, p. 234), cité par M. Meyer (*Vie de Guillaume Le Maréchal*, III, p. 13, note 5), rapporte qu'après la mort de Patrice de Salisbury Henri II chargea un seigneur normand, Guillaume de Tancarville, du gouvernement du Poitou; le fait est possible, mais nous n'avons pas trouvé trace de ce personnage dans les documents poitevins. Les seuls noms étrangers au Poitou que l'on rencontre dans l'entourage de

Aliénor s'établit à Poitiers, dans le palais des comtes, ses ancêtres, que son mari avait restauré et embelli; elle y habitua si bien son fils que celui-ci, jusqu'au jour où il devint à son tour roi d'Angleterre, c'est-à-dire pendant vingt années, ne cessa d'avoir en Poitou sa principale résidence, et que ses contemporains, sauf de très rares exceptions, l'ont toujours appelé le comte de Poitiers (1); c'est seulement dans les actes authentiques qu'il est qualifié de duc d'Aquitaine.

Pour bien disposer les seigneurs en sa faveur et lui attirer leur sympathie, elle le fit renoncer à se prévaloir des confiscations prononcées par Henri, qui visaient les comtés d'Angoulême et de la Marche, et d'autres seigneuries de l'Aquitaine. Les barons exilés rentrèrent en possession de leurs domaines; quant à Robert de Sillé, il ne put jouir d'une semblable faveur car, après avoir été fait prisonnier par Guillaume Malet au commencement de l'année 1169, il était mort dans la prison où Henri l'avait fait enfermer et dans laquelle il avait été tenu rigoureusement au pain et à l'eau (2).

Une des premières préoccupations de la reine fut de faire reconnaître son fils par ses vassaux; dans ce but, elle l'emmena, lors des fêtes de Pâques 1170, à Niort, où elle lui fit tenir une cour plénière (3). Elle revint ensuite à Poitiers, où, pour se conformer aux usages établis, le jeune prince, le jour de la Trinité, fut proclamé abbé de Saint-Hilaire; l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers lui remirent, en cette circonstance, la lance et l'étendard, insignes de son autorité, et la cérémonie se termina par une grande procession durant laquelle on chanta le répons « O princeps egregie (4) ».

De Poitiers, Aliénor et son fils se rendirent à Limoges, où la proclamation de Richard en qualité de duc d'Aquitaine fut accom-

la reine, lorsqu'elle commença à diriger les affaires du pays sous le nom de Richard, sont ceux de Simon de Tornebu et de Richard de Canville (charte de Saint-Hilaire) et de Guillaume Panet (charte de la Merci-Dieu).

(1) « Richars, li cuens de Poitiers, li cuens Richars », *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 365, chron. de Saint-Denis; « Richart de Peitiers, li quens de Peitiers », *L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, éd. Paul Meyer, I, vers 6325 et 7853.

(2) Du Chesne, *Hist. généal. de la maison des Chasteigners*, preuves, p. 32.

(3) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 318, G. du Vigeois; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 312, R. de Thorigny.

(4) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 318, G. du Vigeois.

au service de Dieu. A son retour, Étienne fut vivement irrité en ne retrouvant plus sa fiancée, mais seulement une femme qui lui déclara qu'elle avait pris un autre époux. Furieux, il lui ordonna de revenir à la foi payenne; sur le refus de Valérie de sacrifier aux idoles, le gouverneur la condamna à mort et lui fit trancher la tête par un de ses satellites (1).

Au cours de son récit, l'annaliste avait eu soin de raconter que la ville de Limoges avait été fondée, au temps du juge hébreu Gédéon, par le roi géant Lémovic, tandis que la ville de Poitiers ne devait son origine qu'à César, qui lui aurait donné le nom d'un de ses compagnons, Pictav, récemment décédé dans la guerre de Bretagne, et y aurait simplement établi un proconsul, membre de sa famille, nommé Arcade, tandis qu'à Limoges résidait un procurateur, cette dernière dignité répondant, chez les Gaulois, à celle de duc, tandis que celle de proconsul n'avait qu'un comte pour équivalent. Ces habiles rapports tendaient à affirmer la supériorité politique de Limoges sur Poitiers, tandis que la reconnaissance de l'apostolat de saint Martial était venue attribuer à cette cité le premier rang dans la Gaule au point de vue religieux. La conséquence de ces prémices s'établissait ensuite naturellement: Limoges était la véritable capitale de l'Aquitaine, et Valérie, étant l'héritière de la dignité de son père, se trouvait transmettre ses droits au personnage qui, par la prise de son anneau, contractait avec elle un mariage mystique.

En mettant à son doigt l'anneau de sainte Valérie, Richard reconnaissait la légitimité des prétentions de Limoges, mais ce simple acte ne suffisait pas à contenter l'ambition de l'évêque et du chapitre cathédral de cette ville. Offusqués de ce qu'à Poitiers le duc d'Aquitaine avait été mis en possession des attributs de la souveraineté, ils voulurent revendiquer ce droit pour eux seuls; dans leur pensée, l'évêque de Limoges aurait joué auprès du duc un rôle identique à celui de l'archevêque de Reims à l'égard du roi de France, et, dans ce but, ils chargèrent l'un d'eux, le préchantre Hélie, de rédiger un cérémonial pour la bénédiction du duc d'Aquitaine, cérémonial qui devait être appliqué lors de la

(1) *Catalogus cod. hagiograph. lat. Bibl. Nat. Parisiensis*, I, pp. 41-44; II, pp. 2, 5.

première vacance du trône ducal. Mais ce fut Jean-sans-Terre qui succéda à Richard, et le roi d'Angleterre avait en tête d'autres préoccupations que celle de donner satisfaction aux gens du Limousin; il ne fut jamais couronné duc, et il ne paraît pas qu'il ait été en aucun temps demandé aux rois de France, ses successeurs en Aquitaine, de se poser en héritiers de sainte Valérie (1).

Avant de quitter Limoges, Aliénor assista avec son fils à la mise en place des premières pierres de l'église de Saint-Augustin, mais on ne sait rien de plus de son existence pendant cette année 1170 (2). Peut-être est-ce dans le cours des pérégrinations qu'elle fit à cette époque que, se trouvant à Chinon, elle reçut de nouvelles doléances des religieux de Vendôme qui venaient lui exposer que son sénéchal, qui n'était autre que le fameux Raoul de Faye, exigeait de leur prieur de Saint-Aignan, en Saintonge, et de ses hommes, des redevances abusives sur le sel qu'ils fabriquaient. La reine, parlant au nom de son fils, déclara qu'elle entendait qu'à l'avenir ces redevances fussent supprimées et que les hommes du prieuré ne fussent tenus qu'au paiement des anciennes coutumes, telles qu'elles furent déclarées sous serment par ses sergents et par les anciens du lieu de Saint-Aignan. A sa cour se trouvaient le comte de Vendôme, son fils Lancelin, Pierre, chapelain de la reine, et Jourdain, son clerc (3).

(1) L'*Ordo ad benedicendum ducem Aquitaniæ* a été publié pour la première fois par Besly (*Hist. des comtes de Poictou*, preuves, p. 183), qui avait trouvé ce curieux document dans les manuscrits du chapitre de Saint-Etienne de Limoges. La plupart des historiens, et en particulier M. Deloche, dans sa Géographie historique du Limousin, ont inféré de ce texte que les ducs d'Aquitaine avaient dû, de toute antiquité, se faire couronner à Limoges. M. Robert de Lasteyrie, dans son *Etude sur les comtes et vicomtes de Limoges*, p. 36, a judicieusement démontré que ce document n'avait nullement la valeur qu'on lui attribuait, que les prières qu'il contenait étaient celles que l'on employait au XIIIe siècle pour le sacre des rois de France, et que l'on ne devait pas le faire remonter à une date plus reculée que celle à laquelle vivait Hélie, le préchantre de Limoges, qui s'en est déclaré l'auteur; or, ce personnage était en fonctions en 1208 (Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, p. 185, note). Son œuvre tomba promptement dans l'oubli, car l'auteur de la chronique de Saint-Etienne de Limoges, qui écrivait à la fin du même siècle, n'en eut pas connaissance et rapporte même que tous les écrits faits à l'occasion du pseudo-sacre d'Henri en 1152 avaient été emportés par le roi en Angleterre (*Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XXXII, p. 141). Du sacre de Richard il ne fait nulle mention, et, de ce silence, comme de celui de tous les annalistes contemporains, on peut tirer cette conclusion que les historiens modernes ont donné au texte de Geoffroy du Vigeois une extension qu'il ne saurait comporter.

(2) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial*, p. 58; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 317, G. du Vigeois.

(3) Métais, *Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, p. 114. Lancelin, fils de Jean,

Il est encore probable que la reine accompagna assez loin dans le Midi sa fille Aliénor, alors que celle-ci s'en fut épouser Alfonse II, roi de Castille, à qui elle avait été fiancée en 1168; un brillant cortège, dans lequel se trouvaient l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Poitiers, d'Angoulême, de Saintes, de Périgueux, d'Agen et de Bazas, et un grand nombre de seigneurs de l'Aquitaine, fit escorte à la jeune princesse jusqu'en Espagne (1).

Peut-être est-ce durant ce voyage qu'elle confirma la maison de « Subsidiis », dépendance de Fontevrault, dans la possession d'une terre au territoire de Belleville (peut-être Les Hermitans), qui lui avait été donnée par Guillot Board sur la voie royale allant de Belleville à Chizé, et qu'elle concéda en plus aux religieux et religieuses de cette maison le droit de prendre dans la forêt d'Argenson le bois nécessaire pour leur chauffage et l'entretien de leur demeure. Pierre Mimet, évêque de Périgueux, qui avait succédé à Jean de Sie, décédé le 2 mai 1169, et Pierre de Soneville, évêque d'Angoulême, furent témoins de cet acte qui fut passé à Saint-Jean-d'Angély; les autres assistants furent le sénéchal d'Aquitaine, Raoul de Faye, le connétable Saldebreuil, Guillaume Maingot, Geoffroy de Taunay, le chapelain Pierre, et le clerc Jourdain qui remplissait en même temps les fonctions de notaire (2).

On ne sait si, vers ce temps, Aliénor reprit la vie commune avec son mari. L'histoire, qui pourtant a consigné avec soin les faits et gestes d'Henri, ne nous le dit pas, bien qu'elle rapporte sa venue en Aquitaine vers la fin de l'année. On a vu qu'à l'époque du carême de l'année 1170 il était passé en Angleterre; là, toujours hanté par sa convoitise de régner en Italie, il s'était préoccupé d'assurer sa succession au trône; le 14 juin, au grand étonnement de ses contemporains, qui ne pénétraient pas encore ses secrets desseins, il fit couronner roi son fils aîné Henri. Comme celui-ci était encore fort jeune, il lui désigna des tuteurs, et, afin de bien

comte de Vendôme, étant mort avant 1189, cet acte, qui n'est pas daté, ne peut être placé que pendant les quelques années durant lesquelles Aliénor gouverna l'Aquitaine au nom de Richard.

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, V, p. 64; *Rec. des hist. de France*, XII, pp. 229 et autres.

(2) Marchegay, *Notices et pièces historiques*, p. 247.

marquer que cette royauté était effective, il fit graver un sceau spécial au jeune prince.

On ne sait pour quel motif il avait volontairement négligé de faire couronner la femme d'Henri, Marguerite de France, en même temps que le jeune roi. Louis VII se montra sensible à l'affront fait à sa fille, et en prit prétexte pour envahir la Normandie, dans laquelle Henri (que nous appellerons désormais le Vieux), se hâta d'accourir. Désireux de maintenir la paix à tout prix, il invita le roi de France à se rencontrer avec lui à Vendôme, le 22 juillet, et, dans cette entrevue, il promit de faire promptement couronner Marguerite; Louis, satisfait de cet engagement, rappela aussitôt ses troupes, tandis qu'Henri rentrait en Normandie. Il y tomba gravement malade. Se croyant à l'article de la mort, il fit publiquement à Domfront, le 10 août, le partage de ses états entre ses fils: il déclara qu'Henri le Jeune aurait l'Angleterre, la Normandie, l'Anjou et le Maine, à la charge d'élever et de pourvoir son frère Jean lorsqu'il serait en âge, que Richard serait duc d'Aquitaine sous la haute direction de sa mère, et qu'à Geoffroy reviendrait le comté de Bretagne avec la fille de Conan. Il annonça aussi à son entourage, qui protesta contre la manifestation de ce désir, qu'il voulait être enterré dans l'abbaye de Grandmont en Limousin, aux pieds de saint Etienne de Muret, dans un emplacement qu'il avait depuis longtemps choisi et dont l'indication se trouvait sur un parchemin qui était en possession des religieux de ce monastère.

Mais la forte constitution du roi d'Angleterre l'emporta sur le mal; il se rétablit assez rapidement, et, à la Saint-Michel, il se rendit en pèlerinage à Roc-Amadour. Comme il se trouvait sur les frontières du Querci, pays qui était dans la suzeraineté du comte de Toulouse, il voyageait, pour sa sécurité, avec une escorte considérable, mais il maintint parmi ses hommes une discipline sévère et même il sut s'attirer la sympathie des habitants des pays qu'il traversait en faisant de grandes largesses aux pauvres (1).

A son retour, se rendant à Angers, il passa par Amboise, où s'était rendu Thomas Becket, qui était fort désireux de voir ces-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 143, B. de Peterborough et R. de Hoveden, et p. 314, R. de Thorigny; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 41, Saint-Aubin.

ser son exil ; l'entrevue entre le roi et son ancien ami fut froide ; il ne lui donna même pas le baiser de paix et cette réserve, qui fut très remarquée, donna à penser que l'archevêque pouvait avoir tout à redouter du roi. Mais Becket ne tint aucun compte de ces présages, et, confiant dans le pardon d'Henri, il retourna en Angleterre ; deux mois après, le 29 décembre 1170, il était massacré dans sa cathédrale, devant l'autel (1).

Il était dans le caractère d'Henri de ne pas se tenir tranquille et il lui prit en ce moment l'envie de revendiquer pour le duché d'Aquitaine tous les territoires soumis à la juridiction ecclésiastique de l'archevêque de Bourges, c'est-à-dire, outre le diocèse archiépiscopal, ceux des évêchés de Limoges, de Clermont et du Puy. Il se dirigea donc avec une armée sur le Berry et pénétra jusqu'à Montluçon, où il se trouvait lors de la fête de saint Clément (22 novembre), mais là il rencontra Louis le Jeune, qui, à tout le moins pour le Berry proprement dit, ne voulait pas admettre ses prétentions, bien que le roi d'Angleterre les appuyât sur les paroles de Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges ; ce prélat, le 1er mai précédent, au moment de mourir, avait en effet publiquement déclaré que son diocèse faisait partie du duché d'Aquitaine et avait en outre spécialement recommandé à son clergé, pour le cas où cette question viendrait à être soulevée de nouveau entre le roi de France et les possesseurs héréditaires du Poitou, de rappeler ses paroles en témoignage de vérité (2). Henri, peu dési-

(1) Une tradition, qui paraît fort ancienne, attribuait à l'un des assassins de Thomas Becket la fondation d'une chapelle expiatoire dans les dépendances du château de Vernay, près d'Airvault, dédiée à saint Thomas de Cantorbéry. Beauchet-Filleau, l'éditeur du *Pouillé du diocèse de Poitiers* (1868, p. 189), désigne le fondateur de la chapelle sous le nom de Broock, mais il ne paraît pas que ce personnage puisse être identifié avec Renoul et Robert de Broc, chevaliers anglais, ennemis personnels de l'archevêque, qui n'ont jamais eu de possessions en Poitou. D'autre part, B. Ledain signale dans sa notice sur les seigneurs de Vernay (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1er trim. de 1879) une enquête du xve siècle, faisant partie des archives du château de Vernay, où il est dit que l'érection de la chapelle serait due à un familier du roi d'Angleterre, nommé Rataut, mais comme il ne lui a pas été possible de faire remonter la possession de Vernay par la famille Rataut avant 1268, on ne saurait dire s'il y a quelque rapport entre la fondation de la chapelle et la mort de Thomas Becket.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 145, B. de Peterborough. L'archevêque de Bourges, en agissant ainsi, était sans nul doute de bonne foi, et avait présente à la mémoire la bulle du pape Eugène III, du 16 mars 1145, qui avait reconnu la primatie de Bourges sur les deux Aquitaines, mais il ne pouvait empêcher que depuis deux siècles le diocèse de Bourges proprement dit, c'est-à-dire le Berry, n'eût été rattaché au royaume de France (La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 276).

Richard, et en présence d'Audebert, comte de la Marche, de Raoul de Faye, du vicomte Guillaume de Châtelleraull, de son connétable Saldebreuil, et d'autres personnages du comté qui composaient sa cour ordinaire, tels que Porteclie de Mauzé, Guillaume Maingot de Surgères, Maingot de Melle, Pierre de Montrevault, Hervé le Panetier, Bernard de Chauvigny (1). C'est encore Aliénor qui, par son insistance, contraignit Agnès de Barbezieux, abbesse de Notre-Dame de Saintes, à recevoir parmi ses religieuses Pétronille de Saint-Macou, nièce d'un prêtre du nom d'Arnaud de Saint-Macou (2).

Toutefois, si elle gouvernait le pays, elle ne semble pas avoir eu à sa disposition les troupes royales dont Henri s'était réservé la direction suprême. On en a la preuve dans ce qui arriva en 1171, au sujet de la Souterraine. A la fin du carême, les bourgeois de cette ville, excités par Audebert, le comte de la Marche, qui comptait bien tirer profit de l'affaire, se soulevèrent contre le prévôt qu'y entretenait l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et refusèrent de lui payer la taille. Peut-être même cherchèrent-ils à s'organiser en commune, sous l'apparence du serment qu'ils firent ensemble de ne plus se soumettre désormais à cet impôt. L'abbé de Saint-Martial, qui était en même temps l'oncle du prévôt, ne put réduire les conjurés ; en désespoir de cause, il s'adressa à Henri,

(1) Lacurie, *Hist. de Maillezais*, preuves, p. 271. Cet acte, comme la plupart de ceux de cette époque, n'est pas daté, mais il ne peut être postérieur au soulèvement d'Aliénor et de ses enfants contre Henri II, c'est-à-dire à 1173 ; cette constatation permet de faire remonter de trois années au moins la prise de possession de la vicomté de Châtellerault par Guillaume, fils d'Hugues, que D. Chamard (*Chronol. hist. des vicomtes de Châtellerault*, p. 34) place seulement en 1176.

(2) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 78. Nous aurions aussi voulu pouvoir attribuer à Aliénor une amélioration dans le poids et la valeur des monnaies du Poitou dont M. Lecointre-Dupont fait honneur à Richard avant son avènement à la couronne d'Angleterre (*Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 95). Ce savant, pour motiver son opinion, s'était appuyé sur la mention de sous renforcés, « solidi enforcati », qu'il avait relevée dans des textes de 1178 à 1180 ; mais nous avons rencontré la même appellation dans une charte de l'abbaye de Montierneuf (Arch. de la Vienne, orig., Montierneuf, n° 60) de l'année 1171, et antérieurement encore dans des chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes de l'année 1140 et de l'abbaye de Vaux en 1151 (Grasilier, *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 50 ; *Cart. de Vaux*, p. 23). Il résulte de ces constatations que les « solidi » ou « nummi efforciati » du Poitou sont antérieurs à l'administration de Richard, comme duc d'Aquitaine, aussi bien qu'à celle de sa mère, et que l'on ne peut tirer aucun indice de leur signalement dans les actes au sujet du monnayage des ducs d'Aquitaine ; tout au plus, d'après les dates ci-dessus énoncées, pourraient-ils se rapporter à quelque acte de Louis VII.

qui envoya des troupes pour rétablir l'ordre ; les bourgeois, qui s'étaient retranchés dans le clocher, furent contraints de se rendre, et, durement traités, recommencèrent à payer la taille (1).

A la Noël 1171, le roi étant retenu en Angleterre, la reine et son fils en profitèrent pour aller célébrer les fêtes dans le Midi. Le 7 janvier 1172, Richard arriva à Bayonne; une nombreuse suite l'accompagnait. On y trouvait Fortaner, évêque de la ville, Guillaume Bertrand, évêque de Dax, Guillaume Maingot, Foulques de Matha, sénéchal de Poitou, le vicomte de Castillon, Robert, vicomte de Tartas, Foulques d'Archiac, G. Arnaud, A. Brun et autres. Comme c'était la première fois que le prince venait dans cette ville, on lui fit largement payer sa bienvenue. L'évêque commença par faire confirmer la donation que le comte Guillaume le Jeune avait faite à son prédécesseur Raymond de Martres. En outre, comme des difficultés s'étaient élevées entre l'évêque et les habitants de Bayonne, au sujet du droit de viguerie, dont Fortanier prétendait à la possession par moitié avec le comte en vertu de l'acte primitif, Richard, sur le conseil de ses barons, sans discuter le point de savoir si ces prétentions étaient plus ou moins fondées, fit échange avec l'évêque et l'église de Bayonne et leur abandonna toute la coutume du vin vendu en broc dans la ville, dont ils n'avaient que la moitié, contre la moitié du droit de viguerie auquel ils prétendaient. Aliénor n'était pas en ce moment près de son fils; des raisons de santé avaient pu l'empêcher de le suivre jusqu'à l'extrémité de son voyage. Toutefois, celui-ci pensait à sa mère, car il spécifie dans l'acte que, s'il a consenti à désintéresser l'évêque de sa portion dans le droit de viguerie, il l'a fait pour le salut de l'âme de son père, de sa mère, de ses frères et de ses ancêtres (2).

En accordant à l'évêque Fortanier la ratification solennelle des privilèges de son église, Richard ne faisait que donner plus de publicité à une concession de même nature qu'il avait précédem-

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 318, G. du Vigeois. M. Ch. de Lasteyrie a cru (*L'abbaye de Saint-Martial*, p. 102) que l'abbé de Saint-Martial avait fait appel au roi de France ; quant à nous, nous ne voyons dans le roi, nommé sans qualification par G. du Vigeois, que le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, qui seul avait qualité pour agir dans ces régions.

(2) Balasque, *Etudes hist. sur Bayonne*, p. 410.

ment accordée à l'évêque de Bayonne, alors qu'il était en résidence à Poitiers, et, cette fois encore, sur le conseil d'hommes probes et anciens (1).

Mais si les conseillers et les guides du jeune comte l'avaient engagé à donner satisfaction au clergé de Bayonne, ils le portèrent aussi à accorder des faveurs aux habitants de la ville. Peut-être le même jour, ou du moins pendant son séjour au milieu d'eux, le comte de Poitou renouvela les privilèges que leur avait accordés son ancêtre, Guillaume le Jeune, en 1121, privilèges tels qu'on regardait à cette époque le comte Guillaume comme le véritable constructeur de la cité. Une de leurs principales clauses était que tout particulier, venant habiter à Bayonne, jouissait d'un droit de franchise absolu, sur la terre, sur la mer, dans les landes ou les bois, autant qu'il pourrait en parcourir durant un jour, à l'aller et au retour; que ceux qui ne posséderaient pas de terre seraient seulement tenus, au bout d'une résidence d'un an et jour, de payer un cens annuel à leur seigneur; liberté complète pour se défaire de leurs biens était aussi accordée aux particuliers qui viendraient à quitter le pays ; dans le cas où quelque injure serait faite au sénéchal ou aux habitants de la ville, ceux-ci devaient suivre le sénéchal dans son expédition contre ceux qui auraient mal agi à leur égard ; toutefois, ils pouvaient s'exempter de cette corvée moyennant le paiement d'une somme de six sous; enfin, si le sénéchal acceptait une composition pécuniaire des auteurs de l'injure, les habitants n'étaient tenus à aucun service. Le comte régla aussi le montant des redevances qui lui seraient dues pour la capture des baleines ou pour diverses autres pêches. Enfin, et cette clause est particulièrement à noter, tout sénéchal, qui aurait Bayonne dans sa dépendance, serait tenu de prêter serment aux bourgeois, qu'il observerait les constitutions que le comte venait de leur donner. Les témoins de l'acte précédent, auxquels se joignirent quelques habitants de la ville, assistèrent à la délivrance de celui-ci (2).

(1) Balasque, *Etudes hist. sur Bayonne*, p. 409.
(2) Balasque, *Etudes hist. sur Bayonne*, p. 412. L'historien de Bayonne qui a publié ces deux chartes, lesquelles ne portent pas de dates, comme la plupart de celles de cette époque, leur assigne celle de 1174; cette manière de voir a été partagée par

Dans le courant de l'année 1172, probablement lors de la fête de saint Martial (30 juin), Aliénor reçut à Limoges et garda pendant huit jours Alfonse, roi d'Aragon, et Sanche, roi de Navarre, qui étaient venus pieusement en pèlerinage au tombeau du saint (1). Puis, à la fin de l'année, elle vint rejoindre son mari à Chinon, où il tint sa cour de Noël.

Elle s'y trouvait encore quand, pour récompenser les services d'un marchand de Poitiers, Geoffroy Berland, elle confirma les franchises et les libertés que celui-ci s'était fait concéder par le jeune Richard, franchises qui comportaient l'exemption du paiement de tous droits sur les ventes ou achats qu'il pourrait faire et sur la perception de tous péages. Une liberté d'action absolue lui était accordée, telle que lui-même, aussi bien que ses héritiers, ne seraient désormais tenus qu'aux services d'ost et de chevauchée et au paiement de la taille, et encore avec cette réserve qu'ils ne seraient obligés, les uns et les autres, d'aller en expédition que s'ils en étaient requis par le sénéchal; enfin la charte déclarait expressément qu'aucun d'entre eux ne serait personnellement soumis à la juridiction du bailli, et qu'ils dépendraient uniquement de celle du roi, de la reine ou de leur sénéchal. Manassé Biset, sénéchal de la maison du roi, Guillaume de Louneuil, « de Lounaleio », et Raoul de Faye furent les témoins de cette importante charte de franchise (2).

Giry, *Etablissements de Rouen*, pp. 103 et 105. Nous ne saurions admettre cette attribution. Comme on le verra plus loin, lors du récit des faits qui ont marqué le commencement de l'année 1174, il est impossible de placer en ce moment la venue de Richard à Bayonne; en guerre avec son père, il ne pouvait être en disposition d'esprit de demander des prières pour son salut, et, de plus, il était entouré des hommes qu'Henri avait placés auprès d'Aliénor pour la surveiller, et qui, finalement, en 1173, la trahirent. Ce qui nous a décidé à mettre la venue de Richard à Bayonne au commencement de janvier de l'année 1172, c'est que nous savons en quels lieux il célébra la fête de Noël durant le temps où il gouverna l'Aquitaine sous la tutelle de sa mère; en 1169, il est à Nantes, en 1170, à Bures en Normandie, en 1172, à Chinon, en 1173, près du roi de France; l'année 1171 seule nous est restée inconnue, aussi nous n'hésitons pas, en nous appuyant sur les faits que nous venons d'exposer à l'avance, que c'est dans quelque localité du Midi, peut-être à Bordeaux, qu'il tint cette année son plaid de Noël, et que le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1172, il se trouvait à Bayonne ou à ses portes.

(1) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 58, Bernard Itier.

(2) Arch. de la Vienne, couvents de femmes, l. 968, vidimus du 14 mars 1264, v. s.; *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XII, 1845, p. 89. Cet acte n'est pas daté, mais, vu les détails qu'il contient, il ne peut être placé qu'entre les années 1169 et 1173, alors qu'Aliénor gouvernait le Poitou sous le nom de Richard.

Bien que pendant les quelques années qu'Aliénor dirigea les affaires du Poitou sous le nom de Richard elle ait pu venir plusieurs fois à Chinon, il est aussi possible qu'elle ne se soit rendue dans ce château, qui était en dehors de l'Aquitaine, que pour répondre à une invitation de son mari, voire même à l'obligation qu'il aurait imposée, et qu'il maintint expressément par la suite aux personnes à qui il déléguait une portion de son autorité, enfants ou sénéchaux, de venir, à la cour plénière de Noël, rendre compte de leur administration. Aliénor, en se transportant à Chinon, ne faisait que se conformer à la règle commune. Elle s'y trouvait donc avec Raoul de Faye, le sénéchal de Poitou, Foulques de Matha, Porteclie de Mauzé, Guillaume de Louneuil et autres, quand, tant en son nom personnel qu'en celui de son fils, elle donna un bourgeois de la Rochelle, Pierre de Ruffec, à l'abbaye de Fontevrault, à laquelle il devait payer chaque année une redevance de cent sous poitevins (1).

C'est vers ce temps qu'un seigneur du Bas-Poitou, Jean de Longeville, se trouvant à Poitiers et, ayant en sa présence, donné au prieur de Fontaines tout ce qui dépendait de la baillie d'Angles, la reine, agissant de sa pleine autorité, fit savoir à ses prévôts et à ses hommes du Talmondais qu'elle avait approuvé cet acte et y avait fait apposer son sceau. Son chapelain Pierre était, cette fois encore, auprès d'elle avec les abbés de Saint-Michel en l'Herm et de Noaillé, Thibaut Chabot, Aimeri d'Aspremont, et Meschin, prieur de Sainte-Radegonde (2).

Durant le cours de cette année 1172, Henri avait achevé la conquête de l'Irlande; puis, rentré en Normandie vers Pâques, il avait, pour désarmer le roi de France, qui ne cessait de lui réclamer l'exécution de ses promesses, envoyé Henri le Jeune et sa femme se faire couronner en Angleterre. Le 27 septembre, il

(1) Marchegay, *Notices et pièces historiques*, p. 205.

(2) Marchegay, *Cart. du Bas-Poitou*, p. 109, Fontaines. L'éditeur de cet acte lui a donné la date de 1195 environ, mais il doit être de beaucoup rajeuni; c'est ce qui résulte de la présence de Meschin, prieur de Sainte-Radegonde de Poitiers, qui fut pourvu de cette fonction le 11 avril 1167 et que l'on ne retrouve plus à partir de 1188, et surtout de Pierre, chapelain de la reine, que l'on rencontre toujours auprès d'elle de 1169 à 1174, et dont plus tard il n'est fait aucune mention : c'est évidemment durant cette période de 1169 à 1174 que cette charte doit être placée.

était à Avranches, où il confessa aux légats du pape qu'il était innocent du meurtre de Thomas Becket et se déclara prêt, si on avait quelque chose à lui reprocher, à partir pour la Terre Sainte. A la fin de septembre il fut de nouveau malade ; il fit revenir le jeune Henri et sa femme d'Angleterre et les envoya vers le roi de France qui désirait les voir ; mais bientôt, redoutant qu'il ne leur fût donné des conseils dangereux pour sa personne, il les rappela et les fit venir à Angers. Il ne s'était pas trompé, car Henri le Jeune, prétendant qu'il était un roi sans domaine, alors que ses autres frères étaient pourvus, lui demanda de lui abandonner l'Angleterre ou la Normandie. Henri refusa, sans toutefois obliger son fils à résider avec lui, car le jeune roi et sa femme célébrèrent la Noël à Bonneville, en Normandie (1).

Ce n'était assurément pas dans le but de se rapprocher de sa femme que le roi anglais était venu à Chinon. Cet arrêt était simplement une étape du voyage qu'il avait entrepris à raison d'une conférence qui devait avoir prochainement lieu en Auvergne et qu'il avait provoquée, toujours en vue de ses desseins sur l'Italie. Les passages des Alpes pour pénétrer dans la Lombardie, qui s'étendait alors jusqu'aux montagnes, étaient entre les mains d'un seigneur, plus puissant que riche, le comte de Maurienne. En 1168, il avait autorisé Frédéric Barberousse, contraint de quitter Rome, à traverser ses défilés pour rentrer en Allemagne ; or, en s'alliant étroitement avec lui, on pouvait obtenir qu'il les fermât pour tous autres que les gens qui lui conviendraient. Henri avait donc envoyé des négociateurs auprès du comte de Maurienne, et ceux-ci étaient convenus avec lui qu'il se rendrait à Montferrand où, le 2 février 1173, il se rencontrerait avec le roi d'Angleterre. Chacun fut exact au rendez-vous. Humbert, le comte savoyard, s'était fait accompagner, entre autres grands personnages, du comte de Vienne, dont Henri, en quittant l'Aquitaine, aurait eu à traverser le territoire pour gagner la vallée de l'Isère, et celui-ci était venu d'autant plus volontiers qu'il connaissait la richesse du roi d'Angleterre, et sa générosité quand cette façon d'agir concordait avec ses desseins. Henri avait

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 134, G. de Cantorbéry, et p. 315, R. de Thorigny.

amené avec lui son fils, le jeune Henri, et des barons normands et aquitains, parmi lesquels se trouvaient Raoul de Faye, Guillaume Maingot et Thibaut Chabot (1).

L'accord entre les parties fut rapidement conclu, et de tout point conforme aux préliminaires. Le prince Jean, dernier fils d'Henri, alors âgé de six ans, épouserait Aelis, la fille aînée du comte de Maurienne, quand il serait en âge, et son père lui abandonnerait pour sa subsistance des domaines à déterminer dans ses états; quant à Aelis, il lui serait attribué, en dot, divers territoires en Maurienne, et particulièrement deux domaines situés l'un en deçà et l'autre au delà des monts : la vallée de Novalaise et une partie de la vallée d'Aoste. En outre, la succession au comté de Maurienne serait assurée à Jean, si Humbert venait à décéder sans laisser d'enfant mâle. Mais le point essentiel pour ce dernier était qu'il recevrait d'Henri cinq mille marcs d'argent pour la « vente » de sa fille; sur cette somme, mille marcs furent payés comptant le jour où fut signé l'acte, soigneusement élaboré, qui authentiquait ces conventions, mille autres devaient être versés le jour où la jeune comtesse serait remise à son beau-père, et le restant lors de la consommation du mariage (2).

Dans cette assemblée de Montferrand, Henri chercha aussi à mettre d'accord le comte de Toulouse et le roi d'Aragon qui étaient venus le retrouver, mais il ne put en venir à bout. Toutefois, il donna suite aux pourparlers intervenus entre lui et Raymond de Saint-Gilles lors de l'entrevue de Grandmont, pourparlers se résolvant dans un accord qui lui donnait une satisfaction morale, la seule qu'il ambitionnât pour le moment, alors qu'il avait surtout en vue d'assurer la paix tant chez lui qu'au dehors. Raymond se reconnaissait l'homme du roi Henri, de son fils Henri le Jeune, et de Richard, comte de Poitiers, et déclarait tenir d'eux son comté de Toulouse en fief héréditaire, au service militaire de cent chevaliers entretenus pendant quarante jours à ses dépens. De plus, si le roi ou le comte de Poitiers voulaient retenir le con-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 148, B. de Peterborough, p. 191, R. de Dicet, et p. 316, R. de Thorigny.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 148 et note b, B. de Peterborough, et p. 190, R. de Dicet; Rymer, *Fœdera*, I, p. 33.

d'une fois se trouver déçue dans ses rêves de domination, et à qui Henri avait fait sentir qu'il était toujours le maître (1).

Pendant l'absence du roi, il s'était tenu à Limoges des conciliabules, auxquels l'évêque Géraud de Cher prit lui-même part, mais, comme il arrive généralement, trop de gens y avaient été mêlés pour que le bruit ne s'en répandît pas. Il parvint aux oreilles du comte de Toulouse, peut-être même des démarches avaient-elles été tentées auprès de lui pour le faire entrer dans le complot. Or, le comte, considérant qu'en somme le serment qui primait les autres sur les trois qu'il avait prêtés était celui qu'il avait fait à Henri le Vieux, et que son devoir de vassal lui ordonnait par suite de lui révéler les complots qui se tramaient contre sa personne, il le mit au courant de ce qui se passait. Sur son conseil, Henri sortit avec lui de Limoges, suivi d'une faible escorte, sous le prétexte futile d'aller à la chasse, mais réellement dans le but de visiter les principaux châteaux qu'il possédait dans le pays, et d'en mettre les capitaines sur leurs gardes.

Le 25 février, premier dimanche de carême, il passa avec Raymond au Vigeois, où se trouvait une grande affluence de peuple venu en ce lieu pour vénérer des reliques qui y avaient été récemment apportées. Il avait dans sa suite Guillaume, abbé de Reading dans le Berkshire; il le fit élire, on ne sait par qui, archevêque de Bordeaux en remplacement de Bertrand de Montault, décédé le 18 décembre précédent, et l'envoya aussitôt dans sa résidence afin de maintenir la paix dans le Midi; dès le samedi suivant, Guillaume se trouvait à Périgueux. Quant à lui, il retourna à Limoges, d'où, le mercredi ou le vendredi précédent, les barons aquitains, qui étaient depuis sept jours réunis dans cette ville, étaient partis pour aller soulever le pays (2).

Aussitôt son retour, Henri commença par éloigner de son fils ses jeunes compagnons habituels, et, en particulier, Asculf de Saint-Hilaire, puis, croyant qu'il serait plus en sûreté en Normandie, il partit avec lui. Il avait raison de se méfier, mais il ne fut

(1) Salmon, *Rec. de chron. de Touraine*, p. 138; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 19.

(2) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 319, G. du Vigeois; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 150, B. de Peterborough, p. 191, R. de Dicet, et p. 316, R. de Thorigny.

pas assez vigilant. Le jour où il coucha à Chinon, Henri le Jeune, profitant du sommeil de son père, partit en avance, passa par Alençon et Argentan, toujours suivi de près par le roi, et surveillé, sans qu'il s'en doutât, par les gens qu'il avait placés auprès de lui; dans sa dernière étape, ayant été informé que le roi de France se trouvait non loin de là, il partit au petit jour, le 8 mars, jeudi avant la mi-carême, et à franc-étrier gagna Mortagne, d'où il rejoignit son beau-père. A cette nouvelle, Henri le Vieux, qui était à Alençon, monta à cheval, et, ne prenant que le temps de changer de monture, se lança à la poursuite du fugitif, mais celui-ci avait de l'avance et il ne put le rattraper. Craignant à juste titre que l'évasion d'Henri le Jeune ne fût le prélude d'un soulèvement, il manda d'Argentan, où il était revenu, à tous ses châtelains, et particulièrement à ceux de l'Aquitaine, de se tenir sur leurs gardes et de mettre leurs châteaux en état de défense (1).

Il ne se trompait pas. La prise d'armes qu'il redoutait eut lieu le jour de la Quasimodo (15 avril 1173), aussi bien dans le Maine, la Bretagne et l'Anjou qu'en Aquitaine, ce qui témoigne bien de l'existence d'un plan concerté d'avance; dans l'Aquitaine, les principaux adhérents à la révolte furent, outre Raoul de Faye, Geoffroy et Guy de Lusignan, Hugues, Guillaume et Jousselin de Sainte-Maure, Pierre de Montrevault, Joubert de la Guerche, Geoffroy de la Haye, Simon de Lezay, Vulgrin, comte d'Angoulême, Raoul de Mauléon, Geoffroy de Rancon, Guillaume d'Aunay, Hugues Larchevêque et autres, qui, pénétrant sur les domaines particuliers du roi ou sur ceux de ses vassaux qui lui étaient restés fidèles, les ravagèrent par le fer et le feu. Henri fit tête à tout; sentant qu'avec ses contingents ordinaires il ne pourrait venir à bout d'une si formidable coalition, il recourut à une armée mercenaire, instrument facilement maniable entre ses mains et qu'il pouvait envoyer à son gré sur les points menacés, et, en conséquence, il recruta des milliers de Brabançons ou Routiers, avec lesquels il engagea la lutte (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 150, B. de Peterborough, p. 316, R. de Thorigny, et p. 749, ex variis chronicis.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 114, G. de Neubrige, p. 137, G. de Cantorbéry, p. 152, B. de Peterborough, et p. 316, R. de Thorigny.

Mais, pendant qu'il était absorbé par ces mesures de défense, un grave événement s'était encore produit en Aquitaine. Louis VII, après avoir reçu son gendre comme s'il était le roi légitime d'Angleterre, lui persuada, afin de donner plus de poids à sa révolte, de s'assurer le concours de ses frères; Henri le Jeune partit donc, alla trouver Aliénor, qui les avait en garde, et décida sa mère à les lui remettre. Les deux jeunes princes, excités contre leur père par leur entourage, consentirent volontiers à partir et vinrent rapidement se placer sous la protection du roi de France (1). Quant à Aliénor, elle ne quitta pas le pays.

Il lui répugnait d'aller demander asile à ce Louis le Jeune qu'elle n'avait pas revu depuis leur divorce, remontant déjà à vingt ans; d'autre part, voyant avec quelle soudaineté et quel entrain s'était produit le soulèvement des seigneurs contre la tyrannie d'Henri, elle put croire fermement à l'abaissement, voire même à la ruine de son mari. Elle se sentait à l'aise dans le milieu sympathique où elle se trouvait, elle s'était attaché à nouveau ses anciens sujets en venant vivre au milieu d'eux de la vie qui leur était familière. Ils aimaient le bruit, les fêtes, les plaisirs de toutes sortes, façons d'agir qui étaient en opposition avec la rudesse anglaise, et qui lui déplaisaient autant qu'à eux. La duchesse-reine avait une cour, où la musique et les poésies des troubadours étaient en grand honneur, où la présence des nombreuses jeunes filles qu'elle y avait attirées entretenait une existence de faste et de plaisir qui amenait dans ses diverses résidences les jeunes barons ou chevaliers de l'Aquitaine; ceux-ci s'étaient prononcés avec ardeur pour sa cause, et les succès qui avaient accompagné les débuts de la révolte avaient excité l'enthousiasme et fait naître des chants de victoire. La sympathie des peuples du Midi allait vers Aliénor, elle eut confiance dans leur force et resta (2).

Henri était alors incapable de ramener la reine à lui par des moyens violents; aussi, selon son habitude, eut-il d'abord recours à la diplomatie. Il lui fit écrire par l'archevêque de Rouen, Rotrou de

(1) Rec. des hist. de France, XIII, p. [illegible], B. de Peterborough, et p. 197, R. de Dicet.
(2) Rec. des hist. de France, XII, p. [illegible], Richard le Poitevin. Cet historien, faisant allusion à la situation d'Aliénor, la qualifie d'aigle à deux corps, « Aquila bispartita », d'aigle dont l'union a été rompue, « Aquila rupti foederis », appellations empruntées aux prophéties de Merlin.

il se rabattit du côté de l'Anjou avec ses Brabançons, arriva le 18 à la Haye, dont le seigneur, Geoffroy, lui rendit le château, puis, peu après, Robert de Blé lui fit aussi remise de Preuilly et de Champigny (1); le château de Faye, où le sénéchal de Poitou conservait le fruit de ses rapines, devint aussi la proie du roi d'Angleterre, et fut brûlé. Henri se rendait à Chinon, où il acheva de vider son trésor pour subvenir aux frais de la guerre, et où, croyons-nous, il reçut Aliénor, arrêtée par quelque chevalier félon qui s'empara de la reine au moment où, terrifiée par l'approche soudaine de son mari, elle quittait sa résidence et s'enfuyait sous un vêtement masculin. Le coup se fit si secrètement que les détails n'en ont jamais été bien connus. La reine fut évidemment trahie par quelques personnes de son entourage, qui surent dissimuler sa capture et la maintenir sous bonne garde jusqu'au jour où elles purent la livrer au roi d'Angleterre, non sans toucher assurément une rémunération considérable pour leur forfaiture. De la nombreuse cour de la duchesse il ne resta rien ; les uns, enlevés comme elle, furent privés de la vue ou condamnés à une mort infamante, et le reste, dispersé, erra à l'aventure (2).

Cette cour, nous l'avons dit, n'était rien moins qu'austère ; c'est là que fut formé Richard Cœur-de-Lion qui, toute sa vie, garda l'empreinte du milieu dans lequel il avait vécu alors que, ses sens s'éveillant, il était disposé à ne voir la vie que sous les couleurs les plus riantes. La duchesse-reine avait renoué la chaîne interrompue des traditions dont elle était la représentante, et peut-être Bernard de Ventadour revint-il lui-même faire entendre ses poésies à celle qui en ce moment aurait été plus libre de l'écouter. Il a dit quelque part que sa dame applaudissait à ses chants et savait les lire ; c'est peut-être à cette époque de la vie d'Aliénor qu'il y a lieu d'appliquer ces paroles (3). Du reste ses chants,

(1) *Rec. des hist. de France,* XIII, p. 157, B. de Peterborough.

(2) *Rec. des hist. de France,* XII, p. 420, Richard le Poitevin ; *Id.*, XIII, p. 137, G. de Cantorbéry, et p. 219, R. de Coggeshale. Richard le Poitevin affirme expressément le fait de trahison : « les grands t'ont trompée par des paroles de paix », s'écrie-t-il. Ces grands ce sont les barons qui, par la suite, ont joui d'une faveur extrême auprès du roi d'Angleterre : Guillaume Maingot, Porteclie de Mauzé, Foulques de Matha, et, à un degré moindre, Hervé le Panetier.

(3) Il ne nous paraît pas hors de propos de rappeler que, lorsqu'en 1170 Aliénor fonda un service pour le comte Patrice, un personnage, du nom de maître Bernard,

quelque osés qu'ils fussent parfois dans les requêtes qu'ils exprimaient, étaient en parfait accord avec les habitudes de galanterie qui régnaient dans la maison de la duchesse. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'elle prêchait d'exemple, mais il ne faut pas oublier qu'Aliénor approchait de la cinquantaine et il est peut-être un peu hardi d'affirmer que les troubadours célébraient alors ses charmes : cependant il est un fait certain, c'est qu'elle encouragea grandement une institution d'une nature spéciale, qui est une des plus bizarres conceptions de ces temps où la recherche du nouveau se fit tellement sentir, celle des Cours d'amour.

On sait que la reine ne dédaignait pas de présider les réunions où un aréopage de jeunes femmes discutait les questions liti-

est désigné parmi les gens de sa maison, avant Pierre, son chapelain (Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 181). Serait-ce Bernard de Ventadour, revenu à la cour de la duchesse, après leur longue séparation ?

La question ainsi posée nous amène à examiner de près celle de savoir à quelle époque il convient de placer les relations de Bernard et d'Aliénor. Les derniers biographes du troubadour leur assignent l'année 1170 environ ; quant à nous, ainsi qu'on l'a vu, nous les faisons remonter à 1152. Comme conséquence, au lieu de placer comme eux la naissance de Bernard en 1145, nous la reculons jusque vers 1130, de sorte que Bernard aurait eu environ vingt-deux ans en 1152, c'est-à-dire l'âge où l'on a toutes les audaces. Il ne faut pas, en effet, oublier qu'Hugues de Saint-Circ, le troubadour du XIII[e] siècle, notre seule source d'informations en dehors de celles que fournissent les chansons du poète, rapporte que Bernard, après avoir quitté Ventadour, s'en fut auprès de la duchesse de Normandie, qui était jeune et douée de grandes qualités, « que era joves e de gran valor », qu'elle le reçut fort bien, qu'elle le garda longtemps à sa cour, qu'ils s'aimèrent et qu'il fit beaucoup de chansons pour sa dame ; qu'au temps où il était près de la duchesse le roi Henri d'Angleterre la prit pour femme et l'emmena par delà la mer en son royaume. Dans tout ce récit il n'y a qu'une légère erreur à relever, c'est que le mariage d'Henri et d'Aliénor, au lieu de venir après le séjour de Bernard à la cour de la duchesse, le précéda, mais on comprend qu'Hugues de Saint-Circ, qui écrivait peut-être soixante ans après ces événements, n'ait pu concevoir qu'Henri ait, comme il l'a fait, abandonné sa femme après son mariage, la laissant complètement libre d'agir à sa convenance. On a dit aussi que lorsque le biographe rapporte que Bertrand, chassé de Ventadour, vint se retirer auprès de la duchesse de Normandie, il a commis une erreur grossière ; cela n'est pas. Quand Henri épousa Aliénor, il était duc de Normandie, et il est naturel que sa femme ait porté ce titre jusqu'au jour où elle le quitta pour prendre celui de reine d'Angleterre ; par suite on s'explique parfaitement comment il se fait que Bernard ait envoyé son chant d'adieu à la reine des Normands : vingt ans plus tard cette appellation ne se comprendrait pas, alors qu'Aliénor n'était plus désignée que comme reine d'Angleterre ou duchesse d'Aquitaine. Nous ajouterons encore au sujet de cette poésie, le seul et le plus sûr témoignage que nous ayons à invoquer dans la question qui nous occupe, c'est que, lorsque l'on constate le sentiment passionnel qui s'en dégage, on comprend difficilement qu'elle ait pu être destinée à une femme, mère de dix enfants, qui avait alors atteint la cinquantaine, à moins d'admettre que le poète n'ait volontairement confondu l'automne et le printemps. Pour nous, ces vers furent adressés à Aliénor, jeune encore, et ils datent de l'année 1154. (Voy. D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, n[lle] éd. : Biographies des Troubadours par M. Chabaneau, pp. 218, 219 et 338.)

gieuses de cette matière délicate qui étaient portées devant elles ; il est évident qu'agir ainsi la rajeunissait à ses yeux. La plus en vue, la plus judicieuse des présidentes de ces cours, celle dont les jugements subtils faisaient autorité, était la fille même d'Aliénor, l'aînée des enfants de Louis VII, la belle Marie de Champagne, femme du comte Henri, qui mettait dans l'exercice de cette juridiction l'ardeur et l'état d'âme de la femme qui marche vers sa trentième année. Lors d'un jugement rendu par elle dans une cause délicate, elle avait dit que le véritable amour ne pouvait exister entre deux personnes mariées; or, un cas à peu près identique ayant été soumis à Aliénor, celle-ci déclara qu'elle ne pouvait contredire à la sentence que la comtesse de Champagne avait formulée, que celle-ci faisait force de loi, et elle y conforma la sienne (1).

Mais, comme on l'a vu, ce n'est pas à ces seules occupations qu'Aliénor consacra son temps : elle conspira. Plus d'une fois, des complots politiques se sont tramés dans des fêtes, et ce sont celles-là dont le réveil a été le plus terrible. Le roi d'Angleterre tolérait bien des choses, mais quand son autorité était en jeu il se montrait impitoyable. De sa rude main il balaya ce foyer d'où s'échappait la flamme brillante qui donnait tant d'éclat à la cour de la duchesse d'Aquitaine et, en Poitou, tout rentra dans l'ombre.

Après sa pointe hardie en territoire ennemi, Henri retourna en Normandie ; sur son passage, à la fin de ce mois de novembre 1173, il s'empara de Vendôme et vint tenir sa cour de Noël à Caen, puis enfin il conclut avec le roi de France une trêve qui devait commencer à la Saint-Hilaire (13 janvier) et durer jusqu'à la Pentecôte (2). En vertu de cette convention, il restait libre

(1) André le Chapelain, auteur du traité intitulé *De arte amatoria*, qui fournit les renseignements les plus précis sur les Cours d'amour à leur début, rapporte six arrêts prononcés par Aliénor (Raynouard, *Choix des poésies des Troubadours*, II, pp. LXXXIX et suivantes). L'historien, mis en présence de ces faits, reste fort perplexe et en arrive forcément à se poser cette question ardue : Aliénor a-t-elle mis en pratique le premier article du code d'amour ainsi conçu : Le mariage ne peut mettre obstacle à l'amour, (Causa conjugii non est ab amore excusatio) ?

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 158, B. de Peterborough, p. 194, R. de Diceto, et p. 318, R. de Torigny. Les historiens anglais ne sont pas d'accord sur le lieu où Henri célébra les fêtes de Noël : les uns indiquent Caen, les autres Buran, près Bayeux.

d'agir contre ses fils, aussi profita-t-il de l'hiver pour renforcer son armée de mercenaires, qui compta jusqu'à vingt mille hommes. Il n'était vraiment maître que de la Normandie; le Maine, l'Anjou, la Bretagne, le Poitou, et le restant de l'Aquitaine étaient soulevés, et, pour la plus grande partie, se trouvaient entre les mains des princes. En Poitou, le chef de ses adversaires était Geoffroy de Lusignan, lequel, à une bravoure extrême, joignait une science militaire reconnue. Il était le neveu de Geoffroy de Rancon qui, du jour où il avait donné, à la jeune Aliénor et à son mari Louis de France, l'hospitalité dans son château de Taillebourg, n'avait cessé de témoigner à la duchesse l'attachement le plus sincère, aussi les possessions de Geoffroy en Saintonge étaient-elles le centre du mouvement insurrectionnel.

L'Aquitaine marchait avec Richard. Le prince, après avoir été fait chevalier par le roi de France au début de l'hiver, s'était ensuite rendu à Bordeaux où il confirma les privilèges de l'abbaye de Sainte-Croix (1). C'est alors qu'il prit le commandement des Aquitains, qui manquaient d'un chef suprême, par suite de la jalousie qui régnait entre eux; du reste, les barons s'étaient placés sous ses ordres, plutôt par haine contre son père que par affection pour lui. Il ne savait pas se faire aimer, et ce manque de sympathie chez ses adhérents ne pouvait qu'être nuisible à leur ardeur guerrière, puis enfin, ces chevaliers, ayant l'habitude d'agir individuellement et sans contrainte, étaient, malgré leur bravoure, en mauvaise posture pour lutter contre les mercenaires d'Henri, sorte d'armée régulière, marchant sous la conduite d'un chef unique.

Le pays était du reste en proie aux horreurs qui accompagnent toute guerre civile; l'autorité d'un sénéchal, le surveillant au nom du roi, ne se faisait plus sentir. Après la capture d'Aliénor, Hugues de Faye, chargé des malédictions de tant de gens qu'il avait pressurés, s'était réfugié en France, où, à l'abri de tout mal, il continuait son rôle pernicieux auprès des enfants d'Henri, aussi les routes n'étaient plus sûres, chacun se

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, I, p. 388.

renfermait dans les châteaux ou les places fortes ; le clergé, plus facile à rançonner, eut particulièrement à souffrir de cet état d'anarchie, et, tout particulièrement, l'archevêque de Bordeaux, Guillaume le Templier, la créature du roi d'Angleterre, qui fut gravement éprouvé.

L'inaction du roi pendant tout l'hiver avait paru aux révoltés être un signe de faiblesse, aussi quand Richard arriva en Poitou, au printemps de 1174, se crurent-ils sûrs de triompher. Toutefois, l'accord entre les seigneurs poitevins n'était pas unanime ; parmi eux, il y avait des dissidents, dont les plus notables étaient deux seigneurs de l'Aunis, Guillaume Maingot de Surgères et Porteclie de Mauzé. Pour appuyer leur résistance, ou plutôt leur fidélité au roi, ils avaient le secours d'une importante place d'armes, La Rochelle. La bourgade, qui, au commencement du siècle, s'était édifiée sur la ruine de Châtelaillon, avait pris une grande importance ; le commerce maritime y entassait des richesses, les bourgeois y rivalisaient de luxe, et pour les misérables habitants de la côte de Saintonge, elle avait pris le caractère d'un vrai foyer de débauches. Afin de se mettre à l'abri des entreprises de ses voisins, la ville venait de doubler ses remparts et ses fossés et l'eau de la mer baignait toute son enceinte. Aussi, fière de sa situation, n'était-elle pas entrée dans la conjuration, et elle avait fermé ses portes à Richard lorsqu'il était revenu de France pour prendre la direction des opérations militaires contre les partisans de son père (1). Les imprécations ne lui furent pas épargnées, et il se rencontra des voix pour lui annoncer sa destruction prochaine : « Malheur à vous, riches de la Rochelle, leur disait-on, qui vous confiez dans vos richesses et vos privilèges. Vos trésors ont bouché vos yeux et vous ont rendus aveugles. Le jour viendra, où, dans vos demeures, l'or aura fait place aux épines et où les orties pousseront sur vos murailles renversées. Repens-toi, La Rochelle, afin que le Seigneur te prenne en pitié (2). »

(1) Il est encore possible que les bourgeois de La Rochelle aient subi l'influence des Templiers, qui avaient dans leur ville un de leurs principaux établissements et qui avaient tout intérêt à maintenir leurs bonnes relations avec le roi d'Angleterre, leur généreux protecteur.

(2) *Rec. des hist. de France*, XII, pp. 420-421, Richard le Poitevin. Cet historien, inspiré par les prophéties de Merlin, qui venaient d'être publiées par Geoffroy de

Mais les événements tournèrent contre le gré des prophètes. Aussitôt après Pâques, Henri marcha sur le Mans, dont il s'empara le 30 avril, puis de là il passa en Anjou, et, traversant le pays qu'il avait soumis l'année précédente, il arriva enfin à Poitiers où il célébra la fête de la Pentecôte, qui tombait cette année le 12 mai. Richard ne l'avait pas attendu; dominant absolument en Saintonge, il avait fait de Saintes sa place d'armes. La ville avait été soigneusement fortifiée et la cathédrale était devenue une sorte d'arsenal, dans lequel avaient été entassés les vivres et les munitions ; Henri y courut, et, suivant son habitude, surprit ses adversaires par sa célérité. Sans laisser aux défenseurs de la ville le temps de se reconnaître il commença l'attaque. Tout d'abord il enleva l'ancien arc de triomphe de Germanicus, qui servait de porte à la cité et avait reçu une petite garnison ; puis, pénétrant dans l'enceinte même, il s'empara de la forteresse ronde, nommée le Capitole, qui en était en quelque sorte la

Monmouth, a raconté, dans un style aussi ampoulé que celui de son modèle, les malheurs de son pays et les événements dont il fut le théâtre jusqu'au jour où il cessa d'écrire. Ce moment dut arriver pendant l'hiver de 1173-1174, alors que la Saintonge espérait le succès et qu'il s'en faisait le prophète. Ce document précieux n'a été jusqu'à ce jour qu'imparfaitement utilisé, ce qui tient à ce que les Bénédictins, ses premiers éditeurs, avaient attribué à l'année 1186 les faits qu'il rapporte; ceci, joint à l'obscurité apparente du texte, semblait rendre celui-ci incompréhensible. Giry, lui-même, qui qualifie le récit de Richard de « galimatias obscur et emphatique » (*Etablissements de Rouen*, p. 66), en était arrivé à douter de la réalité des événements rapportés dans sa chronique. Du reste, comme il s'en tenait à l'opinion commune qui attribuait aux années 1186-1188 les faits rapportés par Richard, il ne s'était pas aperçu de l'importance du rôle joué par la Rochelle en 1174, rôle d'où découla naturellement la concession de sa charte de commune, dont il sera parlé plus loin ; il s'était en même temps trompé sur la date de la mort de l'historien et a, par suite, commis quelques autres erreurs que nous croyons inutile de relever. En restituant, comme nous le faisons, le récit de Richard à l'année 1173, tout devient clair, même jusqu'au dernier paragraphe intitulé « De turre maritima », qui nous semble être une adjuration adressée par l'auteur à sa résidence; celle-ci était sans doute le château d'Oléron, centre des possessions des religieux de Vendôme dans cette île, bien que le nom de « Maritima », qui lui est donné, puisse aussi s'appliquer à Marennes. Cette dernière localité, que le cartulaire de Notre-Dame de Saintes appelle « Locus Maritimus » (pages 2 et 35), était le siège d'un important prieuré dépendant de l'abbaye de Notre-Dame qui possédait une notable partie de l'île d'Oléron. Les détails géographiques fournis sur cette île sont du reste aussi précis que possible. Nos observations, en rendant toute leur valeur au texte de Richard le Poitevin, permettront de rectifier la note du *Recueil des historiens de France* (XII, p. 421), ainsi que l'article de M. Auguste Molinier (*Les sources de l'histoire de France*, II, p. 315), et de compléter les études faites sur cet auteur par M. Elie Berger (*Notice sur divers manuscrits de la Bibliothèque Vaticane, Richard le Poitevin*, pp. 112-115) et par M. Paul Musset (*Bull. de la Soc. des Arch. hist. de la Saintonge*, pp. 128-132).

citadelle, et enfin il arriva à la cathédrale. Il ne tenta pas de la prendre d'assaut, comme il avait fait pour les deux précédentes défenses, qu'il n'avait pu emporter sans faire, parmi ses compagnons, des pertes sensibles ; il préféra temporiser ; il investit l'édifice et l'entoura d'un cordon de troupes, qui constituait une ceinture infranchissable aux assiégés. Ceux-ci, se trouvant dans l'impossibilité de recevoir des secours, durent capituler ; le butin fut immense, et le nombre des prisonniers considérable ; rien qu'en fait de guerriers notables il s'éleva à soixante chevaliers et environ quatre cents sergents d'armes.

Mais Richard ne se trouvait pas parmi les captifs; il avait décampé lors d'une des premières attaques de son père et avait été s'enfermer dans le château de Taillebourg, la forteresse de Geoffroy de Rancon, que l'on considérait comme imprenable. Henri, n'étant pas muni de machines de siège, ne pouvait tenter l'entreprise de la réduire ; un coup de surprise étant impossible avec un ennemi en nombre et sur ses gardes, il ne poussa pas plus loin ses avantages. Du reste, il avait à cœur de mettre en sûreté ses prisonniers, dont la capture avait en quelque sorte décapité la révolte, et qui, par leur nombre, finissaient par l'embarrasser. Mais avant de partir, il se préoccupa de préparer la pacification du pays alors que les événements lui permettraient de revenir y mettre la dernière main ; en conséquence, il divisa l'Aquitaine en six régions, dont il confia le gouvernement à des guerriers dont il était absolument sûr, en qualité de sénéchaux : Porteclie de Mauzé reçut en récompense de sa fidélité la charge de sénéchal de Poitou, jadis occupée par son père.

Parmi les mesures que décréta le roi d'Angleterre, on doit encore placer la construction du château de Niort, le Donjon, sentinelle avancée en territoire peu sûr, qui avait un œil ouvert sur les possessions des seigneurs de Lusignan, de Thouars et de Taillebourg et interrompait les communications entre elles (1).

(1) Il résulte d'un examen attentif des dispositions architectoniques du château de Niort, qu'elles sont antérieures à celles que l'on relève au Château-Gaillard, la forteresse édifiée par Richard en Normandie en 1195, aussi nous n'hésitons pas à voir en lui, comme dans le château d'Ancenis, dont il va être parlé, une des applications du plan conçu par Henri II pour assurer la sécurité de son domaine continental (Voy., dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. VII, 1890, pp. 161-174, l'article de M. Berthelé : Le donjon de Niort et son origine anglaise).

Une expédition si fertile en grands résultats n'avait pas duré plus de deux mois ; elle allait être suivie d'une autre campagne qui fut encore moins longue. Pendant l'hiver, des barons français avaient conçu le projet de faire une descente en Angleterre afin de placer le jeune Henri sur le trône ; ils s'étaient, dans ce dessein, assuré le concours du roi d'Écosse qui devait, de son côté, envahir le pays à la mi-juillet. Henri sentit l'imminence du péril ; c'est ce qui le fit arrêter sa campagne du Poitou en plein succès et hâter ses préparatifs de retour en Angleterre. Le 8 juillet, il s'embarqua à Barfleur. Sa suite était extrêmement nombreuse ; outre les Brabançons qu'il emmenait pour sa défense, il traînait à sa remorque sa famille entière, sauf ses fils révoltés, à savoir sa femme Aliénor, puis la jeune reine Marguerite, sa fille Jeanne, et les femmes ou les fiancées de ses autres fils : Aelis de France, Constance de Bretagne et Aelis de Maurienne, enfin les prisonniers de marque dont il n'avait confié la garde à personne, et dont les principaux étaient le comte de Chester et la comtesse de Leicester (1).

Aussitôt qu'il eut débarqué sur le sol de l'Angleterre, il fit, sur le conseil d'un évêque normand, un de ces actes de haute politique ou plutôt de duplicité qui ne lui coûtaient guères ; il se rendit, en tenue de pénitent, faire amende honorable au tombeau de Thomas Becket, qui avait été canonisé par le pape Alexandre III, le mercredi des Cendres de l'année précédente, 21 février 1173. Cet acte de soumission lui ramena le clergé anglais, et, comme le lendemain de ce jour, le 13 juillet, le roi Guillaume d'Écosse fut, à la suite d'une surprise, dès son passage de la frontière, fait prisonnier par les barons du comté d'Yorck, le peuple vit, dans cette coïncidence, à la fois un prodige et le témoignage assuré de la sincérité des sentiments du roi.

La chance le favorisait aussi d'un autre côté. Le comte de Flandre et le jeune Henri, retenus par des vents contraires à Gravelines, n'avaient pu seconder le soulèvement préparé par eux ainsi que la marche du roi d'Écosse ; voyant le coup manqué, ils renoncèrent à leur entreprise et le jeune Henri revint trouver

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 158 et 159, B. de Peterborough, et p. 195, R. de Dicet.

le roi de France qui avait mis le siège devant Rouen. Henri le Vieux, qui, en trois semaines, avait pacifié l'Angleterre, accourut avec ses Brabançons et mille Gallois; dès son arrivée, au milieu du mois d'août, il contraignit Louis à se retirer (1). Par son activité, par son énergie, le roi d'Angleterre triomphait sur toute la ligne et sa campagne de l'année 1174 peut compter parmi les plus belles de sa vie. Ses ennemis se sentirent incapables de lui résister, et particulièrement le roi de France, qui conseilla au jeune Henri de faire la paix avec son père. De son côté, Henri le Vieux était harassé par cette lutte sans trêve ; ses mercenaires, qui entraient pour une bonne part dans son succès, lui coûtaient excessivement cher; son trésor était épuisé, et, pour faire face à ses besoins d'argent, il avait dû mettre en gage l'épée ornée de pierres précieuses qui avait servi à son couronnement. Il accueillit donc favorablement les ouvertures qui lui furent faites au nom du roi de France et s'aboucha avec ses représentants ; ceux-ci posèrent les préliminaires de la paix au sujet de laquelle une conférence définitive devait se tenir à Mont-Louis, sur les bords de la Loire, le 29 septembre suivant ; en outre, ils laissèrent les coudées franches au roi anglais pour amener Richard à composition.

Celui-ci, après la retraite de son père, au mois de juin précédent, avait repris les hostilités en Poitou où il guerroyait contre les sénéchaux anglais ; il n'osa pas attendre Henri et s'enfuit encore, en abandonnant les places fortes et les châteaux dont il s'était de nouveau emparé. Mais entre temps, ayant fini par être informé de la trêve qui venait d'être conclue entre les deux rois et ayant conscience de son délaissement, il demanda grâce. Le lundi, 23 septembre, il se rendit à Poitiers, où se trouvait Henri ; il se présenta tout en larmes devant son père et se jeta à ses pieds en implorant son pardon. Le roi l'accueillit avec bienveillance, et, sentant renaître à sa vue toute l'affection qu'il avait ressentie pour ses enfants pendant leur jeunesse, il lui donna le baiser de paix sans arrière-pensée. Puis ils partirent ensemble pour la Touraine, où, le 30 septembre, au lieu convenu,

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 160, B. de Peterborough.

les deux autres fils du roi, Henri le Jeune et Geoffroy, vinrent s'humilier devant leur père qui les reçut aussi à rémission.

Mais le roi de France, qui avait accompagné son gendre et l'avait engagé à se réconcilier avec Henri, ne se contenta pas de la parole du roi d'Angleterre ; il fut rédigé un traité au bas duquel les diverses parties apposèrent leur sceau. Il y était dit que les fils du roi se replaçaient, ainsi que les hommes et les barons qui leur avaient prêté serment de fidélité, sous l'autorité directe de leur père ; que, de part et d'autre, chacun rentrerait en possession des châteaux et terres dont il était détenteur quinze jours avant la fuite des jeunes princes, et, de plus, Henri assurait à chacun de ceux-ci des revenus particuliers et des châteaux pour leur résidence ; Richard eut pour sa part la moitié des revenus du Poitou et deux châteaux non fortifiés, car il fut dit expressément que ces demeures seraient choisies telles, afin que leur possesseur ne pût en prendre occasion pour causer quelque dommage au domaine royal. Tous les prisonniers devaient être mis en liberté sous caution ; toutefois, il était fait exception pour les personnages de marque que le roi avait enfermés dans la tour de Falaise, à son retour d'Angleterre, c'est-à-dire le roi d'Écosse, les comtes de Leicester et de Chester, et Raoul de Fougères ; d'Aliénor seule, il ne fut pas question (1).

Henri, qui depuis longtemps n'avait plus pour la reine aucune affection, lui fit payer chèrement le danger qu'elle lui avait fait courir de perdre son trône. Tout le monde s'accordait à dire qu'elle avait été l'instigatrice de ce grand complot, dont le roi n'avait pu venir à bout qu'après dix-huit mois d'efforts surhumains ; afin d'éviter le retour de toute entreprise de sa part, et en même temps pour garantir ses fils contre ses pernicieux conseils, il l'avait enfermée dans la tour de Salisbury, en Angleterre, où, étroitement surveillée, elle devait passer plusieurs années (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 161, B. de Peterborough et R. de Hoveden ; Salmon, *Rec. de chron. de Touraine*, p. 139.
(2) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 318, G. du Vigeois.

f. — Richard
(1174-1189).

Henri célébra la fête de Noël 1174 à Argentan. Puis, au printemps de 1175, il entreprit avec ses fils la visite de ses possessions continentales afin d'en achever la pacification, et se rendit plus particulièrement en Poitou (1). Il mit ses places fortes en parfait état de défense, renforça leurs garnisons, et ordonna que les châteaux des barons, dont les fortifications avaient été accrues lors de la dernière prise d'armes, seraient remis tels qu'ils se trouvaient quinze jours avant l'ouverture des hostilités; il fit même raser quelques-uns d'entre eux qui offraient du danger pour la tranquillité du pays, puis, au mois de mai, il partit pour l'Angleterre, emmenant avec lui le jeune Henri dont l'esprit versatile ne lui inspirait qu'une médiocre confiance. Il jugeait autrement ses deux autres fils, Richard et Geoffroy. A ce dernier il confia le soin d'être en Bretagne l'exécuteur de ses volontés; quant à Richard, il le laissa en Poitou.

Le rôle des deux princes était identique, mais comme la féodalité était plus fortement organisée dans les régions où commandait Richard, il fallait que celui-ci veillât de plus près à l'accomplissement des mesures que le roi avait ordonnées, surtout par rapport au démantèlement ou à la destruction des forteresses des seigneurs. Afin de lui faciliter sa mission, Henri donna l'ordre à ses baillis de subvenir à toutes les dépenses de son fils, plaça sous les ordres directs de celui-ci toutes les troupes armées qui pouvaient se trouver dans le duché d'Aquitaine, le laissant libre de les employer comme bon lui semblerait, excepté tou-

(1) Il est à remarquer que sous cette dénomination de Poitou les historiens du temps désignent presque toujours la totalité de l'ancien patrimoine d'Aliénor; ce n'est qu'à de rares exceptions que Richard est appelé duc d'Aquitaine, bien que lui-même, dans certains actes émanés de sa chancellerie, se pare de cette qualification. Evidemment le centre du gouvernement de l'Aquitaine, la résidence ordinaire du duc, était Poitiers; pareillement, pour le même motif, les comtes de Toulouse sont appelés comtes de Saint-Gilles. Il y aura donc lieu parfois d'étendre le sens de ce mot Poitou, lorsque le récit des événements que nous rapporterons indiquera qu'ils concernent tout ou partie de l'Aquitaine.

tefois contre son autorité royale, ou plutôt contre sa volonté (1).

C'était remettre une grande force entre les mains de Richard et il fallait que le roi fût bien sûr de sa fidélité pour lui conférer un semblable pouvoir. Mais Henri comptait à juste titre sur l'orgueil de son fils et sur ses goûts guerriers ; en agissant comme il le faisait, il donnait satisfaction aux uns et aux autres, et son espérance ne fut pas déçue. Bien qu'il eût amoindri l'autorité du prince en Aquitaine et qu'il ne le considérât que comme son lieutenant, néanmoins il reconnaissait toujours en lui le futur possesseur de ce pays, celui à qui il avait attribué cette portion de son héritage. Il avait du reste, dans une circonstance récente, manifesté publiquement cette intention, en insistant sur cette qualité d'héritier, pour bien marquer que rien n'était changé dans ses dispositions premières.

Le 2 février 1175, il se trouvait au Mans ; là, entouré de toute sa cour, il tint à donner un témoignage public de la reconnaissance qu'il avait aux gens de la Rochelle de lui être resté fidèles lors de la révolte de presque toute la région. Il confirma les bourgeois de cette ville dans toutes les franchises et libres coutumes qu'ils avaient reçues du comte Guillaume, son prédécesseur, et qui étaient spécifiées dans la charte du roi Louis VII, qu'ils lui présentèrent ; il retint seulement pour sa cour ou pour celle du comte de Poitou, si lui-même ou le comte le jugeaient à propos, la connaissance des crimes qui pourraient être portés devant eux. En outre, il reconnaissait aux bourgeois le droit absolu de tester, sous la seule condition expresse qu'auparavant ils se seraient confessés, et même il déclarait valables tous testaments faits par des gens frappés de mort subite, qui, naturellement, n'auraient pu remplir la condition qui leur assurait cette liberté d'action. Enfin, il leur accordait une commune pour la défense et la sécurité de leur ville, sous la réserve de garder leur foi à sa personne et à son héritier, le comte de Poitou. Comme il n'était pas dit dans cet acte que la commune posséderait un maire, il résultait de cette restriction que la ville devrait avoir à sa tête un sénéchal

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 162, B. de Peterborough, et p. 139, G. de Cantorbéry.

ou un bailli, qui rendrait la justice ordinaire et commanderait la milice : le pouvoir central n'avait pas encore abdiqué et remis à un personnage désigné par les habitants, la direction supérieure de leurs intérêts. Aux côtés de Richard se trouvaient, outre Guillaume, évêque du Mans, et Étienne, évêque de Rennes, venus en ce lieu pour saluer le roi, les hommes dévoués à la personne et à la politique d'Henri, ceux-là à qui il était en partie redevable de ses derniers succès : Maurice de Craon, Étienne de Tours, sénéchal d'Anjou, Foulques Painel, Joubert de Pressigny, Foulques de Matha, Philippe de Hastings, Gérard de Canville, Imbert, frère de l'ordre du Temple, qui fut peut-être le porte-parole des Rochelais, et enfin Hervé le Panetier (1).

Deux fois, dans cet acte, Henri avait fait rappeler que Richard était son héritier désigné pour le Poitou (2). Devant cette assurance formelle et l'avenir qu'elle faisait entrevoir au jeune prince, celui-ci n'hésita pas, il fit brusquement volte-face et il se montra aussi acharné contre ses anciens partisans, ceux qui l'avaient soutenu dans sa révolte, qu'il l'avait été contre les fidèles de son père. Après le départ d'Henri, il rassembla une armée considérable, et, vers la Saint-Jean, il entreprit une expédition à l'effet d'amener la soumission des seigneurs du Midi. Sur son chemin, il rasa ou démantela tous les châteaux dont les possesseurs avaient pris part à la révolte de 1173, et arriva, en semant la terreur, jusque dans le diocèse d'Agen. Un des plus puissants seigneurs du pays, Arnaud de Bouville, essaya de lui résister et s'enferma dans son château-fort du Puy de Castillon. Pour venir à bout de lui, Richard dut faire venir des machines de siège ; ce n'est qu'après deux mois d'efforts qu'il s'empara du château, où il fit prisonniers trente chevaliers et de nombreux

(1) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, p. 225. Cet acte est passé au Mans, mais n'est pas daté ; Marchegay le place vers 1170 ; Giry (*Établissements de Rouen*, I, p. 64) le met vers 1174 ; il ne nous paraît pas qu'on puisse lui attribuer une autre date que celle du 2 mars 1175, jour où Henri était au Mans avec ses fils (*Rec. des hist. de France*, XIII, p. 162, B. de Peterborough). Nous n'examinerons pas la question, qui a été soulevée, de savoir si Rouen et La Rochelle ont reçu en même temps du roi d'Angleterre leur constitution communale, ou si La Rochelle a emprunté cette organisation à la commune de Rouen ; ce dernier cas nous paraît le plus probable, comme l'a du reste pensé Giry (*Etablissements de Rouen*, I, p. 67).

(2) « Dominus Pictavie, heres meus ; herede meo Pictavie ».

sergents d'armes dont la rançon le couvrit des grosses dépenses qu'il avait été contraint de faire (1). Mais sa vengeance ne s'arrêta pas là. Il fit raser le château, et sur son emplacement on sema du sel, afin que désormais le lieu restât inculte et que l'on ne put y construire aucune demeure (2).

Avant d'assiéger Castillon, Richard était passé par Périgueux, et là, sous l'impulsion d'une de ces fantaisies dont il eut plusieurs accès durant son existence, il voulut, sans doute à la suite d'un bon repas préparé par Alain, son cuisinier, récompenser celui-ci de ses services spéciaux. Dans ce but, il érigea en fief la cuisine des comtes de Poitou, qu'Alain et ses successeurs devraient posséder désormais en toute propriété et dont ils seraient tenus de rendre foi et hommage, comme cela se passait pour toute seigneurie, sous réserve toutefois des droits que tous autres particuliers pourraient avoir dans ce fief de la cuisine des comtes, en vertu de concessions précédentes. C'est devant sa maison assemblée et ses compagnons intimes que Richard procéda à cette largesse ; on y voyait Robert Le Moine, son sergent, Jean et Geoffroy, ses chapelains, Raoul de l'Hôpitault, son clerc, Jourdain, son bouteiller, Bernard de Chauvigny, son chambrier, lequel était accompagné de son neveu Geoffroy, puis quelques personnes de condition plus relevée, telles que l'évêque Pierre de Périgueux, Foulques de Matha, Guillaume Maingot, alors sénéchal de Poitou, Porteclie de Mauzé et son fils Guillaume, Joubert de Pressigny et enfin Guy de Lusignan. Richard, on le voit, avait une maison montée, tout comme s'il eût été effectivement comte de Poitou et duc d'Aquitaine, et, de fait, il prenait ces qualités dans l'acte qu'il fit dresser et remettre à Alain (3).

Lors des fêtes de Pâques 1176, il se rendit, avec Geoffroy, en Angleterre où les deux Henri, père et fils, continuaient à résider. Il s'en était fallu de bien peu qu'un événement grave,

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 163, B. de Peterborough.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, IV, p. 119.
(3) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 114. Bien que cet acte porte, dans la copie du XIIIe siècle, d'après laquelle il a été publié, la date en chiffres romains ainsi marquée : MCCLXX°VII, on ne saurait douter que celle-ci doive être rectifiée, ainsi que l'a fait Teulet, l'acte indiquant qu'il a été passé à Périgueux au temps où Richard se préparait à faire le siège de Castillon.

mercenaires, et, comme il payait largement, il vit affluer près de lui des hommes de guerre de tous rangs; les barons avaient agi de la même la façon et s'étaient assuré le service de nombreux Brabançons. Il commença par pacifier le Poitou proprement dit, puis, aussitôt après la Pentecôte, il marcha contre ses plus sérieux adversaires. Le 23 mai, il leur livra bataille en Angoumois, entre Saint-Maigrin et Bouteville, puis il entra en Limousin où il s'empara d'Aixe, la principale forteresse d'Aymar, dans laquelle il fit prisonniers quarante chevaliers. Il vint ensuite assiéger la cité de Limoges; en peu de jours il s'empara de la place et, après la Saint-Jean, il rentra à Poitiers, où son frère Henri vint le rejoindre. Après quelques jours de repos, la campagne militaire recommença; les deux frères pénétrèrent en Angoumois et furent assiéger Châteauneuf, qui capitula au bout de quinze jours. En ce moment, Henri le Jeune, jaloux de son frère, et excité par les mauvais conseils de son entourage, mal disposé pour Richard, se sépara de ce dernier.

Le prince ne s'émut pas outre mesure de ce départ et continua sa campagne. Il assiégea et prit en dix jours Moulineuf, château du comte d'Angoulême, et enfin il vint se présenter devant la ville même, capitale du comté. Là se trouvaient le comte Guillaume Taillefer et son fils Vulgrin, le vicomte Aymar de Limoges, les vicomtes de Ventadour et de Chabanais, qui avaient fui le Limousin après les succès du comte de Poitou. Bien qu'ils fussent en nombre suffisant pour résister avantageusement à leur adversaire, ils n'osèrent tenter la chance, et, au bout de six jours de siège, Guillaume Taillefer se déclara prêt à traiter avec Richard. Il lui rendit sa ville d'Angoulême, avec les châteaux d'Archiac, de Montignac, de la Chèze et de Merpins, et se mit absolument à sa discrétion. Richard l'envoya à son père, ainsi que ses principaux adhérents, afin qu'ils implorassent eux-mêmes leur pardon, mais Henri ne voulut pas les recevoir, se réservant de prendre une décision quand il viendrait lui-même en Normandie; en attendant, il les renvoya à son fils, qui devait jusqu'à sa venue les tenir en garde dans quelqu'un de ses châteaux (1).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 164 et 165, B. de Peterborough; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 43, Saint-Aubin.

Mais Henri le Jeune ne s'était pas contenté de se retirer de l'armée de son frère; il était venu se fixer à Poitiers, où il fut bientôt entouré d'une cour de mécontents, chevaliers de France et de Normandie, tous ennemis d'Henri le Vieux, qui les avait en aversion pour avoir pris, lors de la grande révolte, les armes contre lui. Arguant de sa qualité royale, il agissait en conséquence, usurpant ainsi tous les droits du roi. Celui-ci avait placé des affidés auprès de son fils afin d'être avisé de ses menées, mais l'un d'eux, Adam de Chirchedun, qui occupait le poste de vice-chancelier du jeune prince, ne sut pas assez bien prendre ses précautions, et sa correspondance fut interceptée. Henri le Jeune, mis au courant de cet espionnage, en fut violemment irrité et fit passer son vice-chancelier en jugement devant une cour où siégèrent les principaux personnages de son entourage. Certains d'entre eux opinèrent pour la mise à mort du coupable, mais l'évêque de Poitiers, l'un des juges, s'y opposa, sous le prétexte qu'Adam, étant clerc de l'archevêque d'Yorck, chancelier du royaume, et pourvu du diaconat, ne pouvait être justiciable d'une cour laïque. Se rendant à ces raisons, le jeune roi condamna le coupable à être fustigé, le corps dépouillé de ses vêtements, par les places et les rues de Poitiers, puis il l'envoya dans les prisons d'Argentan, en ordonnant toutefois qu'il subirait encore la flagellation, toutes les fois qu'il traverserait une ville : ce qui fut fait. Le roi d'Angleterre, mécontent, envoya près de son fils quatre chevaliers avec mission de lui amener Adam sans retard ; Henri le Jeune s'exécuta avec regret, car il espérait bien que sa victime n'aurait pas survécu au supplice qu'il lui avait infligé.

De Poitiers, le prince se rendit en Normandie pour recevoir la princesse Jeanne, sa sœur, que leur père venait d'accorder en mariage à Guillaume, roi de Sicile. La jeune princesse, remise aux Siciliens, quittait l'Angleterre richement munie de cadeaux, en chevaux, vêtements, or, argent et vases précieux ; mais le roi Henri, en homme de précaution, et redoutant les mauvaises rencontres pour l'ambassade, avait mandé au jeune Henri de venir prendre sa sœur à la descente du navire et de la mener en Poitou à Richard, qui, de son côté, veillerait sur elle pendant toute la traversée de l'Aquitaine, et jusqu'à Saint-Gilles, où elle devait

trouver son futur époux; entrée en France le 27 août, Jeanne n'arriva à Saint-Gilles que le 9 novembre.

Richard avait laissé le champ libre à son frère. De l'Angoumois, il s'était rendu à Bordeaux où il tint sa cour de Noël, puis, sans tarder, le climat du Midi n'interrompant pas les opérations militaires, il marcha sur Dax que Pierre, vicomte de cette ville, et Centulle, comte de Bigorre, avaient solidement fortifiée. Il s'empara de la cité et vint attaquer Bayonne, qui était défendue par son vicomte, Arnaud Bertrand, et la prit en dix jours. De là il mena son armée à la frontière d'Espagne, à Port-César. Il assiégea le château de Saint-Pierre le dimanche après l'Épiphanie (9 janvier 1177), et s'en empara le même jour. Dans ces contrées, il s'attacha particulièrement à mettre à la raison les seigneurs qui avait pris l'habitude de dépouiller les pèlerins de Saint-Jacques et il abolit toutes les coutumes qui avaient été établies à ce sujet. A la suite de sa dernière conquête, tout le territoire qui relevait de son autorité étant pacifié, il rentra à Poitiers le 2 février et de là envoya au roi Henri un message pour lui faire part des succès qu'il venait de remporter (1).

N'ayant plus besoin des Brabançons qui lui avaient permis de faire une si rapide campagne, Richard les renvoya; mais ces mercenaires, dont la guerre était la seule ressource, se jetèrent sur le Limousin et se mirent à le ravager. L'évêque Géraud, vivement ému par le spectacle des maux dont ils accablaient le pays, rassembla les barons, et, ne pouvant, à cause de sa cécité, se mettre à leur tête, leur donna pour chef Aymar, vicomte de Limoges. Les Limousins rencontrèrent les bandes pillardes le Jeudi-Saint, 21 avril, près du château de Malemort, et en tuèrent plus de deux mille; parmi les morts se trouva Guillaume Le Clerc, qui les commandait (2).

En ce temps, une autre cause de mésintelligence vint à surgir entre Richard et Henri le Jeune. Raoul de Déols, le plus puissant des feudataires du roi d'Angleterre en Berry (on disait que ses domaines étaient d'un rapport égal à celui de la Normandie tout

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, pp. 166 et 167, B. de Peterborough.

(2) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 189; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 199, R. de Dicet.

entière), était venu à mourir à la fin de l'année 1176, pendant un pèlerinage qu'il faisait en Terre-Sainte; il ne laissait qu'une fille, âgée de trois ans, nommée Denise. En vertu du droit féodal, le roi d'Angleterre réclama sa garde, mais les parents de l'enfant ne voulurent pas y consentir; ils l'enlevèrent et fortifièrent leurs châteaux. Au lieu de donner à Richard, à qui ce soin revenait, la charge de les réduire, Henri confia cette mission au jeune Henri, qui s'empara de Châteauroux sans difficulté, mais ne put toutefois mettre la main sur la jeune héritière (1).

Le 18 août 1177, le roi quitta l'Angleterre, où il résidait sans interruption depuis deux ans. Le traité que l'empereur et le pape venaient de signer à Venise, le 24 juillet, avait complètement mis à bas ses combinaisons; il ne pouvait plus compter sur la couronne lombarde et il n'entrevoyait aucune compensation pour les sacrifices de territoires ou d'argent qu'il avait pu faire. Les 2,000 marcs qu'il avait versés au comte de Maurienne avaient été totalement perdus par suite de la mort de la jeune Aelis, advenue à la fin de l'année 1174, et cette paix achevait de ruiner ses espérances. Il se résolut dès lors à reprendre, d'une façon plus effective, le gouvernement de ses états, en ne laissant véritablement à ses fils que des titres sans valeur et en les faisant marcher d'après ses desseins secrets; Henri le Jeune, particulièrement, ce roi sans royaume, allait avoir plus particulièrement à se plaindre de cet état de choses.

Henri revint donc d'Angleterre avec Geoffroy, et trouva en Normandie ses deux autres fils, qui étaient venus au devant de lui avec une grande suite de barons. Il commença par renvoyer Geoffroy en Irlande et se rendit ensuite à Rouen où, peu après, arriva le légat du pape, Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone. Alexandre III, n'ayant plus aucun ménagement à garder avec le roi d'Angleterre et secrètement poussé par Louis VII, lui faisait dire que s'il ne mariait pas Richard avec Aelis de France, qu'il avait depuis si longtemps en sa garde, il mettrait le royaume en interdit. Des prélats, instruments dociles du roi anglais,

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 167, B. de Peterborough, et p. 320, R. de Thorigny; La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 512.

en appelèrent au pape mieux informé ; quant à Henri, il demanda un délai jusqu'à ce qu'il pût s'entendre avec le roi de France.

Toujours prêt à négocier, afin de gagner du temps, il fit demander une entrevue à Louis ; elle eut lieu près d'Ivry, le 21 septembre. Les deux rois s'engagèrent à prendre la croix, puis ils firent un traité de paix et d'amitié, se garantissant leurs possessions l'un à l'autre et ne laissant en dehors de leur accord que l'Auvergne et le Berry ; pour régler les difficultés pendantes au sujet de ces pays, ils nommèrent chacun six plénipotentiaires, dont trois prélats et trois barons, qui, du côté d'Henri, furent Maurice de Craon, Guillaume Maingot et Pierre de Montrevault ; de plus, il fut convenu que Richard épouserait Aelis, qui recevrait en dot le Berry, et que Louis donnerait le Vexin à son autre fille, mariée avec Henri le Jeune (1).

Ceci fait, le roi d'Angleterre vint à Verneuil, où, sur la sollicitation des religieux de Grandmont et en présence de cinq évêques et de nombreux comtes et barons, il prit une de ces mesures qui lui attirèrent la réputation d'un bon justicier, et qui font le plus d'honneur à sa mémoire. Les seigneurs, qui faisaient des dépenses folles dans les tournois et les fêtes de toutes sortes, s'endettaient énormément ; or, ils avaient trouvé bon de mettre leurs dettes à la charge de leurs hommes, qui, faute de paiement, étaient tout simplement envoyés en prison. Le roi décida et fit promulguer, non seulement dans les villes de son royaume, mais encore en Normandie, en Aquitaine, en Anjou et en Bretagne, un édit ou coutume portant que les hommes d'un seigneur ne pourraient être tenus pour ses dettes, qu'ils ne seraient nullement ses cautions et qu'ils devraient jouir sans trouble de ce qu'ils pouvaient posséder, enfin que le seigneur aurait simplement la faculté de donner à son créancier une délégation sur les redevances dont ses hommes pouvaient être chargés envers lui (2).

Puis, vers la Saint-Denis (9 octobre), Henri renvoya Richard en

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 171 et note b, B. de Peterborough et R. de Hoveden.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 172, B. de Peterborough.

Poitou, où les Brabançons venaient encore d'essuyer un échec considérable. Vulgrin, le comte d'Angoulême, en avait pris plusieurs bandes à sa solde, et, sous ombre de lutter avec le comte de Poitou, il les employait à ravager le pays. Thibaut Chabot, à qui Richard avait laissé le commandement de ses troupes, n'avait pas des forces suffisantes pour les réduire. Ce que voyant, l'évêque de Poitiers, Jean aux Belles-Mains, à l'imitation de l'évêque de Limoges, leva une troupe considérable qu'il soudoya lui-même et les amena à Thibaut. Celui-ci joignit, près de Barbezieux, quatre troupes de Brabançons, et les anéantit par le fer et le feu, sauf un petit nombre qui se réfugia dans un château-fort, après avoir toutefois abandonné le fruit de ses rapines (1).

On ne sait si Richard, à son retour, fut s'attaquer au comte d'Angoulême, mais il ne manqua pas de punir le vicomte de Limoges, allié de Vulgrin, et enleva de force le château, quartier de la ville de Limoges où Aymar avait sa résidence (2). Puis il fut rejoindre son père en Berry. Celui-ci, après avoir convoqué à Alençon les contingents de Normandie, était venu mettre à la raison les seigneurs qui n'avaient pas voulu lui remettre la fille de Raoul de Déols, et dont son fils, Henri le Jeune, n'avait pu venir à bout. Il prit Châteauroux, que les Berrichons avaient de nouveau occupé, et le seigneur de la Châtre, qui détenait Denise de Déols, n'osa pas résister; il amena la jeune fille au roi, qui l'envoya à Chinon et la donna en mariage à Baudouin de Revers, avec le fief de Châteauroux (3).

Henri passa ensuite en Limousin, où il se montra implacable envers les seigneurs qui avaient, dans le temps, pris parti pour ses fils et il leur imposa de très lourdes charges; puis, après la Saint-Martin, il s'en fut à Graçay, où se rendit aussi le roi de France, afin de s'entendre au sujet des affaires de l'Auvergne. Les comtes et les barons de ce pays avaient aussi été convoqués; questionnés par Henri, ils déclarèrent que de toute antiquité la suzeraineté de l'Auvergne appartenait au duc d'Aquitaine, excepté l'évêché de Clermont, qui était dans la mouvance directe

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 199, R. de Dicet.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 321, R. de Thorigny.
(3) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 172, B. de Peterborough.

du roi de France. Cette réponse ne satisfaisait pas pleinement Louis, qui demanda que l'affaire fût renvoyée devant les arbitres, dont le tribunal avait été constitué par les deux rois lors du traité d'Ivry (1).

Toutes choses étant réglées, Henri se transporta à Grandmont, un des rares monastères pour lesquels il ne cessa de témoigner une affection particulière, et où l'appelait la conclusion d'une affaire importante. Le 7 octobre précédent, il s'était abouché avec Audebert, comte de la Marche, et avait profité de la situation pénible dans laquelle se trouvait ce grand baron pour conclure avec lui une bonne affaire. Quelques années auparavant, le jour du Vendredi-Saint, Audebert, ayant surpris sa femme Marquise dans un entretien secret avec un chevalier, avait tué ce dernier sans motifs sérieux. Il avait ensuite répudié sa femme et était resté seul avec un fils unique. Mais ce dernier étant venu à mourir, le commun peuple vit dans ce malheur une punition infligée au comte pour le meurtre injuste du chevalier marchois. Audebert vivait donc dans un grand isolement, n'ayant ni frères ni sœurs, ni d'autres neveux que des hommes d'église, à savoir l'évêque d'Angoulême, le prieur de Grandmont, les abbés de Saint-Augustin et de Saint-Martial de Limoges. Voyant les maux dont les barons poitevins et ses propres sujets étaient accablés en conséquence des ordres d'Henri, exécutés par Richard, il s'était rendu en Angleterre pour faire au roi des représentations; celui-ci, furieux, avait voulu le faire enfermer. Audebert s'était enfui, mais voyant le mal s'aggraver, et sentant l'inutilité et même le danger de toutes démarches auprès de son suzerain, il se décida à abandonner son comté et à se retirer en Terre-Sainte. S'étant donc mis d'accord avec Henri, il se fit accompagner à Grandmont par des barons et des chevaliers de la Marche et, en présence de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Poitiers, mandés spécialement à cet effet, il fit prêter à ses vassaux serment de fidélité au roi d'Angleterre et à son fils, le comte de Poitou. Toutefois, la transmission de son comté à Henri ne fut pas gratuite; le roi lui remit, le jour de la signature du traité, le 11 novembre 1177,

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 173, B. de Peterborough.

une somme de 5,000 marcs d'argent ou 15,000 livres angevines, et, en plus, y ajouta vingt mulets et vingt palefrois (1).

Cet acte, qui augmentait d'une façon notable le domaine privé du comte de Poitou, ne fut pas du goût de tout le monde. Les plus proches parents d'Audebert, bien pourvus de charges ecclésiastiques, ne manifestèrent peut-être pas trop haut leur mécontentement, mais il en fut autrement de Geoffroy de Lusignan et de ses frères, qui protestèrent contre la cession du comté de la Marche et, à défaut d'autres parents plus proches d'Audebert, réclamèrent son patrimoine (2).

Les choses en restèrent là pour le moment; aussi, après le règlement de cette affaire importante, dû tout entier à son habileté politique, qui mettait entre ses mains des forteresses de premier ordre, lui permettant de surveiller de près les menées des seigneurs du Berry et surtout de ceux du Limousin, Henri put venir à Angers tenir sa cour de Noël. Il reprenait en quelque sorte possession des domaines qu'il semblait avoir abandonnés, et il tint à donner à son grand plaid annuel un éclat inaccoutumé. Il y avait convoqué directement un si grand nombre de barons que leur affluence, dirent les témoins oculaires, dépassa celle que l'on avait remarquée à son couronnement ou à celui d'Henri le Jeune; ses trois fils aînés, groupés intentionnellement autour de lui, devaient sentir, par cet apparat si brillant, quelle était la puissance de leur père (3).

Henri ne s'en remit à personne pour prendre possession du comté de la Marche et s'assurer ainsi par lui-même qu'il était bien à lui; c'est durant les pérégrinations qu'il accomplit pour cet objet que, passant par l'Isle-Jourdain, il confirma, en présence de nombreux personnages, le don que Mirable, femme du comte Audebert, avait fait au monastère de Montazai de ce qui lui appar-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 173, B. de Peterborough; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 324, G. du Vigeois; *Gallia Christ.*, II, col. 818; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 189.

(2) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 324, G. du Vigeois. Les sires de Lusignan faisaient remonter leurs droits à la célèbre Aumode, fille de Bernard, comte de la Marche, qui, avant 1045, avait épousé Hugues le Pieux, leur ancêtre.

(3) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 173, B. de Peterborough, et p. 321, R. de Thorigny.

tenait dans les moulins de Civray (1). On le voit encore, pendant un séjour qu'il fit à Saumur, accorder à l'abbaye de Saint-Laon de Thouars une foire qui se tiendrait le 21 novembre, jour de la fête du patron du monastère, avec tous droits de péages sur les marchandises qui s'y débiteraient (2).

Il se montrait en même temps aussi volontaire que par le passé au sujet des nominations épiscopales, cherchant par tous les moyens à faire arriver ses créatures, et s'opposant de tout son pouvoir à l'élection de qui lui déplaisait. C'est ce qui arriva au sujet de la succession de Géraud de Cher à l'évêché de Limoges. Ce prélat étant décédé le 8 octobre 1177, les chanoines avaient choisi pour lui succéder Sébrand Chabot, archidiacre de Thouars et doyen du chapitre cathédral de Poitiers. L'élection eut lieu le 10 février, mais elle fut tenue secrète, car Sébrand appartenait à une famille qui avait jadis pris part au soulèvement fomenté par Aliénor contre Henri, et que celui-ci poursuivait de son inimitié (3).

Du reste, le roi avait repris complètement le gouvernement du pays; Richard, bien que portant le titre de comte, n'était par lui considéré que comme étant en sous-ordre. Ainsi l'évêque de Poitiers et son chapitre cathédral, d'une part, les chanoines de Saint-Hilaire, d'autre, ayant fait un accord sur plusieurs questions litigieuses entre eux, il fut dit, dans l'acte, que l'évêque ferait approuver celui-ci par le pape, et les chanoines de Saint-Hilaire par le roi d'Angleterre et son fils Richard, comte de Poitou. Les chanoines, en effet, ne pouvaient oublier qu'en 1170 ils avaient reconnu solennellement le jeune prince pour leur abbé (4). A la mi-carême, 19 mars 1178, Henri se rendit en Normandie, emmenant avec lui Richard qui assista, dans sa compagnie, à la dédicace de l'église du Bec, puis il passa en Angleterre, le 15 juillet, après avoir toutefois pris la précaution de placer ses domaines continentaux sous la sauvegarde du roi de France qui lui octroya des lettres spéciales à cet effet; lui, homme de si peu

(1) D. Fonteneau, XVIII, p. 503.
(2) Imbert, *Cart. de Saint-Laon de Thouars*, p. 69.
(3) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 324, G. du Vigeois.
(4) Rédet, *Doc. pour Saint-Hilaire*, I, p. 192.

de foi, avait toute confiance dans la parole de Louis VII (1) !

Aussitôt que les chanoines de Limoges eurent été informés du départ du roi d'Angleterre, ils songèrent à divulguer l'élection de Sébrand Chabot. Le 1er septembre, ils en firent la proclamation à Saint-Junien, mais il ne tarda guère à leur en coûter ; Richard, sur l'ordre de son père, les expulsa de leurs stalles et, pendant un an et neuf mois, le service divin ne fut pas célébré dans la cathédrale de Limoges. Le 1er décembre, quelques membres du chapitre s'étant réunis dans l'abbaye de Solignac, Sébrand y pontifia comme évêque, mais cette bravade n'était pas prudente, et, de crainte des agents du comte, les chanoines se séparèrent en hâte ; quant à l'évêque, il s'enfuit à Rome. Lors d'un concile, tenu à Latran pendant le carême de 1179, le pape fit consacrer Sébrand par l'archevêque de Bourges, malgré l'opposition qu'Isembert, abbé de Saint-Martial de Limoges, était venu y faire au nom du roi d'Angleterre (2).

Richard, qui personnellement n'avait rien à reprocher aux religieux de Solignac, ne leur garda pas rancune d'avoir accueilli l'évêque Sébrand dans leur monastère, car on le voit, pendant qu'il séjournait dans la ville de Limoges, leur accorder des lettres de sauvegarde. Il avait en ce moment auprès de lui deux seigneurs du pays, Aimeri de Rochechouard et Pierre de Pierre-Buffière, le sénéchal du Poitou, Guillaume Maingot, et un autre sénéchal, Foulques de Mallac, qui doit être undes six personnages entre qui Henri II avait partagé l'Aquitaine en 1174, ou peut-être même celui que le roi avait dû mettre à la tête de la Marche après sa prise de possession du pays (3).

L'intervention du roi n'ayant amené qu'un calme momentané dans ses possessions d'Aquitaine, Richard reçut de son père de nouveaux ordres à l'effet de les pacifier complètement. Il se rendit tout d'abord dans le Midi. Dans ces contrées, son prin-

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 173, B. de Peterborough, et pp. 321 et 322, R. de Thorigny.

(2) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 324 et 325, G. du Vigeois.

(3) Leroux, *Chartes de la Marche et du Limousin*, p. 59. Cette charte n'est pas datée, mais elle est sûrement postérieure à la prise de possession du comté de la Marche par le roi d'Angleterre, qui est du mois de novembre 1177, et antérieure à l'année 1181, Guillaume Maingot ne possédant plus à cette date la charge de sénéchal.

cipal adversaire était Centulle, comte de Bigorre; ce haut baron avait attaqué Dax, mais il avait été défait, et les habitants de la ville, s'étant emparés de sa personne, le détenaient en prison. Ils avaient fait la besogne de Richard qui en témoigna une grande joie, et comptait faire payer cher à Centulle son entreprise manquée. Mais, pendant qu'il se tenait à Dax, il reçut la visite d'Alfonse II, roi d'Aragon, qui portait une grande amitié à son parent, le comte de Bigorre, et venait demander son élargissement. Il se porta caution pour lui, déclarant qu'il se soumettrait désormais à toutes les volontés du roi d'Angleterre Richard se laissa fléchir, toutefois le vicomte dut, avant sa sortie de prison, lui faire remettre deux de ses forteresses (1).

Bayonne était restée tranquille; le vicomte Arnaud Bertrand s'était souvenu de la leçon qu'il avait reçue en 1177 et les habitants de la ville s'étaient empressés de seconder le comte de Poitou et de se mettre à sa disposition pour réduire les seigneurs révoltés du pays. Richard leur en témoigna sa reconnaissance et, sur le conseil des barons, des chevaliers et des damoiseaux de Poitou et de Gascogne qui composaient son armée, il leur accorda de nouveaux privilèges, et déclara qu'à l'avenir ils seraient exempts de tout droit de coutume, tant dans leur cité que dans l'Aquitaine et la Gascogne, dépendances de son domaine de Poitou. Cet acte fut délivré à Bayonne en présence de Pierre d'Espelèle, successeur de Fortanier à l'évêché de Bayonne, de Foulques de Matha, de Raymond Robert de Tartas, d'Arnaud Bertrand de Bayonne, et de nombreux seigneurs du pays. Richard, en agissant ainsi, avait soin de déclarer qu'il ne le faisait que du consentement exprès du roi, son père, et pour récompenser les gens de Bayonne des bons services qu'ils avaient rendus à son père et à lui-même (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 168, B. de Peterborough.

(2) Balasque, *Etudes hist. sur Bayonne*, p. 417. Cet acte, dans le texte qui l'a conservé, porte la date de MLXX, mais il évident qu'il manque un ou plusieurs chiffres à la fin. M. Balasque et Giry, qui l'a suivi, le marquent à l'année 1174, aussitôt après la réconciliation de Richard et de son père, mais on ne trouve dans cet acte, pas plus que dans les précédents, aucun indice qui puisse autoriser cette attribution. Tout au plus pourrait-on placer la charte de Richard en 1177, lorsqu'il s'empara de Bayonne sur Arnaud Bertrand, mais il paraît bien anormal que celui-ci, le jour de sa défaite, ait

L'heureuse issue de son expédition permit au comte de Poitou de revenir d'assez bonne heure sur ses pas pour pouvoir passer à Saintes les fêtes de Noël; à l'imitation d'Henri, il tint à cette occasion une cour solennelle, à laquelle se rendirent de nombreux seigneurs de la Saintonge. Il en manquait toutefois un certain nombre, et, parmi eux, le plus puissant de tous, Geoffroy de Rancon. L'ancien confident d'Aliénor, qui, grâce à sa haute faveur, avait considérablement accru ses richesses, avait pris une part active au soulèvement de 1173, et, lors de l'expédition du roi d'Angleterre en 1174, il avait même donné à Richard un asile sûr dans son château de Taillebourg. Mais ces services personnels ne pesaient guères dans le cœur du comte de Poitou; la reconnaissance n'était pas son fort, et, voyant par les yeux de son père, Geoffroy n'était plus pour lui qu'un vassal rebelle contre lequel il pouvait agir avec toute rigueur. Aussitôt après les fêtes, il fut attaquer le château de Pons, que possédait un des chevaliers de Geoffroy, mais la place était forte et des mois se passèrent sans qu'elle pût être réduite. Les fêtes de Pâques arrivant, Richard laissa devant Pons tous ses connétables avec une partie de ses troupes et s'en fut assaillir le château de Richemond, « Rigemunda », dont il s'empara en trois jours, et qu'il fit aussitôt renverser. Enhardi par ce succès, il attaqua avec la même ardeur les châteaux de Jansac, de Marcillac, de Gourville et d'Anville, qui tombèrent rapidement entre ses mains et furent pareillement démolis de fond en comble.

Ayant ainsi réduit les principales places fortes de son adversaire, Richard se retourna sur Taillebourg, qu'il investit huit jours avant l'Ascension. Geoffroy défendait lui-même sa forteresse; comme Henri n'avait pas osé l'attaquer, il pensait n'avoir rien à redouter de son fils. Il avait confiance dans la triple enceinte du château, qui avait le renom de n'avoir jamais été pris, dans sa position qui, naturellement très forte, avait été accrue par l'art des ingénieurs et semblait inexpugnable, enfin dans sa garnison, qui comptait un millier d'hommes.

vu accorder des faveurs à ses sujets, tandis que le fait semble tout naturel en 1179 et être la récompense des services des uns et des autres.

Richard procéda contre son adversaire avec la sauvagerie qui lui était trop souvent coutumière ; dès qu'il fut entré sur le territoire du seigneur de Taillebourg, il arracha les vignes, brûla les habitations et les bourgs, démolissant ce qui restait debout, réduisant des populations entières à la misère et ne leur laissant d'autre ressource que de se livrer au pillage et à la guerre, ou de s'affilier à des compagnies de Brabançons. Comme il connaissait bien le fort et le faible de la place, par suite du séjour qu'il y avait fait, il dirigea son attaque du côté le plus vulnérable et y installa des machines de siège. Geoffroy, redoutant une surprise, tenta une sortie, mais il fut repoussé par les troupes de Richard qui, dans l'ardeur de la lutte, pénétrèrent dans l'enceinte, pêle-mêle avec les fuyards ; ceux-ci furent contraints de se renfermer dans le donjon. C'était le troisième jour des Rogations, 8 mai. Par suite de la capture d'une partie de la garnison et du défaut d'approvisionnements, la défense n'était guère possible ; dans cette occurrence, Geoffroy se décida à négocier, et, pour n'être pas retenu prisonnier, il s'engagea à livrer à son vainqueur tous ses châteaux, particulièrement celui de Pons, dans le délai d'un mois. C'est ce qui eut lieu ; tous furent rasés jusque dans leurs fondements.

La défaite de Geoffroy de Rancon ayant forcément amené la pacification de la Saintonge, Richard n'avait plus à réduire que le comte d'Angoulême. Le possesseur du comté était alors Vulgrin, fils aîné de Guillaume Taillefer ; ce dernier venait de partir pour la Terre-Sainte et devait du reste mourir peu après, le 7 août, à Messine. Vulgrin était un batailleur infatigable, mais, isolé comme il l'était, il ne se sentit pas de force ; il ouvrit au comte de Poitou les portes d'Angoulême et lui remit sa principale forteresse, Montignac. Richard n'agit pas à son égard autrement qu'avec ses autres adversaires, et fit raser les deux places fortes (1).

Ces expéditions terminées et la paix s'en étant suivie, le prince licencia ses mercenaires. Outre les Brabançons, il avait engagé de nombreux Basques ou Navarrais ; ceux-ci redescendirent vers leur pays d'origine et, en route, ils s'arrêtèrent devant

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 179, B. de Peterborough, et pp. 201 et 202, R. de Dicet.

Bordeaux, dont ils pillèrent et incendièrent les faubourgs (1).

Au mois de juillet, Richard passa en Angleterre, où, se conformant en tout aux façons d'agir de son père, il s'en fut, dès son arrivée, faire un pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket. Henri, tenu au courant des prouesses de son fils, voulut lui en témoigner sa reconnaissance; se croyant désormais sûr de la fidélité de Richard qui, par ses actes de violence, voire même de cruauté, n'avait pu que s'aliéner les barons poitevins, et par suite ne pouvait s'appuyer sur eux s'il manifestait quelques velléités d'indépendance, il résolut de lui assurer définitivement le duché d'Aquitaine. Le prince avait alors vingt-deux ans et était parfaitement en état de se diriger lui-même, mais le roi, très amoureux des formes, pouvait craindre que l'expression de sa seule volonté ne fût pas suffisante pour donner aux actes de Richard toute la valeur légale qui devait résulter de son titre. Bien que prisonnière, Aliénor n'avait pas abdiqué sa qualité de duchesse; elle venait de gouverner le pays pendant quatre ans, et elle y avait assurément conservé de vives sympathies. Les paroles que Richard le Poitevin lui avait adressées: « Le roi du Nord te retient captive, mais, à l'exemple du prophète, ne cesse de crier; que ta voix, éclatante comme le son de la trompette, parvienne à tes fils; le jour viendra où ils te délivreront et où tu reviendras habiter la terre qui est tienne », avaient sûrement retenti aux oreilles d'Henri; il fallait leur enlever toute raison d'être et en cela apparaît une fois de plus sa politique cauteleuse. Pendant quelques jours, il tira sa femme de prison, et, de gré ou de force, il lui fit faire un abandon public et solennel du duché d'Aquitaine en faveur de son fils. En voyant Aliénor à la cour, on crut généralement qu'une réconciliation avait eu lieu entre elle et son mari, mais il n'en était rien; il est possible toutefois que le roi, satisfait de sa soumission, eût adouci sa captivité et lui ait accordé une demi-liberté (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 322, R. de Thorigny.

(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 179, B. de Peterborough, et annales de Waverley, p. 749; *Id.*, XVII, p. 647, R. de Dicet. Ce qui tendrait à faire croire que la condescendance d'Aliénor fut obtenue par la violence, c'est qu'elle resta brouillée avec Richard, celui de ses fils qu'elle aimait pourtant le mieux, jusqu'en 1182.

Richard, tout fier d'avoir obtenu la reconnaissance formelle de la dignité qui était l'objet de ses vœux les plus ardents, ne tarda pas à s'en prévaloir. Dans le cours de cette année 1179, il se trouvait à Melle quand il reçut la visite de T., prieur de l'aumônerie de Surgères. Ce religieux venait lui rappeler que cette maison avait été établie par son bisaïeul, Guillaume le Jeune, sur le domaine privé des comtes de Poitou, et que son fondateur lui avait, entre autres faveurs, concédé le pâquier de ses animaux dans la forêt d'Argenson ; que, d'autre part, la reine Aliénor avait confirmé l'aumônerie dans ses possessions et il demandait à son fils d'agir pareillement à son égard. Richard ne pouvait faire moins, aussi prit-il à son tour la maison hospitalière et ses dépendances sous sa garde et protection spéciale, et reconnut-il toutes les concessions qui lui avaient été faites, en présence de Maingot de Melle et de Guillaume de Chemillé. Dans l'acte qu'il fit délivrer au prieur, il s'intitula duc des Aquitains et comte des Poitevins, et, usant en même temps des formules les plus solennelles, il en donna connaissance à l'archevêque de Bordeaux, qui occupait un rang unique dans la hiérarchie religieuse du duché, à tous les évêques de sa dépendance, à tous autres archevêques, évêques, barons, justiciers, baillis ou fidèles, quels qu'ils fussent. C'était parler en maître, en chef légal et incontesté du duché d'Aquitaine (1).

Les bons rapports d'Henri II avec le roi de France n'étaient plus troublés et l'on en vit, à la fin de cette année 1179, un témoignage éclatant. Louis VII, se sentant décliner, avait résolu d'associer à la couronne son fils Philippe, alors âgé seulement de quinze ans, et avait fixé cette cérémonie au 15 août, jour de l'Assomption, mais le jeune prince tomba malade, et Louis, craignant pour sa vie, fit vœu de se rendre en pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket. Henri accorda au roi de France toutes sûretés pour le voyage, et vint lui-même, le 22 septembre, le recevoir à Douvres ; il le conduisit à Cantorbéry en grande pompe, et, après que le roi eût fait ses dévotions, il le ramena le 26 au lieu de son embarquement. Le 1er novembre, Philippe fut sacré à Reims par son oncle, l'archevêque Guillaume, devant presque

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, VI, p. 11.

tous les évêques du royaume; les trois fils aînés du roi d'Angleterre, représentant trois grands fiefs relevant de la couronne de France, la Normandie, l'Aquitaine et la Bretagne, vinrent assister à cette cérémonie, où leur père avait revendiqué l'honneur d'occuper la charge de sénéchal en qualité de duc de Normandie, et celle de bouteiller comme comte d'Anjou. Les trois princes retournèrent ensuite trouver leur père, et célébrèrent avec lui les fêtes de Noël à Winchester (1).

Au commencement du carême de 1180, Henri jugea bon de repasser sur le continent, afin de surveiller les événements, le roi de France ayant été frappé de paralysie à son retour d'Angleterre. Il commença par placer en quelque sorte ses actes à venir sous un pieux patronage, et se rendit à Grandmont. Les religieux profitèrent de sa venue pour lui exposer le mal que causait au diocèse de Limoges l'éloignement de son pasteur. Sébrand Chabot, après sa consécration à Rome, en 1179, était revenu à Limoges, où il entra sans solennité aucune le 20 juillet, puis, il s'éloigna, et fit une seconde apparition dans sa ville épiscopale à Noël; sa présence y fut tacitement tolérée, mais les biens de l'évêché étaient toujours administrés au nom du roi. Henri se laissa toucher par les sollicitations des moines de Grandmont, et remit enfin l'évêque en possession de tous ses honneurs, dignités et domaines (2).

A Noël 1180, il se trouvait au Mans, où s'étaient rendus de nombreux barons et prélats, et en particulier l'archevêque de Bordeaux. Dans cette assemblée, il édicta une de ces mesures, qui ont fait de lui un roi réformateur, mais qu'il appliqua surtout en Angleterre. Prenant donc pour base, non la qualité nobiliaire, comme il était alors de règle, mais le chiffre de la fortune, il décida que tout possesseur de 100 livres angevines de revenu aurait à se pourvoir d'un cheval, avec un équipement militaire complet, comprenant cuirasse, bouclier, épée, lance et tous autres objets nécessaires à son armement; que celui qui ne jouirait que de 40 à 55 livres aurait un haubergeon, une lance et une épée, enfin

(1) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 180, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 204, R. de Dicet.

que toute personne ne possédant qu'un revenu inférieur aurait un gambeson, un chapeau de fer, une lance et une épée ou un arc et des flèches; il fit défense aux détenteurs de ces armes de les mettre en gage ou de les vendre, et, en cas de mort, elles devaient passer au plus proche héritier. C'était la nation armée, mais seulement les classes fortunées, l'équipement militaire étant à la charge de celui qui devait s'en servir.

Henri pouvait prendre une semblable décision à l'égard de ses domaines d'au delà de la mer, mais il aurait été trop périlleux de l'appliquer à ceux de deçà, où il n'était rien moins qu'assuré de la fidélité de ses barons. Le roi de France et le comte de Flandre, saisissant de suite le côté pratique de ce règlement, s'empressèrent d'en promulguer de semblables dans leurs états (1).

Mais ce n'était plus Louis VII qui régnait en France; il avait fini par succomber le 18 septembre précédent. Au printemps de 1181, Henri, désireux de retourner en Angleterre, songea à s'aboucher avec le nouveau roi. Il célébra les fêtes de Pâques à Chinon, puis il passa en Normandie et demanda à Philippe-Auguste une entrevue qui se tint, comme à l'ordinaire, sur la limite de leurs possessions. Ils renouvelèrent le traité de paix de 1177 et promirent en même temps au pape Alexandre III de venir en aide aux chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, qui réclamaient des secours afin de pouvoir résister aux infidèles (2). Enfin, au mois de juillet, le roi anglais, rassuré sur les éventualités du nouveau règne, mit son projet de départ à exécution.

Resté seul, Richard eut d'abord à s'occuper des bourgeois de Limoges qui, redoutant les entreprises que pouvaient tenter contre eux les Brabançons ou des barons batailleurs du Limousin, avaient, malgré la défense du roi d'Angleterre, relevé leurs murailles. Vers la Saint-Jean, le comte leur envoya l'ordre de les abattre, ce qu'ils firent sans tenter aucune résistance (3).

Quelques jours après, le 29 juin, mourut Vulgrin Taillefer,

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 447, B. de Peterborough, et p. 661, G. de Cantorbéry.

(2) Rymer, *Fœdera*, I, pp. 50 et 53; *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 482, et XVII, p. 447, B. de Peterborough.

(3) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 326, G. du Vigeois.

comte d'Angoulême. Il ne laissait qu'une fille unique, Mahaut. C'était une riche héritière. Audebert ayant révoqué, en 1180, la cession qu'il avait faite de son comté de la Marche au roi d'Angleterre, ses domaines avaient été revendiqués par Vulgrin au nom de sa fille, laquelle était petite-fille de Ponce de la Marche et cette dernière, fille elle-même de Roger de Lancastre et d'Aumode, dont Audebert était le petit-fils. Richard, tenté par ce riche patrimoine, songea à épouser Mahaut; il prit ses intérêts en main, et expulsa du pays les deux frères de Vulgrin, Guillaume et Aymar, qui durent aller chercher un refuge auprès d'Aymar, vicomte de Limoges (1).

Après cette expédition, il dirigea son ost vers la Gascogne et occupa Lectoure en Lomagne. Le vicomte de ce lieu, Vivien, qui s'était enfui à son approche, vint le trouver à Saint-Sever et implora son pardon; Richard, frappé des bonnes façons de son adversaire, lui donna son amitié, et, le 15 août, le fit chevalier (2).

Après un assez long séjour dans le Midi, le comte rentra enfin à Poitiers. Un jour que, dans son palais, il tenait sa cour de justice, ayant à ses côtés l'évêque Guillaume Tempier et Geoffroy de Lusignan, vint se présenter à lui Brient, abbé d'Orbestier, qui lui représenta que les comtes de Poitou, ses ancêtres, avaient concédé à son abbaye plusieurs beaux privilèges, et, entre autres, le droit d'usage dans la forêt contiguë au monastère; les agents du comte à Talmond, ne faisant aucun cas de la charte qui conférait ce droit aux religieux, ne cessaient de leur chercher noise et l'abbé réclamait justice. Richard, qui avait eu souvent recours aux moines de l'abbaye dans ses déplacements de chasse, et avait noué avec eux des liens d'amitié, leur restitua tous les droits dont ils avaient été dépouillés, tant sur les bois que dans les landes et les terres de son domaine de Talmond, et les plaça, eux et leurs biens, sous sa protection spéciale. Mais, comme il était d'usage lorsqu'il s'agissait de questions particulières à ce domaine, le comte ne prit pas seul ces décisions; elles furent confirmées, en

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 326, G. du Vigeois.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, V, p. 160.

tant que cela pouvait l'intéresser, par Raoul de Mauléon, co-seigneur de Talmond (1).

Au commencement de l'hiver, Richard se rendit à Chizé pour se livrer à la chasse de la grosse bête. Le 27 décembre, ayant à côté de lui le nouveau sénéchal de Poitou, Guillaume Chappon, et de nombreux seigneurs du pays, tels que Guillaume de Fors, Maurice Sans-Terre, Bernard de Ruffec, Hugues Bardon et autres, il reconnut aux religieux de Saint-Maixent la possession de la forêt de la Sèvre, que son père et sa mère leur avaient abandonnée, en faisant toutefois les mêmes réserves qu'eux-mêmes au sujet de la procuration et de l'ost; puis, de ses propres mains, il remit à l'abbé Aymar la charte qu'il avait fait sceller par son chancelier Jean (2).

Mais le temps que le comte de Poitou employait à ses plaisirs était perdu pour l'administration ou plutôt pour la surveillance du pays. Celui-ci était toujours agité; il fallait avoir constamment l'œil sur les barons batailleurs, et ce n'est pas les coups de force momentanés, ou les actes de violence de Richard, qui pouvaient les maintenir en paix. Henri, qui avait soin de se tenir au courant de la situation, jugea, à la fin de l'hiver, qu'il était opportun d'intervenir; aussi, restreignant son séjour en Angleterre, il revint en France dès le mois de mars 1182. Cependant, avant de partir, redoutant peut-être les dangers du passage de la Manche que l'état de la mer, particulièrement cette année, rendait si dangereux, il crut devoir faire son testament et disposer des trésors qu'il avait amassés; très nombreuses furent les donations qu'il fit aux établissements religieux de ses états héréditaires, mais il est à remarquer que, sauf pour un cas spécial, il ne laissait rien à ceux qui avaient leur siège dans l'Aquitaine; il ne se considérait évidemment que comme usufruitier du domaine d'Aliénor.

L'exception qu'il avait faite concernait Grandmont, qui devait

(1) La Boutetière, *Cart. d'Orbestier*, p. 5. Cette charte porte la date de 1181 et doit par suite être comprise entre le mois de juillet, date de la nomination de Jean aux Belles-Mains à l'archevêché de Narbonne, et le 25 décembre, époque du commencement de l'année dans la chancellerie anglaise, à moins que Richard, se conformant à l'usage du Poitou, n'ait fait partir le commencement de l'année que du 25 mars, ce qui reporterait la rédaction de cet acte aux trois premiers mois de l'année 1182.

(2) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 375.

recevoir 3,000 marcs d'argent; quant à Fontevrault, qui était aussi inscrit dans l'acte testamentaire pour une somme de 2,000 marcs, on pouvait regarder cette abbaye comme une dépendance du domaine d'Anjou, bien qu'elle fît partie du diocèse de Poitiers. Aucune disposition n'était prise au sujet d'Aliénor; le roi anglais ne pouvait se faire aucune illusion sur ce point, et devait bien penser que le premier souci de ses fils serait de rendre la liberté à leur mère (1).

La traversée s'étant heureusement faite, et se trouvant en Normandie, il se préoccupa d'abord de maintenir ses bons rapports avec le roi de France; après Pâques, il eut une entrevue avec Philippe-Auguste, qu'il mit d'accord avec ses barons, puis il se rendit en Poitou où la situation exigeait une action énergique. Dans la semaine qui suivit la Pentecôte, il se rendit à Grandmont, où il traita de la paix avec les seigneurs de l'Angoumois et du Périgord et avec le vicomte de Limoges, mais sans pouvoir arriver à une entente assurée avec eux. Pendant qu'il se trouvait dans le pays, il se rendit à Saint-Yrieix et y séjourna quelques jours. Pour se délasser et s'arracher aux préoccupations journalières d'une existence si agitée, il employa ses loisirs à lire la vie du saint patron de cette ville, le pieux cénobite du VIIe siècle. Mais il lui fallut bientôt s'arracher à cette occupation studieuse pour aller attaquer Pierre-Buffière, dont le château se rendit après sept jours de siège. Le roi retourna ensuite à Grandmont où il célébra avec les religieux la fête de saint Jean, et prit son repas avec eux, ainsi que son fils Geoffroy et quelques nobles de sa suite (2).

Pendant ce temps Richard guerroyait sur les terres du comte de Périgord. Tout d'abord, il s'attaqua au Puy-Saint-Front; quand il vit que l'attention du comte Hélie Taleyrand était absorbée sur ce point, il se porta rapidement sur Excideuil et s'empara de la place sans coup férir. De là, il s'engagea dans la partie du comté où se trouve la ville de Cornac et ravagea atrocement le pays. Il retourna ensuite au Puy-Saint-Front, où vinrent successivement lui apporter leur concours Alfonse II, roi d'Aragon, Ermengarde,

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 57; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 662, G. de Cantorbéry.
(2) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 330, G. du Vigeois.

vicomtesse de Narbonne, et enfin le roi Henri lui-même, avec son fils Henri le Jeune. Ce dernier avait, momentanément, quitté Saint-Yrieix, pour aller à Limoges célébrer la fête de saint Martial, le 30 juin. Sa venue y avait été accueillie avec une grande faveur et sa présence avait donné un grand éclat au pèlerinage annuel, lequel, contre l'ordinaire, ne comptait que peu de fidèles étrangers, ce qui était une conséquence de l'état de guerre dans lequel se trouvait le pays. Aussi les moines avaient-ils fait au jeune prince une brillante réception, et celui-ci, ayant de son côté le désir secret de se faire bien venir de la population, offrit à leur saint patron un manteau de baudequin, sur lequel il avait fait broder cette légende : HENRICUS REX.

Malgré l'aide qu'il avait reçue, Richard ne put s'emparer du Puy-Saint-Front, mais le comte de Périgord et le vicomte de Limoges, se voyant sur le point d'être réduits à composition, manifestèrent le désir de cesser les hostilités. Le roi Henri se rendit à Limoges avec ses fils et les conditions de la paix y furent définitivement arrêtées dans le monastère de Saint-Augustin. Aymar donna en otage à Richard son fils aîné, Guy, et son troisième fils, Guillaume, qui fut depuis surnommé le Pèlerin. Il déclara, en outre, qu'il ne porterait aucun secours aux deux frères de Vulgrin, qui contestaient toujours à leur nièce la possession du comté d'Angoulême. Quant à Hélie Taleyrand, il remit au duc son château de Périgueux, dont celui-ci fit immédiatement raser les murailles (1).

Cette affaire terminée, chacun s'en retourna à ses occupations ordinaires. Henri partit pour la Normandie où venait d'arriver sa fille Mathilde, femme d'Henri, duc de Saxe, que l'empereur Frédéric Barberousse avait exilé d'Allemagne, et qui vint s'installer près de son père. Le duc était accompagné d'une cour nombreuse de comtes et de barons ; Henri, toujours ménager de ses deniers, conseilla à son gendre d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et de licencier sa cour, ce qu'il fit. Puis, après avoir largement pourvu aux frais de retour des seigneurs allemands,

(1) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 60 ; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 330-331, G. du Vigeois ; *Rec. des hist. de France*, XII, p. 392, fragmentum de Petragoricensibus episcopis.

il donna à sa fille pour résidence le palais d'Argentan, où peu après Mathilde mit au monde un fils (1).

Richard, de son côté, avait repris ses joyeux déplacements de chasse en Poitou. Au mois de septembre ou d'octobre 1182, il était dans le Talmondais, et résidait dans son rendez-vous habituel, le Port-Juré, sis entre Olonne et Talmond ; son entourage était nombreux ; on y voyait Aimeri, vicomte de Thouars, Geoffroy de Lusignan, Guillaume de Lezay, Raoul de Mauléon, Pierre de la Garnache, Pierre de Boil, tous chevaliers, et bien d'autres, attirés par les fêtes données par le comte. Mais les moines d'Orbestier veillaient ; ce n'est plus quelques privilèges qu'ils vinrent réclamer du comte de Poitou, mais bien une confirmation générale de leurs possessions, laquelle devait donner à la charte qu'ils attendaient de lui le caractère d'un nouvel établissement. Richard commença par les indemniser de l'emprise qu'il avait faite sur leur domaine pour la construction de sa maison de Port-Juré, placée sur le bord de l'étang des religieux, puis il leur accorda des droits d'usage très étendus dans la forêt d'Orbestier, le droit de bris et de naufrage sur le rivage de la mer, et enfin la faculté de pouvoir tenir à l'attache, dans le port d'Olonne, deux navires, qui pourraient naviguer et faire le transit dans tous les ports de l'Aquitaine en toute franchise, et y charger ce qui pourrait être nécessaire à la subsistance des moines.

Le même jour, un des compagnons de Richard, Guillaume d'Aspremont, seigneur de Poiroux, se montra désireux, à son exemple, de faire des dons à l'abbaye ; il lui abandonna plusieurs domaines, ainsi que le droit de transit en toute franchise dans son port de la Claye, puis, comme il ne s'était pas muni de son sceau, il demanda au comte de vouloir bien apposer le sien au bas de l'acte, ce que celui-ci fit volontiers (2).

Mais en Limousin les troubles avaient recommencé. Le 1er octobre, le vicomte Aymar, dont la soumission n'avait été qu'apparente, avait attaqué le bourg de Saint-Germain et, quelques jours après, vers la fête de saint Pardoux (6 octobre), il s'en était emparé et avait démoli son enceinte. D'autre part, les bourgeois de la cité

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 450, B. de Peterborourgh.
(2) La Boutetière, *Cart. d'Orbestier*, pp. 6 et 11.

de Limoges, ayant pénétré dans le château, avaient détruit le verger des moines de Saint-Martial et dévasté plusieurs églises. Enfin en Périgord, Olivier, frère de Pierre, vicomte de Castillon, sur le conseil de Foucaud d'Archiac, son beau-père, avait détruit le bourg et le monastère de Saint-Martial à Chalais et en avait employé les matériaux pour les fortifications du château, tandis que ses chevaliers enlevaient le corps de la vierge, sainte Ancilde, que l'on y conservait, et l'avaient transporté dans la chapelle du château de Tulle. Ces mouvements contraignirent Richard à renoncer à son délassement favori ; vers la Toussaint, il était de retour en Limousin, où il s'empara du château de Blanzac (1).

Pendant ce temps, Henri le Jeune et Henri le Vieux passaient tout leur temps à se brouiller et à se raccommoder ; le Jeune ne cessait de réclamer à son père l'abandon d'une partie du royaume afin qu'il pût justifier de son titre de roi, mais le Vieux trouvait toujours le moyen d'éluder ses promesses ou répondait par une fin de non-recevoir absolue. C'est ce qui était arrivé après la pacification de l'Aquitaine ; le jeune roi, exaspéré de ne pouvoir obtenir la Normandie, était parti avec sa femme et s'était retire en France, à la cour de Philippe-Auguste, qui lui prodigua ses faveurs. Mais le vieux roi, promptement jaloux de la situation qui était faite à son fils par son adversaire, trouva moyen de le faire revenir en lui faisant la promesse formelle d'augmenter sa pension. Il s'engagea à lui servir une rente journalière de 100 livres anglaises, à en faire une de 10 livres à sa femme, et à entretenir auprès de lui cent chevaliers. Mais ce qu'il ne disait pas, c'est que, comme à l'ordinaire, il tâcherait de reprendre d'une main ce qu'il aurait donné de l'autre.

Il vint tenir, avec un grand éclat, sa cour de Noël à Caen : auprès de lui étaient ses trois fils, Henri, Richard et Geoffroy, sa fille Mathilde, son gendre, le duc de Saxe, alors de retour de son pèlerinage, l'archevêque de Cantorbéry et de nombreux barons; il n'y manquait qu'Aliénor, toujours retenue dans sa prison d'Angleterre (2). Cette cour de Noël était la plus solennelle du royaume ;

(1) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, pp. 60-61 ; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 332, G. du Vigeois.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 450, B. de Peterborough.

si bien qu'Henri et Richard, à l'exemple de leur père, avaient cru devoir en présider à la même époque dans leurs résidences quand l'occasion s'en était présentée. Cette façon d'agir avait choqué le roi ; il lui semblait qu'elle impliquait une diminution de son pouvoir ; aussi, profitant de la circonstance, il déclara que seul, dans ses états, il était en droit de tenir une cour plénière à Noël et défendit à ses fils de s'arroger une semblable licence.

Outre qu'il tendait à affirmer ainsi son autorité unique, Henri espérait éviter toute compétition entre ses enfants en les maintenant tous au même niveau, sous un joug uniforme; mais les faits vinrent démentir encore une fois ses prévisions (1).

Richard, qui était venu à Argentan dans le courant de novembre pour voir sa sœur, avait amené, entre autres compagnons, un troubadour du Périgord qui faisait en ce moment beaucoup parler de lui. Il était de race noble, et possédait, sur les confins de l'Angoumois et du Limousin, un château extrêmement fortifié, Hautefort, du haut duquel il pouvait braver les attaques de ses voisins et même de puissants barons. Il ne se contentait pas de faire des poésies en l'honneur des dames de ses pensées, il s'était lancé, étant d'humeur fort batailleuse, dans les chants de guerre, et, par ses vers, il avait joué récemment un rôle marqué dans la lutte engagée entre Raymond de Saint-Gilles et Alfonse d'Aragon, alors qu'en 1181 celui-ci était venu assiéger Toulouse. Mais Bertrand de Born, comme tous ces seigneurs limousins et périgourdins, était famélique; si la guerre était leur élément, c'était afin qu'elle leur procurât les ressources qu'ils ne pouvaient trouver dans les maigres revenus de leurs domaines. Bertrand aimait donc à recevoir des cadeaux et en même temps à prendre sa part de plaisirs qui ne lui coûtaient rien. La société de Richard ne lui convenait qu'à moitié, car, alors que le comte de Poitou ne guerroyait pas, il était entièrement absorbé par les plaisirs de la chasse; toutefois, quand il connut son départ pour la Normandie, il se mit volontiers de sa compagnie, espérant trouver dans ce voyage la satisfaction de quelqu'un de ses appétits. Aussitôt

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 326, gesta Ludovici VIII, et XVIII, p. 334, cont. de R. de Thorigny.

arrivé, il chercha, avec le sans-façon de ses semblables, à se faire agréer par Mathilde pour son chevalier servant; mais la fille d'Henri II n'avait pas l'humeur facile des dames de l'Aquitaine, et elle accueillit avec froideur les avances du troubadour, qui ne craignait pas de déshabiller la belle duchesse dans ses vers, ainsi qu'il avait coutume de le faire à l'égard des dames dont il soupçonnait les charmes par avance.

Rebuté de ce côté, notre Périgourdin se tourna d'autre part ; la cour de Normandie n'était pas généreuse, cependant on y comptait une exception, c'était Henri le Jeune. Ce prince aimait énormément le plaisir; il était doux de caractère, de belle tournure, aimable pour tous, très brave guerrier, et, quand il avait de l'argent, sa main était toujours ouverte pour ses amis (1).

Bertrand n'eut pas de peine à découvrir le côté faible d'Henri ; roi *in partibus*, il aurait voulu l'être effectivement, et il jalousait particulièrement Richard, qui, bien qu'il fût placé sous l'autorité suprême de son père, agissait néanmoins en maître dans l'Aquitaine. D'autre part, le sire de Born savait que les barons de ce pays, durement traités par leur comte, ne songeaient qu'à prendre une revanche; l'occasion d'agir lui paraissant favorable, il se fit fort auprès d'Henri le Jeune de fomenter un soulèvement en sa faveur, de sorte qu'en Aquitaine, à tout le moins, il pourrait exercer son métier de roi.

Avant de partir, il combina avec le jeune prince un plan auquel celui-ci se conforma autant qu'il lui fut possible. Le roi d'Angleterre ayant transporté sa cour au Mans, Henri le Jeune renouvela ses sollicitations; son père, pour lui donner quelque satisfaction, déclara que, puisqu'il était son fils premier-né et son successeur désigné et qu'il avait été couronné roi, ses frères devaient lui rendre hommage. Geoffroy céda, et, à Angers, où la cour se rendit ensuite, il se reconnut vassal de son frère aîné pour la Bretagne, mais Richard se regimba; il déclara qu'Henri et lui étant enfants du même père et de la même mère, il était son égal, et ne lui devait aucune soumission, et que, s'il était juste que l'aîné fût pourvu de l'héritage du père, il lui était, de son côté,

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 622, R. de Dicet, et XVIII, p. 664.

tout à fait loisible de jouir des biens maternels. En réalité, il n'était, au su de tous, que le lieutenant de son père dans le duché d'Aquitaine, mais il ne lui souciait guère d'avoir sur le dos les charges que son frère ne manquerait pas de lui imposer.

Le roi fut très mécontent de l'opposition que son second fils mettait à ses volontés; ce que voyant, Henri le Jeune lui déclara qu'il avait été sollicité par les seigneurs de l'Aquitaine pour prendre le gouvernement du pays au lieu de son frère, qui, ne se contentant pas de la part d'héritage qui lui avait été attribuée, empiétait sur celle qui devait un jour lui revenir à lui-même. Richard avait en effet fortifié le château de Clervaux, lequel, bien que situé en Poitou, non loin de Châtellerault, était dans la vassalité des comtes d'Anjou, et qu'il y avait mis une garnison. Le roi intervint entre les deux frères, et, moitié par menace, moitié par persuasion, obtint de Richard qu'il abandonnât Clervaux à Henri. Mais le jeune roi ne voulut pas, sur le moment, recevoir l'hommage que son frère s'était aussi décidé à lui faire, et, afin de donner plus de solennité à l'acte, il désigna pour cet objet Mirebeau, ville frontière de l'Anjou, où l'on convoquerait les barons de l'Aquitaine, afin qu'ils fussent édifiés sur le caractère des relations qui existaient entre les deux princes.

Ceci se passait le 1er janvier 1183. Geoffroy fut député par le vieux roi vers les seigneurs de l'Aquitaine avec la charge ostensible de les amener à Mirebeau, mais il devait en même temps remplir auprès d'eux une toute autre mission, celle-ci secrète. En vertu du serment d'allégeance que Geoffroy lui avait prêté, le jeune Henri avait ordonné à son frère de lever un corps de troupes et de se rendre à Limoges, où il s'entendrait avec le vicomte Aymar, qui était l'âme de la conjuration contre Richard, si Bertrand en était le porte-parole; il envoya en même temps sa femme Marguerite auprès du roi de France dans le but d'obtenir de lui un appui effectif. Philippe reçut magnifiquement sa sœur, pourvut à toutes ses dépenses, et s'entremit pour lui assurer l'aide des barons français, lui-même ne pouvant se mêler des affaires privées de son allié le roi anglais.

Bertrand de Born, de son côté, avait agi. Les barons aquitains s'étaient confédérés sous serment, et se tenaient prêts à prendre

les armes quand le signal en serait donné. Ils n'étaient pas encore en mouvement que Bertrand, impatient, entonna un chant guerrier, dans lequel il donnait l'énumération de tous les barons du Limousin et du Périgord, ses voisins, qui marchaient avec lui; c'étaient les seigneurs de Ventadour, de Comborn, de Ségur, de Turenne, de Montfort, de Gourdon, de Puyguilhem, de Clarens, de Grignols et de Saint-Astier; il stimulait l'amour-propre des comtes de Béarn et d'Armagnac, des vicomtes de Dax, de Lomagne et de Marsan, leur disant que, s'ils se joignaient aux gens du Limousin, Richard ne serait pas en état de se mesurer avec eux; il émettait l'espoir que les seigneurs de Taillebourg, de Pons, de Lusignan, de Mauléon, de Taunay et de Civray ne refuseraient pas de les aider; il rappelait même au vicomte de Thouars qu'il était sous le coup des menaces de Richard, qu'il ne fallait pas qu'il se laissât aller à le suivre, et il l'exhortait à se joindre à eux; il excitait Henri le Jeune en lui parlant de Clervaux, bâti sur son domaine au préjudice de ses droits, enfin il rappelait à Philippe-Auguste que Vulgrin avait placé le comté d'Angoulême sous sa suzeraineté directe, et que son devoir l'obligeait à ne pas laisser dépouiller son vassal de son bien.

Ce sirvente avait été lancé par Bertrand avant qu'il eût su ce qu'il était advenu de l'affaire de Clervaux, dont il usait comme d'un brandon de discorde. Quand il fut avisé du renoncement à ses prétendus droits qu'avait fait Richard, il s'inquiéta, et, sans attendre d'être exactement renseigné sur les actes du jeune Henri, il lui adressa en vers de violents reproches pour s'être contenté de la satisfaction que son frère lui avait donnée. Cette fois encore il agissait avec une précipitation qui le rendait injuste, car le jeune roi, après s'être abouché avec des seigneurs français envoyés sans doute par Marguerite, arriva à Limoges le 2 février, et y trouva son autre frère, Geoffroy, qui l'avait précédé dans cette ville. Dès lors tout changea; il mit son entourage au courant de ce qu'il venait de faire et Bertrand s'empressa d'en informer par de nouveaux chants les confédérés, dont le sirvente précédent devait avoir considérablement refroidi l'ardeur. Il leur apprenait que, bien que Philippe fût encore hésitant, cependant on pouvait espérer son concours, que le duc de Bourgogne viendrait dans le

courant de l'été porter aide aux gens du Limousin, et que le comte de Champagne avait promis cinq cents chevaliers.

Si Bertrand de Born était un poète de premier ordre, un brave guerrier, c'était par contre un pauvre politique. Aussitôt qu'un fait parvenait à sa connaissance, il s'empressait de le divulguer bruyamment, sans se soucier de compromettre ceux dont il livrait les noms à la vengeance de leurs ennemis ; c'est ainsi qu'il célébrait la grande prise d'armes avant que ceux qui devaient y prendre part fussent prêts. Aymar, qui paraît avoir en quelque sorte assumé toutes les responsabilités de la révolte, avait bien fait entrer dans le château de Limoges un fort parti de routiers, et, grâce à eux, il avait pesé sur les décisions des bourgeois qui prirent fait et cause pour lui. Mais Bertrand avait fait tant de bruit au sujet de la conjuration qu'elle ne tarda pas à venir à la connaissance d'Henri le Vieux. Le roi vit clair dans le jeu de son fils aîné et comprit qu'il avait été joué par lui ; Richard était très menacé, il résolut de venir à son secours.

Bien qu'il ait eu souvent à se plaindre de ses agissements, c'était toutefois un instrument utile et dont on pouvait tirer grand parti pourvu qu'on sût habilement le manier. Discernant du premier coup l'importance du mouvement qui se préparait, il craignit que le comte de Poitou n'eût pas assez de forces à sa disposition pour pouvoir résister à ses adversaires et, d'autre part, sachant ceux-ci déterminés à tout, il pouvait redouter que l'ambition ne portât Henri le Jeune et Geoffroy à faire mourir leur frère, pour s'emparer de son héritage, s'ils parvenaient à mettre la main sur sa personne. Rassemblant donc quelques hommes, il se porta en toute hâte sur Limoges, mais en prenant une autre route que son fils Henri.

Étant arrivé à l'improviste en vue de la ville, sa troupe fut tout d'abord aperçue par le guetteur du château qui, ignorant à quelles gens il avait affaire, supposa que les habitants de la cité allaient tenter une attaque contre ceux du château. Du haut de sa vigie, il appela les citoyens aux armes ; d'autre part, le bruit courut que cette troupe avait cerné celle de Geoffroy, qui était parti aux champs, et qu'il était en danger de succomber. Les bourgeois sortirent en armes, se jetèrent sur l'escorte royale, et

ils l'auraient totalement anéantie si un Anglais, qui se trouvait parmi eux, n'avait reconnu la bannière et les armes du roi. Celui-ci, qui venait d'avoir son vêtement transpercé et n'avait qu'à grand'peine échappé à la mort, dut s'enfuir et gagna le château d'Aixe. Sur le soir, Henri le Jeune, informé de la présence de son père, vint le trouver en costume de guerre, et chercha à excuser les bourgeois qui n'avaient péché que par suite d'un malentendu; mais le roi, encore tout ému, ne voulut rien entendre, si bien que le prince, après avoir refusé de s'asseoir à sa table du moment qu'il ne pouvait obtenir une bonne parole de lui, dut rentrer dans le château de Limoges; il fallait songer à se mettre à l'abri de la colère royale.

Enfermé dans Aixe, le roi d'Angleterre attendait du reste les événements; Richard ne pouvait tarder à arriver. Le comte de Poitou se trouvait au delà de sa capitale, dans un de ses châteaux, quand il fut avisé de ce qui se passait ; il montra la même décision que son père. Partant avec un petit nombre d'hommes de cheval, et marchant pendant deux jours et deux nuits sans arrêt, il arriva, le samedi 12 février, à Gorre, qu'assiégeait le vicomte Aymar. Si ses chevaux n'avaient pas été fourbus par une si longue trotte, il se serait emparé du vicomte, qui ne lui échappa que par une fuite rapide. Il rencontra ensuite une troupe de Bascles ou Routiers, qui étaient sous le commandement de Guillaume Arnaud, neveu du chef de routiers, Raymond dit le Brun, à qui le vicomte Aymar avait, étant à Ségur, conféré la chevalerie à la Noël précédente. Il la dispersa et fit de nombreux prisonniers ; il en garda un certain nombre, d'autres furent noyés dans la Vienne, quelques-uns périrent par l'épée, enfin quatre-vingts environ eurent les yeux crevés. Ces atrocités étaient familières à Richard et n'étaient pas un des moindres griefs que les Aquitains avaient contre lui ; ils lui reprochaient aussi ses rapines, qui n'épargnaient personne, et la dissolution de sa vie qui le portait à ne rien respecter pour satisfaire ses passions ; à quelque classe que pouvaient appartenir les femmes ou les filles sur lesquelles il avait jeté son dévolu, il les enlevait pour en faire ses concubines, et, quand il en était las, il les livrait à la lubricité de ses chevaliers : entrées libres chez lui, elles en

sortaient, disaient-ils, réduites à la condition de courtisanes (1).

Ces rancunes amassées, jointes à la jalousie et à l'ambition des deux frères du comte de Poitou agissant avec l'approbation de leur père, auraient rendu la situation de Richard bien périlleuse, mais l'intervention inopinée d'Henri la changea du tout au tout; c'était lui qui devenait le féal de son père, tandis qu'Henri le Jeune passait au rang de rebelle. Si le roi avait voulu se montrer clément et accepter les regrets de son fils aîné pour le malentendu de Limoges, l'affaire se serait terminée de suite, mais il avait sur le cœur l'agression des bourgeois; obéissant aux violences de son tempérament, il se montra intraitable, si bien que le prince n'avait plus d'autre alternative que de trahir ses alliés (ce que Richard aurait fait sans hésiter, son passé en est garant) ou d'entrer en révolte ouverte contre son père; c'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta. Le vicomte Aymar, qui de Gorre avait pu gagner Limoges, se chargea d'organiser la lutte ; il assembla les bourgeois dans l'église de Saint-Pierre du Queyroix et leur fit prêter serment de fidélité au jeune roi, puis, leur ayant démontré que pour assurer leur sécurité il fallait faire place nette autour de leur enceinte de murailles, ils se mirent à démolir avec rage ce qui pouvait devenir un danger pour eux ; ils détruisirent les églises de Notre-Dame et de Saint-Maurice, la basilique de l'hôpital de Saint-Géraud, la maison de Sainte-Valérie, la tour de pierre de l'égout ; ils brûlèrent ensuite le clocher de bois de Saint-Martial et arrachèrent les arbres de son verger. A leur exemple, les gens de la cité renversèrent les maisons et l'église de Saint-Symphorien du pont, placés entre les deux villes, et menacèrent même le monastère de Saint-Augustin.

Ayant donc pourvu à la sécurité du château, Aymar quitta Limoges, en compagnie de Raymond de Turenne, pour porter la guerre dans le pays. Les deux associés commencèrent par s'emparer d'Issandon ; le 19 février, ils assiégèrent Pierre-Buffière, qui leur fut remis sans difficulté par le seigneur du lieu ; en signe de victoire ils firent sonner de la trompette du haut des murs pendant une nuit et un jour et rendirent ensuite la forteresse au sei-

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 332, G. du Vigeois.

gneur. Ils se portèrent alors devant Brive ; après huit jours de siège, les bourgeois abandonnèrent leur ville et furent se réfugier dans la tour; craignant de ne pouvoir les forcer, les assaillants se retirèrent et rentrèrent le 6 mars à Issandon ; la veille, certains de leurs compagnons avaient été piller Brantôme.

Pendant que le vicomte de Limoges guerroyait ainsi au loin, Henri le Vieux et Richard, ayant rassemblé des troupes, vinrent mettre le siège devant le château de Limoges; le roi s'installa dans la cité, et Richard à Sainte-Valérie. La place était très forte ; les bourgeois armés, les compagnons du jeune roi, les routiers qu'il avait pris à sa solde, formaient une garnison compacte, capable de repousser victorieusement tout assaut de l'armée royale ; les esprits étaient du reste extrêmement surexcités. Les bourgeois, sachant qu'ils avaient tout à redouter en cas de défaite, ne se contentaient pas des soins matériels de défense, ils imploraient ardemment l'assistance divine ; ils firent, tout le long des remparts, une longue procession à laquelle le jeune roi prit part avec les moines et le clergé, et dans laquelle étaient portées la glèbe de saint Austriclinien, la châsse dorée où se trouvait le chef de saint Martial et autres reliques de saints ; quant aux femmes, elles filèrent de l'étoupe et en fabriquèrent un fil de la longueur de l'enceinte, qu'elles appliquèrent le long du rempart à l'intérieur, puis elles coupèrent ce fil en une multitude de morceaux, qu'elles enduisirent de cire, et elles en fabriquèrent des cierges qu'elles firent brûler tant dans Saint-Martial que dans d'autres églises.

La rigueur de la saison vint en aide aux assiégés ; le froid et la pluie causèrent beaucoup de pertes aux assaillants et ne permirent pas de faire venir des machines de siège dont l'armée royale, constituée à la hâte, était totalement dépourvue. Pour empêcher tout secours extérieur de parvenir aux gens du château et les contraindre à sortir de leur retraite, Henri avait fait détruire toute la partie du magnifique pont sur la Vienne qui émergeait au-dessus de l'eau, mais rien n'y fit, les bourgeois restèrent prudemment derrière leurs murailles. Le roi, voyant que son coup était manqué, ne s'acharna pas à sa réussite, d'autant plus qu'en ce moment pénétraient en Limousin des bandes de routiers, envoyés

par Philippe-Auguste au secours de son beau-frère, et qui commencèrent par s'emparer de Saint-Léonard de Noblat; après quinze jours de siège, il se retira; toutefois, il laissa dans le monastère de Saint-Augustin une forte garnison pour garantir la cité contre les représailles qu'Henri le Jeune pourrait vouloir exercer contre ses habitants. Il avait vu juste, car à peine était-il parti pour mener ses troupes vivre dans un pays moins dévasté, qu'il apprit que son fils avait entrepris le siège de la cité; il revint sur ses pas et le contraignit à se renfermer dans le château. Il aurait bien voulu ramener le prince à lui, car il sentait que, si cet étendard venait à disparaître, il lui serait relativement facile de réduire les révoltés; il engagea donc avec lui des négociations, dont le principal agent fut Maurice de Craon, mais les esprits étaient tellement montés que, de part et d'autre, il se commit des actes de violence qui arrêtèrent tous les pourparlers.

Pourtant la situation du jeune Henri n'était pas brillante; son père ayant naturellement cessé, depuis deux mois, de lui verser sa pension, il était absolument sans ressources. Or, il lui fallait payer ses auxiliaires qui n'auraient pas manqué, s'ils n'avaient pas touché leurs subsides, de l'abandonner et d'aller chercher par ailleurs un seigneur plus fortuné. Il commença par emprunter 20,000 sous aux bourgeois, mais cette somme fut vite épuisée; alors, écoutant les conseils malsains de son entourage, dans lequel se trouvait Aymar, qui était venu le rejoindre après la délivrance de la ville, il projeta de dépouiller les églises. Tout d'abord, il demanda aux religieux de Saint-Martial de lui prêter le trésor de l'abbaye; les moines, en l'absence de leur abbé Isembert, qui s'était retiré à la Souterraine, où se tenait Geoffroy, le fils bâtard du roi, ancien évêque de Lincoln, ne surent que répondre. Le jeune prince, poussé à bout, vint un soir au monastère, en chassa les habitants et enleva les objets les plus précieux du trésor; toutefois, pour sauver les apparences, il fit procéder à leur estimation, qui se monta à 22,000 sous, et en donna un reçu.

Cette opération si facile et si productive le mit en goût, et comme l'argent lui glissait entre les doigts, qu'il se trouva bientôt aussi gueux qu'auparavant, il quitta Limoges, qui ne lui

offrait plus l'occasion de faire de fructueuses opérations, et il se rendit à Grandmont, dont il pilla le trésor, et d'où il emporta en particulier deux colombes dorées, jadis données par son père. Il gagna ensuite l'abbaye de la Couronne, en Angoumois, tandis que son père, allant en sens contraire, était venu dans la cité de Limoges célébrer la fête de Pâques qui, cette année 1183, tombait le 17 avril. Aussitôt après le départ d'Henri, le jeune roi revint à son tour du côté de Limoges et assiégea la cité, mais sans plus de succès que la première fois; il se retourna alors sur Aixe, dont il s'empara le 24 mai, mardi des Rogations, la garnison laissée en ce lieu étant insuffisante pour sa défense. En ce moment, les affaires d'Henri le Jeune semblaient prendre une bonne tournure; le duc de Bourgogne, en personne, était arrivé à la tête d'une troupe considérable, et enfin, le 26 mai, jour de l'Ascension, le comte de Toulouse, qui avait fini par se laisser gagner par les adversaires du roi d'Angleterre, vint rejoindre le jeune prince à Uzerche. Celui-ci arriva le soir de la fête, et fut reçu processionnellement par l'abbé et ses moines, ce qui le gêna considérablement, vu qu'il avait formé le dessein de leur extorquer de l'argent ainsi qu'aux habitants de la ville.

Momentanément contraint de renoncer à son projet, il se rendit le lendemain, 27 mai, à Donzenac, et le samedi, 28, il arriva à Martel. En ce lieu, Raymond, le vicomte de Turenne, qui paraît avoir eu un goût extrême pour les courses de chevaux et venait d'en faire tenir une le jour de l'Ascension, fit procéder devant le prince à de nouvelles courses afin de distraire et de flatter le peuple et de lui faire oublier ses misères. Mais le jeune Henri n'était entré en Querci que pour se rendre à Rocamadour, non point pour y faire amende honorable de ses excès, mais bien pour avoir de l'argent, ce à quoi il réussit ; il exigea même une forte somme d'un abbé limousin qui, pour sa malchance, se trouvait sur les lieux. Mais il ne poussa pas plus loin sa marche; le 25 mai il s'était senti malade, et comme il négligea de se soigner, le mal empira, si bien qu'il dut rentrer à Martel. Le vicomte de Turenne, tout à ses chevaux, se préoccupa peu de lui. Il en fut autrement de trois prélats du pays ; Guillaume de Tignères, ancien abbé de Dalon, étant venu à Rocamadour voir Géraud, évêque de Cahors,

s'y rencontra avec Pons d'Espali, prieur de la chartreuse de Royas, qui leur apprit la maladie du jeune roi. Ils se résolurent à aller lui rendre visite et arrivèrent à Martel le mardi 7 juin, surlendemain de la Pentecôte ; le jeune roi, qui était logé dans la maison d'un particulier, nommé Étienne Fabri, était au lit quand les prélats se présentèrent devant lui ; à leur vue il se leva, et, sans prendre aucun vêtement, dans l'état de nudité absolue où l'on se trouvait alors quand on se couchait, il se mit à genoux par terre. Ses visiteurs le relevèrent aussitôt et, le voyant si bien disposé, lui firent de vives exhortations ; celles-ci produisirent leur effet, car le prince, après avoir renié les mauvaises compagnies au milieu desquelles il vivait, et témoigné un profond regret de la guerre qu'il soutenait contre son père, confessa ses fautes et communia.

Henri fut promptement informé de la maladie de son fils, et forma le projet d'aller le voir, mais il en fut détourné par des gens de son entourage qui avaient intérêt à la continuation de la brouille entre le père et le fils ; ils se rappelaient que, six ans auparavant, celui-ci avait déjà reçu les derniers sacrements, et que son rétablissement leur avait été peu profitable. Le roi se contenta d'envoyer à Martel deux de ses compagnons, Rotrou, comte du Perche, et Bertrand, évêque d'Agen ; ils étaient porteurs, en signe de leur mission, d'un anneau précieux que l'on disait avoir appartenu au roi Henri Ier. Le jeune prince baisa l'anneau avec ardeur, demandant instamment à voir son père ; en même temps il implorait pour sa guérison la miséricorde de Dieu, la Vierge Marie, les saints et saintes du Paradis et en particulier saint Martial. Mais il était trop tard ; il eut toutefois la force de répondre à son père et lui fit écrire une lettre, scellée du sceau que celui-ci lui avait envoyé et cachetée de son sceau personnel. Il le priait d'abord d'avoir pitié de sa mère Aliénor, que depuis dix ans il tenait captive dans le château de Salisbury, puis il lui demandait d'assurer un douaire convenable à sa femme Marguerite, d'accorder la paix aux barons révoltés de l'Angoumois, du Périgord et de la Saintonge, et en particulier au vicomte Aymar ainsi qu'aux gens du Limousin, contre qui le roi était plus particulièrement irrité ; il le suppliait de restituer aux églises les trésors dont il les avait dépouillées, spécialement le monastère de Saint-Martial, puis, en terminant et son-

geant alors plus particulièrement à lui-même, il demandait que l'on transportât son corps à Limoges, que l'on mît en terre à Saint-Martial ses yeux, sa cervelle et ses entrailles, que son corps restât dans cette église jusqu'au complet remboursement de ses rapines, pour être ensuite transporté dans l'église de Notre-Dame à Rouen.

Après avoir pris toutes ces dispositions, le prince reçut le saint viatique le samedi matin, 11 juin, de la main de l'évêque d'Agen, et se fit apporter une croix que l'on posa sur sa poitrine ; un de ses plus dévoués amis, Guillaume Le Maréchal, s'engagea à faire mettre ensuite cette croix sur son manteau, c'est-à-dire à aller en pèlerinage au lieu du jeune prince. Il mourut peu après, à quatre heures du soir. Ses compagnons décidèrent aussitôt d'emporter son corps et de satisfaire aux désirs qu'il avait exprimés.

Dès le lendemain ils partirent, gagnèrent Brive et arrivèrent à Uzerche sur les dix heures du soir. La nouvelle s'était rapidement répandue, aussi quand le convoi passa sur la route, devant le Vigeois, les habitants du lieu et le prieur Geoffroy, qui releva avec soin tous les détails de ce voyage funèbre, montèrent, vers les deux heures de l'après-midi, sur un lieu élevé appelé la Garde, d'où, grâce à un temps clair, ils purent assister au défilé. Le vicomte Aymar, Geoffroy de Lusignan, Eschivat de Chabanais et plusieurs autres barons qui guerroyaient dans le pays s'étaient rendus à Uzerche pour apporter au malheureux prince le tribut de leurs regrets et de leurs larmes. L'abbé d'Uzerche fit tous les frais du luminaire et pourvut aux dépenses de la troupe, mais le secours qu'en reçurent ceux qui la composaient n'était que temporaire, car ils manquaient d'argent, Henri le Jeune vivant au jour le jour. Ils eurent, durant le chemin, les plus grandes difficultés pour se procurer des vivres; on fut dans cette occurrence obligé de mettre en gage un cheval de grande valeur, et même on disait que, pour avoir de quoi manger, un des gens de la maison du prince dut engager ses chausses. Du reste, cette pénurie d'argent s'était fait sentir dans une circonstance spéciale; le lendemain de l'arrivée à Uzerche, de grand matin, une messe avait été dite pour le défunt; or, à l'offrande, il ne fut versé que 12 deniers, dont le chapelain du prince s'empara.

Le cortège ne se composait guère que de ses serviteurs. Le duc de

Bourgogne et le comte de Toulouse, qui avaient assisté à sa mort, sentant qu'il n'y avait plus rien à faire, s'étaient retirés aussitôt; quant aux barons du Limousin, ou autres, ils ne se souciaient pas de se trouver en présence du roi quand on lui remettrait le corps de son fils : le vicomte Aymar le suivit jusqu'à Grandmont. C'est en ce lieu que l'on se décida à aller prévenir Henri, qui était alors campé au delà de Limoges, au confluent de la Briance et de la Vienne. Sur les trois heures de l'après-midi, un religieux de Grandmont, Bernard de Reysat, vint se présenter à lui; le roi, qui, à cause de la chaleur, s'était retiré dans la maison d'un paysan à la Salesse, lui demanda ce qu'il y avait de neuf, ce à quoi Bernard répondit, le visage décomposé : « Je ne suis pas porteur de bonnes nouvelles. » Henri comprit; son émotion fut très vive; il s'enferma dans sa tente et envoya aussitôt prévenir Richard qui assiégeait le château d'Aixe. Il demanda ensuite aux prélats qui se trouvaient auprès de lui de se rendre à Grandmont. Deux d'entre eux venaient d'arriver : Jean, évêque de Nevers, et Thibaut, abbé de Cluny; ils apportaient au roi des lettres du pape qui invitait les belligérants à faire la paix et, en cas contraire, les menaçait des foudres apostoliques. La mort du jeune prince rendait leur mission presque sans effet; ils partirent donc pour Grandmont, mais le roi ne se joignit pas à eux. Avant la célébration des obsèques, qui eut lieu le mercredi, l'évêque de Limoges, qui avait accompagné les délégués du pape, rappela l'excommunication que le jeune Henri avait encourue pour avoir pillé les églises, et il ne la retira qu'après que le prieur de Grandmont se fut engagé à obtenir du roi que le mal serait réparé.

Selon les recommandations du défunt, toutes les parties putréfiables de son corps furent mises en terre, non à Limoges, mais à Grandmont même. Quant au surplus, il fut embaumé avec du sel et des aromates, enveloppé dans un linge blanc, puis dans du cuir, et le tout fut recouvert d'un manteau de drap vert appelé sendal. Le cadavre fut ensuite transporté au Mans, où les chanoines de la cathédrale essayèrent de le conserver, mais les amis du jeune prince, le duc de Bourgogne, le comte de Toulouse, l'évêque d'Agen, qui lui avait administré les derniers sacrements, écrivirent au pape pour que ses volontés dernières fussent exé-

cutées ; le clergé du Mans dut renoncer à ses prétentions et l'inhumation définitive se fit à Rouen, auprès de la sépulture de Guillaume, oncle du jeune roi, ainsi que celui-ci l'avait demandé (1).

On emporta avec le corps du prince celui d'un de ses jeunes amis qui, de chagrin, s'était laissé mourir d'inanition. Ce fait vient à point pour justifier les dires des chroniqueurs qui laissent entendre que la mort d'Henri le Jeune, à l'âge de vingt-sept ans, fut presque un deuil public; c'était, dit l'un d'eux, un homme habile à la guerre, modeste, généreux, beau de corps, très sage et très plaisant, aussi le peuple, ne voyant que ces qualités brillantes, passait sur les défauts de celui qui les possédait et sur les excès dont il venait de donner des preuves si récentes (2).

Aymar ne jugea pas à propos de poursuivre la lutte. Le jour de la Saint-Jean (24 juin), il fit sa soumission et rendit au roi le château de Limoges; en outre, il déclara renoncer à soutenir la cause de ses deux frères, les prétendus comtes d'Angoulême, jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur paix avec le roi d'Angleterre et le duc d'Aquitaine. Henri pardonna aux personnes, mais, afin d'éviter autant que possible une nouvelle prise d'armes, il fit raser les murs du château de Limoges jusqu'au sol et combler les fossés; afin que cette opération pût s'accomplir avec rapidité, il envoya sur les lieux un sénéchal chargé spécialement d'en surveiller l'exécution. Le jour de la Saint-Martial (30 juin), il entendit la messe du matin dans la cité, puis il se rendit à son camp où il fit comparaître devant lui plusieurs chefs de ses troupes, Manceaux, Angevins et Normands, qu'il savait être favorables aux menées du jeune Henri et les punit sévèrement. Du reste, la terreur était grande dans le pays; à l'offrande de la fête de saint Martial, il ne se présenta presque pas de citoyens de la ville, mais seulement des gens du dehors.

Après l'abaissement du chef militaire de la rébellion, il fallait

(1) D. Martène, *Amplissima collectio*, I, col. 951 et ss.

(2) Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 44, Saint-Aubin; Salmon, *Rec. de chron. de Touraine*, p. 140. Si l'on veut être édifié sur les dépenses folles auxquelles se livrait Henri le Jeune, on n'a qu'à lire le récit des campagnes de tournois qu'il fit avec Guillaume Le Maréchal à partir de 1176 (*L'histoire de G. Le Maréchal*, I, vers 2438 à 5094). Le narrateur, bien que très porté vers le prince, ne peut s'empêcher de se demander où l'on pouvait trouver tout l'argent que nécessitait cette existence (Voy. le vers 4768).

en arriver à celui qui en avait été le porte-parole. Les troupes d'Henri étant rendues disponibles par suite de la soumission du vicomte de Limoges, le roi les envoya devant Hautefort, sous la direction de Richard et d'Alfonse d'Aragon, son allié, qui était venu se mettre à sa disposition. Bertrand de Born voyait misérablement échouer toutes ses combinaisons : Richard et Henri le Vieux, les objets de ses sarcasmes, triomphaient ; il se flatta pendant quelque temps de leur résister, mais il reconnut bientôt que. quelque forte que fut l'assiette de sa forteresse, elle ne saurait tenir contre une armée et particulièrement contre les machines de siège que le roi avait fait venir pour réduire Limoges. Il se rendit après sept jours d'attaque, le 6 juillet. Richard remit le château à Constantin de Born, à qui Bertrand l'avait précédemment enlevé par trahison, et pénétra ensuite dans le Périgord qu'il dévasta ; quant au roi d'Aragon, il retourna à Barcelone.

Bertrand fut envoyé à Henri sous bonne escorte. Il était passablement inquiet de son sort, mais l'affaire tourna mieux qu'il n'avait toute raison de le craindre. La colère du roi s'était assoupie ; la mort de son fils aîné, de celui qu'assurément il préférait à tous les autres, l'avait profondément touché, aussi quand Bertrand fut amené devant lui, il ne le considéra pas comme cet adversaire irréconciliable, tel que le seigneur d'Hautefort s'était posé, mais plutôt comme l'ami de son fils. Il avait présents à l'esprit les deux chants que le troubadour venait de composer, les plus beaux peut-être qui soient dus à sa verve, et qui étaient, pour la mémoire du jeune prince, un hommage tel que le roi ne pouvait en désirer de plus sincère et de plus ému. Bertrand, voyant qu'il n'y avait plus lieu de compter désormais sur l'aide des confédérés, avait, avec l'ardeur primesautière et peu réfléchie qu'il apportait en toutes choses, jeté l'anathème sur ses anciens complices dans un sirvente qu'il dut écrire pendant les quelques jours que dura le siège de son château ; il faisait une habile volteface, disant qu'il y aurait eu félonie de sa part s'il avait fait sa reddition avant qu'Aymar, son chef, ne lui en eût donné l'exemple ; il marchait donc sur ses traces, mais, allant plus loin que lui, il offrait sans vergogne à Richard de prendre les armes contre ses anciens associés ; de plus, il s'engageait, si on voulait lui rendre son château, à le tenir en vassa-

lité du comte de Poitou. Pour bien comprendre la valeur de cette dernière offre, il faut savoir que jusque-là Bertrand avait orgueilleusement soutenu qu'il n'avait pas de maître et qu'il tenait Hautefort en alleu.

L'entrevue du roi et du troubadour se termina à l'avantage de ce dernier. Non seulement le roi lui pardonna, mais encore il lui fit rendre par Richard la moitié de sa châtellenie; ce fut Constantin, dont la fidélité ne fut ainsi qu'à demi récompensée, qui paya les frais. Bertrand, dans l'enthousiasme de ce succès, se hâta de remercier le roi à sa façon; il fit un sirvente où il lui témoignait sa reconnaissance, mais dans lequel il recommençait ses forfanteries belliqueuses ou plutôt son rôle de hâbleur, se déclarant prêt à partir en guerre contre tout venant qui viendrait lui contester la possession d'Hautefort (1).

Henri, se conformant à ses habitudes ordinaires, fit abattre les châteaux d'un certain nombre de révoltés, et s'en attribua quelques autres, dans lesquels il mit une garnison. Puis, suivant à l'égard de Richard la politique qu'il avait pratiquée avec Henri, il ne voulut pas le laisser par trop dominer le pays et lui retira les châteaux qu'il lui avait primitivement abandonnés; il récompensa généreusement le roi d'Aragon, pour l'aide qu'il lui avait apportée, et, comme il ne voyait plus autour de lui que des têtes courbées, il repartit pour la Normandie (2).

La soumission des barons n'impliquait pas la tranquillité dans les territoires qui avaient été le théâtre de la guerre. Les routiers du parti d'Henri le Jeune se jetèrent, pour vivre, sur le Berry. Ils furent arrêtés par les Pacifiques. C'est ainsi qu'on appelait des

(1) Les sirventes de Bertrand de Born éclairent d'un grand jour le soulèvement des Aquitains contre Richard. Il règne, au sujet de ces événements qui se passèrent durant un temps relativement assez court, un grand désaccord entre les historiens, tellement que l'on voit B. de Peterborough attribuer à Geoffroy les actes de son frère Henri; il nous paraît qu'il y a lieu de s'attacher de préférence aux récits de Geoffroy, prieur du Vigeois, qui écrivait sur les lieux en notant les événements à mesure que la connaissance lui en parvenait, et qui aurait été le guide le plus sûr s'il avait toujours pris soin de dater les faits. On peut mettre presque au même rang que lui Bertrand de Born, qui composait ses poésies au jour le jour. Le récit de cette campagne de six mois a été emprunté aux auteurs suivants : *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 454-455, B. de Peterborough; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 332 à 339, G. du Vigeois; *Poésies de Bertrand de Born*, éd. Thomas; *Bertrand de Born*, par R. de Boyssou (*Bull. de la Soc. archéol. de la Corrèze*, XXII et XXIII).

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 456, B. de Peterborough.

chevaliers qui avaient fait le serment de maintenir la paix dans leur pays; abandonnés à eux-mêmes, ils donnaient un de ces exemples de solidarité que l'on rencontre de tout temps dans les sociétés troublées, alors que le pouvoir supérieur se trouve impuissant à garantir la sécurité des citoyens. Traqués par les gens du Limousin d'un côté, par les Pacifiques de l'autre, il périt dix mille cinq cent routiers. Ils traînaient avec eux environ quinze cent femmes de mauvaise vie qui, la plupart, étaient revêtues d'ornements pillés dans les églises et particulièrement de ceux enlevés à Saint-Martial ; le 10 août, Raymond le Brun, qui évoluait auprès de Millau à la tête de cinq cents hommes, fut surpris par les habitants en armes et massacré.

Mais si les routiers disparaissaient d'un côté, on les voyait apparaître sur un autre. Le roi d'Angleterre, avant de partir, avait lui aussi licencié ses mercenaires. Mercadier, leur chef suprême, pour qui la paix ne semblait pas avoir été signée, se trouva, le 1er octobre, sur la terre d'Archambaud de Comborn qu'il dévasta jusqu'à Saint-Germain ; puis il se tourna vers le Périgord et enfin, le 12 octobre, il pénétra dans le pays de Pompadour qui fut à son tour ravagé. Mais alors il n'était pas seul ; à ses routiers s'étaient joints Constantin de Born et Raoul de Castelnau, qui partageaient avec eux le fruit de ces rapines. Par un reste de scrupule, ils s'abstenaient toutefois de pénétrer dans les églises, les lieux d'asile vénérés, mais ils ne perdaient rien pour cela : c'est ainsi, qu'à Pompadour, ils reçurent 650 sous pour le rachat des objets qui avaient été déposés dans le cloître. Les malheureuses contrées étaient absolument désolées ; comme au temps des grandes calamités, les bruits les plus étranges circulaient, il y eut des apparitions, des bruits dans l'air, des hurlements de loups, tous signes qui augmentaient la terreur des populations (1).

Aussitôt que Richard eut quitté le Limousin, il retourna à ses plaisirs et s'en fut, sans s'arrêter, dans le pays de Talmond où

(1) Labbe, *Nova bibl. man.*, II, pp. 338, 339, 342, G. du Vigeois. Etienne de Tournay, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, rapporte, dans ses lettres, que, parcourant l'Aquitaine, alors qu'il se rendait à Toulouse où le roi l'avait envoyé, il ne vit partout que des villes consumées par le feu, des maisons ruinées, des églises brûlées ou presque détruites, si bien que les lieux qui servaient auparavant d'habitation à l'homme étaient devenus la retraite des bêtes fauves (*Maxima bibl. patrum*, lettres 73 et 75).

il célébra par des fêtes et des largesses les succès qu'il venait de remporter et en même temps la situation nouvelle qui lui était faite par suite de la mort de son frère aîné; il devenait l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, et, en prévision de cette éventualité, on vit une cour nouvelle venir se joindre aux anciens amis du comte de Poitou (1). Ceux-là se pressaient peut-être bien un peu, car nul ne pouvait dire quels étaient, au fond, les sentiments du roi.

Lorsqu'il passa à Angers, il y reçut la visite de Geoffroy, qui vint faire sa paix avec lui. Henri, toujours indulgent pour ses enfants, lui laissa le gouvernement, c'est-à-dire la lieutenance de la Bretagne, mais, prenant avec lui les mêmes précautions que celles dont il avait usé avec Richard, il lui enleva les châteaux et les places qu'il lui avait précédemment abandonnés et y mit garnison. Il fit ensuite venir d'Angleterre Jean, son plus jeune fils, un peu avant la fin de septembre.

Il était entré dans ses combinaisons d'enlever l'Aquitaine à Richard, et d'en pourvoir Jean; le comte de Poitou, que du reste il n'aimait pas, passerait au rang de roi sans royaume, et se trouverait absolument dans la même situation qu'Henri le Jeune. Il lui manda donc de venir le trouver au Mans, où il se fixa à partir de la Saint-Luc (18 octobre), et lui fit connaître ses volontés; il lui déclara particulièrement qu'il fallait qu'il remît l'Aquitaine à son frère et qu'il reçût son hommage tout comme s'il eût été roi, oubliant que le prince n'était encore qu'héritier présomptif et n'avait pas été couronné ainsi que l'avait été le jeune Henri. Mais Richard n'était pas d'humeur aussi facile que son aîné; il demanda à son père un répit de deux ou trois jours afin de pouvoir consulter ses amis, puis, profitant de la permission, il monta à cheval et se rendit tout d'une traite en Poitou; de là il fit savoir à Henri qu'il ne consentirait jamais à laisser l'Aquitaine sortir de ses mains, voire même que nul ne pourrait détacher aucune portion de son territoire. Le roi fut grandement irrité par cette réponse, à laquelle il devait pourtant

(1) Ces faits furent très remarqués, car le bruit en arriva jusqu'au prieur du Vigeois, qui les a notés avec soin dans ses annales (Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 342).

s'attendre ; n'admettant pas que ses volontés fussent discutées, il retomba dans la même faute que celle qu'il avait commise l'hiver précédent, et il donna la permission à son fils Jean de faire la guerre à son frère. Jean s'allia avec Geoffroy, à qui Richard n'avait pas pardonné d'avoir pris part à l'intrigue montée par Henri le Jeune contre lui, et alors commença une nouvelle série de luttes meurtrières et surtout de dévastations (1).

Mais Henri n'avait pas ces seules préoccupations : le roi de France entrait de nouveau en scène. Aussitôt après la mort d'Henri le Jeune il avait demandé au roi d'Angleterre de lui remettre la dot de sa sœur Marguerite, alors près de lui, et particulièrement Gisors, que Louis VII avait donné à sa fille lors de son mariage. L'importance de cette place était telle pour la sécurité de la Normandie qu'Henri n'hésita pas à employer un procédé quelque peu malhonnête pour s'en réserver la possession. Il répondit à Philippe-Auguste qu'il avait disposé de ce domaine en faveur de sa femme Aliénor, pour lui tenir lieu de douaire. Afin de donner plus de poids à son affirmation, il tira la reine de prison, et l'envoya dans le courant d'octobre, sous bonne escorte, prendre possession de Gisors. Mais le roi de France ne se contenta pas de cette fin de non-recevoir ; il insista, et Henri, qui tenait à conserver la forteresse en litige, mais ne voulait néanmoins pas avoir la guerre avec le roi de France, fut contraint de traiter avec lui. Le 6 décembre, les deux rois se rencontrèrent entre Gisors et Trie, où la question du douaire de Marguerite fut ainsi réglée : Philippe renonçait au nom de sa sœur à toute revendication, et en retour Henri s'engageait à servir à la princesse une pension annuelle de 2,750 livres en monnaie angevine, payable à Paris ; puis, comme il avait encore été question de la pauvre Aelis, Henri fit reconnaître que la princesse, qui lui avait été remise par Louis VII pour devenir un jour la femme de Richard, et que depuis ce temps il tenait sous bonne garde dans le château de Winchester, serait déliée de cet engagement et qu'Henri pourrait la marier avec celui de ses fils qu'il lui conviendrait. En outre, pour bien établir que ceux-ci n'avaient aucun

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 457-460, B. de Peterborough.

droit personnel dans son royaume et qu'il en était le seul maître, il fit hommage et allégeance au roi de France de tout son domaine continental, devoir dont il avait toujours refusé de s'acquitter envers Philippe-Auguste depuis son avènement à la couronne (1).

Tranquille de ce côté, Henri revint tenir sa cour de Noël au Mans, n'ayant auprès de lui que son fils Jean, puis il passa en Normandie pour mettre d'accord le roi de France et le comte de Flandre, et enfin, après avoir été rendre visite à ce dernier, il rentra en Angleterre dans les premiers jours de juin 1184. Lors de son arrivée, Aliénor reçut en récompense de la docilité dont elle avait fait preuve dans l'affaire de Gisors et sur la prière de Beaudouin, archevêque de Cantorbéry, la permission de quitter sa résidence ordinaire et de se rendre à Winchester, où venait d'arriver sa fille, la duchesse de Saxe, qui, peu après, mit au monde un fils à qui fut donné le nom de Guillaume. Vers ce temps l'archevêque de Cologne vint en pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket ; il avait été en outre spécialement chargé par l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, de conclure le mariage d'une de ses filles avec Richard, mais l'affaire n'eut pas de suite, la jeune princesse étant morte dans l'année (2).

Comme conséquence de la licence accordée par Henri à son fils Jean, la guerre avait recommencé en Aquitaine : cette situation n'était pas pour déplaire aux Routiers. Les uns pénétrèrent dans l'Auvergne au commencement de l'année 1184 et furent rançonner l'abbaye d'Aurillac. Ils avaient à leur tête Raymond, fils du comte de Toulouse, qui se déclarait franchement l'ennemi du roi d'Angleterre, et passant ensuite en Limousin, la terre bénie des aventuriers, ils allèrent assiéger Peyrat le 7 février et dévastèrent tout le pays. D'autres routiers, avec Mercadier, sous l'apparence d'être au service de Richard, entrèrent à l'improviste sur les possessions du vicomte Aymar, et, le deuxième dimanche de carême (26 février), ils furent assiéger Excideuil. Rotrou, comte du Perche, représentant le roi d'Angleterre, et les deux princes, Jean et Geoffroy, se mirent aussi en campagne ; pendant toute

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 457, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 459-461, B. de Peterborough.

l'année ce fut en Aquitaine une guerre de pilleries, Richard opérant en Bretagne, sur les terres de Geoffroy, les mêmes méfaits que Jean et ses associés en Poitou.

Les plaintes des populations finirent par arriver au roi d'Angleterre, qui se décida à mettre fin à ces luttes fratricides. Il manda à ses fils de se trouver à Londres le 30 novembre, jour de la Saint-André, alors que presque tous les évêques anglais devaient se réunir dans ce lieu pour l'élection de l'archevêque de Cantorbéry. Pas un ne se hasarda à lui désobéir. Là se rendirent aussi la reine Aliénor, dont le sort tendait à s'améliorer, avec le duc et la duchesse de Saxe et leurs enfants. Pendant un mois, Henri s'appliqua à rétablir la concorde entre ses fils ; il garda Richard et Jean auprès de lui et envoya Geoffroy en Normandie pour veiller à la garde du pays, puis, à la cour solennelle de Noël, qu'il tint à Windsor, et où toute sa famille se trouva encore réunie, il déclara autoriser Richard, qui lui parut avoir donné des gages suffisants de sa loyauté, à rentrer en Poitou ; le prince, de crainte d'un revirement chez son père, se hâta de profiter de la permission, et, avant que la huitaine fût écoulée, il avait quitté l'Angleterre (1).

Bien que lancé dans une vie de plaisirs à outrance, Richard ne se départait pas de l'habitude de pratiquer ses devoirs religieux, et, quand il se trouvait prendre gîte dans un couvent, il ne manquait pas d'assister à la messe. C'était en général le moment que choisissaient les moines pour lui adresser leurs réclamations, ou leurs plaintes que des excès, suite naturelle du désordre qui régnait à cette époque, motivaient la plupart du temps. Les plus favorisés furent sans contredit les établissements qui se trouvaient à proximité des lieux de chasse des comtes de Poitou, lesquels avaient même souvent, comme on l'a vu, construit des édifices sacrés non loin de leurs résidences, pour la satisfaction de leurs besoins spirituels. Fontaine-le-Comte, placé à l'entrée de la forêt de l'Épine, se trouvait dans ce cas : lors d'un de ses passages à Poitiers, Richard confirma la charte de fondation du monastère

(1) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 45, Saint-Aubin ; Labbe, *Nova bibl. man.*, II, p. 342, G. du Vigeois ; *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 460 et 463, B. de Peterborough.

octroyée par son aïeul, Guillaume VIII, avec tous les droits et franchises qui y étaient énumérés (1).

Un autre jour, en 1184, se trouvant à Maillezais avec ses compagnons de plaisir ordinaires, Guillaume Chappon, qui avait été pourvu dès 1181 de la charge de sénéchal de Poitou, Raoul de Taunay, Pierre Bertin, Jean de Rex et Aimeri, son fils, il fit avec Guillaume de Rex, abbé de Maillezais, parent de ses compagnons, un échange d'un caractère exceptionnel, étant donné le but que le comte se proposait. L'abbé et les moines lui cédèrent l'obédience de Saint-Remy de la Haye, sauf l'église et les bâtiments claustraux, et reçurent en retour tout ce que Richard possédait dans le fief de Coulonges; de plus, il leur abandonna en aumône 50 sous de rente qu'ils devaient annuellement au seigneur de Marans, dont il avait confisqué le domaine, et s'engagea à fournir aux deux moines, qui devaient continuer à résider à Saint-Remy, tout ce qui pouvait être nécessaire pour leur chauffage, leur vêtement et leur nourriture (2).

Le territoire de l'obédience de Saint-Remy était assez restreint, mais aux yeux de Richard il avait une importance capitale. Il bordait la Creuse, qui séparait sur ce point le Poitou de la Touraine, et le monastère s'élevait sur un des contreforts du plateau de la forêt de la Guerche, dominant tout le pays; en dépendaient un moulin et son écluse sur la rivière, des bois et des redevances de toutes sortes. Le dessein de Richard était d'y construire un château-fort, d'où il pût surveiller d'une part le vicomte de Châtellerault, et d'autre part les puissants seigneurs tourangeaux de la Haye et de la Guerche. Les pourparlers avec l'abbé de Maillezais devaient être engagés avant la mort du jeune Henri, mais le changement survenu dans la situation de Richard n'apporta aucune modification dans ses projets. Il considérait toujours le Poitou comme son fief personnel, tant que vivrait son père.

L'abbé de Maillezais vint donc à Saint-Remy, où se trouva pareillement Richard; l'acte intervenu entre eux fut lu publiquement sur la place, devant le moûtier, et chacun d'eux prit ensuite

(1) *Gallia Christ.*, II, instr., col. 371.

(2) Du Chesne, *Hist. des Chasteigners*, preuves, p. 32; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 142.

sa part du chyrographe, qui avait été écrit par un des moines. Aussitôt après, le comte se mit en mesure de faire construire en ce lieu un château-fort, dont il posa lui-même la première pierre; puis, pour peupler l'enceinte qu'il venait de faire édifier, il fit savoir à cri public, dans tout le pays, que la Ville-Neuve, qui s'élèverait désormais en ce lieu, serait absolument libre, et que les gens qui viendraient s'y établir ne paieraient qu'une redevance de 5 sous pour droit d'emplacement. Deux bourgeois quittèrent aussitôt Châtellerault et vinrent se fixer à Saint-Remy ; d'autres riches particuliers de la région suivirent leur exemple, et Richard, tenant ses promesses, les garantissait contre toute entreprise de la part des seigneurs voisins. L'attrait de la franchise était si grand que le mouvement se continua plus tard sous le roi Jean, et que Philippe, clerc de celui-ci, donna à cens des masures et des places vides dans la ville neuve du château à un nommé Renaud Gorron et à ses cinq fils pour y construire des maisons (1).

La chasse était la passion dominante de Richard, et bien de ses actes s'expliquent par le rapport qu'ils ont avec elle. Chizé, avec sa magnifique forêt, l'attirait particulièrement. Une aumônerie, placée sous le patronage de saint Jacques, avait été, d'ancienneté, établie en ce lieu par les comtes de Poitou ; sans nul doute, parmi les gens de la suite de Richard, plus d'un y reçut des soins : aussi, un jour, le prince, reconnaissant, donna-t-il l'ordre à ses agents de laisser l'établissement hospitalier prendre dans la forêt tout le bois qui lui serait nécessaire; l'aumônier Milon et un nommé Josselin Moinet assistèrent seuls à cet acte qui fut passé à Chizé (2). Il accorda le même droit d'usage aux gens de la baillie des Fosses, à la charge de fournir des bœufs pour mener ses pierriers, mangonneaux et autres engins de guerre quand ils en seraient requis, et d'apporter pareillement de la palène et des branchages pour le service du château de Chizé.

Ces charges temporaires étaient largement compensées par la faveur dont devaient jouir à perpétuité ceux qui y étaient tenus, mais, d'autres fois, Richard fut moins large et c'est ainsi qu'il s'ar-

(1) *Arch. hist. du Poitou*, VIII, pp. 39-53, enquête du temps d'Alphonse de Poitou.

(2) *Arch. hist. du Poitou*, VII, p. 123, censif de Chizé.

rogea le droit de loger sans compensation ses veneurs et ses chiens dans les maisons des prieurs de Fors et de la Foye-Monjault (1).

Du reste, il était habituellement généreux pour les petits tandis qu'il se montrait exigeant, voire même tyrannique, pour les grands, et ces façons d'agir expliquent, en partie, la popularité dont son nom fut longtemps entouré, malgré les excès et les violences dont on relève tant de cas dans son existence. C'est ainsi qu'ayant enlevé à l'abbaye de Sainte-Croix les bois de son domaine de Vasles, connus sous le nom de Bois l'Abbesse, il fit de nombreuses concessions de droits d'usage aux riverains de ces bois et à ceux de la forêt de Montreuil. En échange, les usagers devaient le service d'ost et de chevauchée pendant quarante jours quand ils en étaient mandés par le châtelain de Montreuil. Dans ce dernier lieu il n'y avait qu'un château-fort ; il y fonda une ville franche, dont les habitants devaient jouir des mêmes avantages que leurs voisins et n'être astreints qu'au même service militaire (2).

En permettant à Richard de revenir en Poitou, Henri croyait bien s'être prémuni contre toute tentative d'insubordination de sa part ; il avait eu soin de lui retirer la libre disposition des châteaux et des places-fortes de son domaine, dont les connétables ou gouverneurs ne reconnaissaient d'autre chef que le roi d'Angleterre, ce qui devait enlever au comte tout centre d'appui en cas de révolte possible, mais si Richard observait fidèlement les engagements qu'il avait pris avec son père, il avait agi autrement à l'égard de Geoffroy, à qui il ne pouvait pardonner son alliance passée avec ses frères Henri le Jeune et Jean.

Les hostilités s'étaient donc engagées à nouveau du côté de la Bretagne ; chaque parti dévastait le pays, uniquement pour se faire du mal, ni l'un ni l'autre des belligérants ne pouvant songer à un accroissement de territoire. D'autre part, Richard avait des difficultés avec le clergé de son domaine, sur lequel il était contraint d'imposer des taxes pour subvenir à ses dépenses de guerre ; Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, qui avait pris énergiquement la défense des droits de son église, eut alors par-

(1) *Arch. hist. du Poitou*, VII, pp. 97-102, censif de Chizé.
(2) Arch. de la Vienne, abb. de Sainte-Croix, l. 44, enquête de 1265.

ticulièrement à souffrir des violences du comte de Poitou (1).

Henri ne pouvait tolérer une semblable situation, et il se décida, encore une fois, à repasser en Normandie afin de mettre la paix entre ses deux fils aînés; mais, avant de partir, il voulut assurer une situation au plus jeune, Jean, alors âgé de dix-huit ans; le dimanche de la mi-carême de l'année 1185, il l'arma chevalier, mit une armée à sa disposition et l'envoya en Irlande, dont il lui donna la seigneurie au même titre que ses deux frères possédaient la Bretagne et l'Aquitaine. Il célébra les fêtes de Pâques à Rouen et manda ensuite à Aliénor et à la duchesse de Saxe de venir le retrouver. La reine avait continué à résider à Windsor auprès de son gendre et de sa fille, à la présence de qui elle était redevable de l'amélioration qui s'était produite dans sa situation; elle partit avec eux, aussitôt après les fêtes, mais sans se douter que cette fois encore elle devait jouer un rôle dans les combinaisons politiques de son mari. En effet, aussitôt son arrivée, Henri ordonna à Richard de se rendre auprès de lui; il lui faisait savoir qu'Aliénor allait reprendre possession de son domaine patrimonial, « le Poitou avec toutes ses dépendances », et qu'il fallait qu'il vînt sans tarder se démettre de son autorité entre les mains de sa mère; autrement il le menaçait de se rendre dans le pays avec la reine, à la tête d'une armée, et de le mettre à la raison.

Richard, au reçu de cette sommation, assembla ses amis les plus dévoués; ceux-ci, plus prudents qu'il ne l'aurait été sans doute s'il avait été abandonné à lui-même, lui conseillèrent de céder, ce que voyant il partit pour la Normandie et déclara à sa mère qu'il lui faisait remise du Poitou, de toutes ses places fortes et de ses garnisons. Henri ne désirait pas autre chose, et comme le prince, ne possédant plus aucun patrimoine, n'avait plus aucunes ressources pour vivre, il dut rester à la cour de son père (2).

Celui-ci, pour bien faire ressortir aux yeux de tous que son fils était désormais un prince sans terre, contraignit sa femme à affirmer, par un acte authentique et solennel, la reprise de ses droits.

(1) *Arch. hist. du Poitou*, XXV, p. 80, cartul. de l'Absie.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 461-465, B. de Peterborough.

La cour était à Alençon; Aliénor, parlant en qualité de reine et de duchesse, adressa à l'archevêque de Bordeaux et à toutes personnes pourvues d'autorité en Aquitaine, évêques, abbés, comtes, barons, vicomtes, prévôts, baillis ou même simples fidèles, une lettre portant que, s'étant assuré le consentement de son mari et celui de ses fils Richard, Geoffroy et Jean, elle a donné aux religieuses de Fontevrault cent livres de rente annuelle à percevoir lors la fête de Saint-Martin d'hiver sur les produits de la prévôté de Poitiers et du vignoble de Benon, particulièrement de celui qu'elle possédait à Marcilly, et qui leur seraient délivrées par les agents du comte. Dans l'acte, elle avait fait en outre spécifier que cette aumône était faite à l'abbaye pour le salut de l'âme de son mari, de la sienne propre, de son fils Richard, de ses autres fils et filles et de celles de ses prédécesseurs. Henri, quand il avait pris à l'égard de Richard la mesure radicale qui le dépouillait de son apanage, avait eu soin de mander auprès de lui Robert de Montmirail, sénéchal du Poitou, qui s'était fait accompagner de plusieurs chevaliers de la région, Geoffroy et Raoul de Taunay, Châlon de Rochefort, Hervé de Mareuil et autres, qui furent avec lui témoins de la concession de la reine. La présence de ces personnages équivalait à une notification publique et générale de la dépossession de Richard (1).

Les générosités d'Aliénor ou plutôt d'Henri à l'égard de Fontevrault ne s'arrêtèrent pas là ; l'abbaye reçut encore des maisons et des terres qui furent la dotation d'un prieuré, celui de Sainte-Catherine, dont le siège fut établi dans l'intérieur de la ville de la Rochelle (2).

Le roi d'Angleterre séjourna en Normandie jusqu'à la fin de l'année 1185 ; durant ce temps, il s'occupa de négocier, entre

(1) Marchegay, *Notices et pièces historiques*, p. 248. Cet acte n'est pas daté, mais il ne peut se placer que pendant le séjour d'Aliénor en Normandie, lequel eut lieu d'avril 1185 à avril 1186.

(2) Cet acte n'a pas été retrouvé et n'est connu que par une analyse très sommaire de l'inventaire des titres de Fontevrault (Arch. de Maine-et-Loire, invent. du P. Lardier), qui rapporte toutefois que la fondation de l'aumônerie a été faite avec l'assentiment d'Henri, roi d'Angleterre, et de ses fils Richard, Geoffroy et Jean, tout comme pour l'acte précédemment cité. Il est comme lui postérieur à la mort d'Henri, le fils aîné du roi d'Angleterre, advenue le 3 juin 1183, et ne saurait, en conséquence, être attribué à l'année 1180, ainsi que l'indique Marchegay, qui le cite dans ses *Notices et pièces historiques*, p. 202.

Philippe-Auguste et le comte de Flandre, une paix qui fut signée à Aumale le 7 novembre, mais il ne put assister à cette entrevue ; il était tombé malade à Beauvoir, où, le 9 novembre, il reçut la visite du roi de France, qui resta trois jours auprès de lui ; enfin il se rétablit et fut tenir sa cour de Noël à Domfront (1).

Au commencement du carême de 1186, il eut à Gisors une entrevue avec Philippe-Auguste, qui ne cessait de lui demander le règlement de la dot de sa sœur Marguerite, la veuve du jeune Henri. Comme le roi d'Angleterre ne voulait pas se dessaisir de Gisors, il renouvela l'engagement qu'il avait déjà pris de verser annuellement à Marguerite la somme de 2,700 livres angevines, qui était le douaire que le prince défunt avait constitué à sa femme ; puis Philippe, revenant sur la question de son autre sœur Aelis, qu'Henri tenait toujours sous bonne garde en Angleterre, il fut convenu qu'elle serait mariée sans retard à Richard, moyennant quoi Philippe s'engageait à ne jamais réclamer Gisors.

Sur ces entrefaites Bela, roi de Hongrie, eut l'idée d'épouser Mathilde, la fille du roi de Saxe; Henri, consulté, fit attendre de jour en jour sa réponse aux envoyés hongrois. Ceux-ci finirent par s'impatienter et se rendirent à la cour du roi de France ; ils lui demandèrent la main de Marguerite que Philippe s'empressa de leur accorder, ne soupçonnant peut-être pas que cette démarche avait été soufflée aux ministres de Bela par le roi d'Angleterre, qui avait à cœur de se dispenser de payer le douaire de sa bru, tout en gardant Gisors (2). Comme il avait l'intention de retourner en Angleterre et qu'il n'avait qu'une médiocre confiance dans les agissements de ses fils, il mit de fortes garnisons dans les châteaux-forts de Bretagne et de Poitou, et en donna le commandement à des hommes de guerre dont la fidélité était éprouvée.

Richard, plus encore que Geoffroy, lui inspirait de la méfiance ; le mouvement, le besoin d'action, étant essentiellement dans le caractère de ce prince, il résolut, afin d'occuper cette

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 627, R. de Dicet.

(2) D. Vaissete a publié (*Hist. de Languedoc*, n^lle^ éd., VIII, col. 388) une charte de sauvegarde accordée par Richard à l'abbaye de Candeil en Albigeois, alors qu'il se trouvait à Agen avec le seigneur de Montpellier.

activité, de l'employer dans une entreprise qu'il devait avoir depuis quelque temps méditée, à savoir, de punir Raymond de Toulouse de son intervention en faveur d'Henri le Jeune. On sait que le roi d'Angleterre était rancunier ; il dissimulait longtemps ses sentiments, mais ceux-ci éclataient un jour ; il donna donc à Richard une grosse somme d'argent et une véritable armée d'hommes de pied et de cheval, tous Brabançons, avec lesquels il devait entreprendre la conquête du Toulousain. Le comte de Poitou, renforcé par les contingents de Guillaume de Montpellier, qui, allié du roi d'Aragon, était toujours en hostilité avec le comte de Toulouse, dévasta le pays et s'empara de nombreuses places fortes, de dix-sept châteaux (1). Raymond, traqué par les deux alliés, se sauvait de ville en ville, et ne cessait d'adresser messages sur messages au roi de France afin que celui-ci lui vînt en aide, mais Philippe avait d'autres projets en tête et fit la sourde oreille ; la mauvaise saison, seule, arrêta les hostilités.

Il semble que Richard, qui, malgré l'abandon qu'il en avait dû faire à sa mère, ne cessait de s'intituler duc d'Aquitaine (2), passa une partie de l'hiver à Bordeaux, où il renouvela en faveur des chanoines du chapitre cathédral de cette ville tous les privilèges qui leur avaient été concédés par les ducs, ses prédécesseurs. Il avait en ce moment auprès de lui Robert de Montmirail, sénéchal du Poitou, qui fut témoin de la donation d'une maison à Bordeaux que le comte fit à Pierre de Lanzac (3).

Henri était passé en Angleterre le 27 avril 1186 et s'était embarqué à Barfleur sur le même navire qu'Aliénor et que sa petite-fille Mathilde, la fille du duc de Saxe, qu'il avait gardée près de lui, peut-être pour tenir compagnie à la reine (4). L'éloignement de Richard, l'aliment qu'il avait donné à son activité devaient, croyait-il, assurer la tranquillité dans ses états continentaux,

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 466-467, B. de Peterborough, et pp. 627-630, R. de Dicet.

(2) Métais, *Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, p. 113 : « Richardo duce Aquitanorum regnante », 20 octobre 1186.

(3) *Arch. hist. de la Gironde*, III, p. 18. Cette pièce n'est pas datée, mais la présence du sénéchal Robert de Montmirail la place entre 1185 et 1188, pendant l'un des rares séjours de Richard à Bordeaux. Le *Gall. Christ.*, II, col. 819, lui attribue la date de 1186.

(4) *Rec. des hist. de France*, XIII, p. 103, G. de Neubrige.

mais il comptait sans Geoffroy, dont il ne se méfiait pas, et à qui, par suite, il n'avait pas cru devoir donner une compensation ou plutôt une occupation, comme il l'avait fait pour Richard. Or, aussi bien que ses frères, le duc de Bretagne était ambitieux et jaloux ; il demanda instamment à son père de lui céder l'Anjou, mais ce fut sans succès. S'étant alors bien rendu compte que, par suite des précautions prises par Henri il ne pourrait arriver à aucun résultat pratique avec une prise d'armes, il se sauva en France, où Philippe, toujours bien disposé pour les enfants rebelles de son adversaire héréditaire, le reçut avec allégresse et donna de nombreuses fêtes en son honneur. Dans l'une d'elles, un tournoi, Geoffroy tomba malheureusement à terre et fut foulé aux pieds des chevaux ; il ne put se remettre de l'accident et mourut le 19 août 1186 ; il fut inhumé à Paris, dans l'église de Notre-Dame (1).

Quand Henri fut informé du malheur qui le privait de son troisième fils, il s'empressa de faire revenir auprès de lui Jean, son dernier-né, qui partait en ce moment pour l'Irlande. Il prévoyait, et à juste titre, que de cet événement surgirait quelque difficulté avec le roi de France. En effet, Philippe demandait qu'en vertu de son droit de suzeraineté on lui remît Aliénor, la fille de Geoffroy, qu'il garderait jusqu'à ce qu'elle fût en âge de se marier. Henri, qui voyait avec peine lui échapper ce grand fief de Bretagne sur lequel il régnait véritablement, demanda au roi de France que l'affaire restât en suspens jusqu'à la Saint-Hilaire prochaine, 13 janvier 1187. Il resta en Angleterre jusqu'à ce moment, et célébra avec son fils Jean les fêtes de Noël à Bedfort. Il passa ensuite en Normandie ; le 14 février, il était à Aumale, où Richard était venu le trouver pour lui rendre compte de ses opérations contre le comte de Toulouse ; puis, le 25 mars, il eut avec Philippe-Auguste une entrevue à Nonencourt pour régler les nombreuses difficultés qui régnaient entre eux ; les deux rois ne purent s'entendre et convinrent de renouveler les trêves jusqu'à la Saint-Jean (2).

De chaque côté, on songeait à utiliser ce temps pour se pré-

(1) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 45, Saint-Aubin ; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 20, Rigord.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 470, B. de Peterborough.

parer à la guerre. Henri, qui comptait ne pas prendre une part personnelle aux hostilités dès leur début, divisa son armée en quatre corps: le premier fut confié à Richard, le second à Jean, le troisième au comte d'Aumale et le quatrième à son fils naturel, Geoffroy, ancien évêque de Lincoln; il leur remit de fortes sommes d'argent et assigna à chacun le territoire qu'ils devaient défendre contre les agressions du roi de France. Philippe s'était jeté sur le Berry où se tenaient Richard et Jean ; il prit Issoudun et Grassai et assiégea les princes anglais dans Châteauroux. Ne pouvant forcer la place, il se retira aux champs, dans son camp. Henri, informé du danger que couraient ses fils, chercha à arrêter Philippe en le provoquant à un combat singulier, pendant qu'il organisait une armée de cottereaux. A leur tête, il arriva près du camp du roi de France ; une bataille était imminente, quand les légats du pape Urbain III, agissant auprès des évêques et des barons qui se trouvaient dans l'une et l'autre armée et les menaçant d'excommunication au nom du pontife, réussirent, la veille de la Saint-Jean, à empêcher le combat. Les deux rois n'étaient pas, du reste, plus désireux l'un que l'autre d'engager une action décisive ; ils furent très heureux de l'intervention des légats et, sur leur instante sollicitation, ils conclurent une trêve de deux ans. Philippe, comme garantie, garda Issoudun que tenait le comte Guy de Nevers, à qui Henri avait donné pour femme la veuve du précédent seigneur, et Ourson, seigneur de Fréteval, lui remit son château (1).

En somme, c'est Henri qui céda, et Richard fut même autorisé par lui à aller rendre hommage au roi de France pour le comté de Poitou ; la résignation qu'il en avait faite à Aliénor se trouvait par suite considérée comme nulle et non avenue. Le prince, tout heureux de ce résultat dont il devait attribuer le succès à Philippe, se rendit à la cour de France où il fit un très long séjour. Dans leurs tête-à-tête, son hôte le mit au courant de bien des faits qui ne pouvaient manquer de produire sur lui une vive impression ; il apprit, entre autres, qu'à l'entrevue d'Issoudun, où la

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 471, B. de Peterborough ; Salmon, *Rec. de chron. de Touraine*, p. 140. La chronique de Saint-Aubin (Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 45) dit que la trêve ne fut établie que pour une année.

paix avait été conclue, Henri, pour répondre aux réclamations de Philippe au sujet de sa sœur Aelis, avait proposé de la marier à Jean qui aurait reçu à l'occasion de cette union les comtés d'Anjou et de Poitou et autres domaines continentaux, à l'exception toutefois de la Normandie, qui serait réservée à l'héritier du trône d'Angleterre. Philippe lui raconta aussi que, pendant longtemps, Henri avait eu le projet de se marier avec Aelis, et qu'il en avait fait sa maîtresse en titre après la mort de Rosemonde ; que de ses relations avec la princesse française Henri avait eu un fils, dont il comptait faire le successeur de sa couronne au détriment des enfants d'Aliénor, et que, dans cette intention, il avait fait venir en Angleterre le cardinal Huguet, mais que, cet enfant étant mort depuis, les choses n'avaient pas été poussées plus loin (1).

En outre Philippe, soit par l'effet d'une propension réelle, soit par politique, multipliait les témoignages d'amitié au prince anglais ; ils mangeaient à la même table, buvaient dans le même verre, couchaient dans le même lit. Cette extrême intimité finit par inquiéter Henri, qui envoya à diverses reprises des messagers à Richard pour le rappeler auprès de lui, en lui faisant, comme d'habitude, de nombreuses promesses, mais le comte de Poitou ne se pressa pas d'obéir. Enfin, sur de dernières instances, il annonça son retour, mais au lieu de prendre le chemin de la Normandie il s'en fut à Chinon ; là, malgré l'opposition du châtelain, Etienne de Tours, il puisa dans le trésor royal et en retira beaucoup d'argent qu'il employa à fortifier plusieurs châteaux, particulièrement Saint-Remy-sur-Creuse. Il n'osait pas toutefois se mettre en état de révolte ouverte contre son père, et même, à un moment donné, sentant que la situation ne pouvait se perpétuer, il se rendit auprès de lui et lui fit amende honorable. Henri l'emmena avec lui à Angers où, devant une nombreuse assistance, Richard témoigna tous ses regrets de sa conduite passée, et, pour donner un témoignage de la sincérité de ses sentiments, il jura sur les saints Évangiles fidélité à son père et se reconnut son homme lige (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 23, Rigord ; *Id.*, XIII, p. 214, G. de Cambrie.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 23, Rigord, et p. 471, B. de Peterborough.

Rassuré par la solennité de cet acte, Henri se relâcha de sa surveillance à l'égard de son fils et se rendit en Bretagne où des troubles avaient éclaté. Comme il redoutait quelque coup de tête de la part de Constance, la veuve de Geoffroy, qui venait de donner naissance à un fils posthume auquel fut attribué le nom d'Arthur, il la contraignit d'épouser Renoul le jeune, comte de Chester. Mais Richard n'avait pu jouir de sa liberté sans contrarier les projets de son père. A la suite de la prise de Jérusalem par Saladin, le 2 octobre 1187, le monde chrétien s'était ému, partout la croisade était prêchée et le comte de Poitou, sans consulter Henri,qui avait d'autres visées sur lui, s'en fut à Tours recevoir la croix des mains de l'archevêque Barthélemy (1).

D'autre part, la situation était toujours tendue entre le roi d'Angleterre et le roi de France; tous deux sentaient qu'à l'expiration de la trêve qu'ils avaient jurée chacun reprendrait les armes; aussi, une entrevue qu'ils eurent ensemble à Alençon, le 28 août, n'eut-elle aucun résultat pour les questions pendantes entre eux. Henri célébra la Noël à Caen et se préparait à partir pour l'Angleterre, où il comptait rassembler des ressources, quand il apprit que Philippe, ayant réuni une armée, se tenait sur les frontières de Normandie ; le roi de France se déclarait prêt à ravager le pays si le roi d'Angleterre ne lui restituait pas Gisors et ne décidait pas Richard à prendre Aelis pour femme; Philippe jouait de sa malheureuse sœur comme d'un épouvantail qu'il agitait en temps voulu devant les yeux d'Henri, lequel était contraint de chercher toutes sortes de prétextes pour ne pas exécuter ses nombreuses promesses de remettre Aelis en liberté. Renonçant à son projet de départ, il vint à Gisors, et,le 21 janvier, jour de la Sainte-Agnès, il eut avec Philippe, entre cette ville et Trie, une entrevue à laquelle assistèrent un grand nombre de prélats et de barons. Parmi eux se trouvait l'archevêque de Tyr, qui, après avoir peint éloquemment à l'assemblée les malheurs de la Terre Sainte, amena les deux rois à s'engager de vivre en paix, puis à prendre la croix, qu'il attacha lui-même sur leurs vêtements ; celle

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 471, B. de Peterborough, p. 629, R. de Dicet, et p. 667, G. de Cantorbéry.

du roi de France était rouge, celle du roi Anglais blanche, et celle du comte de Flandre, qui se trouvait présent, fut verte ; de plus, les trois princes établirent dans leurs états un impôt spécial, la dîme Saladine, dont le nom suffit à indiquer le futur emploi (1).

En ce moment un soulèvement éclata en Poitou. Les principaux meneurs étaient Aymar, comte d'Angoulême, Geoffroy de Rancon et Geoffroy de Lusignan. Profitant de l'absence de Richard, ils purent tout d'abord s'emparer de quelques forteresses, même Geoffroy de Lusignan, dans une embuscade, tua un des familiers du comte. Celui-ci arriva bientôt avec ses cottereaux, et, prenant vigoureusement l'offensive, il fit aux révoltés une guerre sans pitié, se montrant cruel et barbare tel qu'il l'avait toujours été dans les précédentes affaires, renversant les châteaux, brûlant et pillant les villes, arrachant les arbres fruitiers ; il leur causa tant de maux qu'ils furent contraints de se rendre à sa merci (2).

Le mouvement que Richard venait d'arrêter ainsi n'avait pas été général et semble avoir eu particulièrement le comte d'Angoulême pour instigateur ; le prince avait même pu joindre à sa troupe de cottereaux l'aide de nombreux guerriers poitevins. Il avait été spécialement secondé par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; aussi, en reconnaissance, concéda-t-il à Girard, maître des Hospitaliers d'Angleterre, de pouvoir posséder en toute franchise à la Rochelle une maison avec ses dépendances du dehors, qu'un nommé Guillaume Cotrel avait abandonné aux frères de l'Hôpital, alors qu'il s'était lui-même donné à eux avec tous ses biens. Cette franchise consistait d'abord dans l'abandon de la redevance de 6 sous que cette maison devait annuellement au comte, et, de plus, dans l'exemption, accordée à la personne qui l'habiterait, de tous droits de cens, de taille, d'ost et de tous autres services ou coutumes ; elle ne serait soumise qu'à la seule juridiction du maître de l'Hôpital en Angleterre ou de son mandataire, voire même s'il y était commis quelque méfait par un étranger. Aux côtés de Richard se trouvaient Geoffroy, comte d'Essex, Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, qui venait de guer-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 478, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 479, B. de Peterborough.

royer en Berry, les chevaliers Robert de Bloué, André de Chauvigny, Guy de Thouars, Hugues Larchevêque, Guillaume des Roches et Guillaume de Châlonnes, les clercs, maître Guillaume de Longchamp et maître Philippe, et les sergents, Girard Chotard, prévôt de Poitiers, Pierre Bertin, et Geoffroy de Chauvigny, chambrier du comte (1).

Cet acte fut passé à Niort à la fin de l'année 1187, et, vers la même époque, Richard, se trouvant à Benon, donna en aumône perpétuelle aux frères de l'aumônerie de Surgères le clos de « Steemaria ». Il avait en ce moment auprès de lui Robert de Montmirail, sénéchal de Poitou, Pierre, abbé de Saint-Léonard de Chaumes, Pierre Bertin, Guillaume de la Roue et autres (2). C'est sans doute vers le même temps qu'il concéda à Petite, femme de Guillaume Légier, et à ses héritiers, le poids public de la Rochelle, avec défense à qui que ce fût d'aller peser à un autre poids; bien que cet acte fût une concession ayant tous les caractères d'une récompense, et dût, par suite, être gratuit, il imposa au teneur du poids d'avoir à payer chaque année au comte de Poitou un gobelet d'argent pesant un marc (3).

Dans les mêmes derniers jours de l'année 1187, il récompensa aussi largement un de ses affidés, Geoffroy Berland. C'était ce riche marchand à qui, vers 1172, il avait, d'accord avec Aliénor, accordé des droits de franchise considérables; il lui donna, privativement à tous autres, ainsi qu'à ses héritiers, le privilège de louer des magasins aux marchands qui viendraient s'installer à Poitiers lors de la foire de Carême, pour y vendre des draps de Flandre et de France en laine, des fourrures de vair, de gris, de zibeline ou des étoffes de soie. Parmi les témoins de l'acte, on relève les noms d'André de Chauvigny, de Renaud Barnouin, de maître Philippe de Chemillé, de Giraud Chotard, prévôt de Poitiers, de Soronet, prévôt de Montreuil, de Savary, fils d'Isembert et d'autres gens du pays (4).

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 26.
(2) *Arch. hist. de la Saintonge*, VI, p. 12.
(3) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 149. Cet acte n'est pas daté, mais il est sûrement antérieur à l'avènement de Richard au trône d'Angleterre.
(4) *Arch. hist. du Poitou*, XI, p. 215, Trésor des Chartes; Arch. de la Vienne, copie collationnée du XVe siècle, couvents de femmes, l. 68. Cet acte porte la date

Comme Richard devait, au printemps, commencer une autre campagne, il s'occupa pendant l'hiver d'achever la pacification du Poitou, et, à ce propos, il y a lieu de signaler une modification importante qui se produisit dans ses façons d'agir. Tout d'abord, comme à l'ordinaire, il avait massacré les hommes des barons révoltés qui lui tombaient sous la main, mais un jour, se rappelant, peut-être, sur les représentations de son aumônier, le pieux et éloquent Milon, qu'il avait pris la croix, il fit grâce à ses prisonniers à la condition qu'ils partiraient avec lui pour la croisade. En même temps, il fut mis au courant de manœuvres qui l'indisposèrent grandement contre son père ; il apprit que Geoffroy de Lusignan, dont il n'avait pu réussir à s'emparer, était soutenu par Henri, et même avait reçu de lui des subsides en argent. Il n'y a pas à douter que le roi surveillait ses fils de près et qu'il avait à côté d'eux des gens bien payés qui le tenaient au courant de leurs actions : Geoffroy de Lusignan devait être du nombre(1).

Les auteurs du soulèvement que le comte de Poitou avait réprimé ne s'en étaient pas tenus à leurs propres forces ; ils s'étaient assuré l'alliance de Raymond, comte de Toulouse. Mal en prit à ce dernier, qui avait joui d'une tranquillité absolue pendant l'année 1187. Ne sachant pas rester tranquille, il fit arrêter des marchands poitevins qui traversaient son territoire et agit à leur égard avec une extrême barbarie, tuant les uns, emprisonnant les autres, privant ceux-là de la vue ou d'autres organes. Ces actes appelaient une prompte répression ; or donc, au printemps de 1188, Richard se jeta sur le comté de Toulouse, et, appliquant aux gens du comte la peine du talion, il infligea aux malheureux prisonniers qu'il fit dans ce pays le traitement que l'on avait fait subir à ses sujets. Parmi ces prisonniers se trouva Pierre Seilun,

de 1188, mais comme le pape Grégoire VIII, qui est mentionné comme existant dans les synchronismes de date, mourut le 17 décembre 1187, on a généralement pensé qu'il fallait corriger l'acte original et lire 1187 au lieu de 1188. Nous ne partageons pas cette manière de voir. Il y a lieu de remarquer, en effet, que chez les Anglais l'année commençait à Noël ; or, du 17 au 25 décembre, on ne compte que douze jours, et l'on peut assurer que, durant ce court espace de temps, la nouvelle de la mort du pape n'était pas parvenue à Poitiers ; la concession faite par Richard à Geoffroy Berland doit donc appartenir aux derniers jours de l'année 1187, après Noël, c'est-à-dire à 1188, suivant le comput anglais.

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 630, R. de Dicet.

un des familiers du comte de Saint-Gilles, qui avait été, disait-on, l'inspirateur de sa conduite à l'égard des marchands poitevins ; à raison de sa qualité, Richard ne le condamna pas à mort, mais il le fit enfermer dans une prison étroite. Raymond sollicita vainement qu'on rendît la liberté à son serviteur ; pour arriver à ce résultat il aurait dû s'amender, il n'en fit rien, et, comme on va le voir, continua sa conduite déloyale.

Deux chevaliers de la maison du roi d'Angleterre étant passés par Toulouse, en revenant de Saint-Jacques de Compostelle, se croyaient garantis de toute atteinte, en vertu de leur privilège de pèlerins. Mais Raymond, n'en tenant nul compte, les fit incarcérer et proposa ensuite à Richard de les échanger contre Pierre Seilun. Le comte de Poitou refusa, arguant de ce que le comte de Toulouse avait agi à l'encontre des lois divines qui protégeaient les pèlerins et que ce serait faire outrage à saint Jacques que de considérer comme légale la mise en prison de l'un de ses dévôts. L'affaire fut portée devant le roi de France, qui, sollicité par le comte de Toulouse, s'était approché des belligérants, mais quand il fut mis au courant de l'affaire, il ne se soucia pas de se mettre à dos tout le monde chrétien où la franchise des pèlerinages était considérée presque comme un article de foi, et il engagea Raymond à mettre en liberté les deux chevaliers poitevins ; celui-ci ne tint aucun compte des conseils du roi, ce que voyant, Philippe, qui ne pouvait lui donner raison, ni le contraindre par force à s'exécuter, retourna en France.

Richard, plus fort que son adversaire, s'empara de plusieurs villes, entre autres de Moissac, et arriva jusqu'aux portes de Toulouse. Dans ce péril incessant, Raymond fit encore appel au roi de France, et lui fit remarquer que Richard, en attaquant un de ses vassaux, violait les conventions conclues et affirmées l'année précédente auprès de Gisors, alors que le roi d'Angleterre et le roi de France avaient pris la croix et avaient juré que de ce jour jusqu'à leur retour de la Terre-Sainte ils ne porteraient aucune atteinte à leurs domaines respectifs. Philippe se rendit à ces raisons et députa des messagers au roi d'Angleterre pour qu'il fît cesser les entreprises de son fils. Henri fit réponse qu'en ceci Richard avait agi suivant sa propre impulsion, que c'était une affaire person-

nelle entre le comte de Poitou et le comte de Toulouse et que, quant à lui, il n'avait nullement à s'en mêler (1).

A la réception de cette réponse, Philippe, qui se trouvait sur les confins du Berry, pénétra dans ce pays, et, le 16 juin, prit possession de Châteauroux que lui remirent les bourgeois de la ville, puis, étendant ses opérations, il occupa successivement Buzançais, Argenton et Levroux; Montrichard, qui possédait une garnison de cinquante chevaliers, lui opposa une sérieuse résistance, si bien qu'il fut contraint de faire venir des machines de siège, mais enfin il s'empara du château, l'incendia, rasa la tour et fit la garnison prisonnière. Le roi de France prit ensuite de nombreuses villes, tant en Berry qu'en Auvergne, en un mot tout ce que le roi d'Angleterre possédait dans ces pays du chef de sa femme. Loches resta, dans la région, le poste avancé de la domination anglaise. Henri finit par s'émouvoir et fit de vives représentations à Philippe au sujet de cette rupture des trêves; celui-ci lui répondit que, s'il avait agi ainsi, c'était en réparation des dommages que Richard causait à sa terre et à celle du comte de Saint-Gilles; alors, afin d'être bien renseigné sur les agissements de son fils, Henri envoya auprès de lui Jean Cumin, archevêque de Dublin, qui revint en disant que si le comte de Poitou avait envahi la terre du comte de Toulouse, il était parfaitement dans son droit, vu que ce dernier n'avait pas voulu être compris dans la trêve que les deux rois avaient précédemment conclue (2).

On le voit, la situation était inextricable. De quel côté était la vérité? On peut dire qu'elle ne se trouvait nulle part, la duplicité dirigeant les actions de l'un et de l'autre adversaire. Toutefois, comme les succès de Philippe en Berry devenaient inquiétants, Henri se décida, bien qu'il lui en coûtât, à entreprendre une nouvelle guerre; il rassembla une armée d'Anglais et de Gallois qu'au mois de juillet il amena en Normandie. De son côté Richard, abandonnant encore une fois le comté de Toulouse, se dirigea à marches forcées vers le Berry, que Philippe avait quitté, et dont il avait confié la défense à un chevalier éprouvé, Guillaume des Barres.

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 27, Rigord, et p. 480, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, p. 482, B. de Peterborough, et p. 631, R. de Dicet.

Le comte de Poitou reprit plusieurs des forteresses qui s'étaient précédemment rendues au roi de France, et enfin pénétra dans le Vendômois, où il s'empara du château des Roches dans lequel il fit prisonnier vingt-cinq chevaliers et quarante sergents d'armes. Il se rapprochait de son père qui, toujours politique et préférant négocier, avait fait demander au roi de France pour quel motif son cousin, l'évêque de Beauvais, et lui-même avaient pénétré en Normandie et ravageaient le pays. Il le menaçait, s'il ne cessait aussitôt ses agissements, de renoncer à la fidélité qu'il lui avait jurée, et de lui faire tout le mal qui serait en son pouvoir, comme à son ennemi mortel.

Philippe, jetant bas son masque, déclara qu'il ne cesserait les hostilités que si le roi d'Angleterre lui reconnaissait la propriété du Vexin et du Berry. A cette nouvelle, Henri se décida à une action rapide; le 28 juillet, il passa la frontière et chevaucha jusqu'à Mantes où se tenait le roi de France. Un engagement assez vif eut lieu entre les Anglais, commandés par Richard, qui avait rejoint son père, et par le comte d'Aumale, et les Français, qui avaient à leur tête Guillaume des Barres et Dreux de Mello; pendant un instant, Guillaume des Barres fut fait prisonnier, mais, durant l'affaire, il put s'échapper sur le roussin de son fils. Le lendemain de cette rencontre, Henri se retira sur Ivry, non point par crainte de son adversaire, mais afin de laisser au temps le soin de faire fructifier des germes qu'il avait habilement répandus. Selon son ordinaire, il proposa de régler les difficultés dans une entrevue, qui fut fixée au lieu ordinaire de ces réunions, entre Gisors et Trie; la conférence s'ouvrit le 16 août et dura trois jours, mais, comme il était à prévoir, on ne put s'entendre. Henri, redoutant que Richard ne poussât les affaires trop vivement, le renvoya en Berry où Philippe, de son côté, fit passer des routiers allemands, dont plus tard il se débarrassa traîtreusement en les dépouillant de tout, et, sûr de ses places fortes, il soutint en Normandie cette guerre d'escarmouches qui ne menait jamais à rien. Il s'en lassa le premier, et demanda la paix au roi de France, non point de son plein gré, mais sous la pression de plusieurs des barons qu'il avait à son service et qui, s'étant croisés avec lui, demandaient à partir pour la Terre-Sainte.

Cette fois les deux rois se rencontrèrent à Châtillon, le 7 octobre 1186, vu que Philippe, aussi violent que son adversaire, avait fait couper, après l'insuccès de l'entrevue du 16 août, un très bel orme sous lequel de tout temps s'étaient tenues les conférences entre les rois de France et les ducs de Normandie. Il avait voulu marquer par cet acte brutal qu'il entendait n'avoir plus de rapports avec son adversaire, et c'est pourtant moins de deux mois après qu'avait lieu l'entrevue de Châtillon. Celle-ci n'eut pas plus de résultats que les précédentes, mais si Henri aimait à négocier, Philippe ne lui en cédait pas sur ce point; de son côté il avait agi, et l'on fut un jour bien surpris d'apprendre que Richard, qui était parti pour le Berry en promettant à son père de lui faire un bon et loyal service, avait offert au roi de France de venir le trouver et de soumettre au jugement de sa cour son litige avec le comte de Saint-Gilles, cette cause permanente de discorde entre les deux rois.

Henri, qui ne craignait rien tant que de voir un accord s'établir entre son fils et Philippe-Auguste, fut très mécontent de la démarche de Richard, mais comme, à tout prendre, de ce fait, les hostilités étaient arrêtées, il renvoya chez eux ses soudoyers anglais et gallois qui lui coûtaient fort cher, et se prépara à une nouvelle conférence qui se tint à Bons-Moulins, le 18 novembre. Le roi de France proposa de laisser toutes choses en l'état, telles qu'elles étaient avant le jour où le roi d'Angleterre et lui avaient accepté la croix; Henri répondit qu'il valait mieux, après avoir pris conseil des prélats et des barons, signer une bonne paix, plutôt que laisser en suspens tant de questions litigieuses. Parmi les propositions qu'il faisait, il était dit que Richard devrait restituer au comte de Toulouse le comté de Cahors avec beaucoup d'autres domaines de la région, estimés par le comte de Poitou plus de 1,000 marcs de revenu, tandis qu'il recevrait en retour le droit de suzeraineté sur Châteauroux, Issoudun et Graçay, avec jouissance de leurs revenus pendant la minorité de la fille de Raoul de Déols. Cette compensation fut trouvée insuffisante par le comte de Poitou, qui s'entendait sous main avec Philippe; ce dernier demanda alors une fois de plus à Henri de lui remettre sa sœur Aélis afin que le mariage, depuis si longtemps arrêté avec Ri-

chard, pût se réaliser, et qu'à cette occasion il fit reconnaître par les grands de son royaume son fils aîné comme héritier du trône, en lui permettant de faire hommage à Philippe pour tous les fiefs qui relevaient de la couronne de France. Henri, qui ne voulait à aucun prix abandonner la possession d'Aélis et qui peut-être, comme on le disait, méditait de dépouiller Richard en faveur de son fils Jean, fit comme d'habitude une réponse dilatoire : il prétendit que, s'il acceptait les conditions de paix présentées par le roi de France, on ne manquerait pas de dire qu'il avait agi par contrainte et non de bonne volonté, et déclara vouloir rompre toute négociation ; il consentait seulement à ce que les trêves fussent prorogées jusqu'à la Saint-Hilaire.

En ce moment, Richard, qui, pendant tous ces pourparlers, se tenait avec l'archevêque de Reims entre les deux rois, se tourna vers son père, et lui demanda hautement de le reconnaître pour son héritier. Henri voulut encore biaiser. Alors le prince, voyant qu'il n'y avait rien à espérer de lui, se tourna vers le roi de France, se jeta à ses pieds, et, après lui avoir juré fidélité, sous la réserve toutefois de la foi qu'il devait à son père, il lui rendit hommage pour la Normandie, le Poitou, l'Anjou, le Maine, le Berry, le Toulousain, et tous les autres fiefs que le roi d'Angleterre pouvait posséder en deçà de la mer. Philippe lui promit aussitôt de lui remettre Châteauroux et tous les autres châteaux qu'il détenait en Berry (1).

Richard et Philippe étant d'accord, Henri se vit contraint, quelque désir qu'il eût de se rendre en Angleterre auprès d'Aélis, de rester en France afin de surveiller de plus près les deux alliés ; il envoya aussitôt son bâtard, le chancelier Geoffroy, renforcer les garnisons de l'Anjou et vint tenir sa cour de Noël à Saumur ; il célébra son plaid aussi pompeusement que possible, bien qu'un grand nombre de ses barons, voyant le délabrement de sa santé, eussent évité de s'y rendre, afin de pouvoir, le cas échéant, se tourner du côté de Richard.

Il ne désespérait pas, comme il lui était déjà arrivé plusieurs

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 27, Rigord, pp. 483-484, B. de Peterborough, p. 631, R. de Dicet, et p. 670, G. de Cantorbéry.

fois, de ramener son fils à lui. Afin de gagner du temps, il obtint de Philippe que la trêve serait d'abord prolongée jusqu'à la Purification, puis enfin jusqu'à Pâques, qui, en cette année 1189, tombait le 9 avril; pendant ce temps, il envoyait à Richard de nombreux messagers et entre autres Baudouin, archevêque de Cantorbéry, mais le comte de Poitou, sachant combien il fallait faire peu d'état des promesses de son père, se méfiait de ses envoyés tout comme de lui-même: ils n'aboutirent à rien. Ce que voyant, Henri poussa sous main des prélats et des barons français, amis de la paix, à provoquer une nouvelle entrevue entre les trois princes; elle se tint à la Ferté-Bernard, le 28 mai 1189, mais c'est à peine si les négociations purent s'engager, car Philippe, qui savait comment il fallait prendre son adversaire, exigea, avant tout autre parler, qu'il fût procédé au mariage d'Aélis et de Richard, et ce, avant que ce dernier partît pour la Terre-Sainte (il y avait vingt-deux ans que Louis VII avait remis sa fille au roi d'Angleterre en vue de cette union); d'autre part Richard, tout en protestant de son désir de s'en aller en Orient, déclarait que, du moment où Henri, retenu par ses infirmités, ne pouvait exécuter l'engagement qu'il avait pris, il ne partirait qu'à la condition que son frère Jean, se mettant à la place de leur père, l'accompagnerait à la croisade.

Henri, afin de gagner du temps, accepta cette condition de paix et toutes autres qui lui étaient proposées, sauf celle qui regardait Aélis, et, afin de conserver encore la princesse auprès de lui, il offrit de la marier avec Jean, à son retour d'Orient; mais Philippe refusa. Le roi d'Angleterre chercha alors un appui du côté de l'Église et il s'entendit avec le cardinal d'Anagni, qui vint menacer le roi de France de mettre son royaume en interdit s'il n'acceptait pas de traiter avec son adversaire; mais Philippe, sentant toute sa force, répondit durement au cardinal qu'il ne reconnaissait pas à l'Église Romaine le droit de s'interposer entre lui et ses vassaux rebelles, et lui fit entendre que, pour agir ainsi, il avait dû recevoir de l'argent du roi d'Angleterre.

Bien qu'il ne possédât relativement que peu de troupes dans sa compagnie, Henri, malgré l'avis de son entourage, s'obstina à rester à proximité de ses adversaires. De la Ferté-Bernard, il se retira sur le Mans, après s'être emparé de plusieurs forteres-

ses sur sa route ; il se croyait absolument en sûreté dans cette ville, mais Philippe, dont les forces étaient en quelque sorte doublées par la présence de Richard, ne se contenta pas de la guerre de surprises et de ravages qu'il pratiquait ordinairement, et il vint hardiment se présenter devant la résidence du roi d'Angleterre. Le sénéchal Etienne de Marçai, afin de pouvoir se défendre plus facilement, mit le feu aux faubourgs de la ville, mais l'incendie gagna la cité et Henri dut la quitter en toute hâte avec sept cents chevaliers par la route de l'Anjou, tandis que les troupes du roi de France, grâce à l'incendie, y pénétraient par le côté opposé. Henri avait attendu jusqu'au dernier moment pour s'enfuir, tellement que Philippe le poursuivit pendant plus de trois milles, et même aurait pu s'emparer de sa personne sans le dévouement de ses Gallois qui défendirent avec acharnement le passage d'un très large gué où la plupart d'entre eux périrent. D'autre part, Richard, que son ardeur avait lancé en avant sans prendre le temps de se couvrir de son armure, se heurta avec des chevaliers de l'arrière-garde de son père, et eut son cheval tué sous lui par Guillaume Le Maréchal (1). Philippe, son coup manqué, revint sur ses pas, et assiégea la grosse tour du Mans. Il la prit en trois jours, et s'empara de trente chevaliers et soixante sergents ; puis, poursuivant sa route, il occupa plusieurs forteresses du Maine et de la Touraine et enfin, le samedi 1er juillet 1189, il entra dans Tours, où il fit de nombreux prisonniers de marque et entre autres quatre-vingts chevaliers et cent sergents.

Jamais la situation du roi d'Angleterre n'avait été aussi critique. Il se tenait à Saumur, d'où il étudiait les événements. Philippe, le sentant bien abaissé, envoya auprès de lui le duc de Bourgogne, le comte de Flandre et l'archevêque de Reims, qui lui proposèrent de faire la paix. Il valait encore mieux en passer par les conditions de son adversaire que d'être fait prisonnier par lui ou de succomber dans une tentative désespérée pour regagner la Normandie : c'est ce que pensa Henri et les négociations s'engagèrent aussitôt. Elles s'ouvrirent à Colombriou, entre Tours et Azay-le-Rideau, et marchèrent rapidement : le roi

(1) *L'histoire de Guill. Le Maréchal*, I, vers 8836-8849.

anglais déclara qu'il se mettait à l'entière discrétion du roi de France, et,renonçant à la déclaration solennelle qu'il avait précédemment faite de ne jamais se soumettre à lui, il lui jura fidélité et lui fit hommage pour les domaines qui relevaient de la couronne de France. En outre, il accepta tout ce qu'il avait hautement repoussé à la Ferté-Bernard,particulièrement ce qui concernait Aélis. Il offrit de laisser la princesse en garde, soit à l'archevêque de Cantorbéry, soit à celui de Rouen ou au comte d'Aumale, qui prendraient livraison d'elle lorsque Richard reviendrait de la Terre-Sainte, et il donna ses barons anglais pour garants de sa parole. Par cette clause, contre laquelle ni Philippe ni Richard ne s'élevèrent, ce dernier étant, au fond, très peu soucieux d'être nanti de sa fiancée, Henri éloignait autant que possible une échéance qui lui était pénible, espérant contre tout espoir qu'un de ces revirements, comme il s'en était tant produit dans son existence, viendrait dégager sa parole. Il promettait, en outre de n'exercer aucunes violences contre les barons ou les bourgeois qui avaient pris le parti de Richard; il versait 20,000 marcs d'argent à Philippe pour couvrir les frais de la guerre, et laissait entre ses mains et celles de Richard, Tours, le Mans et les autres places conquises par eux, ainsi que le Berry et l'Auvergne, jusqu'à ce qu'il eût rempli tous les engagements qu'il venait de prendre (1).

Comptait-il les exécuter? Il est permis d'en douter,mais il n'eut pas le loisir d'en fournir la preuve. Cette défaite, si cruelle pour lui, habitué à tant de triomphes, eut raison de sa personne; sa santé, déjà fort ébranlée, en reçut un coup terrible; il ne put quitter Chinon où il s'était rendu en dernier lieu, et, le jeudi, 6 juillet 1189, il succomba presque à l'improviste sous le coup de son humiliation (2). Quand il se sentit près de sa fin, il se

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 28, Rigord, p. 69, G. Le Breton, pp. 487-490, B. de Peterborough, pp. 632-633, R. de Dicet, et p. 673, G. de Cantorbéry.

(2) Roger de Hoveden (*Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 490 note) rapporte qu'Henri déclara se mettre absolument à la discrétion du roi de France, ne posant, en retour de sa soumission, qu'une seule condition, à savoir : qu'on lui fît connaître les noms des barons qui, pactisant avec Philippe et Richard, l'avaient trahi. En tête de la liste qui lui aurait été remise, il aurait vu le nom de son fils Jean, dont il voulait, disait-on, faire l'héritier de sa couronne au lieu de Richard ; à cette révélation sa tristesse aurait été telle que, sans mot dire, il se serait retiré à Chinon, où il mourut. Il est certain que

fit porter dans l'église, auprès de l'autel, confessa ses péchés, reçut l'absolution des évêques et du clergé, et communia dévotement.

Aussitôt après sa mort, en vertu de cet usage bizarre qui se pratiquait lors du décès des évêques, des rois, et même d'autres personnages de moindre importance, ses gens le quittèrent pour aller piller le château, et revinrent ensuite l'ensevelir. Comme il avait renoncé, dans ses derniers moments, au désir formellement exprimé par lui à diverses reprises de se faire enterrer à Grandmont (1), il fut décidé que son corps serait transporté dans l'abbaye de Fontevrault; on le revêtit de ses habits royaux, une couronne d'or formée par la frange d'un vêtement de femme fut posée sur sa tête, l'anneau d'or lui fut passé au doigt, et l'épée attachée à son côté.

Aussitôt que Richard, qui n'avait pas encore quitté le pays, eut été informé de la mort du roi, il se rendit en hâte auprès de lui; le défunt avait, suivant l'usage, le visage découvert, et les gens qui le veillaient remarquèrent que, lorsque le prince arriva, le sang jaillit des narines du cadavre. Ce fait, très naturel, fut néanmoins interprété par tous les assistants comme un témoignage de l'indignation qu'éprouvait Henri, même après sa mort, de la présence de son fils dont la conduite l'avait mené au tombeau. Ce dernier ne s'émut nullement, bien au contraire, car il se montra très attristé, et, sans dissimuler sa douleur, il accompagna le corps de son père jusqu'à Fontevrault; là, il présida lui-même à la cérémonie des funérailles qui furent célébrées par les archevêques de Tours et de Trèves, et à la mise du corps dans la fosse qui fut creusée dans le chœur des religieux.

C'est ainsi que disparut le prince le plus éminent de l'époque; malgré ses derniers revers, il conservait la situation prépondérante à laquelle l'avaient amené ses hautes qualités, aussi ses

Jean avait abandonné son père après la prise du Mans, mais rien ne permet d'affirmer qu'il l'ait trahi, et sans chercher dans le chagrin d'une conduite aussi misérable les causes de la mort d'Henri, on peut bien en faire la conséquence de ses grands ennuis et d'un état si maladif que Roger de Hoveden lui-même rapporte qu'à la suite de l'entrevue de Colombier Henri serait tombé de cheval, si on ne l'avait soutenu. (*Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 15, G. de Neubrige).

(1) Henri avait eu, toute sa vie, la plus grande dévotion envers le bienheureux Etienne de Muret, fondateur de Grandmont, et il venait d'obtenir sa canonisation que le pape Clément III proclama par sa bulle du 13 mars 1189.

contemporains, passant l'éponge sur ses grands défauts, portaient-ils en général sur lui le jugement de l'auteur de la grande chronique de Tours qui rappelle que ce prince qui, toute sa vie, s'était montré hostile aux grands et favorable aux petits, aurait été digne d'un perpétuel souvenir s'il n'avait fait verser le sang de saint Thomas, lequel retomba sur sa tête et fut cause, pour sa punition, des soulèvements perpétuels de ses enfants contre lui (1). En somme, si ce fut un grand roi pour l'Angleterre, où il s'appliqua surtout à faire régner la justice, et qui lui dut cette unité législative que la France n'obtint que si tardivement, il se montra assez indifférent pour l'administration du Poitou, et, au fond, pour tout le patrimoine d'Aliénor. Son principal souci était de faire rentrer ses revenus et, dans ce but, il compléta et renforça dans ces régions l'organisation des sénéchaux, qui étaient les intermédiaires entre le pouvoir central et les percepteurs des impôts et des redevances de toutes natures.

g. — Richard et Aliénor
(1189-1196)

Le soir même des funérailles de son père, Richard s'était retiré à Saumur, mais avant de quitter Fontevrault il avait réglé la situation des serviteurs d'Henri, de ceux qui l'avaient accompagné jusqu'au moment où la terre recouvrit les restes de leur maître. Plusieurs d'entre eux, qui avaient donné au roi défunt de nombreuses preuves de leur fidélité et qui, par suite, s'étaient trouvés devenir les adversaires directs du nouveau roi, n'étaient rien moins que rassurés. Mais Richard, qui était au fond un habile politique, jugea qu'il serait bon de reconnaître le mérite de cet attachement à la personne d'un prince, alors que ceux qui donnaient cet exemple n'avaient plus rien à attendre de lui, et sans tarder, aussitôt son arrivée à Fontevrault, il manda auprès de lui Maurice de Craon et Guillaume Le Maréchal, qui avaient pris la direction de la maison royale, immédiatement après la mort d'Henri.

(1) *Rec. des hist. de France,* XVII, pp. 459-490, B. de Peterborough, et p. 633, R. de Dicet; Mathieu Paris, *Histoire,* éd. Bréholles, II, p. 111; Salmon, *Chron. de Touraine,* p. 141.

Il se montra à leur égard d'une bienveillance extrême, particulièrement pour Guillaume Le Maréchal, qui avait failli le tuer dans l'affaire du Mans. Il le renvoya en Angleterre en le chargeant de plusieurs missions et, en même temps, il confirma le don que le précédent roi lui avait récemment fait d'une des plus riches héritières du royaume, la fille du comte de Striguil et de Pembroke (1).

Mais en même temps qu'il agissait avec cette générosité, qui a été grandement mise en évidence par ses contemporains, Richard se comportait tout autrement avec un des familiers de son père, le sénéchal d'Anjou, Etienne de Tours ou de Marçai. Il le fit arrêter et jeter en prison, les fers aux mains et aux pieds, et prit possession des châteaux dont il avait la garde. Il aurait aussi voulu mettre la main sur le trésor royal qu'il conservait dans le château de Chinon, mais Étienne venait, dans une circonstance toute récente, de déclarer que ce trésor était à sec. Le lendemain de la mort du roi, quand la nouvelle s'en fut répandue dans les campagnes, de pauvres gens vinrent en grand nombre se poster à l'extrémité du pont sur la Vienne, par où devait passer le cortège pour se rendre à Fontevrault. Ils s'attendaient à de larges aumônes, comme il a été d'usage de tout temps, et même encore aujourd'hui, après le décès de personnes fortunées, mais le sénéchal, pour n'en rien faire, prétendit qu'il ne possédait pas un denier appartenant au roi. Richard dut se contenter de cette réponse pour le moment, mais le traitement qui fut infligé à Étienne de Tours fit réfléchir celui-ci ; il trouva le moyen de se tirer d'affaire, car il était personnellement fort riche, et il se racheta en versant entre les mains du prince le denier quart des revenus royaux qu'il avait dû percevoir (2).

Cependant Richard ne s'était pas contenté de frapper le sénéchal dans sa fortune, il l'avait aussi touché dans sa personne. Son fils avait épousé, sans doute grâce à la faveur d'Henri, une jeune fille de condition noble ; le prince fit rompre le mariage et déclara qu'il agirait de même sorte toutes les fois que des filles ou des femmes de la noblesse auraient épousé des particuliers d'un rang inférieur

(1) *La vie de G. Le Maréchal*, I, vers 9304 et ss.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 490 note, R. de Hoveden ; *La vie de G. Le Maréchal*, I, vers 9178 et ss.

au leur. Ces façons d'agir ne pouvaient qu'être agréables aux barons que le nouveau roi cherchait en ce moment à rattacher à lui, et il allait en ce faisant diamétralement en sens contraire de son père, dont le principe était d'abaisser les grands et d'elever les petits, et qui, comme le fit plus tard Louis XI, choisissait parmi ces derniers ceux dont il voulait faire les exécuteurs sans pitié de ses décisions (1).

Par contre, il chassa de sa cour les clercs et les laïques qui, s'étant attachés à sa fortune, l'avaient soutenu dans sa rébellion, et même on le vit maintenir à l'égard de trois des plus marquants, Guy de Laval le jeune, Raoul de Fougères, et Juhel de Mayenne, les confiscations que Henri II avait prononcées contre eux ; il conserva en outre les domaines que celui-ci avait fait saisir et qui auraient dû leur être restitués en vertu d'une des clauses du traité de Colombrion (2). On pourrait appeler cette façon d'agir une politique de bascule et elle tend à justifier le surnom que donna à Richard quelqu'un qui devait bien le connaître, Bertrand de Born, qui, dans ses sirventes, l'appelle fréquemment OC-E-NO, OUI-ET-NON (3).

Après avoir passé trois semaines à régler les affaires de l'Aquitaine, de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, le roi se rendit en Normandie. A Séez, il rencontra les archevêques de Cantorbéry et de Rouen qui lui donnèrent l'absolution pour avoir, étant croisé, porté les armes contre son père. Puis il s'en fut à Rouen, où le 20 juillet il prit possession du glaive du duché, cérémonie symbolique du même caractère que celles qui avaient eu lieu jadis en Aquitaine, à Poitiers et à Limoges. Il avait avec lui son frère Jean, qui, selon l'aveu de beaucoup, avait été cause de la mort de leur père pour l'avoir abandonné après le Mans, et qui, quand il fut assuré que son frère le recevrait bien, s'était empressé de venir le trouver. Il fut l'un des premiers à profiter des bonnes dispositions de Richard.

Celui-ci, le dimanche 22 juillet, jour de la Madeleine, avait eu une entrevue avec le roi de France. Philippe-Auguste ne se con-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 490, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 490, B. de Peterborough.
(3) Voy. les poésies de Bertrand de Born.

tenta pas d'adresser au prince ses compliments de bienvenue, il parla affaires et lui réclama Gisors, mais Richard, qui, tant qu'il était en hostilité avec son père, admettait parfaitement les revendications de son allié, se montra quelque peu récalcitrant quand il lui fallut prendre lui-même une détermination ; il assura Philippe qu'il épouserait Aélis et le roi de France eut l'air de croire à cette parole qui fut appuyée par le versement d'une somme de 4,000 marcs, à valoir sur celle de 20,000 marcs qu'Henri avait promise lorsqu'il fut réduit aux abois au moment de sa mort, et, temporairement du moins, Richard garda Gisors (1).

A cette entrevue, qui eut lieu à Gisors même, le prince fut sur le point d'être victime d'un grave accident; comme il sortait de la ville, un pont en bois se rompit sous le cheval qui le portait; l'un et l'autre furent précipités dans le fossé d'où Richard fut tiré sain et sauf (2).

Avant de quitter la Normandie, il tint à régler certaines affaires dont la solution rentrait dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée ; il reconnut à son frère Jean la propriété du comté de Mortain et de nombreux domaines situés en Angleterre, dont leur père l'avait précédemment gratifié et, de plus, il lui donna pour femme la fille du comte de Glocester ; il maria sa nièce Mathilde, fille du duc de Saxe, avec le comte du Perche, donna toute publicité au don qu'il avait fait à Guillaume Le Maréchal de la fille du comte de Pembroke, et enfin il pourvut de l'archevêché d'Yorck, alors vacant, son frère naturel, Geoffroy, l'ancien évêque de Lincoln (3).

Ses largesses ne se bornèrent pas à ces quelques actes; il les prodigua et c'est avec le renom d'un prince généreux qu'il passa en Angleterre ; le dimanche 20 août il fut s'embarquer à Barfleur (4).

Le royaume était tranquille. Les gardiens d'Aliénor n'avaient pas attendu les ordres précis du nouveau roi pour ouvrir les portes de sa prison; aussitôt elle reprit son rang de reine d'Angleterre

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 491, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 29, Rigord.
(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 491, B. de Peterborough, et p. 634, R. de Dicet.
(4) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 492, B. de Peterborough.

et agit en cette qualité. Lorsque Le Maréchal arriva auprès d'elle, il la trouva en liberté et occupant une situation telle qu'elle n'en avait jamais eu auparavant. Puis quand furent publiés les mandements de Richard, portant que les honneurs royaux devaient être rendus à sa mère et que ses sujets devaient lui obéir en toutes choses, Aliénor se rendit de cité en cité, de château en château, et tint sa cour là où il lui convenait, faisant prêter à tous les hommes, de quelque condition qu'ils fussent, le serment de la fidélité la plus étroite tant à son fils qu'à elle-même. Elle fit ouvrir les prisons et relâcher les nombreux captifs qu'elles contenaient, et surtout ceux que des questions d'argent y avaient fait enfermer. Pour s'attirer les sympathies du clergé elle retira des abbayes les chevaux que le roi Henri y avait envoyés pour être nourris aux dépens des religieux, et, en même temps, elle punit sévèrement les vicomtes et les forestiers pour les rapacités de toutes natures et sur toutes personnes dont ils s'étaient rendus coupables (1).

Tous ces actes témoignent d'une grande habileté, et l'on peut dire que, si Aliénor était entrée en prison sous des apparences un peu frivoles, elle en sortit avec le caractère d'une vraie femme politique. Du reste, la transformation, qui en un instant s'était produite dans son existence, avait sûrement frappé les esprits, alors si portés au merveilleux, et on lui appliqua sans tarder des prophéties de Merlin qui semblaient avoir été écrites à son propos. Près de vingt ans auparavant, Richard le Poitevin avait reconnu en elle l'« Aquila rupti fœderis » du vaticinateur; dans une de ses sentences, celui-ci avait dit : L'aigle dont le lien a été rompu sera glorifiée par sa troisième couvée, « Aquila rupti fœderis tertia nidificatione gaudebit »; or, « Aquila » c'était l'aigle dont les ailes s'étaient étendues sur les deux royaumes de France et d'Angleterre, « fœdus ruptum », c'était son double lien qui avait été brisé, celui de France par son divorce, celui d'Angleterre par son emprisonnement, et dans la « tertia nidificatio », il fallait voir le produit de sa troisième couvée, Richard, son troisième fils, qui venait exalter sa mère et la mettre au premier rang (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 491, B. de Peterborough, et p. 634, R. de Dicet.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 634, R. de Dicet.

Cette prédiction, ainsi interprétée et sans doute habilement répandue, ne fut pas étrangère à la situation prépondérante et si brillante dont la reine allait jouir en Angleterre. Une fois lancé dans cette voie, on ne s'arrêta pas, et des gens s'évertuèrent à chercher dans son nom un présage de sa destinée. On voulut même y retrouver l'aigle, le roi des oiseaux, et l'or, le premier des métaux (1).

Les barons anglais s'étaient si bien rendu compte que Richard allait abandonner le souverain pouvoir à sa mère, qu'ils invitèrent eux-mêmes la reine à prendre le premier rang, avant tous, comtes, barons ou vicomtes, dans les cérémonies du couronnement du roi qui se fit à Westminster le 3 septembre (2).

Des incidents pénibles signalèrent cette fête. Les juifs, avec qui Richard avait toujours vécu en bons termes, crurent pouvoir paraître en grand apparat à la réception du roi qui précéda la cérémonie et présenter eux-mêmes les cadeaux qu'ils lui faisaient en cette occasion, mais l'archevêque de Cantorbéry, qui devait consacrer le roi, le dissuada de les recevoir, la source impure de leurs richesses ne pouvant, selon lui, que vicier l'acte religieux qui allait s'accomplir; ils furent donc mis à l'écart. Aussitôt le bruit se répandit dans toute l'Angleterre que, par ordre du roi, les biens des juifs étaient confisqués; à Londres, à Yorck, et dans

(1) *La vie de G. Le Maréchal*, I, vers 9507 et 9508 :

E la reïne Alïenor
Qui out le nom d'ali e d'or.

Le mot « ali » ne paraît pas avoir existé dans le vieux français; M. Meyer, qui a cherché a en reconnaître la signification, pense qu'il a sous la plume du biographie de G. Le Maréchal, le sens d'alliage, pris en mauvaise part; cela peut être, mais nous avons cru devoir hasarder une autre interprétation, plus conforme, nous semble-t-il, à l'opinion commune, telle que nous la fait connaître Raoul de Dicet. Le glossaire de Ducange contient le mot « alietus », qui n'est autre que le nom de l'aigle de mer, oiseau de vénerie fort rare au moyen-âge, et de très grand prix; de son côté, Godefroy, dans son Dictionnaire de l'ancienne langue, a relevé la forme française « aillier », et dans les traités de fauconnerie plus récents on trouve « Aleps » et « Alêthe » pour désigner le même oiseau, ce qui prouve que l'on n'était pas fixé sur son nom, lequel, au XIIe siècle, pouvait fort bien être « ali ». Du reste, il y a lieu de se rappeler que, dans sa jeunesse, Le Maréchal fut l'obligé de la reine, qui, d'après le biographe, était une dame de haut rang et fort avenante (*La vie de G. Le Maréchal*, I, vers 1882); il serait bien étonnant que ce dernier eût, dans le cours de son récit, modifié sans motifs ses sentiments à l'égard d'Aliénor.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 634, R. de Dicet, et p. 492, B. de Peterborough. Ce dernier historien a pris soin de noter en détail le cérémonial qui fut observé lors du couronnement.

beaucoup d'autres villes, le jour du couronnement, des juifs furent massacrés et leurs biens dilapidés. En apprenant ces faits, qui allaient à l'encontre de ses sentiments, Richard fut vivement irrité, mais, en présence d'un mouvement populaire et général, il se trouva dans l'impossibilité de sévir; toutefois, redoutant qu'il ne se généralisât dans ses possessions continentales, il envoya en hâte des messagers en Normandie et en Poitou, afin d'empêcher tout attentat contre ces malheureux (1).

Du jour où par l'effet de son sacre il fut légalement reconnu roi d'Angleterre, Richard cessa de porter le titre de comte de Poitou auquel il avait donné tant de relief, et, se conformant au protocole adopté par son père, il prit en tête de ses actes les qualifications suivantes : Richard, par la grâce de Dieu, roi des Anglais, duc des Normands et des Aquitains, comte des Angevins (2).

Dès son arrivée en Angleterre il avait fait dresser un état du trésor amassé par Henri, lequel se trouva monter à 100,000 marcs, ce qui lui permit de subvenir aux dépenses de toutes sortes qui lui incombaient en ce moment; puis le 29 août, suivant ses ordres, on procéda au mariage de son frère Jean avec la fille du comte de Glocester, malgré l'opposition que tenta d'y apporter l'archevêque de Cantorbéry, par ce motif bien plausible que les conjoints étaient parents au troisième degré. Il fit aussi célébrer solennellement à Salisbury, en présence d'Aliénor et de nombreux évêques et barons, par l'évêque de Rochester, le mariage de son fidèle André de Chauvigny avec la fille de Raoul de Déols, alors veuve de Baudoin de Revers, seigneur de l'île de Wigth ; grâce à cette union, André devint le premier baron du Berry (3).

L'influence d'Aliénor ne fut peut-être pas étrangère à ce dernier mariage, car elle reconnaissait André de Chauvigny pour son parent (4). Toutefois, il est certain que les riches alliances que

(1) *Rec. des hist. de France,* XVIII, p. 708, chron. du chanoine de Laon.

(2) A partir de ce jour le titre de comte de Poitou, « comes Pictavie, comes Pictavorum », ne se rencontre plus que dans des chartes fausses de l'abbaye de Grandmont que Richard aurait délivrées en 1191 en faveur de plusieurs prieurés des Bonshommes de Grandmont, et particulièrement de ceux de la Vayolle, de la Troussaie et de la Carte en Poitou (Voy. Léop. Delisle, *Examen de treize chartes de l'ordre de Grandmont.* Caen, 1854).

(3) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 492, B. de Peterborough.

(4) Arch. Nat., Trésor des chartes, J. 618, 5.

Richard faisait contracter à ses fidèles ne pouvaient que stimuler leur zèle et lui assurer pour l'avenir des dévouements dont il sentait vivement le prix. Dès ce moment, il poursuivait un but unique, celui d'acquitter le vœu qu'il avait prononcé en 1187 et de partir pour la Terre-Sainte ; seulement, comme son bisaïeul, Guillaume le Jeune, il ne voulait pas s'y rendre en simple pèlerin, mais bien en roi, avec tout le luxe et l'apparat que ce titre comportait.

Pour cela il lui fallait beaucoup d'argent, aussi s'attaqua-t-il aux particuliers qui en étaient plus particulièrement détenteurs, les vicomtes et les baillis anglais ; il leur imposa, sous menace d'être emprisonnés, le paiement de grosses sommes dont ils devaient s'acquitter dans le délai de quatre mois ; par ce moyen, il accrut considérablement et en peu de temps le trésor que lui avait laissé son père. Du reste, on remarqua que, plus ces agents avaient été dans les bonnes grâces du roi défunt, plus il se montra exigeant à leur égard (1).

Témoin ou inspiratrice des générosités de son fils, Aliénor n'avait pu faire autrement que de songer à ses intérêts privés. Elle ne s'était pas oubliée ; non seulement elle était reine d'Angleterre, mais elle allait encore devenir la régente du royaume par suite du départ du roi ; aussi, afin de subvenir à toutes les charges qui lui incomberaient, et en particulier pour tenir sa cour, elle se fit donner les douaires que les rois Henri I[er] et Etienne avaient attribués à leurs femmes ; Richard remit en outre à sa mère l'apanage que son père lui avait jadis constitué, c'est-à-dire l'Aquitaine. Même avant le départ de son fils, elle avait pris le gouvernement en main ; c'est ainsi qu'au mois de novembre, le cardinal Jean, évêque d'Anagni, ayant débarqué en Angleterre pour mettre fin aux dissensions qui régnaient dans le clergé, elle lui fit signifier la défense, dès le lendemain de sa descente à terre, de s'occuper de quoi que ce fût avant d'y être autorisé par le roi (2).

Il y a même lieu de se demander, en voyant le rôle prépondérant d'Aliénor, si certaines mesures, dont on a fait grand hon-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 495, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 497, B. de Peterborough.

neur à Richard, sont bien dues à son initiative et ne lui ont point été inspirées par sa mère, qui avait dû beaucoup méditer dans sa prison de Salisbury ; il fut, par exemple, ordonné que, dans toute l'Angleterre, il n'y aurait désormais qu'une seule mesure de capacité pour les grains et les liquides, une seule mesure de longueur, une seule monnaie. C'était la continuation de cette tendance à l'unité qu'Henri avait déjà poursuivie, et qui allait faire la force de l'Angleterre. Enfin, le roi enjoignit à ses justiciers de remplir exactement leurs devoirs et de se montrer équitables à l'égard de tous ses sujets, quel que fût leur rang (1).

Durant les trois mois qu'il passa en Angleterre, Richard avait eu soin de s'entourer d'une cour à la fois brillante et nombreuse ; il y avait appelé tous les comtes et les évêques du royaume, qui avaient dû venir résider auprès de lui, et qui, par ce moyen, n'avaient pu fomenter quelque rébellion contre son autorité. Au moment de partir, il rendit à chacun sa liberté d'action, particulièrement à son frère Jean et à Guillaume, le roi d'Ecosse, aussi s'éleva-t-il de toutes parts un concert de louanges et de remerciements ; enfin, pour ôter à Jean tout désir d'améliorer sa position et par suite toute velléité de révolte, il lui fit don de quatre comtés (2).

Ceci fait, le 11 décembre, il se rendit à Douvres, où s'était rassemblée une flotte considérable ; il passa le détroit et aborda à Calais. Richard quittait l'Angleterre après un séjour de trois mois et demi et ne devait plus y retourner qu'une seule fois pendant le cours de son règne. Il n'aimait pas ce pays, dont il se refusa toujours à apprendre la langue, et sur ce point il partageait l'opinion de Guillaume de Tancarville, chambellan de Normandie, qui trouvait que la terre d'Angleterre n'était bonne que pour les vavasseurs, qui employaient leur temps à cultiver leurs domaines, et nullement pour les gens de plaisir, aimant à suivre les tournois et courir les aventures (3).

Richard gagna aussitôt la Normandie et célébra la Noël à Buron, puis, le 30 décembre, il se rendit au gué de Saint-Remy où il

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 708, chron. du chanoine de Laon.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 497, B. de Peterborough.
(3) *La vie de G. Le Maréchal*, I, vers 1537 et ss.

devait rencontrer Philippe-Auguste. Les deux rois convinrent de changer en paix définitive la trêve qui avait jadis été convenue entre Henri II et le roi de France. L'acte fut signé le 13 janvier 1190; les princes échangèrent leur foi et convinrent de se croiser ensemble. Ils se donnèrent rendez-vous pour la Saint-Jean, à Vezelay, où l'on fixerait le moment du départ pour les lieux saints; les comtes et les barons qui composaient leur suite déclarèrent en même temps qu'ils resteraient en paix pendant la durée du pèlerinage des deux rois, et en firent le serment devant eux (1).

Ceci arrêté, Richard voulut achever le règlement des dispositions qu'il avait prises pour le gouvernement de l'Angleterre. Dans ce but, il manda à sa famille de venir le trouver en Normandie pour la fête de la Purification (2 février); s'y trouvèrent, sa sa mère Aliénor, sa future Aélis, qui attendait l'exécution des promesses faites à son frère le roi de France, ses deux frères, Geoffroy, archevêque élu d'Yorck, et Jean, comte de Mortain, ainsi que les principaux prélats anglais. N'ayant qu'une confiance modérée en ses deux frères, il leur fit déclarer par serment qu'ils ne retourneraient pas en Angleterre sans sa permission avant trois années révolues; toutefois, cédant aux représentations d'Aliénor, il releva Jean de son serment, et l'autorisa à passer la mer à sa convenance (2).

Il partit ensuite pour le Midi, accompagné de son neveu Henri, fils du duc de Saxe, qui devait le suivre en Orient, dans l'intention de se ménager de nouvelles ressources en vue de la Croisade et de stimuler le zèle des barons et des nobles de l'Aquitaine. Il recevait de l'argent de toutes mains et aliénait tout ce qu'il pouvait; en quittant l'Angleterre, il avait dit qu'il aurait vendu Londres s'il avait trouvé un acheteur. On ne connaît pas ses agissements à l'encontre des particuliers, et même on ne peut que soupçonner sa conduite à l'égard des établissements religieux.

Le 3 février 1190 il était à la Réole, où il confirma les droits de justice accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de la Sauve et défendit aux bourgeois du lieu et autres sujets du monastère de se dérober à ses droits de justice et d'aller porter leurs

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 498, B. de Peterborough.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 497-500, B. de Peterborough.

affaires litigieuses devant la cour municipale de Bordeaux. L'archevêque d'Auch, trois évêques, cinq abbés et de hauts barons, tels que le comte d'Armagnac et le vicomte de Castillon, flanqués de nombreux seigneurs de la région du Midi, vinrent assister aux cours de justice tenues par le roi. Le lendemain, étant encore au même lieu, il administra des représentations au sénéchal de Gascogne et de Périgord, Hélie de la Celle, pour la tiédeur qu'il avait montrée à défendre les droits de l'abbaye de la Sauve et lui ordonna de se conduire à l'avenir en gardien zélé du monastère (1).

Il songea aussi à la sécurité du Poitou et mit à sa tête un guerrier éprouvé, dont la fidélité lui était absolument assurée. C'était Pierre Bertin, un vieux sergent d'armes, homme, par suite, de petite noblesse, mais qui, tant sous les ordres d'Henri que sous les siens, avait commandé les sergents d'armes dans leurs campagnes contre le roi de France, et avait pendant plusieurs années occupé la charge de prévôt de Benon.

Pour se l'attacher plus étroitement, avant de lui conférer cette haute dignité, Richard lui donna le bourg d'Andilly-les-Marais, sis en Aunis, avec son seigneurial domaine dans lequel était situé le domaine du Breuil qui, du nom d'un Bertin, son possesseur, était appelé le Breuil-Bertin. Cette concession était absolue, la terre devant être désormais exempte de toute charge envers le comte de Poitou, excepté de celle du service militaire, alors que Pierre Bertin ou ses héritiers en seraient requis. L'acte fut passé à Londigny, le 21 février, et fut contresigné par Jean d'Alençon, archidiacre de Lisieux, que Richard avait emmené avec lui en qualité de vice-chancelier (2).

Le seul fait militaire qui ait signalé cette campagne fut le siège du château de Chisi, dont le seigneur, Guillaume de Chisi, suivant une coutume chère aux nobles de Gascogne, détroussait les pèlerins de Saint-Jacques ou autres voyageurs qui traversaient ses domaines ; après la prise de son château, Richard le fit pendre (3).

Quand il fut rentré à Chinon, il écrivit, le 17 avril, de cette rési-

(1) Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, II, pp. 118, 119 ; *Gallia Christ.*, I, p. 988.
(2) *Arch. hist. du Poitou*, VII, p. 154, enquêtes d'Alphonse de Poitiers.
(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 499, R. de Hoveden.

dence, au sénéchal Hélie de la Celle, pour le féliciter d'avoir exactement rempli ses instructions au sujet de l'abbaye de la Sauve, et lui rappeler que, ce monastère étant sous sa sauvegarde royale, il y avait lieu de veiller avec soin qu'il ne lui fût jamais occasionné aucun dommage (1).

C'est encore à Chinon que Richard désigna les chefs de sa flotte, qui furent au nombre de cinq : deux prélats, l'archevêque d'Auch et l'évêque de Bayonne, et trois laïques ; l'un de ces derniers était Guillaume de Fors, un marin éprouvé, originaire de l'île d'Oléron, et dont les attributions ne devaient ressembler en rien à celles de Robert de Sablé et de Richard de Canville, barons du Maine et de Normandie, qui partageaient avec lui le commandement. C'est aussi dans cette résidence que le prince rédigea le sévère règlement qui devait être appliqué à bord de ses navires, durant le voyage (2).

Mais, avant de faire une si longue absence, Richard ne pouvait manquer d'aller visiter son séjour favori, le pays de Talmond ; là, soit qu'il ait trouvé que le service religieux n'était pas assez assuré par les abbayes de Talmond et d'Orbestier, soit plutôt qu'il eût voulu laisser un témoignage palpable des sentiments pieux qui l'animaient en ce moment, il fonda en l'honneur « de Notre Seigneur et de la glorieuse Vierge Marie, sa mère », sur les bords de la mer, dans le bois de la Roche et non loin du port de Jard, un monastère de l'ordre de Saint-Augustin, auquel il donna le nom de Lieu-Dieu, « Locus-Dei » (3).

C'est à Luçon, où il s'arrêta le 5 mai, qu'il fit rédiger la charte qui monumentait sa création. Il donnait au nouveau monastère, en pure et franche aumône, sans aucune réserve, le territoire appelé la Terre de la Comtesse, avec toutes ses dépendances, lequel comprenait tout ce que sa mère aussi bien que lui pouvaient posséder en ce lieu. C'était un morceau de ce domaine de Talmond, qui depuis Agnès n'avait cessé de faire partie du douaire des comtesses de Poitou, d'où son nom ; il y ajouta une portion de la forêt de la Roche, dont lui-même devait poser les

(1) Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, II, p. 123.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 500, B. de Peterborough et R. de Hoveden.
(3) Le bois de la Roche a totalement disparu, mais le nom de Saint-Hilaire-de-la-Forêt, porté par une paroisse voisine, indique à la fois son existence et son emplacement

bornes, et, dans la partie dont il se réservait la propriété, il accordait aux chanoines l'usage du bois qui pouvait leur être nécessaire pour la construction de leur demeure, leur chauffage et même tous autres usages, et enfin le pâcage des animaux qui leur appartiendraient personnellement ; il leur donnait encore les redevances en vin qu'il touchait à la Roche et celles en blé qui lui étaient versées au lieu de Peiré, ainsi que certaines terres dont une avait été échangée par lui, en vue de cette fondation, avec les moines de Moutiers ; il exemptait de toutes charges les domaines composant la dotation de l'abbaye, ainsi que ceux que les religieux pourraient acquérir à l'avenir, et déclarait que tous leurs hommes, habitant sur leurs terres, seraient affranchis des services d'ost et de chevauchée et de toutes autres mauvaises coutumes. En dehors de Pierre Bertin, dès lors sénéchal de Poitou, et d'Etienne de Marçai, l'ancien sénéchal d'Anjou, déjà rentré en grâce auprès de lui, Richard n'était accompagné que de ses chapelains, Raoul et Séguin, de frère Milon, son aumônier, de Raoul, fils de Geoffroy, son chambrier, et de Jean d'Alençon, son vice-chancelier, qui apposa au bas de l'acte le sceau du roi sur cire verte, appliqué sur des lacs de soie. La présence de Milon, qui était un chanoine de Saint-Augustin, et devait peu de temps après être pourvu de l'abbaye du Pin, maison du même ordre, indique pertinemment à quelle influence le roi obéissait dans la circonstance (1).

Le lendemain, 6 mai, Richard était à Fontenay ; là encore, il fonda un petit établissement religieux, Gourfaille, sous l'invocation de saint André, et le dota de tout ce qui était nécessaire pour la subsistance de ses hôtes : des bois, des prés, des vignes, un moulin, des pêcheries, le droit d'usage dans un bois, des exemptions de charges en faveur des habitants du monastère et de leurs hommes. Comme lors de la fondation de Lieu-Dieu, frère Milon fut témoin de l'acte, ainsi que les principaux personnages ecclésiastiques du pays et deux chevaliers, Geoffroy de Fontaine et Thibaut, qui en furent sans doute les instigateurs (2).

Le 7 mai on trouve le roi à Saint-Jean d'Angély. Cette fois, en

(1) *Arch. hist. du Poitou*, XI, p. 408, Trésor des chartes.
(2) *Arch. hist. du Poitou*, I, p. 120.

présence du sénéchal Pierre Bertin, de Guy de Thouars, de Pierre de Veluire, de Roger et de Pierre de Préaux, de Raoul fils de Geoffroy, il confirma les privilèges qui avaient été accordés à l'abbaye de la Grâce-Dieu par son aïeul Guillaume VIII, par le roi de France Louis le Jeune, par son père Henri II et par sa mère Aliénor ; il reconnut en particulier aux religieux le droit de prendre le bois nécessaire à la construction ou à la réparation de leurs habitations, aussi bien que pour tous autres usages, dans la forêt d'Argenson, même dans la partie réservée, c'est-à-dire dans les défens connus sous le nom de l'Espaut, ainsi que la faculté de faire pacager dans cette forêt leurs juments, bœufs et moutons, et d'envoyer leurs porcs au pânage; il les maintint dans la possession des domaines qui leur avaient été délivrés à Sérigny par Robert de Montmirail, alors son sénéchal, et par Pierre Bertin, le prévôt de Benon, ou qui leur avaient été donnés par Guy de Thouars ; il leur reconnut d'avance la propriété de toutes les acquisitions qu'ils pourraient faire en quelque lieu et de quelque façon que ce fut, et, au sujet des droits de franchise et des libertés qu'il accordait à leurs domaines, il leur appliqua l'usance des anciennes coutumes de Benon et de la Rochelle, à savoir : de tenir librement et en toute quiétude, à jamais, ce dont ils auraient pu jouir, sans réclamation, pendant l'an et jour, dans le lieu de leur demeure, et pendant sept ans et jour dans les paroisses où ils ne résidaient pas ; il leur confirma en outre la propriété absolue de toutes les donations qui avaient pu leur être faites, libéra leurs possessions de toutes charges et coutumes touchant à la personne, et enfin il leur octroya cette grande faveur qu'en cas de procès leurs causes seraient toujours portées devant la justice souveraine (1).

Le 8, Richard était à Cognac, accompagné des mêmes personnages, auxquelles s'étaient joints Guillaume de Fors et Geoffroy de Pons. Ceux-ci, voyant le prince en si grande veine de générosités, lui demandèrent de confirmer un établissement que l'abbaye de la Grâce-Dieu venait de fonder au milieu des marais de l'embouchure de la Sèvre, dans l'île de « La Gullona » et dans le lieu de la Palle, à la sollicitation de seigneurs du pays, à savoir de Guy de

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, XXVII, p. 140, abbaye de la Grâce-Dieu.

Thouars, à qui le roi avait précédemment donné le domaine de Benon, de Pierre Bertin que Guy, en récompense de ses services, avait gratifié de la baillie d'Andilly, de Guillaume de la Roche et de quelques autres. Tous, désireux de voir prospérer la maison établie sur le territoire dont ils avaient fait don à l'abbaye de la Grâce-Dieu, sollicitaient Richard de la favoriser spécialement et celui-ci ne crut pouvoir mieux faire que de renouveler en sa faveur toutes les concessions et tous les privilèges dont il venait de doter la maison-mère. Ce fut encore le vice-chancelier, Geoffroy d'Alençon, qui délivra cet acte aux parties, comme il l'avait fait du reste pour toutes les chartes précédentes (1).

Le roi rentra ensuite à Chinon, où tout avait été préparé pour le voyage d'Outre-Mer. Le 20 juin il se trouvait encore dans ce château (2), et il en partit peu après pour se rendre à Vezelay, où, selon qu'il était convenu, il devait trouver le roi de France. Mais, ainsi qu'il était arrivé à son bisaïeul en pareille circonstance, il fut assailli au dernier moment par des quémandeurs, qui venaient solliciter des secours ou des faveurs que, vu les circonstances, il était assez difficile de leur refuser.

Le 25 juin il s'arrêta à Tours (3). Dans cette ville, il fut sollicité par les moines de Montierneuf qui lui demandèrent de prendre leur monastère sous sa sauvegarde spéciale de la même façon que l'avaient fait auparavant les comtes de Poitou, ses ancêtres, ce qu'il leur accorda volontiers par une charte datée du 27 du même mois (4). Le même jour, il voulut récompenser les services spéciaux de son cuisinier Guillaume, qui ne devait pas l'accomgner ; il lui fit d'abord cadeau de tout le domaine que les comtes de Poitou possédaient dans la prairie de Niort, au-dessous de la Salle, mais cet acte ne comblait pas les vœux de Guillaume le Queu qui, à l'imitation de son prédécesseur, Alain, voulait s'élever au-dessus de sa condition. Il demanda et obtint une concession plus importante : le roi créa un fief spécial comprenant les fours que les comtes possédaient à Niort et le vieux marché de

(1) *Gallia Christiana*, II, instr., col. 388.
(2) D. Martène, *Amplissima collectio*, I, col. 990.
(3) D. Martène, *Amplissima collectio*, I, col. 991.
(4) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 158.

Beauchamp et en pourvut le demandeur; dans l'acte il lui reconnut la qualité de sergent, et de ce chef Guillaume le Queu entrait dans les rangs de la noblesse (1).

Le vice-chancelier, Jean d'Alençon, et le chambrier, Raoul fils de Geoffroy, étaient toujours de la suite de Richard, auprès de qui se trouvaient encore, en fait de personnes notables, le connétable Guillaume du Hommet, le sénéchal de Normandie, Guillaume fils de Raoul, Robert d'Harcourt, Geoffroy de la Celle, Philippe de Colombiers et Guillaume Le Maréchal, qui, toutefois, ne partit pas pour la croisade, car, pour se conformer à l'engagement qu'il avait pris envers Henri le Jeune à son lit de mort, il s'était rendu dans la Terre-Sainte en 1185 et y avait séjourné deux ans (2).

Huit jours après la Saint-Jean, le 1er juillet 1190, les deux rois se rencontrèrent à Vezelay et y séjournèrent pendant deux jours. L'un et l'autre avaient déjà reçu la besace et le bâton, attributs symboliques du pèlerin, Philippe à Saint-Denis, et Richard à Tours: c'est l'archevêque de cette ville qui les remit lui-même au roi anglais, et l'on fit la remarque que, lorsque celui-ci s'appuya sur le bâton, il le brisa (3). De Vezelay, les escortes royales se dirigèrent sur Lyon. Richard, qui fit sans doute quelque séjour dans cette ville, y fut rejoint par des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en résidence à la Rochelle, qui avaient obtenu d'Aliénor la concession du lieu nommé le Perrot, sis entre la mer et le bourg de la Rochelle et touchant au vieux port, pour y construire une maison de leur ordre, et avoir, comme les Templiers, leurs émules, un lieu d'attache sur les bords de la mer, qui desservirait leurs hôpitaux du Poitou. Ils présentèrent cet acte à Richard, qui confirma sans difficulté la donation faite par sa mère, en présence de Gautier de Ferrières, de Jean de Préaux, de Guillaume de Tilières, d'André de Chauvigny, ainsi que de plusieurs prélats, et leur en fit délivrer l'acte par son vice-chancelier (4).

Aliénor n'avait pas accompagné son fils à Vezelay. Elle était restée en Poitou, peut-être même à Chinon, qu'elle n'avait pas

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, pp. 158 et 164.
(2) *La vie de G. Le Maréchal*, I, vers 7274 et ss.
(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 500, note *a*, R. de Hoveden.
(4) Arch. de la Vienne, orig., commanderie du Perrot, 1; *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 32.

revu depuis dix-huit ans et qui devait lui rappeler de cruels souvenirs. Richard n'était certainement pas bien éloigné quand les Hospitaliers, qui avaient peut-être plus que les Templiers des facilités d'accès auprès de la reine, obtinrent d'elle cette grande faveur; pareillement, les religieuses de Fontevrault s'adressèrent à elle pour faire reconnaître leurs droits sur la vente du blé apporté sur la place de la Bilange à Saumur. Aliénor se rendit sur les lieux et fit comparaître devant elle le sénéchal d'Anjou, Payen de Rochefort, l'abbesse de Fontevrault et le prévôt de Saumur. Les droits de l'abbaye furent reconnus par le jugement de l'assemblée qu'elle présida et où se trouvèrent Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, Aimery, vicomte de Thouars, Etienne Amenon, sénéchal de Mirebeau, Geoffroy Imbert, sénéchal de Moncontour, Thomas de Saint-Cassien, prévôt de Chinon, et autres (1).

A Lyon, les rois se séparèrent. Philippe prit la route de Gênes, où il devait s'embarquer, et Richard descendit jusqu'à Marseille; ils devaient se rejoindre à Messine. Le roi anglais, par orgueil, n'avait pas voulu se servir pour aller en Orient des navires marchands de Gênes, de Marseille ou d'autres ports qui transportaient ordinairement les pèlerins. Il voulait arriver en Terre-Sainte avec plus d'apparat et il avait dans ce but donné l'ordre à sa flotte de venir le rejoindre à Marseille. Des vents contraires, particulièrement à l'entrée de la Méditerranée, arrêtèrent longtemps les vaisseaux. Richard ne les attendit pas et partit pour la Sicile, en visitant pour son plaisir les côtes de l'Italie et particulièrement Naples et Salerne. Pendant ce temps sa flotte, arrivée enfin à Marseille, embarqua son armée, et le 16 septembre jeta l'ancre à Messine; Philippe-Auguste aborda dans cette ville le 17, et Richard seulement le 23. Au lieu de partir immédiatement pour la Palestine, les deux princes séjournèrent à Messine, que le roi Tancrède avait mis à leur disposition, Richard dans un but intéressé, Philippe pour ne pas mécontenter son allié, les sentiments de l'un et l'autre étant dissimulés sous le prétexte spécieux qu'il fallait attendre la fin de la mauvaise saison.

Tancrède avait usurpé le trône de Sicile après la mort du roi

(1) *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVI, p. 441.

Guillaume, qui était devenu le beau-frère de Richard par suite de son mariage avec Jeanne d'Angleterre. Cette princesse était reléguée à Palerme ; le roi d'Angleterre demanda qu'on lui rendît sa sœur et en même temps il invita le roi de Sicile à exécuter les clauses du testament de son prédécesseur. Ce dernier n'avait pas laissé d'enfants, mais seulement une sœur, Constance, mariée à Henri VI de Souabe, empereur d'Allemagne, qui pensait en ce moment à revendiquer les droits qu'en vertu de cette union il pouvait faire valoir sur la Sicile et la Pouille. Tancrède était fort embarrassé ; entre les deux maux qui le menaçaient, il choisit celui qui lui paraissait le moindre. Il remit Jeanne à Richard et, pour tenir lieu des objets précieux et des navires que Guillaume avait légués à son beau-père, Henri II, et dont celui-ci n'avait pu prendre possession, étant mort trois mois après son gendre, il versa au roi anglais la somme de 40,000 onces d'or, dont le tiers fut remis à Philippe-Auguste. En retour, Richard garantit au roi de Sicile ses possessions continentales, alors menacées par l'empereur, et fiança son neveu, Arthur de Bretagne, qui était pour le moment son héritier présomptif, avec la fille aînée de Tancrède.

Comme conséquence de cet accord, le roi d'Angleterre put déployer à Messine une pompe royale, grâce à laquelle il éclipsait totalement le roi de France. Il célébra particulièrement avec un grand faste les fêtes de Noël et donna de nombreux tournois. Dans l'un d'eux, il fut vivement froissé de voir un chevalier français, Guillaume des Barres, se montrer supérieur à lui ; il voulut le punir de cette outrecuidance, et quoiqu'à la sollicitation de ses compagnons il eût fait semblant de lui pardonner, il le considéra toujours comme son mortel ennemi (1).

Philippe séjournait à Messine comme Richard ; il ne pouvait songer à partir pour la Palestine sans son allié, qui se montrait peu pressé de remplir ses engagements. Cette vie d'oisiveté, chez des hommes habitués à une existence aussi active que celle que menaient ordinairement les deux princes, ne pouvait manquer d'amener des froissements entre eux. Un jour, Richard menaça de renoncer à la Croisade. Philippe convoqua aussitôt dans sa tente

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 513 et 514, B. de Peterborough.

les principaux chevaliers des deux armées; deux des plus notables vassaux du roi d'Angleterre, Geoffroy de Rancon et le vicomte de Châteaudun, se séparèrent de lui et déclarèrent qu'ils suivraient le roi de France jusqu'en Terre-Sainte (1).

Au mois de mars les deux rois conclurent un traité réglant leur situation respective en Aquitaine. Richard céda entre autres à Philippe ses prétentions sur l'Auvergne et, en retour, le roi de France lui abandonna la ville de Cahors et tout le Querci, à l'exception des abbayes de Figeac et de Souillac. En outre, Richard s'engagea à ne plus faire de conquêtes sur le comte de Saint-Gilles tant que celui-ci voudrait s'en rapporter à la cour du roi pour le règlement des difficultés qui pourraient s'élever entre eux (2).

Une autre fois Philippe reprocha à Richard de toujours reculer le moment où il épouserait sa sœur. Le roi d'Angleterre lui fit répondre que, s'il n'accomplissait pas son engagement, ce n'était pas par un motif de dédain à l'égard d'Aélis, mais parce que, conformément aux lois de la morale, il ne pouvait épouser une femme que son père avait connue et dont elle avait même eu un enfant. Philippe fit alors procéder à une enquête parmi ses compagnons d'armes. Ceux-ci, aussi bien que ceux de Richard appelés comme témoins, reconnurent que les faits allégués étaient exacts, en conséquence ce dernier fut publiquement affranchi de toutes les promesses qu'il avait pu faire antérieurement au sujet de ce mariage, seulement il dut s'engager à remettre au roi de France 10,000 marcs pour subvenir aux besoins d'Aélis; la princesse, aussitôt le retour du roi d'Angleterre dans ses états, serait remise à Philippe, à qui seraient restitués en même temps les domaines qui composaient la dot de sa sœur, et particulièrement Gisors. Le roi de France déclara, en outre, que, Richard étant désormais dégagé de tout engagement au sujet d'Aélis, il lui reconnaissait le droit de se marier comme bon lui semblerait (3).

Tout ceci n'était guères que jeux pour passer le temps, car personne n'ignorait les rapports d'Aélis et d'Henri, mais il était

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 32, Rigord.
(2) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nlle éd., VI, p. 134; Rymer, *Fœdera*, I, p. 69.
(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p 515, B. de Peterborough.

bon que cette affaire, qui depuis tant d'années était une cause d'aigreurs entre les rois de France et d'Angleterre, reçût une solution définitive. Richard ne se montra, du reste, si coulant que parce qu'il y avait en ce moment pour lui un projet d'union en vue (1).

Après le départ de son fils, Aliénor n'avait pas perdu son temps. Elle le connaissait bien, et savait que, malgré les sentiments religieux dont il avait donné de nombreux témoignages durant les derniers temps de son séjour en Aquitaine, il ne manquerait pas de se laisser aller en Orient, dont elle se rappelait les séductions, à ses habitudes licencieuses. Elle ne voulait pas qu'il donnât ce spectacle aux chrétiens qu'il allait secourir et que l'expédition, tentée pour délivrer le tombeau du Christ, tournât en partie de plaisir; elle songea donc à le marier et, ayant cherché autour d'elle, elle jeta les yeux sur Bérengère, fille de Sanche, roi de Navarre. Celui-ci, flatté de ce choix, y donna son consentement; alors, sans tarder, Aliénor fut chercher la jeune princesse, afin de rejoindre Richard avant qu'il se fût embarqué à nouveau.

Les rigueurs de l'hiver n'arrêtèrent pas la vieille reine qui avait près de soixante-dix ans; elle traversa la France et l'Italie et, en compagnie du comte de Flandre, arriva à Naples, où elle comptait s'embarquer. Richard avait envoyé des navires au-devant de sa mère, mais l'affluence des guerriers qui se préparaient à partir pour rejoindre l'un ou l'autre roi était telle qu'elle dut reprendre sa course par terre et se rendre à Brindisi, où elle prit la mer avec sa future bru; enfin elle aborda à Messine le 30 mars, le jour même où Philippe appareillait avec sa flotte.

La présentation de Bérengère à celui qui allait être son époux ne fut pas longue; quatre jours après son arrivée, Aliénor se rembarqua, après avoir décidé sa fille Jeanne, la reine de Sicile, à accompagner la jeune princesse en Orient et à lui servir de chaperon jusqu'au jour de son mariage (2).

(1) Il est possible que ce soit pendant son séjour à Messine que Richard ait, en présence de l'archevêque d'Auch et de l'évêque de Bayonne, l'un des commandants de sa flotte, confirmé Bertrand, évêque d'Agen qui l'accompagnait aussi à la Croisade, dans la possession du comté d'Agen (*Gallia Christ.*, II, col. 912).

(2) *Hist. Anglic. script.*, X, II, p. 1432, G. de Cantorbéry; *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 503, 507, 509, 516 et 517, B. de Peterborough, et XVIII, p. 560, R. de Hoveden.

Le 12 avril, Richard quittait à son tour Messine avec une flotte de cent cinquante grands navires et de cinquante-trois galères, mais, au lieu de cingler directement vers Saint-Jean-d'Acre, qu'assiégeaient les chrétiens et où il était impatiemment attendu, il s'arrêta plusieurs fois en route, et particulièrement à Rhodes, où une tempête avait poussé son vaisseau. Celui qui portait sa sœur et sa future femme avait jeté l'ancre devant Limisso, port de l'île de Chypre. Deux de ses navires, désemparés par la tempête, furent pillés ; il demanda raison au roi de Chypre, Isaac Comnène, qui lui refusa toute satisfaction. Cédant à l'impétuosité de son caractère et ayant une véritable armée sous la main, Richard descendit dans l'île, battit Isaac à deux reprises, s'empara de sa fille, et, le 31 mai, le roi vint lui-même se rendre à son vainqueur. Dans l'intervalle, le 12 mai, à Limisso, Richard avait fait célébrer son mariage par Nicolas, son chapelain, et couronner sa femme en qualité de reine d'Angleterre par Jean, évêque d'Evreux (1).

Cette cérémonie avait été précédée par un acte civil, la constitution du douaire de Bérengère. Comme Aliénor était en possession des domaines composant le douaire attribué habituellement aux reines d'Angleterre, il avait fallu chercher en dehors d'eux les éléments de celui de la nouvelle reine. Avant de quitter son fils, Aliénor avait sans doute réglé cette question avec lui, et elle l'avait autorisé à disposer à cet effet d'une partie de son duché d'Aquitaine, c'est-à-dire de la Gascogne, qui tendait de plus en plus à avoir une vie distincte. Le roi abandonna donc à sa femme tout ce qu'il pouvait posséder en Gascogne, au delà de la Garonne, tant en cités, villes, châteaux qu'autres domaines, ainsi que le revenu de certaines villes sises en Angleterre, en Normandie, en Touraine, dans le Maine et enfin en Poitou ; dans ce dernier pays, les localités désignées étaient la ville de Mervent avec son château, Jaunay, et Oléron, ainsi que les forêts ou parties du domaine royal réservé qui en pouvaient dépendre. Il était dit en outre que lorsqu'Aliénor viendrait à décéder le douaire de Bérengère retournerait au roi et que celle-ci entrerait en possession

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 518, B. de Peterborough.

du douaire des reines d'Angleterre, tel qu'Henri l'avait assigné à sa femme, et dont jouissait la reine-mère (1).

Harcelé par les messagers du roi de France et par les sollicitations pressantes du roi de Jérusalem, qui vint le relancer à Limisso, Richard se décida enfin à partir le 5 juin et, cinq jours après, il débarquait à Saint-Jean-d'Acre, assiégé depuis deux ans. Le 12 juillet, la ville ouvrit ses portes; le butin fut immense, mais le partage difficile. Philippe-Auguste était très éprouvé par le climat de l'Asie Mineure et par les difficultés incessantes qui se produisaient parmi les chrétiens à raison de l'inimitié de Guy de Lusignan et de Conrad de Montferrat, prince de Tyr, qui se disputaient la couronne de Jérusalem. Conrad prétendait que Sibylle, la femme de Guy, étant morte, et que ce dernier n'ayant eu la couronne que parce qu'elle appartenait légalement à Sibylle, sœur et mère des deux derniers rois de Jérusalem, elle devait revenir à la sœur de cette dernière, Mélissende, que lui-même avait épousée. Philippe avait admis les prétentions de Conrad; Richard, naturellement, reconnut les droits de Lusignan.

La situation du roi de France était véritablement très délicate. D'une part, il était constamment humilié par son vassal et allié qui jetait à pleines mains l'or de Sicile et de Chypre et, d'autre part, il hésitait à se brouiller avec lui, bien que Richard, par ses emportements et son désir d'être au premier rang, lui en donnât à chaque instant l'occasion. Il ne désirait qu'une chose, repartir, bien qu'il ne fût en Syrie que depuis trois mois, n'y étant arrivé que le 13 avril 1191, veille de Pâques. Il s'en ouvrit à Richard, qui, heureux de se trouver seul à la tête des Croisés, le délia de l'engagement commun qu'ils avaient pris de ne pas quitter la Terre-Sainte sans le consentement l'un de l'autre. Libre désormais, Philippe rembarqua le 29 juillet, laissant au roi d'Angleterre 10,000 hommes sous le commandement d'Hugues de Bourgogne, après avoir décidé avec lui, le 28 juillet, que

(1) Martène, *Amplissima collectio*, I, col. 995. Le texte publié par D. Martène désigne la troisième localité du Poitou attribuée à Bérengère sous le nom de « Cleronum » que jusqu'ici on a vainement tenté d'identifier; après quelques tâtonnements, nous nous sommes arrêté à reconnaître dans ce mot celui d'Oléron, « Oleronum », dont la lettre initiale, O, devait être incomplètement bouclée dans la charte originale.

Guy resterait roi de Jérusalem sa vie durant et que Conrad lui succéderait.

Après le départ du roi de France, des querelles intestines ne cessèrent de travailler les croisés. Conrad de Montferrat fut assassiné dans la ville de Tyr, le 27 avril, mais par cette mort la question du trône de Jérusalem ne fut pas vidée. Henri de Champagne, neveu de Richard, épousa la veuve de Conrad et son oncle le fit reconnaître roi de Jérusalem. Comme, dès lors, Richard abandonnait la cause de Guy de Lusignan, il lui céda en compensation une possession plus sûre que son royaume; à savoir l'île de Chypre, qu'il avait primitivement vendue aux Templiers pour la somme de 25,000 marcs d'argent, et qu'il leur retira.

Il signa enfin avec Saladin, le 1er septembre 1192, une trêve de trois ans trois mois trois semaines et trois jours, et après avoir payé toutes ses dettes il quitta à son tour la Palestine, le 9 octobre 1193, après avoir passé un an et demi en luttes à peu près stériles par suite de l'indécision de son caractère; cette campagne fut fertile en beaux faits d'armes, mais sans conséquences pratiques. Le roi d'Angleterre donnait en toutes circonstances l'exemple d'une bravoure extrême, mais il n'avait pas l'initiative que doit posséder un commandant en chef; il perdait son temps, et grâce à ce défaut de caractère et à son orgueil, qui lui firent commettre de nombreuses fautes, il ne put jamais jouir des avantages que ses brillants exploits auraient pu lui procurer : son père Henri, dans des circonstances semblables, serait arrivé à d'autres résultats (1).

Bien que Richard fût depuis longtemps éloigné de son royaume, ce n'était pas absolument le désir de le revoir qui le faisait quitter ce champ de batailles journalières, mais bien plutôt l'épuisement de ses ressources, malgré qu'elles eussent été accrues par le trésor du roi de Chypre et les dépouilles de Saint-Jean-d'Acre; il se croyait assuré de la fidélité des person-

(1) Nous n'entrons dans aucuns détails sur le séjour de Richard en Orient; ils sont bien connus et totalement hors de notre sujet. Nous n'indiquerons même pas les auteurs qu'il y a lieu de consulter pour cette période de sa vie; leurs noms se rencontrent dans toutes les bibliographies, et particulièrement dans Molinier, *les Sources de l'histoire de France*, III, nos 2331-2347. On peut voir aussi spécialement *l'Estoire de la guerre sainte*, éditée par Gaston Pâris.

nes à qui il avait confié le gouvernement de ses états et il ne se trompait qu'à demi.

Un de ses favoris, le normand Guillaume de Longchamp, qu'il avait fait chancelier du royaume et évêque d'Ely, administrait l'Angleterre en qualité de grand justicier. Dans ce poste, il se montra extrêmement arrogant et peut-être blessa-t-il Aliénor. La reine chercha à lui opposer un adversaire sérieux. Elle le trouva dans Geoffroy, le fils naturel de son mari et de Rosamonde, qu'Henri Plantagenet avait fait chancelier du royaume, mais qui, à l'avènement de Richard, avait été forcé de se démettre de cette charge. Toutefois, s'étant réconcilié avec son frère, celui-ci l'avait pourvu de l'archevêché d'York, puis, changeant encore d'avis, il lui avait, en partant, interdit de résider en Angleterre et avait défendu à tous les archevêques de ses états de le consacrer. Aliénor avait trouvé le moyen d'éluder ces ordres. En quittant Messine, elle s'était rendue directement à Rome et avait obtenu du pape Célestin III la levée de cette interdiction; rentrée en France, elle fit sacrer Geoffroy par l'archevêque de Tours, le 18 août 1191 (1).

Le nouveau prélat, se considérant comme délivré de tous ses engagements par la parole du pape, se rendit en Angleterre, s'allia avec Jean Sans-Terre qui y résidait, et, muni de lettres, vraies ou fausses, que Richard aurait écrites pendant son séjour à Messine, les deux associés contraignirent l'évêque d'Ely, dans le courant d'octobre suivant, à se démettre de ses dignités; Jean nomma grand justicier du royaume, à sa place, l'archevêque de Rouen, que Richard avait du reste désigné lui-même pour cette haute fonction par lettre du 23 février 1191, pour le cas où Guillaume de Lonchamp viendrait, pour une cause ou une autre, à l'abandonner.

Aliénor semble s'être tenue à l'écart de toutes ces intrigues qu'elle avait pourtant amenées, ou du moins elle n'y prit pas une part active. Elle célébra la Noël de 1191 en Normandie, à Bonneville sur la Touque, tandis que Jean, qui, on le voit, était

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 516, B. de Peterborough, p. 635, R. de Dicet, et p. 689, R. de Hoveden.

beaucoup mêlé aux affaires d'Angleterre, se tenait ce jour-là à Hoveden (1).

Aliénor résidait en Normandie afin de surveiller les agissements de Philippe, qui, de retour d'Orient, voulait mettre à profit l'absence de Richard. Tout d'abord il commença par demander qu'on lui remît sa sœur; celle-ci était restée sous la garde du sénéchal de Normandie dans la tour de Rouen. De ce côté, il éprouva un refus, aussi bien que dans sa demande de restitution de Gisors. Le 20 janvier 1192, il se rendit aux abords de la ville; le sénéchal et les barons normands, pressés par lui, ne voulurent pas la lui abandonner et le roi n'osa passer outre à cause des privilèges de croisé dont jouissait Richard (2).

Philippe, du reste, avait tenté d'autres moyens pour arriver à ses fins, et avait essayé de faire constater qu'il était en droit de posséder Gisors. Des légats *a latere*, qui avaient pour mission publique de mettre d'accord l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Ely, poussés par lui, se présentèrent un jour pour pénétrer dans la ville; le sénéchal de Normandie leur en ayant refusé l'entrée, sous le prétexte plausible qu'aucun légat ne pouvait s'introduire dans les états du roi d'Angleterre sans son autorisation formelle, ils l'excommunièrent. Aliénor et l'archevêque de Rouen, son conseil, protestèrent contre cet acte et en appelèrent au pape, qui désavoua ses légats (3).

Déçu de ce côté, Philippe-Auguste se tourna vers Jean Sans-Terre dont il n'ignorait pas le caractère ambitieux. Pour le faire entrer dans ses vues, il lui promit sa sœur Aélis et les possessions continentales de Richard. Jean, sans scrupule, accepta ces avances avec une telle faveur qu'Aliénor et les grands justiciers s'en émurent. La reine se hâta de retourner en Angleterre et trouva Jean qui faisait ses préparatifs de départ pour passer en France.

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 542, B. de Peterborough, et p. 547, R. de Hoveden.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 542, B. de Peterborough, et p. 549, R. de Hoveden.

(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 546, B. de Peterborough, et p. 551, R. de Hoveden. Bien que les événements qui viennent d'être rapportés semblent étrangers à l'histoire du Poitou, il nous a paru bon de les relever afin de permettre d'apprécier le rôle considérable qu'Aliénor joua dans les affaires d'Angleterre pendant l'absence de son fils.

Il fut averti que, s'il quittait le royaume, les comtés et les châteaux dont son frère l'avait si généreusement gratifié seraient immédiatement saisis; devant cette menace, qui aurait eu pour conséquence de le priver de tous ses revenus, Jean n'osa passer outre, mais ces menées inquiétèrent la reine à juste titre. On était depuis longtemps sans nouvelles du roi; elle sentit le besoin de rassembler autour du trône les forces vives de la nation anglaise. Pendant le carême de 1192, tous les grands du royaume furent convoqués à Londres, la plupart s'y rendirent et, dans cette assemblée, elle leur fit prêter solennellement un nouveau serment de fidélité à Richard et à son héritier, celui-ci non désigné. Elle-même donna l'exemple, suivie par les archevêques d'York et de Rouen (1).

Toutefois, bien qu'elle fût en possession du titre de régente du royaume, constaté par les rapports qu'elle eut avec des particuliers ou des établissements publics (c'est ainsi que le prieur de Cantorbéry s'adressa à elle pour la nomination d'un nouvel archevêque et le règlement d'autres affaires intéressant cette église), son autorité était tempérée par celle des justiciers (2).

On a vu que l'année précédente Guillaume de Longchamp avait été dépouillé des hautes dignités qu'il avait dues à la confiance de Richard; ne pouvant se résoudre à cette situation, il essaya, à la même époque, certaines tentatives pour reprendre le pouvoir. Il fit d'importants cadeaux à Aliénor, des promesses pécuniaires à Jean; ceux-ci s'entremirent en sa faveur, mais il avait tellement exaspéré les Anglais par ses exactions qu'ils ne purent rien obtenir; l'archevêque de Rouen, chef de la faction contraire, décida Aliénor à s'abstenir; quant à Jean, il reçut 2,000 marcs d'argent sur le trésor royal et abandonna l'évêque d'Ely. Celui-ci, qui avait déjà débarqué à Douvres, reçut en conséquence l'ordre de repartir immédiatement sous peine de mort; le jour de Pâques, 5 avril 1192, il rentra en France et fut rejoindre Philippe-Auguste (3).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 550, R. de Hoveden.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 543, B. de Peterborough.
(3) *Chronicles and Memorials of the reign of Richard I*, vol. II, Epistolæ Cantuarienses, pp. 437 et ss.

Dans l'Aquitaine, deux sénéchaux, Pierre Bertin en Poitou et Hélie de la Celle en Gascogne, veillaient à la sûreté du pays. Bertin, outre sa charge de sénéchal, administrait le comté de la Marche qui faisait partie du domaine particulier du roi d'Angleterre depuis le jour où Audebert en avait consenti la vente à Henri Plantagenet. Il était secondé dans sa mission par un neveu de Richard, Othon de Brunswick, fils de Mathilde, que ses parents avaient sans doute laissé en France lorsque l'empereur Henri VI leur rouvrit les portes de l'Allemagne. Le roi lui avait constitué avant son départ une sorte d'apanage avec les châtellenies de Civray et de l'Ile-Jourdain en Poitou et celle du Dorat dans la Marche. Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, semblant considérer cette donation comme une aliénation formelle, réclama l'hommage de Civray qui relevait féodalement de son évêché; Othon s'exécuta volontiers et rendit son devoir à l'évêque de Poitiers, non seulement pour ce fief, mais aussi pour tous ceux que les comtes de la Marche avaient coutume de tenir des évêques de Poitiers et particulièrement pour le Dorat (1).

Pierre Bertin étant tombé malade, les barons aquitains, qui avaient montré fort peu d'entrain pour la Croisade, tentèrent un soulèvement. Le comte de Périgord, le vicomte de Brosse prirent la tête du mouvement qui se propagea rapidement; le vieux sénéchal chercha d'abord à rétablir la paix en traitant avec les révoltés, mais ceux-ci ne voulurent rien entendre ; enfin, étant entré en convalescence, il recourut aux armes et marcha hardiment contre eux. Il s'attaqua d'abord au comte de Périgord et s'empara de plusieurs de ses places ; dans les unes il mit des garnisons et les autres furent rasées. Puis il se jeta sur la Marche, où il triompha de même façon ; il fit encore plus, et déclara que, par suite de la félonie du vicomte de Brosse, son domaine serait à jamais incorporé à celui du roi d'Angleterre. Enfin, comme le comte de Saint-Gilles avait commis l'imprudence de promettre son appui aux révoltés, le sénéchal pénétra dans le Toulousain. Il

(1) D. Fonteneau, XVI, p. 449; *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXXV, p. 743. Cet acte, daté de 1190, alors que les rois Philippe et Richard étaient en route pour la Terre Sainte, appartient aux derniers mois de l'année 1190 ou au commencement de 1191.

venait de recevoir l'assistance de huit cents chevaliers que lui avait amenés le jeune Sanche, fils du roi de Navarre, et beau-frère de Richard ; se trouvant par suite à la tête d'une armée considérable, Bertin put arriver jusqu'aux portes de Toulouse, son armée même campa une nuit sous les murailles de la ville ; de nombreux châteaux, capturés tant à l'aller qu'au retour de l'expédition, subirent le sort de ceux du Périgord. Enfin Aymar, le comte d'Angoulême, qui avait aussi pris les armes, subit un sort encore plus fâcheux ; il fut battu en rase campagne par les Poitevins-Navarrais, et fait prisonnier avec un grand nombre de ses hommes, tant de pied que de cheval. Aymar se réclama du roi de France, mais ce fut en vain, et il resta en captivité jusqu'au traité de Mantes, c'est-à-dire jusqu'au 8 juillet 1193 (1).

Pendant que ces faits se passaient éclata la nouvelle foudroyante de la captivité de Richard. Depuis quelque temps, on s'inquiétait beaucoup de lui ; les Croisés, revenant de Terre-Sainte, disaient qu'ils avaient rencontré le navire du roi d'Angleterre dans le port de Brindisi, mais de lui nul n'avait entendu parler. Que lui était-il donc arrivé ?

Après avoir, le 29 septembre 1192, embarqué sa femme, sa sœur et la fille d'Isaac Comnène sur sa flotte, qui aborda heureusement en Sicile, le roi d'Angleterre partit avec un seul navire, le 9 octobre, et arriva à Corfou le 4 novembre. De ce lieu il lui était facile de gagner la côte d'Italie et les territoires soumis à Tancrède ou au pape. Mais à ce moment une idée d'aventures germa sûrement dans son esprit, car, au lieu de gagner l'Italie ou la Sicile, il remonta la côte, aborda à Raguse et à Zara, où, bien qu'il eût dissimulé sa personnalité, il fut reconnu et courut le péril d'être livré à l'empereur d'Allemagne, qui lui en voulait énormément, tant à cause de la mort de Conrad de Monferrat, dont on avait voulu rendre Richard solidaire, que parce qu'il soutenait Tancrède de Sicile, qui, l'année précédente, avait contraint l'empereur de lever le siège de Naples. Jeté par la tempête sur les côtes de l'Istrie, entre Aquilée et Venise, il se sépara de la plupart de ses compagnons, ne gardant avec lui que Baudouin, l'avoué

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 551, R. de Hoveden ; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 48, Saint-Aubin.

de Béthune, et une vingtaine de serviteurs, puis, se déguisant en marchand, il tenta de traverser l'Allemagne à cheval (1).

Mais il était signalé partout, et ses manières juraient tellement avec son travestissement qu'il ne pouvait manquer d'être arrêté en route. Après avoir échappé à diverses embûches, particulièrement à Salzbourg, où ses compagnons se firent prendre successivement, il fut reconnu dans les faubourgs de Vienne par un serviteur du duc Léopold d'Autriche qui en avertit son maître.

Celui-ci vint lui-même se saisir du roi d'Angleterre pendant qu'il dormait, le 21 décembre. Richard n'essaya pas de résister et rendit son épée au duc, qui le fit garder très étroitement dans sa maison ; il fut traité en roi, bien que la grossièreté naturelle aux gens du pays lui rendît sa captivité moins supportable. Le duc d'Autriche était proche parent de Conrad de Montferrat, et, en outre, avait à se venger d'une injure sanglante que lui avait fait subir le roi d'Angleterre, lequel, le jour de la reddition de Saint-Jean-d'Acre, avait fait abattre et fouler aux pieds l'étendard que Léopold avait arboré sur un des palais de la ville. Cette capture satisfaisait donc ses rancunes, mais le roi d'Angleterre était un trop grand seigneur pour que le duc d'Autriche, dont le titre était de fraîche date, prît sur lui de le maintenir en prison ; il s'empressa d'en informer son suzerain, l'empereur d'Allemagne. Celui-ci ayant déclaré qu'un roi ne pouvait être captif d'un simple comte, car tel était le rang légal du duc d'Autriche, se fit livrer Richard, ou plutôt l'acheta moyennant la promesse d'une bonne rançon, puis il jugea bon d'aviser de ces faits le roi de France, à qui, le 28 décembre, il envoya une relation détaillée des événements qui avaient fait tomber entre ses mains leur ennemi commun (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 549, R. de Hoveden.

(2) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 48, Saint-Aubin ; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 37, Rigord, p. 71, Guillaume le Breton, p. 549, R. de Hoveden, p. 644, R. de Dicet, et p. 675, G. de Cantorbéry. Sept jours donc au plus se passèrent entre la capture de Richard et l'envoi de la lettre de l'empereur d'Allemagne qui en faisait part au roi de France. Ces faits certains, établis par les chroniqueurs contemporains et surtout par la lettre de l'empereur Henri (Rymer, *Fœdera*, I, p. 71), auraient dû réduire depuis longtemps à néant les légendes que la dramatique captivité du roi d'Angleterre ne pouvait manquer de faire naître. L'une d'elles, habilement composée, n'a cessé, depuis plusieurs siècles, d'avoir un succès qui la fait toujours reproduire. Un ménestrel du temps de saint Louis, qui arrangeait l'histoire de France

Philippe tressaillit d'aise et se prépara à tirer parti de ces événements, mais il rencontra devant lui Aliénor qui se montra à la hauteur des circonstances. En effet, la situation était grave. On savait que Richard était prisonnier, car le secret n'avait pas tardé à transpirer, mais dans quel lieu était-il retenu? Afin de se mettre en rapport avec lui, la reine et les justiciers dépêchèrent en Allemagne deux abbés anglais pour se mettre à la recherche du roi. Quant à Jean Sans-Terre, il ne vit dans le malheur de son frère qu'une occasion inespérée de prendre sa place. Il passa aussitôt en Normandie et se rendit auprès de Philippe-Auguste ; le roi de France lui confirma la captivité de Richard et lui témoigna le peu d'espoir où il était de le voir sortir de prison; il promit en conséquence à Jean, s'il consentait à épouser sa sœur Aélis et à lui faire certains abandons de territoire, de lui reconnaître la possession des domaines du roi d'Angleterre sur le continent. Jean accepta tout, prêta serment de fidélité au roi de France pour les possessions anglaises de son royaume et même, disait-on, pour l'Angleterre, puis il repartit pour ce dernier pays afin d'y fomenter un soulèvement en sa faveur; de son côté, Philippe-Auguste pénétra en Normandie le 12 avril 1193, se fit livrer Gisors, cet objectif constant des visées des rois de France, et s'empara de tout le Vexin normand.

Aliénor ne se contenta pas de maintenir les prélats et les barons anglais dans leurs sentiments de fidélité à l'égard de son fils, elle chercha par tous les moyens à obtenir sa délivrance. A sa sollicitation, Pierre de Blois, le savant archidiacre de Bath, qui avait eu avec l'archevêque de Mayence d'anciennes relations d'école, écrivit à ce prélat afin qu'il s'entremît pour obtenir la liberté du roi; il s'exprimait avec indignation sur la déloyauté et la cupidité du duc d'Autriche, et il faisait un appel aux princes chré-

de façon à frapper vivement l'imagination de ses auditeurs, a raconté d'une façon passionnante la recherche à laquelle un membre de sa corporation, le ménestrel Blondiaus (le Blondel moderne) se serait livré pour découvrir le lieu dans lequel son maître, le roi Richard, était tenu en captivité. Après un an et demi de courses vagabondes, il serait arrivé dans un château où Richard, détenu depuis quatre ans! l'aurait reconnu à travers une archère, et lui aurait chanté les premiers vers d'une chanson qu'ils auraient composée ensemble, à la suite de quoi Blondiaus, n'en demandant pas plus long, serait reparti pour annoncer sa découverte aux barons anglais (Voy. *Récits d'un ménestrel de Reims*, pp. 41-45).

tiens, afin qu'ils prissent en main la défense du droit des gens violé en la personne du roi d'Angleterre.

Elle s'adressa elle-même au pape Célestin III, à qui elle rappelait qu'au temps où il n'était que le cardinal Hyacinthe son mari, le roi Henri, lui avait toujours porté une grande amitié, que Richard avait constamment fait preuve de pareils sentiments à son égard, et qu'elle-même avait toujours favorisé les légats envoyés par le pape dans ses états et les avait secondés dans leurs entreprises; elle lui rappelait qu'ils s'étaient trouvés ensemble à Châteauroux, où elle avait reçu de lui beaucoup de protestations d'amitié et de dévouement. Puis, et en cela on reconnaît bien ses façons d'agir impérieuses, laissant de côté la question de sentiment, elle en arrivait à des menaces, disant que si le pape laissait commettre cette iniquité et que Richard dût rester détenu en prison toute sa vie, il pourrait en arriver que l'unité catholique fût dissoute. Elle faisait très probablement, en parlant ainsi, allusion à l'hérésie qui prenait, dans le Midi, une grande extension et qu'il ne tenait qu'à elle de laisser se propager dans l'Aquitaine.

Ce n'est qu'après avoir reçu trois lettres d'Aliénor que le pape se décida à agir, tandis que Richard, tout seul, avait en Allemagne bien avancé ses affaires. Les abbés anglais le rencontrèrent en Bavière, le 21 mars, jour des Rameaux, alors qu'on le menait auprès de l'Empereur. Loin de trouver leur roi déprimé par sa captivité, ils le virent plein d'entrain et ne doutant nullement qu'il allait être promptement délivré; il s'informa soigneusement auprès d'eux des affaires du royaume et se montra particulièrement touché de la conduite déloyale de Jean-Sans-Terre. Le 23 mars, il fut reçu par Henri VI, à Hagueneau, et, pendant les jours qui suivirent, les deux princes posèrent ensemble les bases d'un accord. Richard chercha bien à se prévaloir auprès de son geôlier de sa qualité de croisé, mais cette considération avait peu de prise sur l'empereur d'Allemagne qui voulait de l'argent. Son interlocuteur le comprit; il ne s'agissait plus que de discuter le taux de la rançon sur lequel tout d'abord on ne s'entendit pas. Pendant la diète qui se tenait en ce moment, Richard eut du reste l'habileté de se disculper des accusations qui avaient été portées contre lui, tant au sujet du meurtre de Conrad de Montferrat,

que des autres difficultés qu'il avait eues avec les Allemands. En attendant, il écrivit, le 19 avril, à sa mère et à ses justiciers qu'ayant été amené à Hagueneau du château de « Trivellis », où il était détenu, il avait été amicalement reçu par l'empereur et par l'impératrice, et qu'il était assuré qu'en payant une rançon il serait immédiatement mis en liberté; il invitait les églises à fournir la plus forte part des sommes nécessaires, promettant de les indemniser par la suite, et demandait que l'on fît choix au plus tôt des barons qui devraient servir d'otages auprès de l'empereur en garantie de l'exécution complète du traité; il ordonnait que l'argent recueilli fût remis à sa mère ou à toute autre personne désignée par elle, et enfin il recommandait à Aliénor de bien noter ce que chaque baron ferait pour lui afin qu'il sût quelle reconnaissance il devrait avoir pour chacun d'eux.

En même temps, l'empereur d'Allemagne envoyait en Angleterre une bulle d'or pour confirmer les dires de Richard, mais celui-ci, assez étranger aux questions d'argent, étant habitué à ne tenir compte que de ce qui se trouvait dans ses coffres sans s'inquiéter beaucoup de la façon dont il y était arrivé, ne se doutait pas des difficultés qu'il y aurait à surmonter pour recueillir la grosse somme que pourraient exiger les Allemands.

En effet, les négociations entre eux et Richard se poursuivaient sans beaucoup avancer, aussi les ennemis du roi, et particulièrement Jean Sans-Terre, mirent-ils ce temps à profit pour tenter une prise d'armes, qui, du reste, ne réussit pas. Sachant que Philippe-Auguste agissait de tout son pouvoir auprès de l'empereur d'Allemagne pour empêcher l'élargissement de son frère, Jean ne cessait d'affirmer que le roi ne reparaîtrait jamais en Angleterre. Il réussit même à inspirer des doutes aux justiciers qui, ayant dompté sa révolte et pouvant l'accabler, se contentèrent de conclure avec lui une trêve qui devait durer jusqu'à la Toussaint; Aliénor reçut en garde trois des châteaux de Jean, qui ne devaient être remis à ce dernier que dans le cas où Richard ne reviendrait pas.

Mais la reine ne désespérait pas. Elle avait envoyé en Allemagne des députés afin d'être fixée d'une façon certaine sur le taux de la rançon du roi et, par suite, sur les sacrifices qu'elle devrait

demander à ses sujets. Au nombre des instructions qu'elle envoyait à son fils, se trouvait la recommandation de s'incliner devant l'empereur et de flatter son orgueil. Richard, se rangeant à cette idée, offrit à Henri de placer son royaume d'Angleterre sous sa vassalité. L'empereur et ses conseillers ne s'attendaient pas à cette proposition et ils y furent très sensibles. En conséquence, à la diète de Worms, devant les seigneurs allemands et anglais, Richard reconnut l'empereur pour son seigneur et, en signe de vassalité, lui remit son bonnet de cuir. L'empereur le lui rendit aussitôt en proclamant que désormais les rois d'Angleterre tiendraient leur royaume de la couronne impériale, à la charge d'un tribut annuel de 5,000 livres sterlings, et il en fit l'investiture à Richard par le don de la double croix d'or. Puis le 29 juin, les deux princes signèrent un traité portant que le roi paierait pour sa rançon 100,000 marcs d'argent, qu'il livrerait cinquante galères toutes parées et qu'il entretiendrait au service de l'Empereur vingt chevaliers pendant un an, qu'il viendrait à son aide jusqu'à concurrence de 50,000 marcs pour la conquête de la Pouille, qu'il donnerait en mariage sa nièce, sœur d'Arthur de Bretagne, au fils du duc d'Autriche, et qu'enfin il ferait remettre à ce dernier l'empereur de Chypre et sa fille. Sur la rançon ci-dessus spécifiée la part du duc d'Autriche devait être de 20,000 marcs.

Aussitôt que Philippe eut été avisé de la conclusion de cet accord, il écrivit à Jean que le diable était lâché ; celui-ci prit peur et vint se réfugier en France. D'autre part, lui-même accueillit avec faveur l'évêque d'Ely, chancelier d'Angleterre, et autres envoyés qui l'accompagnaient, parmi lesquels on peut signaler Guillaume des Roches et Jean de Préaux, qui lui proposèrent au nom de Richard des conditions de paix ; un traité, qui réglait la situation de Jean Sans-Terre et de certains grands seigneurs révoltés, fut signé à Mantes le 8 juillet ; le comte d'Angoulême, le vicomte de Limoges et leurs hommes recouvraient leur liberté et devaient être remis en possession de leurs domaines tels qu'ils en jouissaient avant la guerre ; les places de Loches et de Châtillon-sur-Indre étaient remises à Philippe en garantie de l'exécution de la convention (1).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 551 à 560, R. de Hoveden.

Ce traité n'était au fond qu'un répit, tant il laissait de questions indécises, néanmoins il rendait à Aliénor les mains libres et elle en profita pour presser en Angleterre la levée de l'argent destiné à la rançon du roi. Les prélats et les barons furent taxés au quart de leur revenu, les églises durent se dépouiller de tous les objets qu'elles possédaient en métal précieux, les moines versèrent leur laine d'une année, les clercs vivant de dîmes le dixième du produit de celles-ci. Les sommes ainsi recueillies étaient mises sous la garde de deux prélats, de deux barons et du maire de Londres, et enfermées dans des coffres revêtus des sceaux de la reine et de l'archevêque de Rouen (1).

Mais l'Angleterre, quelque pressurée qu'elle fût, était loin de rendre ce que l'on attendait d'elle ; Aliénor dut partir pour le continent. Le pape avait fini par condescendre à ses prières ; il avait écrit à l'empereur d'Allemagne pour qu'il s'entendît avec son prisonnier, au roi de France pour qu'il laissât en paix les états de Richard pendant sa captivité, il menaça de mettre en interdit le royaume d'Angleterre, tant de deçà qu'au delà de la mer, s'il ne délivrait pas son roi; enfin il imposa à tous les couvents, sous peine de foudres ecclésiastiques, l'obligation de contribuer au paiement de la rançon. Comme indice des charges qui furent imposées aux établissements religieux, on voit l'abbaye de Saint-Martial de Limoges verser 100 marcs d'argent, dont une moitié fut fournie par l'abbé et l'autre par les moines (2).

Quelque célérité que l'on apportât dans ces diverses opérations, Richard trouvait le temps long et s'impatientait de la lenteur que mettaient les agents de la reine à ramasser sa rançon. Pour se distraire, il composait des chansons; il ne nous en est parvenu qu'une seule, qui respire un sentiment mélancolique auquel elle a dû de se graver plus particulièrement dans la mémoire de ses contemporains. Le poète débute en faisant honte de la pauvreté de leurs dons à ses amis, qui ne se mettent pas en grande peine pour le délivrer, bien qu'il y ait déjà deux hivers qu'il est captif. S'adressant à ses barons et à ses hommes, Anglais, Normands, Poitevins et Gascons, il leur rappelle qu'il n'a laissé aucun de ses compa-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 645, R. de Dicet.
(2) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 192, varia.

gnons en prison lorsqu'il ne fallait que de l'argent pour les racheter. Il se plaint que le roi de France, oublieux des serments qu'ils ont échangés ensemble, ne vienne pas à son aide, car son royaume souffre de son absence. Il comptait sur ses deux grands amis, Guillaume de Caieu et Geoffroy, comte du Perche, mais ceux-ci lui paraissent s'être tournés contre lui. Il rappelle cette triste pensée qu'un mort ou un prisonnier n'a ni parents, ni amis, et il conspue les bacheliers d'Anjou et de Touraine, qui vivent pour le moment en paix et ne s'occupent pas de lui, car ils n'y voient nuls profits (1). Enfin il adresse son chant à sa sœur Marie, la comtesse de Champagne, l'aimable fille d'Aliénor (2).

Ayant enfin été informé que les 100,000 marcs d'argent, qui devaient constituer le premier paiement de sa rançon, avaient été recueillis, il en avisa l'empereur, qui, le 22 septembre, fixa la délivrance du roi d'Angleterre au lundi, trois semaines après Noël, c'est-à-dire au 11 janvier 1194. Toujours méfiant, Richard ne voulut confier à personne autre qu'à sa mère le soin d'apporter les 100,000 marcs d'argent; il lui manda de venir, avec l'archevêque de Rouen, le trouver à Spire, où il résidait, et, pendant leur absence, il délégua l'archevêque de Cantorbéry pour gérer les affaires du royaume à leur place, en qualité de grand justicier (3).

(1) Nous n'avons pu percer le voile qui dissimule le nom de ces bacheliers; l'un d'eux pourrait bien être Robert de Sablé, un des grands amis de Richard, qui avait été l'un des chefs de sa flotte.

(2) Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, I, p. 56. Raynouard a publié (*Choix des poésies originales des troubadours*, IV, p. 183, n° XXII) une traduction de cette pièce en langage provençal; elle ne contient que cinq strophes au lieu de sept; la dernière même est incomplète et ne reproduit pas les vers qui terminent l'original, grâce auxquels on peut reconnaître qu'elle est parmi ses sœurs, la comtesse à qui Richard faisait son envoi. Ce ne saurait être, comme on l'a dit, Jeanne, qui fut bien comtesse de Toulouse, mais qui était qualifiée de reine, vu qu'elle était encore veuve du roi de Sicile, non plus que Mahaut, la femme du duc de Saxe, ou qu'Aliénor, femme du roi de Castille; il s'agit évidemment d'une des deux filles de Louis VII et d'Aliénor, toutes les deux comtesses, demi-sœurs de Richard. Or, le roi ayant pris soin de dire lui-même que sa chanson n'était pas faite pour la comtesse de Chartres, mère de Louis, c'est-à-dire pour Aléais, femme de Thibaut de Champagne, il ne reste plus que Marie, femme d'Henri, comte de Champagne, la présidente des cours d'amour. Certainement celle-ci est la comtesse innommée de la chanson, avec qui Richard enfant avait dû vivre dans la plus grande intimité à Poitiers, dans la cour de leur mère, et que l'on peut croire avoir été pour beaucoup dans son éducation. Il lui avait donné récemment une preuve de son affection en prenant parti en Terre-Sainte pour Henri, le fils de la comtesse, qu'il avait tenté de faire pourvoir du royaume de Jérusalem.

(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 562, R. de Hoveden.

Malgré la mauvaise saison, la reine partit pour se trouver au rendez-vous avec les otages qui devaient être fournis tant à l'empereur qu'au duc d'Autriche pour l'exécution des engagements pris pour l'avenir. Son escorte était considérable, et elle arriva à Spire avant les fêtes de Noël. Parmi les Aquitains qui l'accompagnaient, on relève les noms des évêques de Limoges et de Saintes, d'Aimery, vicomte de Thouars, d'Hugues le Brun de Lusignan, de Berlai de Montreuil, et de Jean, prévôt de Doué.

Tous ces personnages se trouvaient le jour de Noël aux côtés de Richard et comparaissent en qualité de témoins dans l'acte qu'il fit délivrer par son chancelier, Guillaume de Longchamp, aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, acte qui allait leur assurer une situation à part dans la société civile. On y discerne un sentiment de profonde reconnaissance de la part du roi pour les membres de l'ordre et pour les services qu'ils lui avaient rendus en Terre-Sainte, et dont il voulait magnifiquement les récompenser. Par cette charte il déclarait se dessaisir de tous ses droits régaliens sur les religieux de Saint-Jean et sur leurs hommes; leurs biens et leurs personnes devraient jouir désormais d'une liberté et d'une franchise absolues, en matière de redevances, d'impôts ou de charges quelconques, même de celle du service militaire, et de plus il renonçait en leur faveur à tout droit de justice sur eux et sur leurs hommes, les membres de l'ordre ne devant être désormais jugés que par leurs pairs (1).

Mais le terme fixé par l'empereur d'Allemagne pour la délivrance de son captif était arrivé, et il ne s'exécutait pas. Philippe et Jean Sans-Terre lui faisaient offrir sous main des sommes plus élevées que le taux de la rançon de Richard s'il voulait retenir celui-ci en prison pendant quelques mois encore. Ils espéraient pouvoir profiter de ce délai pour faire passer la couronne d'Angleterre sur la tête de Jean, qui aurait naturellement donné à Philippe d'importantes compensations; l'appât du gain rendait

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 174. Ces privilèges sont en quelque sorte la charte constitutive de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui les a fait reconnaître à diverses reprises par les rois de France. On trouve ces déclarations successives dans les lettres patentes du roi Henri II, de juillet 1549, qui reproduisent in extenso celles de Richard (Voy. Des Clozeaux, *Privilèges de l'ordre S.-Jean de Hiérusalem*, 2e éd., p. 1).

l'empereur irrésolu, il aurait voulu retarder l'exécution de ses promesses, à tout le moins jusqu'au jour où il aurait été assuré de la sincérité des engagements du roi de France, mais les princes allemands, qui s'étaient portés garants de ses paroles et que Richard avait séduits par son entrain et ses manières avenantes, contraignirent Henri à respecter la convention à laquelle ils avaient pris part. Il s'était rendu à Mayence, où Aliénor l'avait suivi ; le 2 février, elle eut avec lui une dernière entrevue, ensuite de quoi le surlendemain, 4 février 1194, elle reçut son fils des mains des archevêques de Cologne et de Mayence, en échange de son argent, et elle laissa à l'empereur, comme cautions pour l'exécution des autres clauses du traité, les prélats qui l'avaient accompagnée (1).

La captivité de Richard avait duré un an, six semaines et trois jours. On pourrait croire qu'il se hâta de quitter les terres de l'Empire et de regagner son royaume ? Il n'en fit rien; il voyagea à petites journées, fut s'embarquer à Anvers et ne mit le pied en Angleterre que le 13 mars.

Quoique prisonnier, il n'avait jamais cessé d'agir en roi, se préoccupant de ses affaires et les réglant quand il en avait la possibilité. Il le montra bien le jour de sa délivrance, car sa première pensée fut pour la Terre-Sainte. Il se rappela les compagnons d'armes qu'il avait laissés en Orient et que la nouvelle de sa captivité avait dû abattre; pour relever leur courage, il voulut leur faire savoir que, vers la fin de l'année, il irait à leur secours. Il espérait qu'à ce moment il serait délivré des gens cupides qui ambitionnaient ses états et il comptait sur l'aide qu'à cet effet l'empereur et les seigneurs allemands lui avaient promise. Au moment donc de quitter Mayence, il chargea un des plus dévoués serviteurs de sa mère, le poitevin Saldebreuil, de se rendre en Orient et d'aller porter ces paroles d'espoir à son neveu, Henri comte de Champagne, et aux autres princes chrétiens qui luttaient contre les Musulmans. Pour stimuler le zèle de son messager il promit de lui donner à son retour quarante livrées de terre (2).

Le 30 mars, Richard tint son premier conseil à Nottingham,

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 563, R. de Hoveden.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 563, R. de Hoveden, et XVIII, p. 40, G. de Neubrige.

puis, le 19 avril, dimanche de la Quasimodo, il se fit couronner pour la seconde fois à Winchester, dans l'église de Saint-Swithien, avec le plus grand apparat. Aliénor reçut en cette circonstance la récompense de sa conduite et particulièrement les témoignages publics de la reconnaissance du peuple anglais pour le rôle bienfaisant qu'elle avait joué pendant la captivité de son fils, en maintenant le pays en paix. A Nottingham elle avait assisté au conseil du roi, mais, à Winchester, elle occupa un rang à part, qui la mettait presque sur un pied d'égalité avec lui : entourée de jeunes filles qui formaient sa cour, elle prit place sur un échafaud, au côté nord de l'église, vis-à-vis de Richard (1).

Le 23 avril, le roi restitua à son frère naturel Geoffroy, archevêque d'Yorck, les domaines de Baugé et de Langeais en Anjou, dont il avait été dépouillé, et le réconcilia avec son favori Guillaume de Longchamp, l'évêque d'Ely, qui avait repris les sceaux. Puis, rassuré par cet accord sur la fidélité de l'Angleterre, il quitta le royaume avec sa mère et passa avec elle en Normandie.

Philippe-Auguste, ne tenant aucun compte du traité de Mantes, avait envahi ce pays et assiégeait Verneuil. Il se retira aussitôt qu'il eut connaissance de l'arrivée de Richard. Jean, qui était passé en France dès qu'il avait appris la mise en liberté de son frère, vit qu'il allait être abandonné par le roi de France si c'était l'intérêt de celui-ci ; il prit les devants et implora Aliénor afin qu'elle lui fit obtenir son pardon. Afin de donner un témoignage assuré de la sincérité de son retour et bien marquer son désir de rompre avec Philippe, il fit massacrer les chevaliers français qui tenaient garnison à Evreux, que le roi de France lui avait donné pour résidence. Richard, qui ne refusait rien à sa mère, consentit, quoiqu'avec peine, à pardonner. Il y mit toutefois pour condition que Jean resterait privé des domaines dont il l'avait doté avant son départ et que, lors de son retour, il lui avait naturellement repris (2).

Philippe ne s'en était pas tenu à des opérations militaires. Il était peut-être encore plus négociateur que guerrier, et dans l'espoir qu'un événement quelconque empêcherait la délivrance de

(1) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 567, R. de Hoveden.
(2) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 568, R. de Hoveden.

Richard, il avait agi auprès des seigneurs de l'Aquitaine qui avaient à se plaindre du roi anglais ou de son sénéchal et les avait rattachés étroitement à lui. Deux d'entre eux, Bernard, vicomte de Brosse, et Geoffroy de Rancon, qui avaient été dépouillés de leurs possessions par le sénéchal, déclarèrent à Sens, où le roi se trouvait au mois de mars 1194, qu'ils avaient complètement renoncé à leur vassalité envers le roi d'Angleterre et qu'ils avaient prêté hommage lige au roi de France. Toutefois, Philippe, qui tenait à ménager Jean-Sans-Terre, avait fait insérer, dans l'acte qui fut dressé à cette occasion, que cependant, si le roi de France y consentait, ils retourneraient sous la domination de Jean quand celui-ci serait pourvu de la couronne d'Angleterre. Le roi s'engageait aussi à laisser ses nouveaux vassaux reprendre les domaines qui leur avaient été enlevés, dans le cas où, par fait de guerre ou en vertu d'un traité, ils deviendaient maîtres des pays dans lesquels ces biens se trouvaient; pareillement, il était entendu que, si le roi de France s'accordait avec celui d'Angleterre, il ferait mettre dans le traité une clause portant que leurs biens leur seraient rendus. Geoffroy de Rancon avait même été plus loin ; comme, durant la maladie du sénéchal Pierre Bertin, les seigneurs révoltés avaient occupé de nombreux châteaux en Poitou, il avait dû s'emparer de Niort, aussi prit-il la précaution de faire porter dans l'acte où le roi déclarait avoir reçu son hommage qu'il lui ferait en tout état de cause restituer la ville de Niort ou qu'il lui en ferait donner caution (1).

De la Normandie, Richard se rendit à Tours, où les bourgeois lui donnèrent spontanément 2,000 marcs d'argent, peut-être pour se faire reconnaître certains privilèges, ou plutôt pour se racheter de quelques-uns de ces actes blâmables dont ils étaient assez coutumiers. On peut rapprocher de leur façon d'agir ce fait que, le jour de la Saint-Barnabé (11 juin), le roi, ayant à se plaindre des chanoines de Saint-Martin, les chassa de leur résidence; les uns durent aller chercher un asile en France, les autres reformèrent leur association dans leur domaine de Suèvres (2).

Il arriva ensuite à Loches, qu'assiégeaient des Brabançons et

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 176.
(2) Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 144.

les Navarrais que lui avait amenés le fils du roi de Navarre, frère de Bérengère. Il poussa le siège avec vigueur et le lundi après la Saint-Barnabé, 13 juin, il s'empara de la forteresse, défendue par une garnison française insuffisante, commandée par Guy de Vaugrigneuse; il y fit prisonniers cinq chevaliers et quatre-vingts sergents, à la suite d'un assaut qui ne dura que deux heures, ce qui parut incroyable tant était grande et bien justifiée du reste la renommée du château de Loches (1).

C'est sans doute seulement en ce moment que Richard revit sa femme, dont il était séparé depuis un an et demi. Les deux reines, Bérengère et Jeanne, après avoir heureusement débarqué en Sicile, où elles avaient vainement attendu l'arrivée du prince, s'étaient décidées à partir pour Rome où, redoutant les entreprises de l'empereur d'Allemagne, elles séjournèrent pendant six mois de l'année 1193, sous la garde d'un chevalier anglais, Étienne de Turneham, commandant de la flotte, qui les avait ramenées d'Orient. Enfin le pape les confia à un cardinal, qui devait les accompagner jusqu'en France. Sous sa sauvegarde, elles gagnèrent Pise et Gênes, et enfin Marseille. Dans cette dernière ville, elles furent accueilles par le roi d'Aragon, seigneur de la Provence, qui leur fit escorte jusqu'à la limite de ses états, et les remit à Saint-Gilles entre les mains de Raimond V, comte de Toulouse, lequel, oubliant son hostilité à l'égard du roi d'Angleterre, reçut gracieusement les princesses et leur fit traverser ses états sans encombre jusqu'aux limites de l'Aquitaine (2).

Après la prise de Loches, Richard remonta vers le Nord, et son escorte de Brabançons, commandée par Mercadier, ayant accidentellement rencontré celle de Philippe-Auguste à Fréteval, 3 juillet, une vive escarmouche s'engagea, à la suite de laquelle le roi de France, contraint de s'enfuir, laissa entre les mains de son adversaire sa chapelle, son trésor des chartes et son argent. Richard s'empressa de prendre connaissance des papiers que le hasard mettait ainsi entre ses mains et il y trouva entre autres les traités passés entre les barons aquitains qui devaient faire cause

(1) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 49, Saint-Aubin; Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 144; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 568, R. de Hoveden.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 562, R. de Hoveden.

commune avec Jean-Sans-Terre et le roi de France, traités qui étaient restés secrets. Outré de cette conduite, il résolut de punir aussitôt les traîtres et, sans perdre de temps, il revint sur ses pas. D'abord il s'attaqua aux possessions de Geoffroy de Rancon. Ce dernier venait de mourir, ce qui facilita singulièrement les opérations du roi d'Angleterre. Celui-ci s'empara rapidement des forteresses de Taillebourg et de Marcillac, grâce au concours du fils du roi de Navarre qui lui amena cent cinquante balistiers, et les fit raser jusqu'aux fondations (1), puis il se tourna contre le comte d'Angoulême; Châteauneuf, Montignac, la Chèze tombèrent successivement en son pouvoir, et enfin, durant l'espace d'une soirée, il prit Angoulême. Fier de ces brillants succès, Richard ne laissa à personne le soin de les faire connaître à ses sujets d'Angleterre et, d'Angoulême même, il écrivit à l'archevêque de Cantorbéry, le 22 juillet, une lettre où il lui narrait que, dans cette rapide campagne, il avait pris trois cents chevaliers et quarante mille hommes (2).

On ne sait jusqu'où Richard poussa sa marche en Aquitaine, mais sa présence suffit pour y rétablir la paix. Rien ne remuait plus dans ses possessions depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées; aussi, tranquille de ce côté, il quitta le Poitou pour se diriger vers la Normandie, où d'autres soucis l'attendaient. Sur sa route, le 8 août, se trouvant à Ville-l'Évêque avec ses compagnons Raoul d'Exoudun, comte d'Eu, Guillaume de Mauléon, Hervé de Mareuil, Roland de Montrevault et Philippe, archidiacre de Cantorbéry, il concéda aux moines de l'abbaye du Pin en Poitou les vastes bois au milieu desquels l'abbaye était construite et le droit d'usage et de pacage dans sa forêt de Montreuil. Il récompensait ainsi la fidélité de l'abbé de ce monastère, Milon, qu'il avait emmené à la croisade en qualité d'aumônier et qui, par sa chaude parole, avait souvent relevé le courage de ses compagnons dans leur dure campagne de Syrie (3). Enfin il arriva à Rouen où il séjourna

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 647, R. de Dicet.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 570, R. de Hoveden, et p. 647, R. de Dicet; *Id.*, XVIII, p. 44, G. de Neubrige.

(3) Arch. de la Vienne, abbaye du Pin, liasse 1, n° 2; abbaye de Sainte-Croix, l. 44, enquête du XIIIe siècle. La charte du Pin, qui porte la date de la cinquième année du règne de Richard, est le premier acte où Raoul d'Exoudun soit désigné avec

et passa les fêtes de Noël. A cette occasion, Aliénor obtint de lui qu'il restituât à Jean-Sans-Terre une partie des domaines qu'il lui avait enlevés et qu'il se réconciliât avec l'archevêque d'Yorck, Geoffroy, son frère naturel, avec qui il s'était de nouveau brouillé.

Pendant son absence, le 17 juin 1194, les représentants du roi de France et du roi d'Angleterre, s'étant entendus ensemble, firent une tentative pour changer en une paix durable les trêves qui se concluaient journellement entre les deux parties, et qui, n'ayant qu'une durée limitée, faisaient constamment suivre un temps de paix d'une période de guerre. Ils s'adressèrent d'abord à Philippe-Auguste, et, ayant reçu son assentiment, ils portèrent à Richard leurs propositions. Le roi de France, qui les avait fait siennes, demandait entre autres que ses partisans, ou ceux du roi d'Angleterre, fussent compris dans toutes les trêves qu'ils passeraient entre eux, de façon que personne ne pût être poursuivi pour son adhésion à l'un des deux rois, et cela aussi longtemps qu'il se tiendrait en paix avec ses voisins, ce à quoi Richard ne voulut pas entendre, disant qu'il n'irait jamais à l'encontre des usages pratiqués dans le Poitou ou dans ses autres domaines, où il était reconnu que tous les possesseurs de grands fiefs avaient la faculté de vider leurs différends par les armes, c'est-à-dire qu'il entendait maintenir pour ses barons le droit aux guerres privées (1).

Les péripéties de sa lutte avec Philippe-Auguste, sa campagne d'Aquitaine, avaient fait perdre de vue à Richard les engagements qu'il avait pris avec les Allemands, mais ceux-ci n'oubliaient pas. Une des clauses du traité de Worms était que, dans le délai de sept mois après sa libération, le roi d'Angleterre devrait remettre à Léopold, duc d'Autriche, la fille de l'empereur de Chypre et la sœur d'Arthur de Bretagne, cette dernière étant destinée à devenir l'épouse du fils de Léopold. Richard ne s'exécutant pas, le duc menaça de mettre à mort les otages qui lui avaient été donnés;

le titre de comte d'Eu. On ne sait comment ce cadet de la famille de Lusignan devint l'époux d'Alix, l'héritière du comté d'Eu : Henri, le dernier comte, était décédé en 1183, ne laissant qu'une fille, Alix, qui, mineure, tomba dans la garde du duc de Normandie. Il est à présumer que Richard, en la mariant avec Raoul de Lusignan, récompensa par ce magnifique don des services personnels que le chevalier poitevin lui avait rendus, ou simplement ceux de Geoffroy de Lusignan, oncle de Raoul, qui, à la croisade, était réputé pour le plus preux chevalier de son pays.

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 569, R. de Hoveden.

l'un d'eux, Baudouin de Béthune, fut dépêché en Angleterre par ses compagnons et emmena les princesses au commencement de l'hiver, mais, alors qu'il était en route, Léopold vint à mourir, ce qu'apprenant il revint sur ses pas et rendit les jeunes filles au roi (1).

Le mardi de la semaine de Pâques de l'année 1195, Richard tomba malade. Cet événement amena un rapprochement entre lui et sa femme, Bérengère. Les bons rapports entre les deux époux n'avaient pas duré longtemps après le retour du prince et celui-ci avait repris promptement sa vie d'excès et d'aventures. Pendant qu'il se tenait en Normandie, un ermite était venu le trouver et lui avait dit : « Souviens-toi de la destruction de Sodome et abstiens-toi des plaisirs défendus, sinon la main de Dieu s'appesantira sur toi. » En ce moment critique, Richard se rappela ces paroles, et manda à sa femme de venir le trouver ; le changement de vie qui résulta de ce rapprochement lui fut profitable et il ne tarda pas à recouvrer la santé (2).

Pendant plusieurs années l'état de guerre ne cessa de régner entre le roi de France et le roi d'Angleterre, coupé par des trêves que l'un ou l'autre rompait suivant ses impulsions ou ses intérêts ; à ce conflit perpétuel venait se mêler l'empereur d'Allemagne qui, pour entretenir l'hostilité de Richard à l'égard du roi de France, lui fit un jour l'abandon de 17,000 marcs sur le reliquat de sa rançon. Un des faits saillants des périodes de trêves conclues entre les parties fut la délivrance d'Aélis ; le 20 août 1195, elle fut remise à Philippe-Auguste, qui s'empressa de la marier avec Guillaume, comte de Ponthieu, en lui assurant une bonne dot.

Lors de l'expiration d'une de ces trêves, Mercadier, avec ses routiers, pénétra dans le Berry, s'empara d'Issoudun, et mit dans cette ville une garnison pour le roi d'Angleterre. Il passa ensuite en Auvergne, et fit prisonnier le comte Guy, qui venait de succéder à son père Guillaume, décédé en 1194 (3). Ce dernier avait eu beaucoup de difficultés avec Philippe-Auguste. Lorsque le roi de France revint d'Orient, il voulut mettre à

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 575, R. de Hoveden.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 573 et 574, R. de Hoveden.
(3) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 48, G. de Neubrige.

exécution la clause du traité de Messine de mars 1191, en vertu de laquelle Richard lui avait cédé l'Auvergne en échange du Querci, et réclama de Guillaume la vassalité qui lui était due. Le comte refusa, et, à la suite de ce mauvais vouloir, Philippe mit la main sur quelques-uns de ses châteaux. Cette situation se perpétua jusqu'à la mort de Guillaume; c'est le moment où Richard sortait de prison et, pour faire pièce au roi de France, il engagea le comte Guy et son cousin, le dauphin d'Auvergne, à poursuivre la lutte entreprise par Guillaume. Philippe ravagea encore une fois leurs domaines, si bien que le comte et le dauphin, réduits aux abois, conclurent avec lui une trêve de cinq mois. Guy se rendit en Angleterre avec dix chevaliers, et demanda des subsides à Richard, mais celui-ci, dont le trésor était à sec, lui fit très mauvais accueil. Dépité, Guy s'accorda alors avec le roi de France et quand les hostilités recommencèrent entre Philippe et Richard, ce dernier voulut encore contraindre les comtes d'Auvergne à prendre parti pour lui. Ils refusèrent. C'est alors que Richard leur adressa un virulent sirvente où il leur disait qu'ils lui étaient restés fidèles comme Isengrin l'est à Renard, et qu'ils avaient cessé de l'aider quand il eut cessé de les payer, bien qu'ils n'ignorassent pas qu'à Chinon il n'y avait ni argent ni deniers; enfin, il les menaçait, pour le cas où ils fausseraient leurs serments, de le trouver bon guerrier sous l'étendard. Le dauphin d'Auvergne, qui était poète aussi bien que Richard, lui répondit sur le même ton et dans la même forme, et il lui envoya un sirvente aussi violent que le sien, qu'il terminait par un défi (1).

C'est en ce moment que Mercadier passa en Auvergne et se fit

(1) Voy. Leroux de Lincy, *Chants hist. français*, I, pp. 60 et ss.; Justel, *Hist. de la maison d'Auvergne*, pp. 44 et 105, et preuves, p. 39; Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, I, p. 53, et II, p. 249. Les deux historiens de l'Auvergne nous paraissent avoir fait erreur au sujet de la date des difficultés de Richard avec les comtes d'Auvergne, qu'ils placent en 1198; ils considèrent que le dauphin, en faisant allusion dans son sirvente à la cession de l'Auvergne au roi de France, avait eu en vue le traité de Gaillon intervenu entre les deux rois le 15 janvier 1196. Ils n'ont pas remarqué que, dans cet acte, il n'était nullement question du Querci; de plus ils n'ont tenu aucun compte du traité de Messine, tandis que c'est véritablement contre les stipulations qu'il contenait que les comtes d'Auvergne s'étaient élevés. Un examen attentif des pièces de vers de Richard et du dauphin y fait encore rencontrer des mentions de certains faits qui sont antérieurs à 1198 et qui conviennent parfaitement à l'année 1195.

l'exécuteur des rancunes de Richard. Philippe, informé de l'accident arrivé à son vassal et de la prise d'Issoudun, quitta la Normandie, où ses troupes avaient remporté plusieurs succès, et vint attaquer les routiers qui occupaient Issoudun, mais il ne put reprendre que la ville, le château résista; Richard, prévenu à son tour au Vaudreuil, où il résidait alors, accourut avec une promptitude extrême et put pénétrer dans le château. Les deux adversaires se retrouvaient encore en présence ; mais au lieu d'engager la lutte ensemble, comme on aurait pu le croire, de part et d'autre ils manifestèrent l'intention de traiter. On était à la fin de novembre, la Noël approchait, et aucun des deux rois n'était pourvu de l'argent nécessaire pour satisfaire aux grandes dépenses qu'ils faisaient à cette occasion ; ils convinrent donc, dans une entrevue qui eut lieu le 5 décembre entre Issoudun et Charost, d'une trêve qui partirait du samedi après la Saint-Nicolas (9 décembre) et devrait durer jusqu'à la Saint-Hilaire (11 janvier suivant); il fut en outre décidé que, durant le temps de la trêve, on traiterait de la paix et, comme prémices, Richard fit hommage à Philippe pour le duché de Normandie, les comtés d'Anjou et de Poitou ; puis ils se séparèrent, Philippe retourna vers le Nord, et Richard se rendit à Poitiers, où il célébra les fêtes de Noël (1).

Les deux rois laissèrent donc leurs plénipotentiaires libres de leurs mouvements, si bien que la paix entrevue finit par se signer le 15 janvier 1196 entre le Vaudreuil et Gaillon. Presque tous les points en litige entre eux furent réglés; en échange d'avantages du côté de la Normandie, Richard renonçait en faveur du roi de France à tous ses droits de suzeraineté sur l'Auvergne aussi bien que sur le territoire domanial qu'il pouvait y posséder, mais il acquérait Issoudun et Graçay et d'autres seigneuries en Berry; le comte de Périgord, le vicomte de Brosse et le comte d'Angoulême devaient rentrer en possession de leurs terres, telles qu'ils en jouissaient avant qu'ils se fussent retirés du roi d'Angleterre, à la condition toutefois qu'ils lui rendraient désormais hommage et lui feraient les services accoutumés; le vicomte de Turenne

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 42, Rigord, et p. 577, R. de Hoveden ; *Id.*, XVIII, p. 99, R. de Coggeshale.

Fortuné de Gourdon, continueraient à être vassaux des deux rois; quant au comte de Saint-Gilles, il était laissé libre de se faire comprendre dans la paix, mais, s'il s'y refusait, Philippe reconnaissait au roi d'Angleterre toute liberté d'action à son égard (1).

Richard, bien qu'il se fût engagé à ratifier les engagements de ses représentants, ne tarda pas à les violer; leurs conventions ne furent considérées par lui que comme une trêve, qui devait durer seulement jusqu'à la Saint-Jean. En effet, aussitôt après la fête, les hostilités reprirent : le roi d'Angleterre pénétra en Berry et prit Vierzon; par réciprocité, Philippe se jeta sur Aumale, où fut fait prisonnier Guy de Thouars, un des plus redoutables guerriers de Richard (2).

Raymond de Toulouse n'ayant pas demandé à profiter de la paix du Vaudreuil, les hostilités entre les capitaines anglais et lui s'étaient continuées pendant une partie de l'année 1196; mais bientôt, mécontent de Philippe-Auguste, malgré que celui-ci, pour le maintenir dans son parti, lui eût donné, au mois de février 1195, la garde de l'abbaye de Figeac avec tous les droits qu'il s'était réservés lors de l'accord conclu en 1191 avec le roi d'Angleterre (3), il se décida à faire la paix avec Richard. Le roi d'Angleterre voulant réunir contre son ennemi, le roi de France, toutes les forces possibles, se montra assez coulant dans ses négociations avec Raymond. Le point le plus important du traité qu'ils conclurent ensemble fut que Richard renonça à toutes ses prétentions sur le comté de Toulouse, en qualité d'héritier des comtes de Poitou (il était si sûr de l'assentiment de sa mère que celle-ci, au nom de qui seulement il pouvait faire valoir ses droits, n'est pas mentionnée dans l'acte); il lui restitua le Querci, dont il s'était emparé en 1188, et qu'il détenait depuis lors, toujours en vertu du traité de 1191, et lui donna en mariage sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume II de Sicile, alors âgée de trente et un ans; il assura en dot à celle-ci l'Agenais, mais à la condition que le comté

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 45, Rigord; Rymer, *Fœdera*, I, p. 91.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 46, Rigord, et p. 73, Guill. le Breton.
(3) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 433; D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nlle éd., VIII, col. 432.

serait toujours tenu en fief du duc d'Aquitaine, et que son possesseur devrait fournir cinq cents hommes d'armes et les entretenir à ses dépens, pendant un mois, lorsque le duc aurait guerre dans la Gascogne. Le mariage de Raymond et de Jeanne eut lieu au mois d'octobre 1196 (1).

Vers le même temps, Richard maria Guillaume Longue-Épée, son frère naturel, avec la fille de Guillaume comte de Salisbury, et enfin il donna à son neveu Othon le comté de Poitou, ou plutôt, à proprement parler, le duché d'Aquitaine (2).

h. — Othon de Brunswick et Richard
(1196-1198)

Othon de Brunswick, le nouveau comte de Poitou, avait environ vingt ans (3). Amené tout jeune en Angleterre, il y était resté. Elégant de forme, il ressemblait à son oncle Richard par ses goûts de faste et par sa merveilleuse bravoure, et, de plus, ses bonnes grâces lui avaient acquis de nombreuses sympathies (4).

L'année précédente, à la Noël 1195, l'archevêque de Cantorbéry, le grand justicier du royaume, avait procédé à Yorck à la cérémonie de ses fiançailles avec Marguerite, la fille du roi Guillaume d'Ecosse (5); cette alliance éventuelle, qui ne se réalisa du reste jamais, semble indiquer chez Richard, et surtout chez sa mère, des tendances sur lesquelles il y a lieu d'insister.

(1) D'Achery, *Spicilegium*, VII, p. 343; D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, n^{lle} éd., VI, pp. 173 et 179.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 579, R. de Hoveden.
(3) L'histoire d'Othon, considéré surtout comme comte de Poitou, a été étudiée au XVIIIe siècle par deux érudits, M. Bonamy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (*Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, XXXV, pages 702-746, sous ce titre : Eclaircissements sur l'histoire de l'empereur Othon IV, auparavant duc d'Aquitaine et comte de Poitiers), et M. Bourgeois, de l'Académie de la Rochelle (*Recherches historiques sur l'empereur Othon IV*, 1775). Ces savants ont publié la plupart des textes relatifs à Othon, mais, malheureusement pour les thèses qu'ils ont soutenues, ils ont été fréquemment induits en erreur par ce fait qu'ils n'ont pas reconnu que le chancelier du comte datait ses actes d'après le système anglais, qui commençait l'année à Noël, et qu'ils s'en sont tenus à l'usage français, qui la faisait partir de Pâques.
(4) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 82, R. de Coggeshale.
(5) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 578, R. de Hoveden.

Le roi d'Angleterre n'avait pas d'enfants légitimes, et le hasard des événements pouvait, d'un moment à l'autre, amener la vacance du trône. Par qui serait-il occupé? L'héritier présomptif était Arthur, le fils posthume de Geoffroy, frère cadet de Richard, mais ce n'était encore qu'un enfant, qui n'agirait que sous l'autorité de sa mère, Constance de Bretagne. La vieille reine, que cette perspective inquiétait, car on ne sait pourquoi elle détestait Constance, avait à diverses reprises cherché à rapprocher Richard de Jean-Sans-Terre, mais ce dernier, par l'effet de son caractère faux, lâchement ambitieux, échappait souvent à la direction qu'elle cherchait à lui imprimer, et il compromettait par sa conduite publique tous les avantages qu'il aurait pu retirer de la politique de sa mère et de l'ascendant de celle-ci sur Richard. Pour barrer le chemin au fils de Constance, la reine avait d'abord jeté son dévolu sur Jean, mais, celui-ci lui glissant entre les doigts, elle se rejeta sur Othon, que de grandes qualités recommandaient à son choix. Afin de familiariser les esprits avec l'éventualité qu'elle envisageait, elle comprit qu'il fallait que son candidat occupât dans les possessions continentales de la couronne le premier rang après le roi; cette situation appartenait au possesseur de l'Aquitaine, de ce pays que Richard avait si longtemps gouverné, et alors, pour arriver à ses fins, elle n'hésita pas à renoncer à se prévaloir de ses droits en faveur de son petit-fils. A partir du printemps de l'année 1196, Othon se qualifia de comte de Poitou et de duc d'Aquitaine (1).

Mais la possession de ces titres n'impliquait pas la jouissance d'une autorité absolue dans le duché. Deux sénéchaux, Geoffroy de la Celle en Gascogne et Pierre Bertin en Poitou, continuèrent à administrer le pays comme ils le faisaient pour le compte du

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 383; *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 28, VI, p. 13 et XXVIII, p. 145. D'après un historien anglais, Roger de Hoveden, cité par M. Bonamy (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXXV, p. 707), Richard aurait donné, en 1190, le comté d'Yorck à son neveu; un grand nombre de vassaux de ce comté auraient rendu hommage au jeune prince, mais certains d'entre eux s'y seraient refusés jusqu'à ce qu'ils eussent connu la volonté du roi de sa propre bouche. Richard, ne voulant pas heurter le sentiment de ses sujets, aurait alors donné à Othon le comté de Poitou en échange de celui d'Yorck. Si le fait est exact, ce n'est pas en 1190 qu'il se serait passé, mais seulement en 1195 ou 1196, bien peu de temps avant que le prince ne fût pourvu du Poitou.

roi d'Angleterre. La division de l'Aquitaine en deux gouvernements était dès lors chose parfaitement établie; le duché d'Aquitaine n'existait plus guère que dans les protocoles des actes, où il était énoncé parmi les titres portés par les rois d'Angleterre et les comtes de Poitou. Tout le nord était Poitou, le sud, au delà de Bordeaux, comprenant tout l'archidiocèse d'Auch, était Gascogne; l'usage de cette appellation était si bien établi que lorsque Geoffroy de la Celle réunit pendant un temps les deux sénéchaussées dans sa main, il ne s'intitula pas sénéchal d'Aquitaine, mais bien sénéchal de Poitou et de Gascogne. Du reste, bien qu'Othon lui-même ait pris à diverses fois le titre de duc d'Aquitaine, il ne faisait jamais suivre son nom, quand il assistait à un acte comme témoin, que de sa qualité de comte de Poitou, aussi les historiens allemands, en parlant de lui, le désignent-ils toujours ainsi: Othon le Poitevin (1).

En outre, Othon ne pouvait dominer en Gascogne. Selon les termes du contrat passé à Limisso, en 1192, tout le pays situé au delà de la Garonne constituait le douaire de Bérengère, la femme de Richard, et il ne paraît pas que le roi ait, en quelque circonstance que ce soit, dérogé à cette convention. Du reste, il n'existe aucun acte d'Othon qui soit particulier à ces contrées (2).

On ne sait au juste à quel moment Richard prit cette importante décision de confier l'Aquitaine à son neveu; toutefois, elle appartient sûrement à l'année 1196. Selon l'usage des ducs, ses prédécesseurs, le jeune prince entreprit de parcourir ses domaines, et, à la fin de cette année 1196, on le trouve en Saintonge. Les Templiers de la Rochelle étaient en possession, dans cette ville, de moulins qui constituaient pour eux un important revenu; ils y tenaient beaucoup, et ils vinrent trouver Othon pour lui demander de reconnaître leurs droits. Le prince avait auprès de lui en

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXXV, p. 741, et notes. Nous avons déjà fait remarquer plus haut (page 286) que, lorsque Richard fit, durant sa captivité, une chanson pour appeler à sa délivrance les chevaliers qui lui étaient restés fidèles, il s'adressa aux Poitevins et aux Gascons, mais nullement aux Aquitains.

(2) Les historiens de la Gascogne, et en particulier l'abbé Monlezun, ont totalement ignoré la possession de ces régions par la reine Bérengère, et sont tout aussi muets sur le compte d'Othon.

ce moment Henri, évêque de Saintes, l'abbé de la Grâce-Dieu, et deux chevaliers dévoués au roi d'Angleterre, André de Chauvigny et Girard de Fournival, que Richard semble avoir placés près de son neveu pour lui servir à la fois de tuteurs et de surveillants; il se souvenait des façons d'agir de son père et croyait n'avoir pas en cette matière de meilleur exemple à suivre. Othon prit conseil de ses compagnons et déclara que les Templiers continueraient à jouir en paix de leurs moulins, comme ils l'avaient fait dans le passé (1).

Ce doit être vers cette époque que le comte fut appelé à se prononcer dans une affaire litigieuse qui fut portée devant lui. Depuis quelque temps, de graves dissentiments s'étaient élevés entre les religieux de Grandmont, installés au couvent de Notre-Dame de la Garde en Arvert, et l'abbé et les chanoines de la Couronne, au sujet du moulin de Disail, que ces derniers avaient changé de place et édifié dans un lieu plus commode pour eux, mais où il nuisait grandement aux religieux de la Garde. Comme il était difficile de se prononcer sans avoir une connaissance exacte des lieux, Othon, après avoir pris conseil de l'évêque de Poitiers, donna l'ordre à Pierre Bertin, sénéchal de Poitou, et à Geoffroy de la Celle, sénéchal de Gascogne, de se transporter à Disail. Les deux sénéchaux finirent par mettre les parties d'accord, les firent se donner le baiser de paix, et rendirent l'un et l'autre une sentence uniforme, à l'exception toutefois que Pierre Bertin, trouvant que l'indemnité accordée aux religieux de la Garde était insuffisante, leur assigna, en outre, une rente annuelle de 20 sous sur le moulin (2).

Le 1er janvier 1197, le prince, poursuivant son voyage, se trouvait à Pont-l'Abbé. Là, Hugues Bardon, aumônier de l'aumônerie de Surgères, qui l'avait rejoint, obtint de lui une charte par laquelle il déclarait qu'il prenait les frères de l'aumônerie sous sa protection spéciale et qu'il renonçait à tous les cens et droits coutumiers qu'ils pouvaient lui devoir personnellement en qualité de comte de Poitou, tant en redevances d'argent qu'en

(1) Grasilier, *Cartul. de la Saintonge*, I, pp. 99-101, Notre-Dame de la Garde.
(2) *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 28.

terrages, complants et vinages établis sur les domaines qu'ils possédaient dans les pays soumis à la domination du comte. A cet acte assistèrent l'évêque de Saintes, qui avait continué à tenir compagnie à Othon, G., abbé de la Tenaille, Geoffroy de la Celle, sénéchal de Gascogne, Renaud de Pons, et Guillaume Bardon, prieur de Peyré. Cette charte fut délivrée dans la forme la plus solennelle: Othon, qui prend dans la suscription le titre de duc des Aquitains et de comte des Poitevins, fait savoir ses volontés à l'archevêque de Bordeaux, qui était pourvu, après lui, de la plus haute dignité en Aquitaine, aux évêques, sénéchaux, prévôts, justiciers et à tous ses baillis (1).

Peu après, le 20 février, comme le comte se trouvait à Ciré en Aunis, les Templiers, qui ne s'étaient pas trouvés satisfaits de la forme de l'acte qui les confirmait dans la possession de leurs moulins de la Rochelle, réclamèrent à leur tour une charte authentique dans laquelle, outre le rappel de cet objet principal de leur requête, il fut dit qu'ils continueraient à jouir sans contradiction de tous les domaines et redevances, et de tous les privilèges dont ils étaient pourvus au moment où Richard fut couronné pour la première fois, c'est-à-dire en 1189; Geoffroy de la Celle contresigna cet acte (2). Enfin, le 7 mars, étant encore à Pont-l'Abbé, en compagnie de Geoffroy de la Celle, de Girard de Fournival, de Pierre Savary et de Perre Bertin, Othon confirma publiquement toutes les concessions faites à l'abbaye de la Grâce-Dieu par son oncle Richard et sa grand'mère Aliénor (3).

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, VI, p. 13. Le texte de cet acte est emprunté aux manuscrits de D. Fonteneau, XXVII *ter*, p. 587, où l'on voit que le studieux bénédictin l'avait transcrit d'après le cartulaire de l'aumônerie de Surgères, manuscrit du XV[e] siècle, rempli de fautes; aussi avons-nous cru devoir corriger le nom du sénéchal de Gascogne, qui, dans le texte imprimé, est écrit G. de Bell., et le remplacer par G. de Cella.

(2) *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 128. Les deux chartes relatives aux moulins de la Rochelle dont il vient d'être parlé ne portent pas d'indication d'année, leur éditeur les a publiées sous les dates absolument erronées de 1189, et de 1190, qui leur avaient été données par D. Fonteneau, XXV, pp. 207 et 293. Nous ne saurions admettre non plus que le mot « Suriacum », qui désigne le lieu où fut délivrée la seconde charte, doive être traduit par Civray; tout prouve qu'Othon voyageait en ce moment en Saintonge, où se trouve Ciré, qui, dans les textes anciens, est écrit « Siré ».

(3) *Arch. hist. de la Saintonge*, XXVII, p. 142; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, p. 194.

Le lendemain, 8 mars, durant un séjour à Soubise, le comte confirma les concessions faites aux moines de Sablonceaux par son ancêtre, Guillaume, comte de Poitou, et les maintint dans la possession d'une rente annuelle de 40 sous que son oncle Richard leur avait attribuée sur la prévôté de la Rochelle (1). Quatre jours après, le 12 mars, poursuivant sa route, il était à Benon, où il confirma les privilèges et les libertés que ce même Richard avait accordés à l'abbaye de Saint-Léonard de Chaumes (2). Enfin il est à croire que c'est dans le même voyage qu'il fit don à l'abbaye de Notre-Dame de Charron, sans doute sur l'ordre de son oncle, fondateur de cette maison, d'une rente de 50 livres poitevines, assise sur la Rochelle et sur l'île d'Oléron (3).

C'est par Mauzé qu'Othon termina ses pérégrinations en Saintonge, et que de là il rentra à Poitiers où, pendant son absence, il s'était passé un événement qui pouvait amener une nouvelle orientation de la politique de Richard, la mort du confident du roi. Celui-ci, tout préoccupé de s'opposer aux entreprises du roi de France, avait résolu de protéger la Normandie, qui, lors d'une brouille entre les deux princes, devenait aussitôt leur champ de bataille, par une forteresse de premier ordre, pouvant résister aux attaques d'une armée et servir en même temps de camp de concentration pour ses propres troupes. Son choix s'arrêta sur les Andelis, propriété de l'archevêché de Rouen, et aussitôt il entama la construction de Château-Gaillard sur un escarpement dominant la Seine. Mais l'archevêque de Rouen ne consentit pas volontiers à sa dépossession et, après avoir épuisé tous les moyens de conci-

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXXV, p. 710. Comme la charte précédente, celle-ci ne porte aucune indication d'année, mais elle est datée, tout comme elle, de la première année du gouvernement du comté de Poitou par Othon, ce qui la place selon nous, en 1197.

(2) *Gallia Christ.*, II, col. 1400. Cette charte, comme les deux précédentes, porte en guise de date cette unique mention : « Anno primo comitatus mei. » Grâce à elles, on peut toutefois établir d'une façon péremptoire qu'Othon ne fut pourvu du comté de Poitou qu'après le 12 mars 1196. Le *Gallia* ajoute que les concessions faites à Saint-Léonard de Chaumes furent confirmées à Mauzé, le 13 mai. Nous croyons à un lapsus du *Gallia*, et que le texte de la charte devait porter « tertio-decimo martii » et non « maï ».

(3) Rymer, *Fœdera*, I, p. 140. L'acte d'Othon a disparu, mais il est rappelé dans une lettre de Jean-Sans-Terre à Savary de Mauléon, à qui le roi ordonne de laisser l'abbaye de Charron jouir de cette rente, qui lui avait été donnée par son cher neveu Othon, alors que celui-ci avait le bail du Poitou, « dum haberet ballivam Pictaviæ ».

liation à l'égard de Richard, il mit la Normandie en interdit. Pour venir à bout du prélat, le roi ne vit d'autre remède que d'envoyer des ambassadeurs à Rome, bien pourvus d'argent; il chargea de cette négociation un ennemi personnel de l'archevêque, son chancelier Guillaume de Longchamp, le célèbre évêque d'Ely, qui avait recouvré toute son influence auprès de lui, et le fit accompagner de Guillaume, évêque de Lisieux, et de Philippe, évêque élu de Durham. Pour ne pas traverser le royaume de France, les évêques prirent un chemin détourné et passèrent par le Poitou. Guillaume de Longchamp, tombé malade dans le cours de la route, dut s'arrêter à Poitiers, où il succomba dans les premiers jours de février 1197. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye du Pin, sans nul doute par les soins de son ami Milon, l'aumônier du roi, dont l'influence auprès de ce prince dut souvent profiter à l'évêque d'Ely dans sa vie accidentée (1).

En peu de temps, quelques jours après cet événement, vinrent à mourir trois prélats dont les diocèses étaient compris dans les limites du duché d'Aquitaine : Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, qui décéda le 28 mars, Sébrand Chabot, évêque de Limoges, le 31 mars, et Aymar de la Tour, évêque de Périgueux, le 3 mai (2).

Les comtes de Poitou ne s'étaient jamais désintéressés du choix des évêques de leurs domaines, aussi Othon, avant d'agir en quelque sens que ce fût, jugea-t-il opportun d'aller prendre conseil de son oncle. Il partit donc pour la Normandie où se tenait Richard, en compagnie des conseillers attachés à sa personne, Guillaume de l'Étang et Girard de Fournival, de Geoffroy de la Celle, sénéchal de Gascogne, de Pierre Savary et autres Poitevins. Le 25 mai, ils se trouvaient dans l'île des Andelis, quand les chevaliers du Temple vinrent demander au roi de confirmer les conventions intervenues entre eux et Othon au sujet des moulins de

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 655, R. de Dicet. L'annaliste anglais Roger de Hoveden rapporte que, lors des derniers moments de Guillaume de Longchamp, un Christ de bois, placé dans la cathédrale de Poitiers et connu sous le nom de Croix Saint-Martial, avait versé des larmes abondantes ; il ajoute que, d'après les dires populaires, ce miracle s'était produit trois fois, d'abord lors de la mort d'un précédent évêque de Poitiers, lors du départ de l'évêque Jean « Belesmains », et enfin dans la circonstance présente (*Rec. des hist. de France*, XVII, p. 580).

(2) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 65, B. Itier.

la Rochelle. Richard le fit volontiers, et l'acte fut passé par Eustache, doyen de Salisbury, qui remplissait en ce moment auprès du roi les fonctions de chancelier, en présence de Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie, et de Guillaume Le Maréchal (1).

Parmi les compagnons d'Othon devait se trouver Besdin de Casaus à qui Richard fit cadeau du château de Cros, avec le fief qui en dépendait, à charge d'hommage et du service féodal ordinaire; l'acte fut passé au Vaudreuil, le 28 mai, en présence de Geoffroy de Lusignan, de Guillaume de Mauléon, de Pierre de Préaux et de Guillaume de l'Etang (2).

Pendant son séjour dans l'île des Andelis, Othon assista au traité conclu entre Richard et Baudouin, comte de Flandre, que le roi d'Angleterre venait de détacher de l'alliance de Philippe-Auguste, moyennant, entre autres avantages, le paiement d'un subside annuel de 5,000 marcs d'argent. Tous les grands seigneurs de la cour de Richard furent garants, sous leur serment, de l'engagement qu'il venait de prendre; Jean Sans-Terre, comte de Mortain, est en tête, puis vient Othon, désigné comme comte de Poitou, et, parmi les autres grands, on trouve Guillaume de l'Étang et Girard de Fournival, les compagnons du comte lors de sa prise de possession de la Saintonge, car tel est assurément le caractère de la promenade qu'il fit dans cette région (3).

Après son retour en Poitou, Othon reprit la visite de ses domaines, et le 1er août on le trouve à Saint-Remy-sur-Creuse, dans cette petite place que Richard venait d'édifier, et qui ser-

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 31. Bien que cet acte porte qu'il fut délivré la septième année du règne de Richard, ce qui devrait correspondre au 25 mai 1196, le prince étant devenu roi par la mort de son père le 6 juillet 1189 et ayant été couronné roi d'Angleterre le 3 septembre de la même année, cependant il ne peut être placé qu'en 1197 pour ces deux motifs : d'abord parce que le doyen de Salisbury ne remplaça l'évêque d'Ely en qualité de chancelier qu'après la mort de ce dernier, ou à tout le moins qu'après son départ pour Rome pendant l'hiver de l'année 1197, et d'autre part que les conventions passées entre Othon et les Templiers durent nécessairement précéder la confirmation qui en fut faite par Richard.

(2) Bibl. de Wolfenbuttell, codex Guelpherbytanus 31, aug. in-2°, fol. 31, v° Recogniciones feodorum. Cette charte, comme la précédente, ne porte d'autre indication que celle d'avoir été délivrée la septième année du règne de Richard, par le même vice-chancelier, elle appartient comme elle à l'année 1197.

(3) Rymer, *Fœdera*, I, p. 94; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 46, Rigord.

vait de lieu de repos au comte de Poitou quand il passait dans ces quartiers.

Girard de Fournival ne l'abandonnait pas; il était aux côtés d'Othon avec deux seigneurs tourangeaux voisins, Guillaume de Pressigny et Herbert Turpin, quand les religieuses de Fontevrault, qui n'avaient probablement pas encore reçu la visite du nouveau comte et qui étaient désireuses d'éviter toutes difficultés au sujet des donations qui leur avaient été récemment faites en Poitou, vinrent en présenter les chartes à Othon. Dans la même journée, celui-ci leur confirma la possession d'une rente annuelle de 1000 sous en monnaie poitevine que Richard leur avait attribuée sur la prévôté de Poitiers (1), du droit d'herbage dans la forêt d'Argenson que Guillaume VIII leur avait concédé en 1134 et que Richard avait renouvelé en 1174 (2) et enfin d'une rente de 100 sous poitevins que Girard de Fournival leur avait donnée sur les cens de la terre de Belleville pour l'entretien d'un chapelain dans la maison de Sossiz (3).

Dans le courant de l'été, Richard fit une incursion en Auvergne, durant laquelle il s'empara de dix châteaux ou places fortes qui tenaient pour le roi de France. Il est à croire que les contingents poitevins prirent une part active à cette campagne sous la direction de leur comte, car, lorsque postérieurement Philippe-Auguste fut sollicité par Innocent III d'avoir à renoncer à ses attaques contre Othon, devenu empereur d'Allemagne, le roi de France répondit au pape par un refus, lui rappelant que du temps où celui-ci était comte de Poitou, il avait brûlé et dévasté les églises et les terres de son royaume (4).

Richard fut rappelé en Normandie par une irruption de Philippe-Auguste qui s'était emparé de Dangu, mais bientôt les deux rois, l'un et l'autre las de la lutte, se rencontrèrent entre Gaillon et les Andelis, et, le mercredi après l'Exaltation de la Sainte Croix, le 17 septembre, ils conclurent une trêve (5). Othon avait

(1) Bibl. nat., man. latin 5480, I, p. 45, copie du fond Gaignières.
(2) Arch. de Maine-et-Loire, Fontevrault, titres anciens, 103.
(3) Arch. de Maine-et-Loire, Fontevrault, titres anciens.
(4) Martène, *Amplissima collectio*, I, p. 197; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 582, R. de Hoveden.
(5) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 582, R. de Hoveden.

accompagné son oncle, car, le 17 octobre, il était à Rouen, où il fut au nombre des témoins de l'accord intervenu entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Rouen au sujet des Andelis ; son nom vient dans l'acte après celui de Jean Sans-Terre, et l'on y trouve aussi ceux de Geoffroy de Lusignan et de ses neveux, Hugues le Brun et Raoul, comte d'Eu (1).

Après l'heureuse conclusion de cette affaire, la saison des chasses étant arrivée, Richard repartit pour le Poitou, et se rendit dans son séjour favori, le Talmondais. Peu après, le 4 novembre, les religieux de Lieu-Dieu en Jard, de cette abbaye qu'il avait fondée en 1190 dans la forêt de Roche, et qui avaient depuis transporté leur résidence dans celle de Jard, reçurent sa visite ; à cette occasion, il renouvela les donations primitives qu'il leur avait faites de la terre de la Comtesse, y ajouta toute la forêt de Jard et leur concéda particulièrement la faculté de posséder en franche aumône toutes les acquisitions qu'ils pourraient faire à l'avenir. Il avait avec lui Geoffroy de la Celle, qu'il avait nommé sénéchal de Poitou à la place du vieux Bertin, Guillaume de l'Étang, et quelques gens du pays, tels que Guillaume Boucher et Benoît le Juef. Eustache, évêque élu d'Ely, qui accompagnait le roi dans ses déplacements et faisait fonction de chancelier, délivra la précieuse charte aux religieux de Jard (2).

Durant le cours de cette année 1197, il fut pourvu aux vacances des sièges épiscopaux du duché, mais ces opérations ne se firent pas sans difficultés. A Limoges, les chanoines de la cathédrale, assemblés le 7 juin, désignèrent pour évêque J. de Veirac, leur doyen. Les deux archidiacres du diocèse avaient l'un et l'autre espéré que le choix des chanoines se fixerait sur eux, mais ils furent déçus dans leur attente. C'étaient deux Poitevins, ce qui contribua

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 98.

(2) *Arch. hist. du Poitou*, XI, p. 410. Cette charte ne porte pas d'indication d'année, mais seulement celle du règne du roi Richard. Il est dit qu'elle fut délivrée la huitième année de son règne, laquelle s'étend du 3 septembre 1196 au 31 septembre 1197. Or la date du 4 novembre 1196, que fournit cette indication, ne saurait être acceptée, et la charte appartient sûrement à l'année 1197, le chancelier Eustache ayant été élu évêque d'Ely le 10 août 1197 et consacré le 8 mars 1198. L'erreur dans le comput des années du règne du roi Richard, qui a été constatée plus haut à l'occasion de la septième année, se reproduit pareillement ici pour la huitième année, il y a par suite lieu de se tenir en garde contre ce mode de numération pendant le règne de ce prince.

sans doute à les faire éliminer par les gens du Limousin ; l'un, Maurice, était le neveu de l'évêque défunt ; l'autre, Hugues Saldebreuil, évidemment un proche parent de l'ancien connétable d'Aliénor, ne se résigna pas, et il partit aussitôt le vote pour aller porter ses protestations à Richard, mais il mourut en route et J. de Veirac fut maintenu évêque sans autre opposition (1).

Le successeur de Guillaume Tempier éprouva plus de difficultés pour se faire reconnaître par le pouvoir ducal. Il s'appelait Aymar du Peyrat, et était simple chanoine de la cathédrale. Il devait être sacré le premier dimanche de l'Avent, 30 novembre, dans l'abbaye de la Couronne, en même temps que Raymond de Castelnau, évêque élu de Périgueux, par Hélie, archevêque de Bordeaux, assisté des évêques d'Angoulême et de Cahors. Les prélats purent procéder sans difficulté à la consécration de l'évêque de Périgueux, mais ils rencontrèrent une vive opposition, accompagnée de menaces, de la part d'Othon au sujet d'Aymar du Peyrat.

La lutte pour son élection avait été chaude ; pendant qu'une partie des chanoines se prononçaient pour lui, les autres, sous la direction de Geoffroy, doyen du chapitre, avaient porté leurs voix sur Maurice de Blazon, évêque de Nantes. Ce dernier était parent d'Aliénor, aussi la reine le soutenait-elle hautement ainsi que Richard. Le comte de Poitiers envoya à la Couronne un certain Guillaume de l'Aumône, qui déclara s'opposer en son nom à la consécration de l'évêque parce qu'il n'avait pas demandé son assentiment lors de son élection, et que, pour divers motifs, il lui était suspect. Bien que les prélats eussent répondu qu'il n'était pas dans les usages du Poitou, c'est-à-dire de l'Aquitaine, que les évêques sollicitassent l'approbation du comte, et ceci en vertu du privilège concédé aux évêques de l'archidiocèse de Bordeaux par le roi de France, Louis le Gros, les menaces d'Othon causèrent une telle crainte à l'archevêque et à ses acolytes qu'ils n'osèrent passer outre. En désespoir de cause, Aymar se rendit à Rome, où le pape, constatant que l'élection de l'évêque de Poitiers s'était faite selon les règles canoniques et qu'il était une

(1) Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 64, B. Itier.

personne idoine, la confirma avec l'assentiment du Sacré-Collège. Le 7 avril 1198 le souverain pontife procéda lui-même au sacre du prélat, mais celui-ci mourut en revenant d'Italie, sept semaines et trois jours après la cérémonie, et même le bruit courut qu'il avait été empoisonné (1).

Pendant qu'Aymar du Peyrat n'était encore qu'évêque élu, c'est-à-dire durant l'hiver, et probablement pendant le mois de décembre 1197, Othon fut, avec Geoffroy de Lusignan et autres compagnons, faire un séjour dans le château de Montreuil, où Richard avait transféré l'atelier monétaire des comtes de Poitou ; l'office de tailleur de la monnaie étant alors vacant, Othon en pourvut un particulier (2).

Le 29 décembre, le comte était à Benon, avec Geoffroy, comte du Perche, son beau-frère, et comme d'habitude il était flanqué de Jean de l'Étang et de Girard de Fournival; dans sa compagnie se trouvaient aussi Geoffroy de la Celle, qui s'intitulait sénéchal de Poitou et de Gascogne, Augier Soronet, prévôt de Montreuil, et quelques autres Poitevins. En leur présence, il concéda une faveur bien précieuse aux habitants de l'île d'Oléron, par son renoncement à un privilège féodal des plus importants et des plus susceptibles d'abus. Certains seigneurs s'étaient arrogé le droit de marier à leur volonté les filles de leurs vassaux, soit nobles, soit roturiers, et c'était pour eux une source assurée de revenus, car ils se faisaient remettre des sommes d'argent plus ou moins considérables par les épouseurs de ces jeunes filles; or, le comte Othon déclara qu'à partir de ce jour il abandonnait tout droit de cette nature sur les jeunes filles, pauvres ou fortunées, de l'île d'Oléron; il renonça aussi au bail des mineures, des femmes non mariées et des veuves et à la jouissance de leurs revenus, aux

(1) Besly, *Evesques de Poictiers*, p. 118; *Lettres d'Innocent III*, éd. de Baluze, I, col. 40 *a*, lettre du VIII des ides d'avril, adressée par le pape à Aymar lui-même; *Gallia Christ*, II, col. 1181.

(2) Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644, p. 157. Le vieil historien, en rapportant ce fait, se déclare « fort perplexe », parce qu'à cette époque il n'a, dit-il, trouvé le nom d'un « Otto, duc d'Aquitaine », dans aucun autre acte que dans celui-ci, dont il donne un résumé fort incomplet, car il omet même le nom du tailleur de la Monnaie, qu'il appelle « un quidam ». Ce personnage est vraisemblablement Savary le jeune, l'un des familiers du comte, qui est qualifié de maître de la Monnaie de Poitiers en 1199.

droits sur le sel et sur le vin appartenant à des prudhommes, à la main-mise sur les biens de particuliers décédés sans enfants, enfin à toutes autres coutumes excessives et injustes que percevaient précédemment les seigneurs de l'île ; il défendit en outre à tous ses agents, ce qui était d'usage dans ces chartes de privilèges, de commettre quelque acte de violence sur les habitants, et ne se réserva que les justes coutumes et les services qui, d'ancienneté, étaient dus par les hommes d'Oléron (1).

En résumé, il ressort du caractère de cet acte qu'il avait pour conséquence d'affranchir les habitants de l'île d'Oléron, dépendant du domaine des comtes de Poitou, des dernières étreintes du servage. Doit-on faire exclusivement honneur à Othon de cette grande libéralité, qui privait le trésor des comtes d'une importante source de revenus? C'est peu probable, car il y a lieu de remarquer que, dans le préambule de l'acte, le comte déclare qu'il agit du consentement et par la volonté du roi Richard, son oncle. Il n'aurait donc été que le porte-parole de celui-ci, et, si l'on regarde encore plus loin, on pourra être amené à penser que cette charte de franchise n'est que la juste rémunération des services rendus au roi d'Angleterre par les marins de l'île d'Oléron, particulièrement par l'un d'eux, Guillaume de Fors, qui avait été l'un des commandants de sa flotte quand il s'en fut dans la Terre Sainte, et qui, resté en grande faveur auprès de lui, fit appel à ses sentiments miséricordieux à l'égard de ses compatriotes, voire même de sa propre famille. Il est possible, en effet, qu'un mobile particulier ait été, comme il arrive souvent, le point de départ d'actes ayant un caractère d'intérêt général.

C'est vers ce temps que se termina l'affaire entre les religieux de la Couronne et ceux de Grandmont, dont Geoffroy de la Celle et Pierre Bertin avaient été saisis l'année précédente. Sur le vu des rapports de ces deux personnages, l'évêque de Saintes et le comte ratifièrent les décisions qu'ils avaient prises et en firent dresser un acte, auquel ils apposèrent leurs sceaux, ainsi que les

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 105. Cet acte, au bas duquel, pour plus de sûreté, le comte fit apposer son sceau, porte la date du 29 décembre 1198, mais cette date, qui a embarrassé plusieurs des historiens d'Othon, doit être lue 1197, car on ne doit pas oublier que chez les Anglais l'année commençait à Noël, et que c'est le système suivi par la chancellerie du comte.

chefs des deux maisons religieuses et les deux ministres du comte (1).

A la fin de l'hiver, on trouve Othon en Gascogne. L'année précédente, à la sollicitation de l'archevêque de Bordeaux, le pape Célestin III avait fait reconnaître la sainteté de Gérard, le fondateur de l'abbaye de la Grande-Sauve. Le 27 avril 1197, il avait publié la bulle de canonisation et l'avait envoyée à Othon en l'invitant à célébrer pieusement les fêtes du nouveau saint et à favoriser son culte dans l'Aquitaine. Deux fêtes avaient été établies par le conclave, l'une au 5 avril, jour de la mort de Gérard, l'autre le 21 juin, jour de l'élévation de son corps. Othon, pour entrer dans les vues du pontife, décida que le jour anniversaire de l'élévation du saint, c'est-à-dire de celui où ses ossements avaient été retirés de terre et placés dans une châsse, il se tiendrait à la Sauve, en faveur du monastère, une foire qui serait libre de tous droits et il accordait pour ce jour un sauf-conduit aux pèlerins, aussi bien qu'aux marchands, à l'aller et au retour. Le 9 mars 1198, étant à Bazas, il notifia sa décision aux prélats d'Aquitaine, et informa de sa volonté les sénéchaux, prévôts et baillis du duché, à qui il prescrivit de veiller avec soin à son exécution (2).

Enfin, pour donner toute satisfaction aux désirs du pape, il vint tenir le 4 avril une cour plénière à Bordeaux, dans laquelle fut publiée officiellement la canonisation de saint Gérard. L'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Saintes et plusieurs grands personnages de la région se trouvaient parmi les assistants ; un seul des surveillants d'Othon, Jean de l'Étang, était présent, mais Girard de Fournival était peut-être remplacé par le chef routier Brandin, devenu sénéchal (3).

Cet acte est le dernier de l'administration d'Othon en Aquitaine que l'on connaisse. Pendant l'hiver il s'était passé en Allemagne des événements qui devaient donner à sa carrière une toute autre

(1) Grasilier, *Cartul. de Saintonge*, I, p. 99, Notre-Dame de la Garde. Cet acte n'a pas d'indication chronologique, mais comme Geoffroy de la Celle y prend la qualité de sénéchal de Poitou et de Gascogne, dont il ne fut pourvu qu'à la fin de l'année 1197, c'est à cette dernière date qu'il convient de placer cette charte.

(2) *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, VIe s., pars 2a, p. 874 ; Bolland., *Acta sanctorum aprilis*, I, p. 410.

(3) Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, II, p. 132.

direction. Après la mort d'Henri VI, arrivée à Messine le 28 septembre 1197, les électeurs de l'Empire n'avaient pu s'entendre sur le choix de son successeur. A Philippe de Souabe, frère de l'empereur défunt, élu par les électeurs du sud de l'empire, ceux du nord opposèrent divers concurrents, voire même Richard Cœur-de-Lion, qui, pendant sa captivité, avait su conquérir les grands seigneurs allemands par ses manières fastueuses. Les adversaires de Philippe de Souabe députèrent après Noël l'archevêque de Cologne auprès de lui pour l'inviter à se rendre dans cette ville, le 22 février 1198, afin de procéder de concert avec eux, comme vassal de l'Empire, à l'élection de l'empereur. Mais Richard, se souvenant de sa captivité et peu désireux de courir de nouvelles aventures, se contenta d'envoyer des représentants à l'assemblée, avec charge de proposer son neveu Othon au choix des électeurs. Celui-ci ne fut pas élu et ce fut le duc Berthold de Zœringhen qui obtint la majorité des suffrages; mais, comme celui-ci se vendit peu après à Philippe de Souabe, et renonça en sa faveur à la dignité impériale, les adversaires de Philippe, gagnés par les cadeaux de Richard, s'entendirent définitivement sur le nom d'Othon et chargèrent l'archevêque de Cologne d'aller chercher le comte de Poitou et de l'amener en Allemagne, ce qu'il fit.

Richard donna à son neveu de grosses sommes d'argent, le véritable moyen d'action auprès des princes allemands qu'il avait appris à bien connaître; il employa même 2,125 marcs qu'il emprunta à un banquier de Plaisance pour bien disposer la cour de Rome en sa faveur (1). Il célébra avec lui à Jumièges la fête de la Pentecôte (17 mai) et c'est après avoir reçu ses instructions et ses subsides qu'Othon partit (2).

Arrivé à Liège, où l'archevêque de Cologne comptait trouver un

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 115. Les historiens allemands disent qu'Othon emporta 150,000 marcs d'argent (D'Achéry, *Spicilegium*, II, p. 829), mais il est permis de douter que Richard ait eu en ce moment à sa disposition une somme dont le montant équivalait à celle de sa rançon. Pour justifier ce gros chiffre, ces historiens avancent qu'il était le prix de la vente des comtés de Poitou et d'Yorck à Richard, mais en ce disant ils n'oublient qu'une chose, c'est de justifier qu'Othon ait possédé ces comtés en qualité de propriétaire.

(2) Il paraît bien extraordinaire qu'Othon, ainsi que l'écrivent les historiens allemands, ait demandé un sauf-conduit à Philippe-Auguste pour traverser ses états; de Normandie, le chemin qu'il avait à suivre pour gagner Cologne était de traverser la Flandre et le Brabant, qui lui étaient dévoués et qui paraissent être la route qu'il a

premier appui, le comte de Poitou ne put pénétrer dans la ville ni gagner l'évêque par argent ou par prières; il se rendit alors directement à Cologne; là, l'archevêque leva une troupe considérable et fut avec lui assiéger Aix-la-Chapelle. Le 10 juillet, la ville ouvrit ses portes; le lendemain Othon épousa Marie, fille du duc de Lorraine, qui n'était qu'une enfant, et le 12 il fut couronné empereur (1).

De ce jour les liens qui attachaient Othon au Poitou furent totalement rompus; le pays qu'il avait gouverné pendant deux ans ne devait plus le revoir. Cependant, en bon allemand, il chercha par la suite à tirer parti de la situation qu'il avait occupée, mais ce fut sans succès. Comme il sera dit plus loin, il chercha, l'année qui suivit la mort de Richard, à reprendre le Poitou. Jean Sans-Terre reçut fort mal la réclamation, qui n'eut pas de suite.

La question de propriété des comtés et autres domaines concédés par Richard à son neveu ne se trouvait pas tranchée par la fin de non-recevoir de Jean Sans-Terre. Elle ne le fut jamais. Aux yeux de Jean, Othon n'avait joui des comtés d'Yorck et de Poitou qu'à un titre absolument précaire, c'est ce qu'il spécifia postérieurement dans un acte authentique : le 26 mai 1206, ayant ordonné à Savary de Mauléon, qui était alors son sénéchal en Poitou, de faire délivrer à l'église de Notre-Dame de Charron les 50 livres de rente annuelle que lui avait accordées Othon sur les revenus de la Rochelle et de l'île d'Oléron, il est dit expressément dans la lettre du roi d'Angleterre, contresignée par l'archevêque de Cantorbéry, qu'Othon fit ce don, alors qu'il avait le bail du Poitou, « dum haberet ballivam Pictaviæ » (2).

Du reste, il ne pouvait venir à la pensée de Richard d'agir

véritablement prise. Du reste, les sentiments du roi de France à son égard n'étaient rien moins que favorables et l'on en a la preuve par le traité d'alliance qui fut conclu par Philippe le 29 juin 1198 avec Philippe de Souabe, le compétiteur d'Othon (D'Achery, *Spicilegium*, II, p. 829; Rymer, *Fœdera*, I, p. 107).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 565, Raoul de Dicet; *Id.*, XVIII, p. 82, R. de Coggeshale, et p. 340, cont. de R. de Thorigny. La chronique de Leyde (*Id.*, XVIII, p. 615) place le couronnement d'Othon le 15 juillet et sou mariage le 16.

(2) Rymer, *Fœdera*, I, p. 140. Afin de déterminer la signification qui était attribuée dans ce temps au mot baillie on peut consulter un mandement de Jean-Sans-Terre, du 11 août 1202, adressé de Chinon aux sénéchaux de Poitou et d'Anjou, d'avoir à faire mettre en commun les revenus des biens de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, situés dans leur baillie, « que sunt per balliam vestram », et que certains chanoines tenaient à ferme (*Rot. litt. pat.*, I, p. 17 *b*).

autrement avec son neveu qu'Henri Plantagenet ne l'avait fait à l'égard de ses enfants, et lui-même avec Jean Sans-Terre. Tous ces abandons de duchés et de comtés furent faits verbalement et étaient simplement annoncés dans des assemblées solennelles ; ils pouvaient être révoqués de la même façon. Richard ne cessa pas dans les protocoles de ses actes de prendre le titre de duc d'Aquitaine; Othon s'en parait en même temps, excepté toutefois lorsqu'il comparaissait aux côtés de son oncle, comme cela lui arriva dans le traité avec Baudouin de Flandre, et lors de l'échange des Andelis, où il se contenta de s'intituler comte de Poitou. Il agissait en maître dans le duché, sous réserve de voir ses actes ratifiés par Richard, tout comme, au temps où ce dernier en jouissait, on avait vu Henri Plantagenet reconnaître ceux de son fils (1).

i. — Richard
(1198—1199)

Othon n'était pas encore couronné empereur d'Allemagne que Richard attestait, par un acte authentique, qu'il avait repris pleine possession du comté de Poitou et ceci sans formalités aucunes, c'est-à-dire par un simple effet de sa volonté, tout comme il l'avait abandonné deux ans auparavant. Le 30 juin, se trouvant à la Roche des Andelis en compagnie de son frère Guillaume, comte de Salisbury, du comte de Chester, de Guillaume Le Maréchal, de Robert d'Alençon, de son chapelain R. B., de Philippe des Roches, son chambrier, et d'Eustache, évêque élu d'Ely, son chancelier, il abandonna à l'abbaye du Pin le droit de minage qu'il possédait dans la ville de Poitiers, et cela sans aucune réserve, le produit de la taxe devant être employé à la confection du pain nécessaire à la subsistance des religieux (2).

(1) Bourgeois, suivant en cela l'opinion déjà exprimée par l'académien Dupuy dans le *Journal des savants*, éd. in-4°, p. 540, conclut avec raison, à la page 103 de ses *Recherches*, que M. Bonamy s'est trompé en admettant qu'Othon a possédé l'Aquitaine et le Poitou en toute propriété, « jure hereditario », et qu'il est probable qu'il n'en eut que l'usufruit total ou partiel.

(2) Bibl. municip. de Poitiers, man. n° 51, aujourd'hui 391, f° 42 r°. Ce texte, publié incomplètement par Thibaudeau (*Abrégé de l'hist. du Poitou*, II, preuves, p. 349), est inexact; il ne reproduit pas la donation primitive de Richard, qui doit

Aliénor ne semble pas avoir revendiqué au moment du départ d'Othon aucun droit sur ses états patrimoniaux; elle en laissait jouir son fils dans les mêmes conditions qu'elle l'avait abandonné à son petit-fils, c'est-à-dire en y gardant ses droits de proprié-

remonter à l'une des deux premières années de son règne, peut-être même à 1190. C'est ce qui est résulté pour nous de l'examen de cette pièce, qui pendant plusieurs siècles a été considérée comme absolument authentique et a été insérée telle quelle dans le « Livre des costumes, privilèges et autres ordennances de la commune de Poictiers», recueil officiel rédigé vers 1390, car tel est le caractère du manuscrit n° 51, où Thibaudeau et D. Fonteneau l'ont copiée. (Voy. notre étude sur ce volume publiée dans le *Bulletin de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 2e trim. 1884.) La charte se compose de deux parties, la première, qui contient la donation proprement dite, rapporte que celle-ci aurait été faite à Evreux, le 27 août de la sixième année du règne de Richard, en présence de Geoffroy de la Celle, sénéchal de Poitou, de R. comte de Chester et de Guillaume Le Maréchal, et l'acte délivré par l'évêque d'Ely. Il est dit ensuite que la matrice du sceau royal apposé sur cette pièce ayant été perdue pendant que Richard était prisonnier en Allemagne, le roi en avait commandé une autre, qui avait été apposée au bas du nouvel acte le 30 juin de la neuvième année de son règne.

Les inexactitudes abondent dans ce document. D'abord, le 27 août de la dixième année du règne de Richard correspond au 27 août 1195; or, cette date est postérieure à l'emprisonnement du prince qui se termina le 4 février 1194; de plus, en cette année 1195, Geoffroy de la Celle était sénéchal de Gascogne et non du Poitou et ne fut pourvu de cette dernière dignité qu'entre le 25 mai et le 29 décembre 1196; d'autre part, Eustache ne fut élu évêque d'Ely qu'après le mois de février 1197. Ces relevés sont des preuves de fausseté qui nous ont fait rejeter absolument l'acte du 27 août 1195, auquel D. Fonteneau, nous ne savons pour quel motif, a donné la date de 1194, que nos historiens locaux ont depuis uniformément reproduite. Comme il est avéré que la concession du minage de Poitiers a été certainement faite par Richard aux religieux du Pin, comme il va être dit plus loin, nous avons cru devoir adopter pour exacte la date du 30 juin 1198, à laquelle ne s'opposent nullement l'indication des noms des témoins ou autres éléments d'information. Seulement, si la date est exacte, l'acte ne l'est pas, et c'est ce qui résulte des termes d'une sentence rendue en 1228 par les commissaires du pape dans une contestation survenue au sujet de ce droit de minage entre les religieux du Pin et les chevaliers du Temple. Ces derniers soutenaient qu'en vertu des chartes de franchise absolue pour leurs biens et leurs hommes qu'ils avaient obtenues du roi Richard, ils n'étaient pas tenus de payer les droits réclamés par les religieux. Les commissaires du pape décidèrent que les Templiers paieraient le droit de minage à Poitiers, excepté ceux qui demeuraient dans la maison de Soronet, jadis prévôt de cette ville, sise dans la rue Favrouse, où les religieux n'avaient jamais perçu ce droit de minage, et que cette exemption serait aussi étendue aux hommes du Temple qui n'étaient pas astreints au paiement de ce droit avant qu'il fût transmis à l'abbaye du Pin (Arch. de la Vienne, abbaye du Pin, l. 32 ; Thibaudeau, *Abrégé*, II, p. 350, preuves). Il résulte de cette sentence, rendue trente ans seulement après la concession de Richard, que l'acte authentique de celle-ci existait encore et qu'elle devait comporter une exemption de droits en faveur de Soronet, alors prévôt de la ville. Cet acte a dû disparaître de bonne heure, car, en 1301, le sénéchal de Poitou, Pierre de Villeblouin, fit une transaction avec les religieux au sujet d'une redevance annuelle de quatorze livres tournois, qu'ils payaient au roi pour leur possession du droit de minage, alors qu'il était établi par la sentence rendue contre les Templiers que Richard leur avait fait cette donation en toute franchise et en perpétuelle aumône et les les mettait simplement en son lieu et place.

Il nous semble résulter de la longue argumentation à laquelle nous avons dû nous livrer, que si la donation du droit de minage de Poitiers faite par Richard aux reli-

taire, dont elle usait à l'occasion. Elle semble avoir particulièrement considéré comme étant de pure formalité la concession faite par Richard à Bérengère de certains domaines en Poitou qui devaient entrer dans son douaire. Ainsi, le 11 avril 1196, pendant son séjour à Fontevrault, elle fit conclure un accord entre les religieux de Bourgueil, possesseurs du prieuré de Jaulnay, et ses hommes de ce lieu, au sujet de la dîme du vin. Le lendemain, elle se rendit à Bourgueil pour la ratification de cet acte, auquel assistaient ses chevaliers, Geoffroy de Clermont et Pierre le Chevecier (1).

On ne sait si Richard avait continué à vivre avec Bérengère, ce qui est peu probable; toutefois, bien que sa femme lui fût indifférente, il ne professait pas les mêmes sentiments au sujet des biens qu'elle pouvait posséder et sur lesquels il devait naturellement dominer. Sanche VI avait promis en dot à sa fille les châteaux de Roquebrune et de Saint-Jean-Pied-de-Port, mais il mourut en 1194, sans les avoir livrés; Richard les réclama à Sanche VII, son beau-frère et son ancien compagnon d'armes, mais celui-ci se montra récalcitrant et le prince dut recourir, pour obtenir la délivrance des deux châteaux, à la haute intervention d'Innocent III. Le pape envoya le 21 mai une lettre au roi de Navarre, dans laquelle il le menaçait des foudres ecclésiastiques s'il ne s'exécutait pas et, le 28 mai, il en informait le roi d'Angleterre (2).

Dans le courant de l'année 1197 (3), Richard avait donné la sénéchaussée de Poitou à Geoffroy de la Celle, qui remplissait déjà les fonctions de sénéchal en Gascogne (4); il réunissait ainsi

gieux du Pin est réelle, l'acte qui la monumentait était entaché de fausseté, et pourtant, jusqu'à la fin de l'ancien régime, c'est lui qui a toujours été produit dans les nombreuses procès que les religieux ont eu à soutenir pour la conservation de leurs droits (Voy. Arch., comm. de Poitiers, nos 266, 269, 270, 271, 272; Thibaudeau, *Abrégé*, II, pp. 352 et 353, preuves, et IV, pp. 307-357; Beauchet-Filleau, *Des divers boisseaux dont on se servait dans le Poitou*. Mém. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, 1868, pp. 139 et ss.).

(1) Bibl. Nat., man. latin 5,480, cartul. de Fontevrault, p. 25.

(2) *Lettres d'Innocent III*, éd. de Baluze, I, pp. 112 et 122.

(3) Entre le 7 mars (*Arch. hist. de la Saintonge*, XXVII, p. 145, chartes de la Grâce-Dieu) et le 4 novembre (*Arch. hist. du Poitou*, XI, p. 410, Trésor des chartes).

(4) On le trouve, toujours en compagnie de l'archevêque, présidant à Mont-de-Marsan à un accord entre l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux et le seigneur de Lesparre (*Gallia Christ.*, II, instr., col. 286). Dans cet acte, on voit figurer Châlon, frère du sénéchal, et Pierre Châlon, son chancelier et son parent. L'indication de

dans cette seule main, dont il devait connaître la vigueur, l'autorité suprême en Aquitaine. Geoffroy, sur l'ordre du roi et agissant d'accord avec l'archevêque de Bordeaux, imposa aux barons, chevaliers et prudhommes du Bordelais, une paix qu'ils s'engagèrent à observer sous serment; elle établissait une pénalité contre les infracteurs, qu'ils fussent barons, prévôts, baillis ou sergents des baillis du roi; elle pourvoyait aussi à la sécurité des vignobles qui, dès cette époque, constituaient la richesse du pays, et frappait les coupables de méfaits à leur égard d'une amende de cinq sous, du paiement d'une indemnité au particulier qui avait souffert du dégât, ou de la perte d'une oreille; enfin, il y était rappelé cette prescription, qui tendait à devenir d'ordre général, que les hommes d'un seigneur ne devaient pas être obligés pour les dommages dont il se serait rendu coupable à l'égard d'autrui, et qu'ils ne pouvaient être tenus envers lui qu'au paiement de leurs redevances ou de leurs charges ordinaires.

La durée de cette paix fut fixée à dix ans et, pour en assurer le maintien, sa sauvegarde fut confiée au roi, qui, pour cet objet, fut autorisé à lever un impôt spécial. Cet impôt frappait tous les possesseurs de biens, et eut pour base les animaux, la taxe étant établie par tête de bétail; quant aux particuliers possesseurs d'au moins vingt sous en biens meubles, ils étaient, à partir de l'âge de douze ans, tenus de payer douze deniers, ce qui était la somme due pour un bœuf. Cette redevance par tête, qui rappelait le servage, ne devait pas être appliquée personnellement aux prêtres, clercs, chevaliers et damoiseaux, mais leurs hommes y étaient astreints et rentraient dans la règle commune. Enfin, il était dit que l'impôt serait perçu pendant sept ans, mais que l'on ne compterait pas la première année de la sénéchaussée de Geoffroy de la Celle, vu la misère des temps; on ne commencerait à le lever qu'à partir de la Saint-Michel de la seconde année de son exercice de sénéchal et sa perception se continuerait ensuite pendant sept années consécutives, mais la paix qui avait été l'occasion de son établissement devait être appliquée de suite (1).

cette situation inférieure chez un membre de la famille de Geoffroy de la Celle paraît témoigner que celui-ci était, comme Pierre Bertin et tant d'autres agents du roi, d'une condition inférieure, à peine de petite noblesse.

(1) Brutails, *Cart. de Saint-Seurin*, p. 177. Dans cette publication cet acte a été

L'influence personnelle de l'archevêque de Bordeaux se fait intimement sentir dans cet acte qui, ainsi qu'il est dit, fut exclusivement appliqué au Bordelais. Comme il était le résultat d'un accord conclu entre le chef de l'État et certains de ses sujets, le Poitou y resta complètement étranger, bien qu'il fût, comme ce pays, placé sous l'autorité de Geoffroy de la Celle.

Aliénor se tenait à Rouen, et, à ce que l'on croit, cédant à on ne sait quelles suggestions, elle conçut le projet de faire évader Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, le cousin du roi de France, qui, plus guerrier que prélat, avait été fait prisonnier le 19 mai 1197 par Mercadier et que Richard avait fait enfermer dans la tour de Rouen. Pendant une des absences du roi, Aliénor demanda aux gardiens de l'évêque de l'amener dans sa demeure afin qu'il pût conférer avec elle au sujet de sa rançon. Il avait offert à Richard, qui l'avait refusé, 10,000 marcs d'argent pour être remis en liberté (1). Les gardiens n'osèrent résister à cette invitation de la reine, qui pour eux était presque un ordre, et, après avoir mis des entraves aux jambes de l'évêque, ils le conduisirent eux-mêmes à Aliénor. Leur trajet les faisait passer auprès d'une église; quand ils en furent très rapprochés, l'évêque se précipita contre la porte; celle-ci était fermée, mais il put saisir l'anneau qui l'ouvrait et il s'écria à haute voix: « Je demande la protection de Dieu et de l'Église. » Malgré ces paroles qui, étant donné l'acte manuel de Philippe de Dreux, plaçaient celui-ci sous la sauvegarde ecclésiastique, les gardiens remirent la main sur lui et le ramenèrent dans la tour de Rouen. Cet incident, qui n'était peut-être que fortuit, fut considéré comme ayant été préparé par Aliénor; toujours est-il que Richard, qui tenait à son prisonnier, ne tint aucun compte du droit d'asile invoqué par lui et l'envoya sous bonne escorte à Chinon, où il fut désormais étroitement gardé (2).

placé entre 1189 et 1195, mais il est évident, du moment que Geoffroy de la Celle y comparaît en qualité de sénéchal de Poitou, et qu'il rapporte des faits qui se sont produits durant la première année de l'exercice de Geoffroy, c'est-à-dire en 1197, qu'il ne peut appartenir qu'aux années 1197 ou 1198, et plus particulièrement, croyons-nous, à cette dernière.

(1) *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1842, p. 429; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 49, Rigord.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 587, R. de Hoveden.

Si Richard en voulut à sa mère de cet incident, il n'y parut guère, car à la fin de cette année 1198, ils étaient absolument d'accord pour proposer un candidat à l'évêché de Poitiers, vacant par la mort d'Aymar du Peyrat. Aliénor avait maintenu son appui à Maurice de Blazon, qui, depuis plusieurs années, gouvernait l'évêché de Nantes. Cette fois, les chanoines, n'ayant pas de candidat à lui opposer ou plutôt personne ne se souciant de se mettre sur les rangs, lui donnèrent leurs voix. Le pape fut avisé de ce fait par les partisans que Maurice avait su se créer, à savoir les archevêques de Bordeaux et de Bourges, l'évêque de Saintes, le doyen et le chapitre de l'église cathédrale de Poitiers, des abbés et de nombreux membres du clergé poitevin qui lui demandèrent d'agréer le vote unanime du chapitre ; il y consentit, et en informa Maurice par une lettre du 29 novembre, dans laquelle il lui disait qu'il le transférait d'un diocèse populeux dans un autre qui l'était encore plus, et où il serait mieux à portée de faire valoir les rares mérites dont le Seigneur l'avait gratifié (1).

Richard ne s'éloignait guère de la Normandie où les hostilités avec le roi de France ne cessaient un instant que pour recommencer encore plus vives; il célébra la fête de Noël à Domfront et enfin, le 11 janvier 1199, jour de la Saint-Hilaire, date d'où partaient généralement les trêves de l'hiver, il eut avec Philippe-Auguste une entrevue entre les Andelis et Vernon. Les deux rois, las l'un et l'autre de cette guerre sans issue, et ayant sans doute chacun des projets par ailleurs, conclurent entre eux une trêve de cinq ans.

Richard, venu au rendez-vous par la Seine, se tenait sur son navire d'où il conversait avec le roi de France resté à cheval sur la rive. Ils convinrent que toutes choses demeureraient en l'état où elles se trouvaient le jour de leur accord et que, pour éviter tout heurt, les troupes des deux rois se retireraient sans entraves dans leurs cantonnements ordinaires. Richard s'exécuta aussitôt et renvoya Mercadier, le chef de ses mercenaires, dans ses domaines du Périgord.

Ce routier était le bras droit du roi d'Angleterre, et c'est à lui-

(1) *Gallia Christ.*, II, col. 1182, et XIV, col. 818; *Lettres d'Innocent III*, éd. de Baluze, I, pp. 284 et 285; Besly, *Evesques de Poictiers*, pp. 119 et ss.

même que nous devons de connaître exactement sa situation auprès de lui : « Je combattais, dit-il un jour, avec autant de fidélité que de vaillance dans les camps du roi, n'étant jamais en désaccord avec sa volonté et accomplissant avec promptitude ce qu'il commandait, par suite de quoi j'étais accueilli et affectionné par ce grand prince et commandais à son armée (1). » Mais pendant qu'il traversait la France avec sa route, il fut assailli par quatre comtes qui lui tuèrent plusieurs de ses hommes. Philippe-Auguste les désavoua aussitôt, mais, pendant ce temps, il faisait construire un château-fort sur les frontières de Normandie, entre Butavant et Gaillon.

Quand Richard, qui avait déjà gagné le Poitou, fut informé de ce dernier fait, il revint en toute hâte sur ses pas et fit savoir au roi de France par son chancelier, l'évêque d'Ely, que les trêves seraient aussitôt rompues s'il ne démolissait le château neuf. Le légat du pape, qui n'avait pu qu'à grand peine faire conclure la récente trêve de cinq ans, prit encore l'initiative des négociations ; il conseilla à Philippe de s'exécuter et, en même temps, il s'entremit pour faire transformer la trêve en un traité de paix. Des deux côtés on tomba d'accord pour établir les préliminaires de cette paix, qui devait être signée aussitôt que Richard serait de retour du Poitou. La principale clause de la convention était le mariage de Louis, fils du roi de France, avec Blanche de Castille, nièce de Richard ; ce dernier, en faveur de cette union, s'engagerait à abandonner ses prétentions sur la place de Gisors, qui avait été un continuel brandon de discorde entre les deux royaumes, et donnerait en dot à sa nièce une somme de 20,000 marcs ; de son côté, Philippe-Auguste se désisterait en faveur de Richard de son droit de présentation à l'archevêché de Tours et s'engagerait à favoriser de tout son pouvoir l'accession d'Othon au trône impérial (2).

Quel était le motif si pressant qui faisait repartir Richard pour le Poitou sans attendre que l'on se fût mis d'accord sur tous les

(1) Dessalles, *Hist. du Périgord*, I, p. 227. Ces paroles se lisent dans les considérants d'une charte de Mercadier, par laquelle l'ancien routier concédait aux religieux de Cadouin la dîme d'une pêcherie qu'il avait établie à Bigaroque, sur la Dordogne, dans le domaine dont Richard lui avait fait cadeau après la mort d'Adémar de Beynac, décédé sans hoirs.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 386, chron. de Saint-Denis, et p. 594, R. de Hoveden.

points du traité de paix? Uniquement la cupidité. Le bruit s'était répandu depuis quelque temps que, sur le territoire du vicomte de Limoges, il avait été trouvé un trésor d'une valeur inestimable. C'était, disait-on, des statues d'or très fin, représentant un empereur, sa femme, ses fils et ses filles, tous assis à une table également d'or, le tout accompagné d'inscriptions indiquant à la postérité l'époque où ces personnages avaient vécu (1).

Richard demanda à son vassal, Aymar, vicomte de Limoges, de lui remettre le trésor ou du moins de le partager avec lui. Le vicomte refusa; le roi, furieux, se rendit en Limousin afin d'obtenir par force ce qu'on ne voulait pas lui donner de bonne grâce et se mit à ravager le pays. Aymar ne l'attendit pas; il se réfugia à la cour de Philippe-Auguste, où ce dernier, sans souci de l'engagement qu'il venait de prendre avec le roi d'Angleterre, accueillit avec grande faveur le vassal révolté. Aymar s'était, du reste, en homme prudent, fait précéder par son frère utérin le comte Aymar d'Angoulême et c'est ce dernier qui avait négocié l'accord que l'un et l'autre se proposaient de conclure avec Philippe. Il ne s'agissait de rien moins que de se détacher de la vassalité du roi d'Angleterre et de passer sous la sujétion directe du roi de France. Le comte d'Angoulême apporta à ce dernier un acte sans date, mais authentiqué par le sceau du vicomte de Limoges, en vertu duquel celui-ci, son fils Guy, et tous les siens, déclaraient qu'en raison des violences qu'exerçait contre eux Richard, roi

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 50, Rigord. Cette description du trésor est très précise et mérite, selon nous, la plus sérieuse considération. Ce qui nous a le plus frappé dans les détails fournis par Rigord, ce sont les inscriptions qui accompagnaient les statues et qui faisaient connaître l'époque où vivaient les personnages dont celles-ci étaient la représentation : « qui posteris, quo tempore fuerant, certam dabant « memoriam ». Un texte conçu dans cette forme ne peut être, à notre avis, qu'une inscription votive en l'honneur d'un dieu. Cette inscription devait être gravée sur un bouclier doré appartenant à quelqu'un de ces types si connus de l'époque romaine, dont l'umbo avait été pris, par ceux qui le virent, pour une table autour de laquelle aurait été rangée toute la famille du donateur; les personnages devaient être simplement gravés au trait, tandis que la renommée en avait fait des statues de grandeur naturelle. Il est encore possible que l'indication de pièces d'or et d'argent dans la composition du trésor soit exacte, et que nous nous trouvions en présence du contenu d'une cachette, remontant au temps des ravages des Bagaudes ou de celui des invasions barbares. Ce qui nous incite plus particulièrement à émettre cette opinion, c'est le nom même du lieu où la trouvaille a été faite : Châlus, c'est le « castrum luci », le château du luc, autrement dit du bois sacré, la forteresse occupant l'emplacement du bois vénéré de la région.

d'Angleterre, ils s'étaient tournés vers le roi de France pour que celui-ci pourvût désormais à leur défense, ainsi qu'il le faisait pour les hommes de sa dépendance directe. Philippe, qui se trouvait alors à Paris, prit l'engagement de protéger, envers et contre tous, quelque personne que ce fût qui déclarerait de bonne foi vouloir le seconder ou porter assistance au vicomte de Limoges en son nom (1).

Enfin, dans le même mois, mais après Pâques et alors que la mort de Richard était connue, le vicomte de Limoges vint trouver le roi de France à Anet, et renouvela la déclaration faite en son nom par le comte d'Angoulême. Les termes de la convention sont très précis et engagent formellement l'une et l'autre partie (2).

Le comte d'Angoulême traita dans les mêmes conditions avec Philippe-Auguste ; toutefois, il spécifiait que si le roi de France venait à renoncer à sa suzeraineté directe sur son comté et à transmettre ses droits à une autre personne (évidemment les parties avaient en vue Jean Sans-Terre, à qui Philippe avait précédemment offert l'Aquitaine), il s'engageait au nom du futur suzerain du comte à ce que celui-ci respecterait les droits de propriété de lui, d'Aymar et de son frère Wulgrin. En surplus de ces conventions, le comte d'Angoulême consentait à soumettre au jugement de la cour du roi la légalité de ses prétentions sur le comté de la Marche (3). Richard ignora ces accords qui constituaient à son égard un acte de félonie de la part du vicomte de Limoges et du comte d'Angoulême, il était, pendant ce temps, occupé à ravager leurs terres.

Le 19 février, il se trouvait à Colombiers, non loin de Châtellerault, où, en présence du sénéchal d'Anjou, Robert de Turneham, de Guillaume des Roches, son ami, et de Pierre Savary, seigneur du lieu, il donna aux religieux de Notre-Dame-des-Loges, dépendance de Fontevrault, 100 sous à percevoir chaque année sur le péage de Baugé (4).

(1) Bien que ces faits se soient passés en 1199, l'engagement du roi de France porte la date d'avril 1198, ce qui indique qu'il avait été signé avant Pâques, fête où l'année commençait en France, et qui tomba cette année le 18 avril.
(2) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 201.
(3) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 201.
(4) *Cartul. de Fontevrault*, I, p. 229 r°. Pierre Savary, désigné dans cet acte, est,

De là il gagna le Limousin. Mercadier étant venu le rejoindre, il le chargea de faire le siège des châteaux de Nontron et de Piégut, pendant que lui-même s'occuperait de Châlus. C'est dans les environs de ce château qu'un paysan, en labourant la terre, avait découvert le trésor ; Achard, le seigneur du lieu, s'en était emparé, et, soit de force, soit de bonne volonté, l'avait remis au vicomte de Limoges près de qui il s'était finalement retiré.

Quand Richard, qui pouvait croire que tout ou partie de la trouvaille était restée sur place, se présenta devant Châlus avec une bande de routiers et les chevaliers de son escorte, ce château ne comptait en fait de garnison que deux sergents d'armes du vicomte, Pierre Brun et Pierre Basile, et environ trente-huit personnes, tant hommes que femmes Les sergents, confiants tant dans la solidité des murs de la tour dans laquelle ils s'étaient réfugiés que dans sa position naturelle presque inaccessible, se flattèrent de résister à la petite troupe d'assaillants qu'ils avaient devant eux et dont ils ne connaissaient pas la composition.

Pendant trois jours ils repoussèrent toutes les attaques ; enfin, le 26 mars, Richard, qui dirigeait lui-même les opérations du siège, s'étant avancé sans précaution pour examiner les travaux de sape de la tour, n'ayant pour toute armure que son casque de fer et négligeant de se garantir suffisamment avec le bouclier que l'on portait devant lui, fut frappé à l'épaule gauche, près des vertèbres du cou, par un carreau de flèche qui, arrivé au bout de son jet, était venu retomber sur lui par derrière.

Le guerrier limousin qui avait tiré ce coup d'arbalète était Pierre Basile, lequel, pendant tout le jour, était resté caché derrière un créneau, d'où il parait avec une poële à frire les nombreux traits que le roi faisait diriger contre le sommet de la tour ; Richard cherchait à en éloigner les assiégés qui, lorsqu'ils en avaient l'occasion, faisaient tomber de grosses pierres sur les assaillants, tandis que Basile visait certainement leur chef, afin d'arrêter leur attaque s'il pouvait parvenir à l'atteindre.

selon toute vraisemblance, le futur maire de Poitiers. Le chef-lieu de la seigneurie s'appelait la Tour, domaine qui a pris le nom de la famille et est encore connu sous le nom de la Tour-Savary. Ce lieu, qui était jadis de la paroisse de Naintré, fait aujourd'hui partie de la commune de Colombiers.

Le prince, sans rien faire paraître de la gravité de sa blessure, rentra dans le logis qu'il occupait dans le bourg de Châlus et voulut faire ôter de son corps le trait qui y avait profondément pénétré, mais le bois se brisa, et le fer, qui avait une palme de longueur (la largeur de quatre doigts), resta dans la plaie.

Mercadier avait avec lui un prétendu chirurgien; celui-ci, à la lueur des flambeaux, car c'était le soir, rechercha le fer, mais il ne put le retrouver facilement dans la chair de Richard qui était fort replet; il taillada en tous sens la partie blessée et c'est à grand'peine s'il put saisir le carreau et le retirer. Quelque soin que l'on eût ensuite pris d'appliquer des emplâtres sur la plaie, celle-ci s'envenima et la gangrène finit par se déclarer. Le roi ne faisait rien pour venir en aide aux soins qui lui étaient donnés, bien au contraire; forcé de garder la chambre, il ne changea rien à ses manières de faire et commit, suivant son habitude, des excès de boisson et d'incontinence.

Sous le prétexte de ménager son repos, les quatre principaux compagnons du roi entraient seuls dans sa chambre, et le commun peuple n'était nullement tenu au courant de sa maladie. Mais Richard, ne pouvant s'empêcher de constater l'aggravation journalière de son mal, se résolut à faire venir sa mère, et, par une lettre close, la manda auprès de lui. Aliénor se trouvait à Fontevrault, où elle avait, depuis quelque temps, pris l'habitude de résider. Elle se hâta d'accourir, en compagnie de Lucas, abbé de Turpenay, et, bien que la distance fût considérable (environ cinquante lieues), elle arriva à temps pour assister aux derniers moments de son fils bien-aimé.

Richard se confessa à son chapelain, Pierre Milon, l'abbé du Pin, que depuis la croisade il avait presque toujours auprès de sa personne et reçut la communion; il y avait sept ans qu'il n'avait rempli ce devoir religieux, parce que, disait-on, il nourrissait dans le fond de son cœur une haine mortelle contre le roi de France et qu'il ne voulait pas lui pardonner. Il succomba le mardi 6 avril, onze jours après avoir reçu sa blessure, vers les sept heures du soir, étant dans sa quarante-deuxième année; Milon, qui lui avait donné l'extrême-onction, lui ferma la bouche et les yeux.

Avant de mourir, il avait eu la satisfaction d'apprendre la prise

de Châlus. Le château était tombé aux mains des routiers, qui l'avaient assailli avec rage et l'avaient promptement emporté. Ils avaient massacré tous les occupants, sauf Pierre Basile, qui fut amené devant Richard. Le roi lui pardonna et même ordonna qu'il fût relâché et qu'on lui donnât cent sous de monnaie anglaise; mais Mercadier retint le prisonnier et, après le décès du prince, le fit écorcher vif (1).

Selon l'usage, aussitôt la mort de Richard, il fut procédé à son embaumement; ses entrailles, et autres parties détachées de son corps, furent mises en terre à Châlus et le cœur fut réservé pour être porté dans l'église de Notre-Dame-la-Grande de Rouen. Le lieu que le prince avait choisi pour sa sépulture était l'église abbatiale de Fontevrault; le cortège funèbre mit quatre jours pour s'y rendre. Le cinquième jour après le décès, qui se trouva être le 11 avril, dimanche des Rameaux, les obsèques, dont tous les détails avaient été réglés par l'abbé de Turpenay, le confident d'Aliénor, se firent en grande pompe et le corps de Richard fut déposé dans une fosse creusée aux pieds du roi Henri; le père et le fils se trouvaient désormais réunis dans la mort (2).

La cérémonie funèbre avait été présidée par l'évêque de Lincoln, assisté des évêques de Poitiers et d'Angers. Parmi les amis du roi qui s'y étaient rendus, on remarquait Milon, l'abbé du Pin, qui ne se sépara de son maître qu'au dernier moment, Aimery, vicomte de Thouars, et son frère Guy, Pierre Bertin, sénéchal

(1) D'après une indication fournie par le *Livre des Bouillons* de la commune de Bordeaux (pp. 367 et 489), le bras du meurtrier de Richard fut exposé au Padouen de cette ville.

(2) Le récit le plus intéressant et le plus véridique des derniers jours de Richard est sans contredit celui qui est dû à Raoul de Coggeshale (*Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 85), qu'il y a lieu de compléter sur certains points par quelques écrits contemporains dont on trouve des extraits dans l'ouvrage de l'abbé Arbellot, *la Vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre*. L'historien anglais a présenté deux versions sur les causes de la campagne de Richard en Limousin, l'une aurait été un traité d'alliance conclu entre le vicomte de Limoges et le roi de France, l'autre, le désir du roi d'Angleterre de s'emparer d'un trésor de très grande valeur trouvé sur les terres du vicomte. Nous avons adopté cette dernière version, tandis que M. l'abbé Arbellot, admettant la première, déclare que l'histoire du trésor est une légende. Pour nous, s'il y a légende, elle se rapporterait uniquement à la composition de la trouvaille, et, pour appuyer notre manière de voir, nous nous contenterons de faire remarquer que c'est seulement au mois d'avril, au moment de la mort de Richard, que fut conclu le traité entre le vicomte Aymar et Philippe-Auguste, et que cet accord ne fut évidemment qu'une conséquence de l'irruption soudaine du roi d'Angleterre en Limousin, motivée par son désir de mettre la main sur le fameux trésor.

du Poitou, Geoffroy de la Celle, Pierre Savary, Pierre de Montrevault et Guillaume des Roches (1).

Richard a eu de nombreux panégyristes qui, tant en vers qu'en prose, ont célébré ses mérites (2). Un annaliste du temps, lequel, à ce qu'il semble, n'avait aucun motif particulier pour faire cet éloge du roi d'Angleterre, s'est exprimé ainsi : « C'était, dit-il, un homme plein de cœur et passionné pour la guerre, d'une générosité constante, d'une bravoure extrême, très habile dans la conduite d'une action militaire, chéri de ses guerriers, tenu en grand honneur par le clergé et le peuple, protecteur de l'Église, auditeur inlassable de l'office divin, et dont les guerres et les hauts faits sont inscrits dans le livre de vie des rois d'Angleterre (3). »

Mais à ce tableau brillant il faut ajouter, en contre-partie, son indomptable orgueil, ses violences excessives, sa cupidité, entretenue par ses constants besoins d'argent et ses prodigalités, son amour immodéré de la guerre, et l'on peut dire aussi celui de la chasse, qui en temps de paix lui rappelait les combats qu'il affectionnait, enfin son intempérance. On ne lui a pas reproché les basses débauches de Jean Sans-Terre, il y mettait sans aucun doute plus de faste et d'éclat, mais son inconduite était notoire et c'est pour n'avoir pas voulu se priver d'aucun de ses plaisirs favoris que la blessure faite par le carreau de Pierre Basile amena sa mort en peu de jours.

Les sentiments furent du reste partagés sur son compte, comme en témoigne cet autre dire d'un contemporain : « Bien des gens se réjouirent de la mort du roi, mais beaucoup d'autres en furent attristés (4). »

Le chroniqueur Raoul de Coggeshale ne se livre à aucune appréciation sur la personne de Richard, mais il a toutefois soin

(1) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, p. 252.

(2) Voy. les textes recueillis par l'abbé Arbellot et publiés par lui dans l'ouvrage précité. La plus remarquable de ces pièces est sans contredit la complainte ou *planh* que composa Gaucelme Faidit, troubadour d'Uzerche, que Richard recevait volontiers à sa cour. « Jamais, dit-il, il n'y a eu de roi si loyal, si preux, si hardi, si généreux » ; il le place au-dessus de Charlemagne et du roi Arthur, et donne l'assurance que s'il eût vécu il aurait repris le Saint Sépulcre (Le Roux de Lincy, *Chants historiques français*, I, pp. 68 et ss.).

(3) Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 144.

(4) Arbellot, *la Vérité...*, p. 61.

de faire remarquer qu'à l'opposé de ses prédécesseurs il ne disposa pas en faveur de ses créatures des revenus des évêchés, des abbayes ou des chapitres vacants, mais qu'il pourvut le plus tôt possible au remplacement des titulaires. Il ajoute ce détail curieux qu'il se plaisait énormément à assister aux offices des grandes fêtes, qu'il décorait sa chapelle des ornements les plus précieux et des plus riches vêtements de chœur, que, par des cadeaux ou des sollicitations pressantes, il incitait les clercs qui la desservaient à déployer toute leur voix et qu'il lui arrivait, en marchant dans le chœur de çà et de là, de les exciter de la parole et de la main, afin qu'ils chantassent sur le ton le plus élevé. Pendant la secrète et jusqu'après la communion, il gardait le silence et ne se départait pas de cette réserve, lors même qu'on venait le déranger pour quelque affaire importante (1). Il est un fait certain, c'est que, bien qu'il soit mort encore jeune, il fut un des comtes du Poitou qui se soit montré le plus généreux envers l'Église, et il rappelait les traditions de son ancêtre, Guillaume le Grand.

Ce sentiment artistique, dont Richard avait hérité de ses ancêtres angevins, il l'appliqua à d'autres objets qu'à la musique et au chant ; comme Foulques-Nerra il édifia plusieurs forteresses, et Château-Gaillard, qui nous permet de juger ses conceptions, est un véritable chef-d'œuvre de l'art militaire.

Il avait aussi comme eux le sentiment d'unification qui a fait la force de la maison d'Anjou, et son idée de remplacer les monnaies de caractères variés qui avaient cours dans ses états continentaux par un type unique révèle chez lui certaines tendances qui se seraient sans doute développées sans sa mort prématurée. Les plus répandues de ces monnaies étaient certainement celles du Poitou, dont le type banal se reproduisait depuis plus de deux

(1) D. Martène, *Amplissima collectio*, V, col. 855 à 858. Ces détails ont certainement été fournis à Raoul de Coggeshale par Milon, abbé du Pin et chapelain de Richard; l'un et l'autre appartenaient à l'ordre de Citeaux, et c'est pour ce motif que le chroniqueur énumère complaisamment les faveurs que le roi d'Angleterre accorda à diverses maisons de cet ordre. A propos du luxe déployé par Richard dans sa chapelle et de son amour pour les chants religieux, nous ne saurions nous empêcher de faire un rapprochement entre lui et Gilles de Raiz, chez qui l'on a constaté les mêmes goûts, ou plutôt certaines aspirations artistiques qui, de notre temps, se produiraient assurément sous une autre forme.

siècles; connu de tous, il avait, avec les croisés, pénétré jusqu'en Orient et était accepté sans difficulté dans les transactions, aussi y avait-il une certaine hardiesse à le remplacer par un autre.

Richard, avec sa prudence ordinaire, ne voulut pas toutefois heurter par trop les habitudes reçues, et, s'il remplaça les légendes des pièces, il en conserva les dispositions et le facies. Les mots RICARDVS REX furent substitués aux mots CARLVS REX sur le droit, et au revers PICTAVIENSIS en trois lignes remplaça METALO. Cette modification essentielle des légendes emportait certainement cette signification, que les pièces qui les portaient étaient émises par Richard, le puissant roi, et que l'indication du Poitou voulait dire qu'elles devaient tenir lieu des pièces poitevines courantes, sur lesquelles le mot METALO n'avait plus aucune signification (1).

On ne connaît pas le sceau dont Richard a dû se servir pendant qu'il était comte de Poitou; celui qu'il employa comme roi d'Angleterre a absolument le même aspect que celui de son père Henri et que celui dont s'est servi après lui son frère Jean-Sans-Terre. Ces sceaux ne portent pas la mention de comte de Poitou, mais seulement celle de duc d'Aquitaine. On y voit d'un côté la représentation du type de majesté, le roi assis, vu de face et couronné, avec la légende : ... DEI GRATIA REX ANGLORVM, et au revers le type équestre, c'est-à-dire le chevalier sur sa monture, recouvert de son armure et brandissant son épée, avec la légende : ... DEI GRATIA DVX NORMANNORVM ET AQVITANORUM ET COMES ANDEGAVORVM. Il y a toutefois une différence essentielle à noter entre le sceau d'Henri et celui de Richard, c'est que le bouclier du premier est absolument uni, tandis que sur celui du second on voit un lion, en 1195, et trois lions passants en 1198.

(1) Il nous paraît hors de doute que les poitevines de Richard, remplaçant les melloises ou *mailles*, ne furent pas émises seulement par l'atelier de Montreuil-Bonnin, mais qu'il en fut frappé dans tous les ateliers de l'Aquitaine. Poëy d'Avant, dans ses *Monnaies féodales*, II, pp. 23-28, nos 2505 à 2568, signale 54 variétés de monnaies au nom de Richard, caractérisées par des signes accessoires, dont les principaux sont des annelets ou des clous, et M. Musset, dans son étude sur une trouvaille faite aux environs de La Rochelle (*le Monnayage de Richard Cœur-de-Lion en Poitou*), en relève encore trois autres. Si certains de ces signes ont pour objet de caractériser les diverses émissions de ces monnaies, il en est assurément d'autres qui s'appliquent à des ateliers.

Cette dernière décoration a été conservée par Jean Sans-Terre (1).

Le surnom de Cœur-de-Lion donné à Richard paraît assez récent. Il ne se trouve dans aucune de ses épitaphes, où pourtant sa place eût été toute naturelle, et il n'a été rencontré dans aucun écrit avant le xve siècle (2). Cependant on peut citer divers textes poétiques où, à raison de sa bravoure, il est comparé à un lion. De plus, il est possible qu'il y ait eu une certaine corrélation entre cette qualification de Cœur-de-Lion et la décoration que le prince avait adoptée pour son bouclier, sur lequel il avait fait représenter des lions. Il paraît certain qu'il porta de son vivant celui de Robert le Diable que lui aurait un jour donné saint Bernard qui, l'ayant vu enfant, aurait dit : « Il est venu du diable et il y retournera; » du reste, lui-même aimait à s'appliquer ce surnom, quand il rappelait certaines légendes qui couraient sur la famille des comtes d'Anjou (3). L'histoire enfin a retenu son juron favori : « Par la gorge de Dieu », qui, en d'autres temps, aurait été considéré comme un blasphème (4).

Richard ne laissa pas d'enfants légitimes; il ne semble même pas que Bérengère, sa femme, lui en ait jamais donné. Sa vie dissolue permet de supposer qu'il eut plusieurs enfants naturels, toutefois on n'en connaît qu'un seul, nommé Philippe. Quand celui-ci fut en âge, il le maria avec Amélie, fille mineure d'Hélie de Cognac, dont il avait le bail comme comte de Poitou ; c'était la petite-fille de Bardon, un de ces turbulents seigneurs de Saintonge qui avaient si activement pris part aux guerres du commencement du siècle (5).

(1) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, III, n°s 10,004 à 10,009.

(2) Arbellot, *la Vérité...*, p. 52.

(3) *Rec. des hist. de France*, XVIII, pp. 156 et 158, G. de Cambrie.

(4) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 153, G. de Cambrie. Les blasons populaires n'épargnèrent pas Richard et lui reconnurent trois filles : la superbe ou orgueil excessif, l'avarice ou amour immodéré de l'argent, et la luxure; il les aurait données en mariage à des corps religieux qui variaient suivant les sentiments de ceux qui jasaient ainsi, mais tous s'accordaient pour attribuer la première fille aux Templiers. (Voy. Arbellot, *la Vérité...*, pp. 87 et 92).

(5) *Arch. hist. du Poitou*, IV, p. 21, comptes d'Alphonse de Poitiers ; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 599, R. de Hoveden.

7. — Aliénor et Jean Sans-Terre
(1199-1204)

Richard, intentionnellement à ce qu'il semble, n'avait pas en mourant désigné son successeur. Jadis, lors de la croisade, il avait, étant à Messine, reconnu cette qualité à son neveu Arthur, alors qu'il l'avait fiancé à la fille de Tancrède, le roi de Sicile. Mais, depuis ce jour, les événements avaient marché ; il s'était brouillé avec Constance, la mère d'Arthur, et, en 1196, il avait même prêté les mains à son emprisonnement par le comte de Chester, son mari. D'autre part, il avait son frère Jean en médiocre estime ; il le savait prêt à tenter toute entreprise contre lui et, récemment encore, pendant cette campagne du Limousin, qui devait si mal finir, Jean l'avait quitté à la suite de violentes querelles, causées sans doute par des demandes d'argent auxquelles Richard n'avait pas voulu satisfaire, ensuite de quoi il s'était retiré dans son comté de Mortain (1). Bérengère, sa veuve, qu'il avait à peu près délaissée, n'avait jamais été couronnée en Angleterre et, de ce fait, ne pouvait prétendre à aucune ingérence dans les affaires du royaume. En somme, Aliénor seule, qui continuait à se qualifier de reine d'Angleterre, de duchesse de Normandie et d'Aquitaine, et de comtesse d'Anjou, représentait le principe d'autorité légale, et avait seule qualité, pendant cet interrègne, pour parler aux habitants du royaume. Elle ne paraît pas toutefois avoir guère usé de cette prérogative en dehors de son duché d'Aquitaine où elle allait agir en véritable propriétaire.

Bien que cinq jours à peine se fussent écoulés entre la mort de Richard et son inhumation, le bruit s'en était vite répandu et, de

(1) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 595, R. de Hoveden, et p. 658, R. de Dicet; *Id.,* XVIII, p. 85, R. de Coggeshale, et p. 330, chron. britann. R. de Coggeshale, le plus véridique des chroniqueurs anglais de cette époque, ne touche pas un mot d'un prétendu testament qu'aurait fait Richard sur son lit de mort et par lequel, selon les chroniqueurs R. de Hoveden et R. de Dicet, il aurait désigné Jean Sans-Terre pour son successeur, lui aurait fait prêter serment par les personnes de son entourage, lui aurait laissé les trois quarts de son trésor, le dernier quart devant être distribué à ses serviteurs et aux pauvres, et enfin aurait légué ses joyaux à Othon. Les dispositions de ce prétendu acte, qui n'a jamais été produit, semblent avoir été conçues après coup, pour légitimer le coup de force de Jean Sans-Terre.

toutes parts, des gens intéresséss'étaient dirigés vers Fontevrault, afin d'assister aux obsèques du prince. Parmi ceux-là se trouva Guillaume de Mauzé. Ce seigneur avait été dépouillé par Richard du domaine de Marans; poussé par des amis, alors qu'Aliénor se trouvait encore dans l'église de Fontevrault et que les dernières pelletées de terre venaient à peine d'être jetées sur la fosse de son fils, Guillaume vint la supplier de lui rendre Marans.

Il était difficile à Aliénor, dans les circonstances présentes, de refuser cette grâce, mais, suivant une habitude qu'elle avait déjà pratiquée et dont elle ne se départit guère par la suite, elle imposa au quémandeur une charge assez lourde. En échange du domaine de Marans, qui allait lui revenir dans toute son intégrité, la reine Aliénor exigea de Guillaume qu'il constituât, afin d'obtenir la miséricorde de Dieu pour l'âme de Richard, une rente de 100 livres de monnaie angevine sur tout ce domaine, payable par moitié, à la Saint-Jean et à Noël. Le sire de Mauzé n'hésita pas à accepter cette obligation et, devant toutes les personnes qui s'étaient trouvées à la sépulture du roi, il prêta serment, sur les reliques des Saints, d'exécuter fidèlement les engagements qu'il venait de prendre. Deux actes, passés tous deux le même jour et qui sont presque uniquement la reproduction l'un de l'autre, constatèrent l'accord ; l'un est émané de Guillaume de Mauzé, l'autre d'Aliénor, qui spécifia que les 100 livres de rente, dont elle dotait ainsi le monastère de Fontevrault, seraient exclusivement affectées aux robes des religieuses (1).

Mais ce n'est pas à ce seul acte que se borna la générosité de la reine en faveur du monastère qui venait d'accueillir dans sa terre bénie les dépouilles de son fils. Presque immédiatement après la cérémonie, car on trouve auprès d'elle l'évêque de Lincoln et les principaux personnages qui y avaient pris part, elle donna à Fontevrault la villa de Jaulnay, dont les revenus devaient être affectés spécialement à la cuisine des religieuses (2).

Dans les jours qui suivirent arrivèrent à Fontevrault un grand nombre de personnes notables, telles que Pierre, cardinal de

(1) *Bibl. nat.*, Man. latin 5,480, page 25, extraits du cartulaire de Fontevrault, par le P. Lardier.
(2) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, pp. 251 et 252.

Capoue, légat du pape, l'évêque d'Agen, le trésorier de l'église d'Angers, Robert de Turneham, sénéchal d'Anjou, la reine Bérengère, Mathilde de Saxe, comtesse du Perche, petite-fille d'Aliénor, et enfin Jean Sans-Terre.

Tous ces personnages, et bien d'autres, se trouvaient réunis dans l'abbaye le 21 avril et assistèrent à la donation qu'Aliénor fit à Lucas, abbé de Turpenay, de l'étang de Langeais et des moulins que ses eaux faisaient tourner, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus pendant la dernière maladie de Richard (1).

Dans la charte de cette concession, Aliénor déclare qu'elle associe à son acte son très cher fils Jean, comte de Mortain. Celui-ci n'avait été avisé qu'assez tard de la mort de son frère. Lorsque Richard avait compris la gravité de son état, il avait envoyé en Normandie un messager chargé d'en informer secrètement l'archevêque de Cantorbéry et Guillaume Le Maréchal, ses confidents; il lui avait en outre remis des lettres patentes, scellées d'un sceau pendant, par lesquelles il confiait à Le Maréchal la garde de la tour de Rouen ainsi que celle du trésor qui y était conservé. Ce dernier se trouvait au Vaudreuil, avec l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Bath, Jean et Pierre de Préaux, et Guillaume de Mortemer, quand le porteur des lettres de Richard le rejoignit le 7 avril. Trois jours après, le 10 avril, arriva un nouveau messager, nommé Thierry, qui venait apporter la nouvelle de la mort du roi, laquelle remontait déjà à quatre jours (2).

C'est vers ce temps que Jean dut être informé par sa mère du grave événement qui venait de se produire, et, sans plus tarder, il s'en fut la rejoindre afin de s'entendre avec elle sur la conduite qu'il aurait à tenir. Aliénor ne dut pas hésiter, et voulut que son dernier fils succédât à son aîné. Toutefois, elle ne fit pas aussitôt connaître le fond de sa pensée, et dans la charte qu'elle fit délivrer à l'abbé de Turpenay, elle ne qualifia Jean que de son titre de comte de Mortain. Toutefois, en l'associant aux dispositions qu'elle venait de prendre pour honorer la mémoire de Richard, elle semblait déjà le désigner comme l'héritier légitime du roi.

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 200.
(2) *L'histoire de G. Le Maréchal*, III, p. 158, note 5.

Évidemment c'est elle aussi qui agit sur Robert de Turneham, le sénéchal d'Anjou, qui dès le premier jour était venu la retrouver. Quand Jean arriva, le sénéchal était conquis aux projets de la reine, et, sans hésiter, il livra au prince le château de Chinon où était conservé le trésor royal, et les places fortes de Saumur et de Loches. Puis, d'un commun accord, ils décidèrent de marcher sur Angers, afin de prendre possession des domaines héréditaires de la maison d'Anjou, mais ils avaient été devancés; le jour de Pâques, 18 avril, la troupe de Jean, partie de grand matin, était encore à cinq lieues de la ville, à Beaufort-en-Vallée, quand on apprit que Thomas de Furnes, neveu de Robert de Turneham, venait de livrer la capitale de l'Anjou aux Bretons commandés par Guillaume des Roches, lequel amenait avec lui Arthur de Bretagne et sa mère.

Le coup étant manqué, Jean revint sur ses pas et resta auprès d'Aliénor pendant trois jours au moins, puisque, le 21, il assista à la donation faite à l'abbé de Turpenay; il partit ensuite pour la Normandie. Il avait déjà employé l'argent du trésor de Chinon ou du moins fait des promesses qu'il lui fut possible de tenir, car le 25 avril, jour de la Saint-Marc, il reçut dans la cathédrale de Rouen, des mains de l'archevêque, l'épée et la couronne de roses d'or des ducs de Normandie, dont par ce fait il était reconnu le successeur. Il visa ensuite l'Angleterre, mais cette fois sans agir personnellement et sans se hâter; il y envoya l'archevêque de Cantorbéry, Geoffroy fils, de Pierre, le justicier du royaume, et Guillaume Le Maréchal, qui devaient préparer les esprits et lui assurer le trône (1).

En ce moment la situation était celle-ci : les Normands reconnaissaient Jean Sans-Terre pour leur duc, et l'on pouvait prévoir que l'Angleterre ne tarderait pas à l'acclamer comme roi; les Gascons, les Limousins, les Poitevins, les Angevins et les Bretons étaient plutôt portés à se placer sous la domination d'Arthur (2).

Aliénor, oubliant le serment qu'en 1192, à Londres, dans une

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 596, R. de Hoveden, et XVIII, p. 87, R. de Coggeshale; *L'histoire de G. Le Maréchal*, II, vers 11744 à 11940.
(2) *L'histoire de G. Le Maréchal*, II, vers 11924 à 11926.

circonstance solennelle,elle avait prêté avec les seigneurs anglais à Richard et à son héritier qui, pour tous, était le jeune Arthur de Bretagne, se laissa aller aux extrémités vers lesquelles la portait son caractère vindicatif et peut-être aussi un peu d'affection pour le dernier de ses fils, le seul qui lui restât : elle résolut donc de ramener à celui-ci les populations de son domaine patrimonial, et, sans se préoccuper autrement de Constance et de son fils, elle entreprit un voyage en Aquitaine. Là, point de conquête à faire, de compétiteur à évincer; elle reprenait purement et simplement possession de son bien, absolument décidée à y affirmer hautement ses droits de propriété.

Elle partit donc de Fontevrault, emmenant les barons et autres grands personnages du Poitou qui étaient venus se grouper autour d'elle, sous la protection des routiers que commandait Mercadier, le terrible agent de Richard, qu'elle attachait désormais à sa personne. Le 29 avril, huit jours après le départ de Jean Sans-Terre, elle était à Loudun. Là, se présenta devant elle un des plus puissants seigneurs du Poitou, Raoul de Mauléon. Ce personnage habile se proposait de tenter sur la reine le coup qui, près d'un siècle auparavant, avait si bien réussi à son ancêtre, Eble de Châtelaillon. Jugeant nettement la situation, il venait offrir son appui à celui des compétiteurs à la succession de Richard qui lui ferait le plus d'avantages. Voyant qu'Aliénor penchait pour Jean Sans-Terre, il se déclara pour celui-ci, non sans se faire payer cher. En effet, il demanda qu'on lui abandonnât Talmond et la Rochelle, en donnant, pour semblant de raison, que les deux domaines devaient lui appartenir en vertu d'un droit héréditaire qu'il se faisait fort de pouvoir faire attester par le serment de cent chevaliers.

Il n'était réellement que co-seigneur de la Rochelle en vertu de l'accord conclu par le roi Louis le Jeune avec son père Eble, et que co-seigneur du Talmondais de par sa mère Eustachie de Lezay, dont les ancêtres, depuis de longues années, partageaient la domination de ce pays avec les comtes de Poitou. Ce qu'il voulait donc c'était ce Talmondais que les comtes donnaient en douaire à leurs femmes, ce pays qui était un de leurs principaux territoires de chasse et où Richard faisait sa résidence favorite.

Le coup porté était dur, mais Aliénor se rendit bien vite compte que le château de Talmond allait cesser de devenir une résidence royale du jour où Jean passerait roi d'Angleterre ; que désormais il n'y aurait plus de comte de Poitou et que, quant à elle, il lui importait assez peu de posséder les plus belles chasses de l'Aquitaine. De ce côté elle céda donc et renonça aux droits séculaires des comtes de Poitou sur le Talmondais ; mais il en était autrement de la Rochelle, et sur ce point elle se montra intraitable. C'était le port du Poitou ; elle l'avait en quelque sorte vu naître ; elle avait assisté à son développement, elle prévoyait l'extension qu'il était encore appelé à prendre ; c'était un joyau dont elle connaissait tout le prix. Elle résista donc.

Sans nier les droits de Raoul, elle lui offrit une compensation, et cela encore au détriment des plaisirs des comtes de Poitou ; elle lui abandonnerait le château de Benon avec toutes ses dépendances, à l'exception de ce qu'elle avait précédemment donné à Hugues de Thouars. En outre, n'oubliant jamais dans ses actes l'idée religieuse qui la dominait, elle spécifia le maintien de toutes les donations, qu'elle et ses prédécesseurs avaient faites aux établissements religieux, de domaines situés sur les territoires qu'elle cédait à Raoul. Celui-ci consentit à tout ; il renonça à tous ses droits sur la Rochelle, à l'exception d'une rente de 500 sous sur la monnaie du lieu, et s'engagea spécialement à garantir à la reine la possession intégrale de la ville ; mais Aliénor, presque honteuse de se laisser dépouiller ainsi, tint à en donner publiquement le motif et elle fit insérer dans l'acte une phrase par laquelle elle disait qu'elle n'avait agi de cette sorte qu'afin de s'assurer les services de Raoul de Mauléon, services qui étaient nécessaires aussi bien à elle-même qu'à son fils Jean (1).

Bien que, par ces paroles, Aliénor ne se fût pas prononcée catégoriquement en faveur des prétentions de Jean Sans-Terre à la totalité de l'héritage de son frère, cependant elle semblait reconnaître en lui le futur maître de l'Aquitaine, où elle voulait lui

(1) Arcère, *Hist. de la Rochelle*, II, p. 647, preuves. Giry (*Etabl. de Rouen*, I, p. 63, n° 3) donne à cet acte la date du 24 décembre, mais cette indication est inexacte, elle est démentie par le texte même de la charte, qui porte qu'elle fut délivrée le 29 avril, le lendemain de la fête de saint Vital, martyr, que l'on célèbre le 28 avril, « crastino Vitalis martyris ».

ménager des partisans; mais elle ne dut pas tarder à sentir que son désir d'être utile à son fils l'avait entraînée trop loin et on ne voit pas qu'elle ait payé par d'autres faveurs exceptionnelles le concours des personnages qui se trouvaient à Loudun et qui furent les témoins de ses générosités, à savoir : Aimery, vicomte de Thouars, Hugues, vicomte de Châtellerault, Hugues et Raymond de Thouars, Eble de Rochefort, Guillaume de l'Etang et autres.

De Loudun elle gagna Poitiers. Mercadier, qui n'avait pas à dissimuler ses sentiments, traita en ennemi le pays qu'il traversait; c'était une portion de l'Anjou, c'est-à-dire une contrée hostile à Jean Sans-Terre dont il avait embrassé la cause, et il la pilla (1).

A Poitiers, où elle séjourna pendant quelques jours, la reine organisa sa maison, dont le personnel se modifia peu pendant le restant de sa vie. Il se composait de quatre chevaliers : Raoul et Guillaume de Faye, ses cousins, Amelin du Breuil et Pierre, le chevecier de Chauvigny, et de plus, accidentellement, Laon Ogier et Châlon de Rochefort, de trois sergents : Geoffroy de Chauvigny, Geoffroy de Jaunay et Guillaume Vigier, de trois clercs : maîtres Richard de Gnowsale, Geoffroy de Chinon et Guillaume de Saint-Maixent, de trois chapelains : Roger, religieux de Fontevrault, Joscelin et Renoul (2).

Le 4 mai, lendemain de l'Invention de la Sainte-Croix, l'abbé et les religieux de Montierneuf vinrent la trouver quand elle tenait sa cour au milieu de ses barons, et lui présentèrent les chartes de son père, de son aïeul et du père de celui-ci, qui avaient fondé et doté leur monastère. La reine, après un mûr examen des pièces, et sur le conseil de ses barons et des assistants, déclara qu'elle maintenait l'abbaye dans la possession de tous les biens qui lui avaient été attribués et qu'énuméra le charte que rédigea sur-le-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 597, R. de Hoveden. La plupart des historiens qui se sont occupés de cette époque n'ont pas compris le sens du passage de l'annaliste; ils ont cru que le mot « Andegavia », qu'il emploie, signifiait Angers, et ils en ont conclu qu'Aliénor et Mercadier avaient fait la conquête de cette ville dans le courant d'avril. Or « Andegavia » a ici le sens d'Anjou; Loudun faisait partie de ce comté qui, avons-nous dit précédemment, s'étendait jusqu'aux portes de Poitiers, et ce fut le Loudunais qui, lors du passage des routiers de Mercadier, a été l'objet de leurs déprédations.

(2) Les noms de ces divers personnages se rencontrent parmi ceux des témoins de nombreux actes émanés d'Aliénor; ce qui les distingue et spécifie leur caractère, c'est qu'à la mention de leur qualité est joint le pronom « nostris » employé par la reine pour indiquer qu'ils sont spécialement attachés à sa personne.

champ son clerc Roger (1). Aliénor avait en ce moment auprès d'elle les abbés de Saint-Maixent et de Saint-Cyprien, Raoul de Lusignan, comte d'Eu, et Geoffroy, son oncle, Simon de Lezay, Guillaume de Beaumont, Joubert de la Guerche, Raoul et Guillaume de Faye, Guillaume de Lezay, prévôt de Poitiers, et autres (2).

Le même jour, 4 mai, Roger obtint d'elle qu'elle fondât à Fontevrault une chapellenie de Saint-Laurent, dont il aurait la desserte, sa vie durant, et à laquelle elle assurait une rente de 10 livres de monnaie poitevine, assise sur les recettes de sa prévôté de l'île d'Oléron. Outre les gens de sa maison assistaient à cet acte les évêques de Poitiers et de Saintes, les trois archidiacres du diocèse de Poitiers, le doyen et le sous-doyen de la cathédrale, et Mathilde, vicomtesse d'Aunay, qui était venue présenter ses devoirs à la reine (3).

Pendant qu'Aliénor était ainsi en train d'aliéner les revenus de la prévôté de l'île d'Oléron, elle disposa encore sur cette prévôté d'une autre rente de 10 livres de monnaie poitevine en faveur de sa petite-fille, Aelizie, fille de la comtesse de Blois pour lors décédée, avec faculté de les employer sa vie durant pour son usage personnel. Après sa mort, cette rente devait faire retour à l'abbaye de Fontevrault et être affectée à la dotation d'un anniversaire qui serait célébré annuellement pour l'âme de la comtesse de Blois et de sa fille (4). C'est sans doute en ce moment qu'elle délivra des lettres de sauvegarde aux abbayes de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte et qu'elle interdit spécialement au prévôt de Montreuil de porter atteinte aux propriétés de cette dernière abbaye (5).

(1) De cette longue liste de biens nous n'en retiendrons que deux, qui intéressent la topographie de la ville de Poitiers à cette époque, l'un est l'étang, contigu à la cité, que la comtesse Agnès avait fait édifier pour sa défense, l'autre les tranchées qui allaient de cet étang au Clain ainsi que la tour placée au-dessous de l'étang et que l'aïeul d'Aliénor avait autrefois confiée à la garde des religieux de l'abbaye.

(2) Arch. de la Vienne, orig., Montierneuf, n° 63; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 202.

(3) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, p. 257. En accroissement de cette fondation, la reine donna à Fontevrault une maison et un four qu'elle avait fait construire à Poitiers et dont Roger et ses successeurs devaient spécialement jouir.

(4) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, p. 258. Cette pièce n'est pas datée, mais comme on y rencontre les mêmes témoins que dans la précédente, elle est évidemment du même jour.

(5) Arch. de la Vienne, Fontaine-le-Comte, l. 1. Dans le fonds de cet établisse

Le lendemain, 5 mai, Aliénor était à Montreuil, le château des comtes, situé au milieu des domaines de l'abbaye de Sainte-Croix. Les religieuses ne laissèrent pas échapper l'occasion de réclamer contre les entreprises de Richard qui, pour étendre ses chasses, leur avait enlevé les bois dépendant de leur terre de Vâles. Elles produisirent à l'appui de leurs dires plusieurs témoins, habitants du pays, à savoir les chevaliers Pierre et Guillaume de Frozes, et Groleau, le sergent Pierre Pasdeloup et autres. Châlon de Rochefort et Laon Ogier, chevaliers de la reine, chargés de recevoir le serment des témoins et leurs dépositions, et quelques autres membres de l'escorte, reconnurent la justesse des réclamations des religieuses de Sainte-Croix et conseillèrent à Aliénor d'accueillir leur demande, ce qu'elle fit volontiers, en présence de nombreux témoins, et particulièrement d'Elie, frère d'Anne, abbesse de Sainte-Croix (1).

On retrouve ensuite la reine à Niort. Dans cette ville elle reçut une nombreuse députation de gens de la Rochelle qui venaient lui apporter leurs témoignages de fidélité comme à leur unique maîtresse; toutefois ils ne se contentèrent pas de cette démarche gracieuse, ils sollicitèrent d'elle une grande faveur, celle de constituer leur communauté en commune jurée. Aliénor se rendit à leur demande et elle leur accorda une charte solennelle qui établissait une commune dans leur ville; elle spécifiait que cette concession avait pour but de faciliter aux habitants les moyens de défendre ses droits aussi bien que les leurs, qu'ils engageaient leur foi envers elle et envers ses successeurs, tant pour le maintien de ses droits que de ceux de l'Église. Elle confirma en même temps tous les libres usages en vigueur dans la ville et reconnus tant par ses prédécesseurs que par elle-même. Ce fut sans nul doute le sénéchal, Pierre Bertin, le voisin et l'ami des Rochelais, qui présenta à la reine la députation composée de David de Puilboreau, de

ment on trouve aussi une charte (orig., nº 12), par laquelle Aliénor enjoignait au prévôt de Poitiers de veiller à ce que l'abbaye fût remise en possession d'une aumônerie que lui avait ravie Guillaume Ballon et que celui-ci avait été condamné à lui restituer en vertu de jugements de la cour du roi, des bourgeois et des clercs de la ville. Cette dernière indication nous paraît attester que cet acte est antérieur à l'établissement de la commune de Poitiers, autrement il porterait que la sentence émane non des bourgeois, mais bien de la commune ou du maire.

(1) Arch. de la Vienne, orig., Sainte-Croix, nº 5.

Guillaume Téaud, de Pierre et Philippe de Faye, de Guillaume Salomon, d'Amaury de Caours, de Sanche de Beaulieu et de Pascaud de la Rochelle. A la délivrance de la charte assistèrent, en outre, Raymond de Rex, Isembert, maître des écoles de Saintes, Pierre de Vouvant, Eudes, abbé d'Angles, et autres (1).

En favorisant uniquement la Rochelle, Aliénor risquait de mécontenter les autres villes de ses états qui avaient tout autant droit que celle-ci à posséder les privilèges dont elle allait jouir et qui ne s'étaient point départies de leur fidélité à son égard. Evidemment, quelques-uns de ses conseillers le lui firent sentir ; elle comprit leurs raisons et la concession de la charte de la Rochelle devint le point de départ d'actes de même nature qui marquèrent les diverses étapes de son voyage.

La première ville qui devait profiter de ces bonnes dispositions ne pouvait être autre que Poitiers, la capitale du duché. Cette cité, pourvue de certains privilèges par les comtes de Poitou et particulièrement par le père et l'aïeul d'Aliénor, se les était vus retirer lorsqu'elle avait tenté de se constituer en commune, en 1137; depuis ce jour, elle avait été gouvernée, au nom des rois de France et d'Angleterre, par un prévôt. Elle était par suite rentrée dans la règle commune et ses habitants se trouvaient privés de certains droits civils dont la Rochelle et Oléron avaient été postérieurement gratifiés. La reine décida que Poitiers serait mis sur le pied de ces localités privilégiées et elle lui concéda d'abord une première charte, par laquelle elle déclarait qu'elle restituait à ses fidèles habitants les libertés et les droits dont ils avaient joui du temps de son père, de son aïeul, et d'autres ses prédécesseurs, à savoir qu'ils pourraient marier librement leurs filles, que toute femme libre aurait la faculté de prendre l'époux qui lui conviendrait, en quelque lieu que ce fût, soit dans la ville de Poitiers, soit en dehors; qu'ils auraient le droit de tester librement en plaçant leurs dispositions dernières sous

(1) Arcère, *Hist. de la Rochelle*, II, p. 660, preuves. Le mot de commune jurée n'était pas employé dans la charte de Henri II, on ne le trouve que dans celle d'Aliénor, et, d'autre part, comme c'est seulement après la concession de la reine que l'on rencontre le nom d'un maire de la Rochelle, il est à croire que la commune d'Henri II avait pour chef le prévôt royal. A ce propos, nous nous éloignons de l'opinion que Giry a émise dans ses *Etablissements de Rouen ;* il en sera pareillement pour quelques autres points de détail, sur lesquels nous n'insisterons que lorsqu'ils présenteront un véritable intérêt historique.

la protection du seigneur de leur ville ; que toute personne serait admise à donner caution pour quelque délit qu'elle aurait pu commettre dans l'intérieur de la cité et ne pourrait être mise en prison que pour les cas de meurtre, de trahison ou de vol ; enfin, pour attirer les étrangers dans la ville, la charte stipulait que ceux qui viendraient y fixer leur demeure jouiraient des mêmes privilèges que les autres habitants (1).

Ayant, par cet acte, délivré les citoyens de Poitiers de ces droits abusifs, de ces mauvaises coutumes qui se rattachaient étroitement aux liens du servage, Aliénor accorda ensuite à ces hommes libres la faculté de pouvoir défendre leur liberté en se constituant en commune jurée, telle à peu près que celle qu'elle venait d'établir à la Rochelle. Ce qui semble bien indiquer que cette dernière concession est toute spontanée et qu'elle est une conséquence de la précédente, c'est qu'en ce jour elle n'avait pas auprès d'elle de Poitevins qui auraient pu venir la solliciter ; on ne voit parmi les témoins de la charte de Poitiers que les personnages qui venaient d'assister à la délivrance de celle de la Rochelle : le sénéchal Pierre Bertin, les chevaliers de la reine, Laon Ogier et Châlon de Rochefort, les abbés de Saint-Maixent et de Saint-Cyprien, et les Rochelais qui n'étaient pas encore partis porter la bonne nouvelle à leurs concitoyens (2).

Pendant son séjour à Niort, Aliénor reçut la visite de sa fille Jeanne, l'ancienne reine de Sicile, qui avait épousé, au mois d'octobre 1196, Raimond VI, comte de Toulouse, et qui, trahie par les siens dans une campagne qu'elle avait entreprise pour soutenir les droits de son mari, était venue demander secours à Richard, mais elle n'était arrivée qu'après la mort de son frère. Jeanne accompagna sa mère dans son voyage ou à tout le moins jusqu'à la Rochelle (3).

C'est vers cette ville qu'Aliénor se dirigea en quittant Niort, mais en route elle s'arrêta à Andilly et prit son logement chez son fidèle Pierre Bertin. Là elle trouva des jurés de l'île d'Oléron,

(1) Arch. comm. de Poitiers, orig., A. 1 ; Giry, *Etablissements de Rouen*, II, p. 143.
(2) Arch. comm. de Poitiers, copie de 1298, A. 13 ; Giry, *Etablissements de Rouen*, II, p. 145.
(3) Métais, *Cartul. saint. de la Trinité de Vendôme*, p. 117.

conduits par Humbert de Fors, qui venaient demander leur part du gâteau qui se distribuait. La reine recommença en leur faveur ce qu'elle venait de faire pour les bourgeois de Poitiers ; elle confirma et renouvela toutes les dispositions de la charte de franchise qu'ils avaient obtenue du comte Othon, et déclara qu'elle abolissait à tout jamais les mauvaises coutumes qui avaient pu être établies dans l'île à partir du jour de son mariage avec le roi Henri d'Angleterre.

A la suite de cette concession d'Othon, les habitants d'Oléron semblent avoir constitué une organisation communale à laquelle manquait toutefois la sanction de l'autorité supérieure. Aliénor la lui donna et assura aux jurés de l'île, par une seconde charte, la perpétuité de leur commune jurée, faveur qu'elle accompagna de privilèges identiques à ceux qu'elle venait d'accorder aux communes de la Rochelle et de Poitiers.

L'évêque Henri de Saintes se trouva à Andilly et fut, avec les gens de l'entourage ordinaire de la reine, témoin de ses nouvelles libéralités ; du reste, comme elle était entrée sur le territoire de son diocèse, il était naturel qu'il vînt se joindre à son escorte (1).

Enfin Aliénor arriva à La Rochelle. Il ne nous est resté aucun

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 111 ; Arcère, *Hist. de la Rochelle*, preuves, II, pp. 639 et 640. C'est au contenu de ces deux actes que se bornèrent les faveurs accordées par Aliénor à l'île d'Oléron. Pour notre part, nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle n'a eu aucune participation dans la rédaction, voire même dans la compilation des *Rôles d'Oléron*, le célèbre code maritime du Moyen-Age, dont presque tous les historiens lui font honneur. L'opinion commune en France, comme le dit M. Pardessus (*Collection de lois maritimes*, I, p. 283), en place la composition au temps où Aliénor était encore reine de France, c'est-à-dire avant 1153 ; cet auteur combat cette attribution, mais il ne se prononce pas sur l'époque où s'est fait ce recueil (p. 308). Quant à M. de la Fontenelle de Vaudoré, qui a spécialement étudié cette question (*Lois et usages maritimes de l'Aquitaine du Nord*, p. 137), tout en attribuant les *Rôles* à Aliénor, il les date seulement du règne de Jean Sans-Terre, alors que ce prince avait reconnu à sa mère toute autorité en Poitou (1199-1204). Cette spécification ne repose sur aucun fondement sérieux ; non seulement il n'est fait aucune allusion aux *Rôles d'Oléron* dans les textes du XIIe siècle, mais ils restent tout aussi inconnus au XIIIe siècle ; c'est seulement à partir du XIVe siècle qu'il est fréquemment fait appel à leur jurisprudence. Au lieu d'être une œuvre personnelle, codifiée en vertu de mandements royaux, les *Rôles* ne nous paraissent être qu'un recueil de sentences rendues par la cour du maire d'Oléron lorsque quelque débat touchant les choses maritimes était porté devant elle. C'est ce qui nous paraît devoir être déduit de la formule qui suit chacun des articles de ce code et qui, plus ou moins variée, se résume en celle-ci : « *Et tel est le jugement en cest cas* ». Un de ces articles, le vingt-sixième dans certains manuscrits, se termine ainsi : « *C'est le jugement donné tesmoingn le seel de* « *l'isle de Leon, establi aulx contratz de la dicte isle le jour du mardi prochain* « *après la feste saint André apostre, l'an de grâce mil deux cens IIII^{xx} et seix*

témoignage de l'accueil enthousiaste qu'elle dût y recevoir de la part des habitants, et sa présence en cette ville n'est connue que par ses générosités. Elle y séjourna toutefois et probablement assista à l'élection du premier maire de la ville, qui fut Guillaume de Montmirail (1), sans doute un parent de ce Robert, qui avait été sénéchal de Poitou en 1185. Il est au reste à remarquer que les communes nouvellement établies choisirent leurs premiers maires parmi les personnes les plus notables de leur cité et à Poitiers, entre autres, où l'élection du maire dut se faire en même temps qu'à la Rochelle, le choix des bourgeois se porta sur Savary, maître de la monnaie de cette ville et seigneur de la Tour-Savary (2).

Aliénor avait dans son entourage un défenseur attitré des intérêts de Fontevrault, son chapelain Roger; celui-ci profita du séjour de la reine à la Rochelle pour lui faire accroître les faveurs dont elle avait déjà gratifié son monastère. Elle avait à se louer d'un habitant de la ville, nommé Pierre Foucher; suivant un usage assez fréquent à cette époque (3), elle affranchit ce particulier et ses héritiers, de toutes tailles, quêtes et exactions, de l'ost et de la chevauchée et autres coutumes, et, quand par cet acte il fut devenu absolument quitte de toutes les charges dont il pouvait être tenu envers le comte de Poitou, elle le donna à l'abbaye de Fontevrault (4).

La comtesse de Toulouse était encore auprès de sa mère quand

« *ans* ». Cette date, qui répond au 3 décembre 1286, dans laquelle M. de la Fontenelle (p. 114) ne voit que celle de la délivrance d'une copie des rôles, nous paraît être au contraire celle du jugement qui forme l'objet de ce vingt-sixième article et qui, pour plus d'authenticité, fut enregistré en la cour du scel aux contrats. Dans le manuscrit du temps qui est en notre possession et qui a pour titre : *Ensuist le rolle Dauleron qui est pour la mer*, les rôles s'arrêtent à cet article vingt-six, car ce qui suit porte ce nouveau titre : *Ce sont les noblesses et coustumes aux comptes de Bretaigne*. Dans le *Grant routtier et pilotage de la mer* de Garcie Ferrande, ce second recueil se trouve, comme dans notre manuscrit, placé à la suite des Rôles d'Oléron, mais le vingt-sixième article, daté de 1286, est suivi de plusieurs autres qui sont évidemment des adjonctions à la codification primitive.

(1) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, p. 204.

(2) Arch. de la Vienne, G. 488, acte de l'an 1200.

(3) Voy. *Arch. hist. du Poitou*, I, p. 79, Dons d'hommes au XIIIe siècle en Bas-Poitou, par de La Boutetière.

(4) Marchegay, *Notices et pièces hist.*, p. 203; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 208. Ce personnage, évidemment un riche bourgeois, se rendit à Fontevrault, où en présence de la reine Aliénor, il fit d'importantes donations au monastère ; il en déposa le titre sur le grand autel de l'église abbatiale et le confirma plus tard par son testament (Arch. de Maine-et-Loire, Fontevrault, titres anciens, n° 19).

celle-ci reçut les doléances du prieur de la maison de Puyravault, dépendance de la Trinité de Vendôme. Elle-même et Richard avaient autrefois concédé à Guillaume Maingot le domaine de Surgères, dont il portait le nom, en vertu de quoi il prétendait à certains droits sur les terres des prieurs. La reine déclara que lorsqu'elle fit ce don elle n'avait nullement entendu y comprendre quelque charge que ce fût imposable sur le prieuré, lequel continuerait à jouir d'une pleine et entière liberté (1). A cet acte, ainsi qu'aux précédents, on constate la présence de Sanche de Beaulieu, de David de Puilboreau, de Bernard de Ruffec, d'Isembert, le maître des écoles de Saintes, et autres.

De la Rochelle, Aliénor se dirigea sur Saint-Jean-d'Angély, évidemment pour faire un pèlerinage au chef du Précurseur. Dans cette ville elle trouva le comte d'Eu et Hugues le Brun, qui venaient se joindre à son cortège. Pendant son séjour à la Rochelle, elle avait reçu des chevaliers du Temple d'importantes demandes, qui avaient évidemment pour but de contrebalancer les concessions qu'elle avait faites aux bourgeois de la ville et qui auraient permis à ceux-ci d'élever autorité contre autorité. Mais le temps lui manqua pour examiner cette requête et c'est seulement à Saint-Jean-d'Angély qu'elle délivra la charte qui devait amplement y satisfaire. Elle déclara que désormais les hommes des Templiers seraient affranchis de toute obligation d'ost, de chevauchée, de bians et de gardes, et, en outre, que les maisons possédées par ces hommes seraient à l'avenir quittes de tous cens et de toutes les coutumes qu'elle pourrait posséder sur elles. Elle confirmait aussi tous les dons de maisons ou places que ces chevaliers avaient pu recevoir en don dans la ville de la Rochelle, celui de 100 sous de rente annuelle que leur avait fait Eble de Mauléon en perpétuelle aumône, et enfin elle leur donnait la chaussée du Perrot, avec les moulins qu'ils pourraient édifier sur chacun de ses côtés, jusqu'à la limite de la terre des Frères de l'Hôpital (2).

(1) Métais, *Cartul. saint. de la Trinité de Vendôme*, pp. 117, 118 et 122. Malgré la charte d'Aliénor, Maingot, qui était un des plus zélés partisans des rois anglais, n'abandonna la poursuite des droits auxquels il prétendait sur Puyravault qu'au temps de Henri III, roi d'Angleterre, en 1217, et non avant 1189, comme l'a imprimé l'abbé Métais, p. 116.

(2) *Arch. hist. de la Saintonge*, I, p. 30. Voy. Musset, *La Rochelle et ses ports.*

Pendant qu'elle résidait à Saint-Jean, la reine fit aussi délivrer aux religieux de Saint-Eutrope de Saintes, qui étaient venus en suppliants auprès d'elle, une charte par laquelle elle reconnaissait tous les droits de franchise que son père et son aïeul, les précédents ducs d'Aquitaine, avaient autrefois concédés au Puy-Saint-Eutrope, droits dont ils avaient été dépouillés par Richard, ce qui les avait laissés sans défense contre les entreprises et les vexations des agents du comte (1).

C'est au mois de juin qu'Aliénor se trouvait à Saint-Jean; c'est aussi pendant ce même mois qu'elle résida à Saintes. Là, en présence et du consentement de l'évêque et du chapitre cathédral dont elle réserva tous les droits, elle confirma les anciens privilèges dont jouissait la cité de Saintes et lui accorda de posséder une commune organisée sur le mode de celle de la Rochelle (2).

Le 1er juillet, la reine était à Bordeaux. Pierre Bertin l'avait abandonnée et était resté dans son gouvernement du Poitou; il avait été remplacé auprès d'Aliénor par Raymond Bernard de Rouzinan, sénéchal de Gascogne (3). L'évêque de Saintes avait continué à faire partie de son cortège, mais celui-ci s'était grossi de l'archevêque et du doyen de la cathédrale de Bordeaux, de l'évêque de Lectoure, de Gaston, comte de Bigorre, et d'un grand nombre de seigneurs de Gascogne. En leur présence, la reine confirma tous les privilèges accordés à la Sauve par les rois Henri et Richard, et porta à quinze jours la durée de la foire établie par Othon lors de la fête de l'élévation de saint Gérard (4).

Aliénor ne pouvait se montrer, à l'égard des citoyens de Bordeaux, moins généreuse qu'elle ne l'avait été pour ceux des autres villes de son duché; elle leur accorda toutes les franchises et les libres coutumes dont elle avait doté Poitiers et autres cités, mais elle ne fut pas au delà. Elle ne les autorisa pas à constituer dans leur ville une commune jurée, non point sans doute que son intention y eût été contraire, mais elle dut céder aux réclamations

(1) *Arch. hist. de la Saintonge*, II, p. 270.
(2) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 208.
(3) Ce personnage était en fonctions le 31 mars 1199 (Brutails, *Cartul. de Saint-Seurin*, p. 128).
(4) Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, II, p. 141.

que ne purent manquer de lui faire l'archevêque et les chapitres qui jouissaient dans cette cité d'une grande autorité. Elle ne fut donc pas plus loin dans cette voie de liberté où elle était si largement entrée, mais les bourgeois de Bordeaux lui ayant demandé comme compensation de posséder une maison de change ou monnaie dans leur ville, elle leur concéda volontiers ce privilège (1).

Enfin, le 4 juillet, se trouvant à Soulac, elle confirma tous les droits et tous les privilèges de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux (2).

Soulac est la dernière étape connue du voyage entrepris par Aliénor dans son duché d'Aquitaine, voyage où elle avait eu pour but, comme elle le disait, de veiller sur les besoins de son peuple et de s'occuper du bien de la patrie. La fatigue de cette course de deux mois rendit-elle la reine malade, ce que son grand âge permet de supposer, ou reçut-elle des nouvelles qui la décidèrent à revenir sur ses pas, on l'ignore? Toujours est-il que le 30 juillet

(1) *Rotuli chart.*, p. 4 *b*. Ces actes ne sont connus que par les confirmations de Jean Sans-Terre. On ne saurait dire quelles sont les monnaies qui auraient pu être frappées par les bourgeois de Bordeaux en vertu de la concession d'Aliénor. Peut-être se sont-ils contentés d'utiliser, pour cette émission, de vieux coins reconnus pour appartenir à la duchesse d'Aquitaine. Ces pièces, denier et obole, dont on connaît au moins deux variétés de frappe, portent d'un côté deux croisettes, placées sur la même ligne horizontale, ayant au-dessus l'oméga et au-dessous l'alpha, le tout entouré par la légende circulaire DVCISIT. Au revers le champ est occupé par une croix avec la légende circulaire AGVITANIE. (Poëy d'Avent, *Monnaies féodales*, II, p. 78, n°s 2741 à 2743, et pl. LIX, n°s 11, 12 et 13). On a beaucoup hésité à attribuer ces monnaies à Aliénor, mais il nous paraît que cette identification ne saurait être contestée. Il est à remarquer que si les comtes de Poitou ont conservé jusqu'à Richard le type immobilisé de Charles-le-Simple, ils ont agi autrement en Aquitaine, où l'on possède des pièces émises en qualité de ducs par les Guillaume, par Eudes, par Guy-Geoffroy, par Louis VII, par Henri II et par Richard. Les pièces d'Aliénor ont tout à fait l'aspect de celles de Cahors, quant à la décoration du champ, à l'exception toutefois de ce qu'au-dessus des croisettes la croix crossée des *Caoursins* est remplacée par l'Ω, lettre qui avec l'A se trouve sur les pièces de Henri et de Richard en Aquitaine. Quant au mot DVCISIT, il nous paraît être une corruption orthographique de celui de DVCISIA, dont la dernière lettre a pu devenir facilement un T, par suite de la faute du graveur du coin. Nous ne doutons pas qu'il ait voulu mettre « Ducisia », et non « Ducissa », ce dernier mot étant de création récente et probablement ignoré du monnayer. Cette détermination aurait pour conséquence de placer la fabrication de ces pièces anonymes, en 1137, aussitôt la mort de Guillaume VIII, alors qu'on ne savait quel nom ou même quelle qualité prendrait la fille du défunt. Si l'expression « Comitissa » remonte haut dans la basse latinité, on ne trouve pas celle de « Ducissa » avant le XIIe siècle, et même il nous semble qu'elle a dû être créée pour Aliénor. Du Cange, dans son Glossaire, le cite d'après un acte publié par Rymer, *Fœdera*, V, p. 616, col. 1, portant la date de 1348, quant à nous, nous l'avons relevé pour la première fois dans une charte de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, de l'année 1141 (*Cartul. de Notre-Dame de Saintes*, p. 36).

(2) *Gallia Christ.*, II, col. 820.

elle se trouvait auprès de son fils Jean Sans-Terre à Rouen (1).

Depuis leur séparation, les événements avaient marché. La mission de l'archevêque de Cantorbéry et de Guillaume Le Maréchal en Angleterre avait réussi. Chez les grands seigneurs anglais il n'y avait pas eu d'hésitation dans leur choix entre un prince qui avait passé une partie de son existence au milieu d'eux, qui lors de ses manœuvres contre Richard s'était créé de nombreux partisans, et le jeune duc de Bretagne qu'ils ne connaissaient pas. Jean passa donc la mer en toute confiance, et le 27 mai, jour de l'Ascension, il fut couronné roi d'Angleterre à Londres dans l'église de Saint-Pierre de Westminster (2).

Sûr de la fidélité de son royaume, garantie par le serment des grands et du peuple, Jean, désormais roi d'Angleterre et duc de Normandie, se hâta de retourner sur le continent où il avait fort à faire. Philippe-Auguste, aussitôt après la mort de Richard, s'était empressé d'envahir le comté d'Evreux, Constance et Arthur avaient pris possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et Aliénor, dans son duché d'Aquitaine, ne s'était pas prononcée franchement en sa faveur. Dans aucun des nombreux actes émanés d'elle pendant le mois de mai, elle n'avait prononcé le nom de son fils, et c'est à raison de sa qualité personnelle, tant de reine que de duchesse, qu'elle avait toujours agi.

Dès le lendemain de son couronnement, Jean Sans-Terre s'était paré des titres que portait Richard et il se qualifiait comme lui de roi d'Angleterre, de seigneur d'Irlande, de duc de Normandie et d'Aquitaine, et de comte d'Anjou (3). Toutefois, comme en ce moment, il ne régnait véritablement que sur l'Angleterre et la Normandie, il s'agissait pour lui de devenir maître des autres possessions continentales de son frère.

(1) *Rotuli chart.*, p. 10 *b*. On ne peut s'empêcher de faire remarquer que, pas plus qu'Othon ne l'avait fait précédemment, Aliénor ne pénétra dans la Gascogne proprement dite. Faut-il en attribuer la cause à ce fait que ce pays faisait partie du douaire de Bérengère et que c'est à cette princesse qu'appartenait d'y exercer les droits souverains?

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 597, R. de Hoveden.

(3) *Rotuli chart.*, I, p. 31. Cette formule se trouve en tête d'une lettre que Jean Sans-Terre adressa le 14 janvier 1199 au pape Innocent III à l'occasion de ses difficultés avec Hamelin, évêque du Mans, et dans laquelle il informait le pape qu'il avait envoyé par devers lui son clerc P. Barrell, avec pleins pouvoirs pour traiter cette affaire.

C'était le domaine héréditaire des Plantagenets qu'il lui était le plus difficile de recouvrer. Après que, par un rapide coup de main, Constance se fut emparée d'Angers, elle vit accourir près d'elle les principaux seigneurs de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, qui venaient prêter serment à Arthur, comme à leur seigneur légitime. L'usage angevin pour l'hérédité des fiefs était qu'en cas de vacance dans la succession des comtes par défaut d'héritier direct le frère aîné du précédent comte lui succédait dans la possession du patrimoine familial ou, à son défaut, son fils aîné par représentation. Tel était le cas d'Arthur : fils de Geoffroy de Bretagne, le frère cadet de Richard, il se trouvait évincer Jean, le dernier des cinq frères, enfants d'Henri II et d'Aliénor (1).

La couronne d'Angleterre n'était donc pas en jeu, mais seulement les trois comtés angevins dont Arthur s'empressa de prendre possession ; il commença par se rendre au Mans, où il fut très bien accueilli par les habitants, et, pour affirmer la légalité de ses droits, il fit, dans cette ville, hommage pour ses trois comtés à Philippe-Auguste, qui était venu le trouver (2).

Il se rendit ensuite à Tours où, selon l'usage, il fut reçu solennellement chanoine de Saint-Martin. Ce voyage fut sur le point de lui être fatal. Aimery, vicomte de Thouars, Hugues le Brun, comte de la Marche, Geoffroy de Lusignan et plusieurs autres barons poitevins, qu'Aliénor avait évidemment gagnés à la cause de Jean, firent une chevauchée rapide dans le but de s'emparer de sa personne. Le dimanche avant l'Ascension, 23 mai, ils se présentèrent devant Tours, mais cette ville, comme Limoges et bien d'autres, était un composé d'agglomérations distinctes, dont deux étaient ceintes de murailles, la Cité, où se trouvait la cathédrale, et Châteauneuf, avec la collégiale de Saint-Martin. Arthur eut le temps de se réfugier dans la Cité, que les Poitevins ne purent enlever ; ils durent se contenter de piller la ville ouverte et d'emmener des bourgeois pour leur faire payer rançon. Philippe-Auguste, qui guerroyait non loin de là, averti du danger que courait le jeune prince, envoya en toute hâte à son secours Guil-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 596, R. de Hoveden.
(2) Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 145.

laume des Barres, l'ancien adversaire de Richard ; celui-ci arriva le 24, mais les Poitevins, voyant leur coup manqué, s'étaient hâtés de déguerpir, et ils ne purent être rejoints par le capitaine français (1).

Arthur retourna au Mans, dont l'évêque et les habitants lui étaient tout dévoués, et y passa une partie du mois de juin. En se rendant dans cette ville, il fut remercier Philippe-Auguste de son intervention et le roi, qui se trouvait alors à Montlandon, confirma les dons qu'Arthur avait faits à deux de ses principaux partisans, Juhel de Mayenne et Guillaume des Roches ; ce dernier, qui avait beaucoup contribué à la prise d'Angers, avait reçu en cadeau du jeune prince la sénéchaussée d'Anjou et du Maine (2).

Le dimanche 20 juin, Jean Sans-Terre aborda à Dieppe et envoya immédiatement auprès de Philippe-Auguste des députés qui s'entendirent avec lui pour proroger jusqu'à l'Assomption la trêve conclue avec Richard, laquelle devait expirer à la Saint-Jean. Aussitôt son arrivée en Normandie, il vit venir à lui les ambitieux de toutes sortes, désireux d'obtenir une part des faveurs que, nouveau roi, il ne pouvait manquer de distribuer. Parmi eux on rencontre deux Poitevins, Raoul de Mauléon et Geoffroy de la Celle. Soit que Pierre Bertin fût arrivé au terme de son mandat, soit pour tout autre motif, ils venaient l'un et l'autre solliciter sa succession. Ce fut Mauléon qui l'emporta, mais en même temps Jean donna à l'un et à l'autre une mission de confiance. Le 30 juin, étant à Carentan, il leur confia une lettre de créance, qu'ils étaient chargés de remettre, lorsqu'ils les rencontreraient, aux chefs de la mission que son beau-frère, le roi de Castille, envoyait vers lui ; dans cette lettre, il faisait savoir aux députés espagnols qu'ils pouvaient ajouter une foi absolue à ce qui leur serait dit par les deux Poitevins, qui partaient assistés de P. Barrel, son clerc privé, ou même seulement par deux d'entre eux (3).

Cette présence, auprès de Jean Sans-Terre, de deux personna-

(1) Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 145.
(2) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, nos 561 et 562.
(3) Rymer, *Fœdera*, I, p. 113.

ges notables du Poitou est significative. En agissant ainsi, ils ne faisaient, selon toute vraisemblance, que suivre l'impulsion qui leur avait été donnée par Aliénor. Toutefois, bien que la reine désirât voir le triomphe de son fils, elle crut bon de prendre certaines précautions à son égard et, en particulier, de lui faire reconnaître son autorité en Aquitaine. Jusqu'à ce jour elle s'était tenue publiquement dans une certaine réserve, car il ne tenait qu'à elle de détacher complètement son duché de la couronne d'Angleterre et de rentrer dans la vassalité directe du roi de France; or, avant de reconnaître sa sujétion envers son fils, elle posa ses conditions.

Son négociateur semble avoir été l'abbé du Pin, Milon, le chapelain de Richard. Le 14 juillet, Jean, étant à Séez, confirma la donation que son frère Richard avait faite à l'abbaye du Pin de l'église de Saham, avec toutes ses dépendances, dont l'acte lui fut mis sous les yeux. Par qui? on ne le dit pas, mais, selon toute probabilité, c'est par l'abbé Milon qui, en toute justice, commençait par tirer parti pour lui-même du rôle qu'il était appelé à jouer (1).

Le même jour, Jean concéda aux bourgeois de Saint-Jean-d'Angély le droit d'avoir une commune, avec toutes les franchises et les libres coutumes qui pouvaient y compéter (2). Dans cet acte, qui a tout le caractère d'une confirmation, il n'est pas toutefois question d'une concession primitive, qui ne pourrait être due qu'à Aliénor. La reine, nous l'avons vu, avait pourtant séjourné à Saint-Jean, et sa largesse était telle qu'il ne lui en aurait pas beaucoup coûté de favoriser les bourgeois de cette ville, ainsi qu'elle venait de le faire pour ceux des localités qu'elle avait traversées. Mais sa bonne volonté dût être entravée par quelque opposition venant des religieux de l'abbaye qui jouissaient de droits considérables dans la ville, et qui pouvaient redouter la présence d'une commune, puissance rivale à leurs côtés. La charte de Jean Sans-Terre indiquerait que les parties s'étaient mises d'accord et qu'elle était l'exécution de promesses faites par la reine ou d'engagements pris par elle.

(1) *Rotuli chart.*, p. 1a.
(2) *Rotuli chart.*, p. 1b.

Le surlendemain, 16 juillet, le roi gratifia les Templiers d'une charte, datée aussi de Séez, par laquelle il leur accordait les privilèges les plus étendus, les exemptant de toutes charges dans l'étendue de son royaume (1).

Le 17, il était au Vaudreuil; ce jour-là il confirma successivement deux chartes de sa mère Aliénor en faveur des citoyens de Bordeaux; l'une qui leur accordait les franchises dont elle avait doté les autres villes de son duché, l'autre qui les maintenait dans le droit de posséder une monnaie dans leur cité (2).

Nous ne connaissons pas le nom du représentant des intérêts de de Saint-Jean, mais celui de Bordeaux se laisse deviner. C'est un marchand de cette ville, nommé Elie Beger, à qui Jean accorda le même jour la faveur de pouvoir circuler avec ses marchandises dans tout son royaume, sans avoir à payer aucun droit, excepté en Poitou. Toutefois il pouvait amener dans ce pays, une fois par an, un navire de cent tonneaux chargé de vin, exempt de toute coutume; il lui concédait aussi un emplacement dans la ville de Bordeaux, auprès de celui que le roi Richard avait jadis concédé à Roux Beger et à son frère Raymond, à la seule charge d'avoir à payer une paire d'éperons dorés pour service de rachat féodal, quand il y aurait lieu (3). C'est à ces seules faveurs que s'arrêta en ce moment la libéralité du roi Jean envers Bordeaux; l'opposition contre l'établissement d'une commune ne s'était pas assoupie chez les intéressés, et le roi ne passa pas outre.

Nous ne saurions dire quels sont les services que Raymond, vicomte de Tartas, fit rémunérer par le don que, le 25 juillet, Jean étant encore au Vaudreuil, lui fit du pont de Saint-Pantaléon, mais on sent encore l'action d'Aliénor dans la présentation que les gens d'Oléron firent au roi de la charte de franchise et de liberté qu'elle leur avait accordée; il la confirma comme il avait précédemment fait pour tous les actes de la reine (4).

Le 29, Jean était à Verneuil, et le 30, il arriva à Rouen, où il retrouva sa mère, qui avait été devancée par les gens pressés de

(1) *Rotuli chart.*, p. 1 *b.*
(2) *Rotuli chart.*, p. 4 *b.*
(3) *Rotuli chart.*, p. 4 *b.*
(4) *Rotuli chart.*, p. 5 *b.*

profiter de ses bonnes dispositions (1). Parmi les compagnons de la reine, on relève les noms d'Hélie, archevêque de Bordeaux, de Raoul d'Exoudun, comte d'Eu, de Geoffroy de Lusignan, de Joubert de la Guerche, de Guillaume Maingot, de Raoul et de Guillaume de Mauléon, d'Humbert de Fors et de Geoffroy de la Celle. On y voyait aussi le vicomte de Thouars, qui ne voulait pas perdre le bénéfice de son coup de main manqué. En présence des grands seigneurs anglais qui faisaient escorte au roi Jean et des Poitevins de tout rang arrivés avec Aliénor, il se reconnut l'homme lige du roi, pourvu que celui-ci exécutât les conventions arrêtées entre eux et que le point de départ de celles-ci remontât à quinze jours avant la Saint-Jean; il était dit en outre: que ce qui avait été fait durant cet espace de temps par l'une des parties à l'encontre de l'autre ne lui serait pas imputé. Parmi les clauses non énoncées de cet accord se trouvait le don par Jean Sans-Terre au vicomte de Thouars de la charge de sénéchal d'Anjou et de la garde du château de Chinon (2).

Ce fut donc à Rouen qu'eut lieu l'entrevue d'Aliénor et de son fils. Elle dut être très cordiale, mais en même temps elle conserva le caractère politique que lui donnaient les événements qui venaient de se passer. Bien qu'Arthur dominât sur la plus grande partie des trois comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine, et qu'il eût derrière lui la Bretagne, cependant sa situation n'était pas tellement solide que Constance, mise en éveil par le guet-apens de Tours, n'ait cru devoir prendre certaines précautions. Le retour de Jean Sans-Terre en Normandie l'inquiétait, aussi, pour parer à toute éventualité, crut-elle devoir confier son fils à Philippe-Auguste. Le roi de France, heureux de cette ouverture, s'empressa de venir à Tours prendre livraison du jeune prince. C'est le moment où Aliénor, après avoir suspendu son voyage dans le midi, se rendait en Normandie à la rencontre de Jean; elle se reposait

(1) Le 30 juillet 1199, la reine assista à l'abandon, que fit le roi Jean à Pierre des Roches, prieur de Loches, du droit de nommer aux prébendes de ce chapitre. Cet acte fut certainement pris à l'instigation de Robert de Turneham, qui assista à sa délivrance et qui faisait ainsi récompenser des services passés ou peut-être rémunérer à l'avance ceux que l'on attendait du prieur de Loches; quant à ce dernier, il était peut-être apparenté avec Guillaume des Roches, que le roi désirait ramener à lui (*Rotuli chart.*, p. 10 *b*).

(2) *Rotuli chart.*, p. 31 *bis*.

à Fontevrault; l'occasion lui parut favorable pour faire savoir qu'elle était rentrée en possession de ses biens patrimoniaux, et elle s'en fut à Tours trouver Philippe-Auguste, à qui elle fit personnellement hommage du duché d'Aquitaine (1).

Cet acte lui donnait une grande force pour s'engager avec Jean. Celui-ci ne pouvait plus revendiquer le duché comme héritier de de Richard; l'abandon que leur mère en avait fait à ce dernier, à qui elle ne l'avait jamais réclamé, prenait le caractère d'un acte viager, et à la suite de la reconnaissance par le roi de France de la reprise du duché par Aliénor, celle-ci se trouvait libre d'en disposer comme il lui conviendrait. Elle désirait bien favoriser Jean, mais d'un autre côté elle ne voulait pas, si celui-ci venait à succomber dans la lutte engagée avec Arthur, que ce dernier, ou plutôt sa mère, fût en droit de considérer le duché d'Aquitaine comme une partie de l'héritage de Richard, et c'est alors que, garantie d'un côté par l'hommage qu'elle avait fait au roi de France, elle conclut d'autre part un curieux traité avec son fils. Par un acte seulement signé d'un grand seigneur anglais, H. Bigot, sans doute le négociateur que son fils et elle avaient chargé de leurs intérêts, elle fit savoir à tous qu'elle avait donné à son très cher fils Jean, roi d'Angleterre, son héritier direct, tout le Poitou avec ses dépendances, soit qu'elle les possédât par droit héréditaire ou par acquisition; que Jean lui en avait fait aussitôt hommage et en conséquence la duchesse donnait ordre à toutes personnes de ses états, archevêques, évêques, comtes, barons, chevaliers et à tous les clercs, de rendre à leur tour hommage au dit Jean, vu qu'il était à la fois son héritier et leur seigneur, et de s'acquitter envers lui de toutes les fois et services qu'un homme lige pouvait devoir à son roi (2).

En retour Jean, par un autre acte, reconnaissait avoir entièrement abandonné à sa mère, sa vie durant ou pour tout le temps qu'il lui conviendrait, le Poitou avec ses dépendances, tel qu'elle le lui avait donné et qu'il était consigné dans la charte qu'elle en

(1) *Rec. des hist. de France*, p.50, Rigord. Comme Aliénor était encore à Soulac le 4 juillet, et que Philippe-Auguste arriva à Paris le 28 juillet en compagnie d'Arthur, on peut placer du 15 au 20 de ce mois l'entrevue de la duchesse d'Aquitaine et du roi de France.

(2) *Rotuli chart.*, p. 30 *b*; *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1845, p. 198.

avait fait faire ; il reconnaissait qu'il lui en avait fait hommage et qu'à son tour il lui avait fait l'abandon de tout le droit seigneurial ou de propriété que ce don lui avait attribué, avec les fois, hommages et services qui pouvaient y appartenir. Enfin, non content de cette concession par laquelle il reconnaissait sa mère comme dame et souveraine du Poitou, il voulait encore qu'elle fût dame de lui-même et de son royaume, c'est-à-dire qu'il la maintenait dans ses prérogatives de reine d'Angleterre ; Aliénor ne pouvait désirer rien de plus. Il fut toutefois convenu entre les parties, et c'est peut-être Jean qui fit insérer cette clause dans l'acte, que, de part et d'autre, ils s'interdisaient de faire en territoire aquitain aucun don ou aucune concession sans leur consentement réciproque, en exceptant toutefois de cette restriction les dispositions raisonnables que l'un ou l'autre pourraient prendre en vue du salut de leur âme (1).

En vertu de cet accord, Aliénor fit aussitôt reconnaître par son fils ceux de ses actes qui ne rentraient pas dans le cadre de cette dernière réserve, si bien que, pendant quelque temps, la chancellerie du roi d'Angleterre ne fut employée qu'à donner une nouvelle force aux actes de la reine par l'effet de l'approbation royale.

Tout porte à croire que le traité intervenu entre Jean Sans-Terre et sa mère fut conclu le 31 juillet, car c'est le lendemain, 1er août, que s'entassent les reconnaissances des faveurs accordées par Aliénor durant les trois mois qui avaient suivi la mort de Richard. C'est d'abord Agathe, la vieille gouvernante de ses enfants, qui est confirmée dans la possession du manoir de Léofton, dans le Devonshire (2), puis Henri de Bernaval, sénéchal de la reine pour ses domaines d'Angleterre, qui se voit assurer les 10 livres de rente assises à Butdestune, qu'elle lui avait données (3).

(1) *Rotuli chart.*, p. 30 *a*; Rymer, *Fœdera*, I, p. 113. En plaçant ces actes, qui ne sont pas datés, après le voyage d'Aliénor en Aquitaine, nous nous sommes écarté, comme il nous arrivera encore quelquefois par la suite, de l'attachant mémoire de M. Lecointre-Dupont, intitulé : Jean-Sans-Terre ou essai historique sur les dernières années de la domination des Plantagenets dans l'Ouest de la France (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1845, pp. 97-208).

(2) *Rotuli chart.*, p. 8 *a*.

(3) *Rotuli chart.*, p. 8 *a*.

C'est ensuite cette famille de Fors, dévouée à Richard et à Aliénor, à qui Jean reconnaît les faveurs que lui avait accordées son frère, alors qu'il était comte de Poitou, à savoir la franchise de toute taille et de toute coutume pour les hommes d'Humbert de Fors et de Jean, son frère, dans leurs possessions de l'île d'Oléron (1).

Après avoir pourvu ses serviteurs, Aliénor se préoccupa des églises de son domaine, et fit présenter à son fils les chartes qu'elle avait concédées aux établissements qu'elle affectionnait le plus particulièrement en dehors de Fontevrault, à savoir Montierneuf et Notre-Dame de Saintes. Le roi confirma en bloc les deux abbayes dans la jouissance des biens qui leur avaient été donnés par ses ancêtres ou par sa mère, les maintint dans tous les droits qu'elles pouvaient posséder, et, en particulier, reconnut à Montierneuf l'absolue propriété de l'église de Saint-Nicolas de Poitiers (2).

Jean se rendit ensuite à Argentan, où il reçut l'hommage d'un chevalier tourangeau, Richard de Preuilly, qui s'était, dès le premier jour, prononcé pour lui en même temps que Robert de Turneham ; il lui constitua une rente de 100 marcs d'argent ; le cadeau était considérable, mais l'acte du seigneur de Preuilly était des plus précieux pour Jean, dont il assurait la domination dans la partie de la Touraine sise au sud de la Loire, où les gardiens des forteresses de Loches et de Chinon avaient aussi embrassé sa cause (3).

Puis il revint à Rouen, car il était temps de se préoccuper de la prolongation de la trêve avec Philippe-Auguste, laquelle devait expirer le 16 août. Là, il retrouva sa mère qui lui présenta un des sergents qu'elle avait attachés à son service, Geoffroy de Chauvigny; celui-ci avait jadis reçu en don de Richard, du temps où il était comte de Poitou, la terre de Bran, près de Charassé, et demandait que cet acte fût confirmé, ce que Jean ne fit aucune difficulté d'accorder (4). Pareillement il reconnut le cadeau que

(1) *Rotuli chart.*, p. 8 *a*.
(2) *Rotuli chart.*, pp. 7 *b*, 8 *a* et 8 *b*.
(3) *Rotuli chart.*, p. 9 *b*.
(4) *Rotuli chart.*, p. 11 *a*.

sa mère avait fait à Savary le Jeune, fils ou frère de Pierre Savary, seigneur de la Tour, familier de la cour de Richard, de la maîtrise de la monnaie de Poitiers pour en jouir par lui et par ses héritiers en toute propriété (1).

Du 16 au 18 août, les deux rois, de France et d'Angleterre, se rencontrèrent entre Boutavant et le Goulet, mais ils ne purent tomber d'accord. Philippe, qui avait conféré la chevalerie à Arthur, s'était fait rendre hommage par lui non seulement pour la Bretagne, mais encore pour le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie. Le roi de France voulut bien reconnaître que si Jean venait lui apporter son hommage pour ce dernier duché, il l'en reconnaîtrait possesseur, mais il réclama pour Arthur, devenu son pupille, tous les autres domaines des maisons d'Anjou et de Poitou; comme bien on pense, les négociations entamées sur ce pied n'eurent aucune suite et les deux rois se séparèrent pour recommencer à se battre (2).

Jean se retira au château de la Roche des Andelis, où il conclut avec le comte de Boulogne un traité d'alliance dans lequel figurèrent, comme témoins, Raoul comte d'Eu, Geoffroy de la Celle, Guillaume de l'Etang, Robert de Turneham, Guillaume de Pressigny, Guillaume de Mauzé, Pierre Savary, et autres Poitevins qui n'avaient pas abandonné la cour (3). Le 20 août il était au Vaudreuil. Aliénor, qui l'avait accompagné avec son chapelain Roger, reçut en ce lieu la requête de son cousin André de Chauvigny, qui lui demandait de lui faire don de la seigneurie de Sainte-Sevère. La reine, qui aimait beaucoup André, y consentit volontiers, et, tout aussitôt, Hélie de Sainte-Sévère, qui devait tenir quelque fief dans cette grande seigneurie, en rendit hommage au nouveau seigneur. Le jour même, Aliénor obtint de son fils qu'il ratifiât l'abandon de Sainte-Sévère à André de Chauvigny, aux seules conditions de l'hommage et du service ordinaire de vassalité (4).

Le 23 août, le roi était rentré à Rouen; cette fois, c'est Geoffroy de la Celle qui obtient, pour rémunération de ses services,

(1) *Rotuli chart.*, p. 11 *a*. Ce Pierre Savary était, en 1202, seigneur de Colombiers, près Châtellerault (D. Fonteneau, XVII, p. 429).
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 598, R. de Hoveden.
(3) *Rotuli chart.*, p. 30 *a*.
(4) *Rotuli chart.*, p. 10 *b*; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 205.

une rente de 100 livres sterlings à percevoir sur le trésor royal (1). L'intervention de la reine ne paraît pas ouvertement dans ce dernier acte, mais elle est formellement établie dans les suivants, qui furent aussi passés à Rouen, trois jours après le précédent. Aliénor avait à sa charge sa fille Jeanne, la comtesse de Toulouse, qui ne recevait pas de secours de son mari, fort empêtré dans de nombreuses difficultés avec ses vassaux. La comtesse avait d'abord cherché à résider à Fontevrault, mais les ressources lui manquaient, et la reine, s'entremettant encore, obtint de Jean qu'il constituât à sa sœur une rente annuelle de 100 marcs. Le même jour, 26 août, elle lui fit confirmer la donation qu'elle avait faite à Hugues de Jaunay, son sergent, en rémunération de ses bons services, des domaines de Tron et des Bruyères en partie, l'autre portion appartenant à Aimery Floceau, situés non loin du fief de Bran, dont elle avait récemment disposé; ces domaines valaient 60 sous de monnaie angevine de revenu et étaient chargés envers le comte de Poitou, pour tout service, de 6 deniers payables chaque année à la Toussaint (2).

C'est pendant son séjour à Rouen, que, le 25 août, Jean prit des délais avec des marchands de Plaisance en Italie, afin de s'acquitter envers eux de la somme de 2,125 marcs que Richard leur avait empruntée pour venir en aide à Othon quand on offrit à ce prince la couronne d'Allemagne (3). Le 30 août, il est de retour à la Roche des Andelis, mais les solliciteurs l'y suivent; c'est un bourgeois de Moissac, Giraud de Mora, qui obtient de lui le privilège de parcourir le royaume en toute franchise avec ses marchandises, puis Guillaume de l'Etang, qui se fait confirmer tous les dons qu'il a obtenus de Richard en Normandie (4).

Le lendemain, les bourgeois de Niort se présentèrent devant Jean au même lieu de la Roche et lui exposèrent que, leur ville étant du domaine royal, ils ne pouvaient jouir de moindres avantages que celles qui se trouvaient sur le même rang qu'elle. Les villes auxquelles ils faisaient allusion avaient reçu, tant de la reine

(1) *Rotuli chart.*, p. 11 *a*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 13 *a*.
(3) Rymer, *Fœdera*, I, p. 115; *Rotuli chart.*, pp. 31 *a* et 96 *b*.
(4) *Rotuli chart.*, p. 16 *b*.

Aliénor que de lui-même, le privilège si envié de posséder une commune, et, comme leur cité avait été dotée de libertés et de franchises par le roi Henri, par Richard, par Aliénor elle-même, il ne leur manquait plus que de pouvoir se constituer en commune. Le prince ne se fit pas prier et leur accorda ce privilège avec la jouissance de toutes les franchises et libertés qui étaient la conséquence de cette concession (1).

Le même jour, 31 août, Jean, qui cherchait à s'attacher les Templiers, que leurs richesses rendaient déjà tout-puissants, leur confirma toutes les libéralités qu'ils avaient reçues de ses prédécesseurs, et particulièrement celle que leur avait faite son père Henri Plantagenet, lequel leur avait accordé le droit de percevoir une coupe d'argent, du poids d'un marc, sur chaque ville, château ou domaine de Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et de la Gascogne, qui donnait au roi un revenu de cent livres ou plus (2), et enfin, sans doute à la sollicitation de sa mère, il renouvela en faveur de l'abbaye de Fontevrault toutes les concessions faites en Angleterre aux religieuses par ses prédécesseurs (3).

Mais durant ce séjour en Normandie, le roi ne borna pas l'emploi de son temps à accorder des faveurs aux protégés de sa mère et aux siens, il méditait le moyen de mettre la main sur l'Anjou et le Maine, que Constance, au nom d'Arthur, continuait toujours à occuper. La comtesse avait accordé toute sa confiance à Guillaume des Roches, qui administrait ces pays en qualité de sénéchal, mais Guillaume était ambitieux et il se laissa tenter par les ouvertures que lui fit faire le roi d'Angleterre.

Jean se dirigea donc vers Sablé, la principale des possessions du sénéchal, passa le 16 septembre à Bourg-le-Roi, et le 18, se trouvant à Auvers-le-Hamon, il déclara qu'il se conformerait à tout ce que Guillaume des Roches et les loyaux chevaliers de l'entourage d'Arthur proposeraient pour amener une réconciliation entre lui et son neveu ; comme garantie de l'exécution des engagements qu'il pourrait être amené à prendre, il désignait plusieurs seigneurs qui seraient caution de sa parole (4).

(1) *Rotuli chart.*, p. 14 *b.*
(2) *Rotuli chart.*, p. 13 *b.*
(3) *Rotuli chart.*, p. 13 *b.*
(4) *Rotuli chart.*, pp. 23 *b* et 30 *b.*

La négociatrice de cette entente paraît avoir été Constance de Beaumont, cousine de l'ancien sénéchal d'Anjou, sans doute femme de Roger de Toeni, et sœur de Raoul de Beaumont, seigneur que Jean donna comme caution à Guillaume des Roches; ce qui tend à rendre cette supposition vraisemblable, c'est que, le 22 septembre suivant, Constance de Beaumont reçut du roi un don important (1).

Le résultat de ces prémices, bientôt suivies d'un accord définitif, ne se fit pas attendre : Guillaume des Roches rendit à Jean la ville du Mans. Le roi d'Angleterre s'y trouvait le 22 septembre, mais il n'y fit pas un long séjour, car le 25 et le 26 on le rencontre à Chinon, où il venait peut-être puiser dans son trésor les armes nécessaires pour s'assurer la fidélité de Guillaume des Roches et des barons angevins ou manceaux qui suivaient celui-ci dans sa défection (2).

Pendant ce court séjour à Chinon, il reconnut un don que son frère avait fait aux religieux de Grandmont et y ajouta le cadeau d'un homme, nommé Pierre Doré, à la condition toutefois que ce particulier, qui devait être sujet à caution, ne pratiquât pas l'usure. Il revint ensuite au Mans, où il retrouva Guillaume des Roches, qui reçut sans doute en ce moment le prix de sa « tornée », et il résida dans cette ville jusqu'au 30 septembre (3).

Cette dernière journée du séjour du roi d'Angleterre au Mans est marquée par un acte bien significatif pour les destinées futures du comté de Poitou. Par cet acte, Jean abandonna à Raoul de Mauléon, à Guillaume, son frère, et à Savary, fils de Raoul, tout le Talmondais avec les domaines des Moutiers-les-Maufaits et de Curson, ainsi que tout ce qui pouvait dépendre du pays de Talmond en hommes et redevances, et ce en échange de tous les droits que les Mauléons prétendaient tenir de leurs ancêtres sur la Rochelle. De plus, il leur assurait une rente de 10,000 sous poitevins sur la prévôté de la Rochelle, et leur concédait le château de Benon, excepté la portion de la châtellenie dont Hugues de Thouars se trouvait en possession le jour de la

(1) *Rotuli chart.*, p. 20 *b*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 21 *a* et *b*.
(3) *Rotuli chart.*, pp. 23 *a*, 23 *b*, 24 *a* et 25 *a*.

rédaction de cet accord (1). En un mot, c'était la confirmation de la charte d'Aliénor que les intéressés étaient venus lui demander. Jean avait peut-être hésité jusqu'à ce jour à ratifier un acte dans lequel les Mauléons s'étaient attribué une part léonine; aucun de ses prédécesseurs n'aurait jamais signé une pareille convention, par laquelle il était fait abandon de ce qu'ils s'étaient, au contraire, de tout temps efforcés d'acquérir et de maintenir en leur possession; en particulier, ils n'auraient jamais renoncé au Talmondais, le séjour de plaisance des comtes de Poitou depuis plus d'un siècle et où se trouvaient réunis tous les plaisirs que pouvait rechercher un grand seigneur à cette époque (2).

Comment Raoul de Mauléon se trouvait-il au Mans? Peut-être faisait-il partie du cortège qui accompagnait à Fontevrault le corps de Jeanne de Toulouse. La princesse, qui avait suivi sa mère à Rouen, était alors dans un état de grossesse avancée, mais elle ne put supporter les fatigues de ces voyages continuels, elle tomba malade et mourut de l'opération césarienne, en donnant le jour à un enfant qui ne lui survécut pas. Elle avait choisi Fontevrault pour le lieu de sa sépulture et même elle voulut mourir revêtue de l'habit des religieuses de cette maison, comme si elle en avait fait réellement partie; sur son lit de mort, elle fit don au monastère d'une rente de 1,000 sous angevins sur les salines de la Jarne pour l'usage de la cuisine des religieuses (3).

En ce moment la comtesse avait auprès d'elle, outre sa mère, plusieurs religieuses de l'ordre de Fontevrault, l'archevêque de Cantorbéry, et l'abbé de Turpenay. Ce personnage, qu'Aliénor semble s'être personnellement attaché après les services qu'il lui avait rendus lors de la mort de Richard, avait dû la suivre lorsqu'elle vint trouver Jean Sans-Terre, et il se trouvait à Rouen, le 26 août, jour où la comtesse fit son testament; il était dans sa destinée de rendre les derniers devoirs aux enfants de la reine. Ce qui tend à faire croire que Jean accompagna les restes de sa sœur, c'est que, le 6 octobre, il se trouvait à Saumur,

(1) *Rotuli chart.*, p. 24 *b*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 24 *b*.
(3) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., VI, p. 190; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 599, R. de Hoveden; *Clypeus Fontebraldensis*, II, p. 160.

c'est-à-dire tout proche de Fontevrault ; là, il confirma la concession qu'Aliénor, pour récompenser les services d'un de ses sergents, Roger le Queux, lui avait faite d'un domaine qu'elle possédait en Angleterre (1).

La reine obtint en même temps de son fils qu'il constituât une rente viagère à deux des demoiselles de sa sœur, Béatrice et Alice, qui, par suite de la mort de Jeanne, allaient se trouver sans ressources ; il assura, le 6 octobre, sur les revenus de la prévôté de Saumur, une rente de 15 livres angevines à Béatrice et une autre de 10 livres à Alice, mais après l'extinction de ces rentes arrivée par le décès des deux titulaires, qui sans doute allaient vivre désormais à Fontevrault, cette abbaye entrerait en possession d'une rente de 5 livres sur la même prévôté (2).

Dès que Jean eut quitté le Maine, Philippe-Auguste y pénétra, s'empara de Ballan et alla assiéger Lavardin, mais le roi d'Angleterre, qui avait été recruter des forces en Poitou, le contraignit à se retirer. Philippe se rendit alors au Mans, mais, craignant d'être enfermé dans cette place, il l'abandonna pour rentrer en France. Guillaume des Roches, qui, on ne sait comment, était revenu trouver son maître, ne l'y suivait pas ; bien au contraire, mettant à profit pour ses dessins secrets une réponse hautaine de Philippe, qui, après la prise de Ballan, avait cru devoir renverser les remparts de cette place, quoiqu'elle fît partie du Maine, domaine d'Arthur, et qui avait déclaré qu'il ne consulterait au sujet de ses conquêtes que son bon vouloir, il agit sur l'esprit d'Arthur et le détourna de partir avec le roi de France. Il lui démontra si bien les avantages qu'il aurait à s'entendre avec son oncle, que le jeune prince resta au Mans. Quand Jean se présenta devant la ville, le 7 ou le 8 octobre, Guillaume des Roches, qui avait le commandement suprême de l'armée d'Arthur, lui en ouvrit les portes.

Le 8, ce même Guillaume des Roches fut témoin, avec Geoffroy

(1) *Rotuli chart.*, p. 25 *a*.

(2) *Rotuli chart.*, p. 25 *b*. Teulet, qui a publié cette pièce (*Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 222) d'après un vidimus de 1314, où il est dit qu'elle fut délivrée le 6 octobre, l'an deuxième du règne du roi, l'a, en conséquence de cette dernière indication, placée dans l'année 1200, mais cette attribution est inadmissible, vu que Jean Sans-Terre se trouvait en Angleterre le 6 octobre 1200.

de la Celle et Guillaume de Gournay, d'un acte de générosité de Jean Sans-Terre à l'égard d'un Poitevin et dont l'initiative venait absolument du roi. Un des plus marquants hommes de guerre de l'Aunis était assurément Guillaume Maingot, qui, devançant les événements, avait, aussitôt la mort de Richard, reconnu l'autorité directe de Jean Sans-Terre et lui avait rendu hommage, tant pour ce qu'il tenait à Surgères que pour ce que lui avait donné la reine Aliénor. Il était connu sous le nom de Surgères, mais bien qu'il possédât en ce lieu des domaines considérables, il n'en était pas seigneur, et là tendait assurément son ambition. Dans les événements qui venaient de se passer, il avait assurément joué un rôle précieux, aussi le prince, voulant l'en récompenser et accédant sans nul doute à ses sollicitations, obtint d'Aliénor qu'elle détachât une nouvelle parcelle de son domaine de Poitou, la tour de Surgères, et qu'elle en fît don à Guillaume Maingot avec l'important bailliage qui en dépendait. Non content de ce cadeau, le roi constitua au nouveau seigneur de Surgères une rente de 100 marcs d'argent sur les revenus de la Rochelle. C'est ainsi que s'égrenait le beau domaine des comtes de Poitou, dont les possessions directes passaient de jour en jour entre des mains cupides (1).

Mais l'accord, si laborieusement échafaudé par Guillaume des Roches entre l'oncle et le neveu, ne devait pas avoir une longue durée. Le jour même de la prétendue réconciliation de Jean Sans-Terre et d'Arthur, celui-ci fut mis en garde contre les intentions de son oncle par un fait inattendu. Jean avait mandé à Aimery, vicomte de Thouars, qui comme sénéchal d'Anjou avait la garde du château de Chinon, de venir le rejoindre au Mans. A son arrivée, le roi exigea de lui qu'il renonçât à ses charges ; en même temps il confia la garde du château de Chinon à Roger de Lasci, comte de Chester, jusqu'à ce qu'il eût été pourvu au remplacement d'Aimery comme sénéchal. Celui-ci, furieux, et redoutant d'autre part que le mauvais vouloir de Jean Sans-Terre à son égard ne s'en tînt pas là, dut agir sur l'esprit de Constance et d'Arthur et les décider à s'enfuir. Lui ou quelque autre fit entendre à Arthur que son oncle voulait s'emparer de lui et le jeter

(1) *Rotuli chart.*, p. 25 *a*.

en prison ; dans la nuit, le jeune duc quitta subrepticement le Mans, accompagné dans sa fuite par sa mère, par le vicomte de Thouars et par Guy, le frère de ce dernier, qui allait bientôt épouser la duchesse, et dont l'influence sur elle ne put manquer de contribuer à la détermination qu'elle prit (1).

Quelque secret que ce départ ait été tenu il ne pouvait se produire absolument à l'insu de Jean Sans-Terre, qui dut chercher à s'y opposer ou du moins à poursuivre les fuyards ; on peut croire qu'il se heurta à un soulèvement des habitants du Mans, dévoués à Arthur (l'évêque de cette ville, Hamelin, était absolument hostile au roi d'Angleterre), et que dans cette lutte le feu fut mis à la ville et en dévora une grande partie (2).

En privant le vicomte de Thouars de ses dignités et en dénonçant l'accord conclu cinq mois auparavant, Jean Sans-Terre s'était démasqué trop tôt; pour le moment il restait indécis sur ce qu'il aurait à faire, soit à poursuivre son neveu, et par suite laisser le champ libre au roi de France, ou bien marcher contre celui-ci et risquer de voir le Maine retomber aux mains des Angevins; aussi accueillit-il avec faveur les ouvertures du cardinal Pierre de Capoue que le pape Innocent III avait envoyé en France pour établir la paix entre les deux rois; grâce à son entremise, ils consentirent une trêve qui devait s'étendre de ce mois d'octobre au jour de la Saint-Hilaire, 11 janvier 1200 (3).

Profitant de cette accalmie, Jean descendit en Poitou. Le 8 novembre, étant à Niort, il confirmait les privilèges accordés à la Rochelle par sa mère et ses prédécesseurs ; il est à croire que le messager des Rochelais était Hélie Bernard, ancien sergent de Richard, à qui, le même jour, le roi donnait, en récompense des bons services qu'il lui avait rendus ainsi qu'à son frère, le minage

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 599, R. de Hoveden.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 87, R. de Coggeshale; Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 146. Jean Sans-Terre était en très mauvais termes avec l'évêque du Mans, ainsi qu'en témoigne une lettre en date du 14 janvier 1200, qu'il écrivit à son sujet au pape Innocent III (*Rotuli chart.*, p. 31 *b*). Quant à l'incendie de la ville du Mans par Jean Sans-Terre, dont la date n'a jamais été précisée, il a été placé par les historiens à diverses époques de l'année de 1199; contre toutes ces attributions, il y a des objections à faire; en somme, l nous a paru que celle que nous avons adoptée est la plus vraisemblable.

(3) *Rec. des hist. de France*, p. 51 Rigord, et p. 599, R. de Hoveden.

et le cens du petit change de la Rochelle, pour les tenir désormais en fief (1).

Jean fit à Niort un long séjour ou du moins il y établit sa principale résidence, car le 12 octobre il se trouvait à la Haye (2) et le 15 octobre il était de retour à Niort, d'où il accorda sa sauvegarde spéciale à Léon le Juef, son orfèvre (3). Il se tenait encore dans cette ville le 22, le 23 ou encore le 24 novembre, avec de grands personnages de sa cour qui l'avaient accompagné durant tout son voyage, tels que Robert, comte de Leicester, Guillaume Le Maréchal, comte de Pembrock, et Hubert de Bough, qui devint plus tard sénéchal de Poitou. Les clercs royaux, Simon, archidiacre de Wels, et Jean de Gray, ont daté de cette résidence plusieurs chartes, parmi lesquelles il faut citer celle qu'il accorda aux moines de la Grande-Sauve. Richard leur avait jadis donné en aumône perpétuelle le droit de percevoir annuellement trois muids de sel sur les saliniers de Bordeaux; Aliénor avait postérieurement confirmé cette aumône et Jean vint à son tour y donner son assentiment; de plus il joignit à cette faveur celle de pouvoir posséder un navire circulant en toute franchise sur la Garonne et autres fleuves de son royaume.

De Niort, Jean vint à Poitiers, où on le rencontre le 3 et le 4 décembre (4). Il était dans son dessein de se rendre à Chinon, et, cédant sans doute aux sollicitations de son cousin, Raoul de Faye, le fils de l'ancien sénéchal de Poitou, il s'arrêta le 5 décembre à Faye-la-Vineuse, le principal domaine de Raoul. Mais le roi ne pouvait aller prendre gîte chez son vassal, qui avait à le défrayer ainsi que son escorte, sans payer son écot; aussi le 4, avant son départ de Poitiers, reconnut-il à Raoul la possession de la terre de Brulhois que le roi Henri avait donnée jadis au père de Raoul, à la charge de lui fournir en temps de guerre le service de trois chevaliers, et sous la réserve de la dîme de ce domaine qui avait été assurée perpétuellement aux moines de Layrac (5). L'arrêt que Jean fit à Faye, dans cette journée du 5, est aussi marqué

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, pp. 208 et 211.
(2) Duffus-Hardy, *Rotuli litt. pat.*, I, Itinerary of King John.
(3) *Rotuli chart.*, p. 62 *b*.
(4) *Rotuli chart.*, p. 62 *a* et *b*.
(5) *Rotuli chart.*, p. 62 *b*.

par la reconnaissance d'un autre acte de son père, à savoir de la concession qu'Henri avait faite aux chartreux du Liget du domaine sur lequel ils s'étaient établis (1).

Le prince retournait en Normandie, mais avant de quitter le Poitou il accomplit certainement bien d'autres actes que ceux dont la mémoire a été conservée par des textes. Il est possible, entre autres, qu'il ait alors couvert de sa protection Philippe de Cognac, le fils naturel de Richard, qui, faisant remonter la responsabilité de la mort de son père à Aymar, vicomte de Limoges, avait cherché l'occasion d'exercer sa vengeance contre celui-ci et un beau jour avait réussi à le tuer. Guy, fils d'Aymar, qui lui succéda, se montra toujours un adversaire résolu de Jean Sans-Terre et c'est peut-être à ce fait qu'il faudrait en faire remonter la cause (2).

Le 13 et le 19 décembre, le roi était à Cherbourg, se préparant à passer en Angleterre, où il comptait résider un certain temps ; dans cette occurrence, il ratifia d'avance les actes que pourrait faire sa mère, depuis le jour de Noël prochain jusqu'à celui de Pâques ensuivant, et en particulier il lui reconnaissait la faculté de pouvoir disposer par testament, s'il y avait lieu, de tous ses revenus établis tant en Angleterre qu'en Normandie ; le même jour, il confirma un don de 100 livres angevines de rente qu'Aliénor avait fait aux religieuses de Fontevrault sur les revenus d'Oléron (3).

Mais en ce moment, informé de certaines intentions de paix que manifestait Philippe-Auguste, il ne donna pas immédiatement suite à son projet ; il revint sur ses pas et célébra la fête de Noël à Bures. Les deux rois s'abouchèrent ensuite entre les Andelis et Gaillon ; il fut convenu dans cette entrevue que l'on reprendrait les pourparlers interrompus par la mort de Richard, et qu'en

(1) *Rotuli chart.*, p. 63 *a;* Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, IV, p. 53.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 599, R. de Hoveden.

(3) *Rotuli chart.*, pp. 63 *a* et *b*, et 64 *a*. L'acte d'Aliénor en faveur des religieux de Fontevrault n'a pas été conservé ; il est absolument distinct d'une autre concession de 100 livres de rente, faite à la maison de Fontevrault, sur la prévôté d'Oléron, mais cette fois en monnaie poitevine, et qui fut confirmée par Jean Sans-Terre le 25 juin 1200. On remarquera qu'en ce moment Jean ne se considérait encore que comme roi légal d'Angleterre et duc de Normandie, et qu'Aliénor se jugeait absolument maîtresse de disposer des biens et des revenus qu'elle pouvait posséder en Aquitaine.

conséquence Louis, fils du roi de France, épouserait la nièce de Jean, Blanche de Castille; que le roi d'Angleterre donnerait à Blanche en dot le comté d'Evreux et toutes les places fortes que les Français possédaient en Normandie au moment de la mort de Richard, et qu'il paierait à Philippe-Auguste 30,000 marcs d'argent; enfin il promettait de n'apporter aucun secours à son neveu Othon, tant en hommes qu'en argent, dans le but de lui faciliter la conquête du trône d'Allemagne; toutefois la réalisation de ces engagements était reportée aux octaves de la Saint-Jean prochaine (1).

Il est à supposer que l'un des négociateurs de cet accord fut Guillaume des Roches, car, le 27 décembre, le roi, de retour à Caen, le nommait sénéchal d'Anjou au lieu d'Aimery de Thouars qui n'avait pas encore été remplacé, et en même temps il lui accordait le droit de tenir un marché le jeudi de chaque semaine et une foire de huit jours à la Pentecôte dans son bourg d'Agon (2).

Quant à Aliénor, qui semble avoir accompagné le roi dans toutes ces pérégrinations, elle reçut de lui mission d'aller en Castille chercher la princesse Blanche.

Au début de ce voyage il arriva une mésaventure à la reine. Comme elle avait à traverser les domaines d'Hugues le Brun, sire de Lusignan, celui-ci lui tendit un piège dans lequel elle tomba; il la fit prisonnière et la retint pendant quelque temps, ou plutôt il la contraignit, moitié par force, moitié de bonne volonté, à lui reconnaître la possession du comté de la Marche. On se rappelle qu'Audebert avait vendu ce beau domaine, le 7 octobre 1177, au roi d'Angleterre, Henri II. Ce dernier, malgré l'opposition des Lusignans, qui faisaient valoir des droits à l'héritage d'Audebert, avait conservé le comté. Richard fit de même, et l'un et l'autre l'avaient fait administrer par des sénéchaux, tout comme leurs autres possessions directes. Aliénor, en sa qualité de duchesse d'Aquitaine, était suzeraine de la Marche, et à ce titre elle jouissait des mêmes droits que son mari et que son fils; Hugues obtint donc qu'elle lui cédât l'objet de ses con-

(1) *Rec. des hist. de France*, p. 601, R. de Hoveden.
(2) *Rotuli chart.*, p. 34 *a*.

voitises et qu'elle le reconnût comme comte de la Marche (1).

Mais le Lusignan ne s'en tint pas là; muni sans nul doute d'une lettre de la reine, il se rendit auprès de Jean Sans-Terre afin de faire reconnaître sa nouvelle qualité en même temps que son droit de propriété. Le 28 janvier 1200, il arriva à Caen, résidence du roi; il avait à sa suite de nombreux chevaliers poitevins, ses vassaux, et était assisté de son frère Raoul, comte d'Eu, qui s'était montré jusqu'à ce jour tout dévoué à Jean. L'indice le plus assuré de la propriété d'un fief étant la reddition de l'hommage de ce fief au seigneur suzerain, Hugues demanda à être admis à rendre ce devoir à Jean pour le comté de la Marche; le roi accueillit sa requête et le 26 janvier, à Caen, Hugues se reconnut son homme lige pour la Marche et prêta serment de remplir toutes les obligations auxquelles il était tenu en cette qualité. Le comte d'Eu l'imita, évidemment à titre de copropriétaire du comté et pour la réserve des droits auxquels il pouvait prétendre. Les compagnons des deux comtes prêtèrent en même temps serment de fidélité au roi; parmi ceux qui s'engagèrent avec Hugues, on reconnaît ses vassaux, Joscelin de Lezay, Guy de Bernezay, Hugues de Rochefort, Léon Claret, Airaud de Prissay, Guillaume de Mairé, Simon du Cimau; d'autres Poitevins : Maingot de Melle et son frère Châlon, Aimery de Cursay, Hugues de Beaussais et autres furent les répondants du comte d'Eu. Pour plus de sûreté, et afin de ne pas rencontrer d'obstacles dans la prise de possession du comté de la Marche ou d'autres domaines, les Lusignans obtinrent des lettres du roi qui informait ses justiciers et autres fidèles d'avoir à se conformer à la convention qu'il venait de passer avec eux, autant de temps qu'eux-mêmes rempliraient fidèlement leurs engagements, et il prit à témoin les principaux personnages de sa cour, parmi lesquels on relève les noms de Geoffroy de la Celle et de Guillaume de l'Etang, qui se portèrent garants de la parole royale (2).

Jean se préoccupa ensuite de pacifier le Midi, où les compétitions entre les seigneurs de ce pays entretenaient un état de trouble permanent. L'évêque de Saintes, celui de Bazas, l'archi-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 762, Aubri des Trois-Fontaines.
(2) Rymer, *Fœdera*, I, p. 116; *Rotuli chart.*, p. 58 *b*.

diacre de Blaye, étaient venus apporter leurs doléances au roi, et c'est sur leurs sollicitations qu'il se décida à agir (1). Le 29 janvier, étant à Buron, il écrivit à l'archevêque de Bordeaux, à Brandin, sénéchal de Gascogne, à d'autres chefs de routiers, et en particulier à Mercadier, qu'il envoyait vers eux, frère Pierre de Verneuil, Raoul de Mauléon, sénéchal de Poitou, et Geoffroy de la Celle, à qui il donnait pleins pouvoirs pour régler toutes les affaires de Gascogne et ramener la tranquillité dans le pays, mais en même temps il leur faisait savoir qu'il ne ferait pas de paix avec Gaston, comte de Béarn, si Ernaud Raimon, vicomte de Tartas, adversaire de ce dernier, n'y était pas compris. Toutefois le lendemain, 30 janvier, étant encore à Buron, il revint sur la décision prise la veille, et Geoffroy de la Celle, qui paraît avoir été son confident intime, reçut les pouvoirs les plus étendus pour traiter les affaires de ces régions ; Jean lui fit délivrer des lettres par lesquelles il mandait à l'archevêque de Bordeaux, aux évêques de Saintes, de Dax et de Bayonne, à ses principaux agents en Gascogne, à Pierre de Verneuil et à Raoul de Mauléon, qui évidemment étaient déjà en route, d'avoir à se conformer à ce que Geoffroy devait leur dire de sa part (2).

Cet acte est un des témoignages les plus palpables de la politique cauteleuse et indécise de Jean Sans-Terre qui, par ses tergiversations, en arriva promptement à détacher de sa personne ses partisans les plus dévoués; mais Raoul de Mauléon et Pierre de Verneuil n'étaient pas bien loin. Informés de ce qui se tramait contre eux, ils revinrent, et le jour même où Jean avait donné ses pleins pouvoirs en Gascogne à Geoffroy de la Celle, il prenait une décision corrigeant quelque peu celle-ci, par ce fait qu'il mandait aux envoyés du roi de Castille qu'il avait envoyé vers eux P. de Verneuil, R. de Mauléon et G. de la Celle, avec d'autres grands de sa cour, et qu'ils pouvaient avoir toute confiance dans ce qui leur serait dit en son nom par l'un des trois agents qu'il désignait (4).

Geoffroy de la Celle fit prendre en même temps au roi d'An-

(1) *Rotuli chart.*, pp. 34 *b* et 35 *a*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 58 *a*.
(3) *Rotuli chart.*, p. 58 *b*. Ce même jour, 30 janvier, ces personnages assistaient, en qualité de témoins, à des largesses faites par le roi à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou (*Id.*, p. 34 *a*).

gleterre deux décisions importantes, mais qui ne pouvaient qu'être désagréables à Raoul de Mauléon, son compétiteur, chargé de les mettre à exécution. Par l'une, prise à Carentan, le 31 janvier, le roi donnait à ferme pour un an aux bourgeois de la Rochelle tous les revenus royaux de leur ville, moyennant le prix de 40,000 sous angevins et vingt coupes d'argent du poids d'un marc. Ce n'était qu'un essai qui ne se renouvela pas, peut-être pour ce motif que l'année suivante ce n'est pas Raoul de Mauléon qui aurait été frustré de cette perception de deniers royaux, mais bien Geoffroy de la Celle lui-même (1).

L'autre décision, qui est du mois de février, a trait aux bacheliers du Poitou, c'est-à-dire aux nobles qui n'avaient pas pu prétendre à la chevalerie et qui, ayant fait auprès du roi un service personnel, avaient, en récompense, été pourvus par lui de fiefs ou terres nobles. Or les bacheliers, après qu'ils se furent mis en possession de ces biens, voulurent en jouir en toute franchise, sans remplir aucune des obligations des possesseurs de fiefs. Jean manda donc à son sénéchal d'avoir à réclamer l'hommage de ces domaines et de faire prêter à leurs détenteurs le serment de fidélité ; en cas de refus de leur part, Raoul de Mauléon devrait mettre la main sur leurs fiefs jusqu'à ce qu'il en eût été décidé autrement (2).

Mais Raoul, bien que pourvu de ces missions, ne se pressa pas de partir et il se trouvait à la cour de Jean quand y arrivèrent les envoyés du roi de Castille, au devant de qui il avait été député quelques jours auparavant, et qui venaient s'entretenir avec le roi d'Angleterre du mariage de la princesse Blanche et de quelques autres difficultés pendantes entre les deux princes au sujet du Béarn. Le 4 février, il était avec eux à Valognes auprès du roi et c'est la dernière fois qu'il soit question de lui (3). Il dut mourir peu après, soit au cours de son voyage de retour, après avoir pris congé de Jean à Carentan ou à Valognes, soit dès son arrivée dans ses domaines, car il reçut la sépulture dans le monastère des Moutiers-les-Mauxfaits en Poitou (4).

(1) *Rotuli chart.*, p. 58 *b*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 59 *a*.
(3) Cartul. de Fontevrault, I, p. 470 ; *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, IV, p. 330, note.
(4) *Rotuli chart.*, pp. 34 *b* et 35 *a*.

La nouvelle en arriva promptement à Jean Sans-Terre, car, le 22, étant à Cherbourg sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre, il pourvut Geoffroy de la Celle de la charge de sénéchal de Poitou et en même temps il notifia aux maires et communes de la Rochelle, Saintes, Saint-Jean d'Angély, Niort et Poitiers, la décision qu'il avait prise. Il en informa aussi l'archevêque de Bordeaux, les évêques, les abbés et en général tous ses fidèles du Poitou, leur recommanda à tous d'obéir en toutes choses à Geoffroy, en qui il avait une absolue confiance, comme à lui-même. En même temps il l'envoyait vers eux, en compagnie de Guillaume des Roches, l'un et l'autre étant chargés d'exécuter ses volontés et de leur faire connaître toutes ses intentions (1).

Cependant Aliénor avait réussi dans la mission que son fils lui avait confiée. Après s'être tirée des mains de Hugues de Lusignan, elle avait continué son voyage, et avait dû arriver en Castille vers la mi-janvier, car Didat, chancelier du roi de Castille, se trouvait auprès de Jean Sans-Terre le 3 février, jour où le roi lui fit le don important de 100 marcs de rente sur l'avallage des vins à Bordeaux, en récompense de ses services et de la bonne parole qu'il lui avait apportée.

Alfonse IX avait volontiers consenti à donner en mariage sa fille Blanche, qui n'avait encore que quatorze ans, à l'héritier présomptif de la couronne de France, et ce fut encore Aliénor qui se chargea d'amener sa petite-fille à son futur époux. Toutefois, elle ne revint qu'au printemps, de façon à se trouver à Bordeaux pour la célébration des fêtes de Pâques. Elle y arriva au milieu de la Semaine Sainte. Mercadier, qui résidait dans son château de Bigarroque, en Périgord, vint présenter ses devoirs à la reine et se mettre à sa disposition s'il y avait lieu. Mais leur entrevue se termina d'une façon tragique. Le redoutable chef de routiers s'était attiré des inimitiés profondes, et la grande faveur dont il avait joui auprès de Richard, et que lui continuait Aliénor, avait créé des jaloux, même parmi les siens. Le lundi de Pâques, 10 avril, une bande de Brabançons l'assaillit dans une rue de la ville et le tua. Brandin, cet autre chef de routiers que Jean Sans-Terre avait

(1) *Rotuli chart.*, p. 59 *b*.

pourvu de la sénéchaussée de Gascogne, fut soupçonné de cet attentat, mais il ne fut nullement poursuivi et comme il était au mieux avec le roi d'Angleterre on est amené à se demander si le meurtre de Mercadier ne fut pas accompli par ordre de Jean, qui ne devait pas lui pardonner d'avoir été l'exécuteur violent de toutes les décisions de Richard à l'égard de sa personne, et qui aurait dissimulé sa rancune jusqu'à ce jour.

Aliénor fut profondément affligée de la mort de Mercadier; avec lui disparaissait le seul homme dont le dévouement lui fût véritablement assuré et qui, mettant ses capacités militaires à son service absolu, pouvait contraindre son fils à compter avec elle. Le voyage de Castille l'avait du reste beaucoup fatiguée ; le chagrin aggrava son état et elle ne put dépasser Fontevrault, où elle s'alita. Elle confia Blanche à Hélie de Malmort, l'archevêque de Bordeaux, qui s'était joint à son cortège et qui conduisit la jeune princesse à Jean Sans-Terre, lequel, après avoir été faire un court séjour en Angleterre, était de retour en Normandie (1).

Le cortège d'Aliénor était considérable; il comprenait les archevêques de Tours et de Bordeaux, les évêques de Poitiers et de Saintes, les sénéchaux de Gascogne, de Poitou et d'Anjou, et, en outre, ses fidèles serviteurs, Pierre Bertin, le fils de l'ancien sénéchal, et Pierre Foucher de la Rochelle. Redoutant sans doute sa fin prochaine, elle fonda, en leur présence, un anniversaire pour le salut de son âme, de celles de son mari et de ses fils, Henri et Richard « le puissant roi », et de ses autres fils et filles, qui devrait être célébré dans l'église de Fontevrault. Pour cet objet, elle constitua une rente annuelle de 100 livres poitevines, que les religieuses percevraient aux fêtes de Saint-Jean et de Noël par moitié, et ce de préférence au roi ou à tout autre seigneur, sur sa prévôté de l'île d'Oléron (2).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 603, R. de Hoveden. Bien que Jean ne se soit guère occupé des affaires du continent pendant son séjour en Angleterre, cependant on doit signaler la charte qu'il accorda, le 8 mars, à l'abbaye du Pin, pour la maintenir en possession du domaine de Saham, que Richard lui avait concédé en franche aumône (*Rotuli chart.*, p. 37 *a*).

(2) Marchegay, *Notices et pièces historiques*, p. 256. Bien que cet acte porte l'indication qu'il appartient à l'année 1199, il ne nous paraît pas pouvoir être placé à une autre date que celle que nous lui donnons. L'indication de cette année 1199 doit être le fait d'un lapsus calami de la part du clerc d'Aliénor, Guillaume de Saint-

Le roi, qui, dès le 5 mai, était de retour à Caen, était venu au-devant de sa nièce; se trouvant en mesure d'exécuter une des clauses de la convention secrète qui était intervenue entre Philippe-Auguste et lui, il fit prévenir le roi de France, et s'installa à la Roche des Andelis où, dès le 11 mai, on signale auprès de lui la présence du comte d'Eu, et le 26 celle de Geoffroy de la Celle (1).

Les deux rois s'abouchèrent au Goulet, entre les Andelis et Vernon, et signèrent, le 18 mai, jour de l'Ascension, un traité de paix qui renouvelait à peu près les clauses de celui passé précédemment entre Philippe-Auguste et Richard à Issoudun. Par cet acte le roi Jean donnait en dot à sa nièce, outre le comté d'Evreux, les terres d'Auvergne, Issoudun, Graçay, dont Philippe s'était emparé, et les fiefs possédés en Berry par André de Chauvigny; quant à Arthur, il devrait rendre hommage à son oncle pour le duché de Bretagne, mais toutefois, à cause de son jeune âge, le roi de France se réservait sa tutelle; en outre, Jean versait au roi de France 20,000 livres sterlings représentant le rachat féodal de ses possessions continentales, pour lesquelles il se reconnaissait son vassal; il reprenait dans sa ligence le comte d'Angoulême et le vicomte de Limoges et, comme conséquence, il promettait de leur rendre leurs seigneuries, enfin, il s'engageait à ne prêter aucune aide, soit en hommes soit en argent, à son neveu Othon, à moins que ce ne fût de l'assentiment de Philippe (2).

Le lendemain 13 mai, le mariage de Louis, le futur roi de France, et de Blanche de Castille fut célébré à Pont-Mort, en Normandie, parce que le royaume de France était alors en interdit à raison de l'union incestueuse de Philippe-Auguste avec Agnès de Méranie. Les jeunes époux reçurent la bénédiction

Maixent, car la donation ne peut être antérieure à la nomination de Geoffroy de la Celle, l'un de ses témoins, à la charge de sénéchal de Poitou, laquelle est du 22 février 1200. Comme il est aussi dit dans les indications chronologiques de l'acte qu'il a été délivré durant la première année du règne du roi Jean, il est conséquemment antérieur au 17 mai 1200, jour où celle-ci finit. Entre le 22 février et le 17 mai 1200, on ne voit pas d'autre moment où Aliénor ait pu avoir auprès d'elle les grands personnages rappelés plus haut, que celui de son arrivée à Fontevrault, dans le courant d'avril 1200.

(1) *Rotuli chart.*, pp. 57 *a*, 58 *a* et 65 *a*.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 51, Rigord; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 217; Rymer, *Fœdera*, I, p. 117.

nuptiale des mains de l'archevêque de Bordeaux, et partirent aussitôt (1).

Au voyage de Blanche se rattache un des faits marquants de la vie de Jean Sans-Terre. En 1189, du vivant d'Henri II, il avait épousé, avec dispenses du pape, sa cousine Havoise, fille du comte de Glocester. Il n'en avait pas eu d'enfants. Dégoûté de sa femme, il songea, quand il fut devenu roi, à contracter une nouvelle union, et, pour ce faire, il fallait en arriver au divorce. Mais le clergé d'Angleterre, aussi bien que celui de Normandie, ne montra sans doute pas de bonne volonté pour entrer dans les vues du roi ; il fut contraint d'attendre l'occasion d'avoir sous la main des prélats plus souples et mieux disposés à entrer dans ses vues. Il les rencontra dans la suite de Blanche ; ayant soumis le cas au jugement de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Saintes et de Poitiers, ceux-ci prononcèrent la nullité du mariage pour raison de parenté entre les deux époux (2). Quelque temps auparavant, Jean avait entendu vanter la beauté des filles de Sanche I, roi de Portugal, par le personnel d'une mission que ce prince avait envoyée par devers lui, et au-devant de laquelle il avait fait partir, à la fin de janvier, Jean, archidiacre de Lisieux, avec charge de veiller à la sécurité de ses membres pendant qu'ils traverseraient les territoires qui lui étaient soumis (3). Aussitôt qu'il fut libre, et encore tout enflammé par les descriptions enthousiastes des Portugais, il chargea quatre de ses fidèles, l'évêque de Lisieux, Guillaume de l'Etang, Raoul d'Ardenne et Hubert de Bourgh, de se rendre auprès de Sanche et de lui demander une de ses filles, quelle qu'elle fût (4).

En exécution du traité du Goulet, Jean écrivit des Andelis, dès le 23, à André de Chauvigny que désormais il serait dans la vassalité directe du roi de France à qui il devrait, en conséquence, prêter hommage pour ses seigneuries de Déols et de Châteauroux (5). En outre, comme Arthur se trouvait avoir tacitement renoncé à ses droits sur l'Anjou, du moment qu'il avait

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 659, R. de Dicet.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 605, R. de Hoveden.
(3) *Rotuli chart.*, p. 58 *b*.
(4) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 659, R. de Dicet.
(5) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 219 ; *Rotuli chart.*, p. 96 *a*.

déclaré ne tenir de son oncle que le duché de Bretagne, Jean se préoccupa de réduire la portion de l'héritage de Richard qui avait jusqu'alors échappé à sa domination. Il rassembla une petite armée et se dirigea d'abord sur le Mans; le 28 mai, il était à Pont-Audemer, le 2 juin, à Caen, le 4, à Falaise, le 6, à Argentan, le 9, au Mans, où il entra sans difficulté, le 10, à la Flèche, d'où il envoya demander aux chanoines de Saint-Martin de Tours l'étendard de Saint-Martin, appelé la Vallée, sous lequel les vassaux du chapitre étaient tenus de se ranger. C'est sans doute pour le recevoir, avec le contingent de Tourangeaux qui l'apportait, qu'il se détourna de son chemin et que, le 18 juin seulement, il se trouvait à Gennes. Le soir même, il arrivait devant Angers.

Ce n'était pas sans une certaine appréhension qu'il s'était approché de cette ville. Pour parer à la nécessité dans laquelle il aurait pu se trouver d'avoir à entreprendre un siège, il avait fait venir du Midi des sergents de balistiers avec leurs engins et leur avait envoyé des sauf-conduits pour traverser le Poitou; la durée de ces sauf-conduits s'étendait du 13 au 24 juin, ce qui témoigne de l'intention formelle qu'avait Jean d'assiéger Angers, et de l'ignorance où il se trouvait au sujet des dispositions des habitants; mais il n'eut pas besoin de recourir à cet expédient, la ville lui ouvrit ses portes sans résistance (1). Toutefois, pour s'assurer de la fidélité des habitants, Jean se fit livrer cent cinquante otages (2). A partir de ce jour il fut en possession de tous les états de son père jusqu'aux Pyrénées (3). Guillaume des Roches devait avoir préparé cette opération, aussi la récompense ne tarda pas à suivre, car, quelques jours après, le 24 juin, le roi étant à Chinon lui fit don de la sénéchaussée héréditaire d'Anjou, du Maine et de Touraine (4).

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 608, R. de Hoveden.

(2) M. Dubois (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XXXII, 1871, p. 95) avance à tort que Jean Sans-Terre s'est rendu à Paris après le traité du Goulet, et qu'il s'y trouvait le 31 mai. L'itinéraire du roi ne permet pas d'accueillir cette date, qui est démentie par Rigord (*Rec. des hist. de France*, XVII, p. 53) et par la chronique de Saint-Aubin qui, l'un et l'autre, placent cet événement en 1201.

(3) *Rotuli chart.*, p. 97 *a*.

(4) *Rotuli chart.*, pp. 72 *a* et 97 *a*; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, pp. 51 et 194 : Saint-Aubin, Saint-Florent.

D'Angers, le roi d'Angleterre se rendit auprès de sa mère, à Fontevrault. Assuré de la tranquillité du pays, il se décidait à parcourir son domaine d'Aquitaine, où il restait toujours quelque question à régler. Pour donner suite aux conventions du traité du Goulet, il avait, étant à Argentan, le 6 juin, donné mission à l'archevêque de Bordeaux, à l'évêque de Saintes et à P. de Verneuil de se rendre auprès du vicomte de Limoges et du comte d'Angoulême, pour leur notifier l'article du traité qui les concernait et leur donner rendez-vous à Lusignan le mercredi après la Saint-Pierre (5 juillet) (1). Il se rendit lentement au lieu de l'entrevue, et fit en route une pose à Chinon. Dans cette ville, il exécuta certains engagements qu'il avait pris envers Aliénor; c'est ainsi qu'il confirma les dons que son frère Richard avait faits à Adam, cuisinier de leur mère, de tout le domaine du Vieux-Sauloy (2). Il ne pouvait non plus oublier Fontevrault, où, étant tout enfant, il avait été placé par son père Henri comme oblat chez les religieux, qui firent son éducation et le gardèrent pendant cinq ans (3). Le 25 juin, il confirma l'abbaye dans la possession des biens qu'elle pouvait avoir en Angleterre; il donna son approbation à l'acte par lequel Aliénor lui avait constitué, quelques mois auparavant, une rente de 100 livres sur les revenus d'Oléron et en même temps il ratifia les dons qu'elle avait pu recevoir de deux des gens de service de la reine, à savoir d'Enguerrand, son bouteiller, et d'Anurie, sa demoiselle (4).

C'est aussi à Chinon que ce même jour, 25 juin, il reçut avis que le vicomte de Limoges et le comte d'Angoulême acceptaient l'entrevue qu'il leur avait proposée. En conséquence, il les informa qu'il leur adressait un sauf-conduit et que, pour plus de sécurité, il envoyait au-devant d'eux, à Lusignan, l'archevêque de Bordeaux, frère Pierre de Verneuil, Guillaume Le Maréchal, et Geoffroy de la Celle, le sénéchal de Poitou, qui, depuis le départ de la Normandie, n'avait cessé de se tenir dans la compagnie du

(1) *Rotuli chart.*, p. 97 *a*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 71 *b*. En souvenance de l'emploi qu'Adam avait occupé, le roi avait décidé que le domaine du Vieux-Sauloy serait tenu de la seigneurie de Charlieu au service annuel d'une livre de poivre.
(3) Bibl. Nat., man. latin 5480, p. 5, cartul. de Fontevrault.
(4) *Rotuli chart.*, p. 72 *a*.

roi (1). Le 4 juillet, il passa à Châtellerault ; de ce lieu il manda à quatre des bourgeois les plus notables de Cahors de venir le trouver et en même temps il leur recommandait expressémen de ne pas se dessaisir du château de Luzech, qui était en ce moment en leur possession (2).

A Lusignan, où il arriva au jour dit, évidemment sans passer par Poitiers, Jean fut reçu par Hugues le Brun, qui, pour témoigner sa reconnaissance à son seigneur de lui avoir abandonné le comté de la Marche, ne put manquer de le recevoir magnifiquement et de donner de grandes fêtes en son honneur. Isabelle d'Angoulême, la fiancée d'Hugues, présidait assurément à ces fêtes, soit qu'elle se trouvât dans le château sous la garde de son futur époux, soit qu'elle y fût venue en compagnie de son père. On peut croire que les fêtes durèrent les journées du 5 et du 6 juillet, car le 7 Hugues se trouvait à Noaillé pour la célébration de la fête de saint Thomas de Cantorbéry (3).

Les conventions contenues dans le traité du Goulet ayant été réalisées de part et d'autre, Jean continua son voyage et, le 10 juillet, il se trouvait à Saint-Jean-d'Angély ; le soir même, il fut coucher à Cognac, dont il repartit le lendemain, après avoir vu sa suite s'augmenter de l'archevêque de Bordeaux, qui l'accompagna désormais pendant le restant de son voyage. La maladie et la fatigue ayant épuisé les chevaux de son escorte, il fut en ce moment contraint de les remplacer; comme il était à court d'argent, il donna commission à Hubert de Bourgh, son chambrier, et à Guillaume de l'Etang d'emprunter 100 marcs d'argent aux marchands du pays, ensuite de quoi il leur ouvrit un crédit illimité pour acheter les chevaux qui lui seraient nécessaires (4).

Le 11, le roi était à Barbezieux où Benoît, abbé de Saint-Maixent, obtint de lui que les hommes de l'abbaye, aussi bien ceux qui habitaient le bourg de Saint-Maixent que les tenanciers de ses

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 119; *Rotuli chart.*, p. 97 *a*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 97 *b*.
(3) Arch. de la Vienne, orig., Noaillé, nos 196 et 197. Ces actes sont relatifs aux dons que Geoffroy de la Celle, fils de Bormaud de la Celle de Vivonne, fit à l'abbaye de Noaillé de tout ce qu'il possédait dans le bourg de Noaillé, et à la confirmation qu'y donna Hugues le Brun.
(4) *Rotuli chart.*, p. 97 *b*.

propriétés rurales, seraient à l'avenir exempts de tout paiement de taille; l'archevêque de Bordeaux, Guillaume Le Maréchal, Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, Raoul, comte d'Eu, Geoffroy de la Celle et Guillaume de Mauzé furent témoins de la concession royale (1).

De Barbezieux, Jean se dirigea sur Bordeaux où il arriva le 18, après avoir passé les deux journées précédentes à la Sauve. Mais cette station dans la capitale de la sénéchaussée de Gascogne fut de courte durée, car le 27 juillet il était à Saint-Sever, le 1er août à Condom, le 6 août à la Plume et le 11 août à Agen. Partout où il passait le roi recevait les hommages de ses vassaux et mettait la paix dans le pays.

C'est au cours de cette tournée qu'il se rencontra avec son beau-frère, le comte Raymond de Toulouse, à qui il avait assigné ce rendez-vous pour régler les questions que soulevait la dot que Richard avait donnée à sa sœur Jeanne, et à qui il avait, à cet effet, envoyé un sauf-conduit le 13 juillet précédent. Il s'agissait surtout de la situation de l'Agenais et du Querci, qui avaient constitué cette dot et qui devaient revenir au jeune Raymond, fils de Jeanne, quand il aurait atteint sa majorité; toutefois, comme le comte de Toulouse avait la jouissance de ces deux comtés pendant la minorité de son fils, il en fit dès ce jour hommage à Jean. Il fut en outre décidé que si le jeune comte venait à mourir sans enfants, ces deux domaines feraient retour à Raymond, qui les tiendrait personnellement du comte de Poitou, à la charge de lui en rendre hommage et de venir se mettre à son service avec 500 chevaliers pendant un mois et à ses propres dépens, quand

(1) *Rotuli chart.*, p. 73 *b*. Cet acte établit péremptoirement que, le 11 juillet 1200, l'abbaye de Saint-Maixent avait à sa tête un abbé du nom de Benoît. Or, d'après un acte authentique, dont il sera parlé plus loin, l'abbé de Saint-Maixent, au 6 octobre 1200, s'appelait Martin. Comme il est certain que l'abbé Martin eut pour successeur un personnage du nom de Benoît, qui gouverna l'abbaye de Saint-Maixent à partir de 1204 ou de 1205 jusque vers 1218, il est à croire qu'il est le même que celui qui est mentionné dans l'acte des *Rotuli* et que c'était un compétiteur de Martin. Le trouble qui régnait en ce moment dans l'abbaye de Saint-Maixent est du reste constaté par une lettre du pape Innocent III, qui tenta d'y rétablir la discipline régulière. Il y aurait par suite lieu de modifier dans ce sens ce que nous avons dit au sujet de ces deux abbés dans notre publication de 1887 (*Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, I, p. LXXXII, et II, pp. 18 à 26), alors que nous n'avions pas eu connaissance du texte des *Rotuli*.

ce comte aurait guerre en Gascogne ; si, par suite de nécessités militaires, le comte de Toulouse et ses hommes étaient contraints de continuer leur service au delà d'un mois, ils devraient être alors défrayés de tout par le comte de Poitou (1).

Pendant trois jours au moins, du 14 au 16 août, Jean séjourna à la Réole, où il reçut à merci les gens du Périgord à qui il pardonna toutes les entreprises qu'ils avaient pu faire contre sa personne, et pour témoigner qu'il ne leur tenait pas rigueur, il se rendit à Périgueux, où il se trouvait le 22.

Toutes les étapes de ce voyage, et particulièrement celle de Cognac, sont marquées par la délivrance d'actes de toutes natures, émanés du roi (2). Beaucoup sont des lettres de protection ou de sauvegarde accordées à des établissements religieux ou à des particuliers ; ce sont encore des confirmations de concessions faites par son frère Richard, et parfois des restitutions de domaines que ce dernier avait confisqués ; on y relève enfin quelques dons à des particuliers (3), mais aucun de ces actes ne laisse soupçonner le coup de théâtre qui devait marquer le séjour de Jean à Angoulême.

Il était arrivé dans cette ville le 23 août au soir. Que se passa-t-il dans la nuit de ce jour ou dans la matinée du lendemain, on l'ignore au juste. On a dit que le 24, jour de la Saint-Barthélemy, devait avoir lieu le mariage, devant l'église, d'Hugues le Brun, sire de Lusignan, avec Isabelle, fille unique d'Aymar, comte d'Angoulême (4). Cette union avait été conclue par Richard, mais les deux parties

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 608, R. de Hoveden; *Rotuli chart.*, p. 97 *b*.

(2) *Rotuli chart.*, pp. 73 et 74.

(3) *Rotuli chart.*, pp. 96 *a* et 97 *b*.

(4) Le P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, III, p. 127, a prétendu qu'Isabelle était fiancée non à Hugues le Brun, mais à son fils, celui qu'elle épousa en 1220, après la mort de Jean Sans-Terre. Cette opinion rencontre encore de nos jours des adhérents, mais elle a été victorieusement réfutée par M. Léop. Delisle dans l'appendice de son *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle*, pp. 29 à 31. Le système du P. Anselme, adopté par l'*Art de vérifier les dates*, est du reste formellement contredit par la relation d'un contemporain, Bernard Itier, sous-chantre de Saint-Martial de Limoges, qui, à deux reprises différentes, dit qu'Isabelle était fiancée à Hugues le Brun (Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 67, note 3, et p. 106); les annalistes du temps (Voy. *Rec. des hist. de France*, tomes XVII et XVIII) sont aussi unanimes sur ce fait. Lors du mariage d'Isabelles Hugues le Brun était veuf et, à la date du 23 février, il n'avait qu'un fils unique, nommé aussi Hugues le Brun (Rédet, *Doc. pour*

n'avaient dans le moment qu'échangé leurs serments, c'est-à-dire qu'ils étaient conjoints par paroles de présent ; la cérémonie religieuse avait été d'un commun accord renvoyée au moment où la jeune fille serait en âge de contracter véritablement une union, alors que le mariage pourrait être réellement consommé. Elle avait été remise par le comte d'Angoulême à Hugues de Lusignan, lequel conservait ainsi par devers lui le gage qui devait lui assurer plus tard la possession du comté. Isabelle avait alors quatorze ans et était d'une beauté remarquable. En la voyant, Jean aurait été pris d'une de ces ardeurs sauvages qui s'harmonisent si bien avec le caractère qu'on lui connaît et il aurait voulu à toute force la jeune comtesse pour lui-même. Au moment de la célébration du mariage, il l'aurait arrachée des bras de celui qui allait devenir son époux et Hugues de Lusignan, incapable de résister aux forces du roi, àurait été contraint de se retirer (1).

Ce récit paraît absolument légendaire, et l'on peut, à ce qu'il semble, trouver dans les historiens du temps les plus véridiques, des éléments suffisants pour reconstituer les faits qui se produisirent à l'occasion du mariage d'Isabelle d'Angoulême. Tout porte à croire que le coup médité par Jean Sans-Terre était préparé depuis quelque temps et que sa conception doit remonter au séjour du roi à Lusignan le mois précédent. Le choix de ce château fait par le roi d'Angleterre pour y recevoir la soumission du vicomte de Limoges et du comte d'Angoulême se comprend parfaitement ; Hugues de Lusignan était grandement son obligé, et Jean pouvait s'attendre à être l'objet chez son vassal d'une réception splendide, ce qu'il ne dédaignait pas. La jeune comtesse, la femme de parole, mais non de sacrement du sire de Lusignan, dut faire sur le roi une vive impression dont il aurait, dans le moment, dissimulé l'effet. Il est probable que dès ce jour il conçut le dessein d'épouser Isabelle, mais, afin de pouvoir le faire sans danger pour sa personne, il fallait éloigner les Lusignans. Il confia

Saint-Hilaire, I, p. 214) ; ce dernier, dans les actes auxquels il prend part du vivant de son père, est aussi désigné sous le simple nom d'Hugues de Lusignan ou d'Hugues le Brun junior, afin d'éviter toute confusion entre le père et le fils (Arch. de la Vienne, orig., Noaillé, nº 197).

(1) Michon, *Hist. de l'Angoumois*, p. xxv, Vigier de la Pile, et p. 27, Corlieu ; Castaigne, *Notice sur Isabelle d'Angoulême*, p. 8.

donc aux deux frères Hugues le Brun, comte de la Marche, et Raoul, comte d'Eu, et à leur oncle Geoffroy, la mission d'aller en Angleterre soumettre ses sujets révoltés, sans doute des Gallois. Il leur laissa tout le temps de s'éloigner et fit sa tournée en Aquitaine, puis, quand il jugea le moment propice, le 23 août, il arriva à Angoulême où le comte avait naturellement ramené sa fille pendant l'absence d'Hugues. Peut-être était-il d'accord avec Jean, mais ce qui est certain, c'est que, pendant la nuit qui suivit l'arrivée de ce dernier à Angoulême, l'accord fut conclu entre le comte et le roi, et qu'au matin du 24 août, la jeune Isabelle et le roi Jean furent épousés dans l'église cathédrale par l'archevêque de Bordeaux (1).

Après son mariage Jean séjourna pendant trois ou quatre jours à Angoulême et il n'y a pas lieu de s'étonner que, pendant ce temps, sa chancellerie soit restée inactive. On ne connaît qu'un seul acte émané d'elle ces jours-là, acte dont la cause nous échappe, mais qui peut bien se rattacher à la préparation ou à l'accomplissement de ce fait romanesque. Le 26 août, c'est-à-dire le surlendemain de son mariage, le roi d'Angleterre concéda à Pierre Robert et à ses héritiers, à charge d'hommage et de service, 100 livres poitevines de rente assises sur les revenus royaux de la Rochelle, sous cette condition toutefois que le jour où le roi serait entré en possession du comté d'Angoulême, il pourvoirait Robert d'un domaine de pareil revenu dans ce comté (2). Quels services ce Robert avait-il bien pu rendre au roi pour en être si largement rémunéré? A défaut d'autre indication il ne paraît pas trop hardi de présumer que ce fut un des entremetteurs du mariage d'Isabelle.

Cette date du 26 août doit marquer la dernière journée du séjour de Jean à Angoulême. Il prit juste le temps de monter la maison de la jeune reine et ensuite il se hâta de l'emmener dans ses possessions directes. Quatre jours après, le 30 août, il se trouvait à Chinon, où il était absolument en sûreté contre toutes les entreprises possibles des Lusignans. Du reste, l'escorte du roi était

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 75, Guillaume le Breton, et p. 605, R. de Hoveden; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial*, p. 67, note 3, et p. 106, B. Itier.
(2) *Rotuli chart.*, p. 74 *b*.

trop considérable pour que les partisans du comte de la Marche osâssent tenter contre lui une entreprise analogue à celle qui avait si bien réussi avec Aliénor. Jean dut prendre ses précautions, et il rencontra assurément sur sa route des protections intéressées. Son chemin le faisait passer par Poitiers et le maire de la ville, Savary, dut s'employer pour protéger le couple royal, qui côtoyait en quelque sorte le domaine du sire de Lusignan, durant le trajet qu'il suivait. Aussi, en récompense, Jean accorda-t-il au maire de Poitiers, à ses hommes et à ses possessions, la sauvegarde la plus étendue et en même temps il affranchit les domaines qu'il possédait de toutes les redevances coutumières dont ils pouvaient être tenus envers le comte du Poitou (1).

Pendant son court séjour à Angoulême, Jean Sans-Terre, tout entier à son projet de mariage et aux mesures de sécurité à prendre pour amener sa femme en Normandie, n'avait pas eu le loisir de s'occuper de lui constituer un douaire. C'est un point qu'il régla avec ses conseillers pendant qu'il gagnait Chinon. Il se montra généreux ; les cités de Saintes, Niort, Saumur, la Flèche, Beaufort, Baugé, Château-du-Loir et Tron composèrent ce brillant apanage, presque tout entier établi dans les domaines patrimoniaux des Plantagenets. L'acte fut passé à Chinon, le 30 août, en présence de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Saintes, d'Angoulême et de Périgueux qui s'étaient joints au cortège royal (2).

Il est à présumer qu'avant d'arrêter définitivement la composition du douaire d'Isabelle Jean s'était assuré le consentement de sa mère, car Niort et Saintes faisaient partie du duché d'Aquitaine dont elle s'était réservé la jouissance. Fontevrault et Chinon sont tellement rapprochés l'un de l'autre qu'il n'est pas possible que Jean Sans-Terre n'ait pas été présenter sa jeune femme à Aliénor, alors malade; celle-ci se serait alors volontairement dessaisie des deux villes qui passaient dans le douaire de sa bru. Toutefois, il semble que la possession de Niort ne devait guère profiter à la jeune reine, car le 1er septembre Jean inféoda tous les revenus

(1) *Rotuli chart.*, p. 75 *a*. L'acte est daté de Chinon, le 31 août.
(2) *Rotuli chart.*, p. 74 *b*.

qu'elle pouvait produire à son sergent, Guillaume le Queux, à la seule charge et au seul service d'avoir à verser chaque année 200 livres au sénéchal de Poitou. Geoffroy de la Celle, qui occupait alors cette fonction, et Guillaume des Roches furent les témoins de cet acte (1).

Ces deux personnages accompagnèrent le roi jusqu'à Cherbourg où il se trouvait le 25 septembre ; il s'embarqua en ce lieu et le 8 octobre, à Londres, Isabelle était couronnée reine d'Angleterre (2).

Pendant le cours de son voyage en Aquitaine, Jean Sans-Terre avait reçu la visite des frères d'Othon, qui n'entendait pas renoncer aux domaines et à l'argent qu'il disait devoir à la générosité de son oncle Richard. Les princes allemands demandèrent donc au roi d'Angleterre de maintenir Othon dans la jouissance des revenus des comtés de Poitou et d'Yorck, et ils lui réclamèrent en même temps la moitié du trésor de Richard et de ses joyaux, que ce prince aurait, au moment de sa mort, partagés entre son frère et son neveu. Mais Jean n'était nullement disposé à s'exécuter, et sans nier absolument les droits plus ou moins fondés de l'ancien comte de Poitou, vu qu'aucun acte n'était produit pour justifier des dispositions dernières de Richard, il déclara qu'en vertu des conventions du traité du Goulet il s'était engagé envers le roi de France à ne prêter aucun secours à Othon tant qu'il serait en guerre avec Philippe de Souabe, son compétiteur à l'Empire ; arguant de ce prétexte, il se refusa totalement à remettre à ses neveux la moindre somme d'argent (3).

La maladie et l'âge retenaient toujours Aliénor à Fontevrault, mais son activité ne se ralentissait pas. Prise d'un retour de bons sentiments pour la mémoire de son mari et de son fils, le jeune Henri, elle avait fondé, pour honorer leur mémoire, un anniversaire dans la cathédrale de Rouen, et elle l'avait doté avec le revenu des domaines d'Angleterre qui faisaient partie de son douaire ; afin d'assurer plus vite l'exécution de ses volontés, elle envoya l'acte à

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 222; *Rotuli chart.*, p. 75 *a*.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 609, R. de Hoveden ; *Rotuli chart.*, pp. 75 *a* et *b*, et 76 *a*.
(3) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 604, R. de Hoveden.

Jean Sans-Terre, qui y donna son approbation à Cherbourg, le 25 septembre, au moment de son départ (1).

Quels avaient été les sentiments de la vieille reine quand elle eut connaissance du coup de tête de Jean Sans-Terre et de son mariage avec Isabelle d'Angoulême ? Peut-être furent-ils complexes; vindicative comme elle l'était, elle avait dû se trouver heureuse de l'affront infligé à Hugues de Lusignan, lequel recevait par ainsi la punition de sa conduite déloyale, mais, d'autre part, son sens politique devait l'empêcher de se faire illusion sur les conséquences possibles de l'acte de son fils. La puissante famille de Lusignan chercherait évidemment à se venger du rapt commis par Jean Sans-Terre ; aussi, sans tarder, elle s'occupa de lui assurer des alliés contre ses futurs adversaires.

Parmi les voisins immédiats d'Hugues le Brun, un des plus puissants était assurément l'abbaye de Saint-Maixent : celle-ci possédait un vaste domaine féodal, qui s'étendait sur cinquante paroisses au milieu des possessions d'Hugues de Lusignan, lequel tenait en fief de l'abbé les importantes châtellenies de Couhé et de Bois-Pouvreau et de nombreuses seigneuries sises autour de la ville de Saint-Maixent. En cas de guerre, les troupes du roi d'Angleterre pouvaient trouver dans cette place un solide point d'appui, d'autant plus que l'abbé était tenu, envers le comte de Poitou, au service militaire de cinquante sergents de pied, pendant quarante jours, entre la Loire et la Dordogne.

Dans le courant de septembre, avant son départ pour l'Angleterre, Jean, suivant le conseil de sa mère et de son consentement, renonça à la procuration que les comtes de Poitou étaient en droit d'exiger de l'abbaye, lors de leur passage à Saint-Maixent, et il transmit aux religieux toute autorité sur les forestiers de la Sèvre qui ne resteraient plus attachés au comte que pour le service de l'ost et de la chevauchée. Le 6 octobre, Aliénor prit une disposition en tout semblable, à la sollicitation de son parent Maurice de Blazon, l'évêque de Poitiers, et de l'abbé Martin, et de plus, le même jour, la reine, prenant en considération les maux causés à l'abbaye et aux habitants de Saint-

(1) *Rotuli chart.*, p. 75 *b*.

Maixent par son fils Richard, exempta de toute taille et de toute coutume, voire même de l'ost et de la chevauchée, aussi bien les habitants du bourg que les gens du dehors qui viendraient y établir leur résidence : Saint-Maixent devenait absolument une ville franche (1).

L'instinct d'Aliénor ne l'avait pas trompée et du reste Jean Sans-Terre ne pouvait manquer d'être édifié sur les sentiments que la famille de Lusignan professerait désormais à son égard. C'était d'ardents ennemis qu'il avait déchaînés contre lui, aussi quand Hugues le Brun fut revenu du premier moment de surprise violente qu'il avait éprouvée, il s'entendit avec les siens pour organiser contre le roi d'Angleterre une ligue formidable de barons poitevins ; Jean, de son côté, se prépara à leur tenir tête.

Dès le mois de janvier 1201, il envoya Robert de Turneham sur le continent afin de lui rendre un compte exact de la situation, et sans doute il apprit par lui que les confédérés devaient commencer les hostilités le 1er avril, jour de la Quasimodo. Prenant les devants, le 6 mars, il autorisa Hugues de Bailleul à envahir les domaines du comte d'Eu, et à lui faire une guerre sans merci ; il interdisait même à son agent de transiger avec lui à l'occasion des prises qu'il pourrait faire tant de personnes que de possessions territoriales. Puis le 8, il écrivit aux habitants du comté de la Marche, de quelque condition qu'ils fussent, soit barons, chevaliers, clercs ou bourgeois, pour qu'ils eussent à se mettre à son service comme de fidèles sujets, et à lui rendre tous leurs devoirs ; il leur mandait encore qu'il envoyait vers eux l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Saintes, le comte d'Angoulême, frère Pierre de Verneuil et le sénéchal de Poitou et de Gascogne, Geoffroy de la Celle, qui leur transmettraient ses volontés, auxquelles ils auraient à se conformer scrupuleusement. Par cet acte, le roi d'Angleterre reprenait purement et simplement la parole qu'il avait donnée à Hugues le Brun et, comme complément, il mettait la Marche sous

(1) A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, II, pp. 14, 16 et 17. Les actes d'Aliénor ne précédant pas ceux de Jean, mais les suivant et étant dus aux sollicitations de l'évêque de Poitiers, il semble bien résulter de ce fait que deux influences agissaient en ce moment en sens contraire au sujet de Saint-Maixent, l'une auprès du roi, l'autre près de la reine-mère.

la domination du comte d'Angoulême, dont la puissance se trouvait doublée. Jean récompensait ainsi largement son beau-père de son manquement à la foi jurée.

Enfin, pour assurer à Geoffroy de la Celle des moyens d'action énergiques, il lui rappela qu'à diverses reprises il avait donné à des bacheliers des domaines et des fiefs, et que ceux-ci se dispensaient de tenir les engagements auxquels les obligeaient ces générosités; en conséquence, il lui intimait l'ordre de saisir et de faire incarcérer toutes personnes qui, tenues à un service militaire féodal, ne se rendraient pas immédiatement à la convocation qui leur serait adressée (1).

De son côté Aliénor, pressentant le danger et pouvant redouter d'être contrainte d'abandonner sa pieuse retraite, chercha des alliés à son fils. Non loin de Fontevrault résidait son parent, Aimery, vicomte de Thouars, le plus puissant baron du Poitou. Depuis le jour où Jean Sans-Terre, confirmant l'acte de son neveu Arthur, avait remis Guillaume des Roches en possession de la sénéchaussée d'Anjou, dont Aimery avait été pourvu pendant quelque temps, ce vicomte s'était tenu dans une grande réserve. Cependant il n'avait pu manquer d'avoir avec le roi quelques altercations au sujet de leurs possessions respectives, et, d'autre part, il était lié d'amitié avec Hugues le Brun; on pouvait donc craindre qu'il n'embrassât sa cause. Pour parer à cette éventualité, Aliénor, qui était toujours malade, fit prier le vicomte de Thouars de venir la visiter. Celui-ci, heureux de cette invitation, se rendit auprès de la reine et eut avec elle de longs entretiens au cours desquels on en vint à aborder la situation présente. La reine, fort politique, prenant justement pour point d'appui ce fait qu'Aimery n'avait jamais été réellement en hostilité avec le roi d'Angleterre, et que son devoir de ligence lui imposait l'obligation de veiller à la sécurité du domaine de son seigneur, l'amena peu à peu à faire, en présence de Guy de Dives, sénéchal de Dhinun, serviteur de Jean et que celui-ci avait en ce moment dépêché vers la reine, sa mère, une solennelle déclaration de vassalité avec toutes les obligations qu'elle comportait. Il promit que ses terres et ses

(1) *Rotuli chart.*, pp. 102 *a* et *b*.

forteresses seraient désormais à l'absolue disposition du roi ; que non seulement il ne ferait rien contre lui, mais encore qu'il l'aiderait de tout son pouvoir à récupérer ce qui pouvait avoir été usurpé sur le domaine royal depuis la mort de Richard. Mais en s'engageant ainsi, Aimery ne négligeait pas ses intérêts ; il rappelait au roi qu'il lui avait adressé, en faveur de son fils, une requête à laquelle il n'avait pas encore été fait réponse, et en même temps il lui demandait de protéger ses biens contre toute atteinte, au même titre que les siens.

Aliénor, Guy de Dives, Aimery, dans les lettres qu'ils écrivirent à Jean Sans-Terre à la suite de cette entrevue, étaient tous d'accord qu'il était indispensable que le roi, afin de parer aux difficultés de la situation, quittât promptement l'Angleterre, et se rendît sur le continent. Aimery lui offrait même de venir s'installer dans son château de Thouars où il se mettrait entièrement à sa dévotion, et, en outre, il le suppliait de conclure une paix durable avec Hugues de la Marche, pour laquelle il se proposait comme intermédiaire (1).

Jean Sans-Terre n'obtempéra pas aux sollicitations de sa mère et d'Aimery, il était tout à l'ivresse de son lendemain de noces, et résidant en paix en Angleterre il oubliait dans les plaisirs les machinations de ses ennemis. Néanmoins il crut bon de profiter des bonnes dispositions d'Aimery et, dans ce but, il lui envoya le 4 avril, de Windsor, où il résidait alors, un sauf-conduit pour se rendre auprès de lui ; en même temps il mandait à sa mère, au comte d'Angoulême, son beau-père, aux sénéchaux d'Anjou et de Poitou, qu'ils pourraient délivrer des sauf-conduits, aussi étendus que celui dont il avait pourvu Aimery, à toutes per-

(1) *Rotuli chart.*, pp. 102 *b* et 103 *a*; Rymer, *Fœdera*, I, pp. 121 et 122. Les lettres d'Aliénor, de Guy de Dives et d'Aimery de Thouars ne sont pas datées, aussi les historiens les ont-ils placées à des époques différentes et M. Dubois (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, XXXII, p. 112, n° 3) inclinerait à les mettre aux environs du mois d'octobre 1200. Pour nous, elles doivent précéder de peu la levée de boucliers annoncée en Poitou pour le dimanche de la Quasimodo. Nous irons même plus loin : comme elles sont insérées dans les *Rotuli*, entre un acte du 19 mars 1901 et un autre du 24 mars, il nous paraît on ne peut plus vraisemblable que c'est dans cet intervalle de cinq jours que les trois lettres parvinrent au roi d'Angleterre, ce qui placerait l'entrevue du vicomte de Thouars et d'Aliénor à la fin de février ou dans les premiers jours de mars.

sonnes qui voudraient venir le trouver et qu'ils jugeraient dignes de cette faveur (1).

Les arguments qu'Aliénor avait fait valoir auprès du vicomte de Thouars avaient été bien puissants pour que celui-ci ait accepté les conditions que lui imposa Jean Sans-Terre pour traiter ensemble. Malgré les protestations d'Aimery, le roi conservait certaines préventions à son égard et il le lui fit bien voir par les précautions dont il entoura sa prestation de serment d'homme lige. Avant de recevoir ce serment il lui demanda de fournir des cautions, qui se porteraient garants de la rectitude de sa conduite à venir, et ces cautions furent les principaux seigneurs du Bas-Poitou qui durent remettre au roi, en guise d'affirmation de leur parole, des engagements par écrit. C'étaient Guy et Hugues de Thouars, les frères du vicomte, Pierre de la Garnache, Guillaume de Chantemerle, Hervé de Mareuil, Bernard de Machecoul, Maurice de Montaigu, Regnaud de la Forêt, Guillaume d'Apremont, Hugues Larchevêque, Guillaume vicomte d'Aunay, Thibault de Beaumont, Aimery fils d'Erfroy, et Geoffroy d'Argenton (2).

Les hostilités étaient du reste commencées et Jean, pour ne pas demeurer en reste avec ses adversaires, avait, le 1er avril, jour de la prise d'armes, donné l'ordre à Robert de Turneham de saisir les grands biens que le comte d'Eu possédait en Angleterre et de les faire vendre par ses baillis (3). D'autre part, il chargea Guérin de Glapion, sénéchal de Normandie, de mettre la main sur le comté d'Eu ; en conséquence, celui-ci fut aussitôt assiéger Driencourt, que Richard avait jadis donné à Raoul d'Exoudun (4).

C'est le moment que Jean choisit pour revenir sur le continent. Ayant éprouvé des difficultés pour tirer de l'argent des seigneurs anglais, il songea à engager des négociations avec le roi de France qu'il sentait tout disposé à seconder le soulèvement des barons poitevins. Il quitta l'Angleterre, le lundi de la Pentecôte, 14 mai, mais le navire qui le portait dut relâcher à l'île de Wight, tandis que celui sur lequel Isabelle avait pris place aborda heureuse-

(1) *Rotuli chart.*, p. 103 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 11 *b* et 12 *a*.
(3) *Rotuli chart.*, p. 103 *a*.
(4) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 610, R. de Hoveden.

ment en Normandie. Il fit aussitôt demander une entrevue à Philippe-Auguste et, pendant trois jours, les rois se virent dans l'île des Andelis. Le grand résultat de cette conférence fut que Jean, accompagné de sa jeune femme et d'une nombreuse suite, suivit Philippe d'abord à Saint-Denis, puis à Paris, où ils arrivèrent le 31 mai (1). Le roi d'Angleterre fut logé dans le palais du roi de France, qui prit ailleurs sa résidence, et ils signèrent un traité de paix dans lequel il était dit qu'ils déliaient respectivement leurs barons de l'obéissance qu'ils leur devaient pour le cas où l'un ou l'autre viendrait à violer les engagements qu'ils venaient de prendre (2).

Le séjour de Jean à la cour de France dura près d'un mois, pendant lequel Philippe combla son hôte des cadeaux les plus précieux, puis les deux rois se séparèrent avec toutes les apparences d'une bonne amitié, mais sans qu'ils fussent plus sûrs l'un que l'autre de leurs sentiments réciproques, malgré leur traité et leurs serments (3).

De Paris, Jean Sans-Terre se rendit à Chinon. Là il convoqua devant sa cour les barons poitevins dont il avait à se plaindre, pour qu'ils eussent à lui rendre raison des actes de trahison qu'ils avaient commis contre lui aussi bien qu'à l'égard de son frère. S'ils avaient répondu à son mandement, il aurait fait décider par sa cour que la solution de l'affaire serait donnée par le jugement du duel, et, dans ce but, il avait eu soin de se pourvoir des meilleurs champions qu'il avait pu rencontrer, tant sur le continent qu'en Angleterre. Les Poitevins, peu soucieux de se mesurer avec de pareils adversaires, firent dire au roi qu'ils rendraient compte de leurs actes à son père. Cette réponse dérisoire montra à Jean l'inutilité de ses efforts et de sa politique cauteleuse, et lui fit comprendre qu'il ne pouvait réduire ses adversaires que par la force (4), mais ceux-ci ne s'en tinrent pas à cette fin de non-recevoir, et demandèrent justice à la cour du roi de France, juge souverain des causes entre ses vassaux. Le comte de la

(1) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 611, R. de Hoveden.
(2) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 613, R. de Hoveden.
(3) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 613, R. de Hoveden.
(4) *Rec. des hist. de France,* XVII, p. 53, Rigord, et p. 611, R. de Hoveden.

Marche et le comte d'Eu, privés de leurs domaines par Jean Sans-Terre, portèrent plainte contre lui pour avoir forfait aux devoirs du suzerain envers son vassal en enlevant la femme de l'un d'eux et en s'emparant de leurs seigneuries à la suite de leurs justes réclamations (1).

En attendant, Jean prolongeait son séjour à Chinon, d'où il surveillait les menées de ses adversaires, et il y fit sa principale résidence du 26 juillet à la fin d'octobre. Les fêtes y succédaient aux fêtes et la cour, qui accompagnait le couple royal, devait être fort nombreuse. On y voyait, entre autres, Hélie de Malmort, archevêque de Bordeaux, Henri, évêque de Saintes, Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, un des négociateurs préférés du roi d'Angleterre, le comte d'Angoulême, venu pour s'entendre avec son gendre au sujet de la lutte à entreprendre contre les Lusignans, Guillaume Le Maréchal, Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, Robert de Turneham, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et Geoffroy de la Celle, sénéchal de Poitou et de Gascogne.

Ce dernier, qui était en ce moment à l'apogée de sa situation politique, se trouva être l'un des témoins d'une importante libéralité que fit le roi d'Angleterre à Hélie de Malmort. L'archevêque avait témoigné en maintes circonstances d'un dévouement à toute épreuve à l'égard de Jean Sans-Terre. C'est lui qui avait prononcé son divorce avec Havoise de Glocester, qui l'avait marié avec Isabelle d'Angoulême, qui avait épousé Blanche de Castille et Louis de France, qui, en un mot, se trouvait partout et toujours prêt à seconder les visées du roi anglais. En même temps il contribuait, par l'effet de son autorité temporelle et spirituelle, à maintenir la paix parmi les seigneurs de la Gascogne, aussi le roi voulut-il lui en témoigner publiquement sa reconnaissance. Le 27 juillet, il lui fit délivrer par Simon, archidiacre de Wells, des lettres patentes par lesquelles il confirmait les concessions qui avaient pu être

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 95, R. de Coggeshale. Bien que ceci ait été dit, il n'est pas à supposer que la plainte des Lusignans au roi de France ait devancé la sommation qu'ils reçurent du roi d'Angleterre : cet acte s'allierait mal avec la réception fastueuse que venait de faire Philippe-Auguste à Jean Sans-Terre et qui, ayant grisé celui-ci, le portait à ne garder aucun ménagement à l'égard de ses adversaires.

faites aux archevêques de Bordeaux par les comtes de Gascogne, Eudes, Sanche, Guillaume et Bérenger, ses prédécesseurs, à savoir le tiers des produits du change ou monnayage de Bordeaux, le droit de tonlieu dans le pays de Buch, l'exemption de tous droits pour un vaisseau naviguant du Langon à Mortagne. A ces faveurs il ajoutait celle de percevoir une redevance annuelle de 100 livres de monnaie bordelaise sur l'avalage des vins à Bordeaux, et une autre de 40 livres sur le territoire d'Entre-deux-Mers, la faculté d'acquérir quelque terre que ce fût en franche aumône et de recevoir dans sa ligence tous alleux qui pourraient être inféodés, ainsi que le droit de toute justice sur les hommes de sa dépendance. L'acte énumérait enfin, comme faisant partie des concessions faites aux archevêques de Bordeaux, tous les privilèges de l'immunité, conformes à ceux que délivraient jadis les rois de France (1).

Ce fut encore l'archevêque de Bordeaux, qui, le 28 juillet, transigea au nom du roi avec Bérengère, la veuve de Richard Cœur-de-Lion, au sujet de son douaire. Jean Sans-Terre s'était jusqu'à ce jour refusé à payer à sa belle-sœur le revenu des domaines que Richard lui avait assignés; répondant une première fois à ses instances, il lui avait envoyé, le 28 mars, un sauf-conduit pour se rendre en Angleterre, mais, soit que Bérengère n'ait pu en profiter, soit qu'elle ait préféré avoir auprès d'elle un appui effectif pour faire prévaloir la transaction qui s'imposait, elle attendit d'être à proximité d'Aliénor, qui l'avait mariée et qui ne pouvait que soutenir sa cause. Un accord fut donc conclu à Chinon et Jean assura à Bérengère une rente annuelle de 1000 marcs d'argent, avec la possession de Bayeux et de deux châteaux en Anjou (2).

Le 3 août, il était à Loudun et le 29 à Saumur; on le retrouve ensuite le 23 septembre à Bonmoulins, en Normandie. De ce lieu il mandait au chevalier Laon Ogier d'avoir à remettre à Robert de Turneham, sénéchal de Poitou et de Gascogne, la tour de Renaud de la Pérate (3). Geoffroy de la Celle, dont il n'est plus fait

(1) Brutails, *Cart. de Saint-Seurin*, p. 345.
(2) Rymer, *Fœdera*, I, p. 124; *Rotuli litt. pat.*, I, p. 2 *b; Rec. des hist. de France*, XVII, p. 611, R. de Hoveden.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 1.

mention après le 27 juillet 1201, venait de mourir, et le roi avait choisi pour lui succéder un de ses principaux favoris; mais, comme on le verra, Robert, arrivé à une des situations les plus enviées de la couronne anglaise, ne sut pas l'occuper avec l'habileté politique et la fermeté de son prédécesseur. Il dut prendre le contrepied des façons d'agir de Geoffroy de la Celle, et c'est vraisemblablement à son instigation que Jean Sans-Terre déposséda Laon Ogier et intima, le même jour, à l'évêque de Poitiers l'ordre d'avoir à livrer au sénéchal sa tour de Chauvigny (1).

On ne saurait dire si ces faits se rattachent aux mouvements des Lusignans, mais c'est probable ; il est certain aussi que Jean n'avait pas encore recouru aux armes pour les réduire, et qu'il préférait employer, pour ce faire, des moyens détournés. C'est ainsi qu'après avoir été faire une courte excursion en Normandie il était revenu en Anjou, et que, se trouvant à Mirebeau le 9 octobre, il prononça la confiscation du château de Moncontour sur Geoffroy de Lusignan, pour ce motif que ce dernier ne lui avait pas rendu son service de fief ordinaire.

Les chevaliers, sergents et bourgeois de Moncontour durent, en conséquence, remettre cette place à Jean de Marsun et à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, qui, grâce au voisinage du roi, en prirent possession sans difficulté (2).

Quant à Chauvigny, c'était le principal domaine de l'évêque de Poitiers, et la dépossession du prélat semble avoir ouvert une ère de méfiance et de mauvais procédés à son égard. Maurice de Blazon porta plainte à Rome et Innocent III ne faisait que constater des faits patents quand il reprochait au roi d'Angleterre, dans une lettre du 20 février 1203, d'avoir lésé de mille manières et abreuvé d'outrages l'évêque de Poitiers, et bouleversé presque de fond en comble son église et son diocèse (3).

Mais ce n'est pas au seul sénéchal de Poitou qu'il y a lieu

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 1. Le texte des *Rotuli* porte « turrim de Chammac », que Lecointre-Dupont (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1re série, XII, p. 135) interprète par la « tour de Chaunay », mais il nous paraît absolument certain que l'on se trouve en présence d'une mauvaise transcription du rédacteur des *Rotuli*, et que sur le document primitif il y avait « turrim de Chaviniac »; le domaine de Chaunay n'ayant jamais appartenu aux évêques de Poitiers, qui possédaient la baronnie de Chauvigny.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 2 *a*.
(3) *Rec. des hist. de France*, XIX, p. 424, lettres d'Innocent III.

d'attribuer les mesures prises contre Maurice de Blazon. Celui-ci avait un ennemi puissant dans les conseils du roi : c'était Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Ce personnage, qui avait commencé par porter les armes et avait été chambrier de Richard Cœur-de-Lion, s'était, après être entré dans les ordres, attaché à la fortune de Jean Sans-Terre qui lui donna successivement le prieuré de Loches, la trésorerie de Saint-Hilaire et le décanat de Saint-Martin d'Angers. Des conflits, comme il s'en élevait souvent entre les deux principaux dignitaires ecclésiastiques de la ville de Poitiers, éclatèrent entre lui et Maurice, et le roi prit parti sans hésiter pour l'ancien clerc de sa chambre (1).

Confiant dans l'efficacité de ces mesures violentes, Jean repartit ensuite pour la Normandie et, le 29 octobre, il était à Montfort, près les Andelis. Ce jour-là, il fit délivrer à Robert de Turneham les lettres patentes de l'office de sénéchal de Poitou et de Gascogne dont il était déjà pourvu depuis plus d'un mois (2). Il l'envoya ensuite avec frère Pierre de Verneuil et Raymond Bernard vers Gérard, comte d'Armagnac. Cette mission devait se rattacher au traité que le roi avait l'intention de conclure avec Sanche, roi de Navarre, frère de Bérengère, en vue de se procurer son aide en cas de guerres qu'il prévoyait devoir bientôt éclater ; il voulait charger le comte d'Armagnac d'être l'entremetteur de cette négociation, et, pour épargner ses ressources, il manda à l'archevêque d'Auch et à tous ses vassaux de Gascogne d'avoir à fournir à son sénéchal et à ses compagnons l'escorte militaire et les procurations que lui-même aurait été en droit d'exiger (3).

Le même jour, il écrivit au comte d'Angoulême qu'il eût à remettre Limeuil et la Tour-Blanche au sénéchal. On ne sait quel est le caractère de cette décision, mais, en tout cas, elle

(1) Lecointre-Dupont, *Pierre des Roches*. On a tout lieu de croire que ce personnage, appelé communément Pierre de Poitiers, appartenait à une famille du Poitou, bien que son neveu, nommé Pierre d'Orival, fût de la Normandie. Il usa du reste de son influence auprès de Jean Sans-Terre pour obtenir de lui, en faveur des chanoines de Saint-Hilaire, des lettres patentes de simple protection qui furent délivrées à Mayenne au mois de janvier 1202 (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 4 *b*).

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 2 *a*.

(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 3 *a*.

ne saurait être un acte de méfiance à l'égard d'Aymar. Celui-ci avait dans sa fille un trop bon soutien pour qu'il pût redouter d'être inquiété par Jean, qui, bien au contraire, étant à Verneuil, le 26 septembre précédent, lui avait fait cadeau de deux bourgeois de la Rochelle, André de Montfort et son fils, et avait en même temps ordonné au grand-maître du Temple en Aquitaine d'avoir à verser au comte d'Angoulême certaines sommes d'argent dont ils étaient convenus ensemble (1).

Pendant les mois de novembre et de décembre, Jean parcourut la Normandie en tous sens et il célébra les fêtes de Noël à Argentan. Cependant, à peine avait-il quitté le Poitou que les Lusignans avaient relevé la tête. Ils demandèrent à Philippe-Auguste de porter devant sa cour leur litige avec Jean Sans-Terre, déclarant que, le roi de France étant leur suzerain commun, c'était cette juridiction ou celle de leurs pairs qui devait juger leur différend avec le roi d'Angleterre. Du reste, le comte d'Eu ne s'était pas contenté de cette démarche juridique, et, quelque temps auparavant, il était passé de la parole à l'action : il avait envoyé porter un défi à Jean Sans-Terre et lui avait assigné un rendez-vous sur le terrain pour le dimanche 28 octobre (2).

Dans les premiers jours de janvier 1202, le roi d'Angleterre se trouvait encore à Argentan quand il reçut la visite du comte d'Angoulême, qui venait lui faire connaître la situation du Poitou, et de Robert de Turnehan, qui avait à lui rendre compte des résultats de sa mission. Le roi de Navarre avait accepté les préliminaires du traité qui lui avait été proposé et il était d'accord pour s'aboucher avec le roi à Angoulême. Jean en informa son beau-père qui avait accompagné le sénéchal de Poitou, et lui-même partit ensuite pour gagner à petites journés le lieu du rendez-vous. Le 15 janvier il était à Chinon, d'où il adressa un mandement à ses baillis pour leur intimer l'ordre d'avoir à rendre les honneurs royaux à son cher frère le roi de Navarre, dans tous les lieux où il passerait. En même temps, comme il tenait à se ménager sinon l'appui, du moins la neutralité du pape dans l'en-

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 125.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 2 *a*.

treprise qu'il méditait, il envoya à Rome deux agents sûrs, Jean d'Alençon, archidiacre de Lisieux, et Raoul de Fournival, à qui il ouvrit pour leur voyage un crédit de 50 marcs d'argent (1).

Le roi d'Angleterre séjourna plusieurs jours à Chinon; de là il se rendit à Loches, où il se trouvait le 26 et le 30 janvier; il passait à Montmorillon le 31 et enfin il arriva à Angoulême où, aussitôt, afin de bien disposer les esprits en sa faveur, il accorda aux moines de Saint-Cybard, dont l'église avait été incendiée au mois de janvier 1201, des lettres patentes qui les autorisaient à prêcher en tous lieux et à faire des quêtes, afin de ramasser de l'argent pour la reconstruction de l'édifice (2).

Comme tout avait été préparé d'avance, les rois de Navarre et d'Angleterre signèrent, dès le 4 février, un traité d'alliance, en vertu duquel ils s'engageaient réciproquement à se prêter assistance contre toute personne, excepté contre le roi de Maroc, c'est-à-dire contre les Maures qui pouvaient menacer le sud des possessions de Sanche, et à ne faire ni trêve ni paix avec leurs ennemis sans le consentement l'un de l'autre. L'évêque de Pampelune et plusieurs seigneurs navarrais d'un côté, l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Saintes et de Dax, le comte d'Angoulême, le comte de Salisbury, frère du roi d'Angleterre, le vicomte Aimery de Thouars, Pierre des Roches et enfin Robert de Turneham, de l'autre côté, assistèrent à la prestation de serment que les deux princes firent, sur la croix et les saints évangiles, de fidèlement observer leur traité (3).

Jean et Sanche séjournèrent encore le lendemain à Angoulême et le 6 ils étaient à Cognac, où ils se séparèrent. Robert de Turneham et l'archevêque de Bordeaux accompagnèrent le roi de Navarre, et Jean en profita pour les charger de missions spéciales auprès des habitants de Bordeaux. Du reste, pendant son séjour à Angoulême, il avait autorisé les habitants de Dax, sans doute à la sollicitation de leur évêque, Guillaume Bertrand, à acheter et à transporter en franchise tous les blés ou autres

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 5 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 5 *b*.
(3) Rymer, *Fœdera*, I, p. 127; *Rotuli litt. pat.*, I, p. 5 *b*. L'acte est daté de 1201, selon le mode de comput usité en France.

vivres nécessaires à leur subsistance, et il avait accordé la même faveur aux Rochelais. Il se dirigea ensuite sur Thouars, où il se trouvait le 15 février.

Déférant aux conseils de sa mère, il venait répondre à l'invitation que le vicomte lui avait antérieurement adressée et que celui-ci avait encore renouvelée à Angoulême. Il était tout à fait politique de ne pas indisposer ce grand vassal et de le maintenir dans la neutralité, alors que son frère Guy, l'époux de Constance de Bretagne, n'avait dû rien négliger pour l'entraîner à prendre parti pour Arthur. En route, le roi s'arrêta pendant deux jours à Saint-Jean-d'Angély pour acheter des chevaux ; les courses rapides qui étaient demandées à ces animaux devaient les tuer rapidement, et les marais de la Saintonge avaient de tout temps pourvu à la remonte des princes anglais. Pendant ce court séjour, Renaud de Pons, un des principaux seigneurs de la Saintonge, vint rendre ses devoirs à Jean. Le comte d'Angoulême, qui ne quittait pas son gendre et qui ne négligeait rien pour lui acquérir des partisans, obtint qu'il fît remise à Renaud d'une dette de 30 livres angevines, qu'il avait contractée envers lui (1).

En se rendant à Thouars Jean ne devait pas avoir pour simple but de rendre visite au vicomte, il est aussi possible qu'il ait germé dans son esprit un dessein qu'il ne tarda pas à exécuter. La situation de Guy, le frère d'Aimery, s'était depuis quelque temps grandement modifiée ; Constance, succombant à l'affreuse maladie de la lèpre dont elle était atteinte, était morte dans le courant d'août 1202, laissant deux enfants de son mariage avec Geoffroy d'Anjou : Arthur et Aliénor, et deux filles : Alix et Catherine, issues de son union avec Guy. On pouvait prévoir que ce dernier, tout en soutenant les droits de son beau-fils Arthur, pourrait bien ne pas être indifférent à des arrangements qui assureraient sa position et celle de ses filles. Aimery pouvait donc être un précieux auxiliaire dans le cas où il y aurait possibilité d'amener Guy à se prononcer pour le roi d'Angleterre. Jean du reste, en vue d'affirmer ses droits de suzeraineté sur la Breta-

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 1 *a* et 5 *b*.

gne, avait déjà agi, et le 30 janvier il avait envoyé de Loches aux barons du duché une lettre où il leur enjoignait d'avoir à faire exécuter ponctuellement les dispositions dernières que Constance avait pu prendre (1).

Rentré à Chinon le 17 février, il pourvut encore à quelques dispositions militaires; il donna à Payen de Rochefort la baillie de Mirebeau et à Raoul de Loudun celle de Moncontour avec la garde spéciale du château, à Nicolas Maingot celle d'Angle, enfin il manda aux gens de Loudun d'avoir à obéir à tout ce que le trésorier, Pierre des Roches, pourrait leur dire en son nom (2). Puis, voyant que rien ne remuait, il se décida à partir pour la Normandie.

On était pourtant à la guerre, mais elle ne se déclarait pas. Les Lusignans restaient dans l'expectative, attendant la solution de l'instance qu'ils avaient introduite devant la cour du roi de France; ils jouissaient en conséquence des privilèges de l'asseurement, attribués aux parties dont les causes étaient portées à la cour du roi et qui garantissaient la sécurité de leurs personnes et de leurs biens. Jean avait été assigné à trois reprises pour comparaître devant la cour, mais toujours il avait présenté des excuses ou des motifs de récusation. Il fit d'abord valoir qu'en sa qualité de duc de Normandie et en vertu des anciens traités qui réglaient ses rapports avec le roi de France il n'était nullement tenu de se rendre à Paris pour régler les difficultés qui pouvaient surgir entre lui et son suzerain, mais qu'il était seulement obligé de venir à un colloque, qui se tiendrait entre eux sur les frontières des deux états. Alors il fut à nouveau ajourné en qualité de comte d'Anjou, mais cette fois il demanda à ne pas être jugé avant que lui-même eût réglé ses différends avec ses vassaux; dans ce but, il demandait au roi de les renvoyer devant sa cour personnelle à Angers; cette proposition était fallacieuse, car, au lieu de faire parvenir des sauf-conduits à Hugues et à Geoffroy de Lusignan, au lieu de leur résidence, il les invita simplement à se rendre à Loudun, où ils trouveraient des envoyés du roi qui les amèneraient vers lui et les

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 613, R. de Hoveden; Rymer, *Fœdera*, I, p. 127; *Rotuli litt. pat.*, I, p. 5 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 6 *a* et 7 *b*.

ramèneraient. Mais les Lusignans ne se fièrent nullement à la parole du roi d'Angleterre et ne voulurent pas pénétrer sans protection dans son domaine d'Anjou. Ils ne répondirent donc pas à cet ajournement. Philippe-Auguste, pour en finir, se décida à appeler Jean à une entrevue sur les limites de France et de Normandie ; elle eut lieu au Goulet, le 25 mars. Le roi de France, étendant le débat, rappela au duc de Normandie qu'il était son homme lige, et lui intima l'ordre de se rendre quinze jours après Pâques à Paris, où sa cause serait définitivement jugée.

Jean, comme de juste, ne se conforma pas à cette sommation et la cour, prononçant souverainement, déclara que le duc de Normandie, comte d'Anjou, ayant forfait à tous ses devoirs, soit comme vassal, soit comme suzerain, serait privé de toute la terre que lui et ses ancêtres avaient pu tenir en fief du roi de France (1). Rentré aux Andelis, Jean Sans-Terre s'empressa de répondre aux manœuvres de Philippe-Auguste par un acte de même nature. Le 27 mars, il écrivit à son neveu Arthur, qui se trouvait toujours à la cour du roi de France, d'avoir à se rendre auprès de lui à Argentan, dans les octaves de Pâques, afin de lui rendre les devoirs auxquels il était tenu comme nouveau comte de Bretagne, envers le duc de Normandie (2).

Celui-ci à son tour ne tint aucun compte de l'invitation ; bien au contraire, il se rapprocha encore plus du roi de France qui, mettant à exécution l'arrêt rendu par la cour des pairs, déclara Jean

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 54, Rigord, et pp. 186 et 187, Guillaume le Breton ; *Id.*, XVIII, p. 95, R. de Coggeshale. Tous ces actes ne sont connus que par des récits de chroniqueurs qui manquent de précision. Ils parlent de l'ajournement de Jean Sans-Terre à la cour du roi de France, comme duc d'Aquitaine ; or, le fait nous paraît douteux. Les actes délictueux qu'il avait commis à l'égard de Raoul et de Geoffroy de Lusignan, c'était à raison de ses qualités de duc de Normandie, en s'emparant du comté d'Eu, et de comte d'Anjou, en mettant la main sur Moncontour, mais il n'avait pas touché aux possessions si nombreuses de la famille de Lusignan en Aquitaine, car ce duché ne lui appartenait pas, et c'est pour ce motif qu'au lieu d'ajourner ses adversaires devant la cour du duché, à Poitiers, il les sommait de venir à Angers. L'Aquitaine, après la mort de Richard, était redevenue la propriété d'Aliénor ; celle-ci avait rendu hommage pour son duché au roi de France, et Philippe, en le recevant, avait reconnu les droits de la reine pour légitimes ; Jean n'était que l'administrateur du duché au nom de sa mère, et même, s'il pouvait, à la rigueur, en être regardé comme l'usufruitier, celle-ci en était toujours la propriétaire. C'est cette situation qui explique le calme dans lequel resta le Poitou durant cette époque, que l'on peut qualifier de paix armée, vu que les Lusignans n'avaient commis aucun acte de forfaiture à l'égard de leur duchesse.

(2) Rymer, *Fœdera*, I, p. 128 ; *Rotuli litt. pat.*, I, p. 7 *b*.

Sans-Terre déchu de toutes les possessions qu'il pouvait avoir dans le royaume de France, et les transporta à Arthur. En même temps il résolut de marier sa fille Marie avec le jeune prince. Comme la future n'avait encore que cinq ans, on procéda simplement aux fiançailles, qui furent célébrées à Paris à la fin d'avril, et il fut convenu que le mariage s'accomplirait aussitôt que la princesse aurait atteint l'âge nubile (1).

Dès qu'il eut pris ces dispositions et que, par elles, il se fut intimement attaché Arthur, Philippe-Auguste pénétra en Normandie, s'empara de Boutavant, qu'il rasa, prit quelques autres localités dans le courant de juillet, et enfin Gournay, où le jeune prince qui, le 30 avril précédent, avait atteint l'âge de seize ans et était par suite qualifié pour prendre une décision, conclut avec lui un important accord.

Il commença par reconnaître Arthur comme duc de Bretagne et possesseur éventuel des fiefs dont Jean Sans-Terre avait été dépouillé par la cour. Quant au prince, il fit aussitôt connaître, par des lettres ducales, les conditions de ce traité. Il déclarait qu'il lui avait rendu hommage et s'était reconnu son homme lige pour la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine, qu'il considérait comme ses domaines héréditaires et dont il aurait la jouissance pleine et entière aussitôt qu'ils auraient été recouvrés par le roi ou par lui-même; pour ce qui était du domaine de Poitou, il en avait aussi fait hommage lige au roi, si, par la grâce de Dieu, l'un ou l'autre pouvait s'en emparer ; toutefois, le roi de France se réservait l'hommage des seigneurs qui avaient pris parti pour lui ou de ceux qu'il voudrait recevoir dans sa ligence, et qui, avec son consentement, feraient ensuite hommage au comte de Poitou; le roi Philippe devait aussi régler les différends qui existaient entre le roi de Castille et le comte de Poitou, et il s'engageait, s'il ne pouvait mettre les parties d'accord, à faire porter la cause devant sa cour ; enfin, en ce qui regardait la Normandie, Arthur, qui dans le protocole de cet acte ne prenait pas le titre de duc des Normands, reconnaissait au roi de France la faculté

(1) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 726, non daté, mais qui doit se placer entre le 14 et le 20 avril ; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 51, Saint-Aubin.

de conserver les terres qu'il pourrait conquérir ou de les donner en fief à qui lui conviendrait : c'était la part principale du gâteau que Philippe-Auguste s'était réservé (1).

Bien que ce traité fût grandement à l'avantage de ce dernier, il aurait encore assuré à Arthur un magnifique domaine territorial, spécifié par le protocole de cet acte d'hommage, dans lequel le prince se qualifie de duc de Bretagne et d'Aquitaine, de comte d'Anjou et du Maine. En somme, il ne réclamait, ou plutôt Philippe-Auguste ne lui reconnaissait que les possessions dont il s'était déclaré le maître lors de la mort de Richard. Bien que la Normandie fût comprise dans le dispositif de l'arrêt qui déclarait que Jean Sans-Terre était, à raison de ses actes de forfaiture, déchu de tous ses domaines du continent, la situation de ce duché restait indécise ; il ne s'était pas précédemment prononcé en faveur d'Arthur, comme l'avaient fait l'Anjou et le Maine, aussi Philippe-Auguste, désirant en devenir le maître et ne rien brusquer, se contenta-t-il de s'assurer la propriété de ce qu'il pourrait conquérir. Cette formule était très vague et lui permettait, s'il ne rencontrait pas d'empêchement, de mettre la main sur tout le pays.

Mais en partageant par avance la dépouille du roi anglais avant qu'il fût à terre, le roi de France et le duc de Bretagne n'avaient pas tenu compte d'un facteur important, la reine Aliénor. Ils avaient disposé de son domaine patrimonial, de celui dans lequel Jean Sans-Terre avait eu l'habileté de la laisser jouir de ses droits de souveraineté, ce qui le gênait peu, car grâce au choix des agents du pouvoir et en particulier des sénéchaux, il était véritablement le maître du duché. Or, si Aliénor n'avait pas déjà reporté sur son petit-fils la haine dont elle avait poursuivi la duchesse Constance pendant sa vie, l'acte d'Arthur, en rompant toute attache entre lui et sa grand-mère, la rendait son ennemie. Aliénor se sentit donc grandement lésée et elle le fit bientôt paraître.

Jean, de son côté, n'était pas resté inactif. Sur le bruit de la mort d'Alix d'Eu, femme de Raoul d'Exoudun, il reconnut Jean

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 236 ; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 54, Rigord ; Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n°s 731 et 732.

d'Eu, seigneur de Billengton, oncle d'Alix, comme héritier du comté et chargea Guillaume Le Maréchal de l'en mettre en possession, sans tenir compte des droits de Raoul, le fils de la comtesse, qu'il englobait dans la sentence de confiscation qu'il avait prononcée contre son père. Mais la nouvelle était fausse et Le Maréchal n'eut pas à agir (1).

Le 23 avril, il envoya 500 marcs d'argent à Robert de Turneham pour approvisionner les places du Poitou (2), et le 1[er] mai il écrivit à l'archevêque de Bordeaux, à l'évêque de Saintes, au comte d'Angoulême, au vicomte de Thouars, à Guillaume des Roches, à Robert de Turneham et à Martin Algais, pour leur mander qu'il envoyait vers eux son frère naturel Guillaume, comte de Salisbury, qui tendait à prendre une part prépondérante dans ses conseils, et Pierre de Préaux, et il les informait qu'ils eussent à avoir une foi entière dans les instructions verbales que ces deux délégués leur portaient (3).

Ceux-ci venaient leur dire qu'il fallait se préparer à une guerre générale, et non plus aux simples escarmouches qui étaient la monnaie courante des difficultés qui s'élevaient entre les rois de France et les ducs de Normandie. Le soulèvement prévu des Lusignans allait lui mettre sur les bras presque tout le Poitou, et il n'avait pas trop de tous les concours qu'il réclamait pour venir à bout de ses adversaires. Comme il ne doutait pas qu'il dût avoir bientôt besoin de beaucoup d'argent, il fit partir l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque d'Ely pour l'Angleterre, avec mission d'expliquer la situation à ses fidèles sujets et de leur démontrer que la superbe de Philippe-Auguste, qu'il n'avait pu réussir à désarmer par sa déférence et ses propositions de paix sagement mesurées, l'avait contraint de faire la guerre; enfin, il envoyait coup sur coup des agents bien munis d'argent auprès de la cour papale (4).

La lettre destinée au vicomte de Thouars contenait une invitation à venir trouver le roi; Aimery ne crut pas pouvoir se dispenser d'y répondre, et se mit en marche avec une nombreuse

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 8 *b*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 9 *b*.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 11.
(4) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 10 *b*.

suite de seigneurs de la Gâtine. Le plus notable était Hugues Larchevêque, seigneur de Parthenay. Celui-ci, sous ombre de rendre de précieux services, profita de la circontance, et obtint de nombreuses faveurs du roi d'Angleterre.

Le 17 mai, Jean commença par déclarer qu'il aimait et aimerait Hugues, dont les ancêtres avaient toujours bien servi les siens, comme un homme en qui il aurait la plus entière confiance, qu'étant très peiné de voir qu'à cause de sa fidélité à sa personne il lui avait été porté de graves dommages, il s'engageait à l'en indemniser; que tout d'abord il lui promettait ses conseils et son aide pour fortifier son château de Parthenay et pourvoir à sa défense, et qu'ensuite il s'engageait à le soutenir dans tous ses négoces, comme il était de son devoir de le faire pour un fidèle qu'il affectionnait. Le lendemain, 18 mai, ce fut le tour des hommes de Parthenay, auxquels le roi accorda des lettres patentes de simple protection, et enfin il remit à Hugues un mandement dans lequel il était dit qu'il l'autorisait à s'emparer du château de Secondigny, que le roi Richard lui avait enlevé de force et avait donné à Raoul de Taunay, et qu'il ne traiterait jamais avec ce dernier sans que le seigneur de Parthenay y ait donné son consentement (1).

Les protestations de fidélité et de dévouement d'Hugues Larchevêque avaient si bien agi sur l'esprit de Jean Sans-Terre que celui-ci, se départissant de sa méfiance ordinaire, renonça à profiter des engagements qu'il avait exigés du vicomte de Thouars comme garantie de sa fidélité. Le 3 juin, il informa les cautions que leur liberté d'action leur était rendue, et le 4, étant à Rouen, il reçut l'hommage d'Aimery de Thouars, en présence de Guillaume Le Maréchal, du comte d'Aumale et d'Hugues de Gournay; il ordonna en même temps à Pierre des Roches, qui gardait par devers lui les chartes par lesquelles les chevaliers d'Aimery s'étaient portés ses cautions, de les rendre à ceux qui les avaient souscrites, et manda à Guy de Dives de mettre en liberté Geoffroy, le fils du vicomte, dont la garde lui avait été confiée (2).

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 11 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 12 *a*.

Sur ces entrefaites, le 16 juin, le comte d'Angoulême, qui se trouvait pour le moment à Limoges, vint à mourir. Jean Sans-Terre en fut prévenu le 22 au Mans, où il se trouvait alors, par Robert de Turneham, le sénéchal de Poitou; celui-ci venait lui apprendre en même temps que le comte défunt et lui-même avaient conclu la paix avec Gaston de Béarn. Le roi s'empressa d'informer les gens de Bordeaux de l'heureuse issue de ces négociations, et il les invitait à se mettre d'accord avec les seigneurs du pays qui avaient pu prendre le parti du comte de Béarn (1). Puis le lendemain, 24 juin, il confia au sénéchal de Poitou l'administration des comtés de la Marche et d'Angoulême qui venaient d'échoir à Isabelle par suite du décès de son père et il le chargea de faire connaître ses intentions aux habitants des deux pays (2).

Le même jour, il prit certaines dispositions pour assurer la sécurité de ses domaines. Par exemple, comme il n'avait qu'une demi-confiance dans la fidélité des bacheliers d'Anjou, de Touraine et du Maine, qui, après la mort de Richard, avaient pris plus particulièrement parti pour Arthur, il envoya vers eux Guillaume de l'Etang et Rogues de Saucey pour les maintenir dans le devoir, par promesses ou autrement, et comme il se sentait encore moins assuré de la fidélité de ceux du Mirebalais et du Loudunais, il chargea Pierre, clerc du sénéchal d'Anjou, de se rendre auprès de chacun d'eux et de se faire livrer des otages (3).

On peut se rendre compte des précautions minutieuses que prenait Jean Sans-Terre à l'égard des gens qu'il employait par ce qui se passa à propos de la Roche-sur-Yon. Ce domaine était venu en sa possession par suite de la mort d'Hugues de la Roche, qui était décédé sans laisser d'héritiers directs de son union avec Troublelande (4). C'était un poste important, situé au milieu du Bas-Poitou, par suite il tenait à ne le confier qu'à un personnage dont il serait absolument sûr. Il désigna donc, pour le gouvernement du château, un chevalier du pays, Pierre de la Garnache, venu sans

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 12 *b*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 13 *a*; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 106, B. Itier.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 12 *b* et 13 *a*.
(4) Les héritiers collatéraux du défunt étaient Raoul de Machecoul et Guillaume Talevat (Marchegay, *Cart. du Bas-Poitou*, p. 165).

doute auprès de lui pour solliciter ce poste. C'était le 25 juin. Il donna en même temps à un autre de ses fidèles de la même région, Guillaume Boscher, l'ordre de se rendre à la Roche et de notifier aux chevaliers, sergents et bourgeois du pays, la nomination qu'il venait de faire. Six jours après, le 1er juillet, il fit prêter serment à Pierre de la Garnache de garder fidèlement le château aussi longtemps qu'il plairait au roi et de ne le rendre qu'à lui, qu'au sénéchal de Poitou ou au porteur de lettres patentes spéciales à cet objet; le nouveau gouverneur s'engageait, en même temps, à faire prêter aux gens du pays un serment de fidélité au roi, et enfin, c'est seulement le 14 juillet qu'il mandait à son sénéchal de délivrer à Pierre le château de la Roche-sur-Yon (1).

Vers le même temps, malgré que Girard d'Athée lui eût donné de nombreuses marques de sa fidélité, il fut pris de soupçons à son égard, et envoya Rorgues de Saucey, Payen de Rochefort et Philippe de l'Etang partager avec lui la garde du château de Loches ; en outre il lui interdisait absolument de recevoir quelque homme que ce fût dans le château ou d'avoir quelque colloque avec les ennemis du roi, sans qu'il se fût mis d'accord avec au moins un ou deux des gardiens qui lui étaient adjoints (2).

Jean s'occupait aussi de la remonte de sa cavalerie ; le 25 juin, il écrivit au maire et au prévôt de la Rochelle de laisser le vicomte de Thouars acheter sur le marché de cette ville autant de chevaux qu'il lui conviendrait, puis, le 5 juillet, il envoya aux mêmes l'ordre de donner toutes facilités au sénéchal de Poitou pour faire emplette de dix chevaux (3).

Robert de Turneham avait été évidemment flatté de voir accroître l'importance de la charge qui lui avait été confiée, mais, à la réflexion, il trouva le fardeau par trop lourd et demanda au roi d'être déchargé du gouvernement de la Marche. Pour conserver ce comté au roi, il y aurait immanquablement à entamer avec Hugues le Brun une lutte qui pourrait durer longtemps, et pour remplir ce rôle militaire il fallait un homme. Ils fixèrent

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 13 *a* et *b*, et 14 *b*. Le texte des *Rotuli* porte « Castrum Sulionis », nom de lieu qui ne peut être interprété que par la Roche-sur-Yon.
(2) *Rotuli lit. pat.*, I, p. 13 *a*.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 12 *b* et 13 *b*.

leur choix sur Brandin, le capitaine de routiers, à qui Jean, pour le tenir plus sûrement, fit cadeau de la terre de Thorigny en Normandie. Le 13 juillet, le roi nomma ce routier sénéchal de la Marche, mais en réduisant toutefois l'importance de cette charge, car il le plaça sous la haute direction du sénéchal de Poitou, envers qui il serait responsable des châteaux et des forteresses que celui-ci lui confierait spécialement. Jean prit aussi quelques dispositions au sujet du comté d'Angoulême et entre autres, le 22 juillet, il chargea Elie Roi de la garde de la Chèze et de la terre d'Archiac en Saintonge, qu'il avait jadis confiée au comte d'Angoulême (1).

Tous ces actes sont datés de Rouen ou de localités des environs dans lesquelles le roi d'Angleterre se tenait pendant que Philippe-Auguste assiégeait Arques. En ce moment, le 22 juillet, il reçut une lettre d'Aliénor qui lui mandait qu'étant malade elle le priait de l'autoriser à disposer par testament de tous les revenus qu'elle pourrait toucher jusqu'au terme de la Saint-Michel. Il fit aussitôt délivrer à sa mère des lettres lui permettant de faire ce qu'elle lui demandait par sa missive (2), mais le messager qui l'apporta avait sans doute aussi mission de tenir le roi au courant de certaines machinations qui se préparaient du côté du Poitou. Pour y parer, il quitta Rouen; du 23 au 27 il résida à Bonport; le 28 il était à Laigle et le 29 à Neubourg, où lui arriva la nouvelle des événements que le messager de la reine-mère lui avait fait pressentir. Il se dirigeait en ce moment vers le Mans, sans se hâter, quand il fut informé qu'Aliénor était assiégée dans Mirebeau par son petit-fils Arthur de Bretagne.

Voici ce qui s'était passé. En donnant sa fille à Arthur, le roi de France avait évidemment ses intérêts personnels en vue ; en attachant définitivement le jeune prince à sa fortune, il s'assurait à la fois l'alliance des Bretons qui pouvaient prendre à revers les possessions du roi d'Angleterre et les sympathies que l'héritier légitime des Plantagenets conservait dans leurs possessions patrimoniales. Pour arriver à ses fins contre Jean Sans-Terre, il combina donc une double entreprise : pendant que lui-même avec

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 14 *b* et 15 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 14 *b*.

toutes ses forces envahirait la Normandie, Arthur pénétrerait en Poitou, où les Lusignans lui fourniraient une armée ; les Bretons lui avaient promis 500 chevaliers et 4000 fantassins; lui-même mettrait à sa disposition 200 chevaliers et une grosse somme d'argent (1).

Le jeune prince partit aussitôt. A Tours, il trouva toute la famille de Lusignan qui était venue au-devant de lui, et l'on y tint un conseil de guerre. Avant d'engager réellement les hostilités, il était sage d'attendre l'arrivée des Bretons, mais les Poitevins étaient impatients d'agir. Robert de Turneham étant absent du pays, ils se sentaient les maîtres. Il est à croire qu'Hugues de Lusignan, qui se souvenait de l'heureux résultat qu'avait eu, quelque temps auparavant la capture d'Aliénor, décida ses compagnons à tenter le même coup. Mais, si bien prises que fussent leurs mesures, la vieille reine avait été prévenue. Quittant sa tranquille retraite de Fontevrault, elle s'était dirigée en toute hâte vers Poitiers, dont le maire et les bourgeois lui étaient absolument dévoués. Mais elle trouva les chemins coupés et fut contrainte de s'arrêter à Mirebeau. Arthur vint immédiatement l'y assiéger. Outre les chevaliers français qu'il avait amenés, sa troupe comprenait vingt chevaliers d'élite conduits par Geoffroy de Lusignan, trente chevaliers et soixante-dix sergents placés sous les ordres de Guillaume et de Savary de Mauléon, quarante chevaliers fournis par le comte d'Eu, et quinze seulement par Hugues le Brun. En outre, à ces cent cinq chevaliers poitevins s'étaient joints sur la route des guerriers désireux de gagner les faveurs du nouveau duc d'Aquitaine, et en particulier Hugues, le vicomte de Châtellerault. En somme, la petite armée d'Arthur, quand elle se présenta devant Mirebeau, devait compter au total un millier d'hommes (2).

La ville se rendit aux assaillants, mais le château, qui était compris dans son enceinte et était très fort, résista. Aussitôt que la reine s'était sentie en danger elle avait envoyé un exprès à Jean

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 681, Math. Paris; Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 51, Saint-Aubin d'Angers.
(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 189, G. le Breton; *Id.*, XVIII, p. 57, R. de Dicet.

Sans-Terre et, afin de lui donner le temps d'arriver, elle négocia avec son petit-fils. Celui-ci s'engageait, si elle lui remettait le château, à la laisser aller là où il lui conviendrait. Elle refusa hautement, trouvant hardi qu'Arthur et les Poitevins, qui étaient ses hommes liges, osassent venir faire le siège d'une place dans laquelle elle se trouvait.

C'est le mardi, 30 juillet, que Jean fut informé de la situation critique de sa mère. Sans perdre une minute, il rassembla son armée et se dirigea sur Mirebeau. Le lendemain, dans la nuit, il arriva à proximité de la ville. Guillaume des Roches, qui l'avait devancé, le mit au courant de la situation, dont il était informé par ses espions. Le jour même, 1er août, fête de Saint-Pierre-aux-Liens, l'assaut devait être donné au château. Afin que la reine ou aucun de ses compagnons ne pût s'échapper, Arthur avait fait murer les portes de la petite cité, sauf une, par laquelle lui arrivaient ses approvisionnements. Ses compagnons et lui-même étaient donc dans une quiétude absolue, et du côté de la campagne ils ne se gardaient nullement.

Jean mesura d'un coup d'œil la situation, et vit que ses ennemis s'étaient enfermés dans une souricière. Son armée, bien plus considérable que la leur, et dans laquelle se trouvaient nombre de routiers éprouvés, ne pouvait manquer de venir facilement à bout d'adversaires qui, surpris, se trouveraient hors d'état d'opposer une défense effective; de plus il était évident, grâce aux précautions qu'ils avaient prises et qui se retournaient contre eux, qu'ils seraient dans l'impossibilité de s'enfuir.

Au petit jour, alors que les partisans d'Arthur commençaient leurs préparatifs pour l'attaque du donjon, Guillaume des Roches, qui avait mené cette chevauchée si rapide qu'il en manqua perdre toutes ses montures, se présenta devant la seule porte de la ville donnant accès dans les champs; il en massacra les défenseurs, et, sans que l'éveil eût été donné, il pénétra dans l'enceinte où le suivirent bientôt Jean et ses routiers. Quoiqu'ils eussent été surpris, la résistance des Poitevins fut acharnée. Ceux qui purent monter à cheval s'élancèrent vers la porte, mais il était trop tard, et Hugues le Brun eut son cheval tué dans la rue. Toutefois, la mêlée fut grande, et Jean dut donner

lui-même de sa personne, car de son épée il trancha le poing d'un chevalier avec qui il s'était rencontré. Mais ces luttes étaient toutes individuelles, et les gens d'Arthur furent pris avant qu'ils aient pu se mettre en défense. Parmi ceux-ci, on cite particulièrement Geoffroy de Lusignan, qui était à table quand on l'avertit de l'approche de gens armés et qui jura Tête-Dieu qu'il ne se lèverait pas avant d'avoir mangé un plat de pigeons qu'on venait de lui servir. De la troupe des assiégeants devenus assiégés, personne ne s'échappa. Arthur et sa sœur, Aliénor de Bretagne, qui l'avait accompagné, furent faits prisonniers par un chevalier normand, Guillaume de Briouse, mais Jean se les fit remettre, ainsi que tous les captifs de marque, sous promesse de désintéresser les guerriers qui s'étaient emparés d'eux.

Enivré par ce succès, le roi d'Angleterre s'empressa de l'annoncer à ses barons, à qui il disait qu'il avait fait prisonniers au moins 200 chevaliers, et même qu'aucun fantassin n'avait pu s'enfuir. Parmi les plus notables chevaliers, il citait Geoffroy et Hugues de Lusignan, André de Chauvigny, le vicomte de Châtellerault, Raymond de Thouars, Savary de Mauléon et Hugues de Bauçay (1). Il donna ensuite quelque repos à ses troupes, qui en avaient grand besoin, et lui-même séjourna à Chinon jusqu'au 6 août.

Pendant un moment, Jean avait eu peur; aussi, laissant libre carrière à ses mauvais instincts, il se montra féroce dans la répression. Particulièrement, il commanda de mettre les fers aux pieds et aux mains de ses prisonniers, les fit monter à reculons sur des aiguilles de charrette, où on les attacha, et c'est dans ce honteux appareil que l'élite de la chevalerie poitevine fut expédiée en Normandie (2).

Ces procédés barbares ne rencontrèrent pas une approbation unanime dans l'entourage du roi. Si certains de ses confidents le poussaient aux pires violences, d'autres de ses partisans protestèrent contre le traitement infligé aux prisonniers. Guillaume des Roches en fut particulièrement froissé, car c'était surtout à

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, pp. 76, 189 et 190, Guillaume le Breton; *Id.*, XVIII, p. 95, R. de Coggeshale, et p. 266, Robert d'Auxerre; *Hist. des ducs de Normandie*, éd. par Francisque Michel, pp. 93-95.

(2) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 682, Math. Paris.

lui, par suite des mesures qu'il avait prises, que Jean avait dû son succès foudroyant. C'était grâce aux intelligences qu'il avait dans le pays qu'averti de la situation dangereuse où s'étaient mis les assaillants du château de Mirebeau il avait pu dire au roi, avant la bataille, qu'il les prendrait tous comme dans un filet; il en était si sûr qu'en ce moment il avait demandé à Jean, pour sa part du butin, qu'Arthur lui fût remis, ce à quoi le roi s'était engagé, mais ce qu'il ne fit pas. Avant le succès, les promesses ne lui coûtaient guère, mais les tenir c'était autre chose, et ce fut ainsi toute sa vie.

Aimery de Thouars s'était rangé du côté de Guillaume des Roches. Jean, enflé d'un orgueil extrême, accueillit fort mal leurs représentations et voulut les faire arrêter. Secrètement avertis, ils s'enfuirent; mais, comme, d'autre part, le roi pouvait redouter qu'ils ne prissent l'offensive contre lui, il se sauva de son côté en Normandie. En un seul jour, du 6 au 7 août, il fit le trajet de Chinon au Mans, passa deux jours à Alençon, et enfin, le 10 août, il s'arrêta à Falaise où il prit des décisions à l'égard de ses principaux prisonniers dont il ne s'était pas séparé. Il commença par faire enfermer Arthur dans la grosse tour du château, où il le plaça sous la garde spéciale de son chambrier, Hubert de Bourgh, puis, le même jour, il expédia Hugues le Brun au château de Caen. Tous les prisonniers qui se trouvaient dans ce château furent envoyés en d'autres lieux et une de ses tours fut spécialement affectée au seigneur de Lusignan; dans cette tour ne pouvaient séjourner que des hommes d'Hugues de Nevill, l'un des chambriers du roi, spécialement affecté à la garde du comte de la Marche, qui était en un mot absolument séquestré (1).

Jean avait tenu à conserver sous sa main les chefs du mouvement; quant au gros de ses prisonniers, il l'envoya en Angleterre et il écrivit aux baillis des ports de mer où ceux-ci devaient aborder de pourvoir à leur subsistance. C'est du Mans, où il arriva le 13 août, qu'il expédia ces lettres, après avoir pourvu à ce qui lui tenait le plus au cœur, à leur incarcération. Ils furent en général mis sous la garde de personnages sûrs, des connétables, gar-

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 16.

diens de châteaux royaux, mais qui n'avaient qu'un ou deux prisonniers sous leur surveillance, afin d'empêcher tout complot ou toute tentative de révolte de leur part. Ceci fait, Jean revint sur ses pas pour surveiller les agissements de ses nouveaux adversaires.

Guillaume des Roches, à raison de sa haute position de sénéchal d'Anjou et des nombreuses attaches qu'il avait dans le pays, était particulièrement à redouter. Aussi, après s'être assuré de la ville du Mans, qui était dévouée au sénéchal, écrivit-il à celui-ci, le 17 août, d'avoir à remettre les châteaux royaux qui lui avaient été confiés à son envoyé, Guillaume de l'Étang, qu'il désignait particulièrement à cet effet, et, en même temps, il chargeait Philippe de Ramefort de la garde de la tour d'Angers. Le lendemain, il informa le sénéchal de Poitou des mesures qu'il venait de prendre à l'égard de Guillaume des Roches, lui ordonnant, ainsi qu'à ses baillis, de se conformer à tout ce que Guillaume de l'Étang pourrait dire ou faire en son nom. Puis, pour se ménager ainsi qu'à son envoyé les sympathies des gens d'Angers, il fit savoir à ces derniers qu'il leur donnait jusqu'à la Saint-Michel pour verser les 350 marcs d'argent qu'il estimait lui être dus pour l'entretien des otages qu'il s'était fait remettre par eux (1).

Il quitta le Mans le 19 août et le 20 il était à Chinon, d'où il pouvait veiller plus efficacement à l'exécution des mesures qu'il avait prises à l'égard de Guillaume des Roches. Il renvoya de tous les châteaux royaux les capitaines que le sénéchal y avait établis et il mit à leur place des hommes à lui : à Mirebeau ce fut Guillaume de Faye, sans doute son parent, resté fidèle à la cause d'Aliénor; à Saumur, Guillaume, fils de Jean; à Loudun et à Moncontour, les porteurs de ses lettres; tous devaient, quand ils se seraient mis en possession de leurs postes, prendre en charge les prisonniers conservés dans les châteaux, et parmi ceux-ci il désignait particulièrement Guillaume de la Pérate, à Mirebeau, et à Moncontour, une juive récemment mise en prison (2).

Mais en Touraine les événements se précipitaient. En apprenant la disgrâce de Guillaume des Roches, le lieutenant qu'il avait établi à Tours, Hamelin de la Roorte, prit peur, et, de plus,

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 16 *b* et 17 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 17 *a*.

comme il était détesté par les habitants de la ville qu'il avait fortement pressurés, il s'enfuit. Jean s'empressa de prendre possession de la ville, sans doute le 22 août, et y plaça en garnison Brandin, le capitaine de routiers, avec une nombreuse troupe de sergents. Mais à peine s'était-il éloigné, peut-être dès le 23 août, que Philippe-Auguste apparut. Brandin, qui ne se sentait pas à la tête de forces suffisantes pour faire une résistance efficace au roi de France, lui rendit la ville, à la condition de sortir avec ses troupes, armes, bagages et dépouilles de toutes sortes, car les cotereaux n'avaient pas manqué de se livrer au pillage dans leurs diverses expéditions.

Philippe-Auguste ne poussa pas plus loin sa marche; il mit comme gouverneur dans la ville le chevalier Geoffroy des Roches et se retira. Quand Jean Sans-Terre apprit ces événements, il se mit dans une colère terrible. Il ordonna à Robert de Turneham de venir le rejoindre avec les Poitevins qui lui étaient restés fidèles, appela à lui Martin Algais et ses routiers, et, à leur tête, marcha sur Tours. Les Français tentèrent bien de résister, mais ce fut en vain; le 29 août, les routiers pénétrèrent dans Châteauneuf et, à la nuit, ils y mirent le feu; tout brûla, depuis l'église de Saint-Hilaire jusqu'à Notre-Dame de la Riche. Ils firent ensuite le siège de la Cité, dont ils s'emparèrent en trois jours; la garnison tout entière fut faite prisonnière et Girard d'Athée, qui était rentré en faveur et que le roi avait nommé le 24 sénéchal de Touraine, y plaça de nouveau une garnison anglaise (1).

Les succès que venait de remporter le roi d'Angleterre ne pouvaient manquer de lui attirer des partisans; c'est ainsi que, le 23 août, il avait reçu à composition trois barons de Touraine, Guillaume de Pressigny, Hugues de la Haye et Barthélemy Payen, qui avaient d'abord pris le parti de Guillaume des Roches, et qui, redoutant des représailles de la part du roi, lui remirent leurs châteaux de la Haye et de Sainte-Maure, dont Jean de l'Etang fut prendre possession.

Du reste, diverses influences se faisaient continuellement jour auprès de Jean Sans-Terre; c'est ainsi que l'on voit Robert de Tur-

(1) Salmon, *Chron. de Touraine*, pp. 147-149; *Rotuli litt. pat.*, I, p. 17 *a*.

neham, bien qu'il ne fût chargé d'administrer l'Anjou que d'une façon intérimaire, changer les capitaines des châteaux de Mirebeau et de Moncontour qui lui déplaisaient; le 25 août, il confia la garde de Mirebeau et de toute sa seigneurie à Guillaume de Enla en qualité de connétable et celle de Moncontour à Hugues de Maubuisson (1).

La prise d'Arthur et de sa sœur, considérés comme rebelles et par suite soigneusement enfermés, avait amené à Jean Sans-Terre un nouvel adhérent, à savoir Guy de Thouars, l'ancien mari de Constance de Bretagne, le beau-père d'Arthur. Comme il était à prévoir que Jean ne rendrait pas la liberté à son compétiteur et qu'il ne lâcherait pas sa proie du moment où il la tenait bien, Guy caressait la perspective de voir le roi d'Angleterre reconnaître ses filles comme héritières du comté de Bretagne, que lui-même administrerait pendant leur longue minorité. Le 29 août, il était à Chinon, auprès de Jean, qui le chargea de se rendre à Angers pour parler en son nom aux chevaliers et aux prud'hommes de la ville, et les engager à se garder avec soin (2). Le prince avait formé le projet de parcourir les territoires jadis placés sous l'autorité de Guillaume des Roches afin de miner le restant d'influence que le sénéchal pouvait y conserver, et il lui convenait d'avoir quelqu'un pour préparer les voies ; du reste, le 31, avant de partir, il pourvut son chambrier Brice de la sénéchaussée d'Anjou dont il venait de détacher la Touraine. Ensuite il commença sa tournée ; le 7 septembre, il se trouvait au Mans, le 15, il était à Angers, et le 16 il rentrait à Saumur.

En ce moment tout favorisait Jean Sans-Terre. En Poitou, il avait pu, grâce au concours du maire de Poitiers, arrêter toute entreprise de la part des partisans des Lusignans. Le 11 août, il avait mandé au maire, Soronet, de s'assurer que les chevaliers de Geoffroy de Lusignan et ceux d'Hugues consentiraient à lui remettre les châteaux des deux prisonniers. Soronet devait, s'ils se montraient de bonne composition, prendre immédiatement possession de ces forteresses à ses risques et périls et faire ensuite avertir le sénéchal de Poitou qui y enverrait une garnison ; il avait aussi à

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 17 *a*.
(2) *Rotuli litt. oat.*, I, p. 17 *a*.

aviser de la reddition de ces places Hugues de Nevill, qui avait la garde de Geoffroy et d'Hugues. Les deux prisonniers n'avaient pas du reste tardé, après leur capture, à chercher les moyens de se tirer du mauvais pas où ils étaient tombés, on peut le dire, par leur faute. Dès le 7 août, alors qu'ils passaient au Mans, ils avaient désigné certains chevaliers pour traiter de leur rachat et, en conséquence, Jean avait aussitôt envoyé des sauf-conduits à Aimery Boscher, à Guillaume de Méré et à Simon du Cimau, chevalier d'Hugues le Brun, à Hervé Ratier et à Renaud de Alnue, chevaliers de Geoffroy, pour venir le trouver. Le roi, maître des forteresses des deux captifs, pouvait sans inconvénient traiter avec eux et obtenir une grosse somme pour leur délivrance (1).

En Limousin, le vicomte Guy, l'adversaire du roi d'Angleterre, venait d'être rudement éprouvé. Il était entré en lutte avec les habitants du château de Limoges et les seigneurs du pays. Dans une rencontre avec Gilbert de Malmort et Guy de La Tour, au commencement de septembre, il avait été fait prisonnier. Jean s'empressa d'envoyer en Limousin frère Pierre de Verneuil et le sénéchal de Poitou, qui s'abouchèrent avec les consuls de Limoges et le vicomte de Comborn; afin d'assurer la domination du roi dans le pays, ils firent à tous de belles promesses, particulièrement aux gens de la Souterraine, qui reçurent des lettres de simple protection (2), et surtout ils réussirent à se faire remettre le vicomte de Limoges par ses vainqueurs. Guy fut enfermé dans le château de Chinon. Malgré les démarches qui furent tentées à diverses reprises en sa faveur par l'archevêque de Bordeaux et par des gens de la vicomté, Jean se montra inflexible ou émit des prétentions excessives pour lui rendre la liberté; le vicomte resta en prison jusqu'à la prise de Chinon par Philippe-Auguste en 1205 (3).

Dégagé de tout souci de ce côté, car le sud de l'Aquitaine et la Gascogne étaient restés tranquilles, Jean Sans-Terre poursuivit ses vengeances. Il avait toujours été dans d'assez mauvais termes avec le vicomte de Thouars et il avait sur le cœur ses protestations contre les traitements infligés aux prisonniers de Mirebeau;

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 15 *a* et 16 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 18 *a* et *b*.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 18, 19 et 21.

aussi, décidé à ne plus garder de ménagements avec lui, il déclara le 15 septembre, à Angers, où il était venu pour faire reconnaître l'autorité du nouveau sénéchal, qu'Aimery s'étant détourné de lui il lui enlevait en punition le bourg de Vihiers qu'il lui avait précédemment donné ; en même temps il envoya deux de ses fidèles serviteurs auprès des prud'hommes du pays, avec mission de leur faire savoir qu'ils étaient désormais affranchis de l'autorité du vicomte et qu'ils rentraient directement sous la sienne (1).

Peu après il quitta Chinon, qui, lorsqu'il venait dans ces régions, était toujours sa principale résidence, et se rendit en Normandie. Selon son habitude, il parcourait le pays, lorsqu'il fut prévenu que des événements graves se préparaient sur la Loire, qu'une ligue formidable, dirigée par Guillaume des Roches, venait de se former contre lui, et que le pays était soulevé. Cette nouvelle le mit dans une grande inquiétude. Il avait laissé à Chinon la reine Isabelle avec toute sa cour, et il ne savait comment faire pour la rejoindre, les chemins étant coupés. Heureusement il était resté près de la reine de hardis capitaines et entre autres Pierre de Préaux, qui, par un coup d'audace, la tira de cette grave situation. Il ne craignit pas de s'engager au milieu d'un pays soulevé et, dans une rapide chevauchée, il fit tout d'une traite les vingt lieues qui le séparaient du Mans. Jean se trouvait à Alençon quand, le 29 octobre au matin, il fut prévenu de l'arrivée d'Isabelle; le soir il était au Mans (2).

Le désastre de Mirebeau n'avait pas abattu les partisans d'Arthur; il n'avait guère atteint que les Poitevins. Aussi Guillaume des Roches, qui avait pris la tête du mouvement, trouva-t-il facilement en Anjou des auxiliaires pour entreprendre une campagne contre le roi d'Angleterre. L'ancien sénéchal avait conservé des intelligences dans Angers, il se sentit de force à en reprendre possession, et le mercredi avant la Toussaint, 30 octobre, il pénétra dans la ville; s'en étant emparé sans peine et désirant en faire sa place d'armes, il l'approvisionna de son mieux et la

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 19 *a*.
(2) *L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, vers 12,632 à 12,652; Duffus-Hardy, *Rotuli litt. pat.*, Itinerary, october.

mit en garde contre toute attaque (1). Presque en même temps, peut-être le même jour, Sulpice, seigneur d'Amboise, marchait sur Tours, coïncidence qui ne s'explique que par l'existence d'une action préméditée, à la tête d'une troupe considérable, et mettait le feu à la cité, ce qui força la garnison anglaise à se renfermer dans la citadelle ; puis il releva les murailles du château neuf et y mit une forte garnison qui tint les Anglais en respect pendant tout l'hiver.

Jean, que ses troupes avaient rejoint, s'était hâté de gagner Chinon où il se trouvait à nouveau le 1er novembre ; il comptait sur ses routiers pour réparer ses échecs, mais son espoir fut déçu. Martin Algais, leur chef, qu'il avait fait venir, on ne sait d'où, fut battu dans une rencontre et fait prisonnier. La situation se compliquait. Il pouvait craindre que les routiers d'Algais, privés de leur capitaine, ne vinssent à se débander ou à passer au service de ses ennemis ; pour parer à cette grosse éventualité, il s'empressa de leur écrire dans des termes où l'on sent percer son inquiétude. Il leur déclarait que jamais il n'avait éprouvé de plus grand déplaisir que le malheur arrivé à leur chef, mais qu'il allait se mettre en mesure de le réparer, c'est-à-dire de payer sa rançon, qu'ils n'avaient qu'à lui continuer leurs services et que ce serait Algais lui-même qui les en récompenserait (2).

Toutefois, comme il n'était rien moins que sûr de la fidélité de ces soudards, qui restaient sans direction au milieu d'un pays hostile, et qui par suite étaient exposés à lâcher la cause qui leur offrirait le moins d'avantages et de sécurité, il s'empressa de les faire filer sur le Midi. C'est le 14 novembre qu'il avait écrit aux lieutenants d'Algais ; le 28, il manda aux baillis de Poitou et de Gascogne que trois chefs de bandes, Bernard Buche, Pierre

(1) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 51, Saint-Aubin. Le *Recueil des historiens de France*, XVIII, p. 525, donne un texte de la chronique de Saint-Aubin dans lequel ne se trouve pas le récit de la prise d'Angers, le 30 octobre, et indique cet événement à la date du 29 janvier 1203, jour où, comme on le verra plus loin, la ville fut attaquée par les troupes du roi Jean. L'omission d'une ou de deux lignes du texte original par le copiste des Bénédictins a été la cause de cette fausse indication qui a induit en erreur Lecointre-Dupont (*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1845, XII, p. 156), et M. Dubois (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, XXXIV, 1873, p. 522, note 6), lequel, fort embarrassé, place à Mirebeau les faits qui se sont passés à Angers.

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 20 *b*.

Comte et Raymond Bertrand, allaient conduire en Gascogne le butin de la route, qu'il leur avait donné pour ce faire des sauf-conduits s'étendant du 28 et du 29 novembre jusqu'à Noël et la Purification, et il les invitait à assurer le passage de ces bandes sur leurs territoires ainsi qu'à les garantir contre toutes entreprises.

C'est d'accord avec Martin Algais que ces décisions furent prises, car celui-ci ne tarda pas à être tiré de captivité. Le 4 décembre, il était à Chinon auprès du roi. Le chef de routiers posa ses conditions ; comme une des clauses du traité signé pour sa délivrance comportait assurément l'engagement pris par lui de ne pas porter les armes contre ceux qui l'avaient fait prisonnier, peut-être même contre le roi de France, et que, par suite, il ne pouvait aller piller les pays ennemis de son maître, ce qui était la vie ordinaire des routiers, il exigea une compensation qui lui permit de les entretenir. Celle-ci Jean hésita quelque temps à la lui donner ; il s'agissait d'enlever la Gascogne et le Périgord à Robert de Turneham, et d'en pourvoir Algais, en qualité de sénéchal particulier, non pas avec une situation secondaire à l'égard du sénéchal de Poitou, comme était celle de Brandin pour la Marche, mais avec le droit de jouir de cette charge en pleine indépendance, sous l'autorité supérieure du roi. Aussitôt qu'il avait eu connaissance des conditions imposées par Algais, qui lui mettait sans doute le marché à la main, Jean avait invité Robert de Turneham à venir le trouver, mais celui-ci en avait été empêché, et le roi, qui ne pouvait attendre, avait dû en passer par ce qui lui était demandé. Le 4 décembre, il délivra à Martin Algais les lettres patentes qui l'investissaient de la charge de sénéchal de Périgord et de Gascogne (1).

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 21 *a*. Il est à croire que le sénéchal de Poitou se plaignit de la mesure qui l'atteignit si vivement ; le 18 décembre, le roi, pour lui marquer sa confiance, déclara qu'il tiendrait pour valables les engagements de ses terres qu'il pourrait faire pour une durée d'un ou de deux ans (*Rotuli litt. pat.*, I. p. 21 *b*). La spécification du Périgord dans la commission de sénéchal de Martin Algais indique que ce pays était absolument entre les mains du roi. Il en disposait comme une des dépendances de son domaine particulier ; le comte Hélie était dépouillé de toute autorité, soit par suite de quelque acte de forfaiture commis par lui à l'égard du roi d'Angleterre, soit qu'il fût tombé en enfance ou réduit à l'imbécillité, état que laissent entrevoir les poésies de Bertrand de Born le fils (Raynouard, *Choix des poésies orig. des troubadours*, V, p. 87).

A ces échecs multiples subis par le roi d'Angleterre, il y eut une faible compensation. Jean, sans aucun doute sur le conseil de sa mère, réussit à rompre la coalition qui s'était formée contre lui à l'instigation de Guillaume des Roches, et, mettant habilement en relief la situation fâcheuse des Lusignans, qu'il ne tenait qu'à lui de rendre plus dure, il signa à Chinon, le 2 décembre, une trêve avec le vicomte de Thouars, qui, après s'être vu enlever Vihiers, était entré en campagne. De part et d'autre les contractants se garantissaient la sécurité de leurs territoires et de leurs hommes, à partir de ce jour jusqu'à la Saint-Hilaire prochaine (13 janvier); il fut en outre intercalé dans le traité une clause portant que si Guillaume de Mauléon et les vassaux du comte d'Eu à Civray et à Chizé désiraient être compris dans cette suspension d'armes, ils devraient faire connaître leurs intentions au roi avant le jour de la Saint-Nicolas (6 décembre). Des seigneurs poitevins, les vrais intéressés dans cette affaire, se portèrent garants de l'exécution de ces conventions. Du côté du vicomte de Thouars ce furent Hervé de Mareuil, Guillaume de Chantemerle, Pierre de la Garnache, Aimery et Geoffroy Boursaud, Eble de Rochefort, Renaud Prévost ; du côté du roi, les sénéchaux de Poitou et d'Anjou, Guillaume Maingot et Hugues Larchevêque (1).

Bien que la noblesse poitevine se fût plutôt rangée sous la bannière des grands barons révoltés, cependant le roi d'Angleterre comptait encore parmi elle de nombreux partisans. Sa mère avait aussi conservé un certain nombre de fidèles, et les communes, Poitiers en tête, étaient attachées à la cause de leur duchesse et bienfaitrice. Hugues Larchevêque, le seigneur de Parthenay, était un des plus puissants soutiens de Jean, grâce surtout à la situation de ses possessions qui occupaient le centre du Poitou, mais Guillaume Maingot, le seigneur de Surgères, était le plus actif.

Ce fut sur cette demi-satisfaction, qui dissimulait mal un échec politique et moral, que Jean Sans-Terre quitta Chinon et rentra en Normandie où il tenta de se rapprocher de Philippe-Auguste.

(1) Rymer, *Fœdera*, I, p. 131; *Rotuli litt. pat.*, I, p. 21 *a*.

Le lendemain de Noël il envoya vers lui Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, Robert d'Harcourt, Roger de Taney et Philippe, trésorier de Poitiers, pour conclure une trêve, mais le roi de France, qui avait travaillé le pays, refusa (1).

Ces avances témoignaient de la part de Jean le désir de ne pas entreprendre de campagne en ce moment. Son trésor était à sec, les fêtes et les plaisirs au milieu desquels il vivait exigeaient d'énormes dépenses et, d'autre part, il est à croire que le chef de ses cotereaux, Algais, était immobilisé en Périgord par quelque serment prêté à ses adversaires quand ils lui avaient rendu la liberté.

Pour ces divers motifs, il se préoccupa un peu plus de ses prisonniers qu'il ne l'avait fait jusqu'alors : Hugues le Brun était dans la tour de Caen, Geoffroy et Raoul dans quelques autres forteresses, mais leurs chevaliers ne cessaient de s'agiter afin d'obtenir leur délivrance. Presque aussitôt la capture des Lusignans, Aimery de Thouars avait tenté de les racheter, et, dans ce but, il avait fait à Jean Sans-Terre des propositions fermes. Le roi les avait transmises le 26 août à Hugues le Brun par l'intermédiaire de son geôlier, Hugues de Nevill, à qui il mandait que, si son prisonnier les ratifiait, il serait délivré des buies ou anneaux de fer qui lui enserraient le cou et les chevilles. Il donnait en même temps certaines facilités à Guillaume Bauduz, clerc d'Hugues, pour recevoir les instructions de son maître, mais il les accompagnait de minutieuses recommandations pour empêcher que le prisonnier et son clerc eussent l'occasion de conférer directement ensemble ; les mêmes façons d'agir étaient employées à l'égard de Geoffroy. Au mois d'octobre, le même Bauduz et Renaud des Prés purent encore s'entretenir par des intermédiaires avec les prisonniers, qui du reste étaient toujours séquestrés. Enfin le 6 novembre, le roi étant à Saumur, il manda à ses agents en Normandie de lui amener Hugues de Lusignan, tandis que le lendemain il donnait au comte d'Eu, qui était peut-être resté en prison à Chinon, un sauf-conduit de cinq jours, commençant le vendredi après la Saint-Léonard (8 novembre), pour passer en France (2).

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 22 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 17 *b* et 20 *a*.

On ne connaît pas les conditions de la mise en liberté d'Hugues et de Geoffroy de Lusignan, mais l'accord finit par se conclure assez rapidement, et leur délivrance fut arrêtée au 22 novembre, jour de la Sainte-Cécile. Toutefois, elle n'eut pas lieu immédiatement, Hugues s'étant trouvé dans l'impossibilité de satisfaire le jour dit aux charges qui lui avaient été imposées, et il demanda un sursis d'un mois. Ses chevaliers, Guillaume et Renaud de la Pérate, Hugues de Nesdes, Guillaume de la Vergne et Hugues de Rochefort, qui s'étaient portés caution pour lui, durent venir en Normandie se mettre à la disposition du roi. Les affaires traînèrent encore un peu et enfin, le 17 janvier 1203, Jean Sans-Terre accorda aux deux Lusignans un sauf-conduit de quinze jours pour venir le trouver et rentrer en Poitou (1).

Les choses ne marchèrent pas aussi vite pour le vicomte de Châtellerault; pourtant, dès le 19 août, deux de ses vassaux, Gervais de Saint-Paul et Hugues du Chêne, avaient pu aller conférer avec lui, mais les prétentions du roi furent sans doute trop élevées, car le 27 décembre, se trouvant à Caen, il mandait au gardien du vicomte de Châtellerault de le lui envoyer en Normandie sous la garde de deux hommes sûrs (2).

Il est à présumer qu'André de Chauvigny ne recouvra jamais sa liberté. Son sort avait été assurément adouci sur la sollicitation d'Aliénor, qui ne pouvait oublier leurs liens de parenté et son ancienne amitié pour lui; dès le 29 août, le roi lui avait accordé une trêve pour tout le temps qu'il resterait en prison et qui s'étendrait aux hommes de sa terre, à la condition que ni lui ni eux ne feraient aucun dommage à son domaine (3).

Mais Arthur, le plus précieux des captifs du roi d'Angleterre, restait toujours enfermé dans le donjon de Falaise. Dès le 24 août, cinq seigneurs bretons, Alain et Yves, fils de comtes, Guillaume de Fougères, Payen de Malestroit, Alain de Rohan le jeune,

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 18 *a*, 20 *a* et *b*, 21 *b*, 23 *a*; *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 192, annales de Wawerlei.

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 16 *b* et 22 *a*. Ces actes sont les derniers où il soit fait mention d'Hugues de Châtellerault, qui dut mourir peu après en captivité.

(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 17 *b*. On peut croire que l'hiver fut fatal à André de Chauvigny aussi bien qu'à Hugues de Châtellerault, car, postérieurement à cette date d'août 1202, il n'est plus parlé de lui; la chronique de Déols, selon La Thaumassière (*Histoire de Berry*, p. 515), rapporterait sa mort à l'année 1202.

avaient demandé à venir trouver Jean, mais leur intervention ne pouvait avoir grande efficacité. C'était affaire entre le roi et son neveu.

A la fin du mois de janvier 1203, Jean se décida à aller voir son prisonnier. Il le fit comparaître devant lui, l'invita à abandonner le roi de France et à se soumettre complètement à ses volontés. Arthur, qui vit peut-être un acte de faiblesse dans les avances de son oncle, lui aurait répondu avec arrogance, lui disant qu'il tenait illégalement la terre d'Angleterre et que jamais il ne s'accorderait avec lui. Furieux, Jean se laissa aller à un de ces actes de froide barbarie qui lui étaient coutumiers. Il ne manquait pas dans son entourage de gens bons à tout faire; il choisit parmi eux trois sergents d'armes et les envoya dans le cachot d'Arthur, avec charge de lui crever les yeux et de l'émasculer. Deux d'entre eux reculèrent au dernier moment dans l'accomplissement du forfait, le dernier qui fut introduit auprès du jeune prince rencontra de sa part une telle résistance que le gardien du château, Hubert de Bourgh, en fut informé. Bien au courant des accès de violence du roi, qui étaient souvent suivis de repentirs, il s'interposa et sauva pour le moment la vie de son prisonnier.

Mais il transpira quelque chose de l'attentat; le bruit se répandit qu'Arthur avait été assassiné, et même que son corps avait été transporté à l'abbaye de Saint-André en Gouffern, dans le diocèse de Séez. Ces nouvelles causèrent une profonde sensation parmi ses anciens vassaux, si bien que Jean, sentant l'opinion publique se prononcer contre lui, crut devoir faire démentir la mort de son neveu et montrer à tous qu'il était encore vivant. Dans ce but, il le fit transférer ostensiblement de Falaise à Rouen, où il avait fixé son séjour, et le fit enfermer dans le château, où une prison avait été nouvellement construite (1).

L'irritation que Jean avait ressentie de l'insuccès de son entrevue avec Arthur et des menaces que le jeune prince avait proférées contre lui, ne se manifesta pas seulement à son égard, elle s'étendit sur tous les prisonniers faits à Mirebeau. Ils étaient pour la plupart disséminés dans des châteaux d'Angleterre, sous

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 97, R. de Coggeshale; *Id.*, XVII, p. 682, Math. Paris.

la garde des connétables de ces places ; ceux-ci reçurent le même jour, le 4 février, l'ordre d'expédier leurs prisonniers au château de Corf, où Hugues de Nevill, qui résidait à Caen, avait dû emmener, dès le 30 janvier, les deux qui lui avaient été confiés, Guérin de Craon et Maurice de Blazon (1). En même temps, Jean remit à ce même Hugues et à Thomas, clerc de sa chambre, des lettres closes pour le connétable de Corf, dans lesquelles il était porté que ce dernier devrait faire des hommes dont il avait la garde ce que lui diraient de vive voix les deux envoyés.

Quelles étaient ces instructions que Jean n'avait pas osé confier au parchemin, de crainte qu'elles ne fussent divulguées ? Elles devaient être barbares, et il y a tout lieu de penser que c'est à ces prisonniers que s'applique le passage d'un historien du temps qui rapporte que Jean en fit mettre à mort un certain nombre dans leurs cachots. Ceux que mentionnent les lettres du 4 février devaient, tous ou à peu près, appartenir à l'Anjou, à la Touraine ou à la région du Poitou avoisinante, telle que le Châtelleraudais, c'est-à-dire à des contrées qui, étaient placées sous l'autorité directe de Jean Sans-Terre, par suite, ces malheureux n'avaient pas de seigneur suzerain qui pût plaider leur cause ou les racheter. C'étaient, outre les deux sus-nommés, Aimery de Luain, Hugues d'Oiré, Thibault de Vigny, Guillaume de la Roche, Gilbert de Chasteigner, Guillaume Raoul, Guillaume Alers, Long de Beaumont, Pierre le Petit, Philippe et Archambaud de Colombes, Renaud de Tirepeire, Guillaume Rigaut, Samuel de Enla, Guillaume Bréchard, Armand de Malechaus, Pierre de Sainte-Maure, Geoffroy de Walenfré, Philippe de la Ferrière, Roger Vilain, Châlon du Pont et Foulques Gastineau. De ces vingt-quatre prisonniers, il n'a depuis jamais été parlé, et le connétable de Corf, Guillaume de Blundvill, a dû les faire mettre à mort (2).

Deux seulement des chevaliers détenus en Angleterre furent spécialement épargnés, à savoir Châlon de Rochefort, que gardait le connétable de Windsor, et Geoffroy de Preuilly, qui avait été

(1) Sous la plume du rédacteur des *Rotuli litterarum patentium*, les noms propres français ont été parfois singulièrement défigurés; nous avons rendu leur forme vraie à ceux qu'il a été possible de reconnaître, mais il en est certains qui n'ont pu être identifiés.

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 24 *a*.

confié à celui de Devizes : le premier avait pour garant Aimery de Rochefort, qui ne cessa d'être dévoué à Jean Sans-Terre et à qui Aliénor fit cette même année un don important, et le second, Eschivard de Preuilly, qui secondait Girard d'Athée dans la défense de la Touraine.

Du reste les affaires du roi d'Angleterre n'allaient pas au mieux dans ce moment. Robert de Turneham avait conçu le projet de remettre la main sur Angers et, profitant d'une absence de Guillaume des Roches, qui s'était rendu à la cour de Philippe-Auguste, il attaqua la ville le 23 janvier, mais, le château ayant résisté, il se contenta de la piller à outrance et, après l'avoir incendiée en partie, il dut se retirer (1). Du reste le sénéchal de Poitou avait grand besoin d'argent pour l'entretien et la solde de ses troupes, particulièrement des routiers qui coûtaient fort cher ; l'attaque d'Angers n'avait été, au fond, qu'une entreprise destinée à donner satisfaction à leurs appétits et à leurs besoins de pillage, mais malgré cela Jean Sans-Terre fut obligé, le 19 février, d'ouvrir au sénéchal un crédit de 1000 marcs d'argent sur ses fidèles du Poitou et en particulier sur des marchands de la Rochelle (2).

Il n'avait pas suffi de faire courir le bruit qu'Arthur était en vie dans le château de Falaise, pour ramener à Jean Sans-Terre les barons qui avaient conservé leur foi au duc de Bretagne et qui redoutaient chaque jour d'apprendre qu'un crime l'avait fait disparaître. Contre la tyrannie et la cruauté du roi d'Angleterre, ils n'avaient qu'un seul recours, Philippe-Auguste. Il ne fallait que l'initiative d'un homme pour en entraîner un grand nombre, et le fait se produisit. Un grand seigneur de l'Anjou, Maurice de Craon, se rendit à Paris au mois de mars 1203 et là, il fit hommage de son fief au roi de France pour tout le temps qu'Arthur resterait en prison. Si le prince recouvrait la liberté, Maurice reviendrait

(1) Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 52, Saint-Aubin. M. Dubois, continuant à donner la préférence au texte des *Historiens de France* sur celui édité par Marchegay, intervertit les faits et les lieux; selon lui, c'est Mirebeau qui aurait été brûlé, et son château qui aurait été défendu par Robert de Turneham (*Bibl. de l'École des chartes*, XXIV, p. 522, note 6).

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 25 *b*. Le 17 juin, Jean ordonna le paiement à ces marchands d'une somme de 375 marcs sterlings, montant d'une avance faite par eux en conséquence de son mandement du 19 février (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 31 *a*).

dans sa vassalité, pourvu toutefois qu'il ne violât pas les conventions arrêtées entre lui et le roi de France. Si, au contraire, Arthur disparaissait, Maurice de Craon resterait l'homme lige du roi, à moins que celui-ci venant à marier la sœur d'Arthur, c'est à celle-ci que le seigneur de Craon porterait son hommage. Enfin Philippe s'engageait, aussi bien que son fils Louis, à ne faire de paix ou de trêve avec le roi d'Angleterre sans que Maurice de Craon y fût compris.

Mais celui-ci n'était pas seul à prendre cette grave détermination de secouer complètement la domination du roi d'Angleterre; de nombreux seigneurs de l'Anjou et du Maine, tels que Juhel de Mayenne, Guillaume des Roches, le comte de Vendôme, signèrent de semblables conventions avec le roi de France, et enfin on trouve parmi eux deux Poitevins notables, Guillaume de Mauléon et Geoffroy de Lusignan (1). Ces défections faisaient prévoir qu'à bref délai les domaines de la maison d'Anjou passeraient sous la domination du roi de France.

Jean Sans-Terre, vivement irrité de tous ces mécomptes, ne garda plus dès lors aucun ménagement à l'égard de son neveu. Il ne manquait pas dans son entourage de gens qui le poussaient à des mesures extrêmes. Les actes de barbarie étaient absolument dans les mœurs de l'époque ; ainsi, on voit le roi d'Angleterre mander le 19 février, à Hubert de Bourgh et à Guillaume de Boutemond, d'avoir à échanger P., clerc de Guillaume des Roches, qui était sous leur garde, contre Ferrand, un de ses balistiers, mais avec cette recommandation expresse que si Ferrand avait été privé d'un membre par ceux qui le tenaient en captivité, on devrait, avant de faire l'échange, trancher le même membre au clerc de Guillaume des Roches (2).

Cependant, autour du roi, il y avait des gens timorés qui ne se souciaient pas de devenir les auteurs ou de se rendre complices de semblables cruautés; en ce temps de guerres et de surprises continuelles, nul n'était sûr de ne pas se trouver le lendemain entre les mains d'un ennemi, qui pourrait venger sur lui le supplice de quelqu'un des siens ; l'émotion populaire, à l'annonce

(1) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 752, et appendice, p. 506.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 25 *a*.

de la mort d'Arthur, particulièrement chez les Bretons, avait été telle que les serviteurs de Jean Sans-Terre pouvaient redouter de terribles représailles (1).

Jean ne méconnaissait pas la valeur de ces craintes, mais comme, d'un autre côté, il voulait absolument se débarrasser d'Arthur, il recourut à un moyen qui convenait bien à sa nature à la fois lâche et cruelle : c'était de faire sans bruit disparaître son neveu. De cette façon, rien ne viendrait exciter l'opinion publique ; dans l'ignorance où l'on serait du sort d'Arthur, nul ne pouvait avoir à redouter d'actes de violences de la part de ses partisans; au contraire, ceux-ci se garderaient avec soin d'en commettre, de peur qu'ils ne se répercutassent sur le jeune prince. Une disparition secrète, un silence absolu sur celle-ci, tel est le but auquel il devait tendre, et c'est à quoi il employa le long séjour qu'il fit à Rouen, où il arriva le 3 février en venant de Falaise, et qu'il ne quitta que le 8 avril. Tout porte à croire qu'Arthur, dont les restes ne furent jamais retrouvés, fut noyé dans la Seine (2). Des poternes du château de Rouen s'ouvraient sur le fleuve, rien n'était donc plus facile que de faire disparaître le corps du prince dans l'eau. Mais on peut croire, comme plus tard Jean en fut accusé, qu'il ne confia à personne le soin d'accomplir cette sombre besogne. Une nuit noire et un petit nombre de complices lui suffisaient ; il était sûr du gouverneur du château de Rouen, Robert de Vieux-Pont, il ne lui fallait plus qu'un ou deux assassins ; l'opinion publique a désigné l'un d'eux, Pierre de Maulay (3).

Le coup fait, Jean quitta Rouen et retourna à Falaise. Il s'était

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 97, R. de Coggeshale.

(2) Ce personnage reçut du roi en cadeau, au mois de mai, la charge devicomte de Southampton (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 42 *a*), puis, au mois d'octobre, celle de bailli des comtés de Nottingham et de Derby (*Id.*, p. 46 *b*). La première de ces dates nous paraît devoir être très rapprochée du meurtre d'Arthur. L'auteur des *Annales de Margan*, dont rien ne permet de suspecter l'affirmation, rapporte que l'attentat fut commis dans la nuit du jeudi saint, 3 avril 1203 (Luard, *Annales monastici*, I, p. 27).

(3) Pierre de Maulay, angevin, Philippe de Ulcot, poitevin, et Geoffroy d'Athée, tourangeau, furent placés par leurs contemporains parmi les plus mauvais conseillers de Jean Sans-Terre, et mis au nombre de ceux qui lui inspirèrent les plus détestables mesures (*Rec. des hist. de France*, XVII, p. 682, Math. Paris, et note *d*). Pierre de Maulay, « Petrus de Malo-Lacu » devait être apparenté à Geoffroy de Luché, car, le 19 février, le roi fit adresser à Loup Esquair, un de ses chefs de bandes, des lettres l'informant qu'il avait pris sous sa protection spéciale leur terre d'Amenesch (*Rotuli litt. pat.*,

auparavant débarrassé de son chambrier, Hubert de Bourgh, dont la loyauté relative le gênait, et il lui avait donné dès le mois d'avril un poste de toute confiance, la garde du château de Chinon, ainsi que le commandement supérieur de toute cette portion de la Touraine, qui se trouvait n'avoir plus que des relations difficiles avec l'Anjou (1); Brice, le sénéchal de ce dernier pays, incapable de le défendre, avait reçu du roi, dès le 17 septembre, la garde des châteaux de Mortain et de Tinchebray (2).

Dans sa résidence, Jean Sans-Terre dut recevoir des lettres de sa mère et de ses fidèles qui lui demandaient des nouvelles d'Arthur et des explications sur certains bruits parvenus à leur connaissance; il ne pouvait se dispenser d'y répondre. Le système de dissimulation, qu'il conserva toute sa vie, commençait. Il fallait laisser croire qu'Arthur, étant toujours redoutable et absolument intraitable, il le tenait enfermé dans le cachot du château de Rouen, où il l'avait fait transporter au sortir de celui de Falaise, qui lui paraissait moins sûr. C'est, à n'en pas douter, le sens des instructions qu'il donna à fr. Jean de Valerant, qui fut chargé d'aller trouver ses correspondants les uns après les autres, et de leur apprendre de vive voix ce qu'il avait vu et ce qui s'était passé autour du roi; d'après le dire de Jean, son envoyé devait les informer exactement de la situation, et, à cette intention, il avait spécifié dans la lettre de créance qu'il lui avait donnée qu'ils pouvaient avoir toute confiance dans ce que le frère Jean leur rapporterait. Le moine fut évidemment le premier trompé, et il partit le

I, p. 25 *b*) et qu'il eût par suite à s'abstenir d'y faire du dommage. Les deux seigneuries dont ces personnages portaient le nom relevaient de Mirebeau. L'un et l'autre arrivèrent à de hautes situations auprès de Jean Sans-Terre. Le 25 avril 1214, le roi, étant à Niort, donna à Pierre de Maulay en mariage Isabelle de Turneham, la fille unique et l'héritière de l'ancien sénéchal de Poitou (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 113 *b*). C'est dans la lettre du 19 février 1203 qu'il est pour la première fois question, dans l'histoire, de Pierre de Maulay; quant à Geoffroy de Luché, Jean lui accorda des lettres de protection spéciale au mois d'avril 1202 pour tout le temps qu'il resterait à son service (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 9 *a*). Philippe de Ulcot fut pourvu, en septembre 1220, de la charge de sénéchal de Poitou pour la partie du comté reconquise temporairement par les Anglais, mais il mourut presque aussitôt; quant à Geoffroy d'Athée, qui n'était qu'un homme de basse naissance, un serf, dit la Philippide de Guillaume le Breton, et qui tirait son nom du bourg d'Athée, dont il était originaire, il occupa jusqu'à sa mort de hautes charges en Angleterre (Voy. *L'histoire de G. Le Maréchal*, III, p. 189, note de M. Paul Meyer).

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 28 *b* et 30 *b*.

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 34 *b*.

16 avril avec mission de voir successivement la reine Aliénor, l'archevêque de Bordeaux, les sénéchaux de Poitou, de Gascogne et d'Anjou, Hubert de Bourgh, frère Pierre de Verneuil, et enfin deux actifs agents du roi en Poitou, Guillaume Maingot et Guillaume le Queux ; tous ces personnages, ne pouvant manquer de répandre à l'envi les nouvelles fausses qui leur étaient transmises, devenaient les complices inconscients du roi d'Angleterre (1).

A certains égards, le calcul de Jean Sans-Terre, en faisant disparaître son neveu clandestinement, était bon. Il avait arrêté cette explosion qui n'aurait pas manqué de se produire si la mort du jeune prince avait été rendue publique, comme cela avait déjà eu lieu lorsqu'avait couru le bruit de son supplice à Falaise. D'autre part, quels que fussent les agissements de ses adversaires, et en particulier du roi de France, il les empêchait de donner un caractère définitif aux arrangements qu'ils auraient pu prendre, la réapparition d'Arthur ayant pour effet de les mettre à néant.

Du reste ses ennemis ne s'arrêtaient pas. Le 9 avril, Guillaume des Roches avait pris Beaufort-en-Vallée sans combat, et Philippe-Auguste, qui avait descendu la Loire par eau, s'empara de Saumur, le 23 du même mois, après quinze jours de siège (2).

Au lieu de pénétrer dans le Poitou, le roi de France, attiré par Guillaume des Roches qui, le 19 avril, avait occupé le Mans, remonta vers le Nord, renforça la garnison d'Alençon que le comte Robert lui livra et, pénétrant en Normandie, fut mettre le siège devant le Vaudreuil, à cinq lieues de Rouen. Il ne se com-

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 28 *b*. Le secret fut bien gardé, et la mort d'Arthur est un problème, aussi bien que la personnalité du Masque de fer. Jean avait réussi dans ses calculs ; plus de vingt ans après ces événements, le chroniqueur de l'abbaye de Savigny, qui écrivait en 1226, disait que, de son temps, on ignorait quel avait été le sort du duc de Bretagne (*Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 351). L'historien anglais, Mathieu Paris, rapporte divers on-dit à la décharge de Jean Sans-Terre ; selon les uns Arthur se serait noyé dans la Seine en voulant s'évader ; selon d'autres, pris de chagrin, il serait mort de consomption ; quant à lui il ne s'est pas prononcé, car il sentait bien que si la mort du jeune prince avait été naturelle, Jean n'aurait eu nul intérêt à la dissimuler et on aurait procédé à ses obsèques, mais il n'en fut rien, et Mathieu Paris ne peut s'empêcher de donner une dernière version à laquelle, au fond, il semble accorder toute créance, mais qui serait selon lui celle des Français, lesquels accusaient Jean d'avoir, au moment de Pâques, tué son neveu de ses propres mains ou du moins de l'avoir fait assassiner (*Rec. des hist. de France*, XVII, p. 682).

(2) Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 52, Saint-Aubin ; *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 56, Rigord.

portait pas plus humainement à l'égard de ses prisonniers que Jean n'agissait avec les siens, car lorsqu'il avait pris quelques châteaux il faisait attacher les capitaines qui y commandaient à la queue de ses chevaux. Ces traitements honteux révoltaient les gens de l'entourage de Jean qui le sollicitaient d'en tirer vengeance, mais celui-ci ne se remuait pas de Rouen; à toutes les observations qui lui étaient adressées sur son indolence, il répondait : « Laissez faire le roi de France, je lui reprendrai en une seule fois tout ce qu'il aura mis beaucoup de peine à conquérir en plusieurs (1). »

On ne sait que penser de cette façon d'agir. Jean était-il de bonne foi en parlant ainsi, ou bien sa conduite était-elle la conséquence d'un affaiblissement cérébral, suite d'excès sur lesquels s'étendent complaisamment se scontemporains. Sa somnolence était marquée par des réveils, où il montrait une certaine énergie, mais qui n'avait pas de durée, et conséquemment manquait d'esprit de suite.

Outre la mission principale qu'il avait donnée à Jean de Valerant d'égarer l'opinion publique sur le compte d'Arthur, il l'avait chargé de porter à Robert de Turneham de l'argent qu'il avait recueilli par toutes sortes d'exactions, mais, comme il sentait que ses ressources diminuaient, il mandait au sénéchal de Poitou de ne disposer des sommes qu'il lui envoyait qu'après avoir pris conseil de la reine-mère et de Guillaume le Queux (2). Aliénor était alors retirée à Poitiers, car, autour d'elle, le pays tombait peu à peu dans les mains des ennemis de son fils et par suite des siens, et elle avait dû quitter, peut-être pour toujours, sa paisible retraite de Fontevrault.

Le siège du Vaudreuil semblait devoir être fort long, quand Jean Sans-Terre donna, le 5 juillet, l'ordre à Robert, fils de Gauthier, et à Soyer de Quincey, qui défendaient cette forteresse, d'avoir à la remettre au roi de France (3).

Cet acte serait incompréhensible s'il ne semblait se rattacher

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 56, Rigord, p. 76, G. le Breton, et p. 683, Mathieu Paris.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 28 *b*.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 31 *a*.

à une ligne de conduite que Jean mit en pratique en ce moment. Au lieu de disséminer ses forces et d'entretenir de petites garnisons dans une foule de châteaux qui ne pouvaient manquer de tomber facilement au pouvoir d'une véritable armée, comme était celle de Philippe-Auguste, ou que leurs défenseurs, ne se voyant pas soutenus, pourraient livrer à ses adversaires avec tous leurs approvisionnements, fait qui se produisait assez fréquemment, il préféra restreindre son occupation dans les pays où il dominait encore et se cantonner sur des points très forts, dont il confia la défense à des hommes absolument sûrs. C'est ainsi que, le 8 août, il écrivait à Girard d'Athée, capitaine de Loches, qu'il consentait à la mise en liberté de Guillaume de Palluau, moyennant certaines conditions qu'il lui avait fait connaître, et particulièrement contre la remise du château de Montrésor; toutefois, Girard devrait, aussitôt qu'il aurait pris possession de cette place, la faire raser ainsi que toutes celles dont il pouvait s'emparer sur ses ennemis, et réserver toutes ses forces pour la défense des châteaux royaux (1).

Cette politique était bonne, mais encore aurait-il fallu qu'elle fût dictée par une pratique déjà ancienne et non par la nécessité. En voyant les châtelains de Jean Sans-Terre se renfermer dans leurs forteresses, les seigneurs du temps, si batailleurs et dont l'horizon était extrêmement borné, ne virent dans ces actes qu'une marque de faiblesse, et, comme il était dans les mœurs de l'époque que, sans vergogne, on allât au plus fort, l'autorité du roi d'Angleterre et le sentiment de sa puissance en étaient d'autant diminués.

La grande préoccupation de Jean en ce moment était de tirer profit de ses prisonniers, dont la délivrance tardait beaucoup. Il s'était débarrassé violemment du menu fretin, dont l'entretien et la garde lui coûtaient fort cher, mais les chevaliers richement possessionnés ou attachés à de hauts barons, qu'il s'était réservés, ne se rachetaient que bien lentement. On le voit s'occuper successivement d'Archembaud de Sully, d'Imbert Raioles, chevalier de Lusignan, et d'autres prisonniers faits à Mirebeau,

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 11.

Comme la plupart n'étaient pas assez riches pour payer la rançon qui leur avait été demandée, et qu'il y avait mieux à faire que de procéder aux exécutions sommaires du début, le roi les donnait à quelques-uns de ses fidèles, afin qu'ils pussent soit se racheter eux-mêmes, s'ils étaient prisonniers, par des échanges conclus avec les gens du roi de France ou les seigneurs révoltés, ou encore délivrer leurs parents ou les chevaliers de leurs vasselages (1).

Des nombreux actes de ce genre, émanés de Jean Sans-Terre, nous n'en relèverons que deux qui concernent des Poitevins notables. L'un a rapport à Châlon de Rochefort, le principal vassal de l'abbé de Saint-Maixent. Ce dernier et des amis de Châlon, serviteurs dévoués de Jean, tels que Guillaume Maingot, Guillaume de Mauzé, Guillaume le Queux et Thibaud Chabot, durent prendre l'engagement qu'à l'avenir il serait tout au service du roi. Mais celui-ci ne se contenta pas de cette garantie : il exigea, le 5 juillet, que Châlon lui remît ses deux fils, l'aîné devant être envoyé au château de Chinon et le second rester à Niort sous la garde de Guillaume le Queux (2).

L'autre acte concerne Aimery de Fors. C'était le fils d'Imbert de Fors, notable d'Oléron, l'un des familiers de Richard Cœur-de-Lion. Le 10 juillet, Jean Sans-Terre fit savoir à Imbert qu'il lui remettrait son fils moyennant le paiement de 1150 livres poitevines, solidement garanties, et l'engagement de le servir fidèlement (3).

Mais avant que l'on se fût mis d'accord au sujet de ces conditions, il se passa un événement qui eut par la suite de grandes conséquences. Aimery de Fors était prisonnier dans le terrible château de Corf et pendant les pourparlers qui eurent lieu à l'occasion de son élargissement, la surveillance se relâcha à son égard. Il avait pour compagnon d'infortune Savary de Mauléon, le fils de l'ancien sénéchal de Poitou; celui-ci ne voyait pas poindre pour lui l'aurore de la liberté. Les grands domaines des Mauléons étaient, en vertu du droit de viage, passés à son oncle, Guillaume de Mauléon, qui s'était rangé du côté d'Aimery de

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 31 *a*. Guy de Rochefort, frère de Châlon, fut lui-même porter à Rouen les lettres authentiques munies du scel des particuliers qui s'engageaient pour son frère (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 31 *a*).

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 31 *b*, 32 *a*, 32 *b*, 33 *b* et 34 *b*.

(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 32 *a*.

Thouars et de Guillaume des Roches et qui devait se soucier fort peu de dépenser une grosse somme pour retirer son neveu de captivité. Aussi un jour, résolu à tout tenter pour recouvrer la liberté, Savary enivra les quatre geôliers qui le gardaient, et, s'étant emparé d'une cognée, il leur fendit la tête. Aimery de Fors et les quelques Poitevins enfermés avec lui dans le donjon de Corf prirent aussitôt possession de la forteresse et résistèrent à toutes les attaques dirigées contre eux. L'archevêque de Cantorbéry, Hubert, bon juge en fait de courage, fut grandement frappé de l'énergie de Savary, et il conçut le dessein d'en tirer profit pour la cause de Jean, qui manquait de capitaines en Poitou. Il offrit à Savary la vie sauve, à la condition de se mettre au service du roi d'Angleterre. Le prisonnier, qui sentait bien que sa résistance ne pouvait être de longue durée, et qui, du vivant de son oncle, n'avait rien à espérer des revenus de ses domaines du Bas-Poitou, lesquels ne lui reviendraient qu'après la mort de Guillaume, se laissa tenter et rendit le château. Jean ratifia l'engagement pris par l'archevêque et, le 20 août, il donna ordre à Guillaume de Blundvill, connétable de Corf, de lui amener sans délai en Normandie Savary de Mauléon et Aimery de Fors, non comme prisonniers, mais en hommes libres ; il recommandait en même temps au connétable de confier la garde du château à des hommes plus sûrs que ceux qui s'y trouvaient lorsque les Poitevins s'étaient emparés de la tour (1).

Jean posa ses conditions; Savary accepta tout, mais il fallut un certain temps pour que les garanties, demandées par le roi d'Angleterre pour s'assurer la fidélité du « tourné », fussent rassemblées. C'est seulement au mois de janvier 1204 que l'on tomba définitivement d'accord. Savary donna pour otages sa mère, Alix de Châtelaillon, et sa femme, Belle-Assez de Chantemerle, la fille d'Aimery de Fors, le fils de Briand de Montaigu et douze autres personnages de moindre importance qui furent internés en Angleterre (2). C'est du reste dans ce pays que furent poursuivies ces négociations, Jean y résidant alors.

Philippe-Auguste, après sa tournée victorieuse dans le Maine et

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 33 *b*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 37 *b* et 55 *b*.

la Normandie, était retourné en France recruter de nouvelles troupes. Au mois d'août 1203, il vint s'établir devant les Andelis. Jean Sans-Terre, qui avait, pendant son éloignement, ravagé les terres des seigneurs normands qui s'étaient retirés de lui et en particulier celles du comte d'Alençon, avait fait venir les bandes de routiers de Martin Algais et de Loup Esquair, cantonnées en Périgord ; de Rouen, où il séjournait à nouveau, il les lança de nuit sur le camp ennemi, espérant que, par une surprise semblable à celle de Mirebeau, il viendrait à bout du roi de France. Mais ses calculs furent déjoués, les capitaines français repoussèrent ses troupes, et les Andelis furent pris. De là Philippe-Auguste se porta sur Radepont, dont il s'empara au bout de deux ou trois semaines de siège, durant le courant de septembre, tandis que Jean Sans-Terre tentait une diversion du côté de la Bretagne (1).

Là encore, le roi d'Angleterre avait éprouvé de grands mécomptes. Il avait bien cherché, par des faveurs successives, à retenir Guy de Thouars dans son parti, mais l'ancien époux de Constance était ambitieux et l'affaire de Mirebeau était venue à point nommé lui permettre de satisfaire ses appétits. Tout d'abord, il s'était contenté de gouverner le duché pour le roi d'Angleterre, mais l'explosion de colère qui se produisit chez les Bretons, alors que coururent les bruits de la mort d'Arthur, lui parut une occasion favorable pour aller de l'avant. Dans une réunion des principaux chefs bretons tenue à Nantes, il fit reconnaître l'aînée de ses filles, Alix, comme duchesse de Bretagne, et lui-même fut chargé de la régence pendant sa minorité. Ceci ne faisait pas l'affaire de Jean, qui comptait gouverner le pays sous le nom de son neveu et de sa nièce, ses prisonniers ; il avait donc pénétré en Bretagne pour punir l'acte de Guy et aussi dans l'espoir d'entraîner le roi de France à sa suite. Mais Philippe-Auguste avait un plan arrêté, il ne s'en laissa pas détourner par la manœuvre de son adversaire et, à la fin de septembre, il s'en fut mettre le siège devant Château-Gaillard, cette forte-

(1) Voy. *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 4 *a*, 7 *a*, 11 *b*, 12 *a*, 17 *b* et 27 *a*. Le dernier de ces actes est du 2 avril 1203.

resse admirable, le chef-d'œuvre de Richard Cœur-de-Lion, la vraie clé de la Normandie et de Rouen en particulier (1).

De son côté Jean, après l'infructueuse incursion qu'il avait faite en Bretagne, était revenu en Normandie et parcourait le pays en tous sens, sans se fixer nulle part : il avait trop peur d'être livré par ses barons au roi de France, et il était, dit un historien, dans la situation d'un homme qui, ne sachant de qui il doit se méfier, tient tout le monde en méfiance (2). Il cherchait à se procurer les ressources qui ne lui venaient pas, et même il songeait déjà à aller les demander à l'Angleterre, mais auparavant il jugea bon de prendre certaines mesures qu'il crut de nature à sauvegarder ses intérêts jusqu'à son retour.

En Normandie, il voyait Philippe-Auguste occupé au siège de Château-Gaillard confiant dans la solidité de la forteresse et dans la valeur de Roger de Lascy, qui y commandait, il ne prit aucune disposition pour ces contrées; il agit autrement à l'égard du Poitou et de la Gascogne. Sur le Poitou, il comptait jeter Savary de Mauléon, qui, avec ses nombreux amis et les adhérents qu'il recruterait, pourrait aider notablement Robert de Turneham à maintenir le pays sous son autorité. Quant au Midi, ne sachant au juste quelle y était véritablement la situation, il fit venir son soutien le plus assuré dans ces régions, l'archevêque de Bordeaux, afin de prendre conseil de lui. L'archevêque, Hélie de Malmort, emmenant avec lui Martin Algais, le sénéchal de Gascogne, passa à Poitiers à la fin de septembre et y conféra avec la reine et Robert de Turneham. Aliénor, usant de ses droits de duchesse d'Aquitaine, confirma sans aucune réserve toutes les concessions faites par ses prédécesseurs aux archevêques de Bordeaux, concessions qui leur assuraient dans ces contrées une véritable prépondérance (3) ; de plus, elle accorda au chambrier de l'archevêque la faveur de pouvoir, une fois par an, faire transporter, sans payer de droits, cinq muids de sel de Bordeaux au Langon. Ce n'est pas avec de l'argent qu'elle récompensait les services qu'elle attendait de l'archevêque et de son

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 56, Rigord, et pp. 77 et s., G. le Breton.
(2) *L'histoire de G. Le Maréchal*, II, vers 12,584.
(3) Brutails, *Cartul. de Saint-Seurin*, p. 349.

homme de confiance, mais elle leur donnait des privilèges qui leur permettraient d'en gagner (1).

Le 12 octobre, Hélie, ayant rejoint le roi d'Angleterre à Rouen, lui présenta la charte que lui avait délivrée Aliénor; Jean, soucieux de maintenir le prélat dans ses bonnes dispositions et de payer le dévouement à sa cause dont il lui avait donné tant de preuves, confirma l'acte de sa mère, en augmenta même les dispositions, et ne se montra pas moins disposé qu'elle pour le chambrier de l'archevêque (2).

Hélie de Malmort resta dans la compagnie du roi jusqu'au moment de son départ, et même il obtient de lui d'emmener en Gascogne Loup Esquair, dont les services en Normandie n'étaient plus nécessaires. Le 28 novembre, au moment où Jean allait s'embarquer à Barfleur, celui-ci lui remit une lettre rédigée par Pierre de Verneuil et adressée à ses barons et à tous ses fidèles sujets de Gascogne et de Périgord, dans laquelle il leur disait qu'ils eussent à se préparer à venir en armes à son service lorsqu'ils seraient convoqués par l'archevêque de Bordeaux, par fr. Pierre de Verneuil et par Martin Algais, qui tous seraient pourvus d'argent pour fournir à leurs dépenses; il les avertissait en même temps que si quelques-uns d'entre eux avaient en ce moment guerre ensemble, ils devraient faire la paix ou conclure une trêve afin de se rendre à l'appel qui leur serait adressé au nom du roi. Jean écrivit une lettre semblable au clergé, aux chevaliers et aux habitants de la terre de Labour; comme dans le temps il n'avait pas cru devoir les informer spécialement qu'il avait nommé Martin Algais sénéchal de Gascogne, les gens de ce pays avaient sans doute montré quelque difficulté pour se mettre sous ses ordres, il répara cet oubli et leur recommanda de lui obéir en toutes choses (3).

Le départ du roi fut retardé de quelques jours, sans doute par suite de vents contraires, et il ne quitta Barfleur que le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas; l'avant-veille, le 4, il avait été pousser une pointe à Cherbourg et le bruit courut que, dans le cours

(1) Brutails, *Cartul. de Saint-Seurin*, p. 344; *Rotuli chart.*, p. 112 *a*.
(2) *Rotuli chart.*, p. 112 *a*.
(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 36 *b*.

de cette visite, il s'était débarrassé d'Arthur et l'avait fait jeter à la mer (1). Le sort de ce prince continuait en effet à tenir les esprits en suspens ; on ne savait s'il était mort ou vivant, tout le monde ignorant ce que son oncle avait pu faire de lui (2). Les Bretons en particulier s'attendaient toujours à le voir reparaître ; vingt ans après, en 1225, ils l'espéraient encore (3).

Les dispositions prises par Jean Sans-Terre, évidemment sous la pression de l'archevêque de Bordeaux, avaient pour but de mettre entre les mains de ce dernier des forces suffisantes pour résister à une agression possible des barons poitevins ou même du roi de France, si celui-ci tournait ses armes de ce côté. Hélie de Malmort voyait juste, et le roi d'Angleterre lui-même ne se faisait pas illusion sur les dangers que couraient ses possessions continentales, car, le 11 octobre 1203, se trouvant à Caen, il s'était fait remettre par le clerc de l'évêque de Norwich tous les ornements royaux dont celui-ci avait la garde (4), puis au mois de mai 1204 Pierre de Lions, son clerc, lui apporta de Caen les rôles et les chartes de Normandie qui étaient conservés dans cette ville (5).

Cependant Philippe-Auguste ne se contentait pas de la campagne militaire dont il poursuivait obstinément le but : il avait recours aux négociations et il avait rattaché à lui Guy de Thouars et ses Bretons que l'agression de Jean Sans-Terre avait totalement exaspérés. Le comte de Bretagne vint le trouver dans le courant d'octobre, à son camp, devant Château-Gaillard, et là il obtint de lui la reconnaissance éventuelle des droits d'Alix à l'héritage de son frère et de sa sœur. De plus, le roi lui confirma la possession des châteaux de Brissac et de Chemillé en Anjou, anciens domaines de Constance, sous la réserve des droits d'Arthur si le prince était encore en vie (6).

Mais ce n'est pas seulement à ce qui concernait sa personne

(1) *Rec. des hist. de France*, XVII, p. 684, Mathieu Paris, et XVIII, p. 192, R. de Coggeshale.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 35 *a*.
(3) *Rotuli litt. claus.*, p. 3.
(4) Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 53, Saint-Aubin; *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 164, et p. 330, R. de Hoveden.
(5) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 164, R. de Hoveden.
(6) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 783.

que Guy de Thouars limita son action; il entraîna définitivement son frère dans le parti du roi de France. Dans le courant de novembre, Aimery se rendit auprès de Philippe-Auguste et lui fit hommage pour sa vicomté. Le roi, pour témoigner au vicomte toute la satisfaction qu'il éprouvait de sa conduite et afin de l'attacher plus étroitement à lui par une faveur spéciale, lui donna le Loudunais en accroissement de son fief, en réservant toutefois les droits d'Arthur, comme il l'avait fait récemment dans la concession qu'il venait d'accorder à Guy de Thouars. Le pays s'était donné librement au roi de France, aussi, en retour, celui-ci s'était-il engagé à respecter les coutumes dont jouissaient ses habitants et avait-il garanti à tous les chevaliers la possession de leurs fiefs. Le vicomte de Thouars fit serment de se conformer à la parole du roi de France, et, en même temps, de ne rien attenter contre les droits du sénéchal d'Anjou, dont Loudun dépendait, et contre ceux d'Hugues de Baussay, qui possédait une partie de la ville (1).

Le siège de Château-Gaillard dura cinq mois; enfin le 6 mars 1204 il tomba aux mains des Français, sonnant le glas de la fin de la domination normande. Aliénor put en percevoir le bruit ; sa vive intelligence, aiguisée par ses malheurs, ne pouvait se tromper sur la signification d'un semblable désastre pour la cause de son fils, et l'on peut dire qu'elle en mourut.

Depuis qu'elle avait dû venir chercher à Poitiers un refuge contre les entreprises des Français ou des Angevins révoltés, elle assistait à une période d'anarchie, analogue à celle qui s'était produite en Limousin, lors de la révolte d'Henri le jeune contre son père. Le pays était dans un état de désordre inexprimable; de nombreux seigneurs suivaient Aimery de Thouars et Guillaume de Mauléon dans leur campagne contre le roi d'Angleterre, d'autres restaient fidèles à leur souverain, et alors c'était entre les deux partis une guerre continuelle dans laquelle bourgs ouverts, places fortes et châteaux, étaient ravagés et brûlés, même les maisons religieuses n'échappaient pas à cette confla-

(1) Martène, *Amplissima collectio*, I, p. 1041. La date de cet acte est controversée, et il a été attribué tantôt à l'année 1202, tantôt à 1203 ; M. Léopold Delisle le met en 1202 (*Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 742), mais sans rien affirmer; il nous paraît, après une étude attentive de l'histoire si embrouillée de cette époque, qu'il doit être placé en 1203.

gration générale. Certains chefs, comme les Lusignans, restaient dans une neutralité hostile, n'étant retenus que par la crainte de représailles terribles plutôt que par leurs serments. Tel est le spectacle qu'elle avait sous les yeux.

Elle n'avait pas, toutefois, cessé de prendre une part active aux affaires, surtout à celles qui intéressaient plus particulièrement ses domaines ; c'est ainsi qu'on a vu que Jean Sans-Terre avait défendu au sénéchal de Poitou d'engager aucune dépense sans avoir pris le conseil de sa mère, et qu'au mois d'octobre 1203 l'archevêque de Bordeaux était venu prendre ses instructions pour les transmettre au roi.

Elle vivait à Poitiers au milieu d'une petite cour, dans laquelle se trouvaient ses parents Raoul et Guillaume de Faye, Pierre le chevecier de Chauvigny, Guillaume Vigier et Hamelin du Breuil, ses chevaliers, maîtres Paulin, Julien et Richard, ses clercs, Roger, son chapelain, et enfin les chefs de la commune de Poitiers, Soronet et Savary le jeune.

Confinée dans cette résidence par la force des événements, elle avait continué à disposer, quoique avec moins de générosité, de quelques biens en faveur de ceux qui l'approchaient. Un jour elle y reçut la visite de Mahaut, abbesse de Fontevrault, qui était accompagnée de deux notables religieuses de son monastère : Alix, duchesse de Bourbon, et Marie, comtesse de Tonnerre ; en leur présence et alors qu'elle avait auprès d'elle l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers elle tint à donner à la pieuse maison qu'elle avait dû abandonner une nouvelle preuve de son intérêt. Elle lui assura une rente perpétuelle de 10 livres poitevines sur les revenus de la prévôté de l'île d'Oléron, payable annuellement par les mains du prévôt ; toutefois, l'abbaye ne devait entrer en jouissance de la rente qu'après la mort de la prieure Alix, que la reine avait élevée et qui devait en profiter sa vie durant, et de plus à la charge de fonder un anniversaire pour cette prieure.

Pendant qu'elle se tenait à Fontevrault, elle avait, le 8 février 1202, confirmé une donation de terres à Boussais et à Vizai, que Guillaume de Palu avait faite à l'abbaye de Fontaine-le-Comte, et elle avait exempté les religieux d'une redevance, connue sous le nom de droit de chenage, en vertu de laquelle ils étaient tenus,

à raison de ces domaines, de nourrir les chiens de chasse des comtes de Poitou (1). Puis on la voit encore donner, en 1203, à Renaud Morin, un four situé sur la place dite des Trois-Fours à Poitiers, et pour lui assurer des clients, affranchir de la taille et de toutes autres mauvaises coutumes les particuliers qui viendraient faire cuire leur pain à son four (2). La même année elle concéda à Aimery de Rochefort le bourg de Saint-Ouen en Aunis et la terre possédée dans la seigneurie de Benon par Hugues de Thouars, qui avait évidemment suivi son frère Aimery dans sa révolte (3).

Mais le fait le plus important auquel Aliénor ait attaché son nom pendant cette année 1203 est assurément la délivrance d'une charte de commune aux bourgeois de Niort. Cet acte n'est pas explicite; il déclare simplement que les bourgeois de cette ville jouiraient à l'avenir de toutes les libertés et de toutes les libres coutumes afférentes à ce droit de commune. On ne saurait dire, à défaut d'autres détails, si la charte de la reine est une confirmation de celle émanée de Jean Sans-Terre en 1199, accordant aux bourgeois de Niort le même privilège, ou bien si la concession du roi d'Angleterre n'avait pas reçu d'exécution. Ce dernier cas est probable, et Aliénor, qui n'avait pris aucune part à cette première faveur, dut être sollicitée d'accorder à la cité le même privilège que celui dont jouissaient Poitiers, la Rochelle et d'autres villes, de son domaine ; Jean, toujours d'accord avec sa mère, attribua à la commune de Niort la constitution de celle de Rouen (4).

On ne saurait dire quel fut l'instigateur de cette double mesure, mais ce ne fut assurément pas Guillaume le Queux, qui jouissait à Niort d'une situation prépondérante en vertu de l'inféodation des revenus de la ville que le roi lui avait consentie en l'an 1200,

(1) Arch. de la Vienne, Fontaine-le-Comte, liasse 1. Le *Gallia Christiana*, qui a publié cet acte (II, col. 1342), le place en 1199, mais cette date est impossible. Robert de Turneham, qui confirma la charte de franchise en qualité de sénéchal, ne fut pourvu de cette dignité qu'en septembre 1201, et Soronet, qui y assista en qualité de témoin, n'est pas désigné comme maire de Poitiers, charge qu'il occupait en 1202 ; c'est donc la date du 8 février de cette dernière année qu'il convient d'assigner à cet acte.
(2) Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 497 ; D. Fonteneau, XXIV, p. 79.
(3) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 247.
(4) Augier de la Terraudière, *Thrésor de Niort*, 2e éd., pp. 13 et 96.

car, le 26 mars 1204, c'est-à-dire peu de temps après l'établissement de leur commune, le maire et les habitants ayant voulu contester les droits de Guillaume le Queux, celui-ci s'en plaignit à Jean Sans-Terre ; le roi prit les intérêts de son sergent et fit savoir aux bourgeois de Niort qu'il entendait qu'ils eussent à obéir en toutes choses à le Queux, le représentant de son autorité dans la ville (1).

Tels furent les derniers actes d'Aliénor, qui finit par s'éteindre à Poitiers, le 31 mars 1204, âgée d'environ 82 ans. On ne sait presque rien des derniers moments de cette femme, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du XIIe siècle ; c'est à peine si quelques chroniqueurs indiquent brièvement son décès. Elle choisit pour sa sépulture l'église de Fontevrault, où reposaient déjà son mari, son fils bien-aimé Richard et sa fille Jeanne, et, pour donner une marque sensible de l'attachement qu'elle avait pour la maison où elle aurait désiré finir ses jours, elle voulut, tout comme sa fille, être ensevelie dans le voile de l'ordre, se faisant en quelque sorte religieuse dans la mort (2). Il est probable que, malgré l'état de guerre où se trouvait alors le Poitou, ses dernières volontés purent être exécutées, et que le corps fut transporté intact à Fontevrault, les églises de Poitiers n'ayant conservé aucune trace d'une inhumation partielle qui aurait dû avoir lieu si l'on avait procédé à un embaumement ; aucun service ne fut même établi en son honneur (3).

(1) *Rotuli lit. pat.*, I, p. 39 *b*.

(2) Arch. de la Vienne, reg. n° 205, fol. 161, obituaire de Montierneuf, où l'on relève cette mention : « Depositio domine Alienordis regine Anglorum » ; Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 69 ; *Rec. des hist. de France*, XVIII, ann. de Waverlei ; Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 53, Saint-Aubin, et p. 194, pet. chronique de Saint-Florent. Un manuscrit de l'histoire d'Angleterre de Mathieu Paris porte qu'Aliénor mourut dans l'abbaye de Beaulieu, que son fils Jean avait fait construire. Cette assertion est absolument fautive et provient d'une inattention de l'historien (*Rec. des hist. de France*, XVII, p. 217), qui, copiant les annales de Waverlei, où l'indication de la mort d'Aliénor vient presque immédiatement après celle de la fondation de Beaulieu, a dû supprimer le passage qui sépare les deux faits et les réunir en un seul.

(3) La tombe qui a recouvert les restes d'Aliénor existe encore dans l'ancienne église de Fontevrault, seulement le sculpteur du XIIIe siècle, tout en donnant à la reine le costume du temps, n'a pas reproduit sa physionomie. La statue représente une femme de quarante ans au plus, tandis qu'Aliénor en comptait plus de quatre-vingts. C'est une figure de convention, aussi bien que celles qui surmontent les sépultures d'Henri II, de Richard Cœur-de-Lion, de Jeanne de Toulouse et d'Isabelle d'Angoulême, qui font un funèbre cortège à la vieille reine (Voy. Courajod, *les Sépultures des Plantagenets à Fontevrault*).

Il y a lieu d'être surpris du peu de bruit que fit la mort d'Aliénor. C'était assurément une des grandes personnalités du XIIe siècle qui disparaissait. Duchesse d'Aquitaine, elle était la plus puissante feudataire du royaume de France; elle avait été reine de ce pays, puis reine et régente d'Angleterre, et, surtout dans les derniers temps de sa vie, son rôle politique s'était particulièrement affirmé. Sa haute situation, suivie d'un profond abaissement et d'un relèvement plus grand encore, n'avait pu manquer plus d'une fois de défrayer les propos populaires, de même que sa libéralité à l'égard des bourgeois des communes aurait dû susciter chez certains d'entre eux quelqu'une de ces déplorations funèbres qui ont souvent tant contribué à mettre en relief le personnage qui en était l'objet.

Au contraire, le silence se fait. Une brève mention dans les chroniques ou les histoires générales, et tout est dit. Seule l'abbaye de Fontevrault a enregistré les profonds regrets que causa à ses habitantes la mort de celle qui fut leur bienfaitrice. Non seulement elle avait assigné au monastère ou lui avait fait attribuer par son mari et ses fils d'importants revenus, mais encore elle avait pris soin de faire construire autour du monastère une solide enceinte fortifiée; elle s'était aussi plu à enrichir son trésor et elle lui donna une croix dorée, ornée de pierres précieuses, qui était portée dans les processions solennelles, une coupe d'or, plusieurs autres vases d'or et d'argent et de riches ornements de soie. Aussi le nécrologe de l'abbaye, en enregistrant l'inhumation de la reine dans l'église du monastère, crut devoir l'accompagner d'un ardent éloge de sa bienfaitrice. « Elle rehaussa, dit- « il, la grandeur de sa naissance par l'honnêteté de sa vie, la « pureté de ses mœurs, la fleur de ses vertus, et, par sa vie sans « reproche, elle surpassa presque toutes les reines du monde. »

Pour qui connaît l'existence d'Aliénor, cette appréciation de sa personne peut paraître étrange, mais il ne faut pas oublier que les religieuses de Fontevrault n'avaient réellement connu la reine d'Angleterre, duchesse de l'Aquitaine, que dans les derniers temps de sa vie, alors que, se conformant à toutes les règles monastiques dans un âge si avancé, elle leur servait d'exemple, qu'elles avaient surtout présents les nombreux bienfaits dont elle

les avait comblées, et l'on peut rééditer à ce qu'il semble pour leur décharge ce vieux proverbe populaire : « Quand le diable devient vieux il se fait ermite. »

Pour la postérité, la fille de Guillaume VIII reste un personnage énigmatique ; bien qu'elle ait inspiré de grandes passions, on ne sait si elle était belle ; quoiqu'elle ait favorisé les troubadours, on ignore si elle était instruite (1) ; elle présida des cours d'amour, mais rien ne dit qu'elle en ait pratiqué la doctrine ; sa politique était plutôt celle d'une femme qui se laisse aller à ses impulsions, bonnes ou mauvaises, que d'une personne de tête qui sait diriger les destinées d'un état. Elle avait les qualités et les défauts de ses ancêtres, les comtes de Poitou, mais si on ne peut souscrire aux paroles du moine de Fontevrault, on doit d'autre part rejeter les imputations calomnieuses qui ne lui ont pas été ménagées par les historiens.

Aliénor n'a pas fait frapper de monnaies à son nom en Poitou et durant le court espace de temps où elle l'a possédé seule, c'est-à-dire en 1137 et en 1152, les ateliers du pays ont dû continuer à émettre des pièces au type poitevin. Comme duchesse d'Aquitaine, on ne peut lui attribuer que la pièce anonyme portant le mot DVCISIT (2).

(1) Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont cru devoir donner à Aliénor une place dans leur œuvre (t. XXI, pp. 784 et 787). Ce sont les lettres latines qu'elle a écrites pour la délivrance de Richard, ou en faveur de l'abbé de Saint-Maixent, qui lui ont surtout mérité cet honneur. Nous n'en dirons qu'un mot, c'est que si le fond de la pensée appartient à la reine, celle-ci est restée à peu près étrangère à leur rédaction, qui appartient ou à Pierre de Blois ou à quelqu'un des clercs qu'elle entretenait auprès d'elle, aussi nous ne saurions guère lui attribuer que la phrase qui se trouve en tête d'une de ses lettres à Célestin III et qui est bien le cri du cœur d'une mère affligée : « Moi Aliénor, par la colère de Dieu, reine des Anglais. »

(2) Voy. plus haut la note 1 de la page 346. On ne connaît pas le sceau employé par Aliénor comme reine de France, mais on possède le dessin de celui dont elle usait comme duchesse d'Aquitaine, après son mariage avec Henri Plantagenet. Il la représente debout et de face, nu-tête, avec un corsage à longues manches ; de la main droite elle tient une fleur, et de la gauche un oiseau dont la tête est tournée vers elle. La légende est incomplète et porte + ALIENOR DVCISSE AQVITAN.... (Bibl. Nat., man. lat. 5,480, p. 486, extraits du Cartulaire de Fontevrault par le P. Lardier). Il était appendu à une charte de 1152, par laquelle Aliénor, s'intitulant comtesse des Poitevins, déclarait qu'après qu'elle eut été séparée de Louis, roi de France, pour cause de parenté, et qu'elle fut remariée avec Henri, comte d'Anjou, elle vint à Fontevrault, entra dans le chapitre des religieuses, et confirma tout ce que son père et ses prédécesseurs avaient donné à l'abbaye, et en particulier renouvela la concession d'une rente de 500 sous poitevins que le roi Louis et elle-même avaient précédemment donnée au monastère. Ce fut fait en présence de Saldebreuil, son sénéchal, de Joubert Sans-Terre, de

Jean était, dès le 15 avril, informé de la mort d'Aliénor (1); il est même possible que la nouvelle lui en soit parvenue plus tôt et qu'elle lui ait été apportée par ses agents dévoués, fr. P. de Verneuil et Raymond Bernard, à qui, le 11 avril, il fit remettre 500 marcs sans indiquer les motifs de cette générosité (2).

On ne saurait dire si le roi d'Angleterre avait jamais eu beaucoup d'affection pour sa mère, mais en tout cas il n'en a subsisté que bien peu de témoignages. Il était d'un usage général, dans toutes les classes de la société, que des services religieux fussent fondés pour le repos de l'âme des défunts. Il ne dérogea pas complètement à cette pieuse habitude, mais ce qu'il fit, ce fut, on peut le dire, avec parcimonie. Le 27 avril, il fit donc remise à l'église de Notre-Dame d'Oxoneford d'une rente de 32 deniers un quart, qu'elle devait annuellement payer aux rois d'Angleterre, à la charge de prier pour l'âme de son père et de sa mère; puis, le 2 mai, il donna en aumône à l'abbesse de Fontevrault une rente de 50 sous sterlings à toucher sur le trésor royal, cette rente étant spécialement affectée à l'entretien du chapelain de la chapelle de Saint-Laurent, lequel aurait charge de prier pour l'âme d'Aliénor, la mère du roi, qui avait été la fondatrice de cette chapelle, pour celles de ses ancêtres et de ses héritiers (3).

En conséquence de la mort de la reine-mère, les domaines qui constituaient son douaire, tant en Normandie qu'en Angleterre, faisaient retour à la couronne. Isabelle ne laissa pas échapper

Payen de Rochefort et de son frère Nivard, d'Hugues de Longchamp, de Robert de Montfort, de Raoul de Faye et de maître Mathieu. Quand Aliénor fut devenue reine d'Angleterre, elle conserva son sceau de duchesse d'Aquitaine (dont la légende, citée incomplètement plus haut, était ainsi conçue : + ALIENOR. DVCISSE. AQVITANORUM. ET COMITISSE. ANDEGAVORUM.), et s'en servit comme contre-sceau derrière les empreintes de son sceau royal, dont on connaît une description se rapportant à un acte de 1155 (Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, II, p. 85, note 1); la reine est debout, vue de face, ayant une robe serrée à la taille et est revêtue d'un manteau; elle tient de la main droite une tige fleurie à trois crochets, et de la gauche un globe surmonté d'une croix sur laquelle est perché un oiseau. On y lit pour légende : ALIENOR. DEI. GRACIA. REGINE. ANGLORVM. DVCISSE. NORMAN. (Voy. : Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, III, p. 263, nº 10,006, Bibl. Nat., man. latin 5480, p. 265, et D. Fonteneau, LXXXII, fº 261, nº 200). La différence essentielle entre ces deux sceaux consiste en ce que dans le sceau royal Aliénor porte une couronne, tandis que sur le sceau ducal sa tête est ceinte d'un bandeau.

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 41 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 40 *b*.
(3) *Rotuli chart.*, pp. 126 *a* et 127 *b*.

l'occasion de s'assurer les importants revenus qu'ils produisaient, et comme il était à craindre qu'elle ne put toucher ceux que son mari lui avait affectés en Aquitaine, par suite de l'état de guerre de ce pays, elle se fit donner par lui, dès le 5 mai, tout ce qui constituait le douaire d'Aliénor. En outre, comme les événements semblaient mal se dessiner en Normandie, elle prit la précaution de faire établir dans l'acte constitutif de son douaire que si elle venait, par cas de guerre, à perdre les domaines qui lui étaient attribués dans ce pays, il lui en serait affecté d'autres de même valeur en Angleterre (1).

Jean Sans-Terre avait laissé à sa mère une grande liberté d'action en Aquitaine ; c'est elle qui dirigeait sa politique. Quand elle fut disparue, il fallut pourvoir aux graves nécessités du moment ; aussi, dès le 15 avril, manda-t-il à Hubert de Bourgh, son représentant en Touraine, et à Philippe de Ulcot, qui, pourvu du titre de connétable, avait la garde spéciale du château de Chinon, qu'il avait chargé Thomas, un clerc de sa chambre, de leur porter ses instructions au sujet du vicomte de Limoges et des projets de paix ou simplement de trêves à conclure avec ses adversaires (2).

Mais ces résolutions venaient trop tard. Déjà, après la mi-carême, c'est-à-dire après le 1er avril, il avait, sur l'avis de ses conseillers, envoyé auprès de Philippe-Auguste une ambassade composée de l'archevêque de Cantorbéry, des évêques de Norwich et d'Ely, de Guillaume Le Maréchal et du comte de Leicester, mais Philippe, qu'enflammait les succès de ses troupes en Normandie, et en particulier la reddition de Château-Gaillard, se refusa à tout arrangement avant qu'Arthur lui eût été remis ; dans le cas où le jeune prince serait décédé, il demandait la main de sa sœur Aliénor pour son fils Louis, et, de plus, il exigeait que toutes les possessions continentales du roi d'Angleterre fussent attribuées à la princesse par son contrat de mariage.

En posant à Jean Sans-Terre ces conditions préliminaires d'un accord, Philippe-Auguste le mettait dans une très mauvaise posture ; il fallait que le roi d'Angleterre dise ce qu'il était advenu

(1) *Rotuli chart.*, p. 128 *a*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, p. 40 *b*.

d'Arthur, et l'aveu était impossible à faire. Du reste Philippe, qui avait hâte d'agir, n'attendit pas la réponse de Jean et il convoqua ses troupes pour la fête de Pâques, qui tombait cette année le 25 avril. Le 3 mai, il se présenta devant Falaise ; Loup Esquair défendait la forteresse, mais au bout de sept jours de siège, il en ouvrit les portes au roi de France et même il passa aussitôt à son service. Cette défection était caractéristique ; de la part d'un chef de routiers, expert dans les choses de la guerre et qui ne vivait que des profits qu'elle pouvait rapporter, elle indiquait qu'il désespérait de la cause du roi d'Angleterre (1).

Philippe-Auguste poursuivait du reste ses succès, et rapidement il faisait la conquête de la Normandie, qui se termina, le 24 juin, par la reddition de Rouen, sans que Jean Sans-Terre ait tenté aucun effort pour sauver ce magnifique domaine patrimonial de sa race (2). Le roi de France rentra ensuite à Paris, où il se prépara pour une nouvelle campagne qui avait pour objectif les possessions anglaises au delà de la Loire.

Dans quelle situation se trouvaient-elles en ce moment? Guillaume des Roches occupait en force l'Anjou depuis l'expédition de Philippe-Auguste du mois de mai 1203, mais Hubert de Bourgh était cantonné en Touraine ; dans la cité de Tours, il y avait aussi une garnison anglaise commandée par Guillaume de Batillé, laquelle était elle-même surveillée par les gens de Sulpice d'Amboise installés dans le château-neuf; Girard d'Athée gardait Loches et lui-même résidait à Chinon, où commandait en second Philippe de Ulcot.

En Poitou, le roi de France avait pour lui l'appui secret des vaincus de Mirebeau, qui n'osaient violer le serment qu'ils avaient dû prêter lors de leur libération de ne pas prendre les armes contre le roi d'Angleterre, mais qui agissaient en dessous. C'est à leur instigation, sans nul doute, que le plus puissant baron ecclésiastique du diocèse après l'évêque, l'abbé de Saint-Maixent, se rendit

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 98, R. de Coggeshale.

(2) A ce fait mémorable on appliqua une vague prophétie de Merlin : « Gladius a sceptro separatus est », c'est-à-dire que la Normandie, dont les ducs prenaient possession par le glaive symbolique, et l'Angleterre, dont les rois tenaient un sceptre dans leur main le jour de leur couronnement, étaient désormais séparées (*Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 99, R. de Coggeshale).

à Paris au mois de juin, au moment où Philipe-Auguste rentrait triomphant de la Normandie. L'abbé, qui avait pour principaux vassaux Hugues le Brun et Châlon de Rochefort, vint apporter leur parole au roi et lui-même lui fit hommage. Cet acte, qui entraînait la ligence des vassaux de l'abbé, servait grandement les intérêts de Philippe, aussi se montra-t-il généreux envers l'abbaye; il la prit, ainsi que toutes ses possessions, sous sa garde et protection spéciale, et s'engagea pour lui et ses successeurs à ne jamais la détacher de la couronne de France (1).

Quant au sénéchal, Robert de Turneham, sa situation était devenue bien difficile. Sentant que la noblesse du Poitou lui échappait, et qu'il ne pouvait plus compter sur le service féodal pour lutter contre ses adversaires, il se décida à quitter son gouvernement pour rassembler une armée de routiers qui lui permettrait de tenir la campagne et même de prendre l'offensive. C'était bien imprudent de laisser ainsi le champ libre à l'ennemi, qui du reste ne tarda pas à en profiter.

Dans l'Angoumois, Jean Sans-Terre, pour s'attacher les habitants de ce pays, avait, le 7 mai 1203, accordé des immunités et des franchises aux particuliers qui viendraient habiter dans la ville d'Angoulême, et, le 18 mars 1204, il avait complété cette faveur en accordant aux habitants une charte de commune, comportant les libertés et les libres coutumes dont jouissaient les citoyens de Rouen dans son royaume (2). Mais cette concession n'était qu'incomplète; il y avait bien une commune libre, mais non un maire ; les bourgeois devaient se gouverner sous la haute direction d'un agent royal, aussi le roi dut-il bientôt compléter sa concession première. Le 15 novembre suivant, il fit savoir aux prud'hommes d'Angoulême qu'il leur accordait la faveur d'avoir un maire et une commune qui lui serait tenue par un serment de fidélité; il leur concédait en même temps toutes les libertés qu'il avait accordées aux prud'hommes de la

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 254; *Arch. hist. du Poitou*, XI, p. 17. La clause principale de cet acte a toujours été exécutée; toutes les fois que le comté de Poitou fut donné en apanage, l'abbaye de Saint-Maixent en était détachée féodalement et judiciairement, et était rattachée à un domaine resté entre les mains du roi, généralement à la Touraine (Voy. *Arch. hist. du Poitou*, XI, pp. 18, 111 et 170).
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 29 *a*, et *Rotuli chart.*, p. 132 *b*.

Rochelle, car il ne pouvait plus être question de Rouen qui, depuis quelques mois, était au pouvoir du roi de France (1).

Toutefois, bien que le pays fût le domaine d'Isabelle, il était loin d'être tout entier acquis à Jean Sans-Terre. Les deux frères d'Alice de Courtenay, la veuve d'Aymar, Pierre, comte d'Auxerre, et Robert, vivaient dans l'intimité de Philippe-Auguste ; la comtesse penchait de leur côté et semblait assez mal disposée pour son gendre ; elle le lui fit du reste bien voir, car, Jean lui ayant envoyé un sauf-conduit pour venir le trouver vers Pâques 1203, elle ne répondit pas à cette invitation (2).

Le Limousin était toujours troublé. L'évêque, Jean de Veirac, et les habitants du château étaient en lutte constante. Toutefois les partis arrêtèrent leurs dissensions pour se réunir contre l'ennemi commun. Des routiers, venant du Périgord, s'étaient emparés de Saint-Léonard, et, de ce poste, ils infestaient le pays. L'évêque, la noblesse, les bourgeois se concertèrent ; ils s'emparèrent de la ville et mirent à mort tous ses défenseurs. Peut-être ces routiers faisaient-ils partie de ces trois bandes à qui le roi d'Angleterre avait mandé, au mois d'avril 1203, de venir se mettre en Normandie sous les ordres de leur grand chef, Martin Algais, sénéchal de Gascogne et de Périgord. Comme c'est à la sollicitation d'Archembaud, vicomte de Comborn, le chaud partisan de Jean en Limousin, que celui-ci avait pris cette détermination, on peut croire que c'étaient les auxiliaires sur lesquels il comptait pour essayer de déloger Philippe-Auguste de la Normandie. L'évêque de Limoges avait, comme conséquence de ces faits, à redouter la colère du roi anglais ; aussi, pour se garantir, il se tourna vers le roi de France (3). Du reste, il était

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 48. Giry, dans ses *Etablissements de Rouen,* I, p. 320, donne par erreur à cet acte la date de 1205.

(2) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 28 *a*.

(3) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 27 *b;* Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. 193, varia fragmenta. La chronique qui rapporte la défaite des routiers dit que ce fut la première fracture du bras que le roi d'Angleterre étendait sur l'Aquitaine. Philippe-Auguste se montra du reste reconnaissant de la conduite de Jean de Veirac, et quand celui ci vint lui rendre hommage à Dixmont, au mois de novembre 1204, il déclara qu'à l'avenir les biens de l'évêché de Limoges seraient rattachés au domaine de la couronne de France et ne pourraient jamais en être distraits. (Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste,* n° 875).

depuis longtemps en mauvais termes avec Jean Sans-Terre qui l'avait chassé de son siège et avait usurpé violemment les revenus ecclésiastiques du diocèse ; il en avait appelé au pape qui, le 20 février 1203, avait écrit une lettre véhémente au roi d'Angleterre, dans laquelle il lui reprochait, outre sa conduite à l'égard des évêques de Limoges et de Poitiers, d'avoir placé ses créatures sur les sièges épiscopaux de son royaume et d'entraver les élections canoniques (1).

En Périgord, Hélie Talleyrand, dépossédé par les rois anglais, qui avaient donné le comté en proie aux routiers, était venu, au mois de mai 1204, trouver Philippe-Auguste à son camp devant Rouen et lui avait rendu hommage. Il était accompagné de bourgeois de Périgueux qui, faisant trêve à leurs difficultés avec leur seigneur et subissant les mêmes infortunes que lui, venaient s'engager à mettre leur ville sous la domination du roi de France quand il se présenterait devant elle et lui prêtèrent serment de fidélité (2). Du reste, Martin Algais avait quitté le pays pour aller défendre la Normandie, et Loup Esquair, qui avait aussi répondu à l'appel de Jean Sans-Terre, avait fait défection et servait le roi de France.

Mais les routiers que ces deux chefs de bandes n'avaient pas emmenés étaient passés au service direct de l'archevêque de Bordeaux, qui soutenait toujours énergiquement la cause. Ce prélat fut, sans contredit, le principal homme de tête et d'action dans ces circonstances critiques, et c'est à lui que l'Angleterre a dû de conserver Bordeaux et la Guyenne pendant encore tant d'années (3).

Il était secondé dans cette besogne par fr. Pierre de Verneuil, cet agent si actif du roi d'Angleterre, et par Martin Algais, celui-ci avec toute l'autorité que lui donnait sa charge de sénéchal de

(1) *Rec. des hist. de France*, XIX, p. 424, lettres d'Innocent III. Le pape faisait en particulier allusion à l'élection de Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers. Le 8 juillet 1202, Jean Sans-Terre avait écrit au chapitre et au doyen d'Angers qu'il envoyait par devers eux le sénéchal d'Anjou, le vicomte de Beaumont et Guérin de Glapion, qui avaient mission de leur dire d'avoir à élire évêque l'archidiacre Guillaume de Beaumont, père du vicomte, ce qu'ils firent sous cette contrainte.

(2) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 249 ; Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, nos 821-823.

(3) *Rotuli chart.*, p. 135 *a*.

Gascogne et de Périgord. Ils avaient eu surtout à veiller sur le sud des possessions anglaises; Alfonse, roi de Castille, secrètement poussé par Philippe-Auguste, profitait de l'union de sa fille Blanche avec le fils du roi de France, pour élever des prétentions sur des seigneuries sises au pied des Pyrénées, dont le ressort était indécis. Les trois agents du roi d'Angleterre s'étaient vivement préoccupés de cette situation et, le 5 avril 1204, Jean les remerciait du soin qu'ils avaient pris de maintenir et de fortifier ses relations amicales avec le roi de Castille (1).

Bordeaux était tranquille. Hélie de Malmort y avait solidement établi sa domination, grâce à l'appui des routiers qu'il avait fait cantonner dans le Périgord. Il avait du reste livré le pays à la rapacité de ces auxiliaires, qui pillaient les biens, emmenaient les hommes et dépouillaient les églises de leurs trésors et de leurs ornements. Il leur aurait même accordé la faculté d'exiger une rançon de dix sous de chaque prêtre ou clerc qui tomberait entre leurs mains. Non content de favoriser ces déprédations, il en profitait et il avait mis en sûreté dans le château d'un de ses neveux sa part du butin conquis par les routiers. Ceux-ci se mettaient du reste à sa disposition pour satisfaire ses rancunes ou ses passions, et c'est ainsi qu'il les avait employés pour causer les plus grands maux aux abbayes de Clairac en Agenais et de Saint-Cybard près d'Angoulême. En un mot, l'archevêque de Bordeaux était digne de s'entendre avec Jean Sans-Terre; aussi le pape, ému par les nombreuses plaintes qui lui étaient adressées, avait cru devoir ordonner, le 4 janvier 1204, une enquête sur les actes du prélat, dont il chargea l'archevêque, le doyen et l'archidiacre de Bourges (2).

De son côté, la Gascogne ne remuait pas. Elle suivait attentivement les luttes qui s'étaient engagées entre le roi de Castille et Sanche, roi de Navarre, dont le royaume avait été mis en interdit à raison de son alliance avec les musulmans et qui, en 1202, s'était vu enlever trois provinces de la Biscaye par son rival. Dans cette situation, il lui était tout à fait impossible de soutenir les droits de sa sœur Bérengère, pour qui la constitution de la Gas-

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 27 *b*.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIX, pp. 448 et ss., lettres d'Innocent III.

cogne en douaire n'avait été à peu près qu'une vaine formule.

Cependant la veuve de Richard Cœur-de-Lion se trouvait presque sans ressources, et, pour subsister, elle avait dû se réfugier auprès de sa sœur Blanche, comtesse de Champagne. De cette résidence elle adressa ses plaintes au pape; Innocent III, ému de son infortune, écrivit au roi d'Angleterre, le 4 janvier 1204, une lettre où, faisant appel à ses sentiments de charité, il lui rappelait qu'il ne devait pas être l'oppresseur des veuves, mais bien le consolateur des affligés, et il l'invitait à restituer à Bérengère les biens que son mari lui avait attribués. L'abbé de Marmoutier et celui de Vierzon devaient se transporter auprès du roi pour traiter cette affaire, mais la mort d'Aliénor vint bientôt rendre leur mission inutile et remettre tout en question, Isabelle s'étant emparée du douaire de la reine-mère qui devait primitivement faire retour à Bérengère.

Mais ce que faisait Hélie de Malmort pour sauver la cause de Jean n'était pas suffisant. Il le sentait bien et, comme il était pour le moment assez rassuré sur la sécurité de Bordeaux et de la Gascogne, il passa en Angleterre au mois de juin 1204. Il fit d'abord prendre à Jean Sans-Terre certaines mesures, destinées à contrebalancer la défection des seigneurs poitevins et qui pouvaient lui rattacher les habitants des bonnes villes. Le 19 juin, le roi accorda le libre parcours en Angleterre aux marchands de Poitou, de Gascogne et de Périgord qui viendraient trafiquer dans le royaume, à la seule condition qu'ils fussent pourvus de lettres de Martin Algais ou de fr. Pierre de Verneuil (1).

Puis le roi, afin de seconder les efforts faits par ses agents les plus dévoués, Robert de Turneham, Savary de Mauléon, Hubert de Bourgh et Girard d'Athée, et pour arrêter les défections ou faire revenir à lui ceux qui auraient abandonné sa cause, déclara avoir pour agréable tout ce que les susnommés auraient pu faire en ce sens et spécialement il défendait de molester, et même ordonnait de protéger toutes personnes que Savary aurait ramenées à son service (2).

Enfin l'archevêque, voulant pousser les choses à bout et con-

(1) *Rotuli litt. pat.*, I, p. 45 *b*.
(2) *Rotuli litt. pat.*, I, pp. 44 *b* et 46 *a*.

traindre Jean à passer sur le continent, se fit donner par lui 28,000 marcs d'argent, somme considérable que son frère Morève emploierait à lever une armée de 30,000 hommes, qui viendrait se mettre sous les ordres du roi quand celui-ci débarquerait en Aquitaine ; quant à Hélie, il devait rester comme otage à la cour d'Angleterre (1).

Les craintes qu'éprouvait Hélie de Malmort étaient fondées. Pendant que tout l'effort du roi de France se portait sur la Normandie, Guillaume des Roches, en Anjou, Aimery de Thouars, en Poitou, procédaient en son nom à la soumission de ces pays. Guillaume des Roches étant sénéchal d'Anjou, Aimery de Thouars voulut avoir la sénéchaussée de Poitou. La mort d'Aliénor l'avait décidé à entrer complètement dans le parti du roi de France ; la reine l'avait jusqu'alors, grâce à leurs anciennes relations, à peu près maintenu dans le parti de son fils ; aucun lien ne le retenant plus, il se laissa aller à ses appétits, et au commencement d'avril il se rendit à Paris. Les conditions qu'il posa furent acceptées. Le roi Philippe-Auguste s'engageait à le pourvoir de la sénéchaussée de Poitou et d'Aquitaine aussitôt que Dieu la lui aurait donnée ou qu'il en serait devenu le maître par le concours de ses amis. Cette charge serait dès lors tenue du roi de France à hommage lige par le vicomte et ses héritiers ; et pour le cas où le roi viendrait à rendre la terre de Poitou à quelque personne, ce ne serait qu'avec la garantie des droits d'Aimery et de ses successeurs à la possession de la sénéchaussée (2).

La réserve contenue dans cet acte visait, bien qu'ils ne fussent pas clairement exprimés, les droits d'Arthur et de sa sœur ; on ne savait si le jeune prince vivait encore, aussi Philippe-Auguste, toutes les fois qu'il prenait un engagement qui se rapportait à quelqu'un des domaines qu'aurait pu posséder Arthur ou la jeune Aliénor, se mettait en garde contre une revendication possible (3).

L'ambition d'Aimery était satisfaite ; concurremment avec Guil-

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 99, R. de Coggeshale.

(2) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 794 ; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 247 *a*.

(3) Voy. plus loin l'accord du roi avec le même vicomte de Thouars, de novembre 1204.

laume des Roches il se mit en campagne, et l'un et l'autre réussirent si bien que, dès le mois de mai, avant que Rouen fût tombé entre les mains de Philippe-Auguste, ce prince annonçait au roi d'Aragon qu'il était entré en possession de l'Anjou et du Poitou, ce dont son correspondant le félicita aussitôt (1).

Comment la ville de Poitiers avait-elle été amenée à reconnaître l'autorité du roi de France, ainsi que les autres villes de la sénéchaussée. Peut-être, se sentant délaissées, firent-elles comme Rouen, et déclarèrent-elles, en réponse aux injonctions qui leur furent faites par les lieutenants de Philippe-Auguste, qu'elles s'engageaient à ouvrir leurs portes à son armée si, dans un délai déterminé, elles n'étaient pas secourues par le roi d'Angleterre. Une seule ville, la Rochelle, resta fidèle au roi Jean; peut-être est-ce là que Robert de Turneham s'était retiré avec les forces dont il avait pu disposer, afin d'être plus à portée de recevoir les secours qu'il ne cessait de réclamer de son maître, et, d'autre part, les bourgeois rochelais, faisant leur principal commerce avec les possessions du roi d'Angleterre, avaient tout intérêt à se maintenir sous son autorité.

Quant aux barons poitevins, leur désaffection pour la personne de Jean Sans-Terre s'était affirmée à diverses reprises ; ses cruautés à l'égard des prisonniers de Mirebeau avaient amassé de profondes rancunes dans leurs cœurs et la plupart s'étaient rangés sous la bannière d'Aimery de Thouars, qui avait carrément pris parti pour le roi de France. D'un autre côté l'évêque de Poitiers, bien qu'il fût le protégé d'Aliénor, avait été abreuvé d'outrages par le roi d'Angleterre, et ses agents avaient mis son église et son diocèse dans le plus grand désordre (2).

La soumission du Poitou et de la Saintonge se fit donc presque sans difficultés : le pays s'est donné, il n'a pas été conquis, et s'il se passa quelques faits de guerre, ce ne furent que des exceptions motivées par des causes locales. Tel est le cas de Saint-Remy. Le développement de cette localité n'avait pas été sans inquiéter les seigneurs voisins de la Haye, de la Guerche et de

(1) Martène, *Thesaurus anecd.*, I, col. 798.
(2) *Rec. des hist. de France*, XIX, p. 424, lettre d'Innocent III du 20 février 1203.

Pressigny, tous Tourangeaux, qui voyaient avec peine leurs bourgeois, c'est-à-dire des têtes d'impôt, abandonner leurs possessions pour aller jouir des franchises de la ville neuve. Aussi, profitant des troubles et se couvrant de la bannière du roi de France, ils vinrent, sous la direction de Barthomé Payen, l'un deux, mettre le siège devant la tour de Saint-Remy, qui n'avait que quelques hommes d'armes de garnison. Angelard, qui avait succédé à Girard d'Athée, y commandait. La place fut forcée, et dans moins de trois mois elle fut totalement démolie; elle n'a jamais été relevée de sa ruine (1).

C'est seulement dans les premiers jours du mois d'août que Philippe-Auguste, qui attendait vraisemblablement l'expiration des délais convenus entre ses lieutenants et les villes du Poitou, se mit en route pour aller prendre possession des domaines qu'ils venaient de lui faire acquérir.

De Paris il se rendit à Bourges, où il rencontra un envoyé de l'abbesse de Notre-Dame de Saintes, qui venait en son nom reconnaître le roi de France pour son souverain direct, et lui demander en même temps la confirmation des privilèges de l'abbaye. Philippe fit aussitôt délivrer l'acte qui était réclamé de lui, et, prenant en même temps le monastère sous sa sauvegarde, il ordonna au sénéchal de Poitou et de Saintonge d'avoir à le protéger ainsi que ses possessions. Dans cet acte, le roi visait la précédente charte de confirmation accordée à Notre-Dame par son père en 1141, mais il omettait sciemment celles qui émanaient des rois anglais (2).

Au sortir de Bourges, il gagna Chauvigny, où l'évêque Maurice de Blazon lui remit son château baronnial, et enfin il entra à Poitiers. Niort n'attendit pas sa venue; les principaux personnages de la ville se rendirent dans la capitale du Poitou où Philippe-Auguste, installé dans le palais des comtes, devenu le palais royal, accorda à leur commune la même constitution que celle dont jouissait Rouen, et telle qu'elle était transcrite dans les registres de sa chancellerie; toutefois il imposa aux habitants

(1) *Arch. hist. du Poitou*, VIII, pp. 39-53.
(2) *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, p. 67.

le service d'ost et de chevauchée sans restriction aucune (1).

Il est possible que dans la circonstance Guillaume le Queux ait joué un rôle prépondérant. Comme beaucoup de gens mêlés à tous ces événements, la reconnaissance ne lui pesait guère. Au mois de mars précédent, il avait reçu les pleins pouvoirs de Jean Sans-Terre, à l'égard de la ville de Niort. Mais le roi d'Angleterre était loin; celui de France se trouvait tout près, aussi, bon ménager de ses intérêts, il se tourna vers Philippe-Auguste qui, quelque temps après, étant devant Chinon, lui reconnut la possession des revenus inféodés de la ville de Niort et de la région avoisinante (2).

Dans le mandement que Philippe adressa de Bourges au sénéchal de Poitou et de Saintonge, à l'occasion des religieuses de Notre-Dame de Saintes, il ne désigne pas nominativement ce personnage. Bien qu'en vertu de l'accord qu'il avait conclu à Paris avec le vicomte de Thouars il se fût engagé à le pourvoir de la charge de sénéchal de Poitou et d'Aquitaine, cependant il se tenait à son égard dans une certaine réserve jusqu'à ce que celui-ci lui eût donné des preuves de sa fidélité et rendu les services qu'il attendait de lui. Quand le roi de France fut arrivé à Poitiers, Aimery vint le trouver et lui fit expressément sentir que la conquête du Poitou était son œuvre; Philippe n'avait plus qu'à tenir ses engagements, et, en vertu de leurs conventions premières, il érigea en fief héréditaire la charge de sénéchal de Poitou et du duché d'Aquitaine, dont il pourvut le vicomte de Thouars, qui lui en fit aussitôt et publiquement l'hommage lige.

Le roi fit en même temps rédiger l'acte qui déterminait les droits conférés au sénéchal de Poitou par cette inféodation. Le

(1) Augier de la Terraudière, *Thrésor de Niort*, nouv. éd., p. 16. La possession de la constitution de Rouen, c'est-à-dire des Etablissements, était l'objet de l'ambition de toutes les villes pourvues déjà d'une commune, et le roi de France trouvait intérêt à contenter ces aspirations qui lui évitaient la peine de chercher un régime applicable à chacune de ces communautés d'habitants.

(2) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 858. Guillaume le Queux n'agit pas autrement que tant de nobles Poitevins qui, à cette époque, passèrent très facilement d'un camp à l'autre, ce qui leur a attiré de la part des historiens anglais un renom de versatilité parfaitement justifié (Voy. *L'histoire de G. Le Maréchal*, III, p. 24, note 3, de M. Paul Meyer). Le Queux fit, le 11 septembre 1207, sa paix avec Jean Sans-Terre qui le maintint dans la position qu'il occupait à Niort (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 75 *b*).

sénéchal ne devait rien s'attribuer sur les revenus royaux, mais il recevrait des prévôts la somme de 50 livres et un marc d'argent que chacun d'eux payait pour sa prévôté; il ne toucherait rien sur les ventes de bois et n'aurait aucune coutume dans les forêts royales; s'il plaisait au roi de lever une taille sur les chrétiens ou les juifs de la sénéchaussée, il devrait en faire la levée pour le prince, et en tenir un compte régulier, mais il ne pourrait toucher aucune rémunération pour cet objet; quant aux autres revenus de la sénéchaussée, connus sous le nom de forfaits, exploits ou services, le roi en aurait les deux tiers, l'autre tiers restant au sénéchal; enfin ce dernier ne pourrait prétendre à la garde d'aucun des châteaux ou forteresses royaux, mais s'il arrivait que le roi confiât l'un d'eux au sénéchal, celui-ci devrait le lui remettre sur sa première réquisition et en parfait état.

L'importance de cet acte n'échappa pas à ses contemporains et des chroniqueurs, le mentionnant dans leurs récits, écrivirent qu'en 1204 le vicomte de Thouars avait été pourvu du comté de Poitou. Du reste il ne resta pas isolé. Philippe-Auguste ne pouvait faire moins pour l'homme qui, le premier, s'était tourné vers lui et dont l'exemple avait amené les défections qui avaient ruiné la cause de Jean Sans-Terre. La sénéchaussée d'Anjou, du Maine et de Touraine fut pareillement érigée de nouveau en fief héréditaire en faveur de Guillaume des Roches, lequel, comme Aimery, en fit hommage lige au roi et reçut pareillement de lui la charte qui déterminait le caractère de sa possession (1).

Bien que Poitiers eut accueilli Philippe-Auguste sans lutte, ses habitants ne se trouvèrent pas tout d'abord aussi favorisés que ceux de Niort. Le roi ne leur accorda aucune concession de privilèges, à tout le moins par écrit, et c'est seulement au mois de novembre suivant, que se trouvant à Dixmont en Champagne, il confirma les deux chartes concédées par Aliénor à la ville de Poitiers, lui donnant la liberté et une commune, et qu'il condensa en un seul acte (2). Puis presque aussitôt, étant à Sens, il envoya aux bourgeois les statuts de la commune de Rouen, et leur donna

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, pp. 267 et 268.
(2) Giry, *Etablissements de Rouen*, II, p. 147.

l'autorisation de régir leur communauté d'après la même constitution (1).

C'est encore de Sens qu'il fit parvenir les Etablissements de Rouen aux jurés de Saint-Jean-d'Angély, à qui il en avait fait la promesse le mois précédent, confirma leur commune et leur concéda toutes les franchises dont Aliénor avait doté les autres villes du Poitou (2).

Philippe-Auguste ne poussa pas plus loin que Poitiers sa prise de possession du comté, et laissant à Aimery de Thouars le soin de poursuivre la pacification du pays, qui était désormais placé sous son autorité directe, il se dirigea sur la Touraine en passant par Châtellerault, dont le vicomte était alors Hugues de Surgères. Il n'est pas à supposer qu'il se soit présenté lui-même devant Loches où commandait Guillaume d'Athée, et il a dû se contenter d'y envoyer un de ses capitaines, Dreux de Mello, mais il poussa jusqu'à Tours ; Guillaume de Batillé, qui commandait dans la cité, la lui remit sans difficulté. Philippe ne rencontra pas la même docilité de la part d'Hugues de Bourgh, qui commandait à Chinon, où il se rendit ensuite ; il arriva devant la place le 1er septembre et y resta quelques jours, mais, sentant qu'il avait mieux à faire que de s'éterniser dans un siège que pourrait aussi bien diriger un de ses lieutenants, il laissa Guillaume des Roches devant la ville et de là il gagna Anet (3).

Il suivit du reste, au sujet de ces places fortes, la même tactique qu'il avait employée à Château-Gaillard et qui lui avait si bien réussi. Il fit investir complètement les forteresses qui lui résistaient et, au bout d'un temps plus ou moins long, celles-ci finirent par tomber entre ses mains (4).

La Rochelle seule résista victorieusement aux attaques dirigées contre elle et, pour un temps, devint la place d'armes de la

(1) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, nos 876 et 877 ; Giry, *Etablissements de Rouen*, I, p. 359.

(2) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, nos 864 et 878; Giry, *Etablissements de Rouen*, I, p. 294.

(3) Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 150 ; Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, nos 845 à 853 et 858 à 862.

(4) Loches fut enlevé d'assaut au printemps de 1205 et Chinon se rendit le 23 juin suivant (*Rec. des hist. de France*, XVIII, r. 103, R. de Coggeshale; Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 150).

domination anglaise dans ces régions. Mais le rôle qu'elle joua dans les événements qui se déroulèrent en Poitou jusqu'à sa reddition définitive à Louis VIII, en 1224, fut simplement celui d'être un poste de débarquement pour les troupes des rois d'Angleterre, et il ne pouvait nullement influer sur les destinées du Poitou, qui était définitivement rattaché à la couronne de France; la reddition de Poitiers avait consacré la déchéance de la postérité d'Aliénor (1).

On s'est demandé comment Philippe-Auguste a pu se contenter de faire en Poitou la courte promenade que nous venons de rapporter et qui ne lui prit que quelques jours du mois d'août de l'année 1204, alors que, profitant du mouvement qui se dessinait vers lui, il aurait pu mettre la main sur tout le patrimoine des ducs d'Aquitaine. Il a cédé évidemment à certaines considérations qui semblent se dégager de sa conduite. L'important pour lui était de posséder le Poitou, le domaine particulier des comtes d'Aquitaine, de qui relevaient le Limousin et la Saintonge. L'Angoumois et le Périgord lui semblaient à peu près assurés, et quant à Bordeaux, il savait qu'il fallait faire la conquête de ce pays, dans lequel Hélie de Malmort avait accumulé les moyens de défense; c'était une guerre à entreprendre, et le roi de France trouva sans nul doute qu'avant de se lancer dans cette voie il était indispensable d'assurer son autorité sur le vaste territoire qui, dans le cours de cette seule année, était passé sous sa domination.

D'autre part, il est à croire que la Gascogne et les possessions du roi d'Angleterre au sud de la Garonne avaient fait l'objet d'un traité secret entre lui et le beau-père de son fils, Alfonse le Noble, roi de Castille. Le 26 octobre 1204, Alfonse se rencontra à Saint-Sébastien avec Gaston, vicomte de Béarn, Giraud, comte d'Armagnac, Arnaud Raymond, vicomte de Tartas, Loup Garsie, vicomte d'Orthez, et les évêques de Bayonne et de Bazas. Cette entrevue semble avoir été préparée par Fortanier, évêque de Dax, que le roi de Castille appelle son cher ami dans la charte qu'il

(1) *Rec. des hist. de France*, XVIII, p. 99, R. de Coggeshale. L'île d'Oléron suivit les destinées de la Rochelle. Imbert et Jean de Fors, les amis de Savary de Mauléon, y maintinrent l'autorité du roi d'Angleterre, aussi Jean Sans-Terre accorda-t-il aux habitants de l'île, par lettres du 28 février 1205, les franchises et les libertés de la Rochelle (*Rotuli chart.*, p. 142 *b*, et *Rotuli litt. pat.*, I, p. 46 *b*).

délivra le même jour et où il faisait don de quinze paysans à l'église de Dax (1). L'assemblée avait un but politique dont le résultat est révélé par le protocole initial de la charte précitée : Alfonse y prend le titre de roi de Castille, de Tolède et de Gascogne. Cette dernière mention nous semble révéler le mobile de la conduite de Philippe-Auguste : il voulait chasser l'Anglais du royaume de France et se serait contenté de la suzeraineté de la Gascogne qui, par la suite, aurait pu faire retour à son fils Louis. Les intentions du roi de Castille ne tardèrent pas du reste à se manifester clairement, car, l'année suivante, il traversa les Pyrénées et poussa sa marche jusqu'à Bordeaux où il échoua.

Le roi de France se désintéressait donc du Midi. Il regardait du côté du Nord, où il redoutait de voir surgir des ennemis autrement rapprochés de lui et plus menaçants que les gens de la Gascogne. L'avenir donna raison à ses prévisions, mais elles ne se réalisèrent qu'en 1214, alors qu'Othon, l'ancien comte de Poitou devenu empereur d'Allemagne, mit, avec l'aide des Anglais, des comtes de Flandre et de Boulogne, le royaume de France en grand péril et vint heureusement échouer à Bouvines. Philippe-Auguste sentait donc que le danger était de ce côté et qu'il devait se contenter de consolider ses magnifiques acquisitions de l'héritage des Plantagenets, tant en deçà qu'au delà de la Loire.

Le Poitou particulièrement le préoccupait. Autour de Savary de Mauléon s'étaient rangés des chevaliers qui, pour une cause ou pour une autre, restaient fidèles à Jean Sans-Terre, et de plus il n'avait qu'une demi-confiance dans le vicomte de Thouars, aussi chercha-t-il autour de lui un homme lui offrant toutes garanties, et à qui il pourrait confier l'autorité suprême dans ces régions, c'est-à-dire y établir ce qu'on a appelé plus tard un lieutenant-général. Il crut l'avoir trouvé dans le comte d'Eu, Raoul d'Exoudun.

Un agent secret vint un jour trouver Raoul, porteur de ces propositions : à partir de Pâques prochaines, c'est-à-dire du 10 avril 1205, le roi lui abandonnerait tout son domaine de Poitou, sans aucune réserve, pendant cinq années ; afin de subvenir

(1) Monlezun, *Hist. de Gascogne*, II, p. 248, d'après Marca, *Hist. de Béarn*, liv. VI, chap. 13.

aux frais des guerres qu'il pourrait avoir à soutenir, Philippe lui verserait chaque année une somme de 4,000 livres parisis, et, de plus, lorsqu'il serait en guerre, le roi entretiendrait pendant trois mois à son service 100 chevaliers et 1000 sergents de pied. Comme garantie de sa fidélité, Raoul livrerait son comté d'Eu au roi, qui lui en ferait parvenir les revenus et s'engageait en même temps à remettre ce domaine à la veuve et aux enfants du comte si celui-ci venait à décéder dans le cours de ces cinq années; Philippe enfin, sentant le besoin de motiver une mesure de cette importance, exposait dans le projet de traité que, la terre de Poitou étant fort éloignée de sa résidence ordinaire, il ne pouvait s'y rendre couramment ou y envoyer quelqu'un, ainsi qu'il le faisait pour ses autres possessions (1).

Quelque brillantes que fussent les offres faites par Philippe-Auguste au comte d'Eu, elles ne réussirent pas à convaincre ce dernier; il est possible qu'il ait trouvé les concessions du roi insuffisantes ou encore qu'il ait cédé aux représentations de ses parents et de ses amis qui pouvaient avoir tout à craindre d'un retour offensif du roi d'Angleterre, retour que l'on pouvait supposer être assez proche, vu les préparatifs que Jean Sans-Terre faisait en ce moment. Les mêmes tentatives furent-elles faites auprès de quelque autre baron poitevin, le fait est possible, mais si elles ont eu lieu, le résultat fut le même (2).

Ces pourparlers ne purent manquer d'arriver à la connaissance d'Aimery de Thouars. Le vicomte en fut amèrement froissé; dans le cas où ils eussent été suivis d'effet, son fief de sénéchal de Poitou devenait un titre sans profit, ou à tout le moins il passait au second rang dans la province, lui qui aspirait depuis si longtemps à jouir du premier. Aussi cette politique de Philippe-Auguste, qui pouvait être très avantageuse pour la suite des affaires de son royaume, si elle eût réussi, se tourna-t-elle contre lui; quand on

(1) Léop. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 996, et appendice, p. 510. Cet acte n'est pas daté, mais nous n'hésitons pas à le placer au début de l'année 1205.

(2) En ce moment Savary de Mauléon n'épargnait rien pour conquérir des partisans à la cause anglaise; Robert de Turneham ayant été fait prisonnier dans quelque rencontre, Jean Sans-Terre avait pourvu Savary, le 4 février 1205, de la charge de sénéchal de Poitou à titre temporaire, jusqu'à la mise en liberté de Robert (*Rotuli litt. pat.*, I, p. 49 *b*).

la pénètre, on s'explique parfaitement que le vicomte de Thouars se soit bientôt rapproché de Savary de Mauléon et que, sacrifiant par dépit sa dignité et son fief de sénéchal, il se soit trouvé à la Rochelle le 9 juillet 1206, lorsque Jean Sans-Terre débarqua dans cette ville pour essayer de reprendre les belles provinces dont il s'était laissé dépouiller.

Mais, cette fois encore, il était trop tard. Avec Aliénor s'était éteinte la dynastie nationale des comtes de Poitou ; son héritier était un angevin, qui pis est un anglais, lequel avait été, pour cas de forfaiture, légitimement déchu des domaines qu'il pouvait posséder dans le royaume de France. Philippe-Auguste s'était fait l'exécuteur de la sentence de la cour des pairs contre le duc de Normandie, et quand Poitiers se rendit librement à lui et fut pourvu d'un prévôt royal, on pouvait voir dans cet acte la reconnaissance des droits supérieurs du roi de France sur ses vassaux et en même temps le témoignage palpable que la tradition royale, interrompue depuis plus de trois siècles, reprenait vie.

Le titre de comte de Poitou ne s'éteignit pas par la réunion du comté à la couronne de France. Il a été porté à diverses reprises par des princes de sang royal, pourvus d'apanages dont ce grand fief faisait partie (1), mais son individualité avait disparu et il ne comptait plus guère que comme une province du royaume. En 1790, il était encore en possession d'un apanagiste, le comte d'Artois, alors que la fin de l'ancien régime amena à la fois la disparition de l'apanage et du nom même du Poitou, dont le territoire ne fut plus qu'une fraction de l'Unité française.

(1) Voy. la liste des comtes apanagistes du Poitou dans le tome Ier de l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales de la Vienne*, introduction, page CL.

FIN

APPENDICES

—

Lors de la rédaction de ce travail, il nous avait semblé bon de consacrer une étude spéciale à certaines questions controversées sur lesquelles il avait fallu nous prononcer, et justifier autant que possible notre manière de voir. Nous avions donc préparé un certain nombre d'appendices, mais le développement du texte de l'histoire des comtes du Poitou ayant dépassé nos prévisions premières, il a fallu, pour rester dans les limites du développement du second volume, réduire les adjonctions destinées à l'œuvre principale. En conséquence, on a supprimé parmi ces appendices ceux qui offraient le moins d'importance, ou encore ceux qui pouvaient être l'objet de monographies spéciales. C'est ainsi que, selon ces deux ordres d'idées, ont été écartés l'appendice I, qui avait pour objet la chronologie des comtes du Poitou au IXe siècle; l'appendice IV, qui était une description géographique de l'Aquitaine sous Guillaume le Grand; l'appendice V, où étaient discutés les divers témoignages relatifs à la découverte du chef de saint Jean-Baptiste; l'appendice VI, relatif à la comtesse Aumode; l'appendice VIII, où nous faisions la critique de quelques chartes de Montierneuf, plus ou moins authentiques; l'appendice IX, consacré au monnayage des comtes de Poitou; et enfin une liste des sénéchaux du Poitou sous les comtes héréditaires qui trouvera sa place dans un travail d'ensemble sur les sénéchaux de notre province sous l'ancien régime.

Il n'a donc été conservé que trois des appendices indiqués dans le corps des deux volumes de cette histoire : le n° II, qui devient I, consacré à la comtesse Adèle, femme d'Eble Manzer; le n° III, relatif à la comtesse Audéarde, qui prend le n° II, et le n° VII, aliàs X, devenu III, où nous étudions le testament et la mort de Guillaume VIII.

APPENDICE I

—

LA COMTESSE ADÈLE

Tous les historiens, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, donnent à Eble Manzer une femme du nom d'Adèle, qui est pour les uns Adèle de Normandie, fille de Rollon, pour les autres Adèle d'Angleterre, fille d'Edouard le Pieux.

En cherchant à discerner la vérité entre ces deux affirmations, nous sommes arrivé à cette conclusion qu'elles étaient toutes les deux erronées; cette manière de voir a été produite pour la première fois en 1888, dans nos conférences d'histoire du Poitou à la Faculté des lettres de Poitiers; nous l'avons renouvelée et documentée dans une lettre adressée en 1891 à notre ami, M. de la Bouralière, sous ce simple titre: *A quelle époque vivait Gautier Coorland?* Cette lettre a été insérée par lui à la suite de sa *Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.* Depuis cette époque, il a paru de nouveaux écrits qui font jouer à la pseudo-Adèle un rôle important dans l'histoire du Poitou; elle a ses partisans, il est donc urgent, dans l'intérêt de la vérité historique, d'examiner à fond cette légende qui compte huit siècles d'existence et d'en démontrer l'inanité. Ayant pour point de départ l'erreur involontaire d'un chroniqueur, généralement bien informé, adoptée et affirmée par un puissant établissement religieux qui rattachait ses origines à cette comtesse de Poitou, en qui il voyait sa fondatrice, maintenue par une série d'actes entachés de fausseté, cette légende a reçu sa consécration de la main du père de notre histoire, de Besly, qui vit bien les impossibilités dont elle fourmillait, mais qui ne poussa pas sa critique jusqu'à ses dernières limites et arriva même, en cherchant à faire disparaître une erreur, à en produire une nouvelle qui, sous le couvert de son nom, a acquis la plus grande autorité.

Le premier document qui ait introduit une comtesse du nom d'Adèle dans l'histoire du Poitou est la chronique d'Adémar de Chabannes,

datant du commencement du XIe siècle et où il est dit : Que Guillaume, duc d'Aquitaine, étant mort, Eble, fils de Renoul, fut pourvu en même temps du comté d'Auvergne et de celui de Poitou, et qu'ayant pris pour femme Adèle, fille de Rollon de Rouen, il eut d'elle un fils, Guillaume Tête d'Etoupe : « Willelmus quoque, dux Arvernis, mortuus est, et filius « Ranulfi, Eblus, Arvernis et Pictavis simul comes promotus est. Accep- « tamque in conjugium Adelam, filiam Rosi Rotomagensis, genuit ex « ea Willelmum Caput stupe » (*Chronique d'Adémar*, édit. Chavanon, p. 143). Un siècle après, la chronique de Saint-Maixent reproduisait à peu près mot pour mot le texte d'Adémar (Marchegay, *Chron. des égl. d'Anjou*, p. 375, Saint-Maixent).

Ce passage renferme pourtant une grosse erreur. Adèle, la fille de Rollon, ne fut pas la femme d'Eble, mais bien de son fils Guillaume Tête d'Etoupe. Les historiens normands sont unanimes sur ce point : Rollon n'eut que deux enfants de Poppa, fille du comte de Bayeux, qu'il avait épousée à la danoise, « more danico », c'est-à-dire avec qui il vivait dans une sorte de concubinage légal avant sa conversion au christianisme et qu'il délaissa un jour sans difficulté pour épouser Gisèle fille de Charles le Simple ; ces deux enfants sont Guillaume Longue-Epée, son successeur, et Adèle, dont le nom barbare était Gerloc. (Dudon de Saint-Quentin, p. 192, art. 47, et p. 201, art. 58, édit. Jules Lair ; Guillaume de Jumièges, liv. III, ch. VII et VIII).

La chronique d'Adémar est pleine de confusion par rapport aux affaires du Poitou, pour le milieu du Xe siècle : l'auteur a dû égarer quelques notes, de sorte qu'il lui est arrivé fréquemment d'attribuer au père les actes du fils. C'est ainsi qu'il donne à Eble la femme de son fils Guillaume, qu'il ne dit nulle part que celui-ci se soit marié, et qu'il revient ensuite à la vérité quand il note l'alliance de Guillaume Fier-à-Bras, fils de Tête d'Etoupe, avec Emme de Blois. La chronique de Saint-Maixent, copiste fidèle d'Adémar, est aussi muette que lui sur le mariage de Tête d'Etoupe, et pourtant, à cette époque, il ne manquait pas dans les chartriers poitevins de textes qui pouvaient remettre les chroniqueurs dans la voie de la vérité. Mais l'histoire, telle qu'elle s'écrivait alors, ne se faisait pas avec les documents originaux et authentiques ; elle s'inspirait des récits oraux, elle copiait des listes dressées par quelque moine soigneux, et tout ce qu'elle recueillait ainsi elle le coordonnait tant bien que mal, mais ne le contrôlait pas. Ainsi, pour établir en dehors des historiens normands qu'Adèle, fille de Rollon, fut la femme de Guillaume Tête d'Etoupe, nous possédons encore aujourd'hui en original une charte de l'abbaye de Noaillé, du

mois de février 942, où comparaissent en qualité de donateurs Guillaume Tête d'Etoupe et sa femme Adèle (Arch. de la Vienne, orig., Noaillé, n° 40), et un autre acte émané de Guillaume Fier-à-Bras, qui n'est pas daté, et où le comte demande aux moines de Saint-Jean-d'Angély des prières pour l'âme de son grand-père Eble, pour celles de son père Guillaume et de sa mère Adèle, pour la sienne, pour celles de sa femme Emme et de son fils Guillaume (D. Fonteneau, XIII, p. 89 ; Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 264 ; Musset ; *Cart. de Saint-Jean-d'Angély*, I, p. 231).

A propos de ce dernier acte il n'est pas sans intérêt de remarquer que Fier-à-Bras ne parle pas de sa grand'mère, de la femme d'Eble. Elle devait être morte depuis bien longtemps et son souvenir n'avait pas survécu, ou bien elle était de naissance infime, et Fier-à-Bras ne jugeait pas opportun de rappeler ce fait. L'une et l'autre suppositions peuvent être exactes, car il n'est pas question d'Emillane, femme d'Eble et sans doute mère de Tête d'Etoupe, après 911, et aucun document ne nous renseigne sur son origine. Ainsi donc, au moyen des textes authentiques, et en dehors des chroniqueurs, il est bien établi que la femme de Guillaume Tête-d'Etoupe s'appelait Adèle.

Après la chronique de Saint-Maixent nous restons deux siècles sans rencontrer d'écrit où il soit parlé de la femme d'Eble. Mais il existait au siècle dernier, dans le trésor de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, un vidimus original, délivré à Poitiers le 23 février 1377, v. s. (1378), par Vincent de Maisoncelles, garde du scel aux contrats du comte de Poitou, qui contenait la reproduction d'un diplôme du roi Lothaire, daté de l'année 982. Par cet acte, le roi confirmait à l'abbaye de la Trinité le don qui lui avait précédemment été fait de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers et mettait les treize chanoines qui desservaient cet établissement dans l'entière dépendance de l'abbaye (D. Fonteneau, XXVII, p. 43). Ce diplôme a été reproduit par Besly dans les preuves de son *Histoire des comtes de Poictou*, puis par le *Gallia* et par d'autres auteurs avec certaines modifications, que relève avec soin D. Fonteneau, son dernier copiste (Besly, *Hist. des comtes*, preuves, p. 251 ; *Gallia Christ.*, II, instr., col. 361 ; *Rec. des hist. de France*, IX, p. 651). Les observations du savant bénédictin portent sur les éléments de date du diplôme dont l'importance est telle que l'on doit s'y arrêter spécialement.

Il est dit dans cet acte qu'il fut donné à Laon, l'an de l'Incarnation 982, indiction X, la neuvième année du règne de Lothaire, et qu'il a été dressé par Arnoul, notaire, à la requête de l'archevêque Adalberon.

Or, en l'année 982, Lothaire comptait vingt-huit années de règne. Besly et le *Gallia* ont supposé des erreurs commises par l'auteur du vidimus. Ils ont maintenu comme exact le chiffre des années du règne de Lothaire et ont modifié celui de l'année de l'Incarnation, en écrivant 962 au lieu de 982, cette date de 962 correspondant à la neuvième année du règne du roi. Mais alors le chiffre de l'indiction n'était plus exact, il aurait dû être V et non X, et de plus Adalberon n'était pas chancelier du royaume en 962. Pour couper court à cette seconde difficulté, les auteurs du *Gallia* ont changé le chiffre de l'indiction et même ils se sont trompés en mettant VI au lieu de V, qui est le chiffre véritable répondant à l'année 962, puis ils ont remplacé le nom d'Adalberon par celui de l'archevêque Alderic, qui était chancelier en 962. Toutefois ils ont oublié de toucher au nom du notaire Arnoul; or ce dernier n'a été notaire que sous Adalberon, qui n'est devenu chancelier qu'en 971, et enfin en 962 le notaire d'Alderic était Gezo, ainsi qu'il se voit sur les diplômes authentiques de la Trinité à cette date, dont il sera parlé plus loin.

Ce sans-gêne des auteurs du *Gallia* est véritablement stupéfiant, et au lieu de s'arrêter sur des erreurs flagrantes, qui font planer de prime abord le plus grand doute sur l'authenticité d'un texte, ils font à ce texte, *proprio motu*, des corrections destinées à rectifier ce qu'il peut contenir d'erroné à leur point de vue, et à lui donner par suite les apparences de la vérité; or, en agissant ainsi, ils n'ont fait, comme on vient de le voir, qu'ajouter des éléments de confusion à ceux qui existaient déjà et qui déroutent complètement l'historien. On ne saurait à ce sujet trop remercier D. Fonteneau de sa probité de copiste journellement constatée, qui permet à la critique de procéder à l'examen des textes en toute assurance, et on doit aussi trouver dans ces faits un argument de plus pour pousser les érudits à publier scrupuleusement les textes originaux, ainsi que l'a en particulier compris la Société des Archives historiques du Poitou.

Pour mettre en relief les prétentions abusives du *Gallia* à modifier un document de la façon que l'on vient de voir, D. Fonteneau dit avec justesse que l'on ne saurait admettre que l'auteur du vidimus ait entassé fautes sur fautes sans s'en apercevoir, qu'il aurait écrit « octogesimo » pour « sexagesimo », « indictione decima » pour « indictione quinta », « Arnulphus » pour « Gezo » et « Adalberonis » au lieu d' « Adelrici ». Où ce notaire de 1378, dit-il encore, aurait-il appris qu'il y avait eu sous le règne de Lothaire un Adalberon archevêque et archi-chancelier? D'où savait-il que, sous le même prince, un

Arnoul avait été notaire d'Adalberon? (D. Fonteneau, XXVII, p. 52).

Ces arguments sont, on peut le dire, irréfutables, aussi le savant bénédictin maintient-il comme exacte la date que porte l'acte ; il n'y a pour enlever à celui-ci toute apparence d'erreur qu'à supposer, ce qui est très plausible, que le scribe de 1378 avait omis le mot « vicesimo » avant celui de « nono » qui marquait le nombre des années du règne de Lothaire ; avec cette simple rectification l'acte se trouve parfaitement daté sans que l'on ait à imaginer les changements de noms et de date adoptés par le *Gallia*.

Il y a dans ce fait de l'omission d'un mot une erreur de scribe parfaitement admissible. Mais D. Fonteneau, qui est un si judicieux critique diplomatiste, ne possédait pas les mêmes qualités quand il s'agissait d'élucider un texte historique; du moment que les éléments diplomatiques lui paraissaient exacts, il se laissait aller à admettre l'authenticité absolue de l'acte qu'il avait sous les yeux et, dans le cas présent, c'est cette divergence d'appréciation qui le met en désacord avec Besly et le *Gallia*, lesquels s'attachaient plus au texte de l'acte qu'à ses formules. Ceux-ci trouvaient que les faits rapportés par le diplôme se rapportaient plutôt à l'année 962, aux environs de laquelle on plaçait la fondation de l'abbaye de la Trinité, et ils s'empressèrent, pour rattacher cet acte à cet événement, d'accepter pour vraie cette mention qu'il avait été délivré la neuvième année du règne de Lothaire ; c'est pour ce motif qu'ils procédèrent aux corrections que nous avons indiquées et le datèrent de 962. Mais D. Fonteneau, qui se trouvait reporter à l'année 982 des faits qui, à la rigueur, pouvaient être placés en 962, ne devait pas admettre leur authenticité. C'est pourtant ce qu'il a fait.

Afin de pouvoir se prononcer entre deux opinions aussi contradictoires, il faut, de toute nécessité, prendre une connaissance exacte du diplôme de Lothaire, en étudier à la fois le contexte et la rédaction : c'est ce que nous allons faire. Le roi de France rapporte qu'Adèle, l'illustre épouse de son cousin le puissant duc Eble, lui a demandé d'octroyer un diplôme au monastère nouvellement fondé dans la ville de Poitiers par sa vénérable mère, avec l'assentiment du marquis Guillaume, son fils, et à la charge par les religieuses de prier pour lui, Lothaire, pour sa femme et pour ses descendants : « Quoniam consobrini ducisque « nostri potentissimi Eblonis conjunx illustrix, Adela vocabulo, nos« tram expetiit serenitatem quatenus, pro nostro conjugisque et « prolis salute, regni quoque nostri statu, cœnobio noviter in Pictavia « urbe ab inclita genitrice sua per assensum marchionis Wilelmi, sui « videlicet filii, constructo » (D. Fonteneau, XXVII, p. 44). Ce passage,

le plus important du document, n'est qu'un tissu d'erreurs, quelque clarté que l'on cherche à introduire dans son texte par trop concis.

Nous ferons d'abord une première remarque, qui a échappé à D. Fonteneau, c'est que si l'acte appartenait à l'année 962, comme le veulent les auteurs du *Gallia*, il aurait été difficile à Lothaire de parler de sa femme et de ses enfants, car il ne s'est marié qu'en 966 (Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 54). M. Kalckstein est tombé dans la même erreur que D. Fonteneau, car il place ce diplôme entre le 10 novembre et le 31 décembre 963; de plus, il raille D. Bouquet d'avoir admis pour cet acte la date de 982 (*Rec. des hist. de France*, IX, p. 626), sans s'apercevoir que lui-même commettait une erreur, et qu'au fond c'était D. Bouquet qui avait raison. M. Lot, bien qu'il ait fait ses réserves sur l'authenticité de l'acte, ne s'est pas mis non plus en garde contre le diplôme altéré de Lothaire, placé par D. Fonteneau en 962, par Kalckstein en 963, ce qui lui fait dire que la Trinité fut fondée par Adèle d'Angleterre, veuve du comte Eble et mère de Guillaume Tête d'Etoupe (*les Derniers Carolingiens*, p. 44, note 2).

Par le fait de cette seule constatation, nous voilà débarrassés de l'année 962 et ramenés à 982. Mais, à cette époque, Eble était mort depuis cinquante ans; il aurait été par suite difficile à Adèle de parler au nom de son époux et à Lothaire de qualifier de cousin ou de parent une personne décédée plusieurs années avant sa naissance; la comtesse elle-même aurait, à cette époque, compté au moins quatre-vingt-dix ans, étant admis, comme le veulent les partisans de son mariage avec Eble, qu'elle aurait épousé celui-ci vers 912. En outre, d'après les termes de l'acte, il semble que ce n'est pas elle, mais bien sa mère, qui aurait récemment fondé la Trinité, ce qui introduirait dans notre histoire une personne totalement inconnue et qui en outre aurait vécu plus que centenaire. Thibaudeau, qui s'en tient au texte de l'acte, adopte cette manière de voir et dit qu'il paraît, en vertu de ce diplôme, que le monastère de la Trinité a été commencé par la mère d'Adèle : « Ce devoit être Edvige, épouse d'Edouard, dit « l'Ancien, roi d'Angleterre, » écrit-il. (*Abrégé de l'histoire du Poitou*, I, p. 338).

D. Fonteneau, pour éviter cette interprétation, admet que l'expression « genitrice sua », employée par Lothaire, tombe non pas sur Adèle, mais sur Guillaume, et que, par suite, ce serait la femme d'Eble qui aurait réclamé les faveurs royales pour un acte dû à la mère du marquis Guillaume, nommée aussi Adèle, mais il ne peut arriver à cette interprétation qu'en torturant les termes de l'acte, dans lesquels

il ne faut voir que ce qu'ils disent, sans idée préconçue et sans le désir d'y trouver autre chose.

Pour nous, ce passage du diplôme est absolument incohérent et pourtant les notions contradictoires qu'il renferme ont égaré certains auteurs qui, se rattachant à toutes les branches, ont cru trouver la preuve de la fondation de l'abbaye de la Trinité à l'époque d'Eble dans une charte du cartulaire de Saint-Cyprien, où l'on voit Guillaume Tête d'Etoupe confirmer une donation faite à l'abbaye par un nommé Robert (*Cart. de Saint-Cyprien*, p. 28). Cet acte est antérieur à la mort du roi Raoul et par suite il est rapporté par ses éditeurs à l'année 936 environ. Rédet le place entre les années 932 et 936, mais la première de ces dates doit être écartée, Eble n'étant mort qu'en 934 ou 935. Parmi les souscripteurs, on trouve à la suite du nom du comte Guillaume, celui d'une comtesse, Alaine, qui, d'après une mention mise à la suite de son nom, « S. Alaine, comitisse, que fuit monacha », serait, par la suite, entrée en religion.

Il est hors de doute que cette dernière adjonction est l'œuvre de l'auteur du cartulaire de Saint-Cyprien, et date du XIᵉ siècle ; pour ce personnage, la comtesse Alaine n'était autre que la femme de Guillaume Tête d'Etoupe, c'est-à-dire Adèle. Ce n'est pas ce qu'a compris le rédacteur du diplôme de 982, qui a eu certainement connaissance de celui de 936, sous sa forme abrégée, et tel qu'il nous a été conservé par le cartulaire, car le membre de phrase « que fuit monacha » ne pouvait se trouver dans l'acte original. Il a pris à la lettre cette note jointe au nom d'Adèle, et a considéré que l'acte étant de 936 au plus tard, la comtesse Alaine devait être non la femme, mais la mère de Tête d'Etoupe, et que cette dernière se serait faite religieuse, comme le fut du reste la fondatrice de la Trinité. Pour lui, Adèle n'est autre que la femme d'Eble, comme l'ont écrit les chroniqueurs du XIᵉ et du XIIᵉ siècle, et il aurait en plus le texte du cartulaire pour appuyer cette attribution, si l'on admettait, ainsi que lui, comme faisant partie du texte original de la charte, ce que nous considérons comme une interpolation certaine placée à la suite du nom d'Alaine (Adèle).

Comment les indications erronées que nous venons de relever peuvent-elles se rencontrer dans un acte qui, d'après la critique diplomatique de D. Fonteneau, appartient assurément à l'année 982 ? Pour expliquer ce mélange de vrai et de faux, nous ne voyons qu'une hypothèse à présenter : à savoir qu'il existait dans les archives de l'abbaye de la Trinité un diplôme authentique de cette année 982 et que, pour des motifs dont il sera parlé plus loin, cet acte a été soumis à

des manipulations, tant en additions qu'en interpolations, particulièrement celle empruntée à l'acte de 936 mal interprété et aux chroniques destinées à établir qu'Adèle était la femme d'Eble. L'acte original fut détruit et remplacé par un nouveau texte, que l'on fit disparaître à son tour, après avoir employé à son égard ce procédé commode du vidimus qui dispensait de produire des actes où les signes de fausseté paléographique auraient immédiatement sauté aux yeux.

Quel était donc le but de cette opération, et à quelle occasion le vidimus authentique de 1378 fut-il donc produit? Le but, c'était de mettre sous les yeux des juges, dans quelque procès engagé entre les religieuses de la Trinité et les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, un acte prouvant que ces derniers étaient dans la sujétion des religieuses. Les actes authentiques du xe siècle, qui nous sont parvenus, ne parlent aucunement de cette dépendance; c'est seulement au xiie siècle, dans une bulle du pape Calixte II, du 28 août 1119, qu'elle est signalée pour la première fois (*Gallia Christ.*, II, instr., col. 362). Ce droit prétendu par l'abbaye fut une source de difficultés entre les deux établissements. Les contestations entre les religieuses de la Trinité et le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, relativement au droit de nommer aux prébendes de ce chapitre, sont très nombreuses; Thibaudeau, dans son article sur la Trinité, cite des transactions ou arrêts de 1220 environ, de 1268, de 1334, de 1372, de 1472, de 1637 et de 1667 (*Abrégé de l'histoire du Poitou*, I, pp. 331-343).

Les religieuses de la Trinité ne se contentèrent pas de serrer dans leurs archives l'acte qu'elles avaient fait fabriquer, on ne sait à quelle époque, pour triompher des tentatives d'indépendance des chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, et qui affirmait en même temps la personnalité de la fondatrice de leur maison, elles firent rédiger en outre une note succcincte de la fondation de leur monastère qu'elles insérèrent dans leur obituaire. Cet obituaire, appelé aussi le Calendaire de l'abbaye, fut établi à la suite de chacun des articles d'une copie du martyrologe romain, exécutée en 1551 par le commandement de l'abbesse Jeanne de Clermont; à la date du 10 des calendes de novembre (23 octobre), il contient l'annotation suivante, dont voici une ancienne et exacte traduction : « Ce jour, mourut la « comtesse Adèle, femme du comte Eble et mère du comte Guillaume « qui est surnommé Tête d'Etoupe ; cette dame, avec l'aide de Dieu, « édifia dans la ville de Poitiers une basilique en l'honneur de la Sainte « Trinité. Cet établissement de vierges consacrées au Seigneur brilla « d'un grand éclat. Que son âme ainsi que celles de tous les défunts

« repose en paix. Ainsi soit-il » (Bibliothèque de Poitiers, manuscrit orig., n° 430, f° 143).

Au XIVe siècle au plus tard, il était donc admis que la fondatrice de l'abbaye de la Trinité était la femme d'Eble, comte de Poitou, et cette opinion ne semble pas avoir rencontré de contradicteurs au XVe siècle ; mais arrive le seizième siècle, et notre premier historien, Bouchet, da n ses *Annales d'Aquitaine*, parues en 1524, porte inconsciemment un premier coup à la légende : Eble, dit-il, était marié avec une jeune dame nommée Adèle, « l'origine de laquelle je n'ay peu sçavoir, » puis, plus bas, il raconte que, vers l'an 935, Guillaume, fils d'Eble, avait épousé la fille de Rollon, nommé Gerloc par les Normands (J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644, p. 117). Bouchet avait consulté les chroniques normandes, et de sa recherche il résultait qu'Eble ne pouvait, comme l'avait écrit Adémar, avoir pris pour femme la fille du duc de Normandie, mais, tout en rejetant cette union impossible, il retint le nom d'Adèle, qui semblait consacré par l'usage, et il l'appliqua à l'épouse du comte Eble.

La réserve de Bouchet ne fut pas, comme on l'a vu, bien accueillie par les religieuses de la Trinité, car vingt-sept ans après la première apparition des *Annales d'Aquitaine*, elles reproduisaient dans leur Calendaire le mensonger état civil de leur fondatrice.

Du reste, il semble qu'il a été dans le rôle du chartrier de l'abbaye de la Trinité de donner asile à des titres entachés de fausseté, et quoique ceux dont nous allons parler ne se rapportent pas absolument à Adèle, nous ne croyons pas pouvoir les passer sous silence, car ils se rattachent à une des grandes supercheries historiques du XVIe siècle, qui en compte tant.

D. Fonteneau trouva dans les archives de la Trinité deux actes, portant l'un et l'autre la date de 965 et dont un se présentait sous la forme d'un vidimus délivré le 28 mai 1566 par le garde de la prévôté de Paris. Cette dernière pièce est une sorte de jugement du comte de Poitou, du jeudi avant Pâques 965, qui aurait terminé un démêlé survenu entre Saldebreuil de Sanzay et les religieuses de la Trinité au sujet de certaines redevances dues par les seigneurs de Sanzay à ces religieuses. Le caractère d'authenticité qu'on a voulu donner à cet acte, en le mettant au jour au moyen d'un vidimus, n'avait pas d'autre objet que de faire attribuer une valeur plus grande au même acte, non vidimé, qui n'apparaît que sous la simple forme d'une copie, faite en 1530, de lettres supposées de Guillaume Fier-à-Bras, prince d'Aquitaine ; ce dernier se serait engagé pour lui et ses successeurs à payer annuellement à

l'abbaye de la Trinité la moitié d'une monnaie d'or qu'Adèle,son aïeule, en fondant cette abbaye,lui avait assignée pour dot,conjointement avec Saldebreuil et Raoul de Sanzay, personnages qui sont dits appartenir à la famille des comtes de Poitou (D. Fonteneau, XXVII, pp. 39 et 41).

Le faussaire, auteur de ces deux actes, qui appartiennent à la grande mise au jour de documents destinés à donner à la famille de Sanzay une illustre origine en la faisant sortir des comtes de Poitou, adoptait l'idée qu'Adèle, fondatrice de la Trinité, était la femme d'Eble Manzer. Ce n'est qu'une constatation de peu de valeur, étant donnée la nature des actes qui permettent de la faire, et elle aurait pu sans inconvénient être passée sous silence, s'il ne nous avait paru bon de signaler ce fait que, dès 1566, la famille de Sanzay préparait les voies et posait des jalons pour faire prévaloir ses prétentions, avant d'aboutir à la publication des *Mémoires et recherches de France et de la Gaule acqvitanique* de Jean de la Haye, qui parurent à Paris en 1581. L'impudent auteur de ce livre n'est pas en peine pour établir la filiation des comtesses de Poitou. Pour lui, Eble Manzer épousa Adèle, fille du roi de Thuringe, « qui est la haulte bannière, » et Guillaume, fils d'Eble, prit pour femme Bonne, la fille de Rollon de Normandie (*les Mémoires et recherches de France et de la Gaule acqvitanique*, p. 88). Nous avons à diverses reprises mis en évidence les actes faux fabriqués à l'instigation de René de Sanzay, capitaine-général du ban et arrière-ban de France, et l'on peut à ce sujet consulter particulièrement notre *Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy, rectification du Gallia Christiana.*

La vogue certaine qu'eurent ces conceptions fantaisistes ne fut pas sans exercer une certaine influence sur Besly, bien qu'il ait tenu à se mettre en garde contre elles, et qu'il ait toujours passionnément cherché la vérité. Lors de la préparation de son *Histoire des comtes de Poictou*, il vint étudier le chartrier de la Trinité, et ce qu'il y découvrit ne put assurément que lui causer de la surprise. Il y trouva des actes notoirement faux, conceptions des Sanzay, un autre acte qui, de prime abord, pouvait paraître authentique sous le déguisement de son vidimus de 1378, et enfin seulement deux actes authentiques, deux diplômes émanés du roi Lothaire.

L'écriture de ces diplômes était fort difficile à lire, nous dit D. Fonteneau, bon juge en pareille matière (D. Fonteneau, XXVII, p. 26, note 21), qui les a vus et qui relève de nombreuses erreurs dans les copies faites tant par Besly que par les auteurs du *Gallia*. Aussi étaient-ils conservés avec respect dans les archives de la Trinité,

mais on n'y recourait jamais, le vidimus de 1378 du faux diplôme du même Lothaire suffisant à donner aux religieuses toutes les notions dont elles pouvaient avoir besoin au sujet de l'établissement de leur monastère.

La visite de Besly amena-t-elle du changement dans cette situation? Rien ne nous le dit, mais tout le prouve. Le consciencieux historien commença par déchiffrer et transcrire les diplômes de Lothaire, tant vrais que faux, et on les trouve tous les trois dans les preuves de son *Histoire* (Besly, *Hist. des comtes*, preuves, pp. 251, 252, 258 et 259); il en laissa des copies aux dames de la Trinité. Celles-ci s'empressèrent, pour assurer dans l'avenir la conservation de ces précieux textes et pour s'en faciliter à elles-mêmes la connaissance, de faire imprimer les deux diplômes authentiques de Lothaire. (Ces actes, qui sont imprimés isolément sur deux placards in-f°, conservés aux Archives départementales de la Vienne, fonds de la Trinité, chap. I, art. I, liasse I, portent ces titres : « *Premières lettres du roy Lothaire...* », « *Secondes lettres de concession du roy Lothaire...* » ; au bas du placard de ces dernières lettres Besly a ajouté de sa propre main le monogramme du roi, qui avait été omis par l'imprimeur. Le vidimus de 1378 ne reçut pas les honneurs de l'impression, son texte ayant sans doute paru assez lisible.) Mais, à la lecture, on s'aperçut que ces deux actes n'étaient pas d'accord avec les données jusqu'alors admises sur les origines de l'abbaye, que la comtesse Adèle, sa fondatrice, n'était pas la femme du comte Eble, mais bien d'un comte Guillaume, et que la mention du Calendaire devenait erronée.

L'abbesse du temps, soit Catherine Erreau, soit Hilarie d'Aloigny, ne fut pas embarrassée pour si peu de chose. Un homme expert rédigea un acte, que l'on transcrivit sur une feuille de parchemin en imitant l'écriture du XIVe au XVe siècle ; puis, pour éviter des regards trop curieux, on recourut encore à cette précieuse ressource des vidimus. On pouvait du reste agir sans crainte : Besly n'existait plus ; il venait de mourir le 18 mai 1644 et, fait caractéristique, c'est moins de quatre mois après sa mort qu'on livra à la publicité ce document, dont il n'aurait pas manqué de signaler la fausseté. Le vidimus, dont nous venons de parler, et que l'on est heureux de retrouver dans le fonds de la Trinité, est un acte sur parchemin qui se termine par cette mention significative : « Collation et vidimus de la pr*ése*nte coppie a esté « faitte à son original en parchemin par nous no*tai*res royaulx à « Poictiers soubssignés ; ce faict, l'original a esté rendu. Le treziesme « jour de septembre mil six cens quarente et quatre. JOHANNE,

« no*tai*re royal, Gaultier, no*tai*re royal » (Arch. de la Vienne, abb. de la Trinité, art. I, chap. I, l. I). Le même dossier possède, outre ce vidimus de 1644, deux actes de même nature des 7 janvier 1695 et 4 avril 1759, ce qui tend à justifier l'assertion de D. Fonteneau quand il dit XXVII, (p. 18) que les religieuses de la Trinité ont toujours considérédce prétendu original comme le titre primordial de leur communauté.

D. Fonteneau trouva cet acte dans le trésor de la Trinité, le transcrivit et l'inséra dans sa collection de documents en lui donnant la cote suivante : « Vers 936. Notice informe et défectueuse des fonda« tions de l'abbaye de la Trinité et de l'église de Saint-Pierre-le-Puel« lier de Poitiers. » Après la reproduction de la pièce, il consigne ces observations : « Note I. Cette pièce, que l'on regarde mal à « propos dans l'abbaye de la Trinité comme le titre primordial de la « fondation de cette abbaye, n'est qu'une notice informe et défec« tueuse, dressée dans les ténébreux siècles du quatorzième ou quin« zième siècle. Je n'ai point trouvé l'original sur lequel les notaires « disent avoir fait ce vidimus. L'écriture du vidimus est du XV[e] siècle; « le prétendu original étoit probablement du quatorzième. » Puis plus loin, note 13, il dit : « Le vidimus sur lequel a été faite cette copie « est dans les archives de l'abbaye de la Trinité, 2[e] sac de Poitiers. « Il consiste en une petite demi-feuille de parchemin, dont l'écriture, « comme j'ai déjà dit, est du XIV[e] ou XV[e] siècle » (D. Fonteneau, XXVII, pp. 17 et 21).

Cette petite demi-feuille de parchemin fait encore partie, heureusement, du fonds de la Trinité, et son examen nous permet de compléter les observations de D. Fonteneau. Le savant bénédictin ne se prononce pas absolument sur la date de l'écriture de l'acte, et pour cause. Elle a en effet l'air d'être du temps qu'il indique, mais on se sent gêné en donnant cette appréciation, car en l'examinant de près on s'aperçoit que cette écriture manque absolument de ce je ne sais quoi qui différencie les écritures d'époques différentes. De même qu'un architecte habile reconnaîtra dans la taille des pierres les restaurations faites de notre temps à des monuments romains ou du Moyen-âge, de même le paléographe, habitué à l'écriture d'une région, a son œil frappé par les formes insolites qu'affectent les caractères qui n'ont pas été tracés à l'époque où ils sont censés appartenir. Or, quelque soin qu'ait pris le rédacteur de l'acte ou le scribe qui l'a transcrit d'imiter l'écriture du XV[e] siècle, on sent que sa main était plus habituée à produire des traits arrondis que ceux aigus de la cursive gothique. Pour reproduire un acte si important, afin de lui donner un caractère de

vétusté, il se servit d'un parchemin très grossier, découpé dans quelque feuillet de garde d'un vieux registre; puis, comme il était d'usage, pour faire revivre les caractères effacés des anciens actes, de passer de la décoction de noix de galle sur les lettres ou les lignes peu lisibles, il en frotta tout le parchemin, en commençant par le haut, qu'il rendit ainsi presque illisible, seulement on s'aperçoit facilement que les caractères du bas, qui n'ont pas été touchés par la noix de galle ou qui ne l'ont été que très légèrement, sont d'une écriture aussi noire que celle du reste de la pièce (Arch. de la Vienne, abb. de la Trinité, art. 1, chap. 1, l. 1).

L'aspect de ce document dénote donc sa fausseté au point de vue de l'âge que l'on a voulu lui attribuer, cette même fausseté ressort pour les yeux les moins clairvoyants de son contexte lui-même. Il y est dit qu'Adèle, femme et mère des comtes de Poitiers, Guillaume IV et V, se dévoua totalement, après la mort de son mari, aux œuvres de piété, et obtint du roi Lothaire, 34e roi de France, qui régnait alors, de confirmer par un diplôme les dons qu'elle avait faits au monastère de la Trinité, qu'elle transféra dans ce monastère les religieuses qui occupaient celui de Saint-Pierre-le-Puellier, qu'elle institua dans cette dernière église treize clercs qui seraient soumis aux abbesses de la Trinité, avec charge de garder avec vénération le bois de la Vraie Croix déposé entre leurs mains, qu'elle établissait une aumône qui serait faite le jour anniversaire de sa mort, après quoi on irait en procession à la chapelle de la Sainte Vierge où serait déposé son cœur.

La première phrase de cet acte est à citer dans son texte latin, qui suffit pour démontrer sa fabrication relativement moderne; elle est ainsi conçue : « *Adela, Willelmorum quarti et quinti, Pictonum comitum,* « *conjux et mater* »; puis plus loin on lit : « *quæ omnia Lotharii trige-* « *simi quarti Francorum regis gloriosissime tunc regnantis* ». D. Fonteneau fait remarquer à juste titre qu'avant le XVIe siècle on n'avait pas donné d'ordre numérique aux comtes de Poitou, que le « terme *Picto-* « *num* » pour désigner les Poitevins a été inconnu du IXe siècle à la Renaissance, puis que, pour désigner le roi Lothaire, on ne se serait pas servi des mots « *trigesimi quarti* », « ce n'étoit pas l'usage, » dit-il; il ajoute enfin que les diplômes authentiques de Lothaire ne parlent pas de la relique de la Vraie Croix, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire si à cette date reculée, avant les Croisades, il en eût existé une dans le monastère de Saint-Pierre-le-Puellier, enfin que l'aumône générale qui se faisait encore de son temps dans l'abbaye était bien postérieure à Adèle.

D. Fonteneau insiste particulièrement sur cet acte parce que, dit-il, les religieuses, l'ayant regardé comme un titre authentique, en firent graver les principales dispositions sur une plaque de cuivre posée dans la chapelle par laquelle on entre dans l'intérieur de la maison. Voici cette inscription, aujourd'hui perdue: « Icy est le cœur de très haulte « et puissante princesse dame Adèle, femme et mère des Guillaumes « quatre et cinq, comtes de Poitou, qui se donna toutte à Dieu après « la mort de son mary. Ce monastère, consacré à la Sainte Trinité, fait « foy à toute la postérité de ces choses, qu'elle fit bastir sur un fond « qu'elle avoit acheté près de Poitiers, l'enrichit de plusieurs fiefs et « domaines, ce que Lothaire, trente-quatrième Roy de France, confirma « et approuva, et elle fut après abbesse du susdit royal monastère » (D. Fonteneau, LXXXI, p. 277, d'après D. Estiennot, part. I, fol. 143). D. Estiennot dit encore que cette inscription a été mise en place depuis peu de temps, c'est-à-dire au milieu du XVIIe siècle.

Le savant bénédictin, dont la critique est si judicieuse, a pourtant fait erreur sur un point, c'est quand il compte parmi les marques de fausseté de l'acte le passage qui fait d'Adèle la femme d'un comte Guillaume; il en tient toujours pour l'opinion qui la reconnaissait comme femme d'Eble Manzer. C'est à son tour lui qui est dans l'erreur, car le rédacteur de ce texte si rempli de faussetés avait entrevu la vérité lorsqu'il avait pris connaissance des diplômes authentiques de Lothaire, vérité sur laquelle l'*Histoire des comtes de Poictou* de Besly vint peu après jeter un voile plus épais en créant de toutes pièces une Adèle d'Angleterre.

Nous avons dit qu'à notre avis la rédaction de cet acte prétendu original a suivi le déchiffrement et l'impression des diplômes de Lothaire, opérations qui ont dû se faire à peu près à l'époque où a été rédigé le premier vidimus, c'est-à-dire en 1644. Aux motifs que nous avons précédemment donnés à l'appui de cette opinion, nous pouvons encore ajouter une nouvelle preuve. On a vu que les religieuses de la Trinité, quand elles produisirent le faux diplôme de 982 (c'est-à-dire le pseudo vidimus de 1377, v. s., considéraient la femme d'Eble comme leur fondatrice, et que cette opinion est affirmée en 1551 dans le Calendaire; or, quand il leur apparut, à la suite du déchiffrement des diplômes authentiques, qu'elle était femme d'un Guillaume, elles abandonnèrent sans hésiter cette tradition. Elles n'auraient certainement pas agi de la sorte si l'histoire des comtes de Poitou de Besly avait été dès lors publiée, elles lui auraient emprunté son Adèle d'Angleterre désignée comme femme d'Eble, mais cette histoire ne parut qu'en

1647, alors que la plaque relatant l'union d'une Adèle avec Guillaume IV, comte de Poitou, avait déjà été gravée et mise en place. On s'en tint là.

C'est donc juste au moment où les dames de la Trinité se prononçaient ainsi qu'apparaît Adèle d'Angleterre.

Les recherches auxquelles Besly s'était livré pour recueillir les matériaux de son histoire du Poitou lui avaient fait reconnaître qu'Eble ne pouvait en aucune façon avoir épousé la fille de Rollon, et en cela il suivait l'opinion déjà admise et propagée par les *Annales d'Aquitaine*, malgré ce que disaient les chroniques d'Adémar et de Saint-Maixent et le faux diplôme de 982. Mais, pas plus que Bouchet, il ne crut devoir rejeter la comtesse Adèle, femme d'Eble, de l'histoire du Poitou; il admit donc comme exacte la notule du calendaire de la Trinité; toutefois, il fut moins réservé que l'auteur des *Annales d'Aquitaine*, et tandis que Bouchet déclare qu'il ne connaît pas l'origine de cette dame, Besly lui en chercha et lui en trouva une.

En consultant les chroniqueurs anglais, Ingulph de Croiland et Guillaume de Malmesbury, il découvrit qu'Edgive, une des filles d'Edouard le Vieux, roi d'Angleterre, épousa Louis, prince d'Aquitaine, dernier survivant de la race de Charlemagne (Besly, *Hist. des comtes*, preuves, pp. 225 et 226). Comme l'Aquitaine n'a pas possédé de duc portant ce nom de Louis, Besly crut devoir supposer que, du moment où Edgive vivait au temps d'Eble, ce fut avec ce duc d'Aquitaine qu'elle se maria. Il n'est pas non plus embarrassé pour expliquer la différence de nom de la princesse anglaise qu'il ne l'a été pour celui du duc d'Aquitaine; il se tire d'affaire en disant que : « Rien n'est si corrompu dans les livres « anciens que sont les noms propres, ce qui est procédé de ce qu'es- « tans significatifs et chaque peuple désignant les choses par des dic- « tions naturelles et originelles de sa contrée et non commune à ceux « d'autre païs, il est advenu que, pour se faire entendre, chacun à « mieux aymé les représenter en sa langue maternele et conneüe, que « non pas en une langue estrangère que ses compatriotes ne compren- « droient point » (Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, p. 40).

Pour apprécier l'importance de ces dires, il faut juger de la valeur des témoignages. Guillaume de Malmesbury, le principal guide de Besly, mourut vers 1150, laissant une très précieuse histoire des rois d'Angleterre. Mais si celle-ci est très sûre à partir de la conquête du pays par les Normands, elle inspire beaucoup moins de confiance pour les temps antérieurs, et ses récits de l'époque saxonne ne sont souvent que des légendes. Le passage auquel se réfère Besly en est une. Guil-

laume de Malmesbury raconte qu'Athelstan, roi d'Angleterre, qui monta sur le trône en 925, avait quatre sœurs; qu'il en envoya deux à l'empereur d'Allemagne afin qu'il fît choix de l'une d'elles pour femme; que la troisième épousa Louis, prince d'Aquitaine, le dernier descendant de la race de Charlemagne, et que la quatrième fut demandée à son père par Hugues, duc de France. Tous ces faits sont controuvés.

On connaît les femmes de Conrad et d'Henri Ier, rois de Germanie, à qui aurait pu s'appliquer l'indication de l'historien anglais, et ce ne sont pas des princesses saxonnes; quant à Hugues le Grand, il épousa la sœur d'Othon, roi de Germanie. Les trois premières alliances indiquées par Malmesbury étant reconnues fausses, on n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il en est pareillement de la quatrième. Nous avons déjà dit qu'il n'avait pas existé au xe siècle de duc d'Aquitaine portant le nom de Louis. De plus, si on voulait reconnaître Eble dans ce personnage, comme il n'aurait pu épouser la prétendue Edgive qu'en 925, sa femme ne pourrait avoir été la mère de Guillaume Tête d'Etoupe, qui était en âge de se marier, lors de la mort de son père, advenue vers 935. L'histoire des quatre sœurs d'Athelstan est tout entière une légende; néanmoins nous avons été curieux de rechercher son point de départ en ce qui concerne notre histoire du Poitou, et voici ce que nous avons cru y voir. Malmesbury omet de dire qu'une sœur d'Athelstan, du nom d'Edgive, et celle-ci bien authentique, épousa Charles le Simple, roi de France, et que la princesse, après la mort de son mari, fut avec son fils Louis, surnommé plus tard d'Outremer, chercher un refuge en Angleterre auprès de son frère. A toute force ce jeune prince pouvait être qualifié de prince des Aquitains, car, malgré l'usurpation de Raoul, les grands seigneurs d'Aquitaine conservèrent leur fidélité au fils de Charles et leur appui contribua beaucoup à lui faire recouvrer son trône, enfin c'est à lui seul, Louis d'Outremer, que convient cette désignation expresse d'être le dernier descendant de l'empereur Charlemagne. Il y aurait donc eu une confusion sous la plume de l'écrivain anglais, qui aurait donné pour femme à Louis la princesse qui était réellement sa mère.

Nous ne suivrons pas Besly dans tous les développements qu'il donne à son opinion, ce serait sortir de notre sujet sans profit aucun pour arriver à la découverte de la vérité, nous nous arrêtons seulement sur ce qu'il dit (*Hist. des comtes*, p. 41) pour justifier le mot de « consobrinus », cousin, employé par Lothaire dans la fausse charte de 982 à l'égard d'Eble. Il rappelle que, d'après certaines chroniques, la mère d'Eble était indiquée comme fille d'Henri, roi de Germanie, et sœur de Ger-

berge, mère de Lothaire, mais il s'empresse d'ajouter que cette opinion est contrariée par une chronique authentique, et il lui paraît plus vraisemblable de croire que Ramnulfe (Renoul) aurait épousé quelque fille de France. Nous savons à quoi nous en tenir sur cette alliance imaginée par Besly, la naissance illégitime d'Eble étant absolument avérée.

Le récit du moine Ingulf de Croiland, que Besly place avant celui de Guillaume de Malmesbury, pour ce motif que la date de la naissance d'Ingulf était antérieure à celle de Guillaume, a encore moins de valeur que celui de ce dernier auteur. Il est reconnu par les critiques anglais que l'histoire du monastère de Croiland, publiée pour la première fois en 1596, n'est qu'une sorte de fiction historique composée par un moine au XIII[e] ou au XIV[e] siècle, lequel réédita, en les amplifiant, les récits de Guillaume de Malmesbury. Besly, qui a fait de ces deux relations, en les amalgamant, le fond de la longue discussion à laquelle il s'est livré pour établir que la femme d'Eble devrait désormais être désignée sous le nom d'Adèle d'Angleterre, n'a fait que reproduire des fables, auxquelles il a donné une semblance de vérité. Adèle d'Angleterre n'ayant jamais existé, elle doit donc être impitoyablement rayée de notre histoire.

Mais sous l'autorité de la parole de Besly, la création qui lui était due a fait un grand chemin. Elle fut admise d'emblée par les historiens, et *l'Art de vérifier les dates* la consigne tout au long dans ses colonnes; il ne donne même que cette femme à Eble (*l'Art de vérifier les dates*, p. 713). D. Fonteneau s'y range aussi, mais lui, tout au contraire, fait d'Adèle d'Angleterre la troisième femme d'Eble (D. Fonteneau, XXXV, p. 30, notes 3 et 4); puis c'est le tour de Thibaudeau, dans son *Abrégé de l'histoire du Poitou*, de la Fontenelle de Vaudoré dans son *Histoire des rois et des ducs de l'Aquitaine*, de M. Desnoyers dans ses listes de *l'Annuaire de l'histoire de France*, de M. Mabille dans ses notes sur *l'Histoire de Languedoc* de D. Vaissete, enfin de M. de Mas-Latrie dans son *Trésor de chronologie* paru en 1889; tous sont d'accord pour déclarer qu'Adèle d'Angleterre fut la femme d'Eble, comte de Poitou.

Il est certain que si cette union avait eu lieu elle aurait jeté un grand relief sur le berceau de nos comtes, et il y aurait eu de quoi flatter l'amour-propre local; de plus elle aurait été certainement riche de conséquences à l'époque où elle se serait produite. Grâce à elle, Eble serait devenu le beau-frère du roi de France et de tous les puissants personnages que les deux chroniqueurs anglais ont uni aux filles d'Edouard le Vieux. La Fontenelle de Vaudoré en particulier insiste sur les avan-

tages qu'Eble retira de son mariage, sans s'apercevoir que les faits qu'il rapporte sont souvent contradictoires. Cet écrivain reproduit du reste toutes les erreurs de ses devanciers, et particulièrement celle qui attribue à Adèle d'Angleterre la reconstruction de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers.

Cette opinion, dont il nous faut dire quelques mots, paraît avoir été émise pour la première fois par Rapaillon, chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, mort en 1713, qui, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de son église (D. Fonteneau, xxxv, p. 235), dit que l'on doit ce monument à la piété d'Adèle d'Angleterre, comtesse de Poitou, femme d'Eble II, duc d'Aquitaine, qui le fit élever de 927 à 940 ; il trouvait la preuve de ce fait dans la présence de léopards que cette princesse aurait, selon lui, fait sculpter sur la première porte de l'église, ces animaux figurant dans les armes d'Angleterre. L'opinion de Rapaillon n'aurait pas pris pied si elle n'avait eu d'autre appui que l'argument fourni par lui, ses léopards n'étant autres que les lions symboliques si employés dans l'architecture romane, et les armoiries n'ayant vu le jour que plus de deux siècles après l'époque où il croyait en rencontrer. Mais, au commencement de ce siècle, Dufour, dans son livre *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, vint donner une grande force à la conception du chanoine en interprétant dans le même sens un passage de la chronique de Saint-Maixent, daté de l'année 1049, qui dit simplement ceci à propos de la dédicace du monastère de Saint-Hilaire : Cet établissement avait été en grande partie construit aux frais de la reine d'Angleterre par son architecte Gautier Coorland, « Magna « ex parte construxerat regina Anglorum, per manus Gauterii Coor- « landi ».

Sans réfléchir qu'il était absolument anormal que, plus d'un siècle après la reconstruction du monastère, le chroniqueur se rappelât le nom de son architecte et de la personne à qui étaient dues les dépenses de la construction, Dufour appliqua cette mention au fait rapporté par Rapaillon qui se trouvait ainsi complété, avec l'apparence de l'appui d'un témoignage authentique. Les nombreux archéologues qui ont étudié l'église de Saint-Hilaire ont tous été fort gênés par cette indication précise et tous se sont ingéniés à chercher dans l'édifice des traces de la construction exécutée au xe siècle par les ordres de cette Adèle ; seulement c'est à la suite de la consciencieuse étude de l'église de Saint-Hilaire faite par M. de La Bouralière en 1891, que notre attention a été attirée sur ce problème, auquel nous espérons avoir donné sa solution définitive en établissant que le passage de la chro-

nique de Saint-Maixent invoqué dans la cause se rapporte uniquement à des faits de l'année 1049, sous laquelle il a sa place dans notre chronique et que Gauthier Coorland, vivant à cet époque, était l'architecte d'Emma, reine d'Angleterre, mère d'Edouard le Confesseur.

Quant à l'abbaye de la Trinité, dont ces digressions nous ont quelque peu éloigné, elle fut établie par Adèle de Normandie, femme de Guillaume Tête d'Etoupe, et la preuve en est fournie par les deux diplômes authentiques de Lothaire que possédait le trésor de cet établissement. (Ces diplômes, vus et transcrits par D. Fonteneau, XXVII, pp. 23 et 27, avaient disparu des Archives de la Vienne avant 1840, ainsi que le vidimus délivré en 1377 de la fausse charte datée de 982.) Par le premier, qui porte la date du 14 octobre 962, Lothaire confirmait la donation ou vente déguisée que Robert, fils de Maingaud, avait faite de la terre de Saint-Julien-l'Ars et Nieuil-l'Espoir, « Fagia », avec ses deux églises, à Adèle, femme de Guillaume, comte de Poitou. Par le second, qui ne porte pas d'indication chronologique, mais qui est sûrement antérieur à l'année 971, date de la mort de l'archi-chancelier Adelric, mentionné dans l'acte, le même roi autorise Adèle, mère de Guillaume, comte de Poitou, à construire le monastère de la Trinité et à lui donner un certain nombre de domaines parmi lesquels se trouve celui de « Fagia ».

Les tenants d'Adèle d'Angleterre retrouvaient cette princesse dans ce second acte qu'ils plaçaient avant celui de 962, la mère du comte Guillaume de Poitou ne pouvant être autre, selon eux, que la femme d'Eble, mais il est de toute évidence, et ceci ressort particulièrement de la présence de la terre de « Fagia » parmi celles qui furent données par Adèle pour constituer la dotation de l'abbaye de la Trinité, qu'il doit être placé après 963, date de la mort de Tête d'Etoupe, c'est-à-dire entre cette date de 963 et 971.

En résumé, les chroniques d'Adémar de Chabannes et de Saint-Maixent marient Eble Manzer avec Adèle, fille de Rollon. Or, il est établi que cette union n'a jamais eu lieu et que la princesse normande épousa Guillaume Tête d'Etoupe, fils d'Eble. Cette vérité fut promptement reconnue, mais le mariage d'Eble avec une femme du nom d'Adèle fut toutefois maintenu. Les religieuses de la Trinité, qui devaient leur établissement à une comtesse de Poitou du nom d'Adèle, accueillirent ce dernier système et l'appuyèrent d'une charte fausse qu'elles datèrent de l'année 982 et qui fut rédigée à l'occasion de difficultés qu'elles avaient avec les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier; elles inscrivirent aussi cette mention erronée dans leur calendaire.

Cette préoccupation, chez les religieuses de la Trinité, d'affirmer leur suprématie sur les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier les entraîna même encore plus loin; elles reculèrent de six siècles l'établissement de leur monastère. On lit en effet dans un manuscrit du XVIIe siècle, portant pour titre : FONDATION DE L'ABBAYE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ DE POITIERS, qui s'est retrouvé dans leurs archives (chap. II, art. XXV), « que la fondation de la susdite abbaye a « été en l'an 326 par sainte Loubette, fille d'honneur de l'impératrice « sainte Hélaine, qu'elle laissa à Poitiers malade, à son retour de « Jérusalem », que l'église et le monastère qu'elle édifia pour y recevoir des religieuses furent appelés Saint-Pierre-le-Puellier, « où lesdites « religieuses ont été plus de cinq cents ans, jusqu'à ce que dame Adelle, « duchesse de Poitou, vers l'an 980, les transféra au monastère de la « Sainte Trinité qu'elle fit bâtir, et mit des chanoines audit lieu de « Saint-Pierre-le-Puellier pour assister les dites religieuses » (Arch. de la Vienne, la Trinité, l. 1).

Les actes faux du XVIe siècle, fabriqués pour la famille de Sanzay, conservèrent l'alliance d'Eble avec une femme du nom d'Adèle, ainsi que Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine;* Besly, qui partage la même opinion, donna à cette comtesse Adèle un nouvel état civil en faisant d'elle la fille du roi d'Angleterre, Edouard le Vieux. L'opinion de l'auteur de l'*Histoire des comtes de Poictou* n'a rencontré jusqu'à aujourd'hui aucune opposition de la part des historiens, sauf pourtant, et ceci inconsciemment, on peut le dire, de la part des religieuses de la Trinité qui, en 1642, après avoir pris connaissance, grâce à Besly, des diplômes authentiques de Lothaire, reconnurent qu'Adèle, leur fondatrice, était femme et mère de comtes de Poitou du nom de Guillaume. Ce résultat inattendu et pourtant réel leur attira les railleries des tenants de l'idée qu'Adèle était la femme d'Eble, et en particulier de D. Fonteneau, qui se rattachait à l'opinion émise par Mabillon dans ses *Annales bénédictines* (III, p. 562), lequel, pour mettre à l'unisson des données qui lui paraissaient contradictoires, avait imaginé deux comtesses de Poitou, ayant porté le même nom d'Alaine ou Adèle et à la même époque, et, qui toutes les deux, auraient été inhumées dans le monastère de la Trinité, l'une Adèle, femme d'Eble et fille d'Edouard d'Angleterre, et une autre Adèle, qu'il désigne simplement comme la bru de la précédente. D. Fonteneau interprétait ainsi les suppositions émises par Mabillon sur les deux Adèles : l'une, disait-il, « la comtesse Alaine, « connue dans l'histoire sous le nom d'Adèle d'Angleterre, étoit fille « d'Edouard le Vieux, roi d'Angleterre, et femme d'Eble, comte de

« Poitou, fonda en 986 l'abbaye de la Trinité de Poitiers où elle se « fit religieuse et étoit mère de Guillaume Tête d'Etoupe »; quant à l'autre, il la désignait de la sorte : « Il y eut aussi une autre comtesse « de Poitou, qui fut nommée Alaine ou Adèle de Normandie, surnom- « mée Gerloc; elle était fille de Rollon, premier duc de Normandie, et « devint femme de Guillaume Tête d'Etoupe » (D. Fonteneau, VI, p. 91, note 2). Mabillon admettait encore que la donation de Robert, fils de Maingaud, avait été faite à Adèle d'Angleterre, et que celle-ci en avait disposé (il ne dit pas quand ni comment) en faveur d'Adèle de Normandie. C'est une opinion toute gratuite et qui ne s'étaye, comme on l'a vu, sur aucun texte.

Or, de cette Adèle d'Angleterre, reconnue par Besly et par D. Fonteneau, pour nous il ne reste rien. Son identification avec une prétendue fille d'Edouard le Vieux, roi d'Angleterre, du nom d'Edgive, et son mariage avec un prince d'Aquitaine du nom de Louis, en qui on a voulu voir Eble, tout ceci est absolument du roman : Eble s'est marié deux fois, mais aucune de ses femmes ne porte le nom d'Adèle. On a fait honneur de la fondation de l'abbaye de la Trinité à cette pseudo-Adèle d'Angleterre et ceci dès 936, tandis que ce monastère doit son établissement à Adèle de Normandie, femme de Tête d'Etoupe, entre 963 et 971; enfin on a prétendu que cette dernière était la reine d'Angleterre qui s'occupa de la reconstruction de l'église de Saint-Hilaire au XIe siècle, alors que cet honneur appartient à Emma, mère du roi Edouard le Confesseur. Telle est la démonstration que nous espérons avoir solidement établie.

APPENDICE II

LA COMTESSE AUDÉARDE

Lorsque, presque au début de son récit de la fondation de l'abbaye de Maillezais, le moine Pierre rapporte l'infidélité de Guillaume Fier-à-Bras, acte qui devait avoir une si grande influence sur l'existence du comte et même sur les destinées du comté de Poitou, il se contente de dire que la complice de Guillaume fut la femme du vicomte de Thouars. C'est à cette sèche mention que s'arrêtent ses révélations. Quel

était ce vicomte ? Quel nom portait sa femme? Telles sont les questions que les historiens locaux se sont depuis longtemps posées et qu'ils ont résolues à peu près tous d'une façon uniforme. Le vicomte qui dominait à Thouars au temps de Fier-à-Bras s'appelait Arbert ; il avait pour femme Audéarde. Celle-ci aurait donc été la vicomtesse héroïne de l'aventure rapportée par le chroniqueur. Telle est la conclusion à laquelle est arrivé en particulier M. Imbert, auteur d'une *Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom*, parue en 1864, et d'une *Histoire de Thouars*, publiée en 1870.

Dans ces deux écrits, M. Imbert ne se prononce pas sur l'authenticité du fait rapporté par Pierre de Maillezais. Il est assurément influencé par l'opinion du P. Anselme qui, ne pouvant mettre d'accord les détails que lui fournissait la chronique de la construction de l'abbaye de Maillezais avec les maigres notions qu'il rencontrait chez les historiens du temps, avait trouvé plus expédient de traiter de roman tout ce qu'a écrit l'auteur de la Chronique sur ce sujet (*Hist. généal. de la maison de France*, II, p. 515), mais enfin il finit par déclarer (*Hist. de Thouars*, p. 34) que « le récit vrai ou faux du moine de Maillezais ne peut s'appliquer qu'à la femme d'Herbert ».

Notre conclusion est totalement différente. Nous tenons le récit pour vrai, aussi bien que l'ensemble des événements rapportés par la Chronique, ainsi que nous l'avons établi dans le cours de cette histoire, et de plus, tout au contraire de l'historien de Thouars, nous ne croyons pas qu'il s'applique à la vicomtesse Audéarde. Mabillon, avec qui nous sommes heureux de nous rencontrer, et qui ne vient pas de prime abord rejeter les récits du moine de Maillezais, croit que la vicomtesse en question était la fille ou peut-être la femme d'un des frères d'Arbert. M. Imbert prétend que cette opinion n'est pas soutenable et que l'épouse d'Arbert ne devait pas être une vieille femme en 970; en cela il a raison, mais pour le reste il a tort de rejeter l'opinion du savant bénédictin.

Audéarde n'était sans doute pas la seule personne qui eût en ce moment le droit de porter le titre de vicomtesse de Thouars, droit résultant de l'usage du pays appelé d'entre Sèvre et Dive, où se trouve Thouars, et où se pratiquait la succession de frère à frère. En vertu de celle-ci, les enfants mâles d'un vicomte de Thouars, pouvant en cas de prédécès de leur frère aîné posséder quelque jour la vicomté, se qualifiaient tous de vicomtes ; or, Arbert avait un frère, nommé Savari, qui paraît dans un acte d'août 994 (*Arch. hist. du Poitou*, II, p. 48), et bien qu'il ne soit nulle part question de sa femme,

il ne serait pas impossible qu'il ait été marié et que la vicomtesse qui devint la compagne en titre de Fier-à-Bras ne fût la femme de ce Savari; il se passa du reste quelque chose d'anormal dans l'existence de ce vicomte, car, bien que, d'après la coutume, il eut dû succéder à son frère Arbert après la mort de celui-ci, c'est le fils de ce dernier, Aimery, qui le remplaça. Au surplus, la personnalité d'Audéarde n'a jamais été complètement mise en lumière, aussi, vu l'importance du rôle qu'on a voulu lui attribuer, il nous paraît utile de lui consacrer une notice spéciale qui jettera quelque jour sur son existence jusqu'ici mal connue.

Audéarde, « Hildegardis, Hildeardis, Heldeardis, Audeardis, Aldegardis, Aldeardis », était fille de Châlon, vicomte d'Aunay, et de sa femme Sénégonde. Elle épousa Arbert, vicomte de Thouars, avant 969, car à cette date elle assista à côté de lui à la fondation du prieuré de Château-Larcher (*Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 254). D'accord avec son mari, elle fonda l'abbaye de Saint-Jean-de-Bonneval, pour laquelle elle obtint, le 19 janvier 973, un diplôme du roi Lothaire (*Gallia Christ.*, II, instr., col. 366). Le jour des obsèques d'Arbert, le 13 mai 988, Audéarde et ses fils Aimery, Savari, Raoul, Thibaut et Geoffroy restituèrent à l'abbaye de Saint-Maixent le monastère de Saint-Liguaire que le défunt avait usurpé sur les religieux (A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 71). Elle se remaria ensuite avec un comte du nom d'Arnaud, mais cette union fut courte, car, peu après, au mois de janvier 992, Audéarde fit don à l'abbaye de Noaillé de domaines sis à Niort, afin d'obtenir des prières pour l'âme de son père Châlon, de sa mère Sénégonde, du vicomte Arbert et du comte Arnaud (Arch. de la Vienne, orig., Noaillé, nº 58).

Ce dernier acte est ainsi daté: Donné au mois de janvier, la première année du règne du roi Robert, « Data mense januario regnante « Rotberto anno primo ». Pour bien comprendre les dispositions qu'il renferme, il est absolument nécessaire de déterminer l'année du règne à laquelle répond ce synchronisme. D. Fonteneau, qui a inséré la donation d'Audéarde dans sa collection (XXI, p. 313), fait remarquer avec juste raison qu'il ne saurait être question, dans le cas présent, de faire commencer le règne de Robert au 24 octobre 996, jour de la mort de son père Huges Capet, ce qui ferait attribuer la donation au mois de janvier 997, car, dans le corps de l'acte, il est question de Foulques, abbé de Noaillé, à qui l'on connaît un successeur, Constantin, dès le mois d'août 994 (Arch. de la Vienne, orig., Noaillé, nº 65).

Notre bénédictin s'est alors rabattu sur l'association de Robert au trône de France par son père Hugues Capet et son couronnement à Orléans le 1er janvier 988. Si l'on accepte cette interprétation l'acte de donation d'Audéarde appartiendrait au mois de janvier 988; c'est à quoi s'est arrêté D. Fonteneau; son opinion a été adoptée par tous les historiens du Poitou et pourtant nous ne saurions la partager. L'emploi d'une formule uniforme par Audéarde pour demander des prières pour l'âme des quatre personnes désignées dans l'acte, indique sans conteste, à notre sens, que les unes et les autres étaient décédées. Cet Arbert, qui fut vicomte de Thouars, ne mourut, comme nous l'avons établi (*Chartes de Saint-Maixent*, I, p. 72, note 1), que le 13 mai 988 : il ne saurait donc être question de lui dans la charte de Noaillé si l'on admettait pour celle-ci la date de janvier 988, mais comme il est non moins certain qu'Audéarde, sa femme, était bien la fille de Châlon et de Sénégonde, nommés avant Arbert dans cette commémoration, il en ressort forcément que l'acte où il est question de lui et qui l'indique comme étant décédé ne saurait appartenir au mois de janvier 988. C'est alors qu'il y a lieu de se demander s'il n'existe pas d'autres dates que celles du 1er janvier 988 et du 24 octobre 996, dont on pourrait faire partir le commencement du règne du roi Robert. Or, Rédet a établi (*Documents pour Saint-Hilaire*, I, p. 72, note 1, et *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 310, note 3) que certains scribes poitevins n'ont fait commencer le règne de Robert qu'après l'emprisonnement de Charles de Lorraine et le couronnement du roi à Reims, le 29 mars 991. En adoptant ce mode de comput, il en résulte que la première année du règne du roi Robert ne se serait terminée que le 29 mars 992, et par suite que notre charte, qui est du mois de janvier de la première année du règne de ce prince, appartiendrait à l'année 992.

La date de la mort d'Arbert fournie par la charte de Saint-Maixent du 13 mai 988 concordant parfaitement avec ces données, il y a maintenant lieu de voir si l'on peut pareillement appliquer celles-ci au comte Arnaud. Tout d'abord, on doit se demander quel est ce personnage. D. Fonteneau déclare qu'il n'en sait rien (XXI, p. 315, note 4 : « On ignore d'où « cet Arnaud étoit comte »), cependant il est porté à croire que c'était le second mari d'Audéarde (*Id.*, note 1 : « Cette comtesse est sans doute « la même que celle dont il est parlé sous le nom d'Aldéarde dans un « titre de l'an 971. Elle avoit été femme d'Arbert, vicomte de Thouars; « elle épousa probablement en secondes noces le comte Arnaud, ce qui « lui fait prendre dans cette charte le titre de comtesse »). Or, à cette époque, nous ne trouvons de comte portant ce nom caractéristique

d'Arnaud, et avec qui le mari d'Audéarde puisse être identifié, qu'Arnaud Manzer, comte d'Angoulême. Seulement pour établir qu'il s'agit bien de lui dans la charte de Noaillé, il faut pouvoir assurer qu'il est mort avant le mois de janvier 992; or, les généalogistes sont absolument en désaccord sur l'époque de son décès. Adémar de Chabannes et l'auteur de l'*Histoire des comtes et des évêques d'Angoulême* le fixent au mois de mars, sans préciser l'année; *L'art de vérifier les dates* l'indique en 988; le *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie le met en 1001 au plus tôt; entre ces deux dates extrêmes, de 988 et de 1001, se place Vigier de la Pile (*Hist. de l'Angoumois*, p. XVI), lequel a été suivi par le P. Anselme dans sa chronologie des comtes d'Angoulême, et tous deux adoptent l'année 992. Cette dernière indication ne saurait nous satisfaire, la fondation d'Audéarde en faveur de ses parents et de ses maris défunts étant du mois de janvier de cette année 992; il nous paraît donc à présumer, car pas plus que nos devanciers nous ne saurions lancer une affirmation catégorique, qu'Arnaud Manzer est décédé le 4 mars 991.

Avant de poursuivre l'historique de la vie d'Audéarde, il est indispensable de s'arrêter sur ce fait de son mariage avec Arnaud Manzer, comte d'Angoulême, que nous tenons pour certain, car il nous amène par voie de conséquence à rectifier une date importante dans l'Histoire ecclésiastique du Poitou, celle de la fondation de l'abbaye d'Airvault. Cet événement n'est connu que par une charte de Pierre II, évêque de Poitiers, qui, le 10 février 1094, confirma la dotation de l'établissement que l'on devait à Audéarde. Besly, dans ses *Evesques de Poictiers*, p. 28, et le *Gallia Christiana* (II, col. 1386), ont publié *in extenso* la charte de Pierre II; dans cet acte, dont l'original est aujourd'hui conservé aux Archives de la Vienne, où nous l'avons fait entrer en 1886 (orig., Airvault, 1), se trouve l'expression « comitissa » appliquée à Audéarde. Les Bénédictins n'en ont pas compris la signification et, par un procédé contre lequel nous nous sommes plusieurs fois élevé, ils ont cru devoir la remplacer par celle de « vicecomitissa », seul titre qu'aurait dû porter la vicomtesse de Thouars, femme d'Arbert. Telle avait été au reste l'opinion de Besly, qui toutefois n'avait pas cru devoir se permettre, comme les Bénédictins, de corriger le texte de l'acte qu'il édita correctement, mais, en face du mot « comitissa » (p. 82) il mit une note marginale dans laquelle il disait que le texte original portait par erreur ce mot au lieu de celui de « vicecomitissa », le seul qui appartînt à Audéarde, tant par sa naissance que par son mariage, vu qu'elle était fille du vicomte d'Aunay et femme du vicomte

de Thouars. De plus les Bénédictins font succomber ce vicomte Arbera en 973, et, établissant dans leur pensée un rapprochement entre sa mort et la fondation de l'abbaye, ils attribuent à celle-ci la date de 973 environ. M. Beauchet-Filleau, dans son *Histoire d'Airvau,* a adopté la même manière de voir et il place comme eux la fondation d'Airvault, vers 973. Dans ces appréciations se rencontrent deux erreurs, la seconde découlant naturellement de la première.

Nous avons en effet établi (*Chartes de Saint-Maixent,* I, p. 72, note) qu'Arbert a vécu bien plus longtemps que ne l'ont cru les historiens précités et qu'il n'est mort qu'en 988 ; il résulte tout d'abord de ce fait que si Audéarde était veuve, ce dont nous ne doutons pas, quand elle fonda Airvault, cet événement n'a pu arriver en 971 ou en 973, mais seulement après 988; de plus, le titre de comtesse, qu'Audéarde prenait certainement dans l'acte de fondation, qui a depuis longtemps disparu et qui a été reproduit par Pierre II avec les principales dispositions de l'acte primitif, nous apporte un élément nouveau et fort important dans la discussion. Il faut d'abord remarquer qu'Audéarde est encore désignée avec sa qualité de comtesse, « comptissa », à deux reprises différentes, dans la charte de Noaillé de janvier 992, dont il a été parlé plus haut, charte qui est postérieure de neuf mois à la mort du comte d'Angoulême ; or ce titre, elle n'a pu le porter que pendant la durée de son mariage et ensuite, à tout le moins, pendant les premiers temps qui ont suivi la mort d'Arnaud, car celui-ci eut pour successeur Guillaume, son fils, issu d'une première union, et il ne paraît pas que la comtesse ait continué à séjourner dans le pays gouverné par son beau-fils. Si donc, dans l'acte de fondation de l'abbaye d'Airvault, Audéarde prend le titre de comtesse, ce ne peut être que durant les années 988 à 991, c'est-à-dire pendant celles qui correspondent au temps de son union avec son second mari ou encore pendant un laps de temps assez court après la mort de celui-ci, ce qui convient au moment où fut passé l'acte de Noaillé.

Après avoir quitté l'Angoumois, Audéarde revint naturellement à Thouars auprès de ses enfants, pour y vivre des revenus de son douaire ou de son patrimoine personnel, et là, au milieu des siens, elle ne fut plus désignée que par son titre de vicomtesse. Or, comme dans l'acte de fondation d'Airvault, elle disposa seule des biens constituant son douaire dans le pays de Thouars, qu'elle agissait tout comme elle avait fait lorsqu'elle abandonna à Noaillé une partie de son domaine patrimonial dans le Niortais, nous sommes porté à croire qu'Audéarde était, dans l'un et dans l'autre cas, en état de veuvage, et

que la fondation d'Airvault, suivant de près la mort de son second mari, a eu lieu en 992 ou 993.

L'ex-comtesse d'Angoulême vécut encore quelques années; au mois d'août 994, elle assiste avec ses enfants à un échange passé entre son fils le vicomte Aimery et Robert, abbé de Saint-Florent (*Arch. hist. du Poitou*, II, p. 48); en 1003, elle est aussi présente à la donation de l'église de Saint-Maxire, faite par un seigneur nommé Raoul et sa femme Bélucie à l'abbaye de Saint-Cyprien (Rédet, *Cart. de Saint-Cyprien*, p. 330). On la trouve encore comparant dans des actes intéressant la même abbaye, compris entre 1010 et 1020 (*Id.*, pp. 109 et 194) ; après cette dernière date, qui peut correspondre à la soixante-dixième année de son âge, car il ne faut pas oublier qu'elle était mariée avant 969, époque où on croit pouvoir lui attribuer environ vingt ans, il n'est plus question d'elle.

Si maintenant nous revenons à l'objet principal de cette note, à savoir si la comtesse Audéarde doit être assimilée à la vicomtesse de Thouars, victime de la colère de la comtesse de Poitou, nous nous prononçons pour la négative. D'abord, elle ne cessa pas de vivre dans l'intimité de son mari et d'être en bonnes relations avec la famille comtale; puis, en 1003, elle apparaît dans la compagnie du jeune duc, de sa mère Emma et de sa femme Aumode; dix ans après environ, elle se trouve à Poitiers à une grande assemblée où, aux côtés du duc, se pressent sa femme Brisque, le comte de Gévaudan et autres personnages notables (Rédet, *Cart. de Saint-Cyprien*, p. 194). A moins qu'il ne soit démontré que la vicomtesse Audéarde, que nous rencontrons en ces deux circonstances, ne soit une autre personne que la veuve d'Arbert, ce qui ne nous paraît guère possible, on ne saurait admettre que la femme déchue, l'épouse adultère, la victime des brutalités de la suite d'Emma, dont on connaît le caractère entier, ait pu se trouver dans les mêmes réunions que cette dernière et qu'elle ait joui à la cour de Guillaume le Grand du rang et des honneurs que seule pouvait revendiquer l'épouse respectée du vicomte Arbert et du comte d'Angoulême.

APPENDICE III

—

DU TESTAMENT ET DE LA MORT DE GUILLAUME VIII

Il est des questions controversées qui restent longtemps en suspens grâce à l'autorité des écrivains qui les ont fait naître, ou de ceux qui les ont soutenues et propagées. Tel est le cas pour le testament de Guillaume VIII.

Si cet acte, vivement attaqué après son apparition, a conservé pendant longtemps quelque faveur, et même encore aujourd'hui bénéficie d'un doute auprès de certains historiens, il ne le doit qu'à la chance d'avoir été inséré par les Bénédictins dans leur grand *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Non seulement ils ont édité ce document, mais encore ils ont cru devoir le défendre contre les critiques qui ne lui avaient pas été épargnées. Depuis leur publication, il a été l'objet d'une étude spéciale par deux écrivains : Bréquigny, qui lut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la séance du 11 août 1778, un mémoire intitulé : « Observations sur le testament de Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, mort en 1137 » (*Mém. de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, XLIII, pp. 421-448), et La Fontenelle de Vaudoré, qui fit insérer en 1837 ses « Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent en Poitou », dans les *Bulletins de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, pp. 170, 212 et 256.

Ces deux érudits, à qui nous renvoyons pour le détail des citations, concluent l'un et l'autre à la fausseté du testament de Guillaume, mais, bien que nous considérions leurs arguments comme absolument probants, il nous paraît bon de les reprendre en y ajoutant quelques considérations personnelles, afin de rejeter à jamais dans le domaine des fictions un texte qui a jusqu'à ce jour égaré de nombreux historiens.

Pour la plus grande clarté de cette discussion, il nous paraît indispensable de reproduire ici ce document. Le voici :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, quæ est una deitas. Hoc « est testamentum quod ego Wilhelmus, Dei gratia, cum D. Wilhelmo

« episcopo, facio in honorem Salvatoris mundi et beatorum martyrum « et omnium confessorum et virginum, maxime Virginis Mariæ, cogi« tans de meis innumerabilibus peccatis, quæ suadente diabolo teme« rariè perpetravi, et timens tremendi judicii diem, videns bona quæ « videmur tenere sicut fumum in aere, inter manus nostras enanescere, « nosmet, etian in hac peregrinatione sine peccato una hora non posse « vivere, et satis parvo tempore manere, et omnia quæ putamus possi« dere esse caduca, et suis possessoribus gravamen. Commando me « Deo, quem relictis omnibus sequi volo, filias meas Regis domini mei « protectione relinquo, Leonorem colocaturam cum domino Ludovico, « Regis filio, si baronibus meis placuerit, cui Aquitaniam et Pictaviam « relinquo. Peronnellæ vero, filiæ meæ, possessiones meas et castella « quæ in Burgundia, ut proles Gerardi, ducis Burgondiæ possideo. « Itaque, ne videar degenerare, sed imitari sancta vestigia parentum « meorum, in bono opere, et commendare me Deo et sanctis ejus, et in « bonis operibus societatem servorum Dei et benedictionem accipere, do, « omnibus monasteriis donnationis meæ, mille libras terræ distribuen« das, prout baronibus meis placuerit. Et quicunque hoc nostrum tes« tamentum disrumpere tentaverint, excommunicatus à Deo et homi« nibus existat : qui vero in hoc quo adjutor fuerit, sit in omnibus par« ticeps. S. Wilhelmi, S. Leonore, S. comitis Avernansis, S. domini de « Thoarcio, S. Richeldi baronis, S. Brocardi comitis, S. Pontii. »

Le testament de Guillaume VIII a été produit pour la première fois à la page 131 de l'ouvrage suivant dont le titre est à donner en entier : *Les Mémoires et Recherches de France et de la Gaulle Acquitanıque du sieur Jean de la Haye, baron des Coutaulx, lieutenant général en la Seneschausée de Poictou et siège présidial de Poictiers. Contenant l'origine des Poictevins, qu'aussi les faicts, gestes des premiers roys, princes, comtes et ducs, leurs généalogie, alliance, armoirie et devise et constitutions, escrites comme elles ont été trouvées, choses très rares et remerquables. Ensemble l'estat de l'Eglise et religion de la France depuis l'an 436 jusques à ce jourd'huy. Chez Parant, rue Sainct-Jacques. Avec privilège du Roy, 1581*. In-8 de 293 p., avec un feuillet de titre et un feuillet d'avis au lecteur en tête, et un feuillet d'errata et 8 feuillets pour la table à la fin. Cet ouvage a été réimprimé en 1643, sans l'avis au lecteur et la table, par Abraham Mounin, imprimeur à Poitiers, en un volume in-4° de 69 pages, qui se trouve généralement à la suite de la réimpression des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, faite par le même imprimeur en 1644.

Cet acte se retrouve encore, mais avec quelques modifications qui

portent uniquement sur les souscriptions des témoins, dans un document qui a été publié *in extenso* par DD. Martène et Durand dans le tome v de leur *Amplissima collectio*, parue en 1729, col. 1147-1159, sous ce titre : *Fragmenta chronicorum comitum Pictaviæ, ducum Aquitaniæ. Auctore, ut videtur, monacho Sancti Maxentii.* Les Bénédictins ont reproduit ces fragments, sous le même titre, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. x, p. 294, t. xi, p. 372, t. xii, p. 408 et t. xviii, p. 242; le testament, qui en fait partie, se trouve dans le t. xii, p. 409.

Le testament de Guillaume VIII n'est donc pas un acte qui nous soit parvenu isolé, soit en original, soit en copie, c'est au contraire un texte mis au jour dans deux ouvrages dont les auteurs le reproduisent à titre de pièce justificative de leurs dires. Il est par suite naturel, pour ne pas dire indispensable, de s'assurer de la valeur des écrits dont ils font partie intégrante, de la foi que l'on doit accorder aux faits qu'ils rapportent. Or, que sont-ils l'un et l'autre, les Mémoires de la Gaulle Acquitanique aussi bien que les Fragments de la chronique des comtes de Poitou, sinon des supercheries, imaginées pour donner des ancêtres à deux familles du Bas-Poitou, dont les membres étaient arrivés, au xvie siècle, à une certaine notoriété: la famille de Sanzay, à laquelle appartenait René de Sanzay, qui fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Charles IX, et celle du Puy-du-Fou, dont était René du Puy-du-Fou, que le même prince fit chevalier de son ordre en 1562.

Ce fut le livre composé en vue de la glorification de la famille de Sanzay qui vit le jour le premier, et ceux qui le composèrent, afin de lui donner faveur, le présentèrent au public sous le nom de Jean de la Haye, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitou, lequel, à la suite de multiples intrigues, fut condamné à mort et massacré, le 22 juillet 1575, par une troupe armée, non loin de Poitiers.

On était sûr d'attirer l'attention en publiant une sorte d'autobiographie de ce personnage remuant, que l'on eut soin de faire précéder d'une prétendue histoire du Poitou allant de ses origines au xvie siècle. Il entrait dans le plan de ses auteurs d'accompagner leurs récits et d'intercaler dans leur texte des pièces, prétendues originales et authentiques, dont la première émane de Clovis et dont la dix-huitième est le testament de Guillaume VIII. Toutes, sans exception, sont composées en dehors de toutes les règles de la diplomatique, et toutes, sauf la première et la dernière, ont pour objet la glorification de la maison de Sanzay, à commencer par un diplôme de Louis le Débonnaire ratifiant la fondation de l'abbaye de Ferrières faite par Arnault, fils d'Albon,

comte des Poitevins, lequel aurait épousé sans le consentement de son père Jeanne, fille de Raoul, seigneur de Sanzay, et par une bulle d'un pape du nom de Grégoire qui confirme les membres de la famille de Sanzay dans le « don de grâce de guarir les malades languissans au « nom de Jésus-Christ, par l'imposition de leurs mains ».

Personnages et faits supposés, tout se trouve dans ces actes dont la critique exigerait un volume plus considérable que celui qui les renferme. Besly avait entrepris cette besogne d'épuration et une partie de ce travail a été publié à la suite de son *Histoire des comtes de Poictou* sous ce titre : *Remarques sur les Mémoires et recherches de la France et de la Gavle Acqvitaniqve qu'on attribue faussement au sieur de la Haye*, pp. 169-179.

René du Puy-du-Fou n'a pas été moins impudent que René de Sanzay, mais il a procédé autrement que lui. Il a fait dresser une généalogie de sa famille, remontant à Guillaume de Pousauge dit Taillefer, fils de Trulle, vicomte de Thouars, lequel aurait vécu en l'an 1003. Ce dernier aurait épousé Mahaud, dame de la seigneurie du Puy-du-Fou, au temps de Gilbert, évêque de Poitiers, et de Brice, abbé de Saint-Maixent. Tulle, son fils Guillaume, Mahaud, sa bru, l'abbé Brice, tous sont des personnages supposés, et la généalogie se continue suivant les mêmes errements jusqu'au temps de Louis XIV, nous apprenant que trois membres de la famille ont été chambriers de France sous les rois Henri Ier, Philippe Ier et Louis VI, que Guillaume, le chambrier du roi Philippe, eut entre autres enfants une fille nommée Mahaut, dite aussi Agnès, qui aurait épousé en premières noces Aimery de Tifauges, vicomte de Thouars, et en secondes noces Ramire II, roi d'Aragon. Cette supercherie semble dépasser toutes les bornes, mais c'est seulement une des multiples inventions que l'on rencontre dans cette généalogie où, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, tout est imaginaire, filiations, alliances, armoiries, charges, etc., et dont la fausseté se poursuit jusqu'aux temps modernes où l'on voit Jean du Puy-du-Fou recevoir du duc de Berry le gouvernement du Poitou vers 1389 et être pourvu du duché de Dixmille en Sicile par Louis d'Anjou, ou encore Guy du Puy-du-Fou, fils de Jean, occuper près de René d'Anjou la situation de grand chambellan, et enfin la terre du Puy-du-Fou être érigée en duché-pairie par Henri IV en 1596 en faveur de Gilbert du Puy-du-Fou.

Mais l'auteur de cette belle œuvre sentait bien que s'il pouvait, lorsqu'il s'agissait d'époques récentes, donner quelques coups de pied à la vérité historique, il fallait, pour les temps anciens et remonter jusqu'à l'an 1000, avoir d'autres justifications que sa parole. Alors il composa ou

fit composer une chronique latine, débutant au temps d'Eble, comte de Poitou et se terminant au roi Philippe le Hardi, dans laquelle sont relatés tous les faits concernant la famille du Puy-du-Fou qui devaient être ensuite transportés dans la généalogie. Cette chronique était donc la preuve justificative de la généalogie; rédigée sous la forme annalistique, elle ne contenait qu'un seul texte reproduit *in extenso*, c'est le testament de Guillaume VIII.

Cette œuvre ainsi élaborée, il fallait la mettre sous le patronage d'un nom qui, dans le monde scientifique, eût une certaine notoriété et la fît adopter sans que l'on y regardât de trop près. On s'adressa donc à Besly, l'historien poitevin, dont les immenses recherches et les relations avec tous les savants de la France étaient bien connues. Ceci se passait en 1632, ainsi qu'il résulte d'une pièce insérée à la suite de l'Histoire des comtes de Poitou, pp. 185-186, et qui est intitulée : *Extraict d'vne lettre à Monsieur du Puy-du-Fou, du 25 juillet 1632, sur le mot de Podium fagi.* On y voit que déjà, vers 1620, René du Puy-du-Fou s'inquiétait de faire composer sa généalogie et que Besly, à sa requête, en avait dressé une. Mais, édifiée sur des titres authentiques, elle ne remontait qu'au XIIIe siècle, et le premier personnage du nom du Puy-du-Fou que l'historien eût rencontré était Renaud, qui, en 1251, était mari d'Eustache de Monbail, précédemment veuve de Geoffroy de la Viauderie, chevalier. Depuis ce temps, il n'a été mis au jour aucun document qui puisse faire supposer que la noblesse de la famille du Puy-du-Fou fût antérieure au mari d'Eustache de Monbail, qui lui donna à la fois sa main et sa seigneurie dont il prit le titre.

Après avoir fourni cette indication, qui aurait été bien précieuse pour d'autres que pour son correspondant, Besly se lance dans une dissertation relative à la signification des mots *Podium fagi*, mais, de la question qui a dû lui être posée au sujet de la chronique, concernant tous les degrés de la filiation des Puy-du-Fou remontant à l'an 1000, il n'est nullement question. Peut-être la réponse se trouvait-elle dans la portion de la lettre qui n'a pas été publiée, car c'est justement à cette date de 1632 que la maison du Puy-du-Fou annonçait avoir recouvré le manuscrit original de la chronique. Le tentative auprès de Besly ayant échoué, on attendit sa mort afin d'éviter un scandale, et on se retourna vers un autre savant, aussi très estimé, Le Laboureur. Celui-ci se montra de meilleure composition et tout porte à croire que c'est lui qui répandit la copie de la chronique que DD. Martène et Durand firent entrer dans leur *Amplissima collectio* sous le titre de « Fragments des chroniques des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine »,

Les Bénédictins l'ayant à leur tour, comme nous l'avons dit, inséré par portions dans le *Recueil des historiens des Gaules* et la présentant, ainsi que l'avait fait D. Martène, comme une continuation de la première chronique de Saint-Maixent, nul ne douta de son authenticité, même les historiens qui, comme Bréquigny, dans le mémoire précité, et Thibaudeau, dans son *Abrégé de l'histoire du Poitou*, III, pp. 190 et 191, contestèrent l'exactitude de certaines de ses allégations. Pour bien établir la fausseté de ce document, il fallait en faire une étude d'ensemble et c'est la besogne à laquelle s'est livré M. de La Fontenelle de Vaudoré dans ses *Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent*. Il lui a consacré la plus grande partie de ce travail (pp. 12-54 du tirage à part), en s'attachant principalement à démontrer la fausseté de la suite des vicomtes de Thouars donnée par la chronique. De ses conclusions, exposées en plusieurs endroits de ce travail critique, assurément le meilleur de ceux qui soient sortis de la plume de cet écrivain, bien qu'il soit incomplet, nous ne retenons que celles-ci : « Il semble que le faussaire ait pris à tâche de brouiller tout et de « substituer entièrement à l'erreur à la vérité. Probablement, il était « peu instruit relativement à l'histoire locale, car s'il eût donné des « indications véritables, il aurait eu plus de facilité à faire croire à de « simples additions. Or, ce n'est pas ainsi qu'il a agi, son travail est « entièrement faux jusqu'à l'avant-dernier article (p. 40). » Ce que de La Fontenelle dit des vicomtes de Thouars peut s'appliquer à toutes les autres familles dont il est fait mention dans la chronique et en particulier de celle du Puy-du-Fou.

Nous ferons encore remarquer incidemment que, afin de donner plus de poids à ses inventions, l'auteur des fausses filiations indiquées dans la chronique a cherché, comme l'avaient fait les Sanzay, à appuyer certaines parties de celle-ci par des documents d'une moindre importance. C'est ainsi que dans l'*Amplissima collectio*, V, col. 1159 et 1160, on trouve un court fragment tiré d'une prétendue chronique de Saint-Michel-en-Lherm (*Ex antiquo chronico S. Michaelis in Eremo*), lequel fait mention de Trulle, ce vicomte de Thouars placé au début de la grande chronique, lequel n'a jamais existé. Les Bénédictins, suivant religieusement la voie tracée par D. Martène, ont pareillement inséré la chronique de Saint-Michel-en-Lherm dans le *Recueil des hist. de France*, p. 295, note *a*.

M. de La Fontenelle rapporte que Gabriel du Puy-du-Fou, fils de René, qui était mort en 1642, après qu'il se fût déclaré possesseur de l'original de la chronique, à laquelle il donnait le nom de Chronique latine

des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou, en envoya des copies aux familles dont il avait fait figurer les ancêtres dans ce document afin de lui concilier des partisans et d'intéresser le plus de monde possible à la reconnaissance de son authenticité; à l'appui de son dire, M. de La Fontenelle reproduit le texte de la dédicace, mise de la main de Gabriel sur l'exemplaire qu'il envoya à MM. Des Herbiers de l'Etenduère le 31 mai 1673 (pp. 61-62).

Quant à la généalogie proprement dite, elle resta manuscrite. Nous avons été assez heureux pour acquérir un des exemplaires originaux qui en ont été distribués, et assurément le plus précieux de tous, à la vente de M. E. de Rozière, faite à Paris au mois de février 1879, sur le catalogue de laquelle il est inscrit sous le n° 1746.

L'auteur de cette énorme supercherie historique nous paraît être le dominicain Augustin Du Paz, qui publia vers 1639 la *Table généalogique de la maison Du Puy-du-Fou, dressée sur tiltres et mémoires de cette maison et sur autres preuves* (s. l. n. d.), in-f°. Pièce.

C'est un volume in-4°, de 76 feuillets papier, relié en basane, portant sur le plat les armes de M. de Rozière. Il paraît être tout entier de l'écriture de Gabriel du Puy-du-Fou, dont la signature se trouve au bas de la dernière page et porte ce titre au f° 1 : « La dessente et filiation des « seigneurs du Puy-du-Fou, au bas Poictou. Prouvée par titres, char- « tres, arrets, histoires et par le fragment de la cronique latine manus- « crite qui est en ce livre icy. » Le folio 2 débute par ces mots : « Remarque de la seigneurie du Puy-du-Fou, dont les seigneurs qui « l'ont possédée ont pris leur nom. » Enfin, au folio 4, commence, sans titre de départ, la généologie de la famille par le blason des vicomtes de Thouars de qui les du Puy-du-Fou seraient censés être issus. Leur auteur serait Trulle, vicomte (fabuleux) de Thouars, vivant en 1003. La généologie se poursuit ensuite jusqu'au f° 64, chaque degré étant précédé d'un dessin des armoiries des du Puy-du-Fou et de l'alliance constatée à ce degré, fait en écussons carrés. Celui de Renaud, chambrier d'Henri Ier, roi de France, est posé sur deux clés en sautoir, ainsi que celui de Guillaume, chambrier de Philippe Ier, et d'Hugues, son fils, chambrier de Louis VI. Puis, au f° 64, commence la chronique sous ce titre : « Copie « du fragment de l'ancien manuscrit dont l'original est avec les titres « de la maison du Puy-du-Fou, cette histoire latine en faisant connoistre « le commancement et de plusieurs autres grandes maisons de la pro- « vince de Poictou. » Celle-ci se termine au f° 75 v° et est accompagnée d'une note, qu'il nous paraît, bien qu'elle soit assez longue, devoir être reproduite en entier, car elle fournit sur les dessous de la composi-

tion de la chronique des indications sûres et que l'on chercherait vainement ailleurs. « Icy finit le dernier feuillet de ce manuscrit d'une « cronique des comtes de Poictou, ducs d'Acquitaine, du sang royal des « roys de France de la deuxième race. Il se void un subsigné de messire « Urban de Laval, chevalier des ordres du Roy, seigneur du Boisdau- « fin, marquis de Sablé, mareschal de France et gouverneur d'Anjou, « qu'il avoit eu cette histoire antière de madame sa niepce, Philiffie de « Champagne et de Chasteaubriand en l'an 1602 et qu'il avoit promis la « rendre à son petit neveu, fils aisné de la dite dame et de son premier « mary, messire Gilbert, sire du Puy-du-Fou, daufin et marquis de « Combronde, aussi son neveu, quand son dit petit neveu seroit parvenu à « l'aage de majorité, pour estre icelle histoire un titre authentique de la « maison du Puy-du-Fou, dont l'origine estoit reportée dans la dite « histoire latine manuscrite, laquelle avoit esté faite au tems que Gaul- « tier estoit évesque de Poictiers, en l'an mil trois cens, par un chanoine « de l'église cathédrale de Poictiers.

« Par un autre escrit fait entre seus messieurs le marquis de Sablé « et du Puy-du-Fou, en l'an mil six cens trante deux, il se void que ce « dit livre entier manuscrit ayant esté desrobé depuis la mort dudit « seigneur du Boisdaufin, mareschal de France, son fils et successeur, « messire Philippe Emanuel de Laval, marquis de Sablé, restitue les « feuilles recouvertes dudit manuscrit chés un faiseur de batouers à « Mons[r] son cousin, messire René du Puy-du-Fou et de Champagne, « marquis de Combronde et luy fait civilté ne pouvant luy rendre cette « histoire entière par malheur arrivé pendant qu'il estoit fort mal des « gouttes.

« L'original de ce manuscrit a esté veu par plusieurs habilles hom- « mes qui en ont fait grande estime et entre autres par mons[r] Le « Laboureur, qui a fait et mis au jour de si belles histoires. Original « que je veus donner avec plusieurs fort antiens titres de ma maison à « madame la comtesse de Disimieu, ma très honnorée sœur, à laquelle « j'envoye ce pendant cet ouvrage cy pour m'acquitter de ma pro- « messe en son endroict. Escrit au chasteau de Pescheseul, le 1 jour de « décembre an de grâce mil six cens soixante huit, par moy, Gabriel « marquis du Puy-du-Fou, 1668. »

Il résulte de cette longue et suggestive note autographe, que c'est Gabriel du Puy-du-Fou, le dernier représentant mâle de cette maison, qui répandit à la fois la généalogie de sa famille et la fausse chronique. Sa sœur était Anne du Puy-du-Fou, mariée en 1636 à Paris avec Jérôme de Disimieu, gouverneur de Vienne en Dauphiné.

Outre l'exemplaire que nous venons de décrire il devait s'en trouver un identique dans les papiers de la famille de Lévis-Mirepoix, Madeleine, la fille de Gabriel du Puy-du-Fou, ayant épousé, en 1657, Gaston-Jean-Baptiste de Lévis de Lomagne, marquis de Mirepoix. Le paragraphe consacré à cette dame dans la généalogie nous fixe sur l'époque à laquelle elle fut composée, car il y est dit « qu'en cette présente année 1667 » elle avait plusieurs filles et un fils, issus de son union avec M. de Mirepoix.

On y remarquera encore que Gabriel certifie que la chronique avait été composée par un chanoine de Poitiers en l'an 1300, ce qui fait tomber à plat la supposition gratuite des Bénédictins qu'elle était l'œuvre d'un religieux de Saint-Maixent.

Comme conclusion de ce long exposé, nous dirons donc qu'il résulte de la critique des *Mémoires de la Gaulle acquitanique* faite par Besly, et de celle de la *Chronique des comtes de Poictou*, due à La Fontenelle, que ces deux documents sont l'un et l'autre d'une insigne fausseté et qu'il n'est aucune de leurs assertions, lorsqu'elle se trouve en contradiction avec un texte historique authentique, qui ne doive être impitoyablement rejetée. Ceci établi, revenons au testament de Guillaume VIII.

Cet acte, ainsi que l'a parfaitement établi Bréquigny, est d'une rédaction tout à fait anormale. La formule par laquelle il débute est une invocation à la Sainte Trinité, dont on ne rencontre guère de similaires qu'en se reportant à un siècle en arrière, puis la qualité du testateur est omise. Bréquigny dit que cet oubli peut provenir d'une faute de copiste, mais il insiste sur l'omission du titre de roi à la suite du nom du fils de Louis VI. Il aurait dû aussi remarquer que le nom du roi, père du prince Louis, n'est pas indiqué, que l'évêque Guillaume, qui aurait rédigé le testament du comte, n'est pas non plus qualifié, si bien que, si cette pièce eût été produite isolée, sans être encadrée dans le texte qui l'éclaire, on n'aurait pu identifier les personnages dont elle parle, à savoir Guillaume, l'auteur du testament, un autre Guillaume évêque, et un roi de France, qui sont dans l'esprit du rédacteur le duc d'Aquitaine Guillaume X, l'évêque de Poitiers Guillaume Alleaume et le roi de France Louis le Gros. Ces omissions sont à la fois l'indice de la fausseté de l'acte et de la négligence avec laquelle il a été rédigé ; celui qui l'a composé se comprenait, cela lui suffisait, et le lecteur ne peut ainsi avoir quelque intelligence de ce testament que parce qu'il lui en a été donné auparavant l'interprétation.

Bréquigny fait remarquer ensuite que l'acte ne porte pas de date.

Comme on trouve quelques exemples au XII[e] siècle de testaments non datés, il n'insiste pas, mais nous, qui employons dans notre critique d'autres éléments que ceux dont usait le savant académicien, nous appuierons au contraire sur ce fait que le défaut de date est une des caractéristiques des actes forgés par le pseudo Jean de la Haye; sur les dix-sept pièces qui précèdent le testament de Guillaume VIII, il n'y en a qu'un qui soit daté, c'est un prétendu aveu de l'an 1260, rendu au roi Louis VII par Saldebreuil, vicomte héréditaire de Poitou, pour le comté de Sanzay, tenu en parage du comte de Poitou; comme il n'y a jamais eu de vicomte héréditaire de Poitou, ni de comté de Sanzay, le simple énoncé de cet acte suffit pour en faire la critique.

Voici donc un titre présenté comme authentique, auquel manquent tous les éléments de chronologie possible, à savoir : la qualification et par suite l'identité des particuliers qui y sont mentionnés et la date. Mais passons, et arrêtons-nous aux souscriptions. En cet endroit nous nous écartons de Bréquigny, car, après avoir relevé ce qui est commun aux deux textes du testament, il néglige celui qui est inséré dans les Mémoires de la Gaulle acquitanique pour s'attaquer seulement à celui de la chronique. Il a été frappé par la qualification de chambrier de France attribuée à Guillaume du Puy-du-Fou, et sa connaissance parfaite de l'histoire générale le fait rebiffer contre cette énonciation. Il y a même ceci de curieux que l'un des principaux arguments qu'il invoque dans sa critique, il le puise dans la Chronique elle-même et il prouve par son texte que Guillaume n'était plus chambrier à l'époque où aurait été rédigé le testament auquel il assistait comme témoin.

Malgré sa grande sagacité, Bréquigny s'est complètement fourvoyé dans cette partie de la critique du testament de Guillaume VIII. Le point de départ de son erreur vient de ce que, ignorant le détail des choses du Poitou, il a cru à l'authenticité de la Chronique mise au jour par M. du Puy-de-Fou; c'est en la prenant pour base qu'il a relevé les anachronismes résultant des souscriptions qui se trouvent à la suite du testament, par exemple, celles de Renaud de Thouars et de Renaud de Mortagne (Bréquigny a traduit à tort Mauritania par Maurienne, que la Chronique fait vivre au commencement du XI[e] siècle, c'est-à-dire un siècle avant l'époque où ils comparaissent dans le testament.

Tout entier à la préoccupation de démolir l'acte publié par les Bénédictins, il n'apporte qu'une médiocre attention à celui qui se trouve dans les Mémoires de Jean de la Haye; il arrive même à cette conclusion bizarre que c'est ce dernier, qui, ayant eu connaissance du tes-

tament joint à la Chronique, le lui aurait emprunté pour l'insérer dans son Histoire. Tout au contraire, s'il avait examiné ce document de près, il aurait vu que sa fabrication est absolument identique à celle des autres actes contenus dans les Mémoires de la Gaulle acquitanique; de plus, il aurait constaté que le pseudo Jean de la Hayé n'a pas abrégé les souscriptions qui se trouvent dans le texte fourni par la Chronique, mais bien au contraire que c'est l'auteur de cette dernière qui, s'étant emparé du testament que lui offrait Jean de la Haye, a cru utile à la cause qu'il voulait faire prévaloir d'accroître le nombre des souscripteurs de l'acte et de donner une personnalité certaine à ceux qui étaient restés dans le vague, on pourrait même dire à tous. Son but était la glorification de la famille du Puy-du-Fou et de celles qui lui étaient alliées; comme conséquence, il entoure le comte de Poitou, au moment où il aurait fait rédiger son testament, uniquement de membres de la famille intéressée ou d'autres familles nobles du Bas-Poitou, leurs voisins ou parents.

Pour bien établir cette démonstration, nous allons reproduire les souscriptions des deux actes, en ayant soin de mettre en italique, dans le texte de la Chronique, les noms qui se trouvent dans celui des Mémoires et, d'un seul coup d'œil, on saisira les modifications intéressées qui y ont été apportées par l'auteur de la Chronique.

Texte de Jean de la Haye: « S. Wilhelmi, S. Leonore, S. comitis « Avernansis, S. domini de Thoarcio, S. Richeldi baronis, S. Bro- « cardi comitis, S. Pontii. »

Texte de la Chronique : « Et subscripsit *ille dux* et *Leonora* ejus- « dem filia, videntibus que sequuntur adhibitis testibus, dominus *comes* « *Alvernie, dominus* Raynaldus vicecomes *de Thoarcio*, Ebles de « Maloleone baro, Vuilelmus de Talamundi frater illius, *Brocardus* « *comes*, Galfridus de Podiofagi, Vuilelmus camerarius Francie frater « illius, Vuilelmus de Podio Augusti, *Richeldus baro* frater illius, « Raynaldus de Mauritania, Raynaldus de Floscellaniis et Vuilelmus « de Herbertis, ejusdem Vuilelmi ducis Aquitaniæ dapifer. »

Ainsi tous les personnages qui auraient assisté à la rédaction du testament de Guillaume VIII, selon Jean de la Haye, se retrouvent dans celui de la chronique, sauf le dernier, Pons, que le rédacteur de cette chronique a pu omettre involontairement ou qu'il aura cru pouvoir être assimilé à un du Puy, *de Podio* au lieu de *Pontii*. Quoi qu'il en soit, en dehors d'un comte d'Auvergne innommé, nous trouvons là réunis à point nommé, Rainaud, vicomte de Thouars, et ses vassaux, Guillaume du Puy-de-Fou, chambrier de France, son frère Geoffroy, le baron Ebles

de Mauléon et son frère, Guillaume de Talmond, Renaud de Mortagne, Renaud de la Flocellière et Guillaume des Herbiers, sénéchal du duc d'Aquitaine, tous personnages imaginaires ou, à tout le moins, ayant vécu à une autre époque ; le sénéchal Guillaume des Herbiers doit être, est-il superflu de le dire, placé dans le même panier que le chambrier Guillaume du Puy-de-Fou, mais son intercalation dans l'acte et sa qualification étaient une flatterie à l'égard de MM. Des Herbiers de l'Etenduère, à qui, on l'a vu, Gabriel du Puy-du-Fou envoya, en 1673, un exemplaire manuscrit de sa généalogie.

Mais revenons au testament des Mémoires de la Gaulle acquitanique. Parmi les noms qu'il renferme, il en est deux qui semblent peu communs : ce sont ceux de Richeldus et de Brocardus ; l'auteur de la Chronique a à peu près identifié l'un et a reproduit l'autre tel quel. Or, ces noms étaient très familiers au pseudo Jean de la Haye et quand il lui fallait trouver des personnages pour les faire assister à un acte, il en forgeait qu'il affublait de ces deux noms ; c'est ainsi qu'ayant fabriqué une charte de fondation de l'abbaye de Ferrières il fait comparaître à côté d'un empereur Louis, que l'on doit supposer être Louis le Débonnaire, et de Jeanne, l'héritière de Raoul de Sanzay, deux témoins aux noms significatifs de « *Brocardo* de Miliaco » et de « *Rochido* de Rupe Chouardi » ! (p. 62). La rencontre de ces deux noms dans le volume à soixante-dix pages de distance n'est pas une simple coïncidence, comme on pourrait le supposer, elle est l'effet d'un oubli ou d'une inadvertance du faussaire, qui ne se doutait guère que l'on viendrait quelque jour éplucher ses créations.

Nous arrivons maintenant à la clause principale du testament, à celle qui le constitue en entier, à savoir la volonté exprimée par Guillaume VIII de disposer de ses filles et de ses biens. La voici, dans le texte français de Jean de la Haye : « Et pour ce que j'ay deux filles héritières, « je les recommande et laisse soubs la protection du roy mon seigneur, « assavoir Léonor, en espérant qu'elle sera femme et espouze de « Monsieur Loys, fils du roy, si à mes barons il plaist, à laquelle je « laisse Aquitaine et Poictou. Et quant à ma fille Péronelle, je luy laisse « mes chasteaux et possessions que j'ay en Bourgongne de la succes- « sion et lignage de Girard, duc de Bourgongne. »

Bréquigny dit que la dernière partie de cette clause doit plus particulièrement fixer les yeux parce qu'elle est opposée à tout ce que l'on sait de l'histoire de la Bourgogne. Il déclare d'abord que l'on ne trouve trace nulle part de la possession de biens en Bourgogne, tant par les comtes de Poitou que par ceux de Vermandois, qui en auraient été pour-

vus après eux en conséquence du mariage de Péronnelle ; puis il établit qu'il n'y a jamais eu de Girard, duc de Bourgogne, et recherchant quelle peut être l'origine de cette invention, il rencontre une généalogie fabuleuse d'un Gérard de Roussillon, dont Besly a le premier démontré la fausseté. D'après elle, ce personnage, mari de la fille de Waïfre d'Aquitaine, aurait eu trois fils dont l'un, Samson, serait devenu la tige des ducs de Bourgogne, le second Ranulphe, de celle des ducs d'Aquitaine, et le troisième Albon, comte de Poitou, aurait été l'ancêtre de Guillaume VIII. Or, où se trouve ce bizarre amalgame de personnages ayant vécu à des époques différentes, c'est encore dans les *Mémoires de la Gaulle acquitanique*, pp. 38 et ss.

Voilà donc un faux bien établi : Guillaume VIII aurait disposé de biens qu'il n'a jamais possédés, pas plus qu'aucun membre de sa famille, ce que Brétigny démontre amplement, à l'aide de nombreux textes historiques auxquels nous renvoyons, mais, ce qui est un comble, il aurait en même temps ignoré le véritable nom de ses filles. L'aînée, il l'appelle *Leonora;* or, il n'est pas un acte authentique, passé du vivant de la future reine de France et d'Angleterre, et ils sont nombreux, où elle ne prenne le nom d'Aliénor, il n'est pas un historien du temps qui la désigne autrement. Ce nom de *Leonora*, qui répond au Léonor du texte de Jean de la Haye, appartient au XVI[e] siècle, il est lui-même un abrégé du nom d'Eléonore, qui n'est autre que celui d'Aliénor, déformé dès le XIII[e] siècle en Héliénor par le parler des gens du nord de la France ou de l'Angleterre.

Quant à la seconde fille du comte de Poitou, désignée dans son testament sous le nom de *Peronnella,* elle s'appelait Aelith, nom que Suger, qui devait la bien connaître à ce qu'il semble, orthographie Aaliz (*Vie de Louis le Gros*, p. 156). Du reste, ce n'est pas *Peronnella* que fut appelée la sœur d'Aliénor, après son mariage, en 1142, avec Raoul, comte de Vermandois, mais bien *Petronilla* (charte de 1184, publiée par Douët d'Arcq dans ses recherches sur les comtes de Beaumont-sur-Oise, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, IV, p. 49). Il n'est pas de trace plus avérée, selon nous, de la supercherie de l'auteur du testament que la rencontre, dans cet acte prétendu passé en 1137, de ces deux noms *Leonora* et *Peronnella*. L'un et l'autre sont, nous le répétons, tout simplement la mise en latin des noms des deux princesses tels qu'ils s'écrivaient au XVI[e] siècle ; à cette époque, Aliénor était devenue Eléonore et même Léonor, selon la forme italienne, et Pétronille s'était transformée en Pernelle ou même en Péronnelle. De même que le pseudo Jean de la Haye ignorait que ce dernier nom

répondait à la forme latine *Petronilla*, il ne soupçonnait pas que le nom d'*Alienor* avait pour génitif *Alienordis*, donnant à l'accusatif *Alienordim*. En latinisant les noms vulgaires de son temps, Léonor et Péronnelle, il a agi comme si, imaginant un texte du xe siècle, nous y donnions à nos comtes de Poitou les noms d'*Eblesius*, *de Renoulus* et de *Guillaumus* au lieu d'*Eblo*, de *Ramnulfus* et de *Willelmus*.

C'est par ces infimes détails que les faussaires se font généralement prendre; pour ne pas tomber dans ces erreurs, il leur faudrait avoir une connaissance parfaite des temps où ils font mouvoir les personnages qu'ils imaginent, connaissances qu'heureusement ils ne possèdent généralement pas. Bréquigny, dont nous suivons volontiers l'argumentation, n'a pas poussé aussi loin que nous venons de le faire la critique des noms donnés par Jean de la Haye aux filles de Guillaume VIII; il semble même ignorer que Péronnelle s'appelait véritablement Aelith, il insiste seulement sur le nom porté par Aliénor. « Partout, dit-il, elle « est nommée sans variation *Alienor*, nulle part *Leonora;* c'est cepen- « dant de ce dernier nom qu'elle est appelée dans le prétendu testa- « ment de son père. C'est ce nom qu'elle prend au bas de ce testament, « souscrit par elle ou par son père » (p. 434). Et plus loin, après avoir fait remarquer qu'il est singulier qu'on fasse signer à Aliénor le testament de son père et qu'on n'y emploie pas la signature de sa sœur, il ajoute : « Il n'y a rien dans ce testament qui ne contribue à faire « douter de son authenticité. »

Aux arguments invoqués par Bréquigny, nous venons d'en joindre qui ne nous semblent pas moins probants, et pourtant à cet ensemble de témoignages écrasants, nous allons encore en ajouter d'autres, car nous ne sommes pas au bout; il y a lieu maintenant d'étudier la genèse de ce document.

Bréquigny, sans pousser ses recherches plus à fond, déclare (p. 443, que si son auteur a attribué aux comtes de Poitou la possession de domaines en Bourgogne, ce ne peut être que par suite de la croyance où il était que ces comtes descendaient du comte Gérard de Bourgogne, et que cette filiation n'aurait d'autre fondement qu'une généalogie fabuleuse de Gérard de Roussillon, tirée d'un roman du xive siècle. Nous avons été plus curieux. Comme il n'est pas du tout sûr que le pseudo Jean de la Haye connût le roman de Gérard de Roussillon, il devait avoir dû puiser les éléments de son acte supposé à une source plus à sa portée. Il n'avait pas en effet, pour ce faire, à sortir du Poitou et il trouva dans un ouvrage, qui jouissait à cette époque d'une vogue

extrême dans la province, tout ce qui lui était nécessaire. C'étaient les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, qui, parues pour la première fois en 1524, avaient atteint dès 1557 leur huitième édition. Là il est en effet question (pp. 109-110 de l'édition des *Annales* de 1644, à laquelle nous renvoyons toutes nos citations comme étant la plus commune) d'un Girard, comte de Poitou, beau-frère de Pépin et de Charles, neveux de Charles le Chauve et d'un Ranulphe, riche prince de Bourgogne, parent du roi de France que celui-ci fit duc d'Aquitaine, tous faits erronés que l'auteur des *Mémoires de la Gaulle acquitanique* arrange à sa façon et dont il augmente la confusion. Mais ceci n'est qu'une question secondaire; la principale est de savoir si le pseudo Jean de la Haye a forgé le testament de Guillaume tout d'une pièce ou si, en lui donnant une forme authentique, il n'a fait que reproduire ce qui était de notoriété publique. Or, en 1581, nul ne doutait que Guillaume avait fait un testament; Bouchet l'avait dit, et avait consacré à ce fait et à ses suites plusieurs pages de ses *Annales*.

Il racontait en effet (p. 130) que, mû de scrupule à raison de sa participation au schisme et de l'expulsion des évêques de Poitiers et de Limoges de leurs sièges, le duc s'était rendu à Clervaux, auprès de saint Bernard, lequel lui aurait conseillé de quitter le monde et d'aller faire pénitence en quelque désert. Pendant deux ans, Guillaume aurait tenu ce dessein secret; enfin, en 1136, ainsi qu'il était convenu avec saint Bernard, il aurait fait son testament « comme s'il « vouloit mourir ». Par cet acte, « entres choses il prioit le roi Loys le « Gros, son cousin, qu'il print sa fille Aliénor pour son fils Loys le « Jeune, avec son duché d'Aquitaine et qu'il mariast sa fille Alis, au- « cuns la nomment Péronnelle, avec quelque autre prince et luy baillast « les seigneuries qu'il avoit en Bourgogne », toutes dispositions arrêtées lors de son voyage à Clervaux.

Il ressort de ce texte que le pseudo Jean de la Haye ne faisait, en publiant le testament de Guillaume VIII, que donner un corps à des faits admis par l'histoire du temps; c'était dans ses habitudes, car, pareillement pour affirmer l'existence du faux Gérard, il avait publié une prétendue charte de lui (p. 79), en faveur de l'église de Saint-Pierre de Poitiers. Si sur quelques points secondaires, tels que le nom de *Leonora* donné à Aliénor, l'omission de celui d'Aelith, la stipulation que les biens de Bourgogne provenaient de l'héritage de Gérard, il s'éloigne de son guide, c'est afin de faire parade de science et de corriger Bouchet, ainsi qu'il se vante de le faire (pp. 6 et 7). Mais ce n'est qu'un subterfuge, il a bel et bien copié les *Annales d'Aquitaine*

et c'est à leur auteur que remonte la responsabilité du testament de Guillaume VIII.

Nous n'en avons pas fini avec Jean Bouchet, mais avant de pousser plus loin la critique de ses inventions, il est indispensable d'éclaircir cette question, à savoir si Guillaume VIII a fait un testament avant son départ pour Saint-Jacques de Compostelle. Bouchet est le premier auteur qui en ait parlé, car, pendant les quatre siècles qui ont suivi la mort du comte de Poitou, du XII[e] au XVI[e] siècle, on n'en rencontre aucune trace dans les historiens. Les contemporains de ce prince, en particulier ceux dont le témoignage est le plus précieux, n'en soufflent mot. Robert du Mont, la chronique de Morigny, Orderic Vital, cités par Bréquigny (pp. 428-430), sont absolument d'accord avec Suger pour dire que, lorsque les députés d'Aquitaine se rendirent auprès de Louis le Gros, ils lui firent simplement connaître les désirs que le duc avait exprimés avant sa mort, à savoir le mariage de sa fille Aliénor avec le roi Louis et l'attribution de tous ses états à la princesse comme dot : d'un testament, pas un mot. Des trois dispositions prises par Guillaume, deux au moins n'avaient aucune importance : de par le droit féodal, le roi de France prenait la garde de l'héritage de sa vassale mineure et il pouvait la marier à son gré. Le comte de Poitou ne pouvait ignorer ce point de droit que lui et ses prédécesseurs avaient souvent mis en pratique et il n'y a qui lui soit véritablement personnel dans les propos rapportés par ses envoyés que sa demande de l'union de sa fille avec le fils du roi de France.

Les tenants du testament ne peuvent en réalité invoquer qu'un argument sérieux pour leur cause, à savoir : le témoignage de Besly. Voici en effet ce qu'on lit dans son *Histoire des comtes*, p. 37 : « Avant « partir, comme s'il eust deviné en mauvaise part de sa santé et de sa « vie, (le duc) disposa de ses affaires et de sa dernière volonté par « un testament qui se trouve à Montier-neuf de Poictiers : car celui « qui est inséré ès mémoires publiez sous le nom de la Haye, « lieutenant de Poictou, est faux et controuvé, comme le reste du « livre auquel il est incorporé. » Besly croyait donc à l'existence d'un testament de Guillaume, ce à quoi Bréquigny répond : « Il est certain « que s'il y avoit eu à Monstier-neuf le vrai testament du duc Guillaume, « différent de celui qui est inséré dans les *Mémoires du sieur de la « Haye*, il résulteroit de là que ce dernier est supposé. Mais Besly ne « rapporte point le testament de Monstier-neuf, lui qui a fait impri- « mer tant de pièces dans les preuves de son *Histoire*, il ne dit pas « même en quoi ce testament, qu'il prétend être le véritable, différoit

« de celui qui se trouve dans les *Mémoires du sieur de la Haye* et il y « a bien l'apparence que Besly n'avoit sur cela que des conjectures ou « des renseignements peu précis » (*Mém. de Litt.*, p. 425). Le savant critique ajoute même qu' « Henschenius, voulant s'assurer de la suppo- « sition prétendue du testament publié par le sieur de la Haye, écrivit « au P. Anginot, recteur du collège des Jésuites à Poitiers, pour avoir « communication du testament allégué par Besly. Mais Henschenius « atteste que, quelques recherches qu'on fît dans le chartrier de Mons- « tierneuf, on ne put venir à bout d'y découvrir le testament en « question ».

Ceci se passait huit ou dix ans après l'apparition de l'*Histoire des comtes de Poictou*, le volume des Bollandistes où ce fait est rapporté (*Acta sanct. febr.*, II, p. 446) a été publié en 1658. On ne pouvait évidemment trouver un acte qui n'a jamais existé, et si Besly a pu croire un instant à l'existence du testament qu'il n'a pas vu, ses écrits imprimés et l'énorme quantité de matériaux recueillis par lui qui sont conservés, presque inutilisés, à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Dupuy, l'attestent amplement; il a été victime d'une supercherie. Celle-ci nous est dévoilée par les manœuvres que tenta M. du Puy-du-Fou, pour faire endosser par Besly la responsabilité des inventions de sa Chronique et de sa généalogie. L'historien du Poitou ne fut assurément pas mis en présence du texte de la chronique de Montierneuf; on ne dut lui faire que des demi-confidences, autrement il en aurait parlé quelque part pour mettre en garde contre sa fausseté. Mais ce qui lui fut assurément dit c'est que cette chronique invisible renfermait le testament véritable de Guillaume VIII. Si Besly en avait pris connaissance, il aurait vu du premier coup d'œil que cet acte n'était autre que celui produit dans les *Mémoires* de Jean de la Haye et contre lequel il s'était si énergiquement élevé. Il existait bien une chronique dans les archives de Montierneuf, dont, nous ne savons pour quelle cause, il n'avait pu avoir communication; c'est celle qui a été publiée pour partie par DD. Martène et Durand dans leur *Thesaurus anecd.*, I, f° 1210, et la fin par de Chergé, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1re série, 1864, p. 258.

Cette petite chronique, relative à la fondation du monastère de Montierneuf, est aujourd'hui conservée aux archives départementales de la Vienne, dans le fonds de cette abbaye. Elle occupe les feuillets 15 à 20 d'un cahier d'une écriture du XVe siècle, en tête duquel se trouve le cartulaire de Saint-Nicolas de Poitiers publié par Rédet (*Arch. hist. du Poitou*, tome I); elle débute ainsi : *Incipit prologus de construcione*

Monasterii Novi Pictavis, et se termine par la notice consacrée à Marc, le quatrième abbé, à la fin de laquelle se trouve cette énonciation de date : *Cujus eciam anno sexto facta constat hec cronicalis descripcio*, ce qui répond à l'année 1107. Dans ce document il ne pouvait donc être question du testament de 1136.

Les Bénédictins, auteurs du *Recueil des historiens de France*, n'ont pas la même opinion que nous sur la valeur du témoignage de Besly par rapport au testament de Guillaume VIII. Ils l'attaquent, pour avoir taxé ce document de faux, et qualifient son dire de « frivole assertion », parce que, selon eux, « Besli ne témoigne pas s'être donné « la peine d'en faire la recherche ». C'est là une accusation, nous pourrions presque dire une méchanceté gratuite, contre laquelle s'élève tout ce que l'on sait de la vie et des travaux de Besly et des immenses recherches auxquelles il s'est livré. Ce que l'on possède de sa correspondance, en dehors des matériaux rassemblés par lui, le révèle amplement (Voy. le recueil des lettres de Besly publié par Apol. Briquet, *Archives hist. du Poitou*, t. IX).

Ils déclarent tenir pour certain qu'il n'y a jamais eu d'autre testament sous le nom du duc Guillaume X que celui qui est entre les mains du public, mais ils admettent toutefois que « de ce qu'il est « unique il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit véritable, ni qu'il « soit exempt de falsification ». On peut douter, en effet, disent-ils, si Guillaume fit réellement « un testament par écrit, attendu que nul « contemporain n'en fait mention », et ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'un acte de cette importance n'aurait pu se dérober à la connaissance de Suger. Or, quel argument de valeur ont-ils à opposer à une constatation aussi grave, à savoir que le testament serait resté ignoré des personnes qui auraient eu le plus grand intérêt à le produire publiquement, c'est-à-dire le roi de France et ses conseillers, aucun. Voici, en effet, leur conclusion (t. XII, p. XXXVI) : « La « succession de Guillaume n'ayant jamais occasionné de dispute, jamais « on n'a eu besoin de recourir à un faussaire pour lui supposer un tes- « tament. Resteroit donc à dire que cette pièce auroit été fabriquée de « gaieté de cœur et par manière d'amusement, ce qu'on ne persuadera « jamais à nul homme sensé. »

Imbus de cette conviction, ils n'ont procédé qu'à un examen sommaire du document et se sont bornés à l'emploi des quelques arguments qui suivent pour combattre l'opinion des érudits qui doutaient de son authenticité :

1° Au sujet de la forme insolite du nom d'Aliénor devenu *Leonora*,

ils se rejettent sur la diversité des « anciens » dans a manière de prononcer les noms propres;

2° Pour ce qui est de l'attribution à Péronnelle des biens du duc d'Aquitaine, sis en Bourgogne, ils se font l'écho des opinions erronées qui avaient cours de leur temps sur l'origine des comtes de Poitou. Ils admettent l'existence du fabuleux Gérard de Roussillon et de ses deux enfants, Thierry et Eve, et ils ajoutent: « Il est certain que Guillaume X « étoit issu des premiers comtes de Poictou et remontoit en droite ligne « à Bernard qui reçut, en 867, de Charles le Chauve, le comté de Poic- « tou dont il fut ensuite dépouillé par les deux frères Louis et Car- « loman ». Or, le nom de la femme de Bernard ne se rencontrant nulle part, disent-ils, « quel inconvénient y auroit-il à dire que c'est « Eve, la fille de Gérard de Roussillon, dont le sort est ignoré. » L'inconvénient, nous y répondrons sans recourir aux raisons développées par Bréquigny, c'est que le duc Guillaume X ne descendait pas du comte Bernard qui, ainsi que nous l'avons établi dans le cours de notre travail, fut marquis de Gothie et non comte de Poitou et qu'il mourut sans postérité. Quant à son alliance avec Eve, la fille de Gérard de Roussillon, il n'y a pas lieu de discuter l'existence d'un personnage de roman;

3° Toujours au sujet de Péronnelle, ils prétendent qu'il n'y pas lieu de supposer qu'elle n'eut aucune part dans la succession de son père et que Raoul l'épousa sans dot. A cela, on peut répondre facilement, d'après Suger et les auteurs contemporains, que la seconde fille de Guillaume X n'eut pas plus de part à la succession de son père que ses oncles et grands-oncles n'en avaient eu dans celles de leurs ascendants, suivant un usage qui paraît constant en Poitou où l'héritier du comte était seulement tenu de pourvoir à la subsistance de ses collatéraux. Tout au plus pourrait-on admettre que des revenus particuliers avaient été affectés par Louis VII et sa femme en Saintonge, à leur sœur et belle-sœur, car on voit qu'Aliénor ne fit, en 1141, la donation d'un domaine à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes qu'avec l'assentiment de sa sœur Aelith (Grasilier, *Cart. de N.-D. de Saintes*, p. 36);

4° Quant au fait matériel, qui n'a pu leur échapper, de voir Guillaume du Puy-du-Fou, chambrier de France sous Philippe Ier, assister comme témoin à un acte datant des dernières années de Louis VI, c'est-à-dire à trente années de distance, ils rejettent cette erreur grossière sur la faute d'un copiste qui aurait écrit « Guilelmus cameriarius » au lieu « d'Hugo cameriarius ». Bréquigny consacre plusieurs pages de sa dissertation à prouver que non seulement ce prétendu témoin, mais

encore la plupart de ceux qui signent à côté de lui auraient vécu, d'après la chronique, un siècle et demi avant la rédaction du testament. Cette dernière remarque de Bréquigny est très judicieuse, seulement s'il avait pris connaissance de la généalogie de la famille Du Puy-du-Fou, il aurait vu que c'est bien le nom d'Hugues, et non celui de Guillaume, que l'auteur de la chronique avait voulu insérer dans le testament, ce qui réduit à néant l'explication donnée par les Bénédictins; de plus, cette lecture lui aurait appris que, toujours d'après la généalogie, cet Hugues n'aurait pas été le frère, comme le dit le testament, mais bien le neveu de Geoffroy du Puy-du-Fou, dont le nom se trouve parmi les signataires de l'acte à côté du sien.

Il y a lieu de se perdre dans les inventions multiples de cette généalogie et de la Chronique, sa compagne, et il n'y a pas lieu de s'étonner que leur auteur lui-même ne s'y soit pas retrouvé. Aussi est-ce peine perdue de relever ces stupéfiants produits de son imagination qui, faisant remonter avant l'an 1000 la filiation des Du Puy-du-Fou, fait allier ces personnages fictifs avec les comtes d'Angoulême, de Vendôme et de Laval, les vicomtes de Thouars, les sires de Craon et de Lusignan, monter une de leurs filles sur le trône d'Aragon, en produit trois pourvus de la dignité de chambriers de France, sous Henri I[er], Philippe I[er] et Louis VI, un autre gouverneur de Poitiers sous Philippe-Auguste, et deux autres aussi créés gouverneurs, l'un de l'Auvergne, l'autre de l'Albigeois, par Alphonse de Poitou. Nous arrêtons ce relevé à l'époque où finit la Chronique et à laquelle commence véritablement l'histoire de la famille Du Puy-du-Fou, gentilshommes du Bas-Poitou, dont Duchesne a inséré la généalogie dans son *Histoire de la maison des Chasteigners*, p. 182. Toutes les dignités dont auraient été pourvus des membres de cette famille avant le XVI[e] siècle sont de pure invention, et particulièrement celles de chambriers de France, inventions qui ont trouvé place jusqu'à nos jours dans les ouvrages les plus recommandables.

La lumière n'est pas encore faite sur la personnalité de l'écrivain à qui sont dus les *Mémoires de la Gaulle acquitanique*, aussi jusqu'ici nous nous en tenons à ce que nous avons écrit en 1886 dans notre *Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy*, où nous émettions l'idée qu'ils sont l'œuvre de plusieurs personnages nommés dans le corps du volume. Quoi qu'il en soit de la fausseté de ces deux écrits, Les Mémoires du pseudo Jean de la Haye et la Dessente et filiation des seigneurs Du Puy-du-Fou, les seuls dont les auteurs auraient eu communication du testament du duc Guillaume X, étant bien établie, cet acte tire de cette origine une présomption de faux qui est confirmée

par l'étude historique et diplomatique à laquelle il a été soumis.

Mais nous n'en avons pas fini avec les agissements des faussaires à l'égard du père d'Aliénor; ils ne se sont pas bornés à lui attribuer un testament, ils se sont attaqués à sa personne, en présentant sa mort en 1137 comme fictive et en prolongeant son existence pendant vingt années. Là encore, en allant au fond des choses, nous nous trouvons en présence de Bouchet, qui, s'emparant d'un fait erroné et insoutenable, l'a corrigé, amendé, et l'a présenté avec toutes les apparences de la réalité dans ses *Annales d'Aquitaine*, qui l'ont fait entrer dans le domaine de l'histoire.

Les Bollandistes, dans leurs *Acta sanctorum*, et dans le tome II du mois de février, ont publié, à la date du 10 de ce mois, la vie de saint Guillaume le Grand, ermite à l'Etable de Rhodes, en Toscane (pp. 433-493). Ces soixante pages ne sont pas uniquement consacrées à la reproduction des actes du saint, mais aussi à un compendieux commentaire, nécessité par la nature même de ce document. Il résulte de leurs recherches qu'à une époque du Moyen-âge assez peu déterminée un personnage du nom de Thibault, qui s'intitule évêque et, que sans plus de raison de part et d'autre, on a placé à la tête des évêchés de Cantorbéry et de Poitiers, écrivit la vie de saint Guillaume, ermite et confesseur. Il fait d'abord descendre son héros en droite ligne de Charlemagne, le confondant dès le début avec saint Guillaume de Gellone, mort en 812 ; il le présente comme frère d'Agnès, impératrice d'Allemagne, et par suite comme fils de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, enfin il lui attribue certains faits de la vie des ducs Guillaume IX et Guillaume X. C'est ce dernier qu'il a spécialement en vue et dont il prétend raconter l'histoire. Il rapporte sa conversion par saint Bernard, lui fait en conséquence donner ses biens aux pauvres et abandonner ses états pour se retirer à Jérusalem où il aurait vécu neuf ans, dans une caverne. Avant de partir, le duc Guillaume aurait fait river sur son corps une cuirasse et un casque, faits qui appartiennent en partie à saint Guillaume de Verceil, lequel vivait aussi au XIIe siècle et mourut à Salerme le 12 juin 1142. De là le prince serait venu en Toscane, aurait été en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et enfin serait revenu en Toscane dans son ermitage de l'Etable de Rhodes, où il serait mort le 10 février 1156 (vieux style) dans les bras d'Albert, son disciple. Toute cette dernière partie de la vie du prince est empruntée à celle de saint Guillaume de Malaval, fondateur des Guillelmites.

Telle est l'œuvre hybride de l'évêque Thibault, laquelle fut publiée pour la première fois par Surius en 1570. Elle était encore manuscrite

quand Jean Bouchet, lors d'un voyage à Paris, en prit connaissance au couvent des Blancs-Manteaux ; avec sa vive et féconde imagination il trouva dans ces aventures merveilleuses le sujet d'un intéressant récit qu'il arrangea à sa façon et dont il fit profiter ses lecteurs « bénévoles ».

Il raconta donc (*Annales d'Aquitaine*, pp. 130-139) qu'après la fin du schisme d'Aquitaine le duc Guillaume, s'étant réconcilié avec l'Eglise et ayant replacé sur leurs sièges les évêques de Limoges et de Poitiers, se retira vers saint Bernard en l'abbaye de Clairvaux, où il séjourna longuement. Là il fut « secrètement délibéré » et convenu entre eux que Guillaume quitterait le monde et irait faire pénitence dans quelque désert, mais qu'auparavant il disposerait de ses biens et de ses filles. Comme le régime de Cîteaux ne paraissait pas assez sévère au duc pour sa pénitence et qu'il pouvait craindre de ne pouvoir y vivre en tranquillité, il fut arrêté entre saint Bernard et lui qu'il s'en irait à Saint-Jacques-de-Compostelle, avec deux ou trois serviteurs seulement, qu'il y feindrait d'être malade, puis de mourir, et qu'ensuite il s'en irait à Rome et de là à Jérusalem.

Guillaume serait resté deux ans sans mettre ces résolutions à exéution, puis enfin, en 1136, « il mist ordre en tous ses affaires par toutes ses « seigneuries et fit son testament comme s'il vouloit mourir ». On connaît le contexte de cet acte dont il est, par suite, inutile de reparler, et, reprenant le récit de Bouchet, nous voyons qu'il rapporte que le duc « tint secret ledit testament et se prépara à aller en voyage en Gallice « où il ne mena que vingt-cinq à trente personnes ». Quand il fut audit lieu, il appela trois de ses serviteurs, son maître d'hôtel, son valet de chambre et son secrétaire, qu'il prit à part dans une chambre, et « leur « fist faire serment solemnel de jamais ne révéler ce qu'il leur diroit : « et le dit serment fait, leur dit ce qui s'ensuit ». Bouchet omet de nous apprendre quel est celui de ces serviteurs qui viola le serment solennel qu'il avait fait et qui répéta mot pour mot le long discours que leur tint le duc, les objections non moins longues que le secrétaire, nommé Albert, fit aux résolutions que son maître venait de leur faire connaître et la réponse toute aussi prolixe du duc qui finit par convaincre ses serviteurs, joua la comédie annoncée et, la nuit venue, peu après minuit, après s'être déguisé, s'en alla avec Albert pendant que les deux autres répandaient le bruit de sa mort. Après les obsèques, dont le détail ne nous est pas épargné, « deux des plus apparents des gentilshommes de « la maison dudit duc portèrent son testament audit roy Louis le Gros ».

La fiction de la mort du duc fut tenue si secrète, toujours d'après Bouchet, que l'on n'en eut connaissance que dix-huit ou dix-neuf ans après ;

il se retira d'abord chez un ermite, qui, pour mortifier sa personne en expiation de ses fautes, lui conseilla de faire river une cuirasse sur son corps et un « aubergeon » sur sa tête, armure que par esprit de pénitence il porta jusqu'à sa mort sous son vêtement d'ermite. De là il se rendit à Rome auprès du pape Innocent II, pour lui demander pardon de ce qu'il avait pu faire contre lui; Innocent, après sa réconciliation, l'envoya au patriarche de Jérusalem. Il resta neuf ans dans un endroit auprès des saints lieux, où il fonda un monastère de religieux, revint ensuite à Rome au temps du pape Eugène III, et, « par tentation diabolique », s'en fut guerroyer en Toscane. Mais bientôt, reconnaissant sa faute, il retourna à Jérusalem où il resta encore deux ans, vint faire un pèlerinage à Saint-Jacques et enfin, las de cette vie mouvementée, se retira de nouveau en Toscane, dans une forêt près de Pise, où il assembla des religieux. A partir de ce moment il eut encore de nouvelles aventures que Bouchet raconte complaisamment; enfin ce dernier termine ses histoires en rapportant que, vers la fin de l'année 1156, le duc, sentant approcher l'heure de sa mort, appela près de lui son secrétaire Albert, à qui il donna ses dernières instructions et mourut le 10 février 1157. Albert prit la direction du monastère fondé par son maître et fit en 1160 approuver par le pape Adrien IV les constitutions du nouvel ordre, qui suivit la règle des mendiants de Saint-Augustin et, du nom de son fondateur, fut appelé l'ordre des Guillemains ou Guillelmites.

Tel est le récit de Bouchet, récit dont on perçoit nettement la composition. Après avoir pris connaissance aux Blancs-Manteaux de l'œuvre de l'évêque Thibault, il comprit qu'il ne pouvait se l'approprier telle quelle, vu l'erreur manifeste qu'elle contenait et qui consistait à faire retirer du monde le duc Guillaume immédiatement après son entrevue avec saint Bernard. Il imagina donc de lui faire attendre deux ans la réalisation des desseins qu'il aurait médités d'accord avec l'abbé de Clairvaux, afin de pouvoir placer dans cet intervalle divers faits de la vie du duc, et particulièrement son expédition en Normandie ; puis, comme Thibault avait ignoré l'existence des filles de Guillaume et fait agir ce dernier comme s'il s'était agi de saint Guillaume de Gellone, qui donna tous ses biens aux pauvres, il imagina le testament que le duc aurait rédigé avant de partir. En sa qualité d'homme de loi, Bouchet comprenait difficilement que le duc d'Aquitaine eût pu disposer de ses domaines et de ses filles de vive voix et sans avoir affirmé sa volonté par un acte authentique; c'est ce qui lui fit inventer la fable du testament, et à ce propos nous ferons remarquer que Bouchet, le premier divulgateur de cet acte, déclare qu'il fut tenu secret, tandis

que les faussaires, tant Jean de la Haye que l'auteur de la Chronique, lui assignent de nombreux témoins, ce qui serait encore un indice précieux de sa supposition. Puis, après avoir fait prendre à Guillaume cette précaution, Bouchet arrive au voyage de Saint-Jacques, à propos duquel il lance hardiment la fiction de la mort supposée du duc.

Il semble qu'en ce faisant l'auteur des *Annales d'Aquitaine* a eu conscience des énormités qu'il débitait et qu'il eut quelque scrupule d'y associer la personne vénérée de saint Bernard, car, après avoir raconté le séjour du duc auprès de l'abbé de Clairvaux, il ajoute : « Saint Bernard ne lui conseilla pas toutes ces choses, mais le duc « Guillaume les lui déclara, soubs le scel de la confession. » Il est superflu de dire que la vie bien connue de saint Bernard ne contient aucune trace d'un séjour du duc Guillaume auprès de lui; que rien dans l'existence de celle de Guillaume ne trahit les préoccupations que rapporte son panégyriste, que, loin d'être repentant de ses fautes après sa réconciliation avec l'Eglise, il persécuta les chanoines de Saint-Hilaire et que, comme par le passé, il continua à guerroyer et fit particulièrement la campagne de Normandie, que, loin de songer avant son départ pour l'Espagne à disposer de ses états et de sa fille, il avait le dessein de se remarier avec la veuve de Bardon de Cognac, et que, n'ayant alors que trente-huit ans, il devait espérer voir sortir de cette nouvelle union l'héritier mâle qu'il pouvait regretter de ne pas avoir et qui aurait remplacé celui qui avait prématurément succombé.

Le récit de Bouchet est donc un roman qui, outre ses effets historiques, a eu une conséquence inattendue, celle de faire entrer un saint dans l'hagiographie poitevine.

Après la publication, des *Annales*, les Augustins n'eurent rien de plus pressé que d'insérer dans leur martyrologe le nom de Guillaume, duc d'Aquitaine, dont ils célébrèrent la fête le même jour que celle de saint Guillaume le Grand, simple ermite, leur fondateur.

Ils propagèrent ce culte par les écrits et par l'image, et, pour en donner la preuve, nous ne résistons pas à la tentation de citer le curieux volume manuscrit qui est en notre possession. C'est un in-folio de 66 pages chiffrées, en tête desquelles se trouvent 3 pages pour le titre et l'inscription au catalogue de la bibliothèque du couvent des Augustins de Poitiers, Q 1, in-f°, et il est terminé par 19 pages blanches; le titre est ainsi conçu : *Hymnes des saints de l'ordre des Hermites de saint Augustin, traduites en vers françois par le R. père Hardy, religieux du même ordre, et transcrites par Mignot, écrivain à Poitiers, à l'usage du R. père Lenoir, religieux du même ordre.* Les pages 1, 2, 3

et 4 contiennent, à la date du 10 février, deux hymnes latines avec leurs traductions en vers français en regard, en l'honneur de saint Guillaume; de plus,en tête du volume, se trouvent 14 grandes gravures de piété représentant des saints et à la fin sont ajoutées 10 gravures consacrées à des saintes. Celle qui fait face au titre a pour légende : *Sainct Guillaume* et est signée *P. Datertre*. Elle représente un personnage de grande taille, nimbé, à longue barbe, ayant sur la tête un casque en forme de tête d'animal, le corps recouvert d'une cotte de maille entourée de chaînes par-dessus laquelle est le vêtement d'ermite qui laisse passer les bras; de la main droite il tient un livre appuyé sur sa hanche et de sa gauche un bâton de pèlerin; à ses pieds, sur sa droite, est son armure; dans le champ de la gravure sont reproduites huit scènes, placées de chaque côté du saint et qui ne laissent aucun doute sur sa personnalité: la première, qui se trouve au-dessus du bras gauche, ne porte pas de légende, mais comme on voit un seigneur assis à côté d'une jeune femme qu'il serre de près, en face d'une table bien garnie, il ne saurait y avoir aucun doute sur sa signification; viennent ensuite les autres scènes avec les légendes qui en donnent le sens : « saint Guillaume oprime l'esglise; le St fait difficulté de retourner à « Dieu et persevère en son chisme; St Guillaume tombe à terre voiant « Nre Seigneur entre les mains de S.Bernard; St Guillaume converti; « le St fait river son casque par un cerurier; St Guillaume va au « pape; le saint mort. »

Cette gravure appartient au milieu du XVIIe siècle et est à peu près contemporaine de l'œuvre du P. Hardy; elle concordait aussi avec l'introduction d'un office de saint Guillaume dans la liturgie poitevine. Jusqu'à cette époque, elle ne faisait mémoire d'aucun saint du nom de Guillaume, comme on peut le voir par les anciens missels du diocèse et en particulier par le *Manuale ecclesiasticum in gratiam Picta. Lucionen. et Maleacen. dioceseon*... Poictiers, Jean Main, 1587. L'évêque Chasteigner de la Rocheposay (1612-1656), ayant entrepris de réformer le calendrier de son diocèse, prit cette occasion pour y introduire saint Guillaume d'Aquitaine, dont il plaça la fête à la date du 10 février, au lieu de celle de sainte Scholastique, indiquée à ce jour par le *Manuale*. Voici la rubrique sous laquelle il le désigna dans son travail intitulé : *Litaniæ Pictonicæ seu sanctorum qui ortu vel incolatu Pictonum oram nobilitarunt*, inséré à la suite de ses *Exercitationes in varios Biblorum libros*, Poitiers, Julien Thoreau, 1640, in-f° et réimprimé par Labbe, *Nova bibliotheca man.*, II, 1657, pp. 728-734 : « 10 Februarii. Guillelmus nonus, dux Aquitaniæ, vitam edidit anno

« 1137. Hunc sanctus Bernardus Partheniaci convenit et ab Anacleti II,
« pseudo-pontificis, partibus disjunxit, ut constat ex Bernardo Bonæ-
« vallis abbate, in vita sancti Bernardi. »

A partir de la décision prise par l'évêque de Poitiers, saint Guillaume eut son office dans le bréviaire poitevin, mais, bien qu'il y ait été placé sous cette rubrique : « Die X (februarii). In festo S. Guillelmi, Aquitaniæ ducis et Pictavii comitis », l'auteur, ne tenant aucun compte des inventions de Bouchet, fait mourir le duc repentant le 9 avril 1138 (au lieu de 1137). Il s'est souvenu à temps des paroles de Besly disant (*Hist. des comtes*, p. 140) « qu'il vaut mieux reconnoistre son igno-
« rance que de propos, délibéré controuver des fables, et penser hono-
« rer Dieu par un faux honneur, c'est tromper sa conscience et le
« monde »; or, en plaçant au 10 février la fête du saint poitevin, le Bréviaire se trouve être d'accord avec les Bollandistes, qui, bien qu'ils aient édité à cette date l'œuvre de l'évêque Thibault, relative au duc d'Aquitaine, ne reconnaissaient d'autre saint que celui qu'ils qualifient ainsi : « Guillelmus Magnus, eremita in Stabulo Rodis in Etruria. »

De tout ce qui précède il n'y a, nous semble-t-il, qu'une conclusion à tirer : c'est que le testament de Guillaume VIII est une pièce fabriquée au XVIᵉ siècle par l'auteur des *Mémoires de la Gaulle Acquitanique* attribués à Jean de la Haye; qu'un texte quelque peu modifié par l'auteur de la fausse chronique de Saint-Maixent a été mis au jour d'abord par D. Martène, puis par les Bénédictins dans leur *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, que cet acte est issu des conceptions romanesques produites par Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*, conceptions qui ont en outre eu ce résultat de faire inscrire le comte-duc Guillaume VIII parmi les saints du calendrier poitevin.

TABLE DES OUVRAGES OU ARTICLES CITÉS

DANS LES DEUX VOLUMES

DE L'HISTOIRE DES COMTES DE POITOU (1)

—

ABBON. — Le siège de Paris par les Normands en 885 et 886, publié par N. R. Taranne. Paris, 1834, in-8°.

ACHERY (D. Luc d'). — Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maxime Benedictorum latuerant, spicilegium. Parisiis, 1655-1677, 13 vol. in-4°.

ADÉMAR DE CHABANNES. — Chronique, publiée d'après les manuscrits par Jules Chavanon. Paris, 1897, in-8°.

ALLARD DE LA RESNIÈRE. — Errata de l'abrégé de l'histoire du Poitou ou lettres à M. Thibaudeau, suivies d'un petit commentaire. Poitiers, 1783-1786, 3 vol. in-8°.

AMBROISE.— L'estoire de la Guerre sainte, histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192), publiée par Gaston Paris. Paris, 1897, in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France).

ANDRÉ DE FLEURY. — Vie de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges, publiée par Léopold Delisle. Orléans, 1853, in-8° (Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais).

Analecta juris pontificii. Rome et Paris, 1855 et ss., in-4°.

Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast (Les), publiées par l'abbé C. Dehaisnes. Paris, 1871, in-8° (Société de l'histoire de France).

Annuaire historique publié par la Société de l'histoire de France. Paris, 1837 et ss., in-18 et in-8°.

ANSELME (le P.). — Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du Roy, continuée par M. du Fourny, troisième édition, revue, corrigée et augmentée par les soins du P. Ange et du P. Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-f°.

ARBELLOT (L'abbé).— Notice sur le tombeau de saint Junien. Limoges, 1847, in-8°.

— Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France. Paris, 1855, in-8°.

— La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Paris, 1878, in-8°.

ARCÈRE (Le P.). — Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis. La Rochelle, 1756, 2 vol. in-4°.

(1) Dans cette énumération ne sont pas compris les écrits publiés dans les grandes collections suivantes, auxquelles il y aura lieu de se reporter quand ils seront désignés dans les notes : *Acta sanctorum* des Bollandistes, *Histoire littéraire de la France*, *Nova bibliotheca manuscriptorum* de Labbe, *Monumenta Germaniæ* de Pertz, *Patrologie latine* de Migne, *Recueil des historiens de France*.

Archives historiques du département de la Gironde. Bordeaux, 1859 et ss., in-4°.
Archives municipales de Bordeaux. Livre des Bouillons. Bordeaux, 1867, in-4°.
ARNAULD (Charles). — Histoire de Maillezais. Niort, 1840, in-8°.
— Histoire de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autize. Niort, 1862, in-8° (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres).
Art (L') de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, nouvelle édition. Paris, 1770, in-f°.
AUBER (L'abbé). — Etude sur les historiens du Poitou depuis ses origines connues jusqu'au milieu du XIXe siècle. Niort, 1870, in-8°.
— Histoire de la cathédrale de Poitiers. Poitiers, 1848-1849, 2 vol. in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Notice sur une inscription du XIe siècle découverte à Sainte-Radegonde de Poitiers (Bulletins de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1re série, V, 1849).
AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST (Henri). — Histoire du Dorat. Poitiers, 1880, in-8°.
AUGIER, Sr DE LA TERRAUDIÈRE (Christophle). — Thrésor des titres justificatifs des privilèges et immunitez, droits et revenus de la ville de Nyort, 2e édit. Niort, 1866, in-8°.
AUTEUIL (Charles d'). — Histoire des ministres d'Etat. Paris, 1642, in-f°.
BALASQUE (Jules). — Etudes historiques sur la ville de Bayonne, avec la collaboration d'E. Dulaurens. Bayonne, 1862-1875, 3 vol. in-8°.
BALUZE. — Epistolarum Innocentii III, romani pontifici, libri undecim. Paris, 1682, 2 vol. in-f°.
— Histoire généalogique de la maison d'Auvergne. Paris, 1682, 2 vol. in-f°.
BARTSCH. — Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur. Elberfeld, 1872, in-8.
BEAUCHET-FILLEAU (H.). — Des divers boisseaux dont on se servait dans le Poitou (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, VIII, 1868).
— Pouillé du diocèse de Poitiers. Niort, 1868, in-4°.
— Recherches sur Airvau, son château et son abbaye (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1re série, XXIV, 1857).
BENOIT. — Chronique des ducs de Normandie, publiée par Francisque Michel. Paris, 1836-1844, 3 vol. in-4°.
BERGER (Elie). — Notice sur divers manuscrits de la Bibliothèque vaticane. Richard le Poitevin, moine de Cluny, historien et poète. Paris, 1879, in-8° (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome).
BERNARD (Saint). — Divi Bernardi opera. Paris, 1640-1642, 5 vol. in-f°.
BERNARD (Auguste) et BRUEL (Alexandre). — Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. Paris, 1876-1894, 5 vol. in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France).
BERTHAUD (L'abbé). — Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et sa philosophie (1070-1154). Poitiers, 1892.
BERTHELÉ (Joseph). — Le donjon de Niort et son origine anglaise (Revue poitevine et saintongeaise, VII, 1890).
BERTHRE DE BOURNISEAUX (P.-V.-J.). — Histoire de la ville de Thouars, depuis l'an 759 jusqu'en 1815. Niort, 1824, in-8°.
BERTRAND DE BROUSSILLON. — La maison de Craon, 1050-1480, étude historique, illustrée de nombreux sceaux par Paul de Farcy. Paris, 1893, 2 vol. in-8°.
BESLY (Jean). — Evesques de Poictiers, avec les preuves. Paris, Alliot, 1647, in-4°.
— Histoire des comtes de Poictov et ducs de Gvyenne..., ensemble diuers traictez historiqves. Paris, Alliot, 1647, in-f°.
— Lettres (1612-1647), publiées par Apollin Briquet (Archives historiques du Poitou, IX, 1880).
— Roys de Gvyenne, depvis l'an sept cens soixante et dix-huict (à la suite de l'Histoire des comtes, p. 17).

Bonamy. — Eclaircissements sur l'histoire de l'empereur Othon IV, auparavant duc d'Aquitaine et comte de Poitiers (Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XXXV, 1770).
Born (Bertran de). — Poésies complètes,publiées par Antoine Thomas. Toulouse, 1888, in-8° (Bibliothèque méridionale).
Bouchet (Jean). — Les annales d'Aqvitaine..., reueuës et corrigées par l'autheur mesmes jusques en l'an mil cinq cens cinquante et sept. Poictiers, 1557, in-f°.
— Les Annales d'Aqvitaine... avgmentées de plvsieurs pièces rares et historiqves..., par A. Movnin. Poictiers, 1644, in-4°.
Bouillet (L'abbé). — Liber miraculorum sanctæ Fidis. Paris, 1897, in-8°.
Bourgeois. — Recherches historiques sur l'empereur Othon IV, avec l'abrégé de sa vie. Paris, 1775, in-8.
Boysson (R. de). — Etudes sur Bertrand de Born, sa vie, ses œuvres et son siècle (Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze, XXII et XXIV, 1900-1902).
Bréquigny (L.-G. de). — Observations sur le testament de Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, mort en 1137 (Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XLIII, 1786).
Bruel (Alexandre). — Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXVII, 1876).
Capitularia regum francorum, additæ sunt Marculfi monachi et aliorum formulæ veteres, Stephanus Baluzius in unum collegit, curante Petro de Chiniac. Parisiis, 1780, 2 vol. in-f°.
Carré de Busserolle (J.-X.). — Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine. Tours, 1878-1884, 6 vol. in-8 (Société archéologique de Touraine).
Cartellieri. — Abt Suger von Saint-Denis, 1081-1151. Berlin, 1898, in-8°.
Cartulaires et chartes de l'abbaye de l'Absie, publiés par Bélisaire Ledain (Archives historiques du Poitou, XXV, 1895).
Cartulaire de l'église d'Angoulême, publié par l'abbé Nanglard. Angoulême, 1900 (Bulletin de la Société archéologique de la Charente).
Cartulaires du Bas-Poitou (département de la Vendée),publiés par Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°.
Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin), publié par Maximin Deloche. Paris, 1859, in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France).
Cartulaire de Brioude, publié par Henri Doniol (Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, XXXIV, 1869).
Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame des Châtelliers, publié par Louis Duval. Niort, 1872, in-8° (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres).
Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue, publié par Gustave Desjardins. Paris, 1879, in-8° (Société de l'Ecole des Chartes).
Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery, par l'abbé J.-J. Bourassé. Tours, 1861, in-8° (Mémoires de la Société archéologique de Touraine).
Cartulaire de l'abbaye de Noyers, publié par l'abbé C. Chevalier. Tours, 1873, in-8° (Mémoires de la Société archéologique de Touraine).
Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier (Vendée), publié par Louis de La Boutetière (Archives historiques du Poitou, VI, 1877).
Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, publié par A. de Courson. Paris, 1863, in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France).
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, publié par Louis Rédet (Archives historiques du Poitou, III, 1874).
Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély, publié par Georges Musset, tome I (Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Paris, XXX, 1901).

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, publié par Hugues Imbert (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, XIV, 1875).
Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, publié par Louis Rédet (Archives historiques du Poitou, I, 1872).
Cartulaire du Saint-Sépulcre, publié par E. de Rozière. Paris, 1849.
Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux, publié avec une introduction par Jean-Auguste Brutails. Bordeaux, 1897, in-8° (Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux).
Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes. Niort, 1871, in-4° (Cartulaires inédits de la Saintonge, par l'abbé Th. Grasilier, t. II).
Cartulaire de Sauxillanges, publié par Henri Doniol. Clermond-Ferrand, 1864, in-4° (Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand).
Cartulaire de l'abbaye de Talmond, publié par Louis de La Boutetière (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1re série, XXXVI, 1872).
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Vaux, suivi des Chartes du prieuré conventuel de Notre-Dame-de-la-Garde en Arvert. Niort, 1871, in-4° (Cartulaires inédits de la Saintonge, par l'abbé Th. Grasilier, t. I).
Cartulaire de l'abbaye cardinalice de la Trinité de Vendôme, publié par l'abbé Ch. Métais. Paris, 1893 et ss., in-8°.
Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme, par l'abbé Ch. Métais (Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXII, 1893).
Castaigne (Eusèbe). — Notice historique sur Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine. Angoulême, 1836, in-8°.
— Rerum Engolismensium scriptores. Engolismæ, 1853, in-8° (Société archéologique et historique de la Charente).
Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquorum sæculo XVI qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi, ediderunt Hagiographi Bollandiani. Bruxellis, 1889-1893, 3 vol. in-8°.
Cauvin (Th.). — Géographie ancienne du diocèse du Mans. Paris, 1845, in-4°.
Censif de Chizé, publié par A. Bardonnet (Archives historiques du Poitou, VII, 1878).
Certain (E. de). — Les miracles de saint Benoît. Paris, 1858, in-8° (Société de l'histoire de France).
Chabaneau. — Biographies des troubadours (D. Vaissete, Hist. du Languedoc, nouvelle édition, X, 1885).
Chalandon (Ferdinand). — Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène (1081-1118). Paris, 1900, in-8° (Société de l'Ecole des Chartes).
Chamard (Dom Fr.). — Chronologie historique des vicomtes de Châtellerault avant la fin du XIIIe siècle. Poitiers, 1872, in-8 (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
Champollion-Figeac (Aimé). — Documents historiques inédits, tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale. Paris, 1841-1848, 4 vol. in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France).
Chardon (Henri). — Histoire de la reine Bérengère, femme de Richard Cœur-de-Lion. Le Mans, 1866, in-8° (Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe).
Chartularium Sancti Jovini, publié par Ch.-L. Grandmaison (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1re série, XVII, 1854).
Chergé (Charles de). — Mémoire historique sur l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1re série, XI, 1844).
Chevalier (L'abbé Jules). — Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. Paris, 1897, t. Ier, in-8°.
Chronique latine de l'abbaye de la Couronne, publiée par J.-P. Eusèbe Castaigne (Documents historiques sur l'Angoumois. Paris, 1869, in-8°, t. Ier).
Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par H. Duplès-Agier. Paris, 1874, in-8° (Société de l'histoire de France).

Chronique de Nantes (La) (570 environ-1049), publiée par René Merlet. Paris, 1896, in-8°.
Cirot de la Ville (L'abbé). — Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve, ordre de Saint-Benoît, en Guienne. Paris, 1844-1845, 2 vol. in-8°.
Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis contra priscos et novos ejus calumniatores. Nova editio. Salmurii et Parisiis, 1684-1688, 2 vol. in-8°.
Courajod (Louis). — Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault (1189-1867). Paris, 1867, in-4° (Gazette des Beaux-Arts, livraison du 1er décembre 1867).
Delarc (L'abbé). — Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au xie siècle. Paris, 1889, 3 vol. in-8°.
Delisle (Léopold). — Catalogue des actes de Philippe-Auguste. Paris, 1856, in-8°.
— Examen de treize chartes de l'ordre de Grammont. Caen, 1854 (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie).
— Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle. Paris, Didot, 1856, in-8 (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes).
— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes. Paris, 1896, in-4° (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques, XXXV).
Des Clozeaulx (Le Sr chevallier). — Privilleges des emperevrs, roys et princes de la chrestienté en favevr de Lordre S. Iean de Hiervsalem. Seconde édition. Paris, Sovbret, 1649, in-4°.
Dessalles (Léon). — Histoire du Périgord. Libourne, 1886, in-8°, 3 vol.
Diez (Frédéric). — Die Poesie der Troubadoure. Zwickau, 1827, in-8°.
Doublet. — Histoire de l'abbaye de S. Denys en France. Paris, 1625, in-4.
Douet d'Arcq. — Collection de sceaux. Paris, 1863-1868, 3 vol. in-4° (Inventaires et documents des Archives de l'Empire).
Dubois (Gaston). — Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 6e série, V, 1869, XXXII, 1871, et XXXIV, 1873).
Du Cange (Charles du Fresne, sieur). — Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, edidit G.-A.-L. Henschel. Parisiis, 1840-1850, 7 vol. in-4°.
— Traité historique du chef de S. Jean Baptiste. Paris, 1665, in-4°.
Du Chesne (André). — Histoire généalogique de la maison des Chasteigners. Paris, 1634, in-f°.
Duchesne (L'abbé L.). — Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. Tome II, l'Aquitaine et les Lyonnaises. Paris, 1899, in-8°.
Dudon de Saint-Quentin. — De moribus et actis primorum Normanniæ ducum, publié par Jules Lair (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXIII, 1865).
Dufour (J.-M.). — De l'ancien Poitou et de sa capitale, pour servir d'introduction à l'histoire de cette province. Poitiers, 1826, in-8°.
Du Tems (L'abbé Hugues). — Le clergé de France. Paris, 1774-1775, 4 vol. in-8°.
Eckel (Auguste). — Charles le Simple. Paris, 1899, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes).
Engel (Arthur) et Serrure (Raymond). — Traité de numismatique du Moyen-Age. Paris, 1891-1894, 2 vol. in-8°.
Enquêtes faites en Aunis par ordre d'Alphonse, comte de Poitou, publiées par A. Bardonnet (Archives historiques du Poitou, VII, 1878).
Fauriel. — Histoire de la poésie provençale. Paris, 1846, 3 vol. in-8°.
Favre (Edouard). — Eudes, comte de Paris et roi de France (882-898). Paris, 1893, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes).
Faye (Léon). — De la domination des comtes de Poitou sur la Saintonge. Angers, 1854, in-8° (Revue de l'Anjou).
— Lettre sur la découverte des restes de Girard, évêque de Limoges. Poitiers, 1850, in-8° (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

FAYE (Léon). — Note sur quelques chartes relatives à l'église de Fouras en Aunis (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, V, 1849).
FÉLIBIEN. — Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France. Paris, 1706, in-f°.
FILLON (Benjamin). — Collection Jean Rousseau. Monnaies féodales françaises. Paris, 1860, in-8°.
— Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France. Fontenay-Vendée, 1850, in-8°.
— Notice sur Saint-Cyr. Fontenay, 1847, in-8°.
— Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay. Fontenay, 1846, 2 vol. in-8°.
FILLON (B.) et ROCHEBRUNE (O. de). — Poitou et Vendée, études historiques et artistiques. Niort, 1887, 2 vol. in-4°.
FOUCHIER (Le major Ed. de). — La baronnie de Mirebeau, du XIe au XVIIe siècle. Etude féodale. Poitiers, 1877, in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
Gallia Christiana. Parisiis, 1715-1865, 16 vol. in-f°.
GÉRAUD (Hercule). — Les Routiers au XIIe siècle. Mercadier (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re série, III, 1842).
GERVAISE (Dom). — Vie de Suger, abbé de Saint-Denis, ministre d'Etat et régent du royaume sous le règne de Louis le Jeune. Paris, 1721, 2 vol. in-8°.
GIRY (A). — Etude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XXXVI, Paris, 1901).
— Les établissements de Rouen. Paris, 1883-1885, 2 vol. in-8° (Bibliothèque de l'École des Hautes Études).
GRÉGOIRE LE PRÊTRE. — Chronique (Historiens arméniens des croisades, I, 1869).
GUÉRARD (Benjamin). — Polyptique de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne. Paris, 1844, 2 vol. in-4°.
GUÉRIN (Paul). — Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France (Trésor des Chartes) (Archives historiques du Poitou, XI, 1881 et ss.)
GUILLAUME DE TYR. — Historia rerum in partibus transmarinis gestarum (Historiens occidentaux des Croisades, I, 1844).
HALPHEN (L.). — Essai sur l'authenticité du fragment d'histoire attribué au comte d'Anjou, Foulque le Réchin (Bibliothèque de la faculté des lettres de Paris, XIII, 1901).
HARDOUIN (Jean). — Conciliorum collectio maxima. Paris, 1714 et 1715, 12 vol. in-f°.
HAUTESERRE (Ant. Dadine de). — Rerum Aquitanicarum libri quinque qui sequuntur, quibus continentur gesta regum et ducum Aquitaniæ à Clodoveo ad Eleonoram usque. Toulouse, 1648-1654, 2 vol. in-4°.
Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, publiée par Francisque Michel. Paris, 1840, in-8° (Société de l'histoire de France).
Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque MCLIX (Rerum Engolismensium scriptores).
HOFMANN (Konrad) und MUNCKER (Franz). Jouffrois, Altfranzösisches rittergedicht. Halle, 1880, in-8°.
IMBERT (Hugues). — Histoire de Thouars (Mém. de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, X, 1870).
— Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom, 1864, in-8° (Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1re série, XXIX).
Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par Louis Rédet et Alfred Richard. Vienne, Archives civiles, séries A, B, C, D, tome Ier. Poitiers, 1891, in-4°.
JANAUSCHEK (Leopoldus). — Originum cisterciensium tomus I. Wien, 1877, in-4°.

Jullian (Camille). — Le palais carolingien de Cassinogilum (Etudes d'histoire du Moyen-Age dédiées à Gabriel Monod. Paris, 1896, in-8°).
Justel (Christofle). — Histoire généalogique de la maison d'Auvergne. Paris, 1645, in-f°.
Labbe (Ph.) et Cossart (Gabriel). — Sacro-Sancta Concilia. Paris, 1671-1672, 17 vol. in-f°.
La Bouralière (Auguste de). — Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Deuxième édition, augmentée d'une lettre de M. Alfred Richard. Fontenay-le-Comte, 1891, in-4°.
La Boutetière (Louis de). — Dons d'hommes au xiiie siècle en Bas-Poitou (Archives historiques du Poitou, I, 1872).
Lacurie (L'abbé). — Histoire de l'abbaye de Maillezais, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Fontenay-le-Comte, 1852, in-8°.
La Fontenelle de Vaudoré (A.-D. de). — Coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard (Revue anglo-française, I, 1833).
— Lois et usages maritimes de l'Aquitaine du Nord (Poitou, Aunis et Saintonge). Vers 1847, in-8°. (L'impression de ce volume a été arrêtée à la page 200).
— Recherches sur les chroniques de Saint-Maixent en Poitou. Poitiers, 1838, in-8°.
La Fontenelle de Vaudoré (A.-D. de) et Dufour (J.-P.-M.). — Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou. Paris, 1842, in-8°. Tome 1er, seul paru.
La Haye (Jean de). — Les mémoires et recherches de France et de la Gaulle acquitanique. Paris, Parant, 1581, in-8°.
Lair (Jules). — Fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XXXIV, 1873).
— Le siège de Chartres par les Normands (911) (Congrès archéologique de France, lxviie session, 1900).
La Liborlière (L. Bellin de). — Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1789. Poitiers, 1846, in-12.
Largeault (L'abbé Alfred). — Inscriptions métriques composées par Alcuin à la fin du viiie siècle pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, VIII, 1884).
Lasteyrie (Charles de). — L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Paris, 1901, in-8°.
Lasteyrie (Robert de). — Etude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000. Paris, 1874, in-8° (Bibliothèque de l'École des Hautes Études).
La Thaumassière (Jacques Thaumas de). — Histoire de Berry. Bourges, 1689, in-f°.
Lecointre-Dupont. — Essai sur les monnaies frappées en Poitou et sur l'histoire monétaire de cette province. Poitiers, 1840, in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Jean Sans-Terre ou essai historique sur les dernières années de la domination des Plantagenets dans l'Ouest de la France (Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1re série, XII, 1845).
— Notice sur deux deniers de Savary de Mauléon et sur l'atelier monétaire de Niort aux xie et xiiie siècles. Poitiers, 1861, in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester. Poitiers, 1868, in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
Ledain (Bélisaire). — Histoire de Bressuire, 2e édition. Bressuire, 1880, in-8°.
— Histoire sommaire de la ville de Poitiers. Fontenay, 1889, in-8°.
— La Gâtine historique et monumentale, 2e édition. Parthenay, 1897, in-4°.
— L'église de Saint-Nicolas de Poitiers. Poitiers, 1891, in-8° (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Catalogue de la galerie lapi-

daire. Poitiers, 1884, in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

Ledain (Bélisaire). — Notice historique sur les seigneurs de Vernay, la Bernardière et la Ronde. Poitiers, 1879, in-8° (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

Leroux (Alfred) et Bosvieux (Auguste). — Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin. Tulle, 1886, in-8°.

Leroux (Alfred), Molinier (Emile) et Thomas (Antoine). — Documents historiques bas-latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Limousin. Limoges, 1883-1885, 2 vol. in-8°.

Leroux de Lincy. — Recueil de chants historiques français depuis le xiie jusqu'au xviiie siècle. Première série. Paris, 1841, in-12.

Lex (Léonce). — Archives de Saône-et-Loire. Documents originaux antérieurs à l'an mille. Châlon-sur-Saône, 1888, in-4°.

L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, poème français, publié par Paul Meyer. Paris, 1891-1901, 3 vol. in-8° (Société de l'histoire de France).

Longnon (Auguste). — Géographie de la Gaule au vi^{e} siècle. Paris, 1878, in-8°.

Loquet (G.). — Essais historiques sur le Talmondais (Revue du Bas-Poitou, 1894-1895, et Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1895-1901).

Lot (Ferdinand). — Les derniers Carolingiens : Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991). Paris, 1891, in-8° (Bibl. de l'Ecole des Hautes Études).

Luchaire (Achille). — Etudes sur les actes de Louis VII. Paris, 1885, in-4°.

— Etudes sur quelques manuscrits de Rome et de Paris (Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, VIII, 1899).

— Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180). Paris, 1883, 2 vol. in-8°.

— Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137). Paris, 1890, in-8°.

— Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros (1081-1100). Paris, 1886, in-8°.

Mabille (Emile). — Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. Paris, 1872, in-8° (Société de l'histoire de France).

— La pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en 1793, restituée d'après les textes imprimés et manuscrits (Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 1866).

— Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens. Toulouse, 1870, in-4° (D. Vaissete, Histoire générale de Languedoc).

— Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin. Paris, 1869, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes).

Mabillon. — Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti. Paris, 1668-1701, 9 vol. in-f°.

— Annales ordinis S. Benedicti. Paris, 1703-1713, 5 vol. in-f°.

Maître (Léon). — Cunauld, son prieuré et ses archives. Paris, 1898, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes).

Maleu (Le chanoine). — Chronique, publiée par l'abbé Arbellot. Saint-Junien et Paris, 1848, in-8°.

Manrique (Frère Ange). — Annales Cistercienses. Lyon, 1642, 2 vol. in-f°.

Maratu (L'abbé). — Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège (vers 1060-1136) (Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1864).

Marca (Pierre de). — Histoire de Béarn. Paris, 1640, in-f°.

Marchegay (Paul). — Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province. Angers, 1843, in-8°.

— Chartes angevines des onzième et douzième siècles (Bibl. de l'Ecole des Chartes, XXXVI, 1875).

— Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou. Angers, 1872, in-8°.

Marchegay (Paul). — Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, 833-1160 (Archives historiques du Poitou, II, 1873).
— Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, 1067-1200 (Archives historiques de la Saintonge, IV, 1877).
Marchegay (Paul) et Mabille (Emile). — Chroniques des églises d'Anjou. Paris, 1869, in-8° (Société de l'histoire de France).
Marchegay (Paul) et Salmon (André). — Chroniques des comtes d'Anjou. Paris, 1856-1871, in-8° (Société de l'histoire de France).
Martène (Dom Edmond) et Durand (Dom Ursin). — Thesaurus novus anecdotorum. Lutetiæ Parisiorum, 1717, 5 vol. in-f°.
— Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio. Parisiis, 1724-1733, 9 vol. in-f°.
Marvaud (F.). — Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges. Paris, 1873, 2 vol. in-8°.
Mas-Latrie (Le comte de). — Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du Moyen-Age. Paris, 1889, in-f°.
Mathieu Paris. — Grandes chroniques, traduites en français par Huillard-Bréholles. Paris, 1840-1841, 9 vol. in-8°.
Meyer (Paul). — Marcabrun (Romania, VI, 1877).
Molinier (Auguste). — Les sources de l'histoire de France, parties 1 à 3. Paris, 1902-1903, 3 vol. in-8°.
Monlezun (L'abbé J.-J.). — Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Auch, 1846-1849, 6 vol. in-8°.
Musset (Georges). — L'abbaye de la Grâce-Dieu (Archives historiques de la Saintonge, XXVII, 1898).
— La Rochelle et ses ports. La Rochelle, 1890, in-8°.
— Le monnayage de Richard Cœur-de-Lion en Poitou. Niort, 1890, in-8° (Recueil de la Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes).
Orderici Vitalis Angligenæ historiæ ecclesiasticæ libri tredecim, ex veteris codicis Uticensis collatione emendavit Augustus Le Prévost. Parisiis, 1838-1855, 5 vol. in-8° (Société de l'histoire de France).
Palustre (Léon). — Histoire de Guillaume IX, dit le Troubadour, duc d'Aquitaine. Paris, 1882, in-8°, tome Ier, seul paru (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
Pavillon (B.). — La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel, patriarche des solitaires de la France et instituteur de l'ordre de Font-Evraud. Saumur et Paris, 1666, in-4°.
Pétigny (J. de). — Lettre inédite de Robert d'Arbrissel à la comtesse Ermengarde (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, V, 1854).
Pfister (Charles). — Etudes sur le règne de Robert le Pieux. Paris, 1885, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études).
Pithou (François).— Codex canonum vetus Ecclesiæ Romanæ. Paris, 1627, in-f°.
Poey d'Avant (Faustin). — Monnaies féodales de France. Paris, 1858-1862, 3 vol. in-4°.
Port (Célestin). — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. Angers, 1874-1878, 3 vol. in-8°.
Poupardin. — Note sur Ebles, abbé de Saint-Denis au temps du roi Eudes (Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, III, 1897).
Puybaudet (Guy Poute de). — Etude sur les sires de Lusignan de Hugues Ier à Hugues VIII (xe siècle-1177) (Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1896 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. Chalon-sur-Saône, 1896, in-8°).
Rajna (Pio). — La Badia di Niort (Romania, VI, 1877).
Raoul Glaber. — Les cinq livres de ses histoires, publiés par Maurice Prou. 1886, in-8°.
Raynouard. — Choix des poésies originales des troubadours. Paris, 1816-1821,

Récits d'un ménestrel de Reims au treizième siècle, publié par Nathalis de Wailly. Paris, 1876, in-8° (Société de l'histoire de France).
Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne. Poitiers, 1822, in-8°.
Rédet (Louis). — Dictionnaire topographique du département de la Vienne. Paris, 1881, in-4°.
— Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. Poitiers, 1848-1857, 2 vol. in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, années 1847 et 1852).
Réformation (La) générale des forests et bois de Sa Maiesté de la province de Poictov, par messieurs Colbert et Barentin, conseillers du Roy en tous ses Conseils. Poictiers, Flevriav, 1667, in-f°.
Revue des provinces de l'Ouest (Bretagne et Poitou). Nantes, 1853-1858, 6 vol. in-8°.
Richard (Alfred). — A quelle époque vivait Gautier Coorland? (Notice historique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, par A. de la Bouralière, 1891).
— Les armoiries du comté de Poitou. Poitiers, 1895, in-8° (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent. Poitiers, 1886, 2 vol. in-8° (Archives historiques du Poitou, XVI et XVIII).
— Les Taifales, la Theifalie et le pays de Tiffauge. Poitiers, 1897, in-8° (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— L'inscription du reliquaire de la chapelle Saint-Xiste à la cathédrale de Poitiers (Courrier de la Vienne, n° du 5 décembre 1894).
— Notes sur deux monnaies mérovingiennes. Poitiers, 1881, in-8° (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy, rectification du Gallia Christiana. Poitiers, 1886, in-8° (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest).
— Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle. Paris, 1893 (Revue numismatique).
Richard (L'abbé E.). — Etude historique sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine de 1130 à 1136. Poitiers, 1859, in-8°.
Richemond (Louis de). — Chartes de la commanderie magistrale du Temple de la Rochelle (Archives historiques de la Saintonge, I, 1874).
Richer. — Histoire, en quatre livres, publiée par A. M. Poinsignon. Reims, 1855, in-8° (Académie de Reims).
Robert (Ulysse). — Bullaire du pape Calixte II, essai de restitution. Paris, 1891, 2 vol. in-8°.
— Histoire du pape Calixte II. Paris, 1891, in-8.
Rotuli chartarum in Turri Londinensi asservati, accurante Th. Duffus Hardy, 1837, in-f° (Record commission).
Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati, accurante Th. Duffus Hardy. 1833-1844, 2 vol. in-f° (Record commission).
Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensi asservati, accurante Th. Duffus Hardy. 1835, in-f° (Record commission).
Rozière (Eugène de). — Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du ve au xe siècle. Paris, 1859-1871, 3 vol. in-8.
Rymer. — Fœdera, conventiones, litteræ, inter reges Angliæ et alios quosvis reges. Londres, 1704-1735, 20 vol. in-f°.
Salmon (André). — Recueil de chroniques de Touraine. Tours, 1854, in-8° (Société archéologique de Touraine).
— Supplément aux chroniques de Touraine. Tours, 1856, in-8° (Société archéologique de Touraine).
Suger. — Vie de Louis le Gros, suivie de l'histoire du roi Louis VII, publiées par Auguste Molinier. Paris, 1887, in-8°.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe). — Observations sur l'histoire d'Eléonore de Guyenne. Paris, 1864 (Revue d'Aquitaine).

TARDIF (Jules). — Monuments historiques. Cartons des rois. Paris, 1866, in-4° (Archives de l'Empire. Inventaires et documents).

TEULET (Alexandre). — Layettes du Trésor des chartes, t. I. Paris, 1863, in-4° (Archives de l'Empire. Inventaires et documents).

THIBAUDEAU. — Abrégé de l'histoire du Poitou. Paris, 1782-1788, 6 vol. in-12.

THOMAS DE CANTORBÉRY (Saint). — Epistolæ et vita divi Thomæ, opera et studio F. Christiani Lupi. Bruxellis, 1682, 2 vol. in-4°.

Tote listoire de France (chronique saintongeaise), now first edited by F. W. Bourdillon with prefatory letters by Gaston Paris. London, 1897, in-8°.

VACANDARD (L'abbé). — Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en France (Revue des questions historiques, XLIII, 1888).

— Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Deuxième édition. Paris, Lecoffre, 1897, 2 vol. in-12.

VAISSETE (Dom J.). — Histoire générale de Languedoc, par dom Cl. Devic et dom J. Vaissete, religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, nouvelle édition. Toulouse, 1874-1892, 15 vol. in-4°.

VIGIER DE LA PILE (François). — Histoire de l'Angoumois, suivie du Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et des comtes d'Angoulême, par François de Corlieu, publiée par J.-H. Michon. Paris, 1846, in-4°.

VILLEPREUX (Louis de). — Eléonore de Guyenne, étude biographique. Paris, 1862, in-8°.

VIOLLET (Paul). — Les établissements de saint Louis. Paris, 1881-1886, 4 vol. in 8° (Société de l'histoire de France).

WACE. — Le roman de Rou et des ducs de Normandie, publié par Pluquet. Rouen, 1827, 2 vol. in-8°.

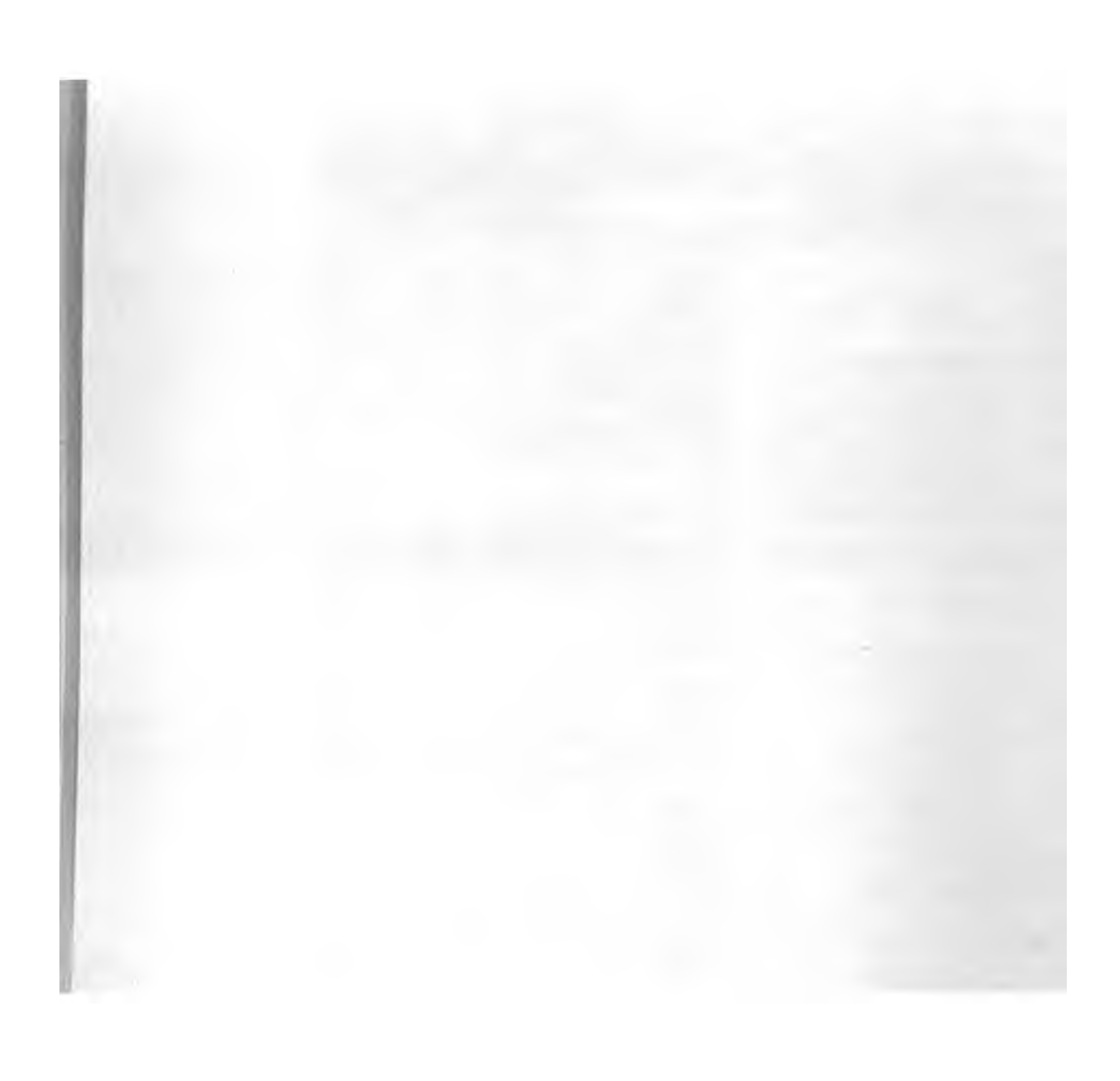


TABLE GÉNÉRALE DES NOMS

DE PERSONNES ET DE LIEUX

(1) L'abréviation *C.* est celle du mot *Commune*.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

—

TOME I

P. 4, l. 2, au lieu de : dimanche, lisez : samedi, et l. 4, au lieu de : samedi, lisez : vendredi ; — l. 15, au lieu de : 28, lisez : 27. D. Fonteneau et Mabille ne sont pas d'accord sur les chiffres représentant les dates de cet acte, qui n'est connu que par des copies incorrectes de D. Estiennot ; tandis que D. Fonteneau a lu le VII des calendes et la XXIIIe année du règne de Charlemagne, ce qui répond au 27 avril 791, Mabille a adopté les chiffres VI pour les calendes et XXII pour le règne, ce qui donne le 26 avril 790.

P. 13, l. 30. Note à ajouter. — Bien qu'il ne soit pas fait mention du sacre de Charles-le-Chauve à Poitiers dans les *Annales de Saint-Bertin* qui rapportent le long séjour que Louis-le-Débonnaire fit dans cette ville pendant l'hiver de 839 et jusqu'aux approches du carême de 840, avec sa femme Judith et son fils Charles, nous nous sommes cependant cru autorisé à placer à cette époque un des principaux événements de la vie de ce prince. L'empereur avait le 30 mai 839 attribué l'Aquitaine à son fils Charles et, après avoir convoqué les grands de ce pays à Châlon le 1er septembre, il avait, étant dans son camp à trois milles de Clermont, fait prêter serment au jeune prince par ceux qui avaient répondu à son appel. Judith et Charles se rendirent ensuite à Poitiers où l'empereur vint les rejoindre, et il paraît naturel d'admettre qu'il compléta le serment fait à son fils par le sacre et le couronnement de celui-ci comme roi d'Aquitaine (*Ann. de Saint-Bertin*, pp. 38-43). Ce serait à ces actes que nous semblent se rapporter les paroles de Charles lui-même qui, dans un diplôme dont il gratifia Saint-Martin de Tours le 23 juin 862, déclara fonder dans ce monastère un repas solennel, lequel aurait lieu le 27 décembre de chaque année (VI cal. januarii), jour anniversaire de celui où, par la grâce de Dieu, il fut, dit-il, sacré et couronné (*Rec. des hist. de France*, VIII, p. 574).

P. 16, l. 12, et p. 25, l. 17, au lieu de : juillet, lisez : juin.

P. 25, l. 18, supprimez : le 29 septembre 866, date de la mort de Charles, fils de Charles le Chauve, qui est ici répétée par erreur (voyez. p. 28), et remplacez par : peu après.

P. 28, notes, l. 1, au lieu de : archevêque, lisez ; évêque.

P. 37, l. 27, au lieu de : à la fin de l'année 887, lisez : le 13 janvier 888 à Neidingen.

P. 57, note 2. La fin de cette note se trouve au bas de la page 59 dont l'appel de note est à supprimer.

P. 132, l. 12, au lieu de : 1010, lisez ; 1014.

P. 167, n. 1, l. 5, au lieu de : 1120, lisez : 1020.

P. 170, note 1. — *Résumé de l'appendice* V. La découverte du chef de saint Jean-

Baptiste à Saint-Jean-d'Angély est rapportée au mois d'octobre 1010 par une chronique innommée dont un extrait a été publié par Besly (*Hist. des comtes*, preuves, pp. 325 et 326). Ce texte n'a pas encore été retrouvé, ce qui rend toute vérification impossible, mais ce qui nous a mis en méfiance, c'est qu'il place la découverte faite par l'abbé Audouin au mois d'octobre, tandis qu'il est avéré qu'elle eut lieu pendant le séjour du duc Guillaume à Rome au temps de carême. Aussi, après avoir longuement cherché à quelle année pouvaient s'appliquer les indications fournies par les textes que l'on possède, nous sommes-nous arrêté à l'année 1014. En voici les motifs.

D'abord, il n'y a pas lieu de douter que les gens du Limousin n'ont pas attendu cinq ans pour aller porter leurs hommages au chef du Précurseur; ils ont dû prendre part, aussitôt qu'il leur a été possible, aux grandes manifestations qui se produisirent aussitôt que la nouvelle de la découverte fut répandue et que le duc Guillaume eut permis l'ostension de la relique. Or, que s'est-il passé en Limousin durant l'année 1014? L'évêque Audouin mourut à Ahun, le 23 juin. Il eut pour successeur son neveu Géraud, fils de Guy, vicomte de Limoges. On ne sait à quelle date ce prélat fut élu, mais au mois de novembre il fut pourvu de tous les degrés ecclésiastiques par Gislebert, évêque de Poitiers, et sacré dans l'église de Saint-Hilaire, dont il était trésorier. Enfin il fut intronisé à Limoges par deux des évêques consécrateurs le jour de la fête de saint Théodore, martyr, c'est-à-dire le 9 novembre et sa prise de possession dura encore sept jours.

Il était trop tard pour entreprendre le pèlerinage à Saint-Jean et il dut être remis à l'année suivante. Il est aussi possible que la saison avancée n'ait pas été seule cause de son renvoi au mois d'octobre 1015, date où il eut lieu, mais que ce dernier moment ait répondu à l'époque fixée par le duc Guillaume pour les ostensions. Il y a en effet lieu de remarquer que la chronique publiée par Besly, qui ne saurait émaner d'un contemporain ou d'un voisin, place la découverte du chef de saint Jean au mois d'octobre, et que, d'autre part, il est probable que c'est durant ce mois que l'on vit le roi de France venir vénérer la sainte relique. En effet Adémar rapporte qu'au retour de sa visite à Saint-Jean le roi rentra à Orléans après avoir été magnifiquement reçu par le comte de Poitou. Or il est établi que Robert fit un long séjour à Orléans dans le courant de novembre 1014 (Pfister, p. LXXIV). Ainsi donc, les gens de Limoges venus sous la conduite de leur évêque et de l'abbé de Saint-Martial arrivèrent à Saint-Jean-d'Angély vers la fin d'octobre après avoir fait une station à Charroux, l'évêque Géraud célébra une messe solennelle à la suite de laquelle il bénit le peuple avec le chef du précurseur, ce qui exclut sa visite en 1014, puisqu'à ce moment il n'était pas encore prêtre, et enfin le pèlerinage repartit le 27 octobre de l'année 1015, selon nous.

Ces calculs, quelque hypothétiques qu'ils semblent être, sont tirés du rapprochement de faits et de dates certains qui ont permis de rectifier quelques points des chronologies épiscopales du *Gallia Christiana*. Ce sont : 1° Evêques de Limoges: Audouin meurt le 23 juin 1014; Géraud, sacré à Saint-Hilaire de Poitiers, est intronisé à Limoges, le 9 novembre 1014, va à Rome pour les fêtes de Pâques 1015, et décède à Charroux le 11 novembre 1022; Jourdain de Laron, élu à Saint-Junien à la fin de janvier 1023, est sacré à Saint-Jean-d'Angély le 23 ou le 24 mars suivant; 2° Evêques de Poitiers : Gislebert meurt après le 30 septembre 1022; Isembert Ier assiste à la fin de janvier 1023 à l'élection de Jourdain de Laron ; 3° Evêque de Chartres: Fulbert n'est pourvu de la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers qu'après le 11 novembre 1022 (Voy. charte de Noaillé du 30 septembre 1028, inscription tumulaire de Géraud, chron. d'Adémar de Chabannes, de Bernard Itier et de Maleu).

P. 171, l. 22, au lieu de : Raymond, lisez : Raynaud.

P. 196, note 2, l. 2, au lieu de : 1013, lisez : 1014.

P. 209, l. 24, au lieu de: archevêque, lisez : évêque.

P. 232, note 4, l. 3. Le texte latin de la charte porte *Romanoculus* que Rédet

a traduit par Remeneuil (Vienne), mais que D. Boyer (D. Fonteneau, LXII, p. 197) croit être Romagnolles dont le nom aurait été conservé par un petit cours d'eau se jetant dans la Boutonne à Saint-Jean-d'Angély. Quant à Valans, ce serait Ballans (Charente-Inférieure) selon M. Musset, plus familier que nous avec les possessions de Saint-Jean-d'Angély ; par suite, il y a lieu de remplacer la ligne 2 par celle-ci : Foucaud de Ballans lui abandonna l'église de ce lieu.

P. 237, l. 9, au lieu de: utérin, lisez : consanguin.

P. 334, l. 6, p. 417, l. 3, et p. 467, l. 18, au lieu de: Bernard, lisez: Bertrand.

— Après la ligne 8 ajoutez cet alinéa : Les intérêts personnels de Cluny n'avaient pas non plus été négligés lorsque Guy-Geoffroy se montra si généreux à l'égard de sa filiale. Au commencement de cette année 1077, vraisemblablement au mois de janvier, le comte-duc confirma les dons des monnaies de Saint-Jean-d'Angély et de Niort que ses prédécesseurs avaient faits jadis à l'abbaye bourguignonne. Il spécifia que les pièces qui seraient frappées dans ces deux ateliers seraient des mêmes types, poids et titres que celles émises à Poitiers, que, toutes les fois que dans ce lieu il serait fait un changement, ils s'y conformeraient et particulièrement que comme lui ils émettraient des mailles à la place de deniers, s'il y avait lieu. Hugues de Lusignan et Girbert assistèrent le comte en qualité de témoins. (Bruel, *Chartes de Cluny*, IV, p. 542.) Lecointre-Dupont, trompé par le nom de Guillaume que prend Guy-Geoffroy dans cet acte, l'a attribué à tort à Guillaume Aigret, ce qui le placerait avant 1058 (*Notice sur deux deniers de Savary de Mauléon*, p. 11). Bruel le place en 1070. Quant à nous, ce qui nous a incité à lui assigner la date de 1077, c'est qu'il rentre absolument dans le cadre des actes du comte de Poitou à cette époque, et surtout que les deux seuls témoins que l'on y rencontre sont les mêmes que ceux qui, avec Boreau de Montreuil, furent présents à l'acte de dotation de Montierneuf du 28 janvier 1077.

P. 438, l. 23 et 26, au lieu de : Robert, lisez : Rainaud.

P. 473, dernier mot, au lieu de: Pierre, lisez: Robert.

P. 476, note 1, au lieu de : Etienne, évêque, lisez: Aimeri.

P. 542, 2e col., l. 26, après: *c.*, ajoutez: *d'Artannes.*

TOME II

P. 23, note, l. 6, au lieu de: Guillaume, lisez : Bernard.

P. 72, l. 13, au lieu de: archevêque de Sens, lisez: évêque de Soissons, bien que le texte du cartulaire porte Senonas.

P. 108, titre, au lieu de: 1132, lisez: 1152.

P. 154, l. 2, au lieu de: III, lisez: II.

P. 171, note, l. 23, au lieu de: Bertrand, lisez: Bernard.

P. 254, note 1, p. 258, note 1, l. 1 et 16, p. 261, note 3, p. 258, note 2, au lieu de: La Vie, lisez: L'Histoire.

P. 267, l. 9, au lieu de: Geoffroy, lisez: Jean.

P. 271, l. 5, après le mot: mars, ajoutez: 1191.

P. 445, l. 23, après le mot : cause, ajoutez : de Jean, et note 1, l. 6, au lieu de : père, lisez : frère.

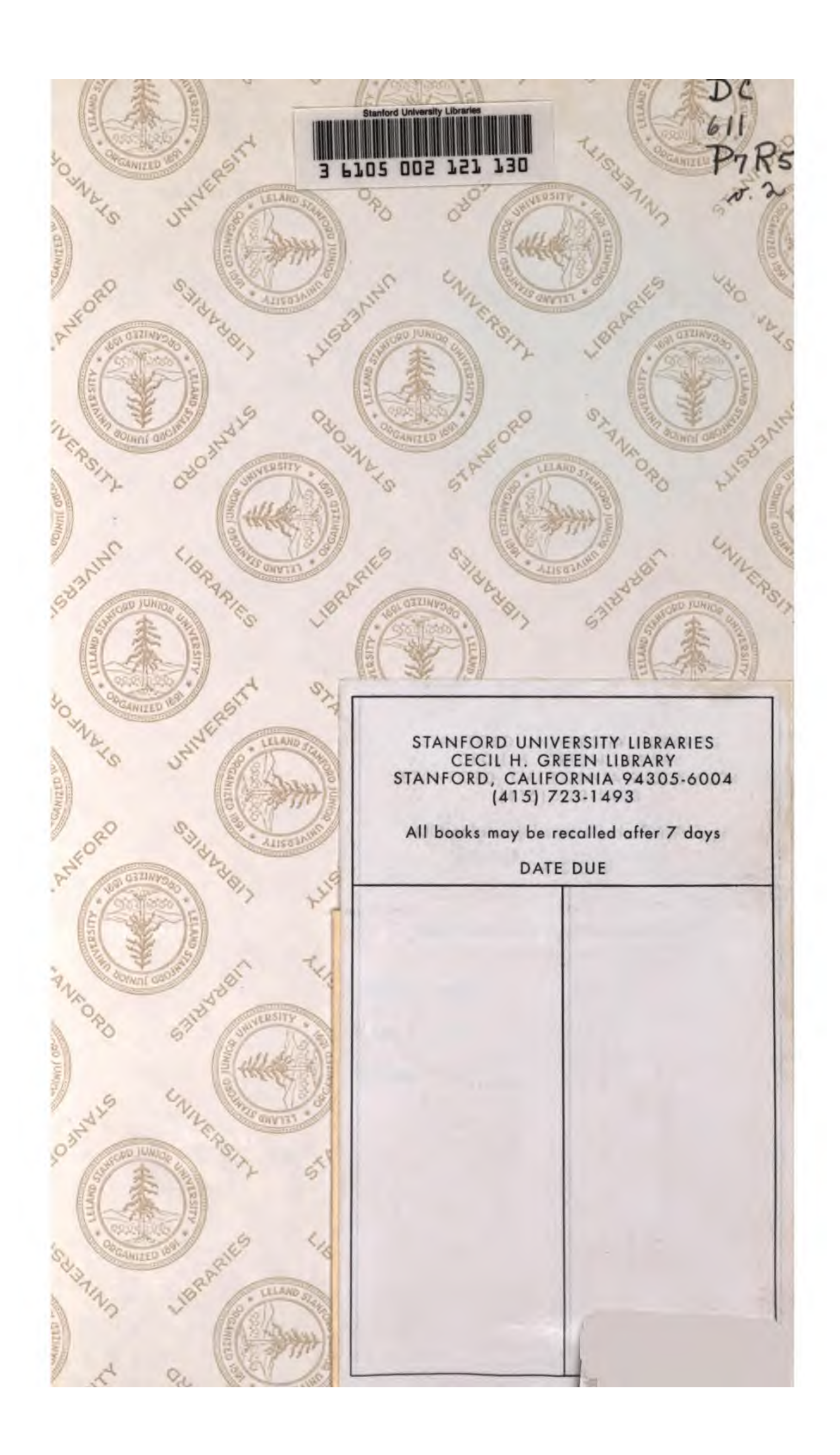
TABLE DES MATIÈRES

LES COMTES DE POITOU

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.




STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891


Stanford University Libraries
3 6105 002 121 130
DC
611
P7R5
v. 2